

LES QUATRE Frères ROUSSEAU



ROYALISTES BRIGANDS Scé lé rats égorgeurs de profession

Mme Maryline VINCENT-Raimond (commencé janvier 2003 fini décembre 2012)

Arrière-arrière-arrière-arrière petite fille de Jean Rousseau « *Brigand, Scélérat et surtout royaliste* »

LES QUATRE Frères ROUSSEAU



ROYALISTES

BRIGANDS SCCELERATS égorgeurs de profession

SOMMAIRE

INTRODUCTION

de 1971 à 2004

Avant - Propos

MOUILLERON

avant la Révolution

Historique et **Généalogie** des Rousseau

avant la Révolution

Les Rousseau pendant la **Révolution**

Historique et **Généalogie** des frères Rousseau

Généalogie des descendants de 1800 à 1900
et Historique

Généalogie des descendants de 1900 à 2000
et Historique



1971 à 2004

Je suis passionnée d'histoire depuis l'âge de douze ou quatorze ans. A cette époque, je passais une partie de mes vacances scolaires, à Mervent chez ma grand-mère, où j'ai lu avidement beaucoup de livres dont, *les Misérables* [12 volumes édition 1875], *Notre Dame de Paris* [2 volumes même édition - prêtés par Mr Boutet, le sonneur de cloches de Mervent, dans les années 1920-50], de Victor Hugo, merveilleux auteur, qui m'a fait connaître ma première passion littéraire.

Ce fut également à cette époque que j'ai écrit mes premiers poèmes tous plus ou moins emplis de nostalgie « *d' un temps proche mais déjà passé* ». J'ai abandonné bientôt mes naïves et mélancoliques rimailles mais par contre ma passion pour l'histoire s'est amplifiée au fil du temps malgré les diversions de ma jeunesse, les obligations de ma vie de jeune femme mariée et de celles de mère de famille.

Dans les années 1970 - 80, après quelques décennies d'absence, je suis revenue vivre à Mervent [février 78] dans mon village natal qui avait beaucoup changé et, où je ne retrouvais plus mes repères [ma grand-mère était décédée, elle me manquait beaucoup]. C'est alors que j'ai éprouvé le besoin de mieux connaître mon village pour mieux le retrouver, recouvrer les traces de mon récent passé et, surtout, il me fallait essayer de

m'y réadapter.

Je me suis adressé au maire, au curé afin de savoir s'ils possédaient des écrits anciens sur notre commune ; réponse : « *Mervent n'a pas d'histoire* ».

Déçue mais non convaincue, j'ai entamé de suite des recherches et, très vite, j'ai pu commencer à en écrire l'histoire.

C'est également à cette période que je me suis intéressé à la généalogie et plus

Historienne de son village Pour les Merventais Maryline Vincent rédige « Le Merventais »

« Nous allons vous proposer à tous, Merventais d'origine, Merventais de cœur, nouveaux Merventais ! une rubrique se rapportant à l'histoire de Mervent. » Par ce préambule du premier numéro du « Merventais », Maryline Vincent expliquait à ses

concitoyens, que deux fois par an, elle leur présenterait une bande de l'histoire locale, des origines à nos jours. C'était en 1984 et depuis la chronique a fait un honorable bout de chemin. Chez l'auteur, en abordant ce quatrième anniversaire, c'est toujours

l'enthousiasme des débuts. Cela ne veut pas dire qu'elle ne s'interroge pas sur l'impact de ses écrits et de l'intérêt qu'ils suscitent auprès de la population.

Elle sait mieux que quiconque la fragilité de telles initiatives. Elle souhaite néanmoins poursuivre l'élaboration de ses feuillets « pour ses contemporains », mais aussi pour que « d'autres villages fassent la même chose ».

Bien qu'elle ait dû quitter son village, plusieurs années durant, Maryline Vincent est une Merventaise pur-sang. La première impression qu'il le village de cette aide soignante est la détermination. Il y a du caractère et de l'énergie à revendre dans ce petit bout de femme qui a un vil penchant pour la recherche historique. « J'ai toujours été comme ça. On sait d'une manière. Dès l'âge de 14 ans, je m'intéressais à l'histoire. J'étais chez ma grand-mère, elle, contait-elle, et lorsqu'elle abordait l'expression « mon Mervent », elle n'a plus besoin d'autres preuves pour attester de sa passion pour sa contrée.

« Je faisais des recherches sur mes ancêtres, des Rousseaux à Moulleu-en-Pareds et le décès est arrivé. » Elle n'a pas été ravie d'entendre par ses essais : « Les premiers, j'ai eu honte de les faire. Si j'avais pu les détruire. » Mais elle ne l'a pas fait et bien lui en a pris, la municipalité merventaise l'ayant suivie, sur sa demande, la chronique a pu démarrer.

Les matériaux pour un bulletin bi-annuel ne manquent pas dans ce bourg de Mervent qu'encadrent une superbe forêt et une rivière dont les charmes attirent les foules. L'historienne-vieillesse qu'est Mme Vincent a répondu au maire toute sa fougue à son service pour plonger dans le maquis des temps « pour piocher » comme elle se plaît à dire. Les archives constituent toutes les bases de son « labeur ». Par exemple, son premier Merventais commence par un baptême « celui de deux vieillies cloches de Saint-Médard de Mervent ». Elle cite abondamment les auteurs de la chronique. Le soudi permanent de la réalisatrice du « Merventais » reste l'amélioration des récits. Le

choix des sujets, la précision dans la description des faits et des lieux et enfin, un suivi dans les évolutions - éventuelles - demeurent sa préoccupation. Elle sait qu'elle « n'a pas droit à l'erreur », que sa crédibilité repose sur la juste mesure. La tâche est, pour elle, ardue. Mais chez cette amoureuse du passé, il n'est point d'obstacle qu'elle ne puisse franchir. « Le Merventais » est donc voué à un bel avenir.

Ouest-France
Mardi 5 janvier 1988



Maryline Vincent retait le puzzle de l'histoire de Mervent pour les Merventais.

Par la généalogie

Le « Merventais », c'est une autre histoire, c'est par la généalogie que l'idée lui en est venue :

particulièrement à l'une des branches de mes ancêtres vendéens, les **Rousseau**. Ce n'est pas un hasard !

Voici les motivations de cette longue et interminable chasse de mes ascendants maternels [entre autres, ci-contre], joint d'une quête permanente de dates, de chroniques, que dès 1978, j'ai entrepris de coucher sur le papier. Voici comment s'est tissé le « *fil d'Ariane* » qui m'a conduit jusqu'à eux, au fil des générations où chaque personne, qui est un fragment du lien, est comptabilisé de un à dix etc. . .

Je porte le n° 1 [chaque n° de chaque génération et chaque prénom sera écrit en gras pour mieux les identifier].

Je suis née dans une petite maison, appelée « *la Veuillette* » [située sur le chemin de la Cure, aujourd'hui n° 42 rue des Juifs], en fin d'après-midi, un samedi

- 1 **Maryline** Raimond
- 2 **Suzanne** Bagué
- 3 **Marthe** Boisseau
- 4 **Marie** Rousseau
- 5 " **Liset** " son père
- 6 " **Jeannot** " son grand-père
- 7 " **Jean** " (brigand-royaliste auquel je vais m'intéresser plus particulièrement)
- 8 **Pierre** Hilaire
- 9 **Etienne**
- 10 **Etienne**

de Pâques, le 8 avril 1944 pendant la fin de la seconde guerre mondiale.

Je m'appelle : **Marie - Line**, prénom en vogue dans une France occupée par les Nazis et dans l'attente du débarquement des alliés. Le curé de l'époque refuse mon prénom, écrit à l'américaine « *Maryline* » c'est-à-dire en un seul mot, comme ma mère le désirait ; moi, pour cette raison, je l'écris toujours ainsi : **Maryline** ; mon nom d'épouse est : **Vincent**.



Aujourd'hui, pour éviter toute confusion avec d'autres personnes de Mervent portant le même patronyme que moi, j'ai fait précédé mon nom de femme **VINCENT** de celui de mon nom de jeune fille **RAIMOND**, notamment, lorsque j'ai commencé en novembre 1983 à relater et à faire publier, par l'intermédiaire de la municipalité alors en place, un bulletin sur notre village, un historique semestriel appelé le « *Merventais* » et qui fait l'objet d'un Dépôt Légal à la Préfecture de la Vendée.

Je suis la fille de Raymond (ci-contre), né Séry, au Havre en 1921 et qui fut tardivement reconnu par son père biologique Émile **Raimond**. Au moment de la guerre, mon père vit à Flize dans les Ardennes d'où il doit fuir avec les siens comme des milliers de réfugiés qui se répandirent alors sur les routes de France. Il arrive en Vendée. Sa famille, qui est extrêmement pauvre, s'installe dans le tout petit village de St Hilaire-de-Voust. Ce village n'est pas très éloigné de **Mervent**, qui est alors une jolie localité renommée pour sa très belle forêt et le bon air qu'on y respire. Y demeure avec ses parents, **Suzanne** Bagué (n° 2 ci-contre), ma mère, qui y est née en 1920. C'est au cours de virées en vélos, le dimanche entre jeunes gens des alentours à la recherche d'une guinguette pour danser et ce malgré la guerre, que mes parents se sont rencontrés. Ils s'épousent en mai 1942 ; en février 43 naît mon frère Jean Pierre et moi, peut-être un peu trop tôt, en avril de l'année suivante.



Suzanne est la fille de Etienne. Ce dernier est natif de Bourneau, du côté de son père, et de Mervent, du côté de sa mère, Marie Louise *Henriette* Michot, descendante d'une famille autrefois aisée. C'est en recherchant dans les vieux registres de Mervent ces ascendants Michot, justement, que j'ai fait mes pionnières découvertes historiques. Suivent, alors, deux décennies de difficiles et laborieuses recherches, de travaux de calligraphie, de dactylographie, de mise en pages et moult autres exercices, le tout doublé d'une activité professionnelle économiquement indispensable, et d'une vie familiale avant tout primordiale, bien sur !

Aujourd'hui, début janvier 2003, mes ouvrages historiques sur Mervent sont notoires et forment un ensemble de 41 bulletins, comptabilisant 840 pages ; ils sont distribués gratuitement aux Merventais.

Mes parents, toujours en vie [2004], ne s'intéressent guère au

passé de Mervent et, par conséquent peu à mes ouvrages, ce qui naturellement me peine. Ils font partie de ces générations, qui pendant les années 1950-60, ne se sont pas souciés des histoires du passé. Ils ne les ont pas occultés mais ils s'en sont totalement désintéressés. Mes enfants se soucieront-ils un jour de mes travaux historiques, et surtout généalogiques, qui sont un legs, un patrimoine familial, un capital souvenir biologique et historique que je tente de leur laisser !

Ce capital, autrefois si précieux, était une sorte de carte d'identité orale que l'on se transmettait pendant les longues soirées d'hiver, tous assis autour de l'âtre qui éclairait et réchauffait la maison.

Aujourd'hui, les familles ne sont plus regroupées sous le même toit ; les parents demeurent seuls et les enfants qui recherchent une certaine

Dès que l'on franchit le seuil de sa maison, Maryline Raimond-Vincent accueille ses hôtes chaleureusement.

Passionnée, elle exerce une sorte de fascination, car tout ce qu'elle entend, elle y croit, elle le vit.

La science qui a pour objet la recherche des filiations ou généalogie n'a plus de secret pour elle, mais, par-dessus tout, elle aime ce patrimoine, son Mervent qui l'a vu naître.

Maryline quitte son bourg natal pour Fontenay-le-Comte. Elle a sept ans. Elle passe une enfance heureuse parmi les siens ; frères et sœurs, un papa commerçant et une maman couturière dont la renommée n'était plus à faire.

Aux vacances scolaires, elle rejoint ses grands-parents maternels à Mervent et, là, elle construit son petit univers.

En compagnie de ses camarades de jeux, elle s'évade dans cette nature privilégiée par la forêt domaniale Mervent-Voust et par le lac enclavé entre les collines luxuriantes. Elle invente des poèmes, elle crée des scénarios avec tout le feu de sa jeunesse et elle les met en scène avec ses camarades au bord du lac, un vrai théâtre de verdure.

« Mervent ne tombera pas dans l'oubli »

Mariée à Fontenay-le-Comte mère de trois grands enfants, Maryline souhaite revenir habiter dans son village natal, son rêve se concrétise en 1976.

C'est une personne résolue, bien décidée à ce que « Mervent ne tombe pas dans l'oubli ».

Autodidacte, elle frappe à toutes les portes, elle va consulter les archives et sa détermination est si forte que les personnes qu'elle contacte vont l'aider. Principalement, Mlle Braud, bibliothécaire municipale à Fontenay-le-Comte, ainsi que les municipalités et les particuliers. Elle prouve dans ses démarches qu'il y a toujours quelque chose à faire.

Elle découvre entre autres que le village de Mervent a été chanté par de nombreux poètes, que Louis Brachet écrivain de l'époque en 1893 a visité le bureau de « la forêt de Voust ».

Maryline est une battante, elle sera admise à l'émission télévisée « Autour lui Madame ». Elle y reviendra souvent notamment lorsqu'elle le thème en sera le « généalogie ».

Le bulletin merventais

De concert avec la municipalité merventaise, elle écrit depuis

1984, une chronique, mise en fin du bulletin du lieu et qui paraît tous les six mois.

« D'où vient votre nom de famille ? » et « L'histoire des lieux », historique de la nuit des temps. Elle se passionne à redorer le blason à sa manière, le faire resurgir, faire revivre son passé.

A ce jour, elle a écrit dans quinze bulletins et fait quelques « hors-séries ». Un travail qui compte deux cent quarante pages. Elle n'a pas encore tout dit et elle pense arriver aux mille pages.

Elle souhaite que ce riche patrimoine vestigial de nos aïeux puisse être transmis aux générations futures et que l'histoire de Mervent prenne toujours plus d'ampleur au fil des ans.

Elle n'a pas encore tout dit, et du puits inépuisable de connaissances à encore beaucoup à écrire, à faire savoir.

Le bulletin devient de plus en plus important et, de ce fait, de plus en plus onéreux.

Il a été décidé, de concert avec la municipalité qui, outre le bulletin semestriel, distribué à la population merventaise quelques hors-séries seront disponibles à la mairie pour les personnes intéressées par l'histoire de leur région.

Car Maryline est une benévole éprise de « son » village de son histoire, de ces anecdotes inédites, et véritées qu'elle aime à raconter. « Mervent ne tombera pas dans l'oubli ».

indépendance s'installent plus ou moins loin du lieu de leur noyau originel [souvent à cause de leur travail]. p. 3
Difficile, alors, de perpétuer la transmission orale de ce capital familial !

De plus, la télévision, la facilité des déplacements, les nombreux loisirs proposés ne favorisent pas, pour nos jeunes générations, l'envie d'écouter et surtout ils n'en ont pas le temps, disent-ils !

Restent les petits enfants pour écouter une grand-mère, comme moi, attachée à ce passé. Je m'ingénie à trouver les mots, les façons les plus expressives pour leur parler, leur raconter, les choses déjà d'antan. Il apparaît certain que ni mon grand-père, ni ma grand-mère, ni leurs ancêtres avant eux, n'avaient besoin de ces subterfuges pour capter l'attention de ceux qui les écoutaient. Cette transmission faisait alors partie d'un « *devoir sacré* » pour ceux qui la diffusaient ainsi que pour ceux qui la recevaient. Je me sens investie de ce « *devoir sacré* » ! Plaise à Dieu s'il existe, ce dont je doute fort, de me prêter longue vie pour accomplir complètement cette tâche !

Faute de ne pouvoir transmettre oralement ce merveilleux capital souvenir, comme l'ont fait avant moi mes aïeux, je le transcris sur le papier à l'aide d'un merveilleux engin : l'ordinateur. Mon grand-père



maternel, que j'appelais « *Pépé Bagué* », s'il vivait encore n'en croirait pas ses yeux !

Etienne Bagué, mon grand père, est né en 1880 à Bourneau ainsi que son père Victor, mais en 1850, dans une famille de cabaretier aisée. Sa mère *Marie Louise* Henriette Michot, elle, est née en 1853, à Mervent (n° 10 rue du Prieuré - ci-contre, voir à gauche la flèche →), dans la maison d'une

famille de négociant en bois [dont j'ai retrouvé la trace à Mervent jusqu'en 1700] qui est propriétaire de nombreux biens.

Etienne est un beau garçon aux traits fins, de taille moyenne, aux cheveux châtain et aux yeux noisettes (ci-contre le jour de son mariage) et sérieux. Il travaille en forêt et excelle en son métier de fendeur de latte [ou de merrain], travail qui exige de la patience, de la minutie et une grande dextérité. Il est bon danseur et surtout renommé comme un excellent valseur ; il chante aussi très bien et sait être gai par moment. Tout pour plaire au premier abord mais il a un tempérament très spécial, plus ou moins caractériel dirait-on, aujourd'hui ! Il est vrai qu'il a hérité d'une lourde tare ; son père, décédé en 1907, et son grand-père, en 1875, étaient des éthyliques avérés.

Ne disait-on pas dans la famille, que de générations en générations, « *ils avaient bu tout leur bien* » et, qu'il avait fallu vendre une parcelle de terre puis une autre, enfin presque tout ! Etienne est toujours vieux garçon à presque trente ans révolus, aussi cherche-t-on plus ou moins à l'établir !

Le mariage a été quelque peu arrangé par Angèle, sa sœur, qui travaille à Fontenay et connaît [très intimement d'ailleurs] un très beau jeune homme de Mouilleron-en-Pareds, Léon Boisseau, lequel a une sœur, **Marthe** (n° 3 ci-dessus en mariée), qui a vingt deux ans.



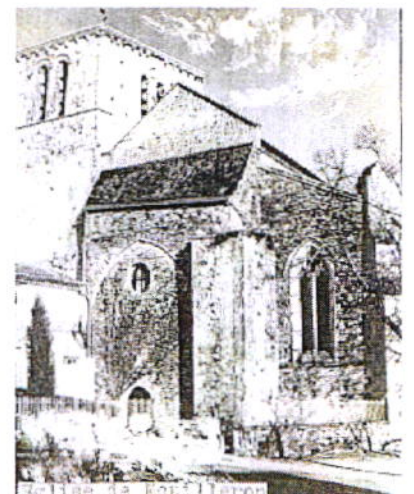
Du côté des Bagué (ci-contre à gauche, la mère d'Etienne, *Marie Louise* et Pierre, son oncle paternel, qui porte les stigmates de l'alcoolisme), on a omis de dire à la jeune fiancée et surtout à ses



parents, que « *le futur marié* », mon grand-père, est atteint d'une maladie considérée alors comme terrifiante : l'épilepsie. À cause de cela, toute sa vie durant, Etienne ne pourra boire une seule goutte d'alcool sans risquer une crise ; il devra suivre un régime

alimentaire stricte, se ménager sur le plan physique et psychique. C'est peut-être à cause de cette maladie qu'il est parfois emporté et même violent.

En septembre 1911, Etienne épouse donc à **Mouilleron-en-Pareds** [ci-contre l'église], paroisse où elle est née, Marie **Marthe** Zélie Boisseau, de neuf ans sa cadette, cuisinière à résidence, à Fontenay-le-Comte. Elle est la fille de Onésime Boisseau et de Marie **Rousseau** (n° 4).



Marthe, comme on l'appelle plus communément, est légèrement plus grande que son époux (1,68 m). p. 4



Elle a de beaux yeux bleus, comme ceux de son père, un visage assez osseux avec de fortes pommettes et une bouche pas très jolie : elle est prognathe [les mâchoires allongées en avant]. Mais dans l'ensemble, c'est une assez jolie femme qui ressemble, en fait, aux Boisseau. Elle a surtout une magnifique et longue chevelure frisée qui lui tombe jusqu'en bas des reins et qu'elle porte relevée en chignon souple comme cela est alors à la mode.

Bien que n'ayant été à l'école que jusqu'à l'âge de onze ans seulement, elle a suffisamment d'instruction et fait très peu de faute, calligraphiant d'une magnifique écriture. Elle n'apprend pas de métier. Très jeune, elle est d'abord gagée dans les fermes puis dans une maison bourgeoise où elle s'initie à l'art de la cuisine. Elle est très vite excellente dans cette pratique.

Marguerite (ci-contre à droite), sa sœur cadette, est plus jolie avec des traits plus réguliers. Néanmoins, elle est plus petite et plus rondelette, un peu comme leur mère **Marie**, qui tient cela des **Rousseau**. D'ailleurs, leur oncle maternel, Alexandre, à cause de ses rondeurs, est surnommé « *Boulottin* ».



Marguerite, comme **Marthe**, a reçu elle aussi une bonne éducation ; elle, non plus, n'apprend pas de métier mais elle sait coudre et broder comme beaucoup de jeunes filles à cette époque. Cependant, elle n'est pas gagée comme son aînée mais reste à la maison pour aider sa mère à tenir la petite épicerie familiale. Son caractère est plus rêche et, surtout, elle est moins généreuse que sa sœur, **Marthe**, qui, elle, aurait « *donné sa chemise* », comme on dit !



Léon Désiré (ci-contre à gauche et à droite en militaire), leur jeune frère, fut le garçon énormément souhaité ; joli, séduisant, gentil, il ressemble plutôt à sa mère. Comme elle, il n'est pas très grand. Il est adoré par ses parents mais également par ses deux sœurs.

On ne lui fait pas apprendre le métier de maçon comme tous les hommes de la famille, aussi bien du côté **Rousseau** que du côté Boisseau et, ce, depuis des générations.

Il entre en apprentissage chez un sabotier mais il n'exercera jamais ce métier préférant se gager à la ville, dans les maisons bourgeoises, comme domestique. Ce genre d'emploi, chauffeur, valet . . . est très recherché car plus lucratif.

Il a un peu plus de vingt ans quand, comme des milliers d'autres jeunes hommes, il est mobilisé pour ce qu'on appellera la « *Grande Guerre* », apocalypse, qui durera de 1914 à 1918.

Ce fut un déchirement pour ses parents qui, comme beaucoup d'autres proches, sursautaient chaque jour à la vue du garde-champêtre ou du facteur apportant bien souvent de mauvaises nouvelles du front.



Heureusement, Léon, qui s'instruit pendant ses classes, est très vite nommé Sergent Major à la 11^e Cie du 137^e Régiment d'Infanterie et, de ce fait, sera pendant quelques temps moins exposé. Il est néanmoins blessé lors d'une des plus terribles offensives allemandes ; rapatrié, soigné pendant quelques mois, il part en convalescence à Salies-de-Béarn [Basses-Pyrénées], où il rencontre Fanny Despaux, qu'il veut épouser.

Fanny est protestante. Les parents de Léon refusent tout d'abord de donner leur accord mais cèdent devant la détermination de leur fils [ci-contre un courrier de Léon adressé à sa cousine, Germaine Rousseau de St Maurice-le-Girard]. Il s'installe définitivement à Salies-de-Béarn où il fait tout bonnement fortune.

Marthe, Marguerite et Léon, les trois enfants du couple Boisseau - **Rousseau**, sont tous nés au bourg de Mouilleron (n° 5 rue du Hérault).





Leur père, Onésime, est né en 1864, dans un hameau p. 5 de cette commune, assez éloigné du bourg, appelé la *Goinière*, qui est d'ailleurs voisin du hameau de la *Sauvagère*, autre lieu-dit, fief initial des **Rousseau**.

Marie Rousseau, leur mère, née en 1870 et, dont le père, le grand père, etc. . . sont pourtant tous originaires de Mouilleron, est native, quand à elle, de la paroisse de St Maurice-le-Girard [commune limitrophe de Mouilleron] et, le berceau de la famille de sa grand mère paternelle, Marie Pacteau.



Onésime Boisseau (ci-contre, en 1911, avec Marie Rousseau, sa femme), qu'on surnommera, plus tard, le « *père Nésime* », qui est très grand comme ses frères, est un fort bel homme. Il a un beau visage, avec des yeux bleus et une fossette au menton. Il adore sa femme et ses enfants. C'est un homme d'honneur, droit, honnête, fier et surtout, il est bon père. Il sait lire et écrire d'une assez jolie écriture. Il échangera pendant la guerre, de temps en temps, quelques lettres avec son fils, terré dans les tranchées du front de la Somme.

Onésime est maçon au bourg ; il est très estimé dans la commune de Mouilleron, et ailleurs, notamment à St Maurice-le-Girard, où il se rend fréquemment. En plus de ce métier, il fait également, au printemps, le « *bouilleur de cru* » et possède pour cela, un magnifique alambic qu'il promène de hameau en hameau, à la période de la fabrication de l'eau de vie (alambic dont héritera plus tard, Gaston, le fils de Marthe, son unique petit-fils, qui a la forte constitution des Boisseau mais qui deviendra hélas un buveur notoire - ci-contre à gauche après 1945).

Si de temps à autre, Onésime boit un bon petit coup, il n'en est pas pour autant un intempérant, loin sans faut ! De plus, il est comme ses frères, de constitution robuste !

Son épouse, **Marie** Louise Zélie **Rousseau**, que l'on nomme tout simplement « *Marie* », est assez jolie avec des yeux sombres mais elle est nettement plus petite que son époux, légèrement enrobée aussi comme beaucoup de femmes à cette époque. C'est une personne de caractère, assez vite emportée « *soupe au lait* », comme on disait, mais elle a un « *cœur d'or* » et elle est très généreuse notamment pour sa fille aînée **Marthe**, qui, en plus d'avoir une petite santé, « *tire le diable par la queue* ».



Marie, qui affectionne son époux, perdra un dernier bébé, né très prématuré et alors que cette dernière a plus de quarante cinq ans. C'est une travailleuse qui ne se ménage guère ; en hiver comme en été, elle se rend au lavoir situé au bout de la rue, pour laver son linge [ci-dessus le lavoir, en face la rue du Hérault] et souvent celui des autres, afin de gagner quelques sous de plus. Ce travail est une besogne des plus pénibles.

Bien qu' elle ne sache ni lire, ni écrire, **Marie** sait très bien compter. Elle tient une petite épicerie, installée dans la maison de ses parents [ci-dessous, façade restaurée dans les années 1980-90] et dont elle a hérité en rachetant naturellement les parts de son frère et de ses sœurs. On ne roule pas sur l'or chez les Boisseau mais on a du beau mobilier, du beau linge dans les armoires, où **Marie** glisse régulièrement quelques pièces d'or mises en réserve. Surtout chez les Boisseau, comme chez les **Rousseau** d'ailleurs, on a sa fierté et on sait, quand il le faut, faire les choses bien !



Par conséquent, c'est un beau mariage que font Onésime et sa femme, à leur fille aînée, **Marthe** [ma grand mère].

Presque toute la famille Boisseau est présente, tous très bien habillés ; les **Rousseau** aussi, mais vêtus plus sobrement. Du côté du marié, dix membres seulement sont présents. Mais, ce ne sera pourtant pas une union des plus heureuse !

surtout très unie, et sa petite ville natale, pour s'installer loin des siens à une vingtaine de kilomètres, dans le petit bourg de Mervent. Le couple partage pendant deux ans la maison (ci-contre, rénovée) de Marie Louise Michot, la mère de Etienne, qui décède d'ailleurs peu de temps après [1913].

Sur l'unique façade de la maison, qui donne à l'est, courait une vieille treille de raisins chasselas. La demeure n'est pas bien grande, tout juste deux pièces habitables dont, l'une a une porte d'entrée qui donne directement sur la rue. Cette pièce fait office de chambre puisqu'on y a installé dans un coin un « lit à rouleaux » où peuvent coucher deux personnes. Cette pièce fait également office de cuisine et

possède une cheminée placée en son centre. Face au lit, une « bonnetière à fiches » [vestige du patrimoine évaporé des Michot-Bagué et qui se trouve chez ma mère] et un fauteuil. Au centre de la pièce, il y a une table et des chaises. Sur l'autre coté un buffet bas. Il y a aussi un évier éclairé par une « boulotte » [petite ouverture ovale ci-dessous, ma grand mère devant sa maison dans les années 1960], une cuisinière à bois, un « potagè » [fourneau de cuisine encastré dans un mur dont le foyer est alimenté par des braises], des étagères partout même au plafond qui d'ailleurs est noir comme la suie. Sont rangés dessus des pots de confiture. Tout au fond de cette pièce, éclairée uniquement par la porte d'entrée, se trouve un cellier où sont stockés quelques barriques, un garde-manger, un « barricot » à vinaigre, quelques vieilleries et autres babioles, un peu de bois ; le reste étant entreposé dans la grange située de l'autre coté de la rue.

Une échelle donne accès à un immense grenier où l'on peut éventuellement coucher sur de vieilles couettes de plumes et où s'amoncellent en vrac à même le plancher, de vieux journaux, des cartes postales, de vieux vêtements, des guenilles, quelques malles, un berceau de bois à bascule pour les nouveaux nés et autres vétilles.

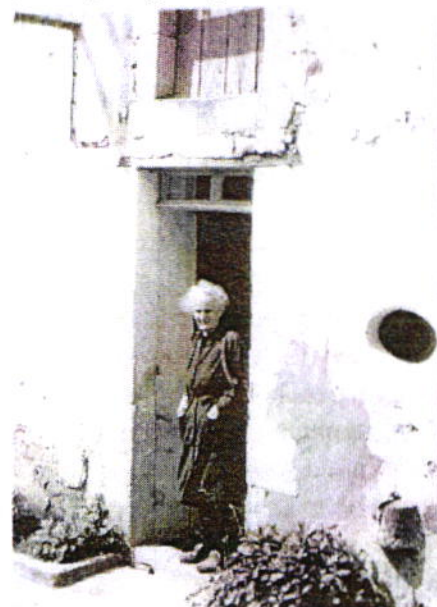
L'autre pièce, un peu plus ensoleillée au moins le matin, sert uniquement de chambre. Elle possède une plus petite cheminée mais qui enfume la pièce à chaque fois qu'on veut y allumer un feu. Sont installés tête bêche, deux grands « lits à rouleaux » pour deux personnes, bien qu'on y couche parfois à trois! Dans cette pièce, il y a aussi une grande armoire, un buffet bas, une table ronde ainsi que quelques chaises. Quelques vieilles photos de famille trônent par ci par là. Sur la cheminée, deux beaux vases encadrent un crucifix et la statue de la Vierge Marie. À l'arrière de cette pièce, se trouve également une chambrette au sol de terre battue et non éclairée. Deux vieux lits y sont installés et toutes sortes de bricoles. Dans cette chambrette, on y faisait, dans l'intimité accessoire, la grande toilette hebdomadaire dans une cuvette en faïence décorée comme le broc pareillement assorti, et que l'on remplissait d'eau chaude. Il y a avec la maison également un jardin mais qui se trouve en bas de la rue, à 50 mètres environ et où sont aménagés les « cabinets » [WC].

C'est donc dans cette maison familiale que s'installent les jeunes mariés, vivant dans une certaine promiscuité, comme on dirait aujourd'hui, avec la mère d'Etienne. Un an après les noces, leur naît un fils,

Gaston (ci-dessous), qui ressemble à sa maman. Il a, comme elle, un visage osseux et de beaux yeux bleus qui lui viennent de son grand père maternel.

Mais le couple végète. Etienne, journalier en forêt, ne gagne pas des fortunes loin sans faut ! Alors **Marthe** fait des ménages, « elle vide les pots de chambre » chez Mme Gourdon qui tient l'Hôtel des Voyageurs énormément fréquenté à la belle saison. Ce n'est pas la misère certes mais ce n'est pas non plus le Pérou !

Il faut dire que la vie, en ce temps-là, est dure surtout pour les familles qui ont de nombreux enfants. Aussi Etienne préconise-t-il d'emblée de suivre à la lettre cet adage « le couple vaut mieux que la douzaine ». En effet, pendant huit ans, ils n'auront pas d'autre enfant appliquant une méthode « nouvelle ». Leur naîtra tout de même volontairement, une petite fille :





Suzanne. Le couple n'aura plus d'autre enfant. Etienne, décide d'appliquer une méthode plus radicale encore.

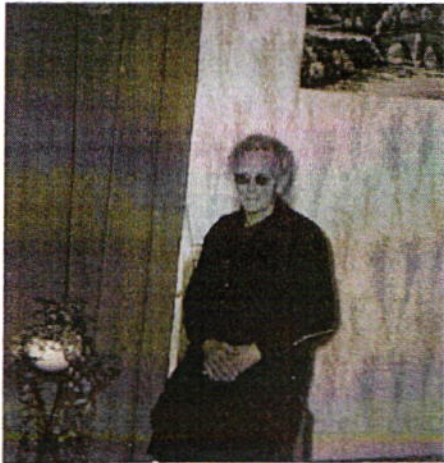
Dorénavant, chacun dormira dans sa chambre. C'est ainsi que Etienne demeure dans la cuisine : son lit est installé face à l'âtre. **Marthe** reste dans la chambre où dort également la petite **Suzanne** (ci-contre). Cette enfant, qui est plutôt fluette, ressemble beaucoup à son père. Elle a comme lui les traits fins, une physionomie un peu malade, hérite également un peu de son difficile caractère et malheureusement de certains de ses ennuis nerveux.

Marthe et Etienne Bagué vont unir un peu précipitamment en 1931, Gaston, leur fils aîné, avec Jeanne, une jeune fille des alentours. Leur premier petit-fils Gilbert, va naître quatre mois plus tard et **Suzanne**, âgée alors de onze ans, en sera la marraine. Dorénavant, demeurée seule avec ses parents, elle est élevée alors en fille unique. Cette fillette fragile devient une adolescente mignonne, sensible, trop peut-être et surtout bien trop attachée à sa mère. Devenue femme, elle garde un peu de cette fragilité tant physiquement que moralement. Avec son teint très clair, son visage délicat, elle est assez jolie. Elle le sait aussi ! Notamment, elle est toujours très chiquement habillée. Est-ce le côté chic, qui lui donnait des allures de nantie, qui attira mon père ou bien est-ce vraiment « *Cupidon* » qui l'invita à la fréquenter ! Il l'épouse donc et c'est ainsi que je suis née, comme nous l'avons vu plus haut.



Suzanne [à droite, avant son mariage - voir la biographie de sa vie dans la généalogie des descendants de 1900 à 2000 page 12 ter 1 a], dont la vie va être quelque peu mouvementée, va beaucoup se reposer sur sa mère **Marthe**. Cette dernière lui élève les deux aînés pendant quelques années et, notamment moi, **Maryline**, « *votre serviteur* », si je puis m'exprimer ainsi !

Des liens très profonds vont se tisser, entre moi, **Maryline**, et ma grand-mère **Marthe**. J'ai de merveilleux souvenirs d'elle [à gauche chez moi en 1965-66, ci-dessous, l'été précédant son décès, en forêt un jour de pique-nique avec ma famille] que je consignerai dans un autre volume.



Voici ce que ma grand-mère me raconta un jour dans les années 1969-70. Elle était venue chez moi passer un mois de vacances, comme tous les ans, dans notre appartement *cité de la Pommeraie*, à Fontenay-le-Comte. Nous occupions notre temps : moi je faisais un peu de travail de couture, tandis que « *Mémé* » faisait du crochet ou tricotait pour mes deux filles pendant que nous bavardions. Je lui posais des questions sur ses parents, sa vie quand elle était jeune. Je me rends compte, seulement maintenant, qu'elle ne parlait pas beaucoup de sa vie de femme.

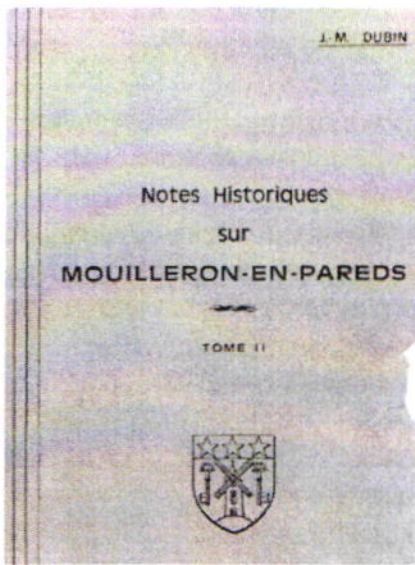
Tout ce qu'elle me disait était déjà axé sur son lointain passé !

« *Ce que je vais te raconter, me dit-elle, se passait pendant la Révolution. C'est ma mère Marie Rousseau qui me l'a conté. Elle le tenait de son père [Louiset n° 5] et lui le tenait de son père [Jeannot n° 6] ! Je ne sais pas, si ces Rousseau étaient des royalistes ou des républicains, ce que je sais, c'est que, l'un d'entre eux, fut fusillé pendant la Révolution . . ! Je crois, me dit-elle encore, qu'il se trouvait dans un cabaret, qu'il a voulu se sauver par la cheminée et qu'il a été tué d'un coup de fusil ».*

Connaissant les convictions religieuses de ma grand-mère, j'étais à peu près sûre qu'il ne pouvait s'agir que d'un royaliste.

Hélas, en 1971, ma grand-mère décède prématurément des suites d'un accident cérébral, évitable aujourd'hui. Je fus très chagrinée par sa disparition. D'autre part, c'est tout ce que je pus savoir sur ses ancêtres. C'est bien après cette période que ma curiosité s'éveilla à ce sujet. Dès 1978, j'ai commencé à arpenter les villages, les mairies et à compulsier les archives. J'ai eu de la chance. A cette époque là, l'abbé Dubin, curé de Mouilleron, écrivait l'historique de cette paroisse où il fut longtemps prêtre. C'était des chroniques. La tante Marguerite, sœur de *Mémé*, heureusement les conserva précieusement. Il y était fait mention de nos « *Rousseau* ».





En 1979-80, l'abbé Dubin fait paraître p. 8
deux volumes (ci-contre le second tome) qui relate
l'histoire de Mouilleron. Et, entre autre avec
forces détails, sont donnés des documents sur les
frères Rousseau. Je m'empresse aussitôt
d'acheter ses écrits qui me seront si précieux par

la suite.

Et c'est ainsi que le fameux « *fil d'Ariane* » commence à se tisser.
En mars 1992, à l'aide d'une archaïque machine à taper, je commence à
coucher sur le papier, l'historique très imparfait de mes « **Ancêtres
Rousseau** ». Une vraie passion m'envahit qui va me pousser vers une
quête continuelle d'archives, de pièces rares et même à la recherche
d'autres descendants, comme on dit en généalogie, des collatéraux. Au
passage, je tiens à remercier ceux de St Maurice-le-Girard, mes lointains
parents, qui ont su me transmettre quelques récits venus de la nuit des

temps et qui concernent notre ancêtre commun : **Jean Rousseau** (n° 7), né à Mouilleron, le 8 février 1760.

Ces récits, dont ils ne connaissaient même pas la complète signification, sont autant de morceaux d'un
puzzle que je me suis attaché à remettre en place. En décembre 2002, c'est avec l'ordinateur que je remets
tout cet historique au propre et au goût du jour.

Cet acte [ci-contre] relate le décès d'un des frères **Rousseau**. J'ai longtemps cru qu'il s'agissait de
mon ancêtre direct, **Jean** l'aîné, dont ma grand-mère disait : « *avoir été tué par les soldats* ». En fait, il s'agit
de son frère cadet, **Jean**, aussi « *père de famille* » mais dont, à ce jour, je n'ai pas retrouvé l'acte de décès ni
ses descendants. Il fut tué en mars 1800.

Je comprends maintenant pourquoi ces faits ont frappé les esprits de leurs contemporains, de leurs
familles et de leurs descendants ! Ce ne fut pas qu'un des frères **Rousseau** qui fut abattu mais deux et en peu
de temps. **Pierre**, le troisième garçon, également « *père de famille* » avait été tué par les soldats républicains,
au mois de janvier précédent alors qu'il tentait de s'enfuir.

Bien plus tard encore (2011), je n'ai toujours pas
retrouvé les actes de décès de ces deux frères **Rousseau**. Les
archives, les concernant, sont pourtant très abondantes. Grâce à
celles-ci, je vais pouvoir vous raconter l'histoire de « *mes
ancêtres les Rousseau* ».

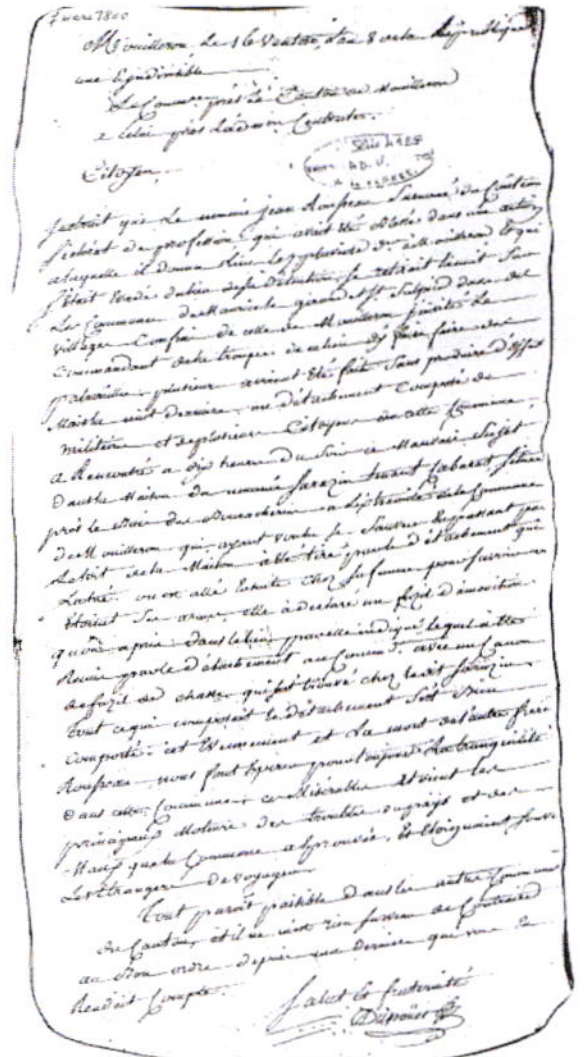
Parlez d'eux, c'est leur rendre hommage. Après une
considérable étude, des faits les concernant, du contexte
historique du moment, je crois pouvoir dire sans crainte de me
tromper que c'étaient des hommes honnêtes et surtout des
hommes de conviction. Profondément croyants, attachés à leur
roi et aux ordres établis depuis des siècles par la monarchie, ils
vont avoir du mal à accepter la *nouvelle République*. Non pas
ses nouvelles institutions mais surtout le fait qu'elle va
persécuter leur roi ainsi que leurs « *bons* » prêtres.

Très tôt, réfractaires, ils entrent dans la dissidence et
suivent les *Armées Royalistes* locales pendant de nombreuses
années. Refusant de se soumettre, ils continuent la guérilla
pendant encore quelques temps, répandant, tout de même, la
terreur dans le pays par leurs incessantes actions de violence.

Aujourd'hui [janvier 2003], presque au terme de mes
recherches, je m'atèle à cette longue besogne de restitution et à
la narration de cette épopée qui finira amèrement comme on va
le voir plus loin.

Plut au ciel que je réussisse dans ma tâche et si Dieu
existe, qu'il me prête longue vie pour l'accomplir !

* Je débute avec **Rousseau Hilaire** n° 10 né à Mouilleron vers 1637 et
que je compte dans mes travaux comme la 1ère génération.



AVANT - PROPOS

De la nuit des temps jusqu'au XVIII^e siècle



Cet avant-propos invite à se forger une vision et une opinion générale de mes ascendants, au terme d'un périple, à la fois dans le temps et dans l'espace, au cours duquel on croisera au XVI^e siècle - **Etienne Rousseau** [l'ancêtre le plus lointain retrouvé à ce jour et qui représente la 1^{ère}

génération mais auquel j'ai donné, pour mon historique, le n° 10] et, au XX^eme, **ses descendants** [dont moi-même, la 10^{ème} génération mais qui porte le n° 1]. Ces hommes et ces femmes qui n'ont pour point commun, et souvent pour seul point commun, que celui d'avoir été mes aïeux. Ces hommes et ces femmes [que je présente dans les pages 9 et 10], sont tous un fragment de mon « *Fil d'Ariane* ». A ce titre d'**Ancêtres**, ils sont à la fois les bâtisseurs de ma personnalité, les auteurs de mes jours, les responsables de mon identité - et aujourd'hui - le « *moteur* » qui me donne cet enthousiasme pour écrire leur histoire.

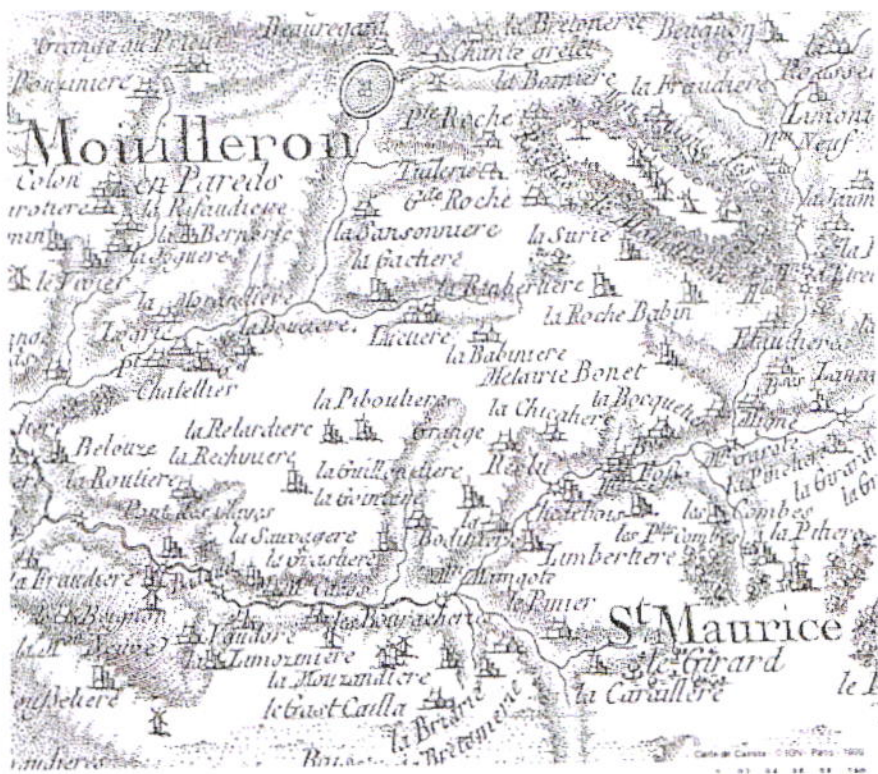
Mais il faut savoir que le monde de mes ancêtres du XVI^eme [je parle au nom des miens mais il en est de même pour ceux de tout un chacun], est un monde manichéen, rude, frustré, cru, sombre, violent, mais il sent tout de même la vie, c'est une chose sûre ! Nous serions incapables de vivre dans ce monde tant il est différent du nôtre !

Mes ancêtres, ces hommes, ces femmes, si méfiants à l'égard des étrangers auxquels ils s'efforcent de dissimuler leurs économies comme leurs pensées, ne pourraient en aucun cas vivre dans notre cosmos. Ils auraient bien du mal à nous reconnaître comme leurs descendants comme nous ne saurions pas plus les reconnaître, vivant, sur ce qui était leur planète ! Mes ancêtres ne sont pas des individus uniques et uniformes. D'ailleurs, chaque individu a ses propres ancêtres, différents les uns des autres et selon les régions. On sait notamment déjà que dans notre France de l'an mil, il y eut une grande disparité de race mais cette disparité est en revanche beaucoup et nettement moindre en province [dont mes ancêtres, et jusqu'à moi-même, sont originaires] surtout dans les lignées campagnardes et comme c'est le cas de ma lignée.

Mes ancêtres **Rousseau**, de Mouilleron, sont nés dans la province du Poitou. Ils vivent à la limite du bocage vendéen et dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres au plus ce qui me donne une ascendance très concentrée sur le plan géographique. Ils habitent, en général, à une ou deux lieues les uns des autres. Une lieue représente une distance moyenne [5 - 6 km.] entre chaque hameau. Cette petite distance permet [entre autre par exemple à un paysan] de transporter en une journée son blé, à dos d'âne, jusqu'au moulin pour aller l'y faire moudre. C'est pourquoi d'ailleurs, il fallait de nombreux moulins.

Selon les terroirs [c'était légèrement variable], vingt lieues représentent entre 80 et 100 kilomètres, ce qui est tout de même alors « *le bout du monde* » pour les plus modestes qui ne se déplacent qu'à pieds. Néanmoins malgré ces différences de régions et ces distances qui ralentissent les migrations, il ne faut pas en conclure pour autant à l'absence de mélange ou à la pureté des sangs. L'univers de mes ancêtres étaient d'autant plus étroit que bien souvent dans chaque seigneurie on ne parlait pas exactement le même patois encore plus à fortiori, dans chaque comté





et, ceci d'autant plus p.10
qu'à cette époque, les individus ont
très peu de contact [voir pas du tout]
avec l'extérieur.

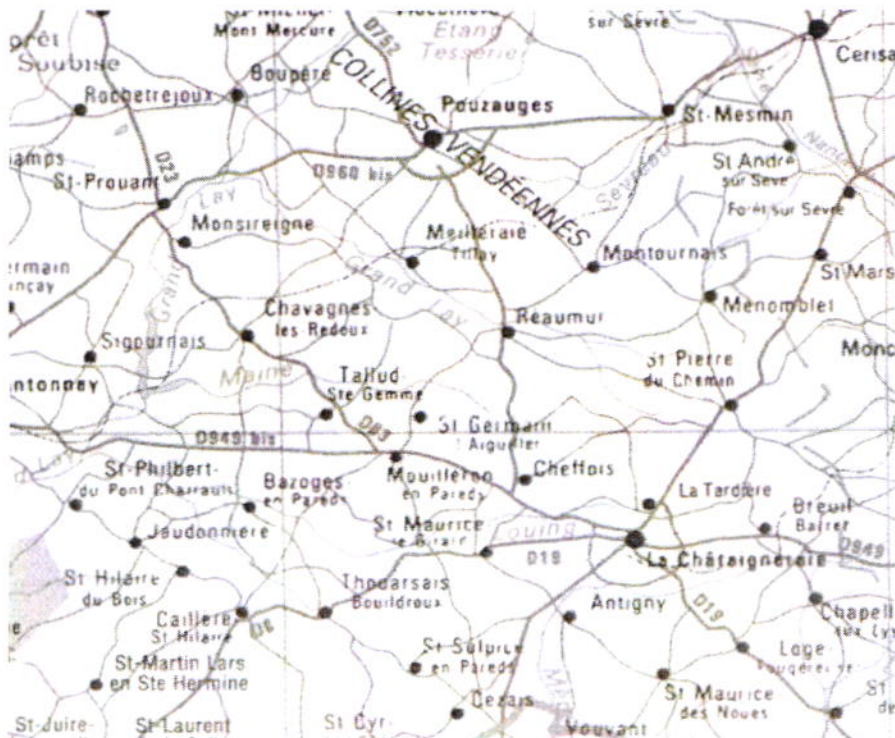
Ils vivent dans ces étroites
limites administratives, économiques,
surtout occupés [souvent] à des luttes
d'intérêts locales. Aussi, comment ces
hommes peuvent-ils connaître et suivre
le déroulement des affaires du
royaume, des guerres souveraines
puisqu'ils connaissent à peine leur roi,
ce « *seigneur des seigneurs* ».

Voici la cartographie de la
paroisse de Mouilleron [effectuée par
Cassini père et fils vers 1745], où sont nés
un grand nombre de mes ancêtres.
Mais il y a aussi des **Rousseau** à
Cheffois [Chevefaye, Cheve Foye 13ème,
Cheffoye 18ème, du latin « cava et fagea »,
évoque une hêtraie dans un creux, ce qui

correspond bien à sa situation géographique], à St-Maurice-le-Girard, à St Germain-l'Aiguiller, au Tallud-Ste-Gemme . . . [et ailleurs en France évidemment]. Naturellement, bien des mariages ont été conclus avec des jeunes gens des paroisses avoisinantes.

Mouilleron-en-Pareds se situe à la limite sud du bocage vendéen et, en bas des hauteurs dites « *Collines Vendéennes* », de Pouzauges, de Saint-Mesmin, de Réaumur, de Saint-Pierre-du-Chemin . . . Ce site, établi à 100 mètres d'altitude, a un point culminant la *Montagne des Roches de Mouilleron* qui, elle, atteint tout de même 182 mètres ; ce qui en fait la première hauteur du bocage. De ces élévations, on domine la plaine environnante et les communes avoisinantes : St Germain-l'Aiguiller et Cheffois à l'est ; St Maurice-le-Girard, Thouarsais-Bouildroux, St Sulpice-en-Pareds au sud ; Bazoges-en-Pareds à l'ouest et le Tallud-Ste-Gemme au nord. De ces altitudes on découvre un horizon lointain. On peut voir par temps clair, les collines de Cheffois, de la Châtaigneraie et, tout à l'est, celles de Faymoreau ; enfin plus près, les moulins de Baguenard et, au loin, le point culminant de St Michel-Mont-Mercure ainsi que la *Montagne des Alouettes*. C'est, à n'en pas douter, un point stratégique important.

D'où vient le nom de **Mouilleron-en-Pareds** ?



Mouilleron vient de l'adjectif latin *mollis* qui veut dire *mou* auquel a été ajouté le suffixe *aria* qui désignait une *partie*, en l'occurrence, de terre molle, donc humide. Un autre suffixe fut ajouté *onem*, très utilisé pour les noms de domaines gallo-romains, et qui atteste la présence d'une occupation à cette période, sur un domaine, une *étendue humide* voir une *terre détrempée*. Plusieurs localités proches portent également le même déterminatif : *en Pareds*. Ce terme représente une ancienne forme de *Alperium*, bâtie sur le radical *alp* qui signifie hauteur ou pâturage sur les hauteurs et du latin *alparedum* = petites Alpes ; mais pour certains étymologistes, il s'agit de *paroi* [muraille] confirmé par la présence de



Bel Air (90), le *Grand Châtellier* (91), *Monséjour* (102), la *Rechignère* (100), la *Haute Fosse* (104), la *Croix-Renard* (107) . . .

Mais la chaîne de montagnes dite : « *montagne des Roches de Mouilleron* », qui est comme *une exubérance de rochers de quartzite* et qui s'étend sur trois bons kilomètres, présente elle aussi des points culminants : la *Petite Roche* (130 m.), la *Boisnière* (156), *Grand Rocher* (182), enfin tout au bout la *Dent Gaudin* (175) qui se termine par une faille impressionnante qui fait face aux Rochers de Cheffois.

La Rivière Loing →

Dans la dépression, qui se creuse jusqu'à la « *Colline Caillerote* », se trouve tout le « *vaste bassin drainé par le Loing* ». Cette rivière, appelée plus communément la *Rivière des Loups*, arrose une partie de la commune [voir carte plus haut]. Cet affluent du Grand Lay [sur sa rive gauche], le rejoint après un cours d'eau d'Est en Ouest, de quelques 25 Km, entre les Rambaudières, [paroisse] de Bazoges et la Salissonnière, [paroisse de] de St-Philbert-du-Pont-Charrault, face aux Roches [paroisse] de St-Mars-des-Près, dans le creux où se loge le moulin de Soulissant. Le *Loing* prend sa source à la Brossardière [paroisse de la Tardière]. Il passe au Moulin-Meilleraie. À la Maquignière, il se grossit d'un premier affluent venant sur sa droite des confins de Menonblet [paroisse], de St-Pierre-du-Chemin [paroisse], de Cheffois [paroisse] ; puis d'un second, venant, quant à lui, du bourg même de Cheffois ; puis d'un troisième, venant de la Rousselière [paroisse de Cheffois], du lieu-dit Maillezais, des Etrebières, des Etaudières . . . Ayant servi, un moment, de frontière entre les paroisses de Cheffois et St-Maurice-le-Girard, à la *Baclière*, il pénètre sur le territoire de Mouilleron dont il coupe la partie méridionale, d'est en ouest, à 3 Km du bourg, par *les Fosses* et *Reclus* [moulin de], jusqu'à *Maingot* [moulin].

De là, il sert de limite entre Mouilleron et St Maurice-le-Girard, jusqu'à *Cacaud* [moulin] et la

Graslière ; puis, entre Mouilleron et Bazoges jusqu'à *Badau* [moulin] et au *Pont des Claies*. C'est un peu plus loin, entre *Belouze* et le *Pont de l'Aumandière*, sur la route de Mouilleron à la Caillère, qu'il reçoit sur sa droite, lui venant du Nord-Est et, du bourg même de Mouilleron, un affluent dit : le *Grand Bay*.

← Le Ruisseau : **Grand Bay**

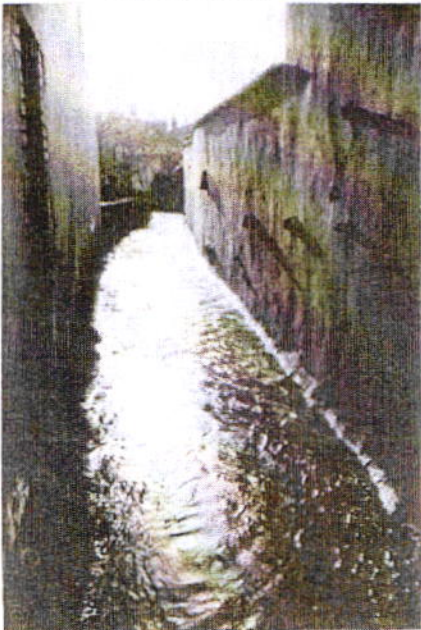
Ce dernier débute en St-Germain-l'Aiguiller [paroisse], au Fief des Sorinières, draine les terres de la *Berthomerie*, passe par une vaste prairie « *Chante-Grelet* » [aujourd'hui St-Sauveur], où naguère cet affluent était franchi à gué sur la route de Mouilleron à la Châtaigneraie [paroisse], puis il aboutit à *l'Étang Clairaud*. À partir de là, le « *ruisseau du Tonneau* » [tel était son nom, devenu *Grand Bay*] dévale à travers l'agglomération : l'ancien « *Pré des Fêtes* », « *la Maladrerie* », puis il s'engage dans la campagne. Il reçoit, à sa droite, deux cours d'eau, le « *ruisseau de l'Huctière* » puis celui de la *Pouzinière* [ruisseau de l'étang de la Pouzinière], puis il passe par la *Doucière*, la *Morandière*, le *Châtellier* et la *Grange-Nicolas*.

la chaîne de rochers p.11

qui surplombe à l'est [voir Origine des Noms de Villages de Vendée par JM Cassagne et M Korsak Editions Bordessoules].

← Les Rochers de **Mouilleron**

La majeure partie du territoire de Mouilleron est un plateau qui comprend les sites suivants : la *Pouzinière* qui culmine à 104 mètres, la *Vendrie* (106), le *Fief de Vouvant* (105),





← Carte du Poitou

Le site de Mouilleron fut occupé dès la préhistoire. Cela est attesté par la présence de pierres polies et de pierres taillées que l'on a retrouvées. De plus, son sol est truffé de nombreux cailloux de quartz à l'effet transparent fumé qu'on appelle ici : « *diamant de Chambretaud* ».

Il apparaît probable, que sur le sommet de cette petite chaîne de montagnes, des populations celtes ont élevé un *oppidum* [camp retranché] avant de descendre, sous les gallo-romains, s'installer sur l'actuelle bourg où s'édifia, à son tour, une cité féodale.

Ainsi, avec les premiers défrichements celtes, des petits domaines sont créés, émaillant çà et là de vastes paysages de terres encore incultes, faites de friches, de landes et de forêts. Ces propriétés sont très vite des centres d'exploitation regroupant généralement des champs, plus tard des vignes ; nombres d'entre elles subsisteront durant des siècles, en régnant sur la nature, parfois hostile, qui pourtant les entoure. L'installation sur un lieu évoque bien souvent la nature même du terrain : la *Roche*, la *Fosse*, la *Sauvagère* [lieu sauvage], le *Coteau*, les *Combes* [vallée étroite et sombre], etc. . .

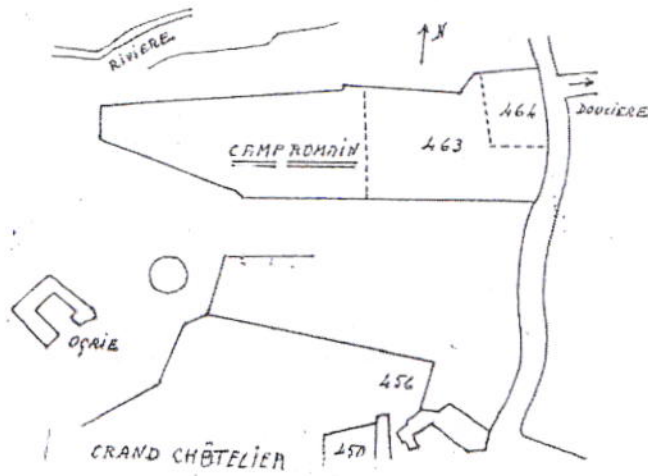
On trouve à l'origine de ces centres de peuplement des constructions des plus diverses, allant [au fil des siècles] de la simple *cabane*, *loge* ou *borde*, qui est la dénomination attribuée aux maisons [qui deviendront nos *borderies* actuelles]. Groupées ou pas, celles-ci prennent, bien souvent, le qualificatif donné soit par la qualité du sol dudit lieu d'installation et constituent des écarts, des lieux-dits, des hameaux. . . Bien souvent d'ailleurs, elles endossent tout simplement le nom du premier tenancier et de sa famille ; ainsi *Babin* devient la *Babinière*, *Rousseau* donnera la *Rousselière* . . .

Avec l'arrivée des Romains en Gaule, s'implante la *villae* gallo-romaine, grosse exploitation agricole, qui devient le bourg de Mouilleron. Les hameaux sont alors autant d'annexes ou de petits satellites où vivent en autarcie complète des familles entières. Ces familles [attachées au chef du groupe puis plus tard à leurs seigneurs] mènent un combat permanent contre la végétation. Au fil des siècles, ce fut une alternance entre des périodes fastes, engendrant de grands mouvements de défrichage afin d'assurer la subsistance d'une population en pleine croissance, et des périodes moins favorables durant lesquelles les friches et la forêt regagnent du terrain sur les cultures.

Carte de Mouilleron →

Parmi ces groupements épars de population, nommés par les romains *vicis* [= village], et qui deviennent nos hameaux, se trouve une très grande installation romaine au lieu-dit le *Grand Châtellier* [*castrum*, château dit aussi le Châtellier-Pourtault = le château de la Porte]. À côté se trouve un « *camp Romain* ou *castellum* » qui se situait à une centaine de mètres au nord du lieu-dit [actuel] appelé le *Châtellier*, en une position militaire incomparablement meilleure que le dit lieu-dit, lui même.



← Carte du castellum du **Châtellier**

Ce camp était juché sur un promontoire triangulaire [aujourd'hui devenu un mamelon], limité sur deux de ses faces par deux vallées profondes qui le flanquent et qui vont se rejoignant vers le couchant ; il se forma alors [avec les eaux de la rivière] un vaste étang en fer à cheval dont les eaux étaient retenues, entre l'*Ogrie* et la *Morandière*, par une importante chaussée . . . ; sur la troisième face, au levant, se trouvait le chemin de la *Doucière*. De ce dernier côté, l'accès était condamné [protégé] par une haute levée de terre et de pierre bâtie en son extrémité septentrionale [parcelle 463, 464]. Un souterrain et un puits se trouvaient au milieu

de son enceinte.

Tous les gros villages sont alors déjà reliés entre eux par des chemins. Un chemin appelé *vicinal* [dérivé de *vicis*] accède et relie chaque petit hameau. Ces chemins sont plutôt longs car rarement tirés en ligne droite autant pour contourner les reliefs que pour joindre les gués et les ponts qui restent rares et afin aussi d'éviter les propriétés privées souvent immenses, d'un seul tenant, que l'on traverse contre péage.

De l'époque gallo-romaine subsiste, dans le bourg, une voie de communication portant le nom de : « *Rue du Pavé* » [où l'on payait un péage]. Est-ce la même voie romaine, qui allait de Poitiers à Nantes par Sigournais [paroisse], qui traverse le bourg de Mouilleron ? Des vestiges de voies romaines ont longtemps subsistés du côté de Paligny [paroisse de St-Germain-l'Aiguiller], de la Gâchère, plus ceux d'un *pont à Bourdin*. Du bourg part également plusieurs tracés : « *de Mouilleron à la Châtaigneraie* », « *de Mouilleron à la Vendrie* » ou « *de Mouilleron à Puy-Belliard* ».

Avec la venue du Christianisme, le paysage culturel et social évolue bientôt. Partie de Jérusalem, au lendemain de la Pentecôte, la prédication de l'Évangile gagna bien vite Rome, puis de là, les principales cités des Gaules dont Poitiers et, de ce dernier « *centre* », elle parvint jusqu'en nos campagnes.

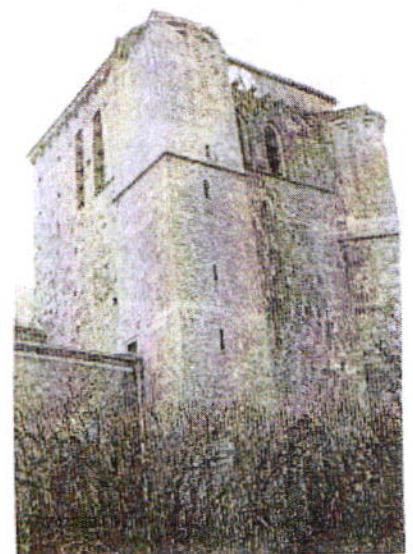
St-Hilaire, patron de la paroisse de **Mouilleron** →

Ce fut, Saint-**Hilaire**, l'Évêque de la Chrétienté poitevine, qui « *missionna* » jusqu'en la cité de mes ancêtres. Nombre d'églises lui sont d'ailleurs dédiées. En 335, un Concile Provincial, réuni par Saint-Hilaire, lui-même, traitait du Christianisme face aux traditions et superstitions païennes dans nos campagnes et contre lesquelles les premiers moines défricheurs devaient lutter.

Commencée dès le IV^{ème} siècle, l'œuvre des religieux prit une extension surtout à partir du VIII^{ème}. De St-Michel-en-l'Herm et de Luçon, véritables colonies de moines, fut atteinte la « *région des hauteurs* », cet « *Alperiensis Pagus* » [pays des Alpes], nos « *alpes* » locales, qui vont des Herbiers à la Caillère et de Vendrennes à Menomblet. Les religieux trouvèrent naturellement sur leurs chemins des « *cités* », déjà existantes dans lesquelles ou près desquelles, ils établirent leurs domiciles. Ils fondèrent en cette paroisse, des « *fermes* » ou « *granges* » [*Grange-Colon*, *Grange-du-chemin*, *Grange-Nicolas*, *Grange de Reclus*] ; certains de ces domaines étaient organisés et exploités en équipe sous la conduite d'un responsable appelé « *Prieur* » ; ces fermes étaient appelées alors « *Prieurés* » dont : *Prieuré de Mouilleron* et, plus à l'est, dépendant de celui-ci, la *Grange-Prieur*, qui devinrent très vite des centres d'attraction et de rayonnement au point que les bourgades préexistantes en reçurent un regain de vitalité. Hélas, ces installations furent envahies par une vague de pirates Normands qui semèrent le pillage, la ruine et la mort pendant de nombreuses années.

L'église de **Mouilleron** →

Après les *Grandes Invasions*, notamment, ces défrichements sont menés à nouveau par les religieux qui créent nos actuelles paroisses. Ils



installent aussi des « manses », d'où au bourg : *Mansura de Mollerio* [Mouilleron, XIème]. Plus tard encore, un prieuré : *Prioratus Curatus de Moilheron in Parado* [prieuré et Cure de Mouilleron]. Cette paroisse se voit également dotée, toujours un peu plus tard encore, d'une "Cure", qui assure également un autre revenu non négligeable à ces religieux.

← Tour Mélusine en la cité de Vouvant

La paix revint et un renouveau se produisit [Xème siècle]. Par la suite la paroisse de Mouilleron se trouva être dans la sphère d'influence de la nouvelle abbaye de Maillezais et, à cause de cela aussi, fut incluse féodalement dans le domaine de Vouvant lequel fut créé de toutes pièces, dans ces mêmes temps, par le comte du Poitou, fondateur de Maillezais. D'ailleurs, Thibault Luneau, seigneur de Bazoges, « donne à perpétuité » [1056] à l'abbaye de Maillezais, divers biens dont « le vivier à poissons

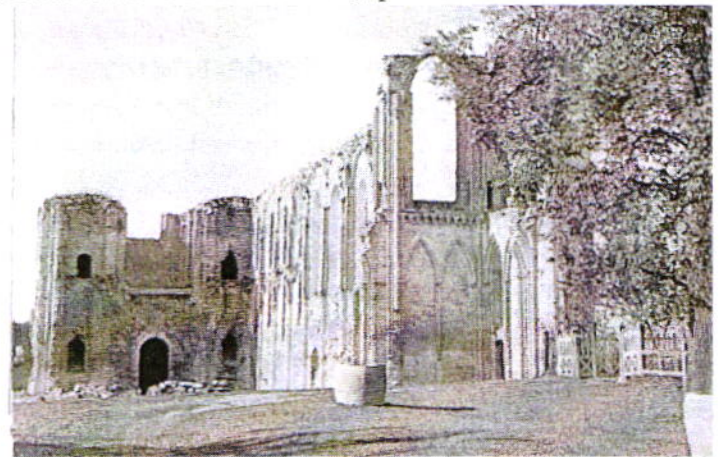
qui est près de la ville de Mouilleron » [le Vivier, lieu-dit et hameau, est situé entre la Grange-Colon et la Grange-du-Chemin]. Avec l'ère du Moyen âge, l'antique *villae* gallo-romaine de Mouilleron se restaure, se structure ; elle se dote de nouvelles murailles en pierre qui remplacent les palissades de bois, d'un four banal, de ruelles bien tracées avec au centre une forteresse, qui peut servir de refuge en cas d'attaque. Accolée à l'église, cette fortification est mentionnée dans une charte de 1056. [elle se trouvait sur la place de l'église, il ne reste plus rien] : la cité porte encore son nom gallo-romain *Villa Mullerum* [mais aussi *Villa Mulleronis*]. Avec l'église et sa tour, existe de très bonne heure, tout un ensemble féodal [par exemple du côté de *la Motte* en un lieu-dit, truffé encore de curieux souterrains]. Proche de l'église, sur un terre-plein désigné sous le nom de « Fort », on découvre nettement l'assise rocheuse sur lequel ce dernier fut construit. C'est dans cet ensemble fortifié que les « Seigneurs de Vouvant », et autres lieux, « avaient leur pied à terre ». C'est là aussi, qu'ils se retrouvaient tout à fait comme chez eux pour exercer en toute indépendance leur autorité de suzerain sur leurs vassaux du voisinage. C'est là aussi que, le 26 août 1206, Jean sans Terre, fils du roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt, passe et s'arrête cherchant à récupérer par la guerre les domaines que son suzerain, le roi de France, Philippe Auguste lui avait confisqués. Ses troupes, qui sont sans foi ni loi, traversent la région qu'elles pillent allégrement.

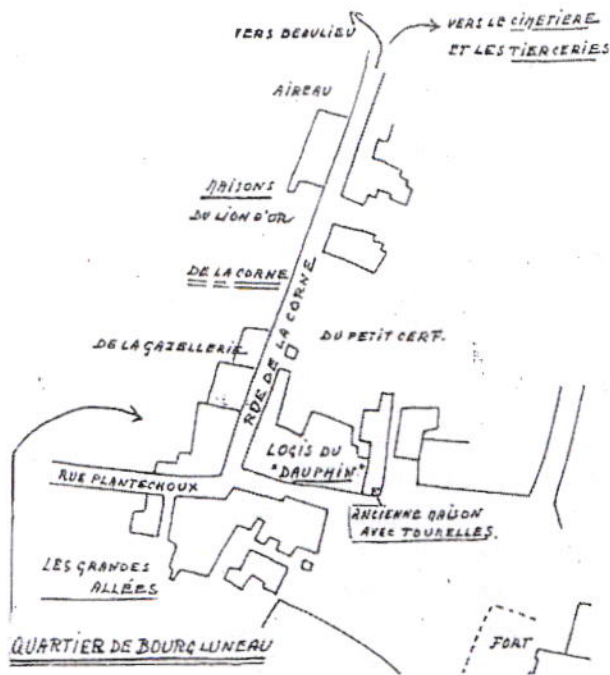
L'abbaye de Maillezais →

La cité de *Mouleron* ou *Molleron* [ou *Locus Molleronis* en 1087] est mentionnée dans une charte d'accord intervenu entre Geoffroy II de Lusignan

surnommé *Geoffroy-la-Grand'Dent*, seigneur de Mervent, Vouvant, Mouilleron, . . . et, Raynald, abbé mitré de Maillezais [le 15 juillet 1232]. Mouilleron, devient une seigneurie dont dépendront de multiples sous-fiefs puis une baronnie [citée en 1500 dans l'inventaire et, l'énumération des possessions, de Louis d'Orléans, duc de Longueville avant que ceux-ci passent dans le giron royal en 1694]. Entre le XIème et le XIIIème, le pays (et la France en général) connaît une formidable croissance autant sur le plan économique que sur le plan démographique. La superficie de la paroisse, qui n'a guère changée depuis la nuit des temps [presque 2000 ha], a été sous-divisée en fiefs vassaux plus ou moins importants qui ne sont bien souvent que des villages, des hameaux [ceux où évoluèrent mes ancêtres sont signalés en gras], des lopins de terre, des bois, des étangs, dépendants de tel ou tel petit seigneur. Chacun,

des ces fiefs, si petit qu'il soit fait l'objet d'une redevance. Tous ces fiefs sont régulièrement bien répertoriés sur des « *papiers terriers* », avec leurs limites, leurs compositions, leurs divers propriétaires, leurs tenanciers et surtout leurs contributions. Malgré tous ces strictes mémorandums, sur le terrain, c'est souvent un entrelacs de parcelles, de limites parfois difficile à démêler et [souvent] sujets à discussions voire à procès. Ces recensements sont pourtant strictement bien tenus d'autant plus que beaucoup de seigneuries changent fréquemment de mains,





soit par rachat, soit par extinction du nom. p.15

Se trouve, au Nord de la paroisse, et proche le bourg, le *Fief de la Roche* [désigne un ou des lieux rocheux], qu'on appelle aussi les *Basses Clergères*. Il s'étale tout au long de la *Montagne des Rochers*. Il comprend, proprement dit : « deux métairies, une tuilerie et une futaie [bois] en dépendant ». Initialement, il englobait notamment la seigneurie de la « *Motte* », près de laquelle coule une abondante fontaine aux eaux limpides et d'autres lieux comme : les *Rochers*, la *Grand Roche*, la *Petite Roche*, la *Tuilerie de la Roche* [fief], la *Roche Babin* près de la *colline des rochers* . .

← Quartier du Bourg-Luneau

Le fief de la *Roche* de Mouilleron, consistait en un « *petit château* » avec une antique chapelle [que desservait en 1535 Messire François Bodin, prêtre]. La *Roche* n'a pourtant qu'un « *droit de basse justice* » bien qu'étant pourtant l'un des plus anciens fiefs avec son « *Houstel et Hébergement* »

(sic) qui se situe [alors] au dit lieu-dit la *Petite Roche*. Dans ce *Logis de la Roche* plusieurs tenanciers qui font tourner l'exploitation s'y succèdent comme Henri Orion, tisserand mais aussi « *laboureur au Logis de la Roche* » où Marie Sarrazin, sa femme, décède [20 octobre 1759] alors qu'elle n'est âgée que de vingt huit ans. Le domaine de la *Roche*, qui relevait directement de Vouvant, s'étend jusque dans le bourg et sur une portion du *Bourg-Luneau* [au-delà de la *Rue-Planchoux* et proche du *Logis du Dauphin*] ainsi qu'également sur une autre partie, vers la fontaine [proche le *Champ de foire* et la *Girardièrre*] et, pour lesquelles fractions, était due [1449-1459] une redevance « *de 19 sols 6 deniers de cens sur des maisons en la ville de Mouilleron, et sur la cohue [foule présente] de cette ville, spécialement au marché de samedi* » (sic).

Ce fief suzerain de la *Roche* a peu d'arrières fiefs mais leurs redevances sont bien spécifiques :

Appelvoisin : c'est un « *fief de vingt sept journaux de vigne, tout en un clos qui longeait à sénestre [gauche] vers le midy, le chemin de Mouilleron à Bazoges et à dextre [droite], vers l'Orient, le chemin de Mouilleron au Pré Rog* » [ou *Champ Rairon*] ; cet arrière-fief, tenu par le seigneur du Châtellier, est « *à foy et hommage, plect et cheval de service, selon la coutume du pays de Poitou* », avec encore des redevances diverses comme : « *trois minées de blé, des complants de vignes [quantité de raisins frais non écrasés], une pipe [mesure de contenance] de vin, une terragerie [terre] valant de rente, vingt boisseaux de blé* ». Le *fief-Courel* contient, lui, « *vingt journaux de vigne et douze boisselées de terre* » tandis que le *Fief-Couste*, dépend, lui, du seigneur de la *Cessonnière* [Antigny].

les *Clergères* comprennent : les *Grandes Clergères*, les *Petites Clergères*, sur lesquelles dernières, est perçu une redevance sur seulement « *les trois quarterons* » [3/4] de sa terre ; puis, la *Basse Clergère*, qui est composée de « *trente huit journaux* » de vignes situés tout près du fief d'*Appelvoisin* « *sur ses confins, tant d'Orient que d'Occident* » ; puis encore, la *Melle* ou les *Melles* [la *Melle* = *meslier*, ancien nom du néflier dont ce lieu était autrefois planté], qui est aussi un fief à vignes de « *trente cinq journaux* », placé sur le chemin de Mouilleron à l'*Huctière*, lequel fief se trouve « *à sénestre du côté du midy* ». Ces trois derniers fiefs sont à

« *basse justice, sujette à plets et chevaux de service [mais] exempte de rachat* ». Le fief suzerain de la *Roche* englobe également les « *quarterons de terre du Pas Roillart sur le chemin de Mouilleron à la Gasthère* » [Gactière].

← Culture de la vigne au Moyen-âge

Le *Fief des Tierceries*, qui se trouve près du bourg, comprend entre autre « *six journaux de pré, dépendant de la Métairie de Beaulieu* » et dont une partie de ses terres longe « *à main gauche, le chemin de la Chapelle de Mouilleron à Saint-Germain* »





[l'Aiguiller] », alors qu'une autre partie touche « à main droite, le chemin de la dite Chapelle à la Pointe à Godin [la Dent Gaudin, fief qui doit, lui, hommage au seigneur de la Châtaigneraie] et le chemin pour aller aux Trois Pierres . . . ».

← La Dent Gaudin

Aucune habitation seigneuriale n'existe sur ce domaine des Tierceries qui renferme un « carteron de terre, en quoi consiste ce fief désherbergé » [non habité]. Son impôt est du « sixte partie de fruits » de son dit revenu. Les « teneurs sont dans l'obligation de les

transporter, eux mêmes, chaque année, à la Maison du Seigneur, à Beaulieu [qui comme les Tierceries, dépend du Fief de la Roche], paroisse de Mouilleron ». Plusieurs seigneurs de Beaulieu, portent d'ailleurs le titre de « Seigneur de la Tiercerie » bien que ce fief ne comporte pas d'habitation : Messire Pierre Voisin [1634], est maître de la Métairie de Beaulieu puis Maître Mathurin Rampillon [1691 notaire], puis la famille Draud.

Dépendant encore du fief de la Roche, le Moulin-Maingot, « avec ses betz [biefs] et rebetz, escluzes [écluses] et autres retenues d'eau » et, pour lequel, Louis Lelièvre le jeune, meunier, demeurant au moulin Maingot [sur l'autre rive du Loing, paroisse de Saint-Maurice-le-Girard], paie des redevances [10 mai 1639] sur ce moulin mais aussi sur d'autres biens dont une « maison et un pré au village de la Sauvagère ».

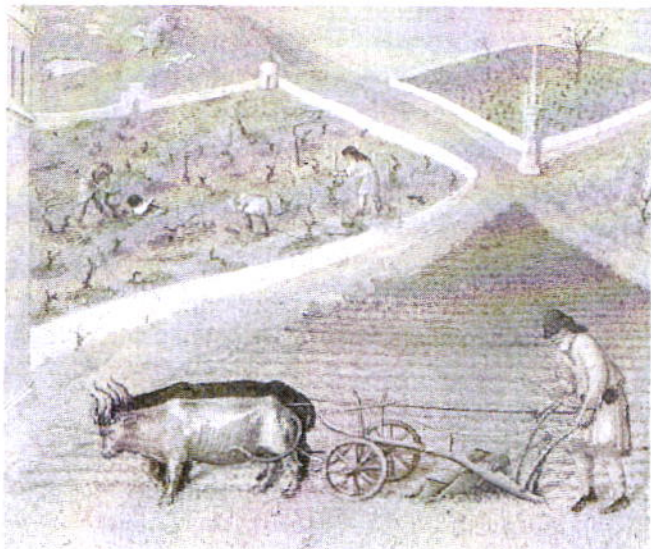
Le fief de la Roche était tenu, lui, [1307] par Jean de la Roche qui vendait à Emery de la Roche, son parent, une terre dite « pré du moulin » où tournait déjà un moulin à vent. Pendant longtemps, les membres de cette même famille, se succèdent sur cette « tenure ». Également, ils doivent eux aussi l'hommage et la redevance à leurs seigneurs suzerains « à foy et hommage lige, plet, cheval de service et ung (sic) poisson appelé Loubine ». Ce sont : Guillaume de la Roche, chevalier [1402], son fils André [qui en rend aveu en 1449-1469], Jacques, un cadet, écuyer [rend aveu 1508-1518] ; ce dernier, « Noble Homme Jacques de la Roche », est également seigneur de Saint-Germain [l'Aiguiller] et de Bois-Baudran. La seigneurie de la Roche tombe dans les dépendances du Châtellier-Pourtault, lors du mariage de Jeanne de la Roche [XVIIème] . Le seigneur dudit lieu du Châtellier, à cause de sa femme Jeanne, doit maintenant « Hommage lige au château et forteresse de la seigneurie de Bazoges » [à son seigneur] et, pour également, de « l'herbergement de la Roche-Babin » [1541-1603] ; il en va ainsi de même pour leurs héritiers : Loys Prévost [Louis], seigneur du Châtellier-Pourtault ; puis l'hommage est rendu par Honorat Prévost [1616] et ses héritiers les Turpin [Louis, puis Lancelot et sa veuve Claude-Geneviève, puis leur fils, Christophe Louis ; alors le fief de la Roche passe en 1769 aux Arnault dit « de la Mothe »]. La

« Métayrie de la Roche-Babin », qui en fait partie, est au nombre des hommages, dits : « Hommages plains » et avec elle d'autres du voisinage.

Carte de Mouilleron →

Ce fief de la Roche-Babin, est tenu [1603] par Jean Bodin, marchand à Mouilleron et comprend : « Son hostel, au dit lieu de la Roche-Babin », contenant « trois travées de maisons, avec toutes ses dépendances et appartenances », renfermant au total huit boisselées de terre, une « grange » [exploitation agricole] contenant « quatre travées





de maisons », plus tous les grands vergers p.17
 du village de la *Roche-Babin*, plus trois boisselées de terre
 assises au « *champ de la vigne* », plus quatre boisselées
 assises au « *champ du Vautour* », plus une boisselée assise
 au « *champ du Rocher* », plus treize boisselées de terre et
 tous les « *droits, parts et portions qui peuvent lui*
compétez et appartenir, ès bourdaynes [broussailles - terres
 incultes] et *rochiers* » du dit village de la *Roche-Babin* ;
 plus le « *champ Raygault* » planté de châtaigniers
 contenant trois boisselées et, sujettes de redevances par
 Jean Bodin, à « *dix deniers de cens et devoir noble pour*
chacun an et fête de Noël ».

← Travail de la vigne et labours au **Moyen-âge**

Sur ce même fief de la *Roche-Babin*, François
 Turcault et consorts [ses beaux-frères], sont redevables à

leur tour audit Bodin, pour une maison avec le jardin attenant et une ouche joignant au jardin, contenant trois boisselées et demi de terre, plus une pièce de « *quaireux* » contenant un quart de boisselée, plus deux boisselées de terre plantée en bois taillis et arbres têtards, plus six boisselées au « *champ du Rocher* », six autres au « *champ-de-Couperet* » et six autres au « *champ de la vigne* » ; plus encore une autre plantée en bois de châtaigniers, . . . ; une autre habitation, à Perrette Chatevayre, comprend : « *une maison avec un petit jardin, avec un apprentis y joignant et encore un petit jardin attenant, contenant à semer une mesure de grains de lin et demi. Tous ces domaines de la dite Chatevayre sont sujets au dit Jean Bodin à cinq sols de cens* [redevances] et *devoir noble pour chacun an et fête de Noël* ».

D'autres fiefs sont répartis sur la partie Est de la paroisse : la *Boinière*, qui, elle, doit « *Hommage au seigneur de la Châtaigneraie* » ; la *Fraudière* et la *Pouffrière*, doivent « *Hommage au seigneur de la Rousselière* » de la paroisse de Cheffois ; la *Seurie* [vient du sureau, arbre qui a acquis une grande popularité au Moyen-Âge et dont les feuilles sont diurétiques, les fleurs servent à fabriquer une sorte de vinaigre et les baies à colorer le vin] ; la *Sauzaie* [lieu planté de saules] ; la *Rimbretière*, qui dépend de la *Roche-Babin*, comprend : « *une demi borderie à la Raybretière, avec un apprentis attenant à la maison des Druet, les trois quart d'un four, un fournil et une petite maison s'y joignant, le tiers d'un jardin contenant une demie boisselée, plus le tiers de tous les quaireux* [cour] et *ruages* [espace pour ranger les charrues] du village de la *Rimbretière*, avec encore douze journaux de prés en treize pièces » [parcelles], dites : *l'Èmière*, le *Paradis* [parcelle où l'on fait sécher le linge après la lessive], le *Chaintre-Charpentier*, la *Claye* [qui évoque une ancienne clôture, une limite], le *Champ* et le *Pâtis Rond* . . . Proche de la *Rimbretière* se trouve également le *fief de la Lardière*, qui dépend du *Châtellier-Pourtault*, lequel -- on l'a vu -- doit hommage à Bazoges, et qui comprend plusieurs « *borderées* » de terre dont : les *Basses Rimbretières*, la *Boutinière* et le *Pâtis Poucier* pour lesquelles sont dues des redevances ne variant guère ; elles vont : « *d'un denier à la fête de Noël, un chapon* [ou encore], *trois deniers obole* ou *une geline* [une poularde], *un septier de grosse avoine valant 32 raz, toujours à la dite fête de Noël* [ou encore], *un mouton apprécié à 4 sols à la fête de Pentecôte, 5 sols appelés « tailles » à la fête de Saint-Jean-Baptiste, une oie blanche à la fête de la mi-août* [ou encore], *douze sols payables par moitié aux fêtes de Notre-Dame mi-août et fête de la Toussaint* [ou encore] *18 deniers de cens, devoir noble et féodal payables par tiers aux fêtes de « Pâques fleuries », Saint-Jean-Baptiste et Noël, ou une minée d'avoine et 30 deniers à la dite fête de Noël, un raz de grosse avoine à la mesure de Mouilleron* ».

Moissons au XVème →

Ces redevances sont payables [1590-1603] à Honorast Prévost, seigneur du *Châtellier-Pourtault*, par les habitants sur « *le lieu, tènement, village et métairie de la Rimbretière* » où demeurent, entre autres, les héritiers Tripoteau et Féraud qui, eux, paient « *4 livres sur un fief appelé la Rente de la Sauvagère, aux festes de la Saint-Jean-Baptiste et de Noël* ». Le seigneur du *Châtellier*, doit à son tour, lui, à son suzerain immédiat, le seigneur de Bazoges, diverses tailles et deniers,





← plan de la Haute Fosse et Basse Fosse p.18 entre autre, appelés : « moutonnages, dûs à la Pentecôte, sur le lieu, métairie et tènement de la Rymbretière et pour la permission accordée aux teneurs de la dite Rymbretière, de faire un chemin et un fossé nouveaux, plus des cens en blé et en seigle », plus encore « cinq chapons, trente sous de taille et gelines à la Noël, [puis] à la fête de Saint-Michel, huit boisseaux de seigle, à la mesure de Bazoges, à la fête de Saint-Jean-Baptiste 30 sous de « taille », à la fête de la Pentecôte 10 sous de « cens » . . . plus quelques autres

diverses redevances.

Toujours à l'Est de la paroisse : le *Girouard* ; les *Badauds* ; la *Métairie Bonnet*, qui dépend elle aussi du *Châtellier* ; enfin, plus bas, vers le Sud : les *Fillées* [déformation de *Folies* ; terre au sol stérile qu'il faudrait être fou pour travailler], les *Grolliers* [lieu habité par les *grolles* : geais, corneilles, corbeaux], les *Combes* [vallées], terre de trois cent boisselées, située sur le chemin de Mouilleron à Saint-Maurice et qui dépend de la *seigneurie de la Fosse*. Puis, plus bas encore, tous les hameaux dépendants de la dite seigneurie de la *Fousse* alias la *Fosse*.

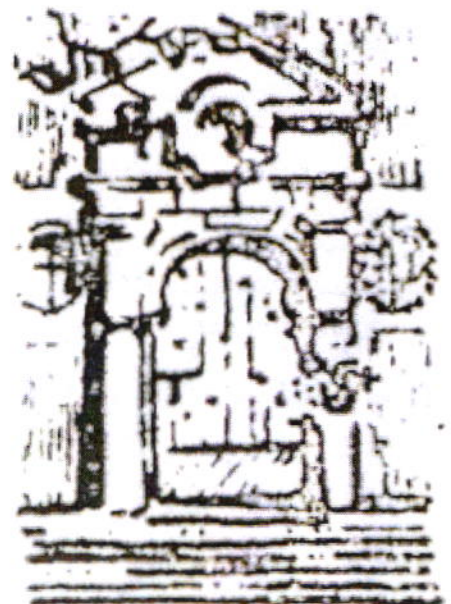
Dans les temps immémoriaux, cette seigneurie, enclavée en la paroisse de Mouilleron, fut les « *chouses de Jehan de Montfaucon* » [1360], chevalier, « *Syre de la Fouce* », portant écusson « *de sinople au lion d'or* » et qui devait aveu à « *hault et puissant Monseigneur de Parthenay, à cause de son chastel de Vouvant* », dont fait partie la *Fosse* et, pour cela, le *Sieur de la Fouce*, doit « *à foy et hommage lige, c'est assavoir l'houstel de la Fouce, appartenances et circonstances, appendances (sic), ô juridion basse* [juridiction] . . ». Naturellement, la *seigneurie de la Fosse* dépend de la baronnie de Mouilleron qui appartenait au seigneur suzerain, le sire de Parthenay.

C'est au fond d'un ravin, sur le bord du Loing, que se trouve ce domaine auquel on accède par une allée, quasi royale, ombragée sur tout son parcours, par une magnifique futaie. Passé l'enceinte, on y voit, lui « *jouxtant le moulin à eau avec ses betz [biefs], rebetz, jardrins (sic), entrées, issues et le pré du Meunier* » ; puis son « *Hostel Noble* » composé de « *chambres basses et hautes* », sa chapelle, le tout bien à l'aise dans les « *dix boisselées de quairouages* » [cour], « *d'ayraux [aires] et de jardrins* » qui les entourent. Aux abords immédiats de la clôture, se lotit la « *Réserve du seigneur* » soit : cinquante boisselées de bois dont le « *Bois de la Châtaigneraie* » où se trouvent de magnifiques châtaigniers puis le « *Bois de la Bosse Ronde* », le « *Bois du Four* » proche ledit four, ensuite, le « *Bois du Cormier* » où un arbre de cette espèce [cormier = sorbier qui ne vient qu'en sol pauvre d'ailleurs] marque une des limites dudit bois, puis encore le « *Bois du pré à l'âne* », le « *Bois Ragot* » [lieu habité par les sangliers] et encore des « *garences à conilz* » [réserve seigneuriale, de bois, où abondent les lapins, les lièvres] d'une surface de quatre à cinq boisselées, plus « *soixante journaux de vignes* » enfin « *in [un] journaux de pré . . .* ».

Porte de la seigneurie de **La Fosse** →

Bien qu'importante, cette seigneurie n'est rien en comparaison des quatre cent boisselées de la *Métairie de la Haute Fosse* [primitivement unique] qui a des prairies considérables que l'on « *vient faner de toute la paroisse* » et qui produisent maintes redevances en nature.

L'*Hostel Noble de la Fosse*, porte en sa cour principale des bâtiments divers dont un pavillon carré [4 m X 4]. Il a une porte d'entrée faite en chêne [d'une épaisseur 0,10 m], le tout bardé de fer à l'intérieur et avec des verrous énormes qui disposent d'un dispositif de blocage. Cette porte est également flanquée, à droite et à gauche, de deux fenêtres ovales, disposées à un mètre du passage et dont le pourtour porte en relief une couronne de fleurs sculptée dans la pierre. Cette entrée donne accès audit pavillon où est logé un escalier tournant en pierre qui occupe les deux tiers de la surface de cette première salle. Au premier étage, comme au





rez-de-chaussée, chaque salle possède une voûte en pierre. p.19

Dans le corps principal de ce logis, l'habitation est composée d'abord de deux grandes pièces [8 m.], qui possèdent des poutres énormes portant un plancher et de vastes cheminées [2 m. de large d'intérieur]. Dans les murs sont établies des fenêtres voûtées en plein cintre. Faisant suite à ces deux grandes chambres, se trouvent trois salles [8 m. de profondeur et 4 à 5 m. de large], sans fenêtre et voûtées en pierres en plein cintre, lesquelles pièces rappellent quelque peu les antiques « *salles de garde féodales* » ; celles-ci, se trouvent au-dessus de trois caves, elles aussi voûtées. Attenantes, encore deux petites pièces [4 m. X 4] possédant des ouvertures minuscules. Le premier étage, composé de la même manière, est nanti d'un parquet en terre cuite [carreaux] et de cheminées monumentales comportant une traverse faite en pierre de taille.

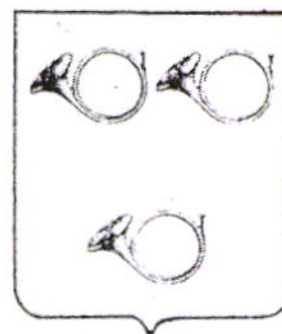
← Fontaine de la seigneurie de la Fosse

La parure et la fierté de la *seigneurie de la Fosse*, est incontestablement sa fontaine qui se dresse dans la cour. Cette source est surmontée d'un monument avec une base carrée qui mesure 2 m 60 de côté. En son rez-de-chaussée, sur chaque face, se trouve une arcade de 1,35 m. en plein cintre dont la clef [de voûte] forme une console sculptée supportant une « *astragale* » en saillie de 0,20 m., avec une frise de base ornée de « *triglyphes* » (sic). Les colonnes dégagées des angles forment la même saillie que les consoles. La corniche, l'astragale et la frise font 0,47 de hauteur. Au-dessus, se trouve un ornement de fontaine supportant le second étage. Ce dernier est haut de 1, 25 et large de 1, 81. Sur chacune de ses faces, s'ouvrent deux arcades, décorées de trois pilastres ; au-dessus, à nouveau, une astragale, une frise, une corniche et enfin une coupole imbriquée termine ce prestigieux monument orné sur deux faces de l'écusson de Jacques Le Venier [qui en prend possession en 1548] et, sur le côté sud, se trouve la date de la construction : « 1557 ».

Blason des Le Venier →

Avec la chapelle, cette fontaine fait la fierté du Maître des lieux. La chapelle, dédiée à St-Georges, est tout à fait indépendante du *Logis de la Fosse* et, est desservie par le « *Prieur de Moelleron* » [Mouilleron] qui reçoit « *douze charges de seigle pour y assurer deux messes par semaine* » [1534] ; cette redevance, quelques temps plus tard, s'accroît de quatre barriques de vin mais le service [religieux] comporte désormais trois messes par semaine.

Les sires, Le Venier, qui blasonnent à « *trois cors de chasse* », cèdent leur seigneurie [1562] aux Bellucheau, qui eux, portent « *d'azur à une rose d'argent boutonnée de gueules, au chef d'argent à une tulipe fermée de gueules, tigée de sinople, alias un artichaut* » (sic). Mais, ces derniers ne demeurent pas à la *Fosse*. C'est pourquoi, c'est Jehan Coustant « *greffier de la seigneurie de la Fosse* » qui porte le titre de « *sergent royal* », qu'il y loge et rend aveu pour ce fief, lequel est constitué : des villages de la *Haute Fosse* [qui possède un important souterrain refuge utilisé déjà probablement avant le Moyen âge], de la *Basse Fosse* et d'une borderie de cent boisselées. Les teneurs [*tenanciers, bordiers etc.*] des exploitations de ces dits lieux, étaient assujettis, outre pour le terrage productif, d'environ deux charges de blé et à payer en argent « *24 sols 4 deniers, plus en grains, dix boisseaux de seigle, en volailles six chapons et six gelines, avec l'obligation d'aider avec deux fourches de bians [bois] à fener [couper] les prés de la métairie du seigneur, dont : la Grand'Prée, les prés de la Grande et la Petite Souffrancière et le Pré de la Nouhe* » ; plus aussi « *moudre leurs grains* » à son moulin, ainsi de même qu'en « *mother et curez l'escluze* » [remonter les bords de rive et curer le lit de la rivière].



LE VENIER



← Blason des Bellucheau

Malgré, un « *massif imposant formant l'ensemble* », le *Manoir de la Fosse* n'a « *droit que de basse justice* » couvrant pareillement ses dix neuf arrière-fiefs et leurs « *herbegements, terres, prés, pasturaux, étangs, fuhes* [fuies, pigeonniers], *garenes, bois, pescheries et deffens d'ayve*

Bellucheau



[retenue d'eau], *hommes levans et couchans* [. . ?], *vayrolies des moulins* p.20
 [redevance pour moudre] *et droictz d'icelle* [de cette seigneurie], *complans de vignes*
 [redevance], *garde* [obligation de faire le guet] *et receipts, terrages, terrageries* [impôt sur les
 terres], *desmes* [dîmes], *desmeries, bians* [ban = levée d'hommes pour la guerre], *assises*
 [tribunal] . . . ».

La seigneurie change encore de mains [1660] et passe aux Regnier par mariage. Mais bientôt le fief est « *saisi* » et un acquéreur apparaît : *Messire Alexandre de Beaudéan*, lieutenant général du Bas-Poitou, gouverneur pour sa Majesté de la ville et château de Lusignan. Il possède déjà la Rousselière en la paroisse de Cheffois, où il habite tour à tour, avec la *Fosse*. Néanmoins, c'est à la Rousselière qu'il finira ses jours.

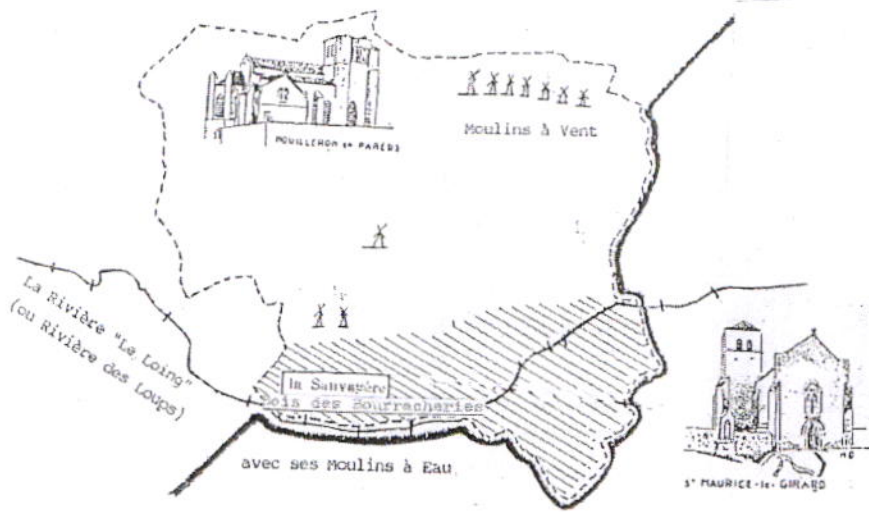
Le tènement de la *Basse Fosse*, qui fait partie de la seigneurie de la *Fosse*, comprend deux cent boisselées encore entre la seigneurie et le *Chef-de-Bois* [Chédebois], qui lui, se trouve presque en bout de paroisse et contient vingt boisselées ; puis, toujours en faisant partie, la **Croix Renard** avec une ou deux borderies [les croix placées au long des chemins et surtout aux carrefours sont autant de repères analogues à nos actuels panneaux signalétiques mais elles sont aussi, traditionnellement et ce depuis les époques les plus anciennes, employées pour

matérialiser les limites entre les grands territoires, seigneuries, abbayes . . , et elles invitaient, par ailleurs, le voyageur à se signer et à invoquer la protection divine en ces temps où les routes n'étaient pas sûres. Enfin, la croix servait à éloigner les mauvais esprits - notion inculquée très tôt par l'Église - aussi en plaçait-on, même, souvent près des puits, des sources, des fontaines] ; puis la **Chicaillère** [ou Jucaillère], qui comprend vingt boisselées sur le chemin de Mouilleron à Vouvant, dépend elle aussi de la *seigneurie de la Fosse* ainsi que la *Faverie*, la *Guitardière* puis le *Pinier* [ancienne forêt de pin défrichée pour permettre l'installation du hameau] qui représentent plus de deux cent boisselées « *touchant par un côté le chemin de St-Maurice à la Caillère* » et, qui appartient [1573] lui aussi à la *Fosse* ; plus au sud encore, le *Luxembourg*, les *Coindries*, la *Cour* [vient de *curtis*, ferme du village bâti autour de la résidence d'un seigneur et constituant son fief] .

Autour de la vallée du Loing, l'**Imbretière** [Lymbretière en patois se prononce l'Imbeurtière], attachée elle aussi à la seigneurie de la *Fosse*, comprend deux cent boisselées seulement situées sur les bords de la *rivière des loups* ; puis le **Coteau** [hameau construit sur le versant ensoleillé d'une petite colline] qui est tout proche de la *Boisselette* [vient de *boisselée*, représente une petite étendue de champ que l'on pouvait ensemer avec un boisseau de graines d'environ 100 centimètres cubes], ainsi que la *Bodinière* qui dépend elle aussi de la *Fosse* et, contient vingt cinq boisselées séparées de l'*Imbretière* par la rivière Loing, sur laquelle tournent les deux moulins [à eau] de *Brelouet* avec leurs dix boisselées de terre situées vis à vis de l'*Imbretière* et, tout proche le hameau de *Brillouet* ; toujours dépendants de la *Fosse*, le *Bois-Goullard* et encore quelques autres terres dont le village de *Reclus* où tournent les deux *moulins de Reclus* [2 roues] situés entre les *Moulin-Brelouet* et ceux de la *Fosse*, dont l'un est à froment, l'autre à seigle réunissant autour d'eux trente cinq boisselées. *Reclus*, est une annexe de la *Grange Reclus* [lieu où les moines défricheurs se sont jadis retirés], sous-fiefs, lesquels doivent «

Hommages Simples » ; ce dernier fief est situé plus haut et : « *cette terre appelée antérieurement Bardetière et, de présent la Grange-Reclus, comprend une borderée de terre herbergée (habitée) et diverses terres dont une pièce, la Minée, qui contient sept boisselées* ». Enfin du sud à l'ouest : la *Guillandière*, la **Goinière**, la *Gaschère*, qui, bien qu'étant de cette paroisse, ces deux derniers villages ont un « *droit de basse justice* » et doivent hommage au seigneur de la Grignonnière [en Ste-Gemme-des-Bruyères], lequel seigneur doit à son tour hommage au seigneur de la *Fosse*. À la *Goinière*, demeure « *Jean Aripoteau* [Tripoteau] qui paie une redevance sur des jardins et terres situés à la *Sauvagère* ». Le fief de la *Billouère* comprend : « *trois borderées de terre dont l'une est appelée la Haute Gouynière et l'autre la Basse Gouynière, qui sont herbergées [habitées] et une troisième, la Jaslière, est desherbergée [non habitée] et qui consiste en trente cinq boisselées de terre, tant en terres labourables qu'en prés* » ; un peu plus loin, il y a la **Sauvagère**, où se trouve « *la borderie de la Servantère* [Sauvagère], *paroisse de Mouilleron, située à la fois, sur le*





chemin de Mouilleron au moulin p.21 Maingot et sur celui de Mouilleron à la Caillère » et, tout proche du hameau le bois des **Bourracheries**, ces derniers étant situés en limite de la baronnie dudit lieu de Mouilleron.

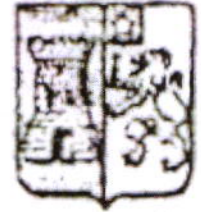
← Plan du Sud de la paroisse de **Mouilleron**
 À cet endroit, plusieurs passages permettent de franchir le Loing : le *gué de Cacaud*, proche le moulin à eau du même nom : *Cacaud* ; le *gué Badeau*, proche également du moulin du même nom : *Badeau* ; plus haut, on passe aussi aux *Pont des Claies* [petite porte, passage

considéré comme une barrière, une frontière avec Bazoges, paroisse limitrophe].

Au hameau de la **Sauvagère**, les héritiers de Pierre Pillaud, sur leur moulin à vent appelé « *Rabore* » doivent un « *chapon et six deniers* » tandis que ledit sieur Jean Baron et ses « *parsonniers* » [ses coparticipants souvent parents], aussi de ce hameau, doit quant à lui « *trois raz d'avoines* ». Enfin, d'autres mesures d'avoines sont dues à Noël par les Babin aussi de la *Sauvagère* tandis qu'une redevance de 2 sols est prise sur un fief contenant une demie *borderée* de terre, appelée *Fief des Davières*, assis près le village de la *Sauvagère*.

L'ensemble des **Bourracheries** est un fief : il comprend des bâtiments mais aussi un bois qui porte le même nom ; le tout relève de la seigneurie de Bois-Baudron [Baudran, de St Pierre-du-Chemin, qui, elle même, faisait partie des possessions des Lusignan puis des Parthenay avant de passer aux Longueville].

Les feudataires, de ce dit fief, doivent au seigneur dudit lieu de Bois Baudron « *a foy plein plêt et cheval de service* » [les habitants de ce fief devaient hommage à leur seigneur mais aussi également lui offrir une fois l'an un cheval en échange de sa protection]. Le fief est « *estimé à une demie - borderie désherbergée* » et, a pour limite le « *chemin du moulin Maingot au Fougeray (St Sulpice), le chemin du Gast Cailla à l'estang du Boislève et le chemin de l'estang Boislaive au chemin appelé le Grand chemin Rochebois end descendant dudit chemin jusqu'au moulin Maingot* » (sic) ; l'hommage est rendu par : Jehan Pouzin puis par Nicolas Martinet [1508] à cause de Marie Pourcelle, sa femme, puis par Antoine Juhault [1549]. Sur l'aveu, il est fait mention d'un moulin [à farine ; existe aussi sur les limites de la paroisse des moulins à tan, comme aux **Bourracheries** ; ils possèdent des hangars appelé *halles*, soutenus par des piliers ronds faits en pierres de schistes ou autre selon la nature du sol, et sous les lesquels l'on entasse l'écorce] ; tandis, que les *champs des Bourracheries*, eux aussi fief, font partie [1603 - 1649] du *Grand-Châtelier* de Mouilleron [grosse métairie située près du ruisseau du *Bey (Bay)*] et, appartiennent à *Mondit Seigneur Louis Turpin*, Comte de Senzai, chevalier, sieur du *Châtelier-Portault*.



Béraud

Blason des **Béraud** →

Entre le *moulin Cacaud* et le *moulin Badeau*, se trouve un gros fief : la *seigneurie de la Graslière*, propriété [pendant longtemps] des **Béraud** qui la faisaient exploiter.

← Bois et champs des **Bourracheries**
 Parmi les **Béraud** : Colin Béraud puis Aimeri Béraud, devaient des redevances au seigneur de Bazoges, pour les tènements et les bois de la *Rechignière* et de la *Sauvagère* : « *L'hommage lige est rendu à Bazoges [1451] par Loys Béraud pour son lieu et herbergement de la Grallière en Mouilleron et y demeurant* ». Son descendant, *Ézéchiel Béraud*, gentilhomme servant le Roy, habitait [1594] le *manoir de la Graslière* tandis qu'un sien parent était curé de la





paroisse de Mouilleron.

p.22

Cette famille fonda une chapelle dite « *Chapelle des Béraux* » (sic), qui fut mise aux « *bénéfices* » de la paroisse de Mouilleron et dont restent, néanmoins, propriétaires les dits « *héritiers* » Béraux. La dite chapelle, située au bourg au lieu-dit « *la Chapelle* », est d'un revenu de 200 à 300 livres avec « *charge d'une messe, par semaine, en la Chapelle des Béraud, alias de la Pillaudière, à la présentation de l'aîné de la famille des Béraud* » [le bénéfice de cette fondation passe en 1778, à 600 livres dont le sieur Métayer, curé de St-Cyr, est titulaire].

La seigneurie de la *Graslière* avec « *son Hostel noble et herbergement du dit lieu de la Grallière, avec toutes ses dépendances et appartenances* » comprend encore une petite *garenne* [bois privé pour chasser] contenant deux

boissellées de terre où est située la *fuye* [un pigeonnier qui est un signe de noblesse] du dit lieu ; la *Grande Garenne* contient, elle, trois boissellées assises près du dit *Hostel*, plus des pièces de prés : le *Grand et le Petit Courrant*, plus une autre pièce de pré situé près le *village Maingot*, plus le pré du *moulin Cacault*, plus diverses pièces de terre dont : le *Champ de la Fuye*, les *Espinays* [qui rappelle une palissade faite en buisson d'épines], le *Pré de la Motte* [qui évoque l'antique installation de ce manoir], le *Grand Pré*, le *Champ Béraud* où se trouvent bâtis deux moulins à vent, l'un appelé le *moulin de Cacault* [annexe du moulin à eau du même nom], l'autre, *moulin de Rabore* [annexe d'un autre moulin à eau de la seigneurie] où viennent moudre, en été, les habitants des hameaux voisins de la *Graslière*.

Moulin à vent →

Enfin, dépendant encore de cet *Hostel*, une pièce de terre contenant quatre boissellées assises près le village de la *Sauvagère* qui est l'immense « *Champ de la Chapelle* » dont le revenu est destiné à l'entretien de la fondation du même nom. L'un de ses teneurs, Michaux [et consorts], de ce fait « *doit au chapelain de l'église de Mouilleron, à cause de la dite chapelle, 22 deniers* » sur certaines terres. Tandis que d'autres teneurs du même lieu doivent « *4 deniers et une bécasse apprécyée (sic) à 13 deniers* » et autres devoirs appelés : « *Marchesses dus en mars, le jour de la fête Notre-Dame* » puis encore d'autres : « *cens dus à Pâques, appelés Annault et poulaille due à la fête de la Pentecôte puis encore à la fête de la Toussaint, plus un chapon* » ; puis encore une redevance pour une autre pièce de terre contenant douze boissellées, appelée la *Nouhe*, sise au village de la *Piboulière* ; des redevances encore sur une « *terragerie et le droit de terrager, en, et, sur un terroir et tènement* » appelés : le *Champ des Moulins* et le *Champ des Fillées*, contenant cinquante trois boissellées entre les villages de la *Sauvagère* et la *Rechignière*. Ce dernier hameau ou *fief de la Rechinière*, comprend « *trois maisons et dépendances assises à la Rechignière* », lesquelles sont abstenues à payer la redevance « *à la Toussaint de trois chapons et une geline* » [poularde] et pour l'« *herbergement* » des mêmes maisons : « *huit raz d'avoine et 3 sols à chacune feste de la my aoust* », tandis que sur des « *bois, sis au même lieu-dit 4 sols ; sur d'autres 9 deniers puis sur ceux tenus par la Confrérie de Mouilleron, 2 deniers dus à la Toussaintz, sur des taillis, encore un chapon et demi ; sur des terres le sixte* [6ème de leur revenu] ; *20 deniers, plus encore à payer sur deux journaux de pasturault et sur ses trois minées de bois* » ; encore d'autres : « *cens, sur deux septées et demi de terre* ». Tout proche se trouve également le « *tènement des Coutinières assis entre le village de la Rechignière et la rivière du Loing* » qui est, lui aussi, assujetti à une redevance.



← les « **Bleds** », sarrasin et épeautre

l'épeautre qui est une céréale d'hiver, l'orge, le sarrasin qui pousse dans les sols pauvres, le froment, le millet qui est une céréale de printemps, l'avoine, le seigle . . . Sont mélangés souvent pour être semés ensemble le froment et le seigle qui sont appelés alors « méteil ».

← les « Bleds », froment

En remontant vers l'intérieur de la paroisse, d'autres sous-fiefs sont également assujettis : la *Reliardière*, le *fief des Polières* qui doit « *trois chapons de cens, devoir noble et féodal* » ; la *Pyboulière* qui dépend du *Grand-Châtellier* et qui comprend : un « *lieu, herbergement et métairie, avec ses appartenances et dépendances* » et qui doit sur son « *tènement du Carteron à la charge des teneurs [tenanciers] dudit lieu, 12 deniers* » et pour des « *pastureaux en même lieu, 5 deniers* » ; puis *Monséjour* et, encore plus à gauche, quelques autres hameaux : la *Routière* [Roulière], les *Cointières* [lieu planté de coing, abattus pour laisser place au village des défricheurs].

← les « Bleds », millet et avoine

Plus à droite encore et proche le *ruisseau de l'Huctière*, il y a : le *Grand Châtellier* -- *vu plus haut* -- que l'on appelle aussi le *Châtellier-Pourtault* [castel, château, camp fortifié installé sur un tertre ou une colline. Il doit redevance pour son « *Houstel et Herbergement, Hommage Lige au château et forteresse de Bazoges-en-Pareds* » et aussi pour « *un journal de pré appelé Pré de la Jonchère, plus pour un grand et gros bois et defens (sic) et garennes à counilz [lapins] tenant du chemin de la Grignonnière [Ste-Gemme] à Moulleron, [et pour] un bois taillis du Châtellier contenant deux arpents, [et aussi pour] une maison et une autre avec jardin assise à la Roussière avec redevance chacune d'un chapon* » ; il doit encore des redevances sur : le *fief du Caing de Brechou*, le *Petit Châtellier*, l'*Ogrie* [évoque un dieu païen, féroce, dieu de la mort, de l'enfer] ou *fief de Loguerie*, situé près du *Châtellier*. Ce *fief du Grand Châtellier* « *lieu et herbergement avec toutes ses appartenances* » tombe [en 1756] aux mains du sieur Jacquet, marchand-bourgeois, protestant de Pouzauges, récemment installé en la paroisse de Moulleron, qui l'acquiert avec tous ses sous-fiefs. De ce fait, il doit l'aveu à la seigneurie suzeraine de Bazoges pour le *fief de la Doucière* [la Darottière] qui en dépend comprenant la *Grande Doucière* et la *Petite Doucière*, et qui inclut « *Hostel, métairie, maisons, jardins, vergers, ouches, prés, vignes . . .* » [qui fut longtemps la propriété des Prévost et des Turpin], le tout aussi arrenté au sieur Jacquet. Puis, dépendant du *Grand Châtellier* : la *Morandière*, dont ses seigneurs sont les Arnault.

Ruines du Grand Châtellier-Pourtault →

Le long du ruisseau de l' *Huctière*, il y a encore d'autres fiefs : la *Gactière* puis *Luctière* [l'Huctière, ou l'Huguetière est le domaine de Hucteau ou Hugues] ; ce sous-fief « *hébergé [habité] contenant quarante boissellée de terre* », des vignes . . . où « *André Tournerie, y demeurant, doit des redevances en tailles et deniers, à Bazoges pour une petite terre à L'Hugetière* » ; plus tard, ce fief sera tenu [1783] par Antoine Ferrand, marchand ; puis, plus loin, se trouve la *Babinière* [le domaine de Babin].



Enfin, il y a le *Petit-Châtellier* [ainsi dénommé par contraste au *Grand-Châtellier*] appelé aussi le *Châtellier-Béjarry*, du nom d'anciens propriétaires. Cette famille Béjarry, qui blasonnaient « *de sable à trois faces d'argent* », s'établit [1448] dans les parages par suite du mariage de Guillaume de Béjarry et de Marie Grignon [fille et héritière du seigneur de la Grignonnière en la paroisse de Ste-Gemme-des-Bruyères], laquelle avait apporté le *Petit-Châtellier* comme dot à son époux : beaucoup plus tard, leur arrière-arrière petit-fils, René de Béjarry, épouse Marguerite du Beugnon dont il eut un fils : Jean-François, dit « *la Noue-Bras-de-Fer* ». Ce dernier fut l'un des principaux chefs huguenots de la contrée. Cette famille protestante devait « *Foi, Hommage et cens* » au seigneur de Bazoges pour leur domaine [le *Châtellier-Béjarry*] qui comprenait : « *l'Herbergement du Châtellier avec les bois y attenant, neuf journaux de terre au Pré de l'étang, plusieurs autres de pasturault, un fief de vigne appelé Fief de Bécclu, valant - un an pour aultre - un tonneau de vin de complant, un autre appelé le Fief du Beugnon, valant une pipe de vin complant, une terragerie de blé assise*



en icelui même fief, valant un septier de blé ; p.24 plus deux boisselées en partie en bois, en partie en champ . . . dont redevances entre autre du « sixième des dîmes [pour le curé] en blé, en agneaux, en laine, en lin, en chanvre . . . ».

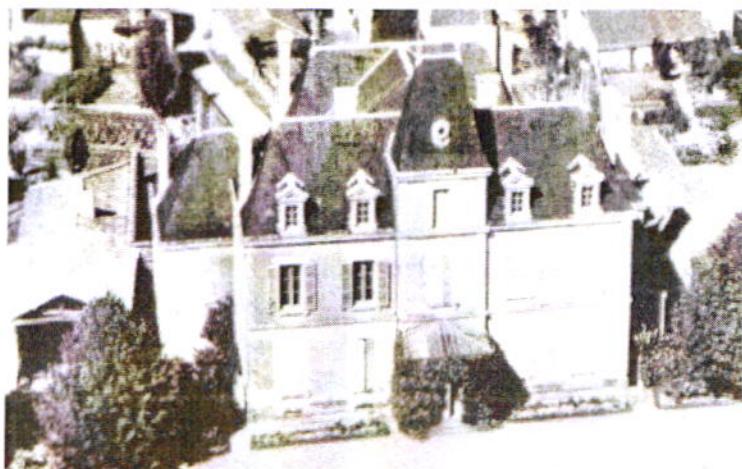
← les Moissons

Quant à lui, le seigneur du *Châtellier-Béjarry*, perçoit le cens et redevances qui lui sont dus par ses tenanciers dont entre autres : « cinq chapons et une géline par les teneurs du *Petit-Beugnon* sur cinq boisselées tant en terre qu'en têtards [sur les arbres étêtés entourant les dites terres], deux oies blanches par les teneurs de l'*Aumondière* sur le Fief de *Bécelu*, plus vingt quatre raz d'avoine à la fête de Noël par les parsonniers *Barbotin*, de la *Vendrie* ; cinq sols tournois à la fête de *Notre-Dame mi-août* sur le

Champ du Vigneau ; quatre boisseaux de fèves et quatre boisseaux de froment à la même fête sur diverses terres dont une pièce de terre appelée le « *Champ de la Treille* » [vignes] ; six deniers à la fête de Pâques par *Jean Grellier*, pour son herbergement de la *Vendrie* [qui dépend du *Petit-Châtellier*] . . . » etc. ; au-dessus et plus à gauche du *Petit-Châtellier*, coule le ruisseau de l'étang de la *Pouzinière* : le hameau et son étang ont donné le nom au cours d'eau.

Plus au nord, plusieurs hameaux encore : la *Grange-du-Chemin*, où se tenait la famille *Laurens* qui, jadis, fit des dons pour la création de la *Chapelle du Cimetière* ou dite *Chapelle des Laurens* ; au *Vivier* [réserve à poissons destinée aux moines installés jadis sur cette exploitation agricole appelée *grange*], fief voisin, *Mathurin Rousseau* doit lui aussi le cens [1534-35] ; puis la *Grange Colon*, qui comprend elle plusieurs maisons, *aireaux* [aire où l'on rassemble les gerbes de blé], jardins, prés, noues [pâtures humides, imprégnées d'eau], n'échappe pas non plus à l'impôt pas plus que le fief de *Bel-Air* ; celui de la *Riffaudière* appartient à M^{re} Antoine Morin, huissier royal qui réside en la ville de *Vouvant*, et qui l'affirme [1756] à Jacques David, de *Saint-Maurice-des-Noues* ; le fief de la *Bernerie* puis enfin la *Joguère*, sont affermées également ; enfin presque au confluent de ces deux petits ruisseaux se trouve la *Grange-Nicolas* [installation des premiers moines bâtisseurs] qui, comme le *Fief des Tibergères*, dépend du seigneur de *Marillet* ; puis encore en limite de la paroisse : le *Gamaron*. Plus haut, au nord-ouest, on arrive au gros hameau de la *Vendrie* où se trouve le fief de la *Martinière* qui doit « *Hommages Plaints* », lequel fief comprend « un herbergement assis au lieu dit la *Vendrie*, avec ses appartenances et dépendances de quaireux et de jardins, le tout contenant deux boisselées de terre, avec ses parsonniers [les personnes qui y vivent], une maison à chas faite en appentis et deux maisons à chas [avec cave] avec leurs appartenances, plus une autre maison . . . plus des terres et encore un herbergement et masurault avec ses appartenances, plus un quart de boisselées de vergers » et aussi encore : « une maison à fez [maison à faite notamment avec poutres : « faitage » assujéti à un droit seigneuriale] avec ses appartenances » qui est aux héritiers d'Anne **Rousseau** ; puis, on découvre le *Champ du Terrier*, plus loin, la *Grange-Prieur* [propriété du premier Prieur de *Mouilleron*] puis encore au nord du bourg : les *Mares* [terres mouillées, marais] et le fief de *Chante Grelet*.

Enfin, au sud de la bourgade, quelques sous-fiefs encore : les *Dentelettes*, comprennent « une



borderée de terre appelée *Dandelette* [proche le bourg], dont une partie plantée de vignes et une partie consistant tant en maisons qu'en terre assises audit lieu de *Mouilleron* », et tout proche : le *Fief des Ménaudières*, plus le *Grand Fief de Vouvant*, puis proche de *Luctière* : « une borderée de terre hébergée, appelé la *Péteresse* » et plus vulgairement nommée : la *Sansonnière* ; enfin le *Pontreau* [la porte] où tournait, dans des temps immémoriaux, un petit moulin à eau.

← Château de la Motte

Plus près encore du bourg, faisant face à



l'église et au Fort, il y a le p.25
fief de La Motte qui appartient à « Messire Arnault, Sieur de la Motte, conseiller du roi et son receveur particulier en la Maîtrise des Eaux et Forêts [créée en 1698] séant à Fontenay-le-Comte et [responsable de la] gruerie de Secondigny ». Initialement, ce domaine dépendait du *Fief de la Roche*. Sur les vestiges d'un ancien logis féodal, les propriétaires successifs en ont fait un château confortable.

← Carte du Poitou

D'autres fiefs de la paroisse doivent « Hommage » à divers autres seigneurs.

Ainsi, au bourg, il y a un four banal qui fait partie du « *Prieuré et du Fort* » et, pour lequel four est fait redevance au seigneur de la Châtaigneraie. Chaque fief est bien défini et la loi [la coutume] ne peut y être transgressée. De plus, nul est égal devant l'impôt ce qui crée beaucoup de complications. Tous ces petits domaines ont connus au fil des siècles des destinées diverses, variant selon la force du château qui les protège, la puissance de son seigneur, sa richesse et l'importance de l'administration qu'il y développe ou selon celle de l'église de la paroisse qui y est implantée depuis fort longtemps, elle aussi.

Vieux châtaigniers gravure de O. de Rochebrune, 1874 →

Comment vit-on dans ce paysage rural très forestier ? La forêt est très présente encore un peu partout lorsque l'on aborde le XVIIIème siècle. Les habitants des villages et des hameaux y trouvent mille ressources. Ils y ramassent de la « *fournelle* » [épines pour allumer le feu], y cueillent des fruits sauvages : poires, pommes, fraises, mûres, merises, prunelles, nèfles, cormes, y ramassent des fruits secs : « *nouvelles* » [noisettes], châtaignes [le châtaignier est un enjeu économique important ; d'ailleurs qui volent des châtaignes est lourdement puni], des champignons . . . , y collectent des mousses et des fougères dont on fait des litières et, également « *sous contrôle du seigneur* », du bois pour le feu. Souvent les hommes (ou les femmes) se disputent une brassée de bois mort ramassée bien souvent de façon frauduleuse. Les feuilles mortes sont aussi utilisées pour compléter la paille chichement comptée dans la paillasse des plus pauvres qui, bien souvent, ont vendu les plumes de leurs oies ou de leurs poulets dont on bourrera les paillasses des plus riches.



Dans la forêt, ils prennent aussi les matériaux de première nécessité : des pieux pour les palissades, des poutres, des ridelles, des lattis pour les toitures, des rayons pour les roues de charrette, des douelles pour la fabrication de « *barrèll* » [petit tonneau pour boire], des manches de charrue, de pioches, de bèches, de houes, de serpettes, de faucilles, de faux, de fourches qui sont souvent totalement, comme les râteaux, équipées de dents en bois. On s'y procure également des manches d'outils divers puis des jougs pour l'attelage des bœufs, des aiguillons qui servent à les guider, des « *rolins* » [barreaux] pour réaliser les barrières nommées « *échalas* » [échelier] ou pour assembler, à la veillée, les échelles. Et pour le mobilier : tables, tabourets, trépiéds, bancs et « *bancels* », châlits ou bois de couchettes que l'on garnira de paillasse, sans oublier le bois pour faire les seaux et les écuelles dans lesquels on récupère le lait de la traite des chèvres, des vaches. Enfin, aussi, on fait avec le bois de grossières cuillères qui servent à servir la soupe.

← échalas dans le Bocage

La forêt, avec l'herbe des sous-bois, ses feuilles fraîches, ses jeunes pousses, est un élément importante pour le « *pacage* »



permis grâce à un « *droit de pacager* ».

p.26

On peut y mener paître les animaux sous haute surveillance. Les chevaux, les ânes, les mulets, les vaches, les chèvres s'y nourrissent constamment tandis que les cochons s'y gavent de glands et de faines. Mais, elle est aussi la réserve de chasse du seigneur et malheur à qui est pris en train de braconner.

Les paysans, qui sont attachés à leur terre depuis des siècles, forment une société rurale fondée sur les liens d'homme à homme, société [qui restera longtemps] très hiérarchisée, stratifiée et cloisonnée.

← Paysan du XVIème

On trouve parmi ces paysans, mes ancêtres **ROUSSEAU**, des personnages de tout genre à n'en pas douter, de toutes conditions, de toutes mœurs et de toutes professions ! Mes ancêtres ont de plus un métier bien spécifique, transmis de père en fils, qui est celui de « *masson de terre* ». Cette profession demande, en principe, de savoir au moins mesurer, compter, parfois lire ou seulement savoir signer. Mais en gros, mes ancêtres, qui sont surtout des ruraux, appartiennent aux couches du monde campagnard où se mêlent, tout à fait sans problème, artisans et paysans.

Au XVIIè et au XVIIIè siècles - périodes qui m'intéressent plus particulièrement et où vont évoluer **Etienne, Etienne, Pierre Hilaire** - la proportion de ruraux, dans la population de la France est de 95 %. La quasi totalité de mes ancêtres [et de nos ancêtres] est issue de la « *roture* ». L'origine de ce mot s'est perdue avec le temps. De nos jours - hélas encore - on différencie les individus issus de la « *roture* » ou de la plèbe, d'avec ceux issus de l'aristocratie ou de la noblesse.

Depuis l'époque des grands défrichements, nos très lointains ancêtres étaient dit « *issus de la roture* » parce qu'ils travaillaient à la « *rupture* » de la motte de terre [des mottes], action qui représente le travail du défricheur et du laboureur, d'où l'expression ! Leur statut s'est amélioré au fil des siècles mais l'expression est demeurée.

Massons de terre au XVIème →

Ces ancêtres appartiennent à des milieux profondément structurés. Dans ce monde qui fut le leur, chacun a sa place qu'il doit d'abord à sa naissance et qu'il a ensuite bien du mal à quitter s'il le désire, ce qui est rarement le cas d'ailleurs. Les familles ont l'habitude de cohabiter entre le ménage des parents et ceux de leurs enfants vivant dans le cadre d'une appartenance : « *la communauté* » et sous le même toit « *à même pot et même feu* ». Ces groupements familiaux se nomment aussi « *communautés taisibles* » - c'est-à-dire - « *tacites* » parce que leurs membres n'y ont guère que le droit . . . de se taire ! Ce sont avant tout des « *pèrsouneries* » [générations d'une même famille vivant



sous le même toit] fortement agencées, hiérarchisées, soumises et où la vie toute entière est minutieusement et autoritairement réglée par un maître nommé ou élu, seul détenteur du pouvoir social et économique. En général, c'est l'ancien, le père ou le beau-père [même s'il est vieux et surtout s'il garde sa lucidité] qui a autorité, jusqu'à sa mort, sur toute la communauté.

Ainsi, lors d'un contrat de mariage [très usité au XVII et au XVIIIè], une clause précise que le futur époux [ou la future] ira faire sa résidence dans la maison de ses beaux parents (par exemple) où il devra travailler et vivre « *en communion* » et selon la formule consacrée « *à même pain et même pot* » et, ceci, naturellement d'autant plus, lorsque ce fils, le marié, ne peut demeurer dans le giron familial à cause de la pénurie de travail.

Pour éviter tout morcellement des biens fonciers [c'est la plus grande préoccupation du chef de famille], on a pris l'habitude depuis fort longtemps déjà d'organiser des mariages au sein de sa communauté ou





d'effectuer des échanges matrimoniaux croisés avec une communauté voisine p.27 connue [ces communautés disparaissent au cours de la moitié du XIX^e siècle, victimes des principes égalitaires - entre tout individu - promus par le Code civil].

← Curé du XVIII^{ème}

Au sein de ces communautés la vie toute entière de **mes ancêtres** [de tous les ancêtres] est organisée autour du travail incessant de tous les jours. Travail, auquel on ne saurait se soustraire si l'on veut pouvoir se nourrir puisqu'on achète rien. Mais travail aussi pour payer les impôts et le fermage. En général, ce monde rural n'est pas propriétaire et dépend du seigneur local, et du religieux du lieu : le curé, qui officie dans la paroisse. Ce dernier, d'ailleurs, ne manque pas de leur inculquer ce principe : « *qu'il est acquis que le travail assure la santé de l'âme puisque l'oisiveté est la mère de tous les vices* ».

Le prêtre a une part très importante [comme nous le verrons plus loin] dans la vie de tout nos ancêtres. Du berceau à la tombe, la vie s'écoule à l'ombre du clocher . . . Personne ne songe à en souffrir car on a toujours vécu ainsi !

Des siècles durant, plus du tiers des hommes et les trois quarts des femmes de nos campagnes n'ont jamais, un seul jour, dépassé les limites de leur village.

Tant qu'au Roi, tant qu'à la France, ils sont en effet, à ces époques, des réalités aussi lointaines qu'abstraites. On reste toujours plus à l'écoute des querelles de clocher que des événements qui se déroulent sur la scène territoriale [nationale ou internationale et dont pour ces dernières, on a guère la notion à cette époque]. On tressaille au moindre soubresaut de la vie du village, à la moindre tension, à la moindre querelle, choisissant, à tout instant, un camp plutôt qu'un autre, en fonctions des réseaux de solidarité mis en place. Cela est loin de procurer une vie morne et monotone.

Et pour étroit qu'il soit, l'univers de mes [nos] ancêtres ne manque, probablement pas ni de héros, ni de sujets passionnants les foules, ni d'individus au destin hors du commun, comme les **frères Rousseau**, mes ancêtres royalistes, qui pendant plus de dix ans - 1790 à 1800 - vont défrayer la chronique au point d'inquiéter les pouvoirs publics. Ils n'ont pû être que des individus au caractère bien trempé malgré une vie confinée dans un univers plus ou moins clos.

Il me faudrait la « *machine à remonter le temps* » qui me donnerait des informations sans doute croustillantes, à n'en point douter !

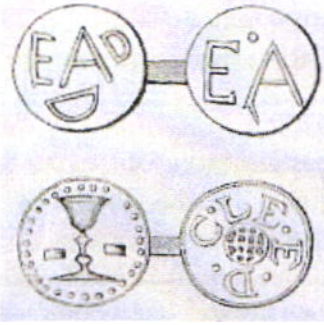
La terre reste la référence économique et la valeur refuge. Par contre, l'influence du curé, et celle des gros propriétaires [à qui l'on est attaché par la terre], garde toute sa force aussi bien économique que sociale. D'ailleurs, cette influence se fera terriblement importante dès les premiers événements de 1789 ; les premiers - curés et nobles propriétaires - vont bouger à cause des droits et pouvoirs qu'on veut leur enlever ; les seconds, le peuple [dont mes ancêtres] pour les avantages qu'ils vont y voir. Mais, très vite les plus modestes ainsi que les plus pauvres vont être lésés ce qui engendrera des désordres graves : une Révolution qui donnera naissance à une guerre civile, dite **Guerre de Vendée** [dans laquelle s'engageront les **frères Rousseau**, mes ancêtres et dont je parlerais ultérieurement].



Pourtant, pendant longtemps, leur monde a été un monde essentiellement immobile, complexe et à l'organisation lourde. Des siècles durant, l'*Ancien Régime* n'a rien supprimé ni réformé, empilant et superposant les règlements, les coutumes et les lois [souvent ancestrales voir archaïques datant de temps féodaux immémoriaux], les impôts et les taxes.

← Église de Mouilleron

Avec la Révolution, ce sera un nouveau monde qui en sortira et la grande différence en sera la place qu'il offrira à chacun. Ce nouveau monde permettra à chaque individu [selon ses capacités] de pouvoir mieux « *surfer* » sur les vagues de cette nouvelle société qui aura

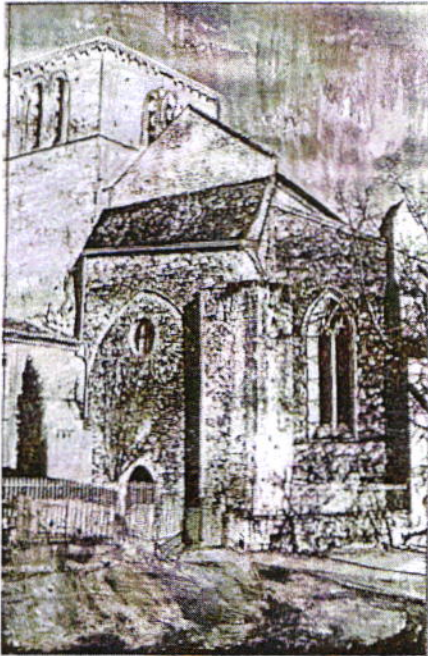


surtout pour caractéristique d'offrir la liberté de mobilité.

← *Méreaux*, jetons de reconnaissances employés par les Protestants poitevins d'après la *Revue poitevine et saintongeaise*, 1889].

Deux siècles plus tôt, en 1576, des guerres de religion avaient pareillement séparé les individus notamment en Poitou. Pendant de longues années, « *Papistes* » [Catholiques] et « *Huguenots* » [Protestants] se livrent une lutte sans merci. La paix est rétablie en 1598, avec la signature de l'Édit de Nantes, par le roi Henri IV qui accorde aux Huguenots la liberté de religion et la construction de leurs temples. Mais, en 1685, le roi Louis XIV révoque ce que le « *Bon Roy Henri IV* » avait accordé. Alors, les Protestants sont à nouveau persécutés notamment au moment des « *Dragonnades* » lorsque les troupes soldatesques royales traversent les campagnes et égorgent sans pitié, tandis que pour échapper à toutes ces persécutions beaucoup de ceux-ci s'expatrient alors que d'autres se convertissent. En 1715, au décès du roi, le pays est ruiné.

Lorsque les plaies de guerre seront cicatrisées, la population du Poitou augmente de nouveau ainsi que sa prospérité. Mais, le clergé doit remettre ses églises en état qui ont été très ruinées pendant cet épouvantable conflit religieux. Après ces douloureuses années de belligérance [qui ont durées plus de trente ans] et, pendant lesquelles, Mouilleron [qui a toujours son temple protestant] ne fut pas épargné, l'Église et les curés doivent très vite reprendre leur emprise sur une grande partie de la population. Il faut que la croyance soit très omniprésente dans ce monde là et, de ce fait, nos ancêtres en sont véritablement pétris.



← Église de **Mouilleron**

Le curé, qui est reconnaissable à sa soutane, son chapeau et sa barrette blanche, s'imisce partout à tous les niveaux de la vie de nos ancêtres. Par son « *prône* », du dimanche à la messe [exhortation très orientée], le curé influence et dicte la conduite de ses paroissiens, qu'il dirige, qu'il conditionne ainsi depuis la plus tendre enfance par le catéchisme, quelques fois par l'école. Il les contrôle également en permanence par le biais de la confession. La traque du péché conduit les prêtres à intervenir aussi bien dans la vie charnelle que dans la vie familiale de nos ancêtres ainsi que dans la vie économique de ses « *ouailles* », ses fidèles ! Il est difficile de lui échapper car le curé dispose d'atouts multiples, d'armes redoutables, comme la possibilité de refuser le « *pain béni* » distribué le dimanche à la messe ou celle de l'inhumation au cimetière.

Son pouvoir et son emprise n'ont pas de limite. Comme il parle le patois du pays, il est très intime avec ses paroissiens et il est presque considéré comme « *proche du Justicier suprême* ». Il sait convaincre un fidèle qui voit sa mort approcher de faire un legs important à sa paroisse [et plus particulièrement au curé et à sa cure = biens temporels, souvent une borderie avec ses terres] ; il sait faire accepter un mariage à des parents réticents, aider à la vente d'un pré, orienter les votes de ses paroissiens vers le candidat le plus respectueux de la morale chrétienne [qui les représentera plus tard en 1789, entre autre, au moment de la rédaction des cahiers de doléances, quand ce n'est pas lui même l'inspirateur, le rédacteur des dits cahiers et voir le candidat]. Toutes ces manipulations sont pour lui un jeu d'enfant !

Le prêtre règne sans partage sur l'ensemble de ses paroissiens d'autant plus qu'il est le seul [bien souvent] à savoir lire et écrire. Cette influence est d'autant plus solide, que dès la fin du XVII^{ème} siècle, le curé a été déclaré inamovible c'est-à-dire qu'il demeure jusqu'à sa mort dans sa « *cure* ». Il y vit des revenus de ladite « *cure* » plus ceux des dîmes et divers impôts à la charge de ses paroissiens. Il y a entre lui, son église et ses paroissiens, ses « *ouailles* », comme un « *mariage spirituel* » !

A l'approche de la Révolution, le curé partage encore davantage la gestion de la paroisse [= commune] avec le maire, appelé « *Syndic* ».

Ce dernier, élu par les habitants, n'est investi que de pouvoirs limités. Il est chargé notamment de surveiller les prix, les mesures ou de réglementer l'usage du four à pain. Le maire appartient au milieu des





petits nobliaux, et plus souvent à celui des grands propriétaires, qui sont généralement les seuls aussi à savoir écrire. Le maire d'alors, c'est indubitable, bénéficie de l'appui inconditionnel du curé comme agent électoral.

Comment se sont organisés nos ancêtres au fil du temps et comment leurs vies s'est-elle structurée? A chaque époque, la guerre et son inévitable cortège de malheurs [pillage, épidémies, famine] a poussé les populations à se grouper, à se retirer derrière des enceintes ou à fuir au fond des bois se rassemblant autour d'un feu dans l'espoir de

se sentir un peu plus fortes face à l'adversité. Au fil des décennies, ces attroupements se sont structurés se formant en hameaux et en bourgs, alors, flanqués souvent de murailles derrière lesquelles les populations accourent se protéger lors d'un danger.

A la campagne, on se regroupe dans un hameau parfois plus ou moins fermé et possédant surtout un point d'eau naturellement. Les métairies et les petites borderies [telles qu'on en retrouve encore] se créent entre 1570 et 1600, période où le paysage bocager s'organise dans le cadre d'un remembrement. C'est aussi, à cette époque, que la région, peu propice à la culture des céréales, se couvre de haies pour se spécialiser dans l'élevage des bœufs. Tous les ans, le paysan sélectionne deux veaux, qu'il fait bientôt castrer. Par la suite, il les lie au joug commun qui fait désormais d'eux, pendant six à huit ans, plus que des frères. Passé deux ans, ils vont avec les autres bœufs de la métairie, labourer et, périodiquement aussi, avec un engin spécial, arracher les genêts qui pendant leur croissance ont enrichi le sol en azote et, dont les souches, brûlées, donneront encore un engrais. Enfin, après une vie de labeur, la paire de bœufs, savamment engraisée, est dirigée vers les foires [qui, comme celle de Fontenay-le-Comte, font la renommée de la région] pour être enfin acheminée vers Paris [à la veille de la Révolution, ces bœufs alimentent toujours les boucheries parisiennes]. C'est ainsi que cet élevage, outre la force de traction et son précieux fumier, procure au métayer l'essentiel de son revenu.

Travail des champs, extrait de l'encyclopédie de Diderot →

Les propriétaires nobles, usant de leur droit de retrait féodal qui leur donne la préférence sur les autres acheteurs quand une terre se trouve libre, se sont constitué des exploitations qui, avec leur trentaine d'hectares, passent à cette époque pour très vastes. Comme les guerres ont appauvri les paysans, ceux-ci ont recours en majorité au système du métayage : le propriétaire et l'agriculteur engagent chacun la moitié des frais et, au bout de l'an, partagent de même les bénéfices. Peu à peu, enrichissement aidant, de nombreux métayers deviennent fermiers, c'est-à-dire qu'ils paient désormais un prix fixe de location [le fermier loue et paie en nature ou en espèces une étendue de terre relativement vaste 10, 15, 20 hectares].



À côté des métairies, on trouve également de plus petites exploitations : les borderies. Celles-ci sont en général groupées au sein du même hameau ou bien éloignées les unes des autres de quelques lieux selon la conjoncture du terrain et les surfaces réservées à la culture. La borderie est une exploitation agricole toujours inférieure à 15 hectares [en général 2 ou 5 hectares seulement]. Le nom « borderie » vient de *bove* qui, à l'origine,

est une mesure de terre labourable en un jour par un bœuf d'où la déformation en « borderie ». Le terme *bordage* évoque lui une surface labourable par deux bœufs seulement à l'année et que tient un « bordagier » [*bordagès* en patois]. La différence d'avec la métairie, c'est que les parcelles à cultiver de la borderie ne sont pas organisées d'un seul tenant autour du centre habité d'où bien souvent des complications avec le voisinage et les tenanciers d'autres borderies. Le propriétaire concède la jouissance de ses terres au *bordier* à condition que

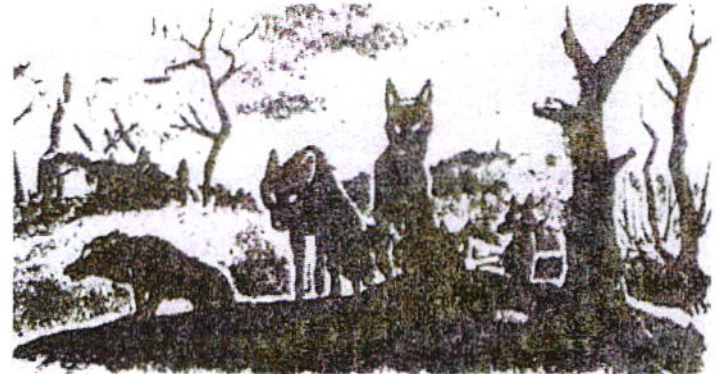




ce dernier habite sur le lieu même de son travail ; p.30
 qu'il cultive lui-même cette terre et en paye la redevance soit en argent, en grains ou en volailles. Par contre, le « *bordier* » a le privilège de transmettre la borderie à ses enfants. Une borderie est en général un corps de bâtiment qui comprend une grande pièce, appelée la « *chambre* » qui sert pour loger la famille avec, attenante, une écurie souvent de même surface et le tout est relevé d'un grenier dont une partie sert de fenil. Attenant bien souvent aussi à la maison : un *courtil* ou jardin, une *chènevrière* où l'on cultive le chanvre, enfin jamais très loin une parcelle

appelée la *luzerne*. Aux alentours, encore, quelques pâtis dont le nombre varie selon la taille de la borderie et souvent un point d'eau : un puits, une fontaine, une mare. Ces borderies sont parfois si petites en surface arable que le « *bordier* » doit louer ses services où exercer un métier secondaire : bûcheron bien sûr pour ceux qui demeurent près des forêts, maçon, tisserand . . . Sa femme et ses enfants travaillent naturellement pour assurer [souvent] la survie de tous.

Une des grandes différences entre la société de mes [nos] ancêtres et la nôtre est qu'elle n'est pas une société de consommation. On n'achète presque jamais rien. On jette moins souvent encore. L'argent est rare. On aime « *peloutonné* » [faire grossir la pelote, le magot]. Les maigres pièces sont serrées dans un « *bas de laine* » et n'en sortent pas facilement. On aime avoir « *belle taille* » [belle situation]. Si des siècles durant nos ancêtres ont su vivre en autarcie dans leurs fermes et ne jamais quitter leur village, c'est parce qu'ils n'ont rien besoin d'aller chercher ailleurs et c'est aussi par ce qu'ils travaillent presque sans arrêt. Le travail est, non seulement âpre, mais aussi continu bien que les journées soient de durées variables selon les saisons et la météorologie. La vie de mes [nos] ancêtres est d'autant plus dure que la nature l'est, elle-même, lorsqu'elle n'est pas carrément hostile. Ainsi, nos aïeux doivent sans cesse lutter contre elle, contre les animaux ou les intempéries comme la foudre qui n'épargne ni les bâtiments ni les hommes et dont ils ont très peur ; lorsque l'hiver est trop rude, les loups s'enhardissent, s'approchent des villages et des bourgs. Des siècles durant, les loups sont si présents que les maîtres des Eaux et Forêts doivent constamment organiser des battues. D'ailleurs, dans l'espoir de faire fuir leurs semblables, on laisse longtemps pourrir leurs dépouilles en certains endroits et nombres de lieux-dits évoquent cet animal redoutable : *Loup-pendu, Pas-de-loup, Pisse-loup* . . .



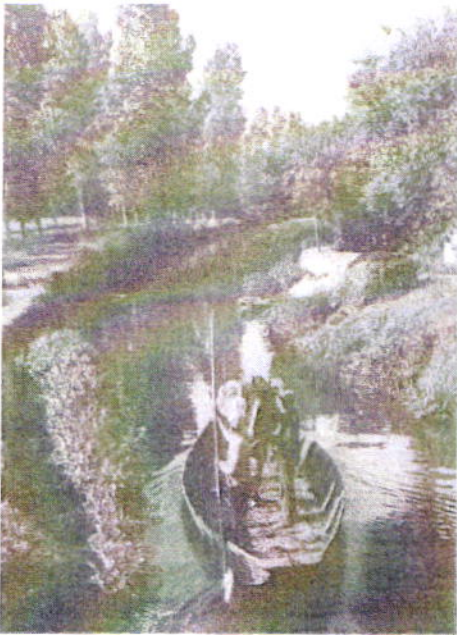
Épisodiquement les « *loucs* » [loups]

réapparaissent encore autour de Mouilleron notamment et, en 1796, l'abbé Billaud écrit à ce propos : « *avant 1789, les châtelains, par des battues incessantes, les tenaient en respect et ils ne sortaient guère des bois. Les châtelains et leurs meutes ont disparus. Les carnassiers ont pullulés. On les voit désormais passer effrontément par bandes hurlantes dans nos campagnes* ». De plus, de tous temps, qu'elles soient



l'expression ou non de la « *Vengeance Céleste* », pluies diluviennes, grandes sécheresses et hivers trop rigoureux, toutes ces intempéries excessives entraînent des conséquences dramatiques suivies, bien souvent, d'épidémies toutes autant destructives. Comme on va le voir le « *Châtiment Divin* » est très coutumier !

Naturellement, je n'ai aucune trace de « *mes ancêtres* » du Moyen Age pas plus d'ailleurs que ceux du XVI^e siècle. Néanmoins, je trouve intéressant de relater les fléaux liés aux rigueurs et que mes aïeux lointains ont connus, à n'en pas douter. Ils en ont souffert. Heureusement, nombre d'entre eux ont survécus puisque je descends d'eux. Voici quelques-unes de ces calamités : « *L'année de l'Incarnation du Seigneur 1329 fut particulièrement marquée par les intempéries. Les moissons ne furent pas entreprises avant la fête de la Bienheureuse Marie (15 août). Les vendanges ne furent faites qu'aux alentours de la Toussaint. Personne ne put boire de vin cette année, car ce n'était pas du vin mais du verjus* » [chronique de Maillezais, Lucas de Marsais, prieur d'Ardin]. « *À la*



Noël de 1332, de grosses inondations se produisirent ainsi également que vers le milieu du XIV^e siècles où plusieurs années de suite de fortes pluies compromirent les récoltes. L'hiver 1362-1363 fut terrible car il y eut trois mois de gel ininterrompu. Pendant cent cinquante ans, les hivers furent très rigoureux et on rapporte même qu'en 1468 on débitait le vin à la hache » ! Cette période de froidure terriblement intense, baptisée « petit âge glaciaire », affecta l'Europe toute entière à partir [réellement] de 1580 et jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Des années d'inondations furent mémorables en 1414-1415 et en 1456 : « le marais poitevin fut très touché. Les terres estoient devenues à nulité et perdition de labourage. Les digues s'étant rompues, la mer avait repris du terrain vers Saint Michel en l'Herm ».

← le Marais Poitevin

Deux hivers rigoureux frappent la France en 1514 et encore en 1523. Toutes les rivières du royaume gèlent sans exception et le blé est détruit partout. Quelques années plus tard, c'est un terrible orage qui sévit de Velluire à Poitiers [enserré entre la Sèvre Nantaise et la Sèvre

Niortaise] comme le relate le notaire du Langon : « En 1550, jour de la Saint-Simon [17 octobre] et le surlendemain, les eaux furent grandes à Fontenay en un moment [un certain temps], tellement que la rivière passa par et au travers des Loges, ruina et renversa par terre plusieurs maisons . . . ».

Puis, on a vu des étés caniculaires complets sans une goutte d'eau comme ces étés brûlants de 1509, 1516, 1520 et en 1540 : cette année-là est dite « l'année des boutefeux » car il y eut neuf mois consécutifs de chaleur sans pluie et de nombreux incendies et, d'ailleurs, on dut faire quantité de vendanges à la mi-août. Puis ce fut encore en 1548-1549 et enfin la grande sécheresse de 1556 : « Cette présente année 1556, dès son commencement, qui fut à la fête de Pâques, entra à la sécheresse et y continua quasi autant que l'année de devant avait été à la pluie ; car il fut sans pleuvoir depuis le jour du grand vendredi ou samedi, veille de Pâques, jusqu'à la Toussaint, sauf une fois, qui fut le jour de la Fête-Dieu (. .). Et fut l'année fort hâtive, à cause de ladite sécheresse, qui accéléra les moissons plus d'un mois plus tôt que de coutume (. .). Et recueillit-on de tous grains assez petitement. Ne faut laisser à dire le devoir que le dévot peuple chrétien et catholique fit en ce pays de France de prier Dieu par dévotes prières et grandes processions pour demander à Dieu sa miséricorde et de l'eau sur la terre. Et commença-t-on, de la mi-mai en continuant jusqu'au jour de la Fête-Dieu, que le bon seigneur envoya de la pluie . . . » [publié par F. Bourquelot, Paris, 1887].

L'hiver 1564-1565, est, lui, relaté par M^o Bernard, notaire au Langon : « Pendant le mois de novembre et de décembre 1564, ainsi que le début de 1565, l'hiver fut grand et âpre et gela fort et neigea abondamment, tellement que la neige était communément à tenir jusqu'à demi-jambe. Et en plusieurs endroits le vent l'avait soufflée, il y avait plus de six pieds d'épaisseur [1 m82] ».

Par ailleurs, le sieur de la Popelinière note : « Le froid fut autant âpre et véhément qu'il a été de cinquante ans passés. Ensuite les eaux devinrent extrêmement grandes ce qui occasionna notamment la chute du pont des Sardines de Fontenay. Le temps fut ensuite plus doux et les eaux furent si grandes qu'il y eut des dommages innombrables, jetant et renversant tous les moulins à eau ». D'autres rapportent encore : « Que la neige tomba en abondance, et lors du dégel, le 25 février 1565, les eaux firent d'épouvantables ravages. Elles inondèrent le quartier des Loges. Le 8 mai, il y eut une nouvelle inondation, qui ne causa de dommages qu'aux récoltes [mais], pendant trois mois la rue des Loges ne sera jamais totalement à sec ».

Pont des Sardines à Fontenay →

Tous ces fléaux : les intempéries, la famine et les épidémies sont, bien souvent, pour mes [nos] ancêtres une « punition divine » mais hélas qui fait de réels ravages ! Ainsi, en 1515, à la suite d'un hiver terriblement froid, les rigueurs furent telles en Poitou qu'elles provoquèrent une terrible famine de 1544 à 1546 puis c'est la peste qui fait des morts dans l'Ouest du royaume [pas que dans cette région]. De même en 1563, notamment dans le Poitou, puis également en 1582-1584, où tout l'Ouest du pays est à nouveau touché par





ce fléau qu'est alors cette terrible maladie.

p.32

Généralement, les catastrophes naturelles ont lieu en hiver comme il est logique et, pourtant, en 1574 [ce fut] « *au mois de juin que les bas quartiers des Loges [de Fontenay] furent envahis par les eaux* » et, de même encore en 1582, « *il y eut des inondations et des hauteurs d'eau que de mémoire d'homme on ne les avait jamais vues si grandes car elles emmenèrent tous les moulins [une trentaine au moins] estants (sic) entre le moulin Baguenard près de Vouvant et la ville de Fontenay* ».

En 1630 et 1649, c'est à nouveau la famine tandis qu'en 1626-1632, des poussées de peste avaient ravagé la plus part des régions ; 1661-1662, c'est la « *Famine de l'Avènement* » ou « *Crise de l'avènement* » appelée ainsi en raison du nouveau roi Louis XIV. Elle s'étendit du Bassin parisien à l'Aquitaine. En

1689 encore, une épidémie s'étend sur notre région.

En 1587, la sécheresse avait été telle que les rivières et, même les fontaines les meilleures, tarirent [d'autres années suivent, hélas : 1623 - 1632 - 1778 - 1793 - 1803 - 1817 - 1842 - 1857-58 etc. .]. On a vu des étés complets sans une goutte d'eau. Les plus durs furent ceux des années 1718 et 1719 qui commencèrent par une sécheresse de janvier à avril accompagnée de très fortes gelées de printemps. Tant et si bien qu'on vit des hommes obligés de tourner eux-mêmes les roues des moulins à eaux [ce qui ne devait pas être aisé] que les rivières asséchées ne pouvaient plus actionner. Heureusement, ces années de sécheresse n'entraînent pas des conséquences aussi dramatiques que celles causées par les pluies diluviennes ou par les hivers de grandes froidures, ainsi voici encore : les années 1691-1694 se singularisent par des températures très basses qui anéantissent les récoltes.

« *En mars de 1692, les moulins de Mervent et tous ceux sur la rivière Vendée [entre autres] sont emportés* ». L'été pluvieux de 1693 et l'hiver glacial de 1694 provoquent la plus grave crise de l'époque « *moderne* » : « *la grande famine arriva. Elle commença par la récolte de 1692, que les bleds furent niellés [les céréales furent abîmées]. En 1693, la récolte ne valut rien. Dès l'hiver, les bleds ne parurent presque point [ne levèrent pas] et allèrent toujours en empirant jusqu'à la récolte 1694, en laquelle on ne recueillit presque point de bleds, ni autres grains, ce qui fit qu'ils furent très chers pendant toute l'année. Il mourut un très grand nombre de pauvres, de faim, par toute la France (sic) . Il y eut plusieurs personnes tant hommes que femmes qui ont esté trouvez mortes faute de manger. La mortalité estoit si grande qu'à peine pouvait-on subvenir aux nécessités spirituelles d'un chacun* ». Cet accident climatique provoqua une crise de production agricole, donc une famine, qui conjuguée à la peste et à d'autres fléaux épidémiques, entraîna tout de même la mort d' 1,3 million personnes [la France compte alors 20 millions d'habitants]. Peu de régions furent épargnées.

Le mois de mai 1708 fut très pluvieux également, tellement que « *les marais de Vix, Maillé, Maillezais, Vouillé, Chaillé, Marans et tout le bas pays furent noyés* ». C'est dire l'eau qu'il put tomber ! Les inondations continuèrent régulièrement de 1708 à 1713.

Au cours du « **grand hiver** » [de janvier 1709], on dit que : « *dans les premiers jours de janvier, le thermomètre baissa brusquement dans toute la France [- 23° à Paris] et elles arrivèrent aux alentours de -30° ; les semences gèlent dans la terre et la famine frappe tout le royaume à partir du printemps* ».

Moulin à eau →

Un curé d'Indre et Loire relate :

« *Il y eut dix huit jours de gel et, que dès le second jour, le vin gela dans les barriques. Il en fut de même en Bas-Poitou [la région de Fontenay et bien au-delà, celle de Mouilleron] où vignes, figuiers, noyers, abricotiers, châtaigniers et autres fruitiers, dans le haut-pays, le bas-pays et les îles, gelèrent. Les noyers étant gelés, les paysans faute d'huile, furent réduits à manger du potage au sel et à l'eau. Ils mangèrent alors plus de laitages [fromages] et ceci fit enchérir le cours des vaches . . ».*

D'autres sources signalent que : « *Les moulins à eau cessèrent toute activité, les cours d'eau étant gelés. Avec le dégel, un dégel brutal,*





les champs furent couverts d'eau.

p.33

Mais après quelques jours d'accalmie la gelée reprit le 31 janvier et le vrai dégel n'arriva que le 15 mars. Toutefois les blés d'hiver qui avaient résisté à la première offensive du froid ne survécurent pas à la seconde, si bien que le prix de la farine [et donc du pain] s'emballa . . . Beaucoup moururent de froid ou de faim, les gens paissaient l'herbe comme des moutons, faute d'autre nourriture » [disait-on dans certaines régions] .

On rapporte, encore, qu'alors : « L'hiver commença le 7 janvier. Le froid fut tel que même en une pièce que l'on tentait de chauffer par un feu de cheminée, le pain gelait sur la table et le vin dans le pichet. Toutes les rivières et les canaux de France [et d'Europe] sont gelés ; les moulins ne tournent plus et l'on ne peut acheminer la farine moulue au fur et à mesure des besoins. Les églises ne peuvent plus sonner pour l'appel aux services religieux car les cloches se fendent. Des centaines de personnes, parmi les plus pauvres, sont retrouvées mortes et figées dans leur lit le matin [et le sol étant si durement gelé, on ne peut les mettre en terre de suite]. D'autres, cherchent désespérément quelques racines qu'ils dévorent tant la famine est présente. . . Après le froid, au mois d'avril, c'est la famine qui tue ».

Les curés de paroisse sont submergés par le nombre de décès. Il y a jusqu'à six, huit, dix inhumations, par jour, inscrites dans les registres où deux mots en latin reviennent fréquemment, **Fame Perit** : « mort de faim ». « On n'avait vu pareil hiver depuis cinq à six cent ans [en l'année 1234] qui ne laisse pas l'espoir de fruits à présent et à venir . . . Tous les arbres fruitiers [ou presque] ont péri : même les oliviers de Provence, les châtaigniers du Limousin et surtout [par toute la France] les rudes noyers. Les grandes et petites forêts, royale ou non, sont également gelées. Quand au gibier, il est complètement décimé. Par contre, les loups pullulent et mourant de faim également, s'enhardissent, sortent des bois et attaquent jusqu'aux portes des maisons . . . Les laboureurs regardent leurs terres, où ils ne voient plus de bleds ; Le mois d'avril arrive avec aucun espoir de moissons, ni de fenaisons et pas plus de vendanges ; toutes les vignes gelées, sont après cela,



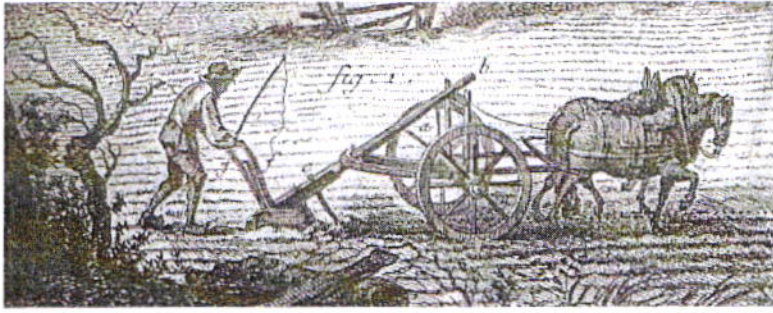
taillées au ras du sol avec le mince espoir de voir les ceps repartir au printemps suivant. Le bétail a crevé et les paysans ruinés [les plus modestes naturellement] n'ont pas les moyens de le remplacer et, surtout les réserves s'épuisent très vite, ce qui fait que dès fin mars, c'est la disette suivit de la famine ».

automne] ».

Un autre narrateur raconte encore cet horrible hiver : « Le sixième jour, jour des Roys 1709, vers les deux heures et demie d'après-midi (sic), il commença un froid terrible par un vent du haut [vent de nord] et continua pendant dix huit jours de suite, la terre étant couverte de neige, ce qui ont corrompu les blasteries [les blés semés en

Le thermomètre descend jusqu'à - 23 °c à Paris et reste en général à plus de - 20°. On signale encore que : « il geloit jusque au coin du feu et le vin auprès du feu ne dégelait qu'à peine (sic) les hommes avaient bien de la peine à s'échauffer, surtout la nuit . . . les arbres dans les forêts pétaient comme des coups de fusil en se fendant en deux sous l'action du gel. Le bétail, qui lui aussi a froid, a crevé, les bestiaux comme les brebis, moutons, cochons, taureaux et plusieurs autres mouraient. Et les paysans n'ont aucun moyen de le remplacer, et surtout il n'y a plus de réserve et souvent pas d'argent [en fin du mois de mars, c'est la famine] Les oiseaux même meurent dans les haies . . . Le dégel arrive, mais ce n'est qu'un répit et d'autres vagues de froid se succèdent durant plusieurs semaines, ce qui n'a laissé ni choux, ni romarins, ni boutons de poiriers . . . [etc.], que même la fourmille (sic) a gelée, que l'on ne voit presque plus de ramiers ni de merles et ni mammifères sauvages, de tous poils ». « En avril, aucun champ semé n'offre la moindre pousse, il ne reste pas





un grain de blé ni froment sur terre et, p.34
le printemps venu, il n'y a plus rien à espéré.
Il faut manger, le prix du blé flambe, multiplié
par plus de huit dans certaines régions. Le
marché noir s'installe et la famine règne ».

De plus en plus « on voit de pauvres
êtres décharnés, la peau collée sur les os . . .
et les petits enfants nouvellement nez (sic)

mouroient quelques jours après leur naissance, ne pouvant résister à la rigueur du froid ». Dans certaines régions, « on a vu, dans les prairies, des hommes et des femmes mangeant de l'herbe gelée . . . Il en est mort un grand nombre, et également de faim, et les maladies ont fait, et font encore, périr beaucoup de gens que la disette n'avait pas attaquée ».

Le chroniqueur, de ces horribles faits, rajoute : « Heureusement, Dieu inspira aux laboureurs de semer de l'orge dans les terres où ils avaient semé du blé [lequel avait gelé] . . . Et l'orge a produit trois fois plus que le blé ». La France, cette année-là, sera sauvée grâce à l'orge et les paysans de soupirer : « Il est à souhaiter que Dieu ne soit pas davantage irrité contre son peuple et que l'année prochaine soit plus heureuse ». Et, « S'il n'y eut pas de blé, il y eut, par contre, une très bonne récolte d'orge [la rigueur de l'hiver avait tué les mauvaises herbes, mais aussi les rongeurs, de toutes sortes, friands des semences et, l'orge est également une céréale moins exigeante que le blé] qui sauva en tous cas, beaucoup de personnes de la famine ».

Plus personne ne peut payer l'impôt, surtout celui en nature : grains, volailles . . etc. et, de plus, c'est la guerre qui s'installe : le 27 juin 1709, les Coalisés investissent Tournai [dans le Nord], ce qui n'arrange rien.

Des mesures sont prises dans tout le royaume pour empêcher la spéculation ou l'accaparement. La



disette a entraîné une révolte populaire et le peuple réclame la taxe du pain [suppression], l'arrestation des profiteurs et l'organisation de secours. Un arrêté du 19 avril 1709, rendu par le Parlement de Paris, et imité par les Parlements provinciaux, ordonne que les « *cherche-pain* » [mendiants] qui étaient montés à la ville sortent à bref délai des cités pour retourner dans leur paroisse d'origine !

← jeune mendiante

Et, en même temps les serviteurs de la monarchie, qui ne demeure pas inactive, établissent une liste de ceux qui peuvent payer une contribution qui alimentera une sorte de fonds de solidarité [10 % des loyers ou fermage perçus]. On saisit les biens de ceux qui ne veulent pas payer. Pour trouver de l'argent, on fait aussi des quêtes et des loteries.

La disette fut peut-être moins difficile à vivre à la campagne qu'à la ville. Mes ancêtres de **Mouilleron** en souffrirent certainement assez gravement car l'hiver a été réellement dur ! Les gens eurent très froid et beaucoup eurent faim également tandis que les plus fragiles ont succombés à commencer par les enfants, les vieillards et les femmes grosses bien souvent.

En cet hiver 1709-1710, la rareté et la cherté du blé plonge la France toute entière dans une extrême misère faisant reculer les limites de l'horreur. Dans certaines familles, ce sont « *les herbes et les racines que l'on fait bouillir et les enfants de quatre à cinq ans dont les mères ne peuvent leur donner du pain, se nourrissent dans les prairies comme les moutons* ».

L'été suivant, c'est la *petite vérole* [variole] qui survint. Elle tue une foule de gens affaiblis déjà par la famine. Le pays est ruiné, l'agriculture anéantie, le peuple affamé est ravagé par la maladie [l'épidémie n'ira pas jusqu'à Versailles].

Quelques années auparavant, pendant l'hiver de 1702, qu'on peut également qualifier d'hiver tragique, on compte [en 3 mois] 72 décès dans la commune de Mervent. En 1712, cette fois, c'est une épidémie de rougeole qui décime la population de la France entière. En 1719, une épidémie de dysenterie sévit dans l'Ouest. On comptabilise encore à Mervent 64 morts. Les éléments naturels malmènent fréquemment mes [nos] ancêtres. Ainsi, plus localement et plus précisément dans la région de Fontenay, un annotateur de Doix écrit dans son journal :



Le vingt on novembre de la présente année
 mit sept cont. six autres de plus. Les eaux font
 venue à une telle hauteur qu'elles ont dégraté
 tous les moulins de la Rivière, l'eau a passé
 sur les toits des maisons, il ny a eu que celui
 du portail qui a résisté jusqu'il étoit néant.
 Les pluies a continué depuis le lendemain de la
 foire de saint venant de Fontenay jusque au
 Roy 1771 : tous les jours il y a eu de nouveau
 très d'eau, les Loges de Fontenay ont été très
 endommagées, il y a eu des maisons emportées
 tout à fait par les eaux, les autres
 tombaient tous les jours, les autres enfoncent
 devant, et tout le pavé de l'église de St Jean
 de Fontenay a été culbuté et renversé sans
 toucher aux murs de l'église, ny au cimetière
 qui y touche. L'eau étoit de six pieds de
 hauteur dans les rues. On n'avait jamais vû
 ny entendu parler d'un tel déluge . . . Je mets
 cet accident sur les lignes à la postérité, afin
 qu'on s'en souvienne . . . René Barraud, âgé
 de vingt deux ou trois ans (sic) ». À Fontenay,
 on note aussi ces mêmes évènements :

disette frappe les régions atlantiques tandis qu'en 1767, une année de sécheresse provoque une pénurie d'eau et de foin. Tous ces lieux, où se produisent ces cataclysmes ne sont pas très éloignés de la localité de Mouilleron où demeurent mes ancêtres **Rousseau** [et, en tous cas, de mes ascendants Bagué-Michot de Mervent - voir carte page 12].

Ainsi : « . . . dans la présente année de 1768, il a tombé de l'eau presque continuellement depuis le 24 mai jusqu'au 12 mars 1769 sans avoir pu emblaver [= semer] que la moitié des terres » a écrit un paroissien de Sainte-Hermine. À nouveau, une des plus grandes crues a lieu causée par l'abondance des eaux ; ainsi dans la paroisse de Mervent où un curé a inscrit sur son registre :

« le 21 novembre de la présente année les eaux sont venues à une telle hauteur qu'elles ont emportés tous les moulins de la rivière, l'eau a passé sur les toits des maisons. Il n'y a eu que celui du Portail qui a résisté parce qu'il était neuf. La pluie a continué depuis le lendemain de la foire de la Saint-Venant [12 octobre] jusqu'aux Roys de 1771 [6 janvier] tous les jours il y a eu de nouveau très d'eau, les Loges de Fontenay ont été très endommagées, il y a eu des maisons emportées tout à fait par les eaux, les autres tombaient tous les jours, les autres enfoncent devant, et tout le pavé de l'église de St Jean de Fontenay a été culbuté et renversé sans toucher aux murs de l'église, ny au cimetière qui y touche. L'eau était de six pieds de hauteur [1,98 m] dans les rues. On n'avait jamais vû ny entendu parler d'un tel déluge . . . Je mets cet accident sur les lignes à la postérité, afin qu'on s'en souvienne . . . René Barraud, âgé de vingt deux ou trois ans (sic) ». À Fontenay, on note aussi ces mêmes évènements :

« . . . le 26 novembre 1770, une trombe d'eau s'abattit sur toute la région de Fontenay. Une pauvre femme nommée Catherine Gachignard, épouse du cordonnier Pierre Turcaud habitait une maison basse près du passage des eaux. Sur le point d'accoucher, elle trouva une mort horrible, car avant qu'on put la transporter ailleurs, l'eau avait atteint le plafond et elle périt noyée ». Et également au Simon-la-Vineuse :

« cette année 1770, les pluys [pluies] ont été abondantes depuis la Saint-Michel [29 septembre] ce qui a fait qu'on a pas pu emblaver les terres en ce pais cy et, les eaux ont été si grandes qu'on ne les avait

« Le 16 août 1711, il fit un orage, dans le canton, venant de la mer du côté de Luçon, ce qui ruina les blés tardifs semés en mai à cause des inondations de l'hiver précédent dans le bas-pays, et touchant la Sèvre, le marais de Vix et de Maillezais. Le 6 octobre de la même année, il y eut un soir deux tremblements de terre et en décembre un vent fort mémorable qui arracha plusieurs arbres et fit rompre toutes les levées [petite digue de terre] des marais de Vix et de Marans ».

← Inondation de 1770

Puis encore en 1725 : « À la Saint-Barthélemy [24 août] la majeure partie des baillarges [blé, orge . .] fut, dans cette région, perdue par l'abondance des pluies. Cette semaine-là, les eaux montèrent dans les bois, à tel point que là où l'on passait à pied sec, les bateaux de 18 pieds [presque 6 mètres] naviguaient aisément. . . Au mois de mai de 1726, il passa une grosse tempête sur les paroisses de Longèves, Sérigné, Pissotte et autres lieux voisins. La grêle était si grosse qu'il fut pesé un grain de sept livres [plus de 3 kg] . . . En septembre 1726, une tempête d'orage tua trois ou quatre hommes vers Niort, et brûla une barge [de foin] au bourg de Champagné . . ». En 1740-1742, une





jamais vues, et le 26 novembre l'inondation a été générale p.36 et a causé de grands ravages partout ».

Après les calamités de 1770, d'autres suivirent hélas. Ainsi, 1775-76, sont des années de grandes sécheresses. En 1780, il y eut une mauvaise récolte. Puis, ce fut 1785, qui fut une terrible année à cause des épidémies, tandis que les années 1784-85-86 sont aussi fort mauvaises en raison de la sécheresse ce qui donna de mauvaises récoltes et provoqua une pénurie d'eau ainsi que de fourrage.

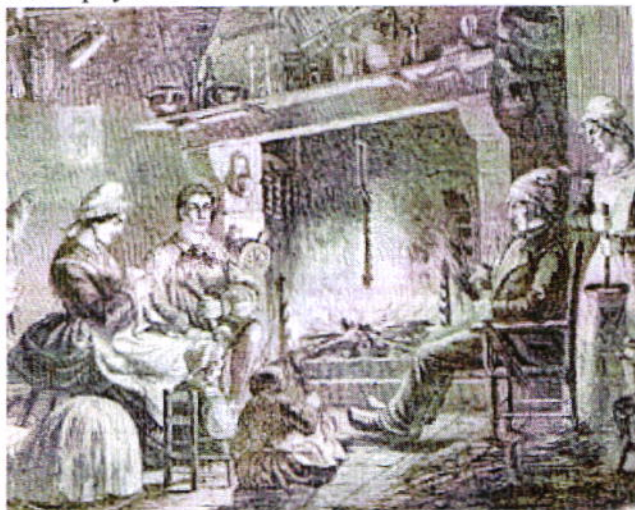
L'année suivante, les inondations reprennent :
« le 27 février 1788 à 7 heures du matin l'eau [de la Smage à St-Hermine mais aussi ailleurs] passait sur le pont appelé Troquart. Elle [l'inondation] n'avait pas été si grande depuis 1770 ».

À la veille de la Révolution, il y eut en 1788-1789, l'un des hivers des plus rigoureux qui provoqua de graves disettes dans la plus part des régions. L'irritation est dans toute la France. Aussi, ce sera une des causes indirectes des grands bouleversements qui vont se produire [je reviendrais, ultérieurement, sur cet hiver 1788-1789]. On comprend aisément pourquoi pendant fort longtemps les paysans [d'ici et d'ailleurs] n'ont pas de vêtement d'été. Leur préoccupation principale en matière vestimentaire est de se protéger du froid, de la pluie, . . .

Mais alors, comment est exactement la vie de **mes ancêtres** paysans ?

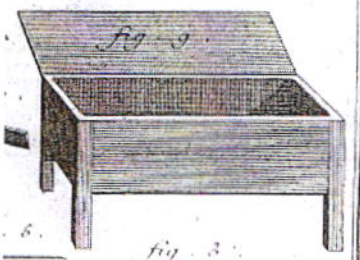
C'est une existence laborieuse et rude souvent placée sous le signe de la pénurie, souvent également sous celui de la violence et de la mort. Telle est la vie de mes [nos] ancêtres au début du XVIII^e siècle et, ce, malgré une reprise économique après les guerres de religion [de 1576 - 98, 1685 - 1715].

Entrons dans leur maison qui est loin d'être confortable. Le sol [surface] de terre battue est tout simplement recouvert de paille. Le nombre de pièces n'a guère changé au fil des siècles. À la campagne, on vit dans une seule pièce, la « chambre » [la pièce principale qui n'est bien souvent séparée de l'étable que par une demie cloison]. Elle est dépourvue de climatisation et d'aération, fait office de cuisine, de salle à manger et de chambre ou pour tout dire plutôt de dortoir tant on s'y entasse. Elle est peu éclairée car les fenêtres [quand il y en a une déjà, ce qui est rare chez les très pauvres. Les plus aisés peuvent avoir une ou plusieurs fenêtres avec des carreaux précieux et chers tandis que les plus pauvres n'ont parfois comme ouverture qu'une simple « boulotte »] ne sont pratiquement jamais béantes et l'atmosphère est horriblement enfumée et viciée. Pourtant, on laisse la porte presque constamment ouverte en toute saison. La chaleur, en été, empêche de conserver les aliments, tandis que le froid en hiver, gèle l'eau des cruches et parfois même le vin du pichet. On rentre, on sort sans arrêt pour se soulager le long d'une haie, sur le fumier ou dans l'étable.



Toute l'année, la cheminée, qui bien souvent fume, est allumée en permanence. La nuit, quelques chétifs bouts de bois rougissent au fond de l'âtre. Les odeurs de fumée se mélangent avec les odeurs des corps alors rarement toilettés, fortement imprégnés d'odeurs bestiales et de transpiration. A la veillée, on s'éclaire grâce aux flammes de l'âtre ou quelques fois, on utilise des lampes à huile, le plus souvent de noix [parfois d'huile de choux] car on utilise peu de chandelles de suif, faites avec la graisse de bœuf ou de mouton fort rare et très onéreuse.

Dans la maison : les meubles, du fait d'une longue pénurie, se limitent aux coffres et à l'ancêtre de la



« huche ». Mais bien souvent, rares sont les denrées à y conserver dedans. Cette « huche », généralement héritée de génération en génération, a été fabriquée par l'aïeul cent ans plus tôt et est très usée. Sa serrure est bien souvent défectueuse. C'est un « coffre de bois de châtaignier ou de chêne » ou bien fait dans un bois fruitier local. Dans le courant du XVIII^e siècle, ce coffre sera peu à peu remplacé par une armoire au fronton de laquelle, on fera éventuellement graver

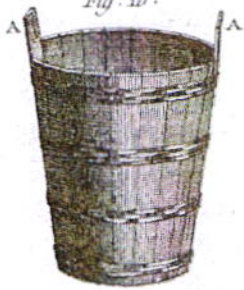


les initiales des [futurs] mariés ou autres motifs typiques de la région.

La vaisselle en général de terre est réduite à sa plus simple expression. Quelques grossières assiettes, quelques pots pour conserver les denrées, une ou deux marmites pour cuisiner. Quelques récipients : une « *pichote* » [pichet], une « *coussotte* » [grande louche pour puiser dans un seau l'eau pour boire], un seau, une « *baille* ». On se sert aussi de cuillères en bois, de couteaux que chacun garde dans sa poche. Le reste du mobilier se réduit à une table, grande en général, quelques chaises de paille ou deux grands bancs. Souvent, on trouve accroché au mur un chapelet ou un tableau de la Vierge.



Dans cette grande « *chambre* » [ou pièce], où vit une famille souvent très nombreuse, il n'y a pas de place pour le mobilier superflu. Tout autour des murs, parfois blanchis à la chaux souvent très enfumés, se succèdent en rangée des lits qui sont fréquemment sommaires, misérables, en nombre insuffisant, et où l'on s'y entasse généralement fort nombreux. Les paillasses, ces matelas miteux sur lesquels l'on couche à plusieurs, sont infestés de poux, de puces, de vermine comme les chemises d'ailleurs elles aussi, régulièrement poissées d'immondices, de déjections des enfants ou des malades et, souvent même, de celles des vieillards. Les enfants, en grand nombre, couchent tête-bêche sur une simple paille posée à même le sol de terre battue. Il est, lui aussi, souillé des débris de la paille dont il est régulièrement jonché. Mais aussi par les reliefs des repas, par les excréments et urines des plus jeunes enfants, et aussi celles des animaux parfois. Par manque de place, les domestiques et les adolescents sont volontiers relégués sur le foin de l'étable attenante.



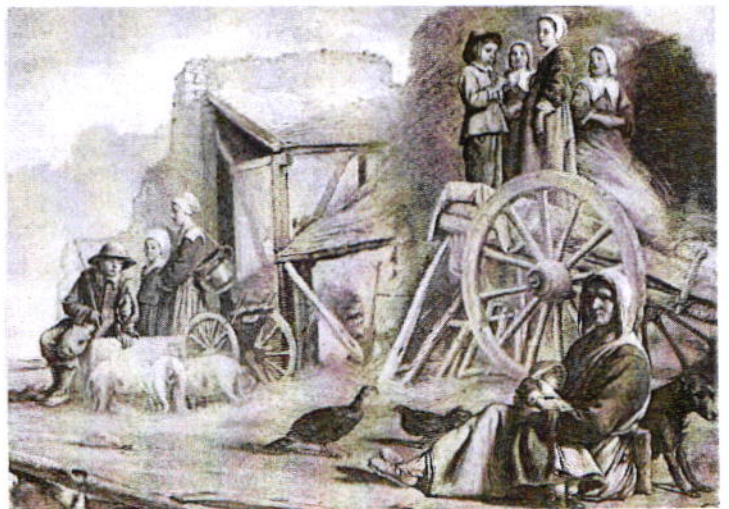
Vers le XVIII^e siècle, ces lits se verront doté de rideaux ou bien de portes, les « *lits clos* » mais tout le monde n'en a pas les moyens ! Pourtant, ces lits fermés protègent mieux du froid et de la promiscuité obligatoire lorsque sont ainsi réunis dans la même pièce une vingtaine de personnes. Ce sont les bébés qui poussent des cris lors de leurs coliques ou lorsqu'ils font leurs dents, les vieillards qui ronflent quand ils n'agonisent pas pendant de longues heures tandis que les jeunes couples et les moins jeunes accomplissent plus ou moins discrètement leur devoir conjugal au vu et au su de toute la famille. L'intimité n'existe pas dans le milieu de mes [nos] ancêtres et tant qu'à l'hygiène il est restreint. Le bain est inconnu sauf en été parfois et pris dans la rivière à condition d'en avoir une à proximité. Cette ablution demeure très exceptionnelle !

L'univers de mes [nos] ancêtres est à la fois sombre et malpropre car il n'y a ni eau courante ni lumière. Les chandelles sont chères et, les « *chats ne pissant pas de l'huile* » [pour les lampes], il faut économiser au maximum les sources d'éclairage. Les intérieurs campagnards sont sombres naturellement y compris en plein jour car les ouvertures sont peu nombreuses pour limiter les déperditions de chaleur et les vitres, très chères, sont pendant longtemps remplacées par du papier huilé. De nuit, le flamboiement des bûches dans l'âtre [quand on a suffisamment de bois] suffisent pour fournir un minimum d'éclairage nécessaire. D'ailleurs nulle occupation ne requière de forte lumière pas plus l'émondage des « *callas* » [noix] que la consommation de la soupe.

Mais plus encore que l'obscurité, la malpropreté règne partout !

Leur vie n'est ni riante, ni pimpante, ni fleurie ! Se croisent dans la cour, les ânes, les chevaux, les vaches, les cochons, les poules, les chiens . . . Toute cette faune évidemment laisse des traces qui se mêlent aux eaux usées et aux immondices en tout genre. Le sol, très piétiné, devient boueux dès la première pluie. Le fumier avoisine, souvent, le puits ou le seuil même de la porte. À l'intérieur de la borderie, chiens, chats et poules [et souvent les cochons] entrent et sortent à tout moment, imbibés et maculés par leur passage dans l'écurie, le tas de fumier ou la cour boueuse, en hiver, sèche et poussiéreuse en été. Ces animaux se soulagent quelquefois sur le sol et les poules parfois sur la table où elles sont montées pour picorer quelques miettes.

Ce tableau champêtre peut nous paraître





idyllique [digne d'un Rembrandt] mais tout est empuanti ! p.38

Les vêtements, changés à tout le mieux le dimanche [certainement pas en période d'insuffisance], sont souvent en contact direct avec les animaux puisque souvent ceux qui les portent couchent carrément à l'étable où à l'écurie. Ces affublements, souvent des oripeaux, sont donc fortement imprégnés d'odeurs bestiales, qui s'ajoutent à celles des corps, toilettés plus rarement encore.

Comment donc, mes ancêtres sont-ils vêtus ?

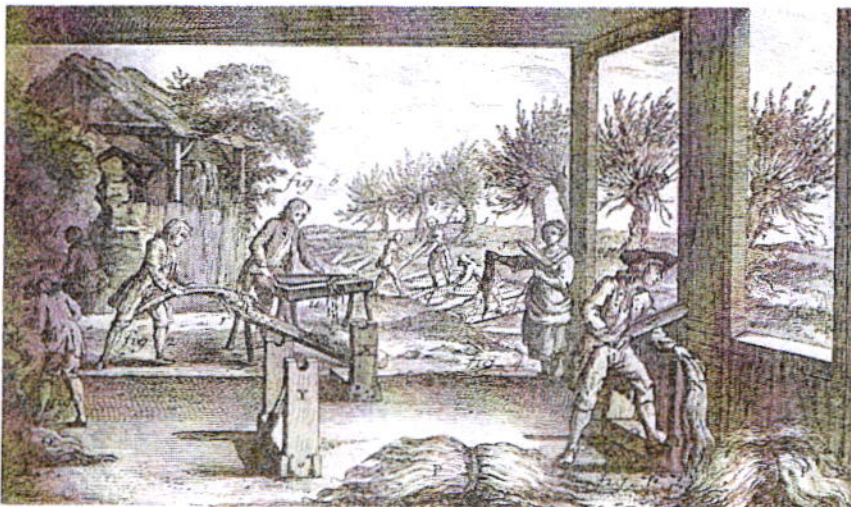
Dans leur monde [qui n'a rien à voir avec le nôtre], le vêtement doit avant tout préserver des rigueurs de la température [ainsi que je vous l'ai narrer plus haut, nos ancêtres sont dépendants du climat], d'abord du froid, éventuellement de la pluie et de la chaleur estivale. La seule chose efficace à cet effet est de multiplier les épaisseurs et le nombre de vêtements, que l'on diminuera seulement par temps très chaud.

Les tenues d'été sont inconnues, sauf le chapeau de paille. Mais nos ancêtres doivent aussi se prémunir contre les contacts de certains éléments naturels dangereux : les arbres, les épines, les rochers, les animaux. Pour se protéger des averses et des frimas, ils portent des bonnets de laines sous les chapeaux et sur les épaisseurs déjà empilées sur le corps, ils ajoutent des « *pelissons* » de peaux de bêtes, de lapin, de martre ou de loutre, qui seront roulés dans un sac de peau de chèvre lorsqu'ils ne serviront pas. Ajoutons à cela, les peaux d'animaux domestiques notamment, la « *peau de bique* » [chèvre], d'agneau ou de mouton selon la richesse des individus. Ces vêtements s'usent d'autant plus lentement qu'ils sont résistants. Ils sont, par ailleurs, fabriqués de façon grossière et le plus souvent par eux même. Ces tenues sont destinés à les vêtir toute leur vie durant et parfois même leurs descendants après eux. Les vêtements de nos ancêtres ont été pendant longtemps faits de laine des moutons élevés sur place, de lin filé à la veillée par les femmes, de toile de chanvre que tissent notamment les tisserands qui travaillent surtout à façon pour les fabricants. Ce chanvre abondant, que toute maison cultive dans sa « *chènevrière* », est très solide mais rêche. Ce sont les femmes qui produisent également la « *toile de ménage* » quand elles ne cardent pas la laine. Dans leurs trésors [!] enfouis dans les coffres, on trouve des « *fusées* » de fil de chanvre, de lin ou encore des « *fil retors* » [plusieurs fois retordus pour les affiner]. À la ville, on se sert de draps mieux foulés et mieux « *éclanchés* » [mieux débarrassés de leurs impuretés] mais encore faut-il pouvoir se les acheter. On utilise également pour confectionner des vêtements : de gros draps de laine, de la « *bure* », de la « *sergette* » faite de laine plus légère et tissée par les « *sergiers* ». L'humidité du bocage et l'abondante main-d'œuvre ont en outre favorisé le développement du tissage à domicile. Selon les lieux, on fabrique de la « *tiretaine* », de « *l'étamine* », du « *molton* », du « *campé* » et autres « *cadisés* » qui plaisent à la clientèle locale. À **Mouilleron**, on produit du « *droguet* » [à la *Briderie* de St Maurice-le-Girard, existait encore en 1830, une fabrique de *droguet* appartenant à Louis Ozée **Rousseau**], appelé aussi de la « *futaine* », et qui est un mélange de chanvre et de lin.

Les vêtements de [nos] mes ancêtres sont ternes, unis, sombres parfois composés de camaïeux de bruns, de gris, de marrons, de grèges, de couleur dite « *cannelle* » et « *feuille morte* », seules variantes permises par les matières premières rustiques aux couleurs naturelles des peaux de bêtes et, aussi parfois de couleur d'un blanc sale, de toile artisanale. Les effets des hommes ne diffèrent guère en couleur de ceux de

leurs femmes.

← nettoyage et cardage du chanvre par Diderot XVII^e siècle]



L'homme porte une sorte de large pantalon, appelé « *chausse* », fait de laine tricotée grossièrement ou taillé dans des draps de chanvre, ceinturé par des longues bandes de toile enroulées autour de la taille. Ces « *chausses* » vont de la ceinture jusqu'en dessous des genoux où elles sont également resserrées par des bandelettes et, sur lesquelles, les plus riches rajoutent des *bas-de-chausses*,



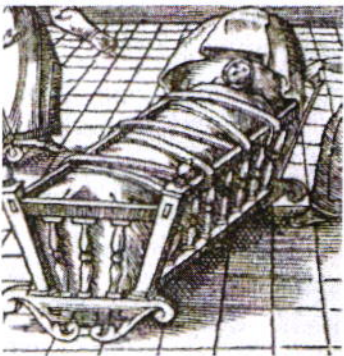
sortes de hautes chaussettes, tandis que les pauvres vont souvent jambes et pieds nus. Sur ce pantalon, l'homme rajoute une blouse ou « *biaude* ». C'est une sorte de tunique ample de longueur variable destinée à faciliter les mouvements. Dessous, il met en hiver une sorte de chemise ou un « *pelisson* » de fourrure. Les plus riches se chaussent de « *sabirins* » [sortes de chaussons de cuir]. Beaucoup plus tard, mes [nos] ancêtres porteront des sabots de bois qui facilitent la marche en terre humide et que l'on quitte généralement avant d'entrer dans la maison. Mais, beaucoup de pauvres continueront souvent d'aller pieds nus.

L'homme de la campagne porte les cheveux longs qui lui tombent sur les épaules [jusque vers 1870]. Il se couvre la tête d'un bonnet sur lequel il rajoute un chapeau aux larges bords qui le protège du froid, du vent, de la pluie et en été du soleil [parfois l'homme, en signe de deuil, porte la barbe longue tandis que la moustache sera portée plus tard en général par les soldats de l'An II] ; il se rasera la barbe plus ou moins régulièrement plus ou moins complètement avec un « *coupe-choux* » [sorte de couteau long très affûté] ; on se débrouille comme on peut, sans savon et pratiquement sans eau . . ; le rasage de près est un élément de la tenue

« du dimanche » et des jours de fête.

La femme du peuple est vêtue d'une simple robe droite, le « *sarrot* ». Ce vêtement doit lui cacher le galbe du mollet, décence imposée par l'Église [les sous-vêtements n'apparaissent réellement dans le monde rural que bien après la fin du XVIIIème siècle, telle que la « *camisole* » qui est une sorte de chemise mi-longue faite de grosse toile de ménage et que l'on possède en plus grand nombre à cause d'un change un peu plus fréquent]. Sur le « *sarrot* », la femme rajoute parfois également si elle en a les moyens un « *devantier* » sorte de tablier qui existe en version de travail et en version habillée qu'elle met alors le dimanche. Elle porte aussi des fichus, des « *mouchoirs de cou* ». La femme, sauf si elle les a coupé pour les vendre, garde les cheveux longs mais relevés et attachés sur la tête au moyen d'un ruban. Ils sont surtout cachés par un bonnet de toile, sorte de coiffe, appelée « *Grisette* » à **Mouilleron**. Elle « *ne saurait aller en cheveux* » sans passer pour une débauchée. Elle met aussi une mante appelée « *capot* ». Ce manteau à capuchon la protège du froid [ce capuchon leur sera fort utile pendant les guerres de Vendée ; il cachait leur coiffe blanche qui se serait aperçue de loin]. Jamais la femme s'éloignant de chez elle ou allant aux offices ne sort sans ce « *capot* ». Cela eut été indécent ! En été pour les fenaisons, elle porte par-dessus un chapeau de paille.

Le nourrisson est confié aux femmes de la « *communauté* » qui le surveille. Il dort dans un berceau [quand on a les moyens d'en avoir un. Il est alors à patins ce qui permet de le balancer lorsqu'il pleure] ou dans une espèce



de grande boîte en bois suspendue à un solide clou fiché dans le mur où le marmot est enfourné, bien souvent, dans ses langes humides. Le bébé est solidement emmaillotté. Ce maillot est constitué de linges de chanvre [chez les paysans] qui sont rangés dans une petite « *laie* » sorte de boîte ou coffre. Ces linges [principalement des bandelettes] sont croisés et recroisés, en deux épaisseurs.

La première tient lieu de *couche*, et le tout sert à emprisonner le bébé les bras collés au corps ainsi que les jambes et jusqu'à la tête sur laquelle on place un *béguin*, sorte de petit bonnet que l'enfant portera pendant ses huit premiers mois. Ces bandelettes ne sont pas souvent

changées puisque l'on prête alors à l'urine des vertus désinfectantes. Elles sont en règle générale tout simplement mises à sécher. Le bébé n'est coiffé pour la première fois qu'à l'âge de un an et ne reçoit son premier bain que vers cinq ans. La crasse et les poux sont alors considérés comme bénéfiques aux nourrissons, leur fournissant la protection la plus efficace. De même c'est au dos de sa mère que le marmot effectue ses premières sorties lorsque celle-ci se rend au puits, à la fontaine, à la mare proche ou au jardin. Par la suite on le place souvent dans un « *virou* » [appareil en bois pour apprendre aux bébés à marcher].

Quand vient le moment où il peut se déplacer seul, on l'attife d'une sorte de robe uni - sexe. Il commence à jouer avec des bûchettes, des chiffons ou des chats. Quand il est plus âgé, il court dehors pour attraper des « *guerlés* » [grillons] ou des





sauterelles. Puis, plus il avance en âge, plus il participe aux travaux p.40 de la borderie. Vers onze ans, les garçons sont mis alors sérieusement au travail. Ils sont mis à l'apprentissage [selon les moyens des parents] ou bien ils sont placés comme domestiques, valets de ferme, loués à la journée « *journaliers* ». Dans ces cas-là, ils sont nourris par le maître du jour.

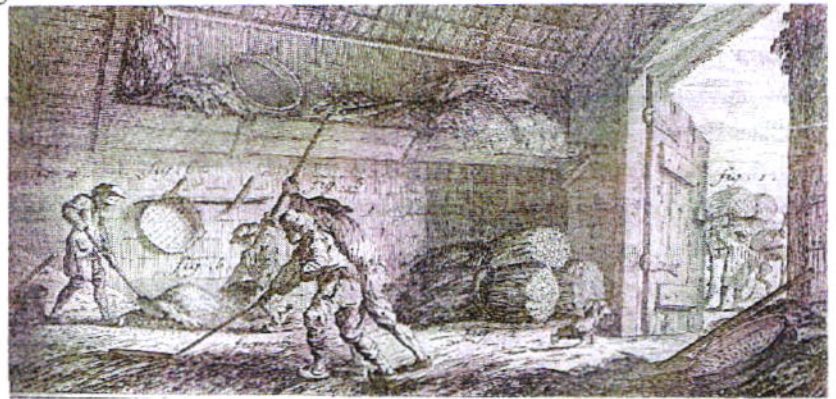
Les petites filles qui n'ont pas de jouets, pas de poupée, [en tous cas chez les pauvres] participent à la préparation des repas ainsi qu'aux activités ménagères et domestiques de la maisonnée, surveillant aussi les frères et sœurs plus jeunes. Elles doivent surveiller également les oies, les moutons tandis que les garçons s'occupent des cochons puis des vaches, ce qui est une lourde responsabilité. Le soir venu, les jeunes filles effectuent de menus ouvrages de couture, de raccommodage parfois de broderie pour la préparation de leur trousseau [c'est très rare chez les plus modestes]. Mais le plus souvent, le temps de la veillée est essentiellement consacré au filage de la laine [ou autre filature] à la main ou avec un rouet chez les plus riches.

Chez mes [nos] ancêtres comment se partage-t-on les tâches ?

Les hommes règnent en maître sur la gestion de la « *borderie* », sur la charrue et les bœufs [qui sont le principal capital], sur le *battage* du blé [ou autres grains] longtemps effectué au *fléau* dans la grange ou sur l'*aire* [parcelle de terre réservée à cet effet et que l'on retrouve dans chaque hameau]. Tout travail saisonnier est fait en communauté. Former des « *barges* » [tas de foin] pendant les fenaisons, ramasser des « *botias* » [brassées de blé] pendant les moissons et cueillir les vendanges. L'homme règne aussi sur la cour de la ferme, sur les bêtes à l'étable et à l'écurie [le cheval, s'il en possède un ce qui est assez rare dans une petite ou une moyenne borderie], sur la tenue des champs, des près et la culture de la vigne . . .

Battage au fléau, encyclopédie de Diderot →

Mes ancêtres [nos] se lèvent tôt, « *au chant du coq* » et se mettent au travail, « *à la pique du jour* », au moment justement où le jour commence à poindre. Durant les longues et chaudes journées d'été, à la campagne, ils font des journées de quinze à seize heures au plus fort des gros travaux, auxquels tous participent, moins le temps d'arrêt pour un repas souvent frugal. Ils profitent de l'heure de midi, au moment où le soleil est au zénith,



et cogne dur, pour faire une courte sieste, la « *mariènaïlle* » [*mariènaïe* en patois]. En général cependant, pendant les moissons et les fenaisons, ils se reposent rarement surtout si l'orage pointe à l'horizon ! En hiver, ce sont des journées de neuf à dix heures avec des temps morts toujours utilisés par exemple, à l'abri dans l'étable. En revanche, on se trouve plus limité la nuit tombée. C'est le moment alors des « *loisirs actifs* » bien que la chandelle soit rare, le feu soit coûteux et la lueur de l'âtre bien faible. Néanmoins, le soir venu, après un sommaire repas, c'est la « *veillée* » traditionnelle. Tous, sans exception, s'occupent. Les hommes ont la charge des travaux de vannerie, de tissage ou bien de teiller le chanvre, de fabriquer des outils ou bien tout simplement celle d'émonder les noix, les noisettes ou d'écosser les fèves, les pois secs, les « *mougètes* » [haricots blancs secs] . . . Les femmes règnent sur la maison avec les responsabilités de l'âtre, de la nourriture et des pénates. C'est le périmètre dont elles ne doivent pas sortir seules [sauf au temps des gros travaux saisonniers car elles doivent seconder les hommes]. Elles ont aussi la charge des enfants,

celle d'aller au lavoir, qui comme le puits et la fontaine, est un des lieux de sociabilité féminine. C'est là que les femmes parlent de la vie privée [plus souvent celle des autres que la leur] et qu'elles se racontent les dernières nouvelles ou les potins du hameau. Pour l'homme comme pour la femme, le travail est incessant. Il est rythmé par le son des cloches de l'église de leur paroisse ou par celle la plus proche du lieu d'habitation. Sans cesse, leurs sonneries cadencent le travail, signalent le temps des prières qui jalonnent la journée. Elles ne cessent de rappeler que « *le travail assure la santé de l'âme et que l'oisiveté est la mère de tous les vices* ». Alors, courbant l'échine, mes ancêtres pétris de religion se remettent au travail après un



Pendant la journée, le soleil et les trois sonneries de l'*Angélus* que l'on entend résonner là-bas dans le lointain, suffisent à renseigner sur les horaires. Et peu importe l'heure exacte, nos ancêtres finissent leur ouvrage, y compris le dimanche matin. Il n'est pas rare d'arriver en retard à l'église, personne ne s'en offusque ! Le temps n'est jamais compté !

D'ailleurs, lorsque l'homme va à la foire ou qu'il se rend dans une ferme voisine, il part généralement pour la journée. À **Mouilleron**, les foires se tiennent [sous Louis XIV] le mercredi de chaque mois sauf en octobre, le 1^{er} jour de Carême, le jour de la mi-Carême, l'Ascension, la



veille de la Fête-Dieu, le 14 septembre pour les louées, tandis que la foire aux chevaux a lieu en décembre. Il y a aussi un marché tous les mercredis. L'assemblée dite « *Préveil* » a lieu le second dimanche de juin.

Les seules urgences réelles de la vie quotidienne sont inspirées et justifiées par la crainte de la damnation éternelle : c'est le baptême qui doit être donné sous trois jours au grand maximum, et la course du curé allant à travers champs, précédé de l'enfant de chœur agitant sa clochette, pour donner l'absolution au moribond. Pour le reste, tout est lié au travail dur et inconditionnel enclin aux caprices des saisons et de la météorologie du moment. Les hommes s'occupent moins, sans arrêt, si les gelées empêchent de cultiver le sol ; mais cela ne dispense pas tout de même de s'occuper des bêtes à l'étable et dont il faut sans arrêt changer la litière, les nourrir, les conduire à la mare ou à l'abreuvoir quand il n'est pas gelé et ceci plusieurs fois par jour.

Le seul repos est pour le dimanche et les jours de fêtes imposés par l'Église, hormis pour les tâches journalières obligatoires liées au bétail et aux volailles. De même, en période des *fenaisons* [ramassage des foins], en période des moissons ou encore pendant les vendanges, surtout si le mauvais temps menace de gâcher la récolte, on n'hésite pas et on s'active au plus vite avant les dégâts éventuels que peuvent provoquer les orages que l'on voit arriver dans le ciel.

Les Moissons →

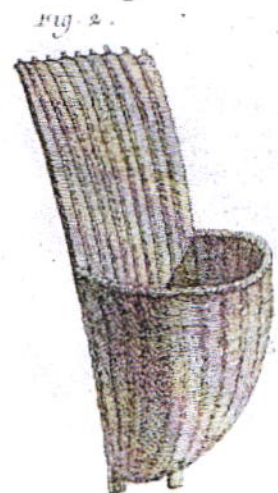


Mes [nos] ancêtres travaillent donc sans arrêt : qu'ils soient voûtés sur la charrue ou tenant la binette à la main,

penchés sur le carré de raves dans le *courtill* [jardin] où les mauvaises herbes sont proscrites. Car disent-ils « *un binage vaut deux arrosages* » ; qu'ils soient la faux à la main fauchant inlassablement le foin ou le blé durant de longues et pénibles heures. Courbés jusqu'au sol, la faucille à la main taillant la fragile luzerne ou encore qu'ils soient arqués sous le poids de lourdes charges [pierres, bois, paille, foin . . .] transportées tout simplement bien souvent à dos d'homme dans une hotte de vannerie ou bien tirant un « *tue homme* » [charrette à bras]. Ils se reposent peu !

Mes ancêtres n'en savent pas moins se défouler, se détendre, en groupe et même en public. Au fil de l'année, nombres d'occasions se présentent à eux tant au plan de la communauté extérieure qu'à celui plus intime de la famille comme lors d'un mariage par exemple. L'année est truffée de nombreuses fêtes laïques aussi mais surtout religieuses : Pâques, Ascension, Assomption [15 août], Toussaint, Noël . . . Sans oublier, la Chandeleur, Mardi-gras, la Mi-carême . . . etc.

Le mois de mai, dont le « *premier mai* » voit la *coutume des feuillages* et avec parfois la plantation d'un arbre dit « *arbre de mai* ». Sur le plan religieux,





c'est surtout le mois des pèlerinages et des pardons . . .

p.42

voué à la **Vierge Marie**, qui compte énormément pour nos ancêtres. Puis, bien sûr, aussi il y a les fêtes patronales [on dénombre, par an 43 jours de fêtes chômées dans le diocèse de la Rochelle]. Il faut en plus comptabiliser également les jours de noces, les fêtes privées.

Parmi les jours chômés laïcs, il y a la *fête de la St Jean* [24 juin] où l'on va impérativement pour payer son loyer, son fermage ou son métayage. Pour la *St Martin*, on va se faire embaucher ou se faire payer ses gages. Puis, il y a aussi la *St Vincent*, qui termine les vendanges avec en final : le « *fouillage* », aux pieds, des raisins pour ceux qui ne peuvent aller au pressoir banal.

Le « *jour du cochon* », jour chômé également, est une étape familiale traditionnelle coupant l'hiver. Surtout, cette réjouissance réunit les vieux avec les jeunes afin d'assurer le suivi de la connaissance de la préparation du goret, de la cuisson des pâtés, des jambons, des boudins et autres *tripailles*. Ces dernières, sont obligatoirement lavées dans un *ruisseau vif* naturellement en hiver : c'est à dire un

ruisseau torrentiel situé non loin de la maison. Cette pratique est régie par une loi.

À la sortie des mauvais jours, c'est le temps des grandes « *bues* » ou « *buailles* » autrement dit de la grande lessive annuelle. On lave peu souvent car les matières sont d'autant plus résistantes que les lessivages justement sont peu fréquents. Le lessivage se fait pendant trois jours durant. Le premier jour qu'on appelle « *Purgatoire* » est consacré au passage du linge dans une « *pone* » [grand cuvier] où il séjourne avec des cendres de bois [qui remplace nos lessives]. Le deuxième jour « *l'enfer* » est la séance du *battage* du linge : celui-ci est frappé, martelé sans arrêt à l'aide d'un « *batou* » [battoir] au lavoir ou à la rivière proche, puis il est « *ragoullé* » [remuer dans l'eau] pour le rincer. Enfin, le troisième jour, le « *Paradis* » est le jour du séchage et du blanchiment du linge, qui est alors étendu sur l'herbe des près ou sur une parcelle réservée à cet effet appelée : *l'éparou* ou le *paradis* [dans les familles les plus aisées, la lessive était faite par du personnel qu'on paye à cet effet, les laveuses ou lavandières. Puis le linge est repassé - ceci chez les riches - les coiffes notamment avec de lourds fers de fonte chauffés sur les braises. Il est enfin rangé dans les coffres ou les armoires]. La religion, comme on vient de le voir, est présente même dans le simple fait de lessiver. Dieu est donc partout dans chaque acte, chaque moment de la journée de mes [nos] ancêtres !

Au nombre des autres temps forts d'occasion de défolement ou de décompression, on trouve encore les fêtes directement liées au travail : elles jalonnent les saisons mortes de fin d'année, celles marquant la fin des fenaisons, des moissons, des vendanges, appelées : « *fête du dernier char* » [charrette], « *fête de la dernière meule* » [de foin] appelée encore aussi la « *fête de la dernière gerbe* », sans oublier la « *fête de St Blaise* », qui est célébrée partout en milieu paysan, tout en restant une fête



traditionnellement calme. Restent les fêtes familiales dont essentiellement le mariage ; il est souvent un grand moment de la vie parentale et souvent

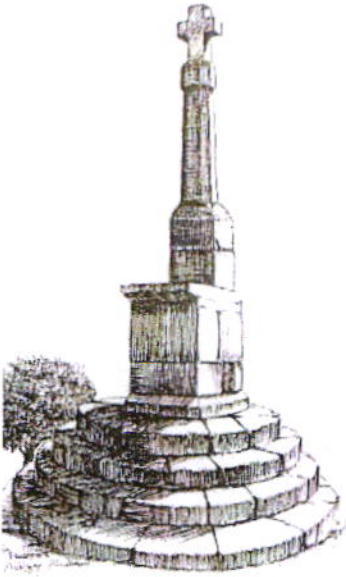
également l'occasion de plusieurs journées de festivités. Du côté de l'Église, le lendemain de *la Chandeleur* [2 février donc le 3] ouvre le ban des manifestations collectives annuelles : *Mardi-Gras* est une explosion où l'on décomprime préventivement avant d'entrer dans les quarante jours de *Carême* consacrés complètement,



en plus du travail quotidien, au jeûne et à la prière. Partout, *Mardi-Gras* est le jour des excès ! On mange, on boit, on chante, on hurle, on danse, même au creux des plus petits villages. Puis arrive Pâques : c'est le temps de confession, de communion qui ramène aussi le printemps. C'est la dernière étape religieuse importante avant que ne commencent les gros travaux champêtres. À cette fête pascale s'ajoutent, très tôt, le jour du lundi qui est alors consacré à un pèlerinage en procession auprès de quelques fontaines miraculeuses des environs ou à quelques chapelles voisines où l'on y vénère un quelconque saint.

← le Père de Montfort en mission

Le Père de Montfort [pour ne citer que lui] est très glorifié dans notre région où il fit notamment de nombreuses missions dans l'évêché de Luçon, dans les années 1710-15. De nombreuses églises sont



restaurées sous sa houlette tandis que des calvaires sont érigés un peu partout.

← Croix Hosannière

La vie de mes [nos] ancêtres est jalonnée en permanence de phase chrétienne ce qui en fait des êtres totalement « imprégnés de religion ». Leur vie, au quotidien, est marquée et envahie par la foi à laquelle se rapportent des gestes rituels ainsi que des « us et coutumes » liés à la pratique culturelle.

La journée de mes ancêtres est ponctuée de saluts et de signes de croix avec surtout la prière du matin, du soir, le salut de midi et du soir avec encore une prière à la *Vierge Marie*. Le tout est scandé par l'*Angélu* qui, du haut du clocher, fait entendre trois fois par jour son appel à l'oraison et jusqu'aux quatre coins de la paroisse tout en donnant aussi l'heure.

À chaque repas, le pain est béni puis c'est le « *Bénédictité* » que l'on récite debout parfois à genoux et avant naturellement de s'attabler : « *Bénissez-nous Seigneur. Bénissez cette table accueillante et procurez du pain à ceux qui n'en ont pas. Ainsi soit-il* ». Les nombreuses pénuries expliquent le profond respect que mes ancêtres ont pour le pain.

On fait un signe de croix sur le pain que l'on va entamer. Un signe de croix avant de se mettre au lit. C'est un véritable automatisme du soir au matin ! Signe de croix en passant devant un calvaire ou une simple croix de bois qui borde le chemin. Signe de croix devant le convoi conduisant un mort au cimetière ou lors du passage du curé portant le *Saint-Viatique*.

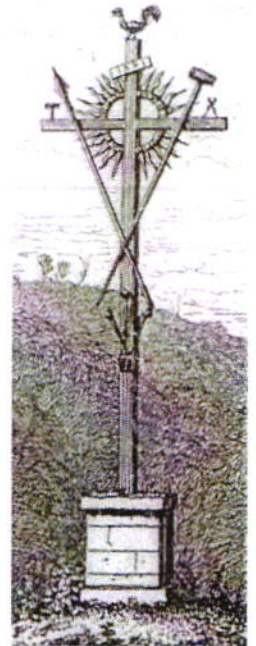
À tout cela, s'ajoute une fréquentation assidue à l'église avec la pratique obligatoire des sacrements. La messe du dimanche, la communion, nécessairement précédée de la confession, est un devoir régulier assez bien respectée surtout, à Pâques.

Malheur à qui transgresse l'hégémonie instituée par l'Église !

Calvaire Monfortain →

Ainsi, seul l'enfant légitime, né d'un mariage approuvé, partira sans handicap pour une existence qui est un parcours du combattant pour le croyant. Dès la naissance, le marmot souvent très vite malmené [quand il n'a pas été à demi écorché par les fers de la sage-femme], à peine sorti du ventre de sa mère, est langé, ficelé, puis à travers la campagne par des chemins creux, parfois sur des kilomètres, est conduit jusqu'à l'église pour y être baptisé. Peu importe s'il est fragile ou prématuré qu'il fasse un « *froid de louc* » [loup], une chaleur torride ou qu'il pleuve comme « *vache qui pisse* », le poupon est emmené illico presto pour être ondoyé, sacrement qui le lavera du péché originel.

Déjà, pour naître, l'enfant doit accomplir un parcours bien souvent difficile étant donné les conditions [parfois de violence] qui entourent fréquemment sa naissance. Si le travail d'accouchement est trop rapide, bien souvent la parturiente accouche seule et doit se débrouiller avec l'entourage présent : sa mère, sa belle mère ou ses filles aînées si elle en a déjà !



← Famille nombreuse du XVIIème

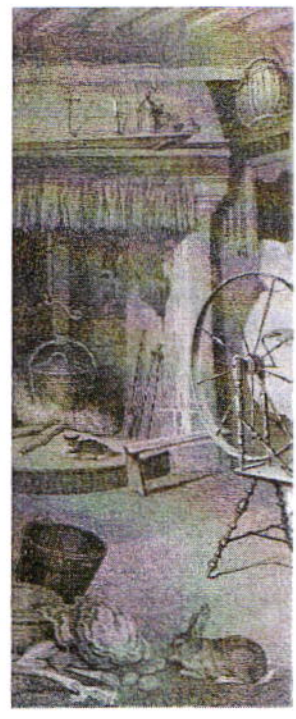
Quand tout se passe normalement, on prévient la sage-femme qu'on appelle plutôt « *bonne mère* » ou « *matrone* ». Celle-ci, bien souvent, inspire plus volontiers de la crainte que du réconfort à la future mère. La « *matrone* » est choisie [élue] parmi les femmes âgées de la paroisse : il faut qu'elle soit mère d'une famille nombreuse. Elle a tout simplement appris son métier sous la houlette d'une consœur. Elle doit surtout être de bonnes mœurs. Elle prête alors serment sur les évangiles. Sa relation avec le curé de la paroisse est parfois très étroite puisqu'elle se doit de lui rapporter certains faits . . .

On ne peut imaginer [aujourd'hui] sa panoplie de crochets, d'outils en tout genre, ni le matériel qu'elle apporte avec elle : pelle à feu, tisonnier, crochet de balance romaine. Cette panoplie, inquiétante, en dit long sur ses techniques très diverses. Ainsi, lorsque le « *travail n'avance pas assez vite* », elle envoie un

homme atteler une charrette pour y faire monter la future mère et la faire promener par les chemins cahoteux, histoire d'accélérer les choses . . .

Dès qu'elle débarque dans la maison de la future accouchée, elle commence par choisir le lieu de l'accouchement [en général près de la cheminée]. Puis, elle fait asseoir la parturiente et lui fait réciter des prières préliminaires obligatoires sachant qu'en ces temps-là, nombre d'entre elles meurent en couches. Elle vérifie ensuite les linges, fait remplir des bassins d'eau chaude et apporter le lit [bien souvent une simple paille] devant la cheminée afin de garantir à l'accouchée à la fois lumière et chaleur surtout en hiver.

Après quoi, notre « *matrone* », à la campagne naturellement, se précipite dans la cour de la ferme. Elle saisit la première poule passant à sa portée, lui tord vaillamment le cou, la plume, la cuit et prépare un bon bol de bouillon à sa cliente, tout en se versant pour elle, un grand verre de *gnaule* [eau-de-vie]. Alors, elle regagne le groupe de femmes, parentes et voisines réunies près du lit pour caqueter avec elles. Si tout se passe bien, et vite, tant mieux !



Lorsqu'un bébé vient mort-né, on se hâte d'emmener parfois le petit être à une chapelle miraculeuse [en, un de ces lieux religieux, que les historiens appellent des « sanctuaires à répit »], où l'on prétendra, évidemment de bonne foi, l'avoir vu tressaillir. L'on pourra alors en profiter pour le baptiser ce que peut faire tout bon chrétien devant un enfant en danger de mort, ceci, afin d'assurer le « *salut éternel* » de cet enfant et de lui éviter les « *limbes* » dans lesquelles, sinon, où il errera interminablement.

Le traumatisme des parents est certain dans ce cas-là. La chair de leur chair va errer éternellement au *Purgatoire*. Ils ne pourront le rejoindre au *Paradis* quand leur moment sera venu car il ne doute pas un instant d'avoir mérité leur place dans cet *Eden* ! Si Dieu doit reprendre cet enfant qu'il vient de leur donner, autant qu'il le fasse dans les meilleurs conditions pour eux ! Détresse, désespoir, l'amour des parents [même s'il n'est pas le même que celui des parents d'aujourd'hui] est incontestable !

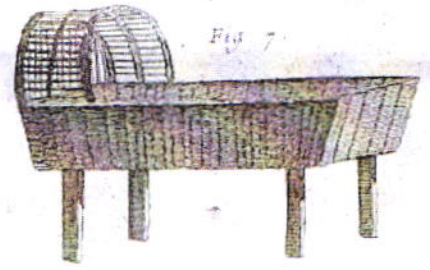
Et si le nouveau-né est parfait, tant mieux ! Sinon, la *matrone* est là pour remédier aux défaillances de l'Éternel. Elle n'hésite pas, en effet, à « *parfaire* » le visage du nourrisson né avec la tête en forme de poire ou allonger un visage trop carré à son goût ou né avec d'autres disgrâces. Elle n'hésite pas non plus si la tête du marmot ne lui revient pas à « *remodeler* » le visage. La *matrone*, qui n'a pas reçu la moindre formation en la matière, met un point d'honneur à parfaire l'œuvre de la nature. Sans économiser ses forces, elle allonge également les tétons d'une fille afin de la préparer à être, plus tard, une bonne nourrice.



La mortalité infantile est terrifiante [à cela rien d'étonnant, entre autre, vu les déplorables pratiques des sages-femmes d'alors]. La mort fauche 25% des enfants avant un an, 40% avant leur quatrième anniversaire. Ce qui revient à dire que, un bébé sur quatre disparaît avant sa première année, un autre n'atteint pas vingt ans. Quand aux deux survivants, l'un disparaît entre vingt et quarante cinq ans et le dernier atteindra peut-être soixante ans, plus rarement quatre-vingt.

Mes [nos] ancêtres s'attachent-ils à ces petits êtres que Dieu leur confie, pour les leur retirer parfois ensuite si brutalement ? Probablement. Mais de façon générale, la mort apparaît comme une réalité avant tout familière que ce soit chez les plus aisés comme chez les plus humbles. Des gens de tous âges « *passent* » et « *rendent leur esprit à Dieu* » (sic). C'est, ici, l'ordre des choses et c'est celui de Dieu . . .

Mais Dieu a-t-il donné l'ordre à la *matrone* d'utiliser certaines pratiques envers de pauvres femmes qui ont péché ? Car la *matrone* ne rechigne pas non plus à torturer physiquement sa patiente, à user de chantage, de « *harcèlement* » afin de s'acquitter pour le mieux du rôle d'inquisiteur impitoyable qu'elle se voit reconnaître par les prêtres [pour le sûr, parfois par les juges] face aux mères célibataires qui ont « *fautées* ». À celles-ci, notre « *bonne mère* » saura toujours arracher, au moment le plus critique [en la laissant parfois souffrir inutilement] le nom de son séducteur pour mieux pouvoir le dénoncer et le faire poursuivre.



Et, pour mieux parachever son ouvrage, bien souvent, elle laisse périr l'enfant après avoir reçu le secret de l'accouchée quand ce n'est pas



la mère, elle même, faute de lui donner des soins convenables.
N'est-ce pas un bâtard qui meurt de toutes les façons !

p.45

Le monde de mes ancêtres n'est pas tendre avec les filles séduites et abandonnées. Pour éviter l'infanticide auquel elles seraient tentées, elles doivent faire déclaration de leur grossesse et bien souvent c'est la délation qui les y oblige. On n'est pas charitable avec elles et personne ne s'avisera de les plaindre [de nos jours, cela apparaît fort injuste et cruel] car elles savent et, leurs parents aussi, que « *Filles et vignes sont difficiles à garder* », qu'il « *y a toujours quelqu'un qui passe et qui voudrait tâter* » et, ne dit-on pas aisément aussi, : « *rentre tes poules, j'ai lâché mes coqs* ». Tous sont prévenus, y compris l'intéressée, à elle donc de se débrouiller ! C'est un monde réellement injuste pour la femme mais aussi un monde de violence en général où le viol est aussi courant que la simple paillardise.

Toute la vie, c'est le parcours du combattant pour le garçon et encore plus pour la fille. Dès que l'enfant grandit, il doit s'acquitter de ses devoirs de chrétien. La première communion [seconde étape religieuse après le baptême] marque alors le passage de l'enfance à l'adolescence tant sur le plan spirituel que terrestre. C'est justement au moment de cette phase là que le garçon est mis sérieusement au travail de la ferme et pour les filles de la maison . Pour ces marmots, l'enfance ne dure guère. Dès cinq à sept ans les petits passent directement dans le monde des adultes dont ils partagent aussi bien les travaux que les vêtements et les modes de vie.

Puis arrive la troisième étape importante, le mariage.

Pour courtiser une fille, pour faire comprendre à la demoiselle ses vœux et les émotions qu'elle lui cause, mon [notre] aïeul paysan va agir au plan physique. Il pince la fille au bras ou lui donne une bourrade dans le ventre ou dans le dos. Il lui arrache son peigne, son bonnet ou son foulard. Timide, peu bavard, maladroit ou brutal, il obéit à un code d'amour rigoureux en vigueur depuis des décennies voire depuis des siècles. Tout est codifié en matière amoureuse et sentimentale. C'est le morceau de cochon que l'on offre ou une branche d'« *abôpin* » [aubépine] qu'on dépose au matin du *premier mai* sur le rebord de la fenêtre ou devant la porte de l'élue, qui a compris et sa famille encore davantage.



Les mois passent et tout se met en place, en silence.

« *L'oie est mise au pot et le cochon au saoir* » en prévision des épousailles prochaines. Parfois, les amoureux vont plus loin avant cette fête car la jeune fille souvent « *a jeté son bonnet derrière le moulin* ». Mais cela ne change rien car la virginité n'est jamais qu'un détail. On accepte un peu partout le mariage à l'essai voire le concubinage prénuptial mais à coté de cela on n'accepte pas la rupture de fiançailles [car l'honneur est engagé] et la fréquentation non sanctionnée par un mariage. Dans certaines régions, il n'est pas rare que la fille courtisée garde même son amant dans son lit toute la nuit, pour la passer à ses cotés « *en tout bien tout honneur* ». À elle de résister à la tentation de « *prendre un pain sur la fournée* » ou bien à empêcher « *le chat d'aller au fromage* ».



On a beau conserver par principe la chemise, les élans naturels sont souvent trop violents et il s'ensuit que les conceptions prénuptiales soit fréquentes [mais c'est également aussi une preuve de fertilité]. Cela est bien perçu un peu dans tous les milieux. Il faut alors souvent demander une dispense de bans à Monsieur le Curé pour accélérer la célébration des noces. L'essentiel est de régulariser les choses faute de quoi le « *bâtard* » cristalliserait la honte et l'opprobre sur la famille toute entière.

En règle générale, la majorité des mariages sont arrangés et approuvés par les familles. Plus rare et, cela arrive, les jeunes gens se rencontrent lors de fêtes ou de journées spécifiques [ceci se fera surtout plus tard fin XVIIIè -



XIX^e], comme aux « *louées de la Saint-Jean* », foires p.46 où les domestiques qui viennent se proposer pour les travaux d'été se fréquentent alors plus librement sans accord.

La séquence la plus importante est « *la demande en mariage* ». Le moment venu, un nouvel acteur intervient, l'entremetteur, qui peut être un ami ou un parent. Il se présente alors dans la famille de la jeune fille pour obtenir l'accord définitif des parents qui savent déjà et comprennent immédiatement. Tout se fait par signes car le monde de mes ancêtres est un monde où la *loi du silence* domine ! L'homme sera ou ne sera pas invité à s'asseoir selon l'accord intervenu. La mère roulera ou déroulera ostensiblement son tablier ou bien elle ôtera un objet de la table, y placera un ustensile en évidence, à l'endroit ou à l'envers, ou bien elle éteindra le feu ou ira le tisonner . . .

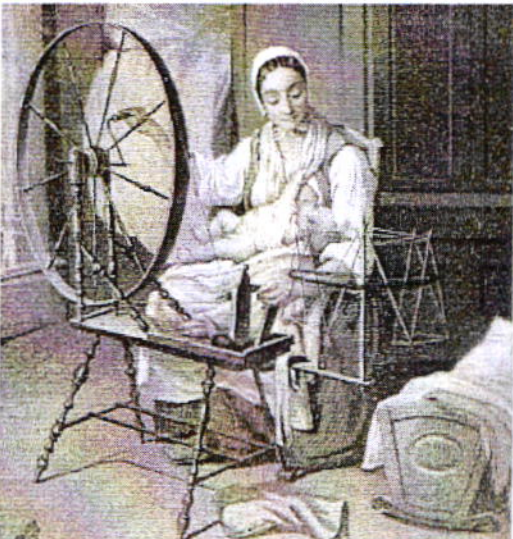
On prononce peu de paroles, on se contente de regarder, de suivre ce gestuel dont on possède le code. Puis, si l'accord est favorable, on trinque en choquant les verres ou en se frappant dans les mains à la manière des maquignons. Ce qui équivaut à un « *top là* ». De la sorte, une demande en mariage n'est jamais officiellement refusée, aucune parole définitive n'est jamais prononcée, donc aucun affront n'est subi et, en cas de refus, l'honneur est sauf ! D'ailleurs, un refus serait une offense grave. Et puis, il y a souvent d'autres enfants à marier dans un temps prochain ! ! . . .

L'amour entre époux existe-t-il ? Sans doute, quelques fois, mais plus rarement non puisque les mariages sont en général arrangés. Néanmoins, ce qui est certain, c'est que le mariage bafouant l'ordre établi, donne voie à la désapprobation publique. Quand un vieillard épouse une jeunesse ou qu'un gars aille prendre une fille dans une paroisse voisine, c'est un sacré « *charivari* » [on le chante, on le chahute]. Ne dit-on point que « *mariage de jeune homme et de jeune fille est de bien* » mais que « *mariage de jeune homme et de vieille est de rien* » et, à plus forte raison, que « *mariage de vieil homme et de jeune fille est du diable* ».

Qu'un mari se laisse battre ou tromper par sa femme, ce qui est pire, c'est encore là un sacré « *charivari* » dans le hameau. On dit aussi que « *mauvais cheval veut l'éperon, mauvaise femme veut le bâton* » et, répète-t-on au mari oublieux, que « *le chapeau doit commander la coiffe* ».

À l'homme de se faire respecter. Il est approuvé d'ailleurs par la communauté, la justice, l'Église, l'univers tout entier si besoin est car la femme est, bien souvent par définition, l'instrument du diable. N'est-elle pas toujours comparée à Ève ! Si, elle faute, elle n'a que ce qu'elle mérite et le traitement n'a pas à être clément « *qui bat sa femme avec coussin croit lui faire du mal et ne lui fait rien* » dit-on. Et encore « *battre sa femme avec un sac de farine, tout le bon s'en va et le mauvais reste* ». Les anciens disent encore « *des femmes et des ch'vaux, ien a point sans défaut* » et, renchérissent-ils : « *Quand les cheveux commencent à blanchir, laisse la femme et prends le vin* » d'autant plus que, ne dit-on point encore : « *la charrette abîme le chemin, la femme l'homme et l'eau le vin* ».

Ainsi pensent mes [nos] ancêtres du XVII^e, XVIII^e, XIX^e [et souvent encore ceux du XX^e et XXI^e siècles



]. Ils prisent leurs épouses à leur manière. Mais, peut-il y avoir une place pour l'amour, dans une société, à la fois crue et brutale ? Tant qu'à l'amour filial, il est restreint, est conditionné par le fait que le garçon ne voit jamais son père seul mais uniquement au milieu du groupe d'hommes et que la fille ne vit qu'avec les femmes de la maisonnée. Le fils est systématiquement destiné à vouer à son père un sentiment de respect et de soumission d'autant plus, si son père est devenu le chef de la famille, après le décès de l'aïeul. Dieu ne commande-t-il pas de vénérer son père et sa mère ! Mais où est réellement la part de l'inclination et celle du devoir ?

Revenons à la cérémonie religieuse du mariage, étape qui fait suite à la demande en mariage. Elle se déroule en principe dans l'église de la paroisse de l'épousée après un éventuel contrat de mariage passé [plus fréquemment qu'on ne pense] devant notaire.



[sauf grossesse avancée]. Ce ne peut être en été, saison entièrement consacrée aux gros travaux estivaux. Pas pendant les périodes d'interdits par les lois de l'Église : le *Carême*, l'*Avent* . . . pas en mai parce qu'on dit : « *noces de mai, noces mortelles* » et, encore : « *mariages de mai ne fleurissent jamais* ». En conclusion, l'on peut s'épouser en janvier ou février, c'est-à-dire entre « *les Rois* » [5 janvier] et le *Carême*. Puis en novembre, entre les derniers travaux de labour et l'*Avent* [2 décembre]. Peu importe quel jour, mais pas le dimanche, jour consacré au seigneur, pas le vendredi, jour de jeûne imposé par l'Église, alors c'est souvent le mardi suivi de deux jours permettant de prolonger les festivités.

La mariée n'est pas en blanc [comme de nos jours]. Elle porte pour l'occasion une robe unie rouge ou jaune [selon les moyens de la famille] souvent bleue ou noire dans les milieux les plus modestes.

Le curé bénie l'union. Le sacristain sonne les cloches à pleine volée puis la noce s'en retourne au domicile familiale, soit à pieds, soit les mariés sont installés dans une carriole précédée d'un violoneux qui tire sur son archer ou d'un musicien qui fait tourner sa viole. Ce jour de fête, on améliore l'ordinaire en rajoutant dans la soupe un morceau de lard ou de cochon frais [seulement ce jour-là, au XVI^e, XVII^e, XVIII^e chez les plus pauvres ou alors en période de disette]. La part de viande qu'on mange avec les doigts est découpée et déposée sur une épaisse tranche de pain chez les gens modestes. Mais, parfois, il se trouve que certaines familles font vraiment pour l'occasion « *bombance* » à condition d'avoir mis quelques sous de coté !

Le couple, souvent marié à dix huit ou vingt ans, aura des enfants presque tous les ans durant une bonne vingtaine d'années [ces enfants sont très attendus au sein de la communauté afin de renouveler la main-d'œuvre ; avec l'ère de l'industrialisation l'âge du mariage devient plus tardif, 26 à 28 ans pour les hommes, 23 à 25 pour les femmes tandis que le nombre d'enfants régressent]. Les femmes engendrent alors beaucoup d'enfants quand elles ne décèdent pas en couches. C'est le cas pour une bonne majorité d'entre elles. Pour celles qui résistent aux *premières couches*, et, qui sont donc constituées vigoureusement, elles donnent à peu près le jour a une bonne dizaine d'enfants dont, tous hélas, ne survivront pas. Elles allaitent elles-mêmes leurs bébés et, de ce fait, elles passent par des intervalles d'infertilité ce qui limite tout de même un peu le nombre de naissance. Les cadets seront le plus souvent de l'âge de leurs neveux et nièces, enfants de leurs frères ou sœurs aînés.

Beaucoup de femmes meurent souvent trop jeunes ainsi que leurs nourrissons qui les suivent parfois, sous peu, dans la tombe. On est résigné quand le malheur frappe les jeunes comme les plus anciens. On accepte d'autant plus la mort que l'on sait depuis toujours que ce jour là est un jour inéluctable !

C'est « *l'heure des heures* », celle où Monsieur le Curé vient apporter le *Bon Dieu* au mourant et, où « *l'âme passant* », le corps sera enfermée dans un « *linceul* », morceau de tissu, composant systématiquement chaque trousseau de mariage. Les vieux, résignés pensent, et disent ironiquement en parlant de leur mort prochaine [comme aujourd'hui encore], « *y sait ben qu' faudra y arriva mais y en su point pressé* » !

Mes [nos] ancêtres meurent aussi beaucoup d'accidents. À commencer par les coups de sabots donnés par le bétail, la noyade, la chute d'arbre ou la foudre lors d'exceptionnelles intempéries . . . La maladie aussi fait des ravages. On attrape fréquemment la « *couligue* » [en patois] due à une malnutrition et parfois à cause de l'eau de la mare qui est souvent polluée lors de période de sécheresse. Plus encore, on souffre régulièrement de « *fièvres* » volontiers qualifiées de « *malignes* » ou « *intermittentes* » et dites « *tierces* » ou « *quartes* » selon qu'elles connaissent une recrudescence tous les trois ou quatre jours. Ces fièvres sont souvent de nature paludéenne dues à l'humidité du climat, à la proximité de lieux marécageux et aux intérieurs malsains. Justement, « *l'éberluche* », cette fièvre des marais, s'attrape souvent en été, à la suite d'un banal « *chaud et froid* » qui devient vite mortel.

Au XVIII^e s. la plus terrible des maladies est la variole appelée la « *mort rouge* ». Elle décime des familles entières. Un deuil n'épargne par





conséquent guère de famille p.48
 ni de foyer cela d'autant plus que l'on vit nombreux sous le même toit, que la promiscuité et le manque d'hygiène offrent des terrains de prédilection à la contagion.

← Cimetière de campagne avec sa **croix hosannière**
 Précédée ou non de la maladie contre laquelle nos ancêtres sont totalement démunis [à cette époque] au point de « *ne plus savoir à quel saint se vouer* » ni à quel sorcier s'adresser, la mort est omniprésente. On ne peut rien contre : « *elle a des ailes qui la portent partout et une faux qui tranche tout.*

Elle est aveugle et n'a point d'égard à l'âge, ni à la condition, ni à la qualité et état des personnes. Elle est sans oreille, elle n'écoute ni les prières ni les plaintes d'aucun, pour avancer ou reculer ». Et pourtant, pour les cas les plus délicats, nos ancêtres n'hésitent pas à recourir au renfort de la religion et à ses nombreux saints . . . qui hélas ne font guère vraiment de miracle !

Alors, quand la *grande faucheuse* est hélas passée, on dépose le corps dans un cercueil si on en a les moyens ou bien dans un simple linceul. Après le service religieux, notre croyant sera inhumé dans « *l'ouche de baille-bec* » [cimetière] et surtout en terre bénite. Cette faveur est refusée aux enfants mort-nés non baptisés, aux vagabonds qui ne montrent aucun signe de religion sur eux : médaille, croix . . . , aux mécréants bien sûr [protestant, juif . .] et, au pire de tous, les suicidés pendus, noyés ou autre qu'on passe alors par-dessus le mur d'un coin du cimetière et non par la porte d'entrée toujours surmontée d'une croix. Le « *carré herbeux non béni* » [pour les suicidés entre autre] est toujours aménagé tout au fond du cimetière et derrière l'église.

L'enterrement se fait donc au cimetière du village quelques fois à celui du village voisin si le « *trépassé* » en est issu ou si toute sa famille y est déjà enterrée et, avec bien sûr l'accord de son curé.

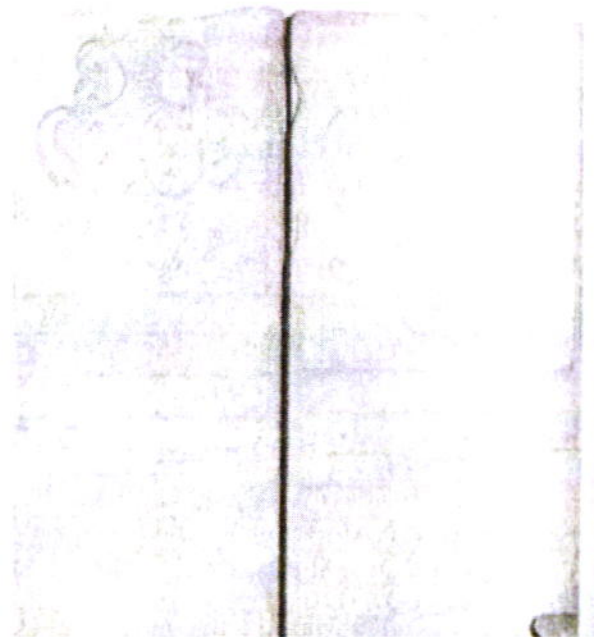
Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les plus riches se font inhumés dans l'église - les nobles surtout - sous les dalles du saint lieu puis, faute, par manque de place de ne pouvoir reposer dans l'église, on cherche à l'être sous le porche ; enfin pour les mêmes raisons dans l'enceinte même du cimetière où l'on veut encore être le plus près possible de la croix centrale [la *croix hosannière*, devant laquelle les fidèles chantent l'*Hosanna* du dimanche des *Rameaux*] cependant que les tombes des gens plus modestes se déploient autour.

Pierres tombales du XVIII^e siècle portant l'inscription :
 « cy gist le corps de M^{re} Arnault, Sieur de la Mothe, conseiller du roi et son receveur particulier de la Maîtrise de Fontenay-le-Comte et gruerie de Secondigny, âgé de 69 ans, décédé le 12 mars 1751 P.P.Luy » au château de la Motte ; pierres retrouvées dans l'église de **Mouilleron** →

L'âge du défunt n'est pas toujours correct car nos ancêtres ne mémorisent jamais leur date de naissance. Leur âge [surtout celui des vieillards] est toujours extrêmement imprécis sauf pour ceux qui naissent un jour particulier, une fête religieuse remarquable, comme : Noël, Pâques, Pentecôte.

Mes [nos] ancêtres sont dominés par l'exigence de la religion. Le prêtre est tout puissant comme on l'a déjà vu ! Tout est source de crainte et les superstitions sont nombreuses. On se garde d'évoquer la mort en disant « *il est mort* » préférant dire qu'il « *a passé* » autrement dit « *dans l'autre monde* » ou mieux qu'il « *est trépassé* ».

Lorsque la mort frappe, dans la maison, on arrête les sonnettes, les balanciers des horloges, on voile les glaces, les miroirs [si on en a bien sûr] pour « *que l'âme ne puisse y voir son reflet* » ; on vide toute eau contenue dans les récipients pour que « *l'âme ne s'y noie pas, tentée d'aller y laver ses péchés* » ; on ôte aussi parfois une tuile du toit pour que « *l'âme puisse gagner les cieux* » ; on s'abstient également de balayer, de crainte de la jeter [l'âme] avec la poussière ; on noue un voile noir au sommet de la « *bourne* » [ruche] afin de dire aux abeilles qu'elles s'abstiennent elles aussi de butiner durant le temps du deuil de peur que par





mégarde elles ne piquent l'âme du défunt.

Les crédulités sont quotidiennes. Une femme ayant ses règles ne doit pas aller à la fontaine de peur d'en polluer l'eau. Pendant sa menstruation, elle ne doit pas pétrir la pâte à pain « *nourriture sacrée* » qu'elle souillerait alors, car on doit respecter le pain « *quotidien* » et éviter tout geste profanateur ! Le poser à l'envers entraîne les pires catastrophes : « *le diable entre alors dans la maison, l'argent s'enfuit, la Sainte Vierge se met à pleurer et les filles ne trouvent plus de maris . . .* » !

Les connaissances de mes [nos] ancêtres sont extrêmement limitées et mille évènements [qui sont de nos jours parfaitement connus] restent à leurs yeux inexplicables et incompréhensibles. La foudre ne peut exprimer, pour eux, que la colère du ciel. De même, une année de pluie ou de sécheresse ainsi qu'une maladie inconnue accompagnée parfois d'épidémies ravageuses ne peut être, à leurs yeux, qu'une punition divine !

Mes ancêtres croient aux signes, aux miracles, au pouvoir des reliques des saints à qui ils rendent grâce par des prières et des neuvaines. Lorsque Dieu ou ses saints font la sourde oreille [par exemple, lorsque la sécheresse s'éternise], on fait plus d'efforts, on va immerger à la fontaine voisine, miraculeuse naturellement, la statue du saint récalcitrant qui peut et doit exaucer les prières qui sont faites pour obtenir la pluie.

Mes ancêtres [du XVII^e, XVIII^e, XIX^e] sont des croyants authentiques, incontestables. Dieu est omniprésent à chaque instant de leur vie terrestre, qui n'est qu'un passage. Aussi, chacun essaye de mériter le *Paradis*, récompense suprême en évitant, autant que se faire peut, de multiplier les mauvaises actions qu'ils doivent d'ailleurs relater en confession pour en obtenir le pardon. Au XVI^e siècle, qui blasphème est puni par où il a péché. On lui coupe la langue car jurer est formellement interdit puisque cela évoque le nom de Dieu. Mais il y a une quantité d'autres jurons utilisés, trop fréquemment d'ailleurs au goût de Monsieur le Curé : « *Corbleu, Ventrebleu, Nom de bleu* », qui est une déformation de *Nom de Dieu*, qui souvent se transforme en : *Bon Diou . . .*

Le curé s'immisce dans les cœurs et dans les chaumières pour mieux aider mais surtout pour mieux traquer les péchés et les punitions : « *Dieu lui-même ne punira-t-il pas un jour ?* », clame-t-il ! Il y a les petites et les grandes punitions : se voir priver du *pain bénit* que l'on distribue chaque dimanche aux fidèles, à la fin de l'office, est une punition ainsi qu'être obligé de réciter à genoux et publiquement le chapelet à la messe du dimanche ; on peut aussi être inhumé sans luminaire - c'est-à-dire sans cierge - ni sonnerie de cloche parce que l'on est un alcoolique notoire ou parce qu'on ne s'est pas acquitté régulièrement du devoir pascal ou bien que l'on ne s'est pas présenté plus de deux fois dans sa vie au « *sacré tribunal* » du confessionnal. Ces sanctions sont considérées comme des punitions quasi infamantes ! Le curé a ce pouvoir, il considère qu'il doit agir !

Pour mes [nos] ancêtres, la religion [par l'intermédiaire du prêtre] est à la fois leur science et leur savoir. Elle détermine leur morale et elle les rend passifs. La femme ne quitte pas sa place au service de son homme. Chacun sait qu'il doit gagner son pain et il doit « *cet état de chose* » à la faute de notre « *mère Ève* » que la femme représente. Il n'empêche que l'on attend tout de Dieu : la pluie, le beau temps, la réussite . . . , c'est pourquoi, on le prie si intensément.

← Ange sculpté sur un chapiteau de l'église de **Mouilleron**

Mes ancêtres ont « *la foi du charbonnier* » ! Dans leurs vêtements sombres et crottés, ils essaient d'avoir une âme à peu près blanche en sachant qu'au terme de leur vie terrestre, qui n'est pourtant qu'un long chemin permanent semé d'épreuves, elle seule, leur ouvrira enfin les portes d'une vie plus juste, celle du *Paradis* ! Le jour de la mort est important car c'est celui de l'entrée dans le monde d'en haut. Un monde que l'on sait meilleur . . . le curé ne l'a-t-il pas dit





et sans cesse répéter !

Le prêtre, et son Église, nourrit l'âme de mes ancêtres qui cependant doivent travailler extrêmement dur pour nourrir leurs corps. Ce n'est pas Dieu, ni le prêtre qui poussent leurs lourdes charrues ! Et pourtant, ils croient fermement que sans Dieu, ils ne peuvent survivre et, pas un moment, le doute ne les effleure !

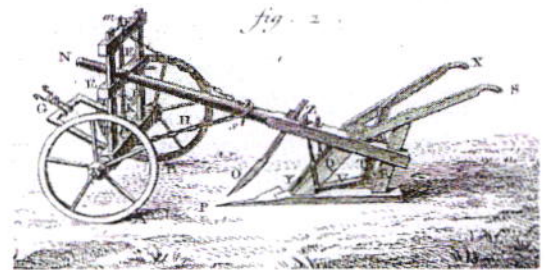
Durant des siècles, mes ancêtres ont vécu en autarcie dans leurs fermes, leurs borderies et ne quittent jamais [ou à peu près] leur petit hameau sauf naturellement pour aller à la foire, au marché ou pour assister à la messe [et autres cérémonies religieuses : baptêmes, mariages, enterrements] du dimanche dans l'église du bourg. C'est qu'ils n'ont rien à aller chercher ailleurs.

Tout est produit sur place : le pain, l'huile, les légumes et la viande. Les produits nécessaires à leur alimentation comme les légumes, sont cultivés dans leurs « *cortils* » [leurs jardins], leurs

ouches et les champs proches, quand ils ne se nourrissent pas avec les espèces sauvages ramassées par les aïeux qui donnent encore le coup de main : orties, cresson, pourpier. . . L'huile est extraite des noix [et même des choux abondamment cultivés dans le bocage]. Surtout on utilise la graisse de porc appelée « *saindoux* » que l'on conserve dans des petits pots de terre. Elle est souvent plus ou moins rance au moment de l'utiliser. Des petits pots sont également remplis de « *rille* » [sorte de rillettes] et plus rarement de beurre.

Cependant, à condition d'avoir une très bonne cave, ce qui est rare chez les gens modestes de la campagne, on peut conserver certains aliments pour un temps limité : le beurre fondu peu salé, qui est largement consommé et le lait qui est toujours caillé puisque c'est transformé en fromage la seule façon de le conserver. Par contre, il faut acheter les épices, le sucre [à moins d'être à la campagne et d'avoir des ruches, ce qui est quand même fréquent], le sel [très cher dont l'achat est obligatoire puisqu'il est un impôt, la *gabelle*]. Toutes ces denrées sont rares et coûteuses, par conséquent, pas à la portée de tous.

La seule technique connue de conservation est la salaison [tant pour les viandes que pour les poissons, qui sont parfois aussi fumés] et dont on use largement surtout pour le porc. Le « *saloir* » [énorme poterie] fait de terre et de contenance limitée, est un ustensile précieux [un peu équivalent de notre congélateur]. Lorsqu'on tue le cochon, comme tout ne peut être mis au « *saloir* », on offre certaines parties les plus périssables, aux parents, aux voisins, qui leur tour venu, ne manqueront pas d'en rendre l'équivalent, tout aussi frais. Cela crée, naturellement des liens de solidarité.

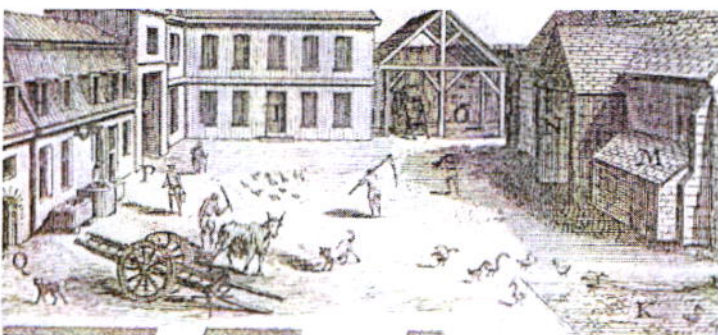


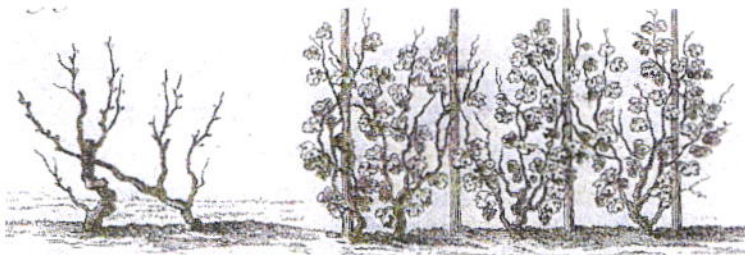
La viande est présente dans les basses-cours [bien que pour les plus modestes, les poules sont rares car le grain coûte cher] : chapons, gelines, oies, canards, poulardes et autres volailles. . . On mange surtout ce qui reste une fois que l'on a donné la redevance [en nature] qui est due au seigneur dudit lieu, au curé qui ne manque point de faire sa tournée annuelle. Pour les viandes rouges, menu des plus riches, elle est peu abondante parce que trop onéreuse car le bétail, trop maigre, n'en fournit guère. Le veau sera toujours réservé aux festins de noces, chez les seigneurs et les bourgeois-propriétaires de l'Ancien Régime ! Mais, en réalité, il y a peu de viande, en dehors du porc ; les bovins, qui sont bien souvent efflanqués, sont utilisés à d'autres fins : instrument de trait en tous cas pour les bœufs.

Pour les plus modestes, en fait de viande, il s'agit essentiellement de venaisons et de volailles : les premières, prises dans les forêts qui regorgent de cerfs et de sangliers, ainsi que de toutes sortes de petits gibiers à poil, et qui sont bien souvent braconnés : lièvres, biches, . . . Les lapins n'existent qu'à l'état sauvage dans les forêts qui en sont infestées et dont la chasse est en principe libre, sauf dans les « *garennnes* » qui sont réservées au seigneur.

Malheur à qui se fait prendre en train d'y braconner !

On trouve aussi des gibiers à plume : faisans, perdrix, alouettes, tourterelles, oisillons en tous genres : merles, grives. . . qui servent souvent à





confectionner des pâtés dont mes ancêtres sont très friands ou alors ils sont rôtis à la broche et relevés d'herbes aromatiques comme le thym, le laurier . . .

p.51

Les poissons, pêchés dans les rivières, les étangs et conservés dans les viviers, sont variés ; ils sont surtout réservés au repas du vendredi et à



la période du *Carême* qui est un temps de jeûne : carpes, perches, brochets, barbeaux, truites, surtout des anguilles, des écrevisses . . . mais on mange aussi en quantité des escargots, des grenouilles que pêchent à foison les jeunes enfants et dont raffolent les plus pauvres comme les plus riches, d'ailleurs !

Le vin souvent du « *baco* » est une boisson de luxe. Plus ou moins bon, il est fourni par la vigne cultivée sur le lopin de terre affermé par le seigneur du lieu. Notamment sur des parcelles souvent appelées « *fief des vignes* » ou les « *Vignaults* », terres qui dépendent alors du communal de la paroisse. Le bon vin qui est servi en « *pichote* » [pichet] est gardé pour être vendu aux plus riches, tandis que les plus pauvres boivent de la « *Piquette* ». Elle est souvent aussi aigre que claire et obtenue en faisant

simplement passer de l'eau sur le moût et les bois des grappes, une fois celles-ci égrainées. Dans certaines régions aussi, on boit du cidre et de la cervoise qui est fabriquée bien souvent sans houblon mais à simple base d'orge. Parfois, on se contente tout simplement d'un breuvage des plus âcres, le « *verjus* » obtenue par macération des feuilles et des baies de frêne.

L'eau néanmoins reste la boisson principale. Elle est précieuse car elle est rare : eau que l'on va puiser à la source, à la fontaine du village ou au puits commun. Quand à l'eau-de-vie, la « *gnaule* », elle n'est vraiment consommée couramment qu'à partir du XVII^e siècle. À la campagne, aux abords de la ferme, l'eau n'est pas toujours potable surtout quand elle est puisée à la mare où s'abreuve le bétail ou qu'elle est tirée du puits souvent voisin du tas de fumier.

Fontaine du bourg de **Mouilleron** →

Chez les plus pauvres [au XVII^e, XVIII^e siècles], on mange de la soupe à tous les repas, c'est pourquoi, la cheminée est allumée toute la journée et toute l'année. L'été, on fait toujours bouillir la marmite de brouet mais que l'on ne mange que le soir. Le midi, on se contente d'une collation constituée d'un morceau de pain rassis et de fromage sec.

En règle générale, sauf peut-être chez les indigents, on compte trois repas en hiver, qui passent à quatre ou cinq « *en-cas* » durant les longues journées d'été. Le premier repas est pris au lever du soleil, vers cinq à six heures du matin : le « *déjeuner* » car il « *rompt le jeûne* » de la nuit ; il consiste en une soupe au bouillon de porc salé, cuite avec des choux, des pois, des fèves, des raves [navets, rutabagas] et des « *porées* » [poireaux] du jardin ou sauvages auxquels on rajoute diverses herbes et racines que l'on a pu récolter au jardin, ou ramasser dans les champs ou en forêt ; on mange aussi beaucoup de ces hauts « *choux à vaches* ».

Dans les familles un peu aisées, chacun a droit à une assiettée de soupe, plus pour les hommes, un petit morceau de « *salé* » [souvent une couenne]. On y trempe des morceaux rassis de pain fait en général de seigle. Ceci, naturellement, hors des périodes de disette, où l'on se contente alors d'une soupe faite de

« *millasse* » [bouillie de mil ou de millet].

← **Choux à vaches**

Vient ensuite le « *dîner* » pris en général entre douze et quatorze heures. Il se compose d'un morceau de « *fricot* » [tout ce qui peut accompagner le pain] et de « *grèssies* » [tartines] frottées d'ail ou d'oignon et accompagnées de fromage bien sec. En été, on rajoute quelques fruits sauvages : fraises des bois, mûres, merises et, en hiver, des fruits secs : des noix, des noisettes. Ce frugal en-cas est souvent pris à l'extérieur dans les prés ou dans les champs.





Puis au coucher du soleil, p.52
on termine par un « *souper* » constitué à nouveau de soupe. Parfois on gobe un œuf chaud au creux de la main ou servi dans une feuille de chêne ou de châtaignier et naturellement accompagné de pain. À l'époque estivale, on fait surtout la « *soupe mitonnée* » qui est cuite le matin avant de partir. C'est souvent une panade parfumée d'herbes de ciboulette et additionnée d'un peu de lait, mijotée dans l'âtre puis la marmite est déposée au chaud sous les édredons du lit. Cette

pratique se fait lorsque tout le monde, petits et grands, vieux ou jeunes, doivent partir pour la journée entière aux champs pour la fenaison, la moisson, le battage ou les vendanges.

Pendant longtemps, dans les campagnes, la soupe associée d'un morceau de pain constitue l'aliment de base et est le plat incontournable. Le pain, qui représente la principale dépense alimentaire, est fabriqué à la ferme et cuit dans le four banal du hameau. Il est le plus souvent fait de seigle, d'orge, de sarrasin voire d'avoine, de « *méteil* » qui est un mélange de grains. Il est toujours sombre, et il l'est de plus en plus à mesure que l'on descend les degrés de l'échelle sociale pour devenir « *noir* » chez les pauvres. Ce pain, qui se présente sous forme de miche ou tourte de très grande taille, est cuit une fois par semaine [ou par quinzaine]. Par conséquent il est en permanence rassis et sec. Lors des repas, il est coupé toujours proportionnellement, bien sûr, en fonction de l'âge de chacun et des travaux fournis.

En début du repas, le chef de famille entame le pain. Il rend grâce au *Père céleste* en traçant sur sa croûte un signe de croix avec la pointe du couteau puis il récite le « *Bénédicté* ». Le pain ne doit jamais être tourné à l'envers. Les couverts ne doivent jamais être croisés cela évoque la *croix du Christ* et par conséquent son calvaire. Cette maladresse est considéré comme un sacrilège.

Les jours de fête et, seulement ces jour-là, on ajoute à l'ordinaire de la soupe, de l'huile [de noix ou de choux dans l'ouest], diverses herbes aromatiques locales, un beau morceau de lard ou de cochon frais, portion qui est ensuite découpée puis déposée sur une épaisse tranche de pain que l'on mange avec ses doigts. Le bouillon est versé avec une « *cuillère de fert à tremper la soupe* » (sic) sur les tranches de pain taillées par le père et déposées dans des écuelles de bois ou de terre spécifiquement destinées à recevoir ce bouillon. Après le repas, on essuie son assiette minutieusement puis on la range sur la cheminée.

La famille étant souvent très nombreuse, certains membres mangent debout ou assis le long de l'âtre ou sur quelques pauvres bancs appelés aussi « *bancels* » bien souvent grossièrement équarris. Ils sont disposés autour d'une table qui possède en général un tiroir à glissière dans lequel on range la sommaire et rare vaisselle et où l'on conserve aussi la miche de pain entamée.



Mes [nos] ancêtres mangent frugalement et leur nourriture est tout aussi rustique que leur comportement. Dominé par les caprices de la nature, par l'exigence de la religion, leur univers est souvent empreint de brutalité voire de violence. D'ailleurs, la violence est partout car on a vite fait de « *prendre son bonnet rouge* » [se mettre en colère]. Elle commence par les coups parce que le geste l'emporte sur la parole, le dialogue existant très peu. De plus, mes ancêtres sont très susceptibles. Cette susceptibilité presque obsessionnelle les conduit fréquemment à des impasses, des procès dont ils sont coutumiers, il faut le dire : procès pour la terre que l'on se dispute âprement mais aussi pour des vétilles, procès pour une vache qui va brouter l'herbe d'un pré [appartenant au voisin], procès pour la propriété d'un pied de châtaignier qui donne trop chez le voisin, procès pour



des murs mitoyens, des bornages . . etc.

Dans cette civilisation de l'oral, personne en fait ne sait avoir de repos tant qu'un bon écrit officiellement « scellé », paraphé, ne vient conclure un accord en jouant sur les mots. Mes [nos] ancêtres sont pointilleux. Pourtant très peu savent écrire en dehors du curé, du clerc, du notaire et du châtelain. Quelques-uns savent signer et encore souvent en lettres-bâtons. Mais ils sont peu nombreux à en être capable et personne ne s'en trouve gêné. De ce fait, il est certain que mes [nos] ancêtres n'ont ni nos connaissances ni nos ouvertures !

La religion constitue leur unique science et leur seul savoir. Les anciens, qui sont la mémoire familiale, ont naturellement des connaissances empiriques comme : celui, secret, de certains métiers, de la gestion des alliances, . . . mais néanmoins bien des réalités leur échappent. Ils sont illettrés, certes, mais pas totalement ignorants dans leur monde, qui est un univers de l'oral et où l'écrit demeure exceptionnel.

En ces temps, où le « *silence est d'or et la parole d'argent* », c'est la signature qui fait foi au sens stricte du terme. Il n'est qu'à songer à la marque que

tracent laborieusement ceux « *sachant signer* ». La croix [+], qu'ils apposent au bas du document les citant ou les concernant, n'est pas pure fantaisie. Pour le mariage, elle est le signe de l'engagement, de la parole donnée sous serment lequel, évidemment, dans cet univers tourné vers Dieu et la religion, est fait sur ce qu'il y a de plus sacré : la *Croix du Christ*. C'est l'équivalent du serment fait verbalement, la main sur la Bible, par qui comparait devant un tribunal. Malheur donc à qui se parjure !

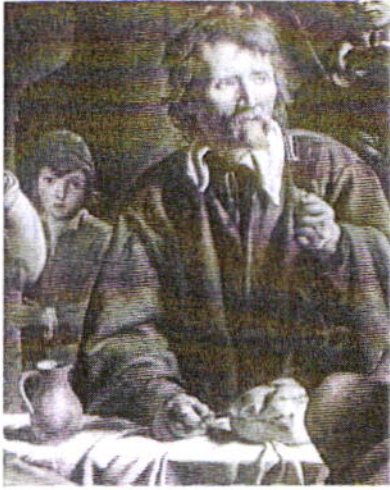
Peu de paroles s'échangent de façon générale. Les hommes font peu de bruit. Partout le silence domine seulement rompu dans les champs par les sonnailles des troupeaux, par le « *rôde* » [chant accompagnant les bœufs lors du labour] tandis que les hommes « *biolent* » pour encourager leur attelage tout en arpentant les « *rèses* » [sillons]. Parfois, il prie à haute voix. Quand il est à la forge ou au moulin, l'homme s'exprime par hochement de tête et plus par onomatopées que par de longs discours. Mes [nos] ancêtres ne sont ni bavards ni baratineurs ; ils parlent naturellement un patois très différent d'une région à une autre parfois même d'une ville à une autre.

Leur limite de dialogue est très réduite car ils prononcent, aussi, moins de parole qu'ils ont de vocabulaire, surtout chez les plus humbles. Bien souvent, les mots sont remplacés par des périphrases [façon de parler qui exprime la pensée de manière indirecte ou imprécise] ou des métaphores, car ce sont des hommes rustres et secrets par méfiance. Les choses sont dites à voix basse et bénéficient d'un poids plus fort encore du fait qu'elles suscitent davantage d'attention et de curiosité. Tout ce qui brise le silence n'en revêt que plus d'importance. La parole s'ajoute aux gestes sur un fond de silence tandis que l'engagement se fait total et définitif. Une parole signifiant un refus [comme on l'a vu plus haut pour la demande en mariage], c'est la fierté blessée, la honte est donc forcément la colère qui souvent alors s'ancrent à vie, avec la rancœur, la brouille, la haine et parfois le procès. Nos ancêtres sont peu bavards et sont hélas souvent partiellement violents, dû sans doute au fait qu'ils ont une vie relativement rustre et qu'ils sont illettrés ! Analphabètes, peut-être mais pas ignorants ! Naïfs peut-être mais sages, laborieux ou passifs, insensibles ou timides, vertueux ou débauchés. Ils sont tout cela à la fois dans ce monde où les hommes calquent leur attitude sur la nature insensible [elle-même parfois violente] et, à cause de cela, ils sont eux relativement violents par ce que tout en leur monde est à la fois ambigu et logique, contraste et contradiction.

La violence est dans la nature même comme lors d'orages foudroyants mais aussi dans la rue, sur la place du village, au cabaret, à la foire comme à la maison et jusque dans l'église. Ainsi une rixe qui a éclaté, dans l'un des cabarets du bourg de Mouilleron, conduira au décès de Mathurin Girard. Ce dernier a reçu un coup sur la tête donné par Pierre Pellon, âgé de vingt cinq ans, marchand, chargé de femme et d'enfants, lequel Pierre Pellon est présentement absent [en prison] à cause de la mort du nommé Girard qui l'avait insulté : « *à Mouilleron-en-Pareds, en notre pays de Poitou, le jeudi treize septembre 1498, jour de Vigile de la Ste Croix, le suppliant [Pierre Pellon] alla dîner chez Jean du Boys,*

PACAULT C ARTVS
ne
ER C FARTV2





son beau-frère et voisin [qui tient une auberge au bourg]. . .

p.54

Il y rencontre André Valenchière, Mathurin Garnier, Pierre Motard, Jean et Colin Gaschet [meuniers] et ledit Mathurin Girard. . . Après avoir mangé, le suppliant s'approcha de la cheminée et se mit à attiser le feu avec une « palle de fer » qui se trouvait là. Pendant ce temps, les autres [clients] parlaient d'un procès, intenté par Motard au nommé Fleury, qui l'avait traité de « Rifien » [insulte qui signifie, entre autre, bon à rien]. Sur ce, Mathurin Girard, « homme haultin, rempli d'injures et beaux langages malsonnants » dit au suppliant [Pierre Pellon] alors qu'il ne lui demandait rien : « De Rufien à Rufien, il n'y a que la main ! ». Pellon lui demanda pourquoi il disait cela. L'autre se contenta pour réponse, de le provoquer à nouveau. Alors Pierre Pellon, échauffé, lui asséna un coup avec la « palle de fer » sur la tête. . . Mathurin Girard n'insista pas. Il s'en alla, se coucha en la dite maison [auberge] et but comme avant. Puis, il rentra chez lui et le lendemain fit

bonne chère à la taverne et vaqua à ses affaires. Mais, il fut pris d'un mal de « costé » qui avait cours dans le pays et mourut quinze jours après avoir reçu, sur la tête, le coup de « palle de fer ». Sa famille porta plainte en ce sens et ledit Pierre Pellon, le suppliant, dû faire face à l'accusation de meurtre involontaire. Le cas fut jugé au Siège et Présidial de Fontenay-le-Comte, qui est le Siège le plus proche des parties [plaignant, suppliant et témoins] et, de Mouilleron, « le loeu [lieu] où ledit cas a été commis ».

En famille aussi, la violence peut être extrême entre frères ou beaux-frères, enfants et parents. Les injures sont fréquentes, souvent publiques et vexatoires aussi on en vient très vite aux voies de fait. On a tôt fait « de prendre son poil de rongolle » [expression qui veut dire être fier, orgueilleux, par analogie au poil que le taureau a sur le front]. On a vu [en 1770] un père sexagénaire qui a giflé de façon publique et visible son fils, pourtant prêtre, qui vient d'omettre de le saluer alors qu'il se hâte d'aller porter les sacrements à un mourant. L'autorité paternelle doit être reconnue, admise et surtout plus encore en public qu'en privé. La loi du plus fort, la colère incontrôlée peut conduire loin et jusqu'au crime parfois. Honneur et vengeance, accusation ou simple soupçon, honte et susceptibilité voilà leur quotidien. Tout est occasion aux insultes et plus. Le moindre larcin, la moindre injure, le moindre coup peuvent les conduire au procès ; sans oublier la délation qui est fréquente dans cette société hyper-susceptible, fière et, dans ce monde de brutalité et de violence qui rend le crime très présent particulièrement à l'égard de ceux qui exercent des professions ingrates : garde des forêts sûrement pas toujours honnête qui parfois fait chanter les miséreux qu'il a pris en flagrant délit de vol de petits bois, sans compter les huissiers, les collecteurs d'impôts . . .



Non contents d'être violents, beaucoup le sont avec cruauté ou sadisme [la Révolution, comme plus tard d'autres époques troublées, offriront évidemment aux plus lâches l'occasion de vider, rancœurs, jalousies et différends]. Si leur société est agressive, cruelle et impitoyable, leur justice l'est tout autant.

Pourtant, il est dit que tout homme, sociable, bon chrétien, se doit de faire asseoir à sa table l'ami ou le parent et lui offrir l'abri de son toit. Néanmoins, le même bon chrétien en chassera l'étranger de passage, plus encore le bâtard et la fille ou la servante qui lui aura donné le jour. Dans le viol, ce sera moins l'atteinte à l'intégrité corporelle qui indignera que celle faite à l'honneur familial. Passifs mais passionnés mes [nos] ancêtres semblent, surtout à tous niveaux et en toutes occasions, conditionnés par leur vie en groupe qui est de ce fait publique et qui exacerbe sans cesse leur sens de l'honneur et leur susceptibilité.

Au XVIII^e siècle, on note à propos de cette sensibilité : « qu'ils ne rient pas autour du berceau ni ne

pleurent pas celui qui meurt ». Susceptibles, dépendants, mes [nos] ancêtres sont finalement passifs et soumis à la fatalité. Sans doute parce que justement ils sont tout à la fois naïfs et sages, illettrés et ignorants, vertueux et parfois débauchés. Mais aussi parce qu'ils sont très croyants et qu'ils sont également très crédules. Ils sont résignés malgré tout à cause de leur croyance inconditionnelle qui stipule :

« Heureux les pauvres et les affligés car ils verront Dieu », laïus, répété mil et une fois par le curé !





Mes [nos] ancêtres, ne sont pas toujours silencieux même si c'est leur nature première ! Ils aiment également le silence rompu par les sonneries des cloches qui rythment leur vie et leur journée, annonçant, entre autre, les nouvelles locales : mariages, baptêmes, enterrements. Beaucoup moins, sans doute, lorsque le tocsin sonne aux fins de rassembler la population lors d'un feu, d'un événement grave capital comme la guerre ou bien pour éloigner les orages. Ils aiment également le passage du crieur public [l'ancêtre de notre garde-champêtre] qui va de hameau en hameau donnant certaines bonnes nouvelles ou parfois moins bonnes comme les dernières tarifications des amendes : pour les « *peines de blasphémassions dix sous, peines pour avoir laver les tripes près du puits quatre sous* » et, pour qui a pris « *le bois des arbres fruitiers, ce sera dix sous* ».

Ce qui leur plaît moins, c'est le passage d'un « *champi* » [jeune mendiant] ou celui des « *romanichels* » [bohémiens dont on se méfie grandement comme tout ce qui est allochtone au pays], tandis que celui du colporteur est toujours attendu avec impatience. D'ailleurs, il est bien le seul étranger qui soit le bienvenu et que l'on invite parfois à sa table pour manger un morceau ou boire un verre. Bien qu'on ne peut guère acheter [surtout d'autant qu'on ne jette rien car, en effet, rien n'est jamais complètement usé] néanmoins, on l'attend car, d'une part, il apporte des nouvelles des villages voisins [parfois des familles éloignées] et, d'autre part, sa hotte est considérée véritablement comme la « *caverne d'Ali Baba* ».

On y trouve de tout. Des outils pour les hommes : marteaux, clous . . . , des ustensiles de cuisine ou de ménage, quincaillerie, bois de sellerie [instruments de mesure], tamis, des accessoires de couture pour les femmes, indispensables pour confectionner les vêtements : épingles, ciseaux, boîte d'aiguilles [lesquelles aiguilles sont vendues à l'unité], des fils [certains], des broches à tricoter, du ruban noir pour les deuils, quelques dentelles, des peignes, des ceintures et, grand luxe, des foulards parfois de couleur dont les fameux mouchoirs rouges de Cholet. Il vend aussi des denrées alimentaires : poivre, épices [souvent de contrebande], clous de girofle, des drogues et des médecines en tout genre : feuilles d'arnica, eau de fleur d'oranger, des « *baumes cordiaux* » [!], « *sirop d'escargots* » [!], des articles d'écriture : encre, papier, plumes à écrire pour le curé, le châtelain, le notaire de campagne et, surtout, des objets religieux : encens, cire, cierges, images religieuses, des chapelets faits en bois ordinaire ou de buis ou en os et soi-disant bénis . . .



Souvent aussi, le colporteur rapporte les nouvelles venant de Paris, du roi notamment car, si tant bien même, mes [nos] ancêtres ne savent pas toujours le nom de leur monarque, ils savent, qu'après Dieu et leurs prêtres, le roi est le maître des maîtres !

Le colporteur rapporte aussi les chansons en vogue car mes [nos] ancêtres chantent. Chaque génération a eu ses chanteurs, ses troubadours et ses chansonnettes à la mode.

À la fin du XVIII^e siècle, on chante : « *Malbrough s'en va en guerre, Au clair de la lune, Cadet Roussel* » et surtout : « *Il pleut Bergère* » [dont les paroles sont de Fabre d'Églantine]. Cette chanson est [alors] une chanson paillarde montrant la gardeuse de mouton laisser le « *chat aller au fromage* » !

Sur le même air, on a mis d'autres paroles plus sérieuses ainsi : « *Dun don je suis l'horloge, l'horloge du château, dun don dun don, je loge dans la tour en haut, du haut de ta demeure horloge dis-moi donc, dis moi donc qu'elle est l'heure et fais dun don dun don* » [mon grand-père maternel, Etienne Bagué, m'a souvent chanté cette chanson].

« *À la claire fontaine* », est une chanson bien plus ancienne que les fileuses et les tisseuses chantaient, pour s'encourager pendant l'ouvrage, en un temps où l'on rêve [déjà sans doute] d'amour, de vivre . . . d'eau fraîche ! La jeunesse reste la jeunesse et malgré le dur travail on chante bien que le curé, naturellement,





désapprouve cette pratique !

p.56

Le travail est pénible pour les femmes au bourg comme à la campagne. Elles vont en forêt faire la « glandée » [ramasser des glands] pour les « goretts ». Comme elles ont également la charge de la cheminée, elles « ébuchètent » [ramasser les brindilles et autres morceaux de bois], ramènent de la « brouteuille » [menu branchage pour allumer le foyer] ainsi que de lourds fagots de bois mort qu'elles portent sur leurs dos quand elles n'ont pas déjà leur dernier-né ficelé à leur échine.

Mais à quoi ressemblent-elles ces femmes soumises et usées par le travail ? Si nous devions croiser nos ancêtres pour nous ce serait une désillusion totale !

Ils ne ressemblent pas vraiment aux portraits [ci-contre et ci-dessous] qu'en a laissé le peintre du XVII^e siècle, *Louis Le Nain*. Sont-ils beaux ou laids, grands ou petits, gros ou maigres, chétifs ou ventripotents, sales ou parfumés, gais ou tristes ? Autant de question capitale mais dont la réponse est difficile à donner !

La silhouette et l'allure générale de mes [nos] ancêtres paysans ne sont sans doute guère enviable à cause du manque d'hygiène et de soins apportés en général à leur tenue. Il y a des gros, des maigres, des grands et des petits. Évidemment, ils sont aussi très disparates mais, somme toute, au vêtement près, ils sont assez proches de nous. Dans l'ouest, ils font [en moyenne] de 1,57 m. à 1,62, pour au moins 30% d'individus, le reste oscillant autour de 1,53 mètres seulement. Naturellement, il y a des costauds et il y a des malingres surtout dans les classes les plus pauvres où il y a beaucoup d'organismes faibles souffrant presque toujours de déséquilibre et d'insuffisance alimentaire notamment en viande et en laitage. Ils n'ont aussi pas toujours assez de pain à manger ! Parmi les gens modestes, l'homme constamment occupé par un travail physique éprouvant et, mal ou parcimonieusement nourri, est plutôt maigre, efflanqué, courbé à la longue par la force de l'habitude d'être en permanence penché sur son établi, sa charrue ou la terre.



À travers, il y a quelques exceptions : des forces de la nature regardées comme des phénomènes mais une description d'eux, faite au XVIII^e siècle et, qui n'est pas forcément intégralement généralisée, les montre plutôt piteux : « un chétif peuple, de basse stature, tout courbé, ventru, jaune et safrané, infirme et de petite complexion, ne vieillissant point, sujet aux ulcères aux jambes, n'ayant ni poitrine, ni poumon ; ils n'ont pas plutôt atteint l'âge de dix ou douze ans, qu'ils deviennent bruns et plombés, ont tous de grandes et larges dents claires et mal rangées, qui leur font souvent mal et tombent ; tant qu'aux hommes, aux femmes, avant la vieillesse, leur taille est courte, leur voix frêle et mal propre au chant, les yeux petits et rentrés ».

Une autre description donne la même impression d'un physique pitoyable : « une figure pâle et jaunâtre, une voix faible, des yeux languissants, un gros ventre, une taille en dessous de cinq pieds [1,52 m], une démarche lente, les membres grêles et les corps prématurément voûtés, avec le visage et les mains brûlés par le soleil, parcheminés comme un esquimau du fait d'un genre de vie harassant qui sénilise (sic) avant l'âge ». La bouche, même des jeunes, est quand elle a encore des dents un conservatoire de chicots qui pourrissent et tombent vite. Le tartre qui s'y accumule donne une haleine souvent fétide [il n'y a pas de dentiste ni de brosse à dents], tandis que les dents cariées se détériorent inexorablement jusqu'à ce que le barbier - chirurgien se charge d'extraire des chicots verdâtres, évidemment sans anesthésie. Le tableau est peu reluisant et peut-être un peu sévère, raide, implacable, voire mortifiant à nos yeux, nous **leurs descendants** du XX^e siècles !

Mes ancêtres à moi, je ne veux pas, sans chercher pourtant à passer à côté de leur réalité, les voir comme cela. Je pense tout de même que pour survivre en des temps si pénibles il fallait avoir une constitution des plus robustes. Dans mon esprit, je ne les vois ni spécialement laids ni spécialement beaux ni spécialement remarquables. La transmission orale familiale - du côté des **Rousseau** de St Maurice-le-Girard - nous dit : « que dans la famille et les cousinages, ils y avaient beaucoup de rouquins ». La plus ancienne photo de groupe, lors d'un mariage **Rousseau** en 1906, et entre deux cousins issus de germains, nous montre une bonne demi-douzaine d'hommes de cette famille. Ils sont tous de grande taille, costauds, bruns et portant tous ou presque la moustache.



LES QUATRE FRERES ROUSSEAU



ROYALISTES BRIGANDS Scélérats égorgeurs de profession

Mme Maryline RAIMOND-VINCENT (commencé janvier 2003 fini avril 2012)

Arrière-arrière-arrière-arrière petite fille de Jean Rousseau « Brigand, Scélérat royaliste »



Je m'appelle **Jean Rousseau**.

Plus tard, on me surnommait **Jean l'ainé**. Je suis le troisième enfant que ma mère, **Marie Ripaud**, ait mis au monde et le premier garçon. Deux filles m'ont précédées : **Marie Anne** et **Marie Jeanne** qui, toutes deux, sont nées dans la borderie de nos parents, à l'**Imbertière**, tout petit hameau de Mouilleron-en-Pareds, en pays poitevin [aujourd'hui la Vendée].

C'est dans ce même hameau que je suis né le 8 août 1760. Très rapidement, on m'a conduit, pour me baptiser, jusqu'au bourg de Mouilleron, distant d'un peu moins de deux lieux [à peine 5 km.] de notre maison. Ma marraine, et la « *bonne mère* », m'ont porté sur les fonds baptismaux tandis que le curé prier de la paroisse, *Messire Alexandre Pothier*, me donna le baptême, sacrement qui me lave du péché originel.

On m'a raconté que, lorsque je suis venu au monde, une vieille du village s'est déplacée pour aider ma mère en proie aux douleurs de l'enfantement. On a installé ma mère, **Marie**, sur une paille posée dans un recoin auprès de la cheminée de l'unique pièce dans laquelle vit toute notre famille. Cette femme était-elle une *matrone-jurée*, on ne me l'a point dit ! La délivrance approchait quand un chien se mit à hurler. Tous ceux présents dans la maisonnée y voient un heureux présage : « *Il jappe aux étoiles* - dit mon père, **Pierre**, - *cela veut dire que mon fils fera de grandes choses* » !

Dans son coin, la vieille marmonne et hoche de la tête : « *Oui, mais la lune n'est pas encore levée, ça veut dire que ce sera dans le domaine du mal* » !

Balivernes sans doute ! Peu m'importe, aujourd'hui, en ce jour de ma vingt-cinquième année, et de ma majorité, d'après ce qu'a dit *Monsieur Guineffolleau*, présentement, curé prier de notre paroisse.

Dernièrement, juste avant le temps des labours, *not'bon curé* m'a uni [16 novembre 1784] à **Madeleine** de trois ans ma cadette. Elle est native du hameau voisin, les **Bourracheries**, situé à une demie-lieu de notre borderie de la **Sauvagère** où nous sommes maintenant installés depuis dix ans. Notre hameau est niché tout en haut du coteau qui joint à la *rivière des Loups*, que notre notaire, qui est fort instruit, appelle le *Loing*. **Madeleine**, que je connais depuis fort longtemps, est la fille de notre voisin et ami, Pierre Sarrazin et de sa femme, Jeanne Coulais (*Coutant*). Maître Sarrazin tient le petit moulin des *Bourracheries* [dépendant de la paroisse de Bazoges-en-Pareds] où il fait aussi cabaret [1784 Jean Sarrazin, son parent, est meunier au moulin du Reclus]. C'est un hôte avenant qui nous donne les dernières nouvelles. De plus, sa chopine n'y est pas des plus mauvaises. Ont été présents à nos noces le père de la mariée, ma mère **Marie Ripaud**, qui aujourd'hui est veuve, et deux de mes frères : **Jean** (° v. 1764-67) et **Pierre** (° v. 1768-69).

L'année qui suivit fut très sèche par manque de pluie à tel point que nos sources ont eu du mal à couler et que l'eau de notre mare, qui baissait à vue d'œil, devint bientôt imbuvable. Nos courtils [jardins] ne nous donnèrent guère de primeurs tant qu'à nos fourrages ils poussèrent chétivement. C'est après la *St-Jean*, pendant la « *fenaison* » qui fut très mauvaise d'ailleurs, que ma bonne **Madeleine** qui était en espoir, a trépassée [29 juin 1785]. A-t-elle bu de cette mauvaise eau ? Ou bien est-ce « *l'éberluche* » qui me l'a enlevée car un chaud et froid est si vite attrapé pendant les gros travaux des champs. Ou bien est-ce cette épidémie qui court dans la région qui me l'a si vite emportée [pneumonie très ravageuse doublée de complications parasitaires qui a sévit pendant l'année 1785] ?

Je fus tout de même bien affligé même si *not' curé* nous a dit, et redit, de « *ne pas pleurer celui qui passe puisqu'il prend place à côté de Dieu* ». Furent présents à ses funérailles : son père, ma mère et mes deux frères. Enfin, la pauvre, elle était tout de même bien jeune [22 ans] et « *à c't'heure, me v'la tout seul ! Olé hors de question que je reste veuf* ». C'est pourquoi les anciens de la famille me cherchent une nouvelle promise. On voudrait la trouver si possible dans les hameaux les plus proches.



Pothier prier curé de mouilleron





Cela est plus commode, entre p. 58
autre, pour les coups de mains que l'on se donne
entre familles pendant les grands travaux
saisonniers. Et puis, il faut examiner sa dot et
surtout évaluer si les arrangements seront bons
pour *not' communauté* !

Les démarches furent menés « *tambour battant* ». On me trouva « *une future* »,
justement, dans la famille de mon nouveau
beau-père. Ma mère s'étant trouvée veuve avec
la charge d'une grande famille et d'une borderie

à tenir, elle ne pouvait demeurer trop longtemps seule. Aussitôt, après le décès de notre père, elle a épousé, en secondes noces, Pierre Mussaud, veuf également, qui avait deux nièces encore à marier. On m'a donc présenté **Jeanne** de six ans ma cadette. Elle était née [26 février 1766] à la *Métairie du Tallud-Sainte-Gemme des Bruyères* [paroisse limitrophe de la nôtre] et fut baptisée par *Messire Tocqué* de la Phibaudière, prieur du Tallud. Son parrain et sa marraine ont été Pierre Baudoin son oncle et Jeanne Mussaud sa tante. Elle est la fille de défunt René Mussaud et de Perrine Baudoin ; cette dernière vient également de se remarier avec un veuf, Louis Parpaillon, propriétaire, ici, à la **Sauvagère**.

À la *fête des feuillages*, au matin du *premier mai*, je suis allé déposer près du banc où **Jeanne** aime parfois à s'asseoir une branche d'*abôpin* [aubépine] en fleurs. Elle a de suite compris. Le soir nous nous sommes retrouvés pour bavarder près d'un petit bois qui touche des pâtures couvertes d'odorants lys sauvages. Est-ce la fragrance des fleurs des prairies voisines ou bien est-ce mon sang, devenu trop épais depuis mon veuvage, soudain je culbute **Jeanne** sur le talus mousseux voisin. Elle ne résista pas et, sans tarder, je ne pus m'empêcher de lui voler « *un pain sur la fournée* ». **Jeanne** demeura muette sur cet événement. Le jour des *louées de la Saint-Jean*, nous nous sommes rejoints à nouveau. Il y avait beaucoup de monde au bourg et le soir venu la jeunesse s'est rassemblée autour d'un grand feu de joie. **Jeanne** et moi avons dansé l'*avant-deux* [danse des pays du bocage] fort tard. Puis nous sommes rentrés par des sentes fleuries et parfumées sous un rayonnant clair de lune. À nouveau, je sentis monter en moi un puissant désir de la prendre. **Jeanne** ne fit rien cette fois encore pour « *empêcher le chat d'aller au fromage* ». C'est ainsi que je m'aperçus que ma **Jeanne** avait le ventre bien arrondi !



Notre mariage eut lieu [2 juillet 1786] entre la fenaison et les moissons, à l'*église St Hilaire* de ma paroisse et fut béni par *Messire Frère Ange*, vicaire des capucins de Luçon, desservant, de passage chez *not' curé*. Nos témoins furent : Pierre Baudoin, son oncle et, pour moi, Pierre Mussaud, mon *bia-père* [beau-père], plus mes deux frères **Pierre** et **Jean** ainsi que mon « *bia-frère* » [beau-frère] Charles Trutet. Nos épousailles étaient prévues depuis plusieurs mois. Malgré que **Jeanne** fut déjà un peu grosse, la cérémonie n'en fut pas pour autant avancée et fut heureusement célébrée sans dispense de bans, permission très onéreuse. À la fin de l'office, après la bénédiction, Frère Ange a ajouté le traditionnel : « *Allez et procréez mes enfants* » !

Moi, je savais déjà que ma **Jeanne** en était capable. Pour l'occasion, ma mère a sorti du saloir un beau morceau de cochon. On a sacrifié également quelques volailles et les femmes ont fait cuire des miches de pain rondes [dont certaines faisaient presque 20 livres] que l'on a mangé bien fraîches. Ce fut une belle noce par un temps très chaud.

← Église St-Hilaire de **Mouilleron**

Bientôt, j'aurais un fils. Je lui donnerai pour prénom peut-être **Pierre**, comme mon père, ou **Hilaire**, comme le saint patron de notre paroisse, ou bien peut-être je l'appellerai **Jean**, comme moi. Un jour, quand il sera en âge de comprendre, je lui raconterai ce jour où moi même je suis né et, où, paraît-il, mon destin a été scellé, ainsi que mon père, **Pierre**, me l'a si souvent raconté ! Hélas, à ce jour, mon père « *a rendu son*





esprit à Dieu » ; de ce fait, il ne connaîtra point son premier petit-fils qui doit naître, d'après ma **Jeanne**, après l'an nouveau.

En tant qu'aîné de la famille j'ai la charge maintenant de transmettre les histoires de la famille, mil et une fois entendues et que, dès ma prime enfance, le soir à la veillée, mon père nous racontait. Moi, mes sœurs, ainsi que mes frères puînés, à peine sortis du berceau, on écoutait consciencieusement et presque religieusement tous ces récits.

Moè [moi] **Jean Rousseau**, je dois conserver cette diffusion orale, sauvegarder ces histoires qui parlent du pays, du hameau, des voisins, des ancêtres, des drames et des joies vécus par tel personnage de notre famille ou quelconque autre mortel. Mon père nous a raconté ce que lui a transmis son père et, ce que ce dernier tenait lui aussi de son propre père, ainsi de suites nous remontions dans le temps !

Grâce à ces narrations, j'ai une connaissance parfaite du passé surtout de celui de mes aïeux. Cela me donne une conscience réelle de mes racines. Ces témoignages m'apportent également des indications, des bases pour la suite de mon existence en me dotant de références concrètes : du « déjà vécu ». Comme, on dit aussi, des expériences « éprouvées au feu du temps ».

Une brique au nom de **Rousseau** à la **Rousselière** (de Cheffois) →

Mon père, **Pierre Hilaire Rousseau**, maçon comme moi, est le fils de **Etienne** qui, lui, était le fils aussi de **Etienne**, appelé plus souvent Pierre. Beaucoup d'hommes de notre famille portent ce prénom lequel nous différencie des autres familles **Rousseau** : branches collatérales, à n'en point douter, mais devenues des cousinages plus ou moins lointains.



Ainsi, il y a d'abord ceux de St-Germain l'Aiguiller [hameau situé au nord de notre paroisse] ; puis les **Louis**, qui habitent au hameau de la Brierie [de St Maurice-le-Girard, hameau situé au sud de notre paroisse] et qui sont tisserands, fabricants de « droguet » ; puis les **Jacques**, qui demeurent à la Berthomerie [de Mouilleron] et qui sont cordiers. Il y a aussi ceux de la **Rousselière** [paroisse de Cheffois] qui fabriquent des tuiles et des briques et ceux des autres paroisses voisines, à moi, inconnus . . . Mon père nous disait que notre nom est un patronyme très répandu dans la région. Une terre de la paroisse s'appelle d'ailleurs : le Pré de la **Cosse Rousseau** [Cosse du radical celtique cot ou coat = forêt, qui évoque un domaine ou un bois ayant appartenu peut-être il y a fort longtemps, à un Rousseau]. D'ailleurs, il y a fort longtemps un Rousseau était déjà propriétaire d'une terre [citée comme fief en 1389] : « un Fié de vignes à la Vendrie, en plus d'un quart de borderie assise ès vignes à la Vendrie qui appartient à Jehan Roussea » [déformation de Rousseau].



Etienne « l'ancêtre », qui par conséquent est mon arrière-grand-père, est né à Mouilleron au début du XVIIème siècle [vers 1637] ainsi que nous l'a

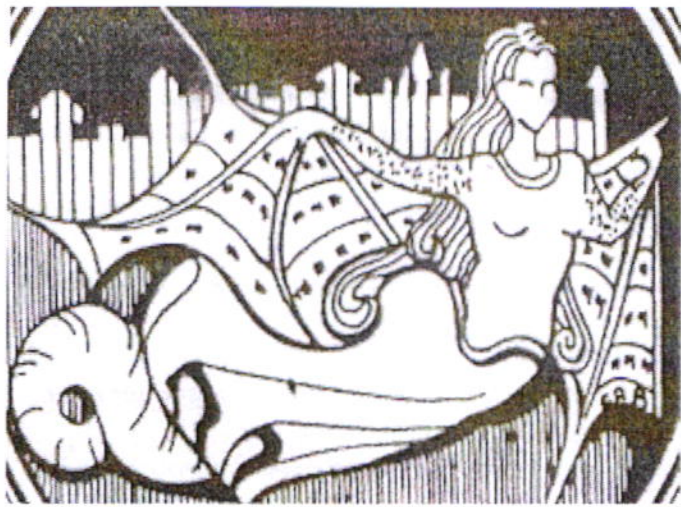
raconté mon père. Tout juste cinq ans avant sa naissance, il y a eu une terrible épidémie de peste qui fit de nombreux morts dans la région. Mon « Ancêtre » était comme la grande majorité de la population de chez nous issu de la « roture » : c'est-à-dire issu d'un peuple de défricheurs, de laboureurs, de petites gens dépendants du seigneur local ; néanmoins leur statut s'est sensiblement amélioré aux fils des siècles. Lui et les siens demeuraient attachés à la terre du seigneur dudit lieu et ne pouvaient d'ailleurs quasiment point la quitter. Ledit seigneur, à cause des terres qui lui avaient été accordées en des temps ancestraux doit, lui aussi [et par la suite, ses héritiers], hommage également à son seigneur-suzerain [et à ses descendants].

hameau et fief de la **Brierie** (St Maurice-le-Girard) →

Tous ces fiefs, bien souvent des hameaux, font d'abord partie de la baronnie de Mouilleron : elle a son « Parquet » propre où les Assises de Faymoreau y ont été tenues. La baronnie est dotée également d'un lieutenant de justice, d'un Assesseur et d'un Procureur de la Cour qui est ordinairement le notaire du lieu.

De plus, Mouilleron y a aussi sa « Recepte »





[et son récepteur] pour certains droits.

p.60

La baronnie appartient, ainsi que Mervent, Vouvent et autres lieux, aux Longueville qui les tiennent, depuis des temps séculaires, des seigneurs *Parthenay-L'Archevêque*. Cette illustre famille, se disait descendre de la fée *Mélusine*, qui est, dit-on, « *en not'pâi du Poictou, une faée qui faict construire le chasteau de Lusignan, Melle, après fist Mervent, Vouvant, Pouzauges, Tiffauges et autres lieux de chez nous !* ».

← **Mélusine** s'envole du château de **Mervent**

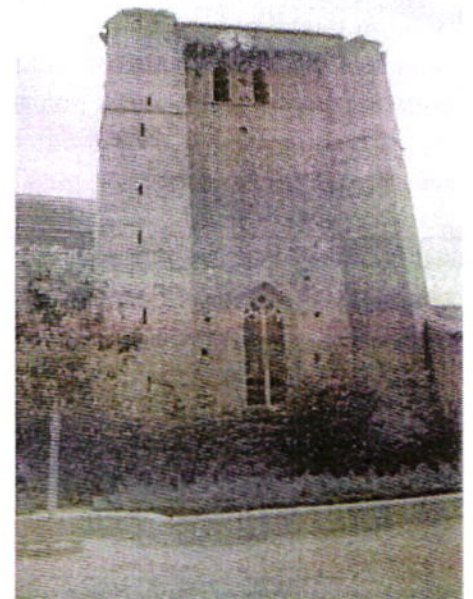
Mon « *Ancêtre* » racontait aussi, que souvent et même encore de son temps, il eut ouï-dire que cette fée « *se montre dans nos campagnes aux yeux des paysans effrayés puis elle disparaît furtivement dans l'ombre des*

halliers, manifestant parfois sa présence en mêlant sa voix aux sanglots du vent quand celui-ci souffle en tempête, et d'aucun affirme l'avoir entendu clamer avec un accent de grande tristesse : Lusignan ! Lusignan ! Lusignan ! que répètent alors les échos de la forêt convulsée . . . ». Et, raconte encore mon ancêtre, « *quand il fait grand vent, que la tempête se déchaîne, que le ciel se fâche, nul ici ne s'aventurerait dehors de peur de la croiser* » ! Mais tout cela, objecte mon « *Ancêtre* », remonte à des temps immémoriaux. D'aucuns disent encore que c'est une légende mais moi je n'en suis point sûr !

À cette époque déjà, notre église romane est signalée dans une charte signée par Thibault Luneau [1056]. Elle a une belle tournure avec « *son clocher aux allures de donjon* ». Cette tour carrée massive [7 m. X 7 et 21 m. de hauteur], s'enorgueillissait d'un crénelage, de mâchicoulis, d'échauguettes et de poivrières d'angles et, a été modifiée et ouverte dans sa masse d'une fenêtre ogivale « *à l'époque où, à la sévérité de l'art roman, succède le sourire de l'art gothique* » [XVème - aujourd'hui, le crénelage a quasiment disparu, les mâchicoulis sont mutilés, les échauguettes et les poivrières ont été rasées].

Clocher de l'Église de **Mouilleron** →

Cet bâtiment primitif fut victime des guerres féodales : des modifications eurent lieu dont, notamment, la quasi reconstruction d'un second édifice qui se présente sous la forme d'un rectangle irrégulier [de 50 m. de long sur 19 de large], divisé en deux nefs avec sept travées et six piliers dont deux plus importants servent d'appui au clocher. Il subsistait du précédent monument un chapiteau de granit [qui évidé, fut utilisé par la suite comme bénitier et qui sert maintenant de vasque sur la place publique], des soubassements de murs et des colonnes . . . et [sans doute aussi] l'essentiel du clocher avec ses éléments romans [des XIIème et début XIIIè siècles].

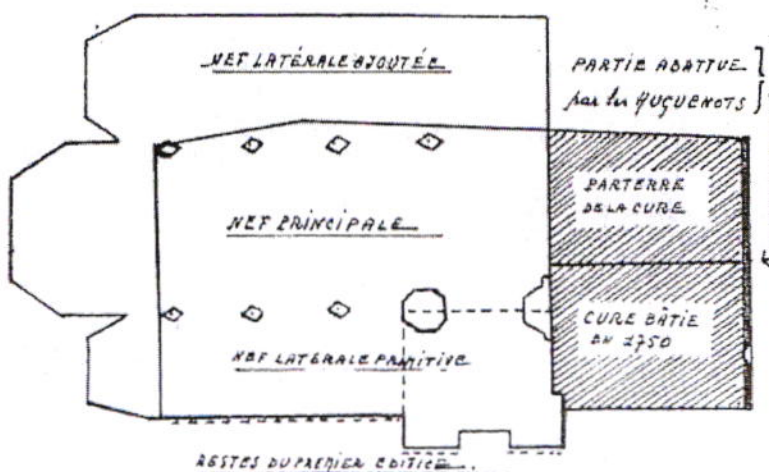


Quelques bons religieux en assuraient le service divin et clamaient haut et fort : « *Gardez mémoire de ceux qui annoncèrent à vos ancêtres la Parole de Dieu, souvenez-vous de vos pères dans la Foi* ». Il y eut, Frère Aimeri, lequel dut disputer, avec un confrère, le *Prieuré de Mouilleron*, dépendant alors de celui de Cheffois [Chevefauz ou Cheuffoys]. Il fut déclaré que Frère Aimeri, pourvu de lettres du Pape, devait seul être reconnu

Prieur de notre paroisse [18 octobre 1307] ce qui destituait Frère Artaud qui y avait été désigné par l'Évêque de Poitiers. C'est, quelques années plus tard, que Mouilleron fut joint à l'Évêché de Luçon [1317] et au Doyenné de Pareds.

← **Plan** de l'église de **Mouilleron**

On a longtemps inhumé dans notre église les seigneurs locaux et quelques riches marchands. Aussi son sous-sol est devenu une véritable nécropole. Pour les pauvres, on disposait de deux ossuaires : le *Grand Cimetière* et le *Petit Cimetière*.





Le premier est situé à 200 mètres de l'église, *rue de la Chapelle*. Bien que remontant à une date très ancienne il n'est certainement pas le plus antique. Les terres le couvrant font partie du nombre des dépendances du *Fief des Tierceries*.

Le second plus primitif se dressait non loin de l'église [plus précisément sur ce qui est maintenant la « *place publique* » ; lors de travaux en 1853-54, le déblaiement a mis à jour un grand nombre de tombeaux disposés comme ceux que l'on trouve dans les cimetières du XI^e et XII^e ; l'on cessa d'enterrer dans ce cimetière au moment des guerres de religion puis il servit encore et fut fermé à nouveau plus tard].

Dans ces temps-là, nous avons eu pour curés : *Messire Etienne Lelonnay*, qui fut aussi prieur de Mouilleron [1474 - 1496] avant de partir en celui de Cezais. Il fut remplacé par *Messire Guillaume Durand*, qui faisait partie de l'Ordre de St-Augustin. Les revenus dudit Prieuré s'élevaient alors à 80 ducats d'or de France [19 novembre 1509]. Ce fut sous son ministère qu'eut lieu l'acte d'érection [25 juin 1529] d'une chapelle construite près de la fontaine aux eaux limpides. Cette source est située « *en le bas du château de la Motte* », proche le bourg et « *la rue attenante qui est dite Rue de la Mère [de] Dieu* » ; elle est à proximité également de notre église qui est le cœur de notre paroisse. Toutes les femmes du bourg s'y rendent pour laver leur linge dans le lavoir attenant où s'écoule son eau. Tout proche, plus au nord, « *joignant la Chapelle de la Fontaine et le chemin montant à la Roche* », il y a la *Baragonnerie* [fief] qui « *relève de la Roche, noblement à foy et hommage [et qui] joint le courant fluant de l'Etang à la Vergne* » [c'est-à-dire les eaux du Grand Bay où s'écoule les eaux de la Fontaine] ; puis, bordant le *chemin des Notaires* [aujourd'hui, rue de l'Hérault], la *Girardière* [fief] qui est un faubourg dépendant de Saint-Maurice-le-Girard.

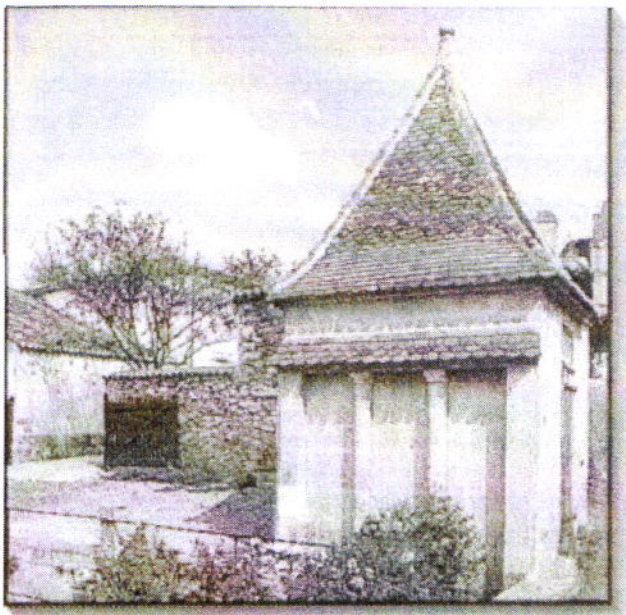
La chapelle de la fontaine a été élevée par le bon vouloir de *Messire Jacques de la Roche*, seigneur du *Fief de la Roche*. Il vivait dans son *Logis de la Motte* proche de la source. Ce personnage nanti, veuf de surcroît, épousa [vers 1523] *Dame Bernard de Puy-Girard*, veuve de René Mesnard, chevalier, seigneur du Langon dont elle n'a pas eu d'enfants. Lui-même n'a qu'un fils, Claude de la Roche qui meurt sans postérité.

Cette édification fut faite « *en reconnaissance* » aux nombreux miracles attribués à la fontaine :

« *Moi, Jacques de la Roche . . . en commémoration et considération (sic) les haults faitz et grans miracles, qui, quotidiennement se font, par le Benoist Sauveur et Rédempteur du Monde, à la supplication et requeste de la Benoiste VIERGE MARIE, réclamée au bourg de Mouilleron, au lieu de la Fontaine du dit lieu en notre juridiction, terre et seigneurie à cause du dit lieu de la Roche, consentons et permettons aux manans, habitans (sic) du Bourg et Paroisse de Mouilleron, faire et construire une chapelle au dit lieu de la Fontaine, en ma dite terre à cause du dit lieu de la Roche en remembrance [en dépendant], et de la dite Benoiste VIERGE MARIE, droitz de fondation, patronage et autres droitz seigneuriaux à nous réservés [dont il fait donation] . . . Et que ceux et celles qui parcy devant, auraient recueilliz et ammassez les deniers offerts et oblations, dons et legs au dit lieu, en rendant compte au Seigneur de la Ferté, châtelain de Mouilleron, et au Prieur du dit lieu et autres manans et habitants de Mouilleron, appeler [désignés pour être responsables] avec eux . . . et, les deniers ainsi comptez et qui dorénavant en proviendront, être mis en lieu et mains où par eux sera ordonné . . . Consentons à ce que le Prieur, Messire Guillaume Durand, preigne (sic) ès [les] dites offrandes, oblations et émoluments venant de la dite Chapelle*

Le plan du lieu et la Fontaine proche de la *Baragonnerie* →





selon pareil droit et profit qu'il a coutume de p.62
 prendre à la dite Chapelle du Cimetière [c'est une autre chapelle déjà existante appelée *Chapelle du Grand Cymetière*, dite aussi des « *Laurens* », qui est sise dans le Grand Cimetière lequel se trouve dans le haut de la rue de la Chapelle devenue aujourd'hui rue Georges Clémenceau et, à l'angle aussi, aujourd'hui, de la rue du 8 Mai 1945 et celle de la rue du 11 Novembre], à charge à lui d'en assurer le service religieux comme pour cette dernière [*Chapelle du Cimetière*], tant ès Festes de NOTRE DAME que autres jours . . . Ce vingt-cinquième jour de juin mil cinq cent vingt et neuf . . . Jacques de la Roche.

← La **Fontaine** de Mouilleron

Post-scriptum : . . . *Les manans et habitans de Mouilleron cy sousignez ont pour agréable l'Acte passé par Jacques de la Roche, Seigneur du dit lieu de la Roche, et Frère Guillaume Durand, Prieur-Curé de Mouilleron, et autres témoins qui ont signez : Girard, Jadault . . .* etc.

Cet oratoire appelé *Chapelle de la Vierge de la Fontaine* fut naturellement dédiée à notre *Sainte Mère* pour laquelle nous avons déjà érigé nombres d'autels et autres chapelles.

Pendant quelques décennies la baronnie de Mouilleron et autres lieux, sont passés en plusieurs mains ; puis le roi, Charles VII, l'offrit à notre grand Dunois, le *bastard d'Orléans* [enfant naturel du roi Louis Iè], « en considération de ses grands et notables services » ainsi qu'un titre : duc de Longueville.

Dans l'église, chapiteau portant le **blason de Dunois** →

Dunois a été pendant longtemps le compagnon de *Jeanne la pucelle*, notre sainte, dont beaucoup de nos filles portent le prénom. Jeune jouvencelle téméraire, c'est « elle qui a bouté les Anglais hors de notre France » et sauvé le pays ainsi que nous l'a rapporté Monsieur le curé. C'est pourquoi, nous la vénérons presque autant que notre bonne *Sainte Vierge*.

Dunois fit des dons à notre église qui s'enrichit de chapiteaux neufs dont l'un porte son blason sculpté en haut d'un pilier. Sur un autre chapiteau se trouve ciselé celui de la *Confrérie du Rosaire*.

Après les luttes avec l'Anglais, la paix se rétablit en France et en notre pays du Poitou. Les « *manans et habitans de Mouilleron* », et d'ailleurs, connurent enfin des jours meilleurs. Mais, à nouveau, le malheur ne tarda pas de les frapper !

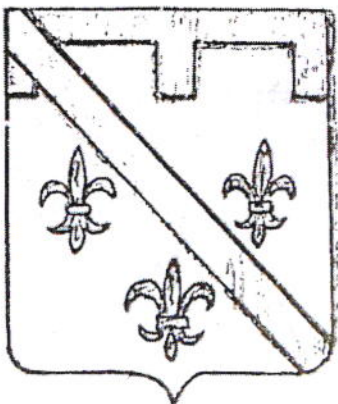
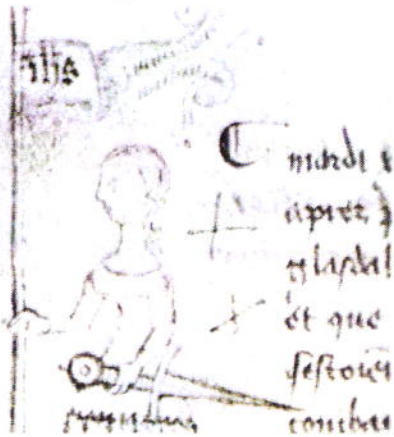
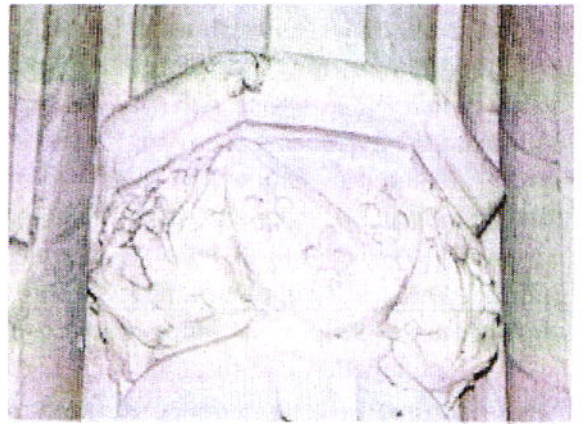
← Portrait de **Jeanne d'Arc**

Le soir à la veillée mon père nous racontait : « *Ton Ancêtre* » a connu dans sa jeunesse les affres d'une terrible guerre de religion. Elle s'engagea entre les « *Papistes* » [catholiques] et les « *Huguenots* » [des calvinistes à l'origine puis devenus les protestants]. Cette lutte désola notre pays de France et, plus particulièrement, notre beau pays du Poitou en le couvrant de sang et de ruines. Le mot « *guerre* » n'est pas vraiment approprié. Il faut dire que ce fut plutôt une période d'une confusion invraisemblable dans une anarchie indescriptible où l'on connut le déchaînement de toutes les passions.

En Bas-Poitou, alors, nos seigneurs suzerains les Parthenay-Larchevêque avaient fait venir [dès 1530] des individus acquis à ces nouvelles idées religieuses. Ceux-ci prônaient le retour à la pureté primitive, à la foi seule ; ils diffusèrent alors ces idées sur les territoires de la juridiction de nos seigneurs poitevins à : Mouchamps, Cezais, Vendrennes, Saint-Sulpice-en-Pareds, . . . et aussi à **Mouilleron-en-Pareds**.

← Blason de **Dunois**

Dans les entraînements qui se produisirent et qui firent verser des régions entières dans le culte de la R.P.R. [Religion Prétendue Réformée], le rôle capital fut joué par les gentilshommes, trop heureux, en bons ferrailleurs qu'ils étaient ! . . . de régler leurs comptes à tels ou tels autres châtelains, de faire mains basses, à



l'occasion, sur les récoltes et les terres des religieux du voisinage . . .

Ils étaient, trop souvent, habitués aussi à faire marcher leurs gens « *par crainte* » et au besoin « *à coups de bastons* ». On vit la même disposition à l'égard de ces nouvelles idées dans certaines corporations comme celle des « *texiers* » [tisserands]. Habitués à réagir en bloc, grand nombre d'entre eux s'engagèrent alors dans la Réforme. Dans ce contexte, il ne pouvait se produire que des maladroites qui menèrent au pire.

La Réforme, dans les moindres petites bourgades comme dans les grandes villes du Poitou, notamment, prit d'emblée une attitude agressive multipliant très rapidement « *fractures et brûleries* », agissant « *vindicativement* », utilisant « *armes à tranchant et à feu : épées, pistollets, arquebuses et autres bâtons à feu* », « *démolissant, brûlant et rompant* » tout ce qui pouvait rappeler l'ancien état des choses !

Mouilleron eut très tôt quelques adeptes du nouveau culte. Ce fut bien souvent les habitants les plus aisés qui y adhérèrent en premier : le propriétaire du manoir du *Châtelier-Portault* [appelé aussi Grand Châtelier], Honorast Prévost [seigneur de ce domaine depuis 1477], riche gentilhomme de la paroisse, fut parmi les premiers à dynamiser le zèle calviniste de ses voisins . . . et gare à ceux qui

s'entêtent à rester « *papistes* » ! C'était un « *homme habile qu'on eut jamais pris par le bec* » et qui connaissait parfaitement l'art de la guerre.

À ce moment-là, le seigneur suzerain était *Léonor d'Orléans, duc de Longueville* et baron de Mouilleron [Vouvent, Mervent, la Châtaigneraie et autres lieux, et le descendant lointain de Dunois]. Il se trouve, lui, engagé du côté des *Papistes* [catholiques] donc rallié à la cause royale. De ce fait, les habitants de Mouilleron l'étaient aussi en majorité. Le châtelain du moment aussi, dudit lieu de notre bourg de Mouilleron, était le *Seigneur de la Ferté*. Il devait aveu au seigneur de Longueville [1534] pour le dit château de notre bourgade, appelé « *Fort* », qui est une forteresse primitive qui comprenait un ensemble fortifié et qui avait déjà hélas été victime des guerres féodales. L'enceinte englobe les divers quartiers et les faubourgs que forment la cité de « *Moillerone in Paredo* » ainsi qu'elle est citée lors d'une récente visite paroissiale : « *Aujourd'hui, troisième jour du mois de juin de l'An du Seigneur mil cinq cent trente quatre a été visité l'Église Paroissiale de Mouilleron-en-Pareds, étant présents Maîtres Jean Marchès, procureur, et Jean Champeau, clerc, ainsi que Messire Léonard Jadault [aussi tenanciers jusqu'en 1573 avec Guillaume Férault [prêtre], des dépendances de la seigneurie de la Fosse], vicaire, qui dessert la Paroisse avec ses confrères [y assurant] une messe chaque jour, tandis que Messire Bernard Jadault, son confère et parent, dans le même temps, assure une messe par semaine dans la Chapelle du Cimetière . . . Et l'un et l'autre de ces Jadault assure encore la messe hebdomadaire de la Fondation Jousseau qui est à la disposition de la Fabrique. . .* » [dont les revenus sont gérés par le Trésorier de la *Fabrique* Mathurin Davoau, successeur de Etienne Robin, lui-même successeur de François Gilbert].

Lors de cette même visite, les revenus de la *Chapelle du Grand Cymetière* dite *Chapelle des Laurens*, sont également mentionnés par le vicaire général : « *Il existe à Mouilleron une chapellenie à la présentation des Laurens [famille qui fonda cette chapelle], dont est titulaire et que dessert actuellement en personne, Bernard Jadault . . . [prêtre] et, attachée à cette même chapelle existe une « stipendie » [fondation] qui fut établie par le défunt Mathurin Laurens et, dont est présentement titulaire : Jacques Laurens [actuellement propriétaire], avec à cause de la dite chapelle, la charge de deux messes par semaine et dont doivent s'acquitter régulièrement les dits « desservants » : Etienne Grignon et Payrault, prêtres* ».

Mais, pour lors, les brouilles, les discordes, les rivalités, les incidents, les hostilités sont le lot quotidien entre les habitants, *Papistes* et *Huguenots*, de la paroisse.

Famille aisée à la campagne →

Des bandes s'étaient organisées « *dans les montagnes de Pareds* » et des escarmouches avaient eu lieu ! Désormais, c'est bien pire. « *Se sentant assez forts pour vexer les Catholiques, les Protestants, plusieurs fois traversèrent la contrée à dessein d'y brûler les églises. Tout le pays, compris entre Pouzauges, la Châtaigneraie, les Herbiers, la Roche-sur-Yon, Le Poiroux, St-Cyr-des-Gâts, Luçon,*



le Langon, prit les armes, et des bandes armées de bâtons, de haches, p.64
d'arquebuses, se mirent à piller les églises, à massacrer les prêtres et ceux qui
passaient pour de zélés catholiques ».

Notre « seconde » église, celle que l'on avait restaurée à l'époque de
notre *Hault et Grand Seigneur Dunois*, fut à nouveau ruinée [1554-55]. Les deux
travées inférieures furent totalement abattues.

← Statue de la Vierge décapitée, en l'église de **Mouilleron**

Passent les années : l'inquiétude, la peur, le désarroi règnent et
s'accroissent. Désarmé par l'ampleur du péril, le Clergé s'élève [1560] contre
: « *Les loups ravissants (sic), faux prédicateurs et leurs adhérents, qui,
aujourd'hui, sont en si grand nombre qu'il n'y a pas tant de vraies brebis,
connaissans et suivans la voix de leurs pasteurs. . . lesquels faux prédicateurs
sont la plupart des gens laïcs [laïcs], artisans mécaniques [comme les tisserands],
incongrus [inconnus], étrangers [étrangers], vagabonds, moines reniés*

[défrayés] et apostats, vagans parmi le peuple et de paroisse en paroisse, voyre de maison en maison,
preschans en secret, qui, par leur astuce [astuce], douces parolles et babil, ont attiré et converti à leurs faulces
opinions et secte, plusieurs personnes . . . »

Notre évêque de Luçon, Monseigneur René de Daillon du Lude, s'en est fait l'écho dans une lettre au
Cardinal de Lorraine : « *Monseigneur, je suis bien fort marry n'avoir aultre subject de vous escrire sinon celuy
que me donnent les habitants de Pouzauges et de Mouilleron, continuans (sic) leur mauvaïse vye et faisans de
mal en pis, combien que . . . ; de Sainte Gemme [proche Luçon], ce IIIème jour de Novembre 1560, Votre très
humble et très obéissant serviteur . . . »* etc. En fait, l'évêque se plaint que les habitants protestants empêchent
les curés et les vicaires de faire leurs offices.

Deux grandes crises sévissent alors notamment en notre pays poitevin. Des troubles ont lieu un peu
partout dont celui de Passy [1è mars], à la suite pourtant d'un édit de janvier qui accordait aux *Huguenots* la
liberté de se réunir en dehors des villes, seulement, certes ! Mais cela ne les satisfait point car leur but dissimulé
était la ruine de « *not'religion catholique* » plutôt que d'obtenir leur liberté de conscience et, peut-être même,
quelques espoirs cachés de prendre le pouvoir !

À Luçon [30 avril 1562], les Protestants malgré pourtant la belle résistance du Chanoine Chanteclerc,
saccagent à qui mieux la Cathédrale ! . . . Parmi les plus enragés se font remarquer les gens de Pouzauges,
Monsireigne et des environs. C'est en cette période que l'église des Redoux [Chavagnes-les-Redoux] proche de
deux à trois lieux de chez nous [12 km] fut incendiée. Celle de Tillay [Meilleraie-Tillay, 5-6 km] n'échappa que de
justesse . . pour un temps !

À Fontenay [23 mai], trois semaines plus tard, a lieu la première bataille organisée la veille de la Fête de
la Sainte Trinité, un samedi et jour de marché. Les protestants entrèrent dans la ville déguisés en paysans,
avancèrent jusqu'au *Marché aux Pourceaux* et remontèrent par la *Rue du Pont-aux-Chèvres* jusqu'au Parvis de
l'église Notre-Dame qu'ils envahirent. À un signal donné le tocsin se mit à sonner et les faux marchands
sortirent leurs armes de leurs bagages avec force vocifération. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire ils se
rendirent maître de la ville. Aussitôt, ils dirigèrent quatre couleuvrines [long canon] vers le château qui capitula.
La résistance fut faible. Les « *forcenés* », pendant plusieurs
semaines, pillèrent les couvents qu'ils incendièrent, vandalisèrent
les églises et volèrent le trésor de Notre-Dame. Puis ce furent les
maisons des catholiques qui furent visitées et vidées. Ils ne
« *laissèrent rien qui ne fut brisé à Fontenay* » sans compter qu'on
assista à des scènes atroces et qu'il y eut quelques meurtres.

Rue du Pont-aux-Chèvres à **Fontenay-le-Comte** →

Quand aux Huguenots de notre paroisse de Mouilleron, le
châtiment à leurs outrances ne tarda pas. Ce fut en septembre
suivant, que sous prétexte de punir nos gens [Protestants de la
paroisse] de leurs « *sorties* » en plaine et de leurs « *méfais* » dans le
voisinage, les hommes d'armes de Guy de Daillon du Lude, parent
de l'Évêque de Luçon, et Gouverneur du Poitou, firent irruption à
Mouilleron, sous les ordres des capitaines du Lys et Vitry. Alors, le
tocsin sonna, un combat s'engagea, des morts restèrent sur le
terrain. Du coup, les positions furent durcies pour longtemps.





D'autres actes se produisirent pendant lesquels il fut commis des excès en tous genres. Dans les villes, les bourgs, les bourgades, les hameaux, les *Huguenots* pillent, brûlent nos églises. Ils cassent nos statues, volent nos vases sacrés, nos ornements, nos objets précieux. Tout devient leur proie ! Ils ne respectent même pas les cimetières dont nombre de tombes sont violées et saccagées. De plus, ils maltraitent, chassent nos curés ou les laissent sur le carreau assassinés encore assez fréquemment !

← **Combats** entre Catholiques et Protestants

Les curés s'en plaignent amèrement. Ainsi celui de St-Germain l'Aiguiller a été sérieusement menacé [4 mai 1564] :

« Je, Sébastien Gaury, prestre, curé de Saint Germain de l'Aiguiller en l'Archidiaconé de Pareds [écrit] que je ne puis ni n'ouze entreprendre de célébrer la messe, ne faire le service accoutumé par le moyen des menasses (sic) et assemblée de ceux de Mouilleron, qui de jour en jour, me font menasses de me couper la gorge et, de fait, par plusieurs fois me ont volé tant de nuit que de jour, et le dimanche des Rameaux passé, amprès avoir fait l'office et dict la messe, Jean et Pierre Longats, mes paroissiens, s'en allèrent à Mouilleron et pressèrent plusieurs de leur religion [protestante] me venir saquager, occyre et mettre à mort, qui vinrent à la Cure dudict Saint Germain où j'estois, lesqueulx me dirent que j'avois dict la messe et fait le service, qui vouloyent me faire ouvrir ma porte par force et disoient

si jamais je la disoys qu'ils me feroient brusler en ma maison. De laquelle compagnie [compagnie] je ne cognois que Mathurin, bastard [bâtard], de Pierre-Grégoire Mercier et, ung aultre, fils de Hugues Gillon, serrurier, demeurant audit Mouilleron et plusieurs aultres, lesqueulx je ne cognois et amprès heu plusieurs propos et ayant heu secours, je leur donnay à boire, et me dirent en présence de plusieurs de mes paroissiens que c'estoit Jean et Pierre Longeats qui les avoyent incitez de ce faire et qu'ils avoyent tenu l'Assemblée audict Mouilleron, de me occire en la Vigille de Pasques. Je fus adverty qu'ils avoyent fait en leur Synode à Moilleron qu'ils doibvent me saccager dont je fus contrainct m'en aller à Réaumur . . . ».

Un autre curé d'une paroisse voisine se plaint [jeudi 4 mai 1564] aussi :

« dist que deux ans ce sont passez et, plus, que le temple [l'église] dudict lieu des Redoux [Chavagnes-les-Redoux] fut ruiné, saquagé et pillé ensemble les logis et meubles de la cure dudict lieu par les huguenots tant dudict lieu que autres circonvoisins, que ledit lieu des Redoux est situé entre Pouzauges, Moilleron (sic) et Chavagnes en Parays et Monsireigne. En chacun desqueulx lieux y a un ministre ici preschant à la manière et à la volonté desdits huguenots et sont soulevés par les principaulx desdits lieux. Qu'il a esté par plusieurs fois

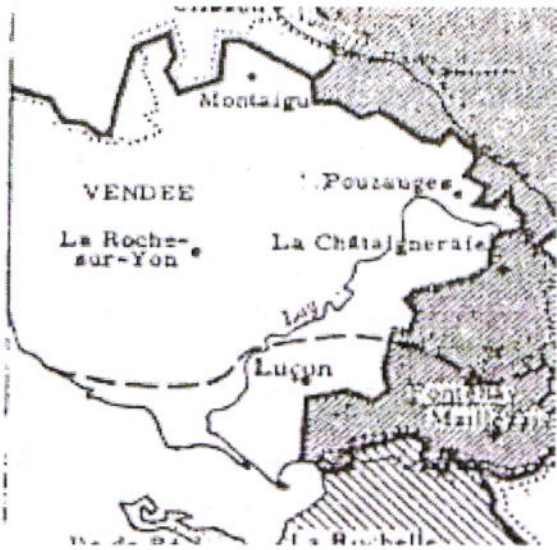
audict lieu des Redoux pour y faire son debvoir de curé, faire relever quelque autel, mais que jamais n'a peu trouver qui le voulut faire, combien qu'il y eut de fens [fervents] catholiques audict lieu qui luy ont dit que s'il aimoit sa vie qu'il devoit attendre que les chouses fussent plus esclaircyes et, que quant encore, il y auroit un autel et ornement pour dire la messe et qu'il la voudroit dire, ils n'ouzeroient assister pour les menasses et propos injurieux dont usent les huguenots audit pays mesmement gens incongreuz [inconnus] erranz esdicts lieux sans adveu, et néanmoins soulevés par les gens dudict pays et c'est pareillement ès paroisses de St-Jacques de Pouzauges, Chavaigne et Monsireigne, Tillon, le Tallud, Ste-Gemme des Bouères [Bruyères], Moilleron ; Saint Germain Aigulet et plusieurs autres dudict Archidiaconé, ne se fait aucun culte divin, service non plus, que audit lieu des Redoux . . . »

← **Sculptures** provenant des décombres de l'ancienne église de **Mouilleron**

La situation est en effet catastrophique. Nous, les Catholiques, racontait, mon « Aïeul », nous vivions dans une terreur permanente, tremblant pour nos vies et celle de notre curé. Le curé de St-Germain l'Aiguiller émet à nouveau une plainte [12 octobre 1564] à propos des violences que lui font subir les Huguenots :

« que depuis la my-oust dernière, il a esté contraint de se désistez de faire le service en son église et paroisse et administrer les sacrements





hormis le sacrement de baptesme qu'il a administré à quelques ungs et encores a esté contraint de le faire la nuict à l'occasion qu'il a esté outragé et battu vilainement tant en sa maison que au lieu de Mouilleron par personnes qu'il cognoit bien par nom et surnom, mais, ne les oze nommer par craincte de sa personne d'aultant qu'il sçait bien que s'ils en estoient advertys, ils le tueroient, et même luy ont fort bien dit et sen sont vantez dans plusieurs lieux, le tout parce qu'il disoit la Messe, eulx memes luy ont déclarés et est ce qu'il déclare suppliant très humblement ledict Sieur Révérend [l'Évêque de Luçon] luy vouloir donner confort et faveur pour qu'il puisse célébrer le divin service et faire aultes choses étant à sa charge, et en tesmoingt de vérité de tout ce que dessus il a signé cette présente déclaration de sa main . . . etc. ».

← Diocèse de Luçon

Quelques temps plus tard l'évêque, submergé de plaintes, adresse [1564] au Roy une supplique : « Ce sont les remonstrances, plainctes, tortz et griefz que, à Vostre Majesté nostre Roy et Souverain Seigneur très Chrétien et messeigneurs de vostre Privé Conseil, vous présentent voz très humbles serviteurs et subjectz, les évêques et clergé du Diocèse de Luçon en Bas-Poictou, vous suppliantz très humblement icelles recevoir en bonne part et les ayder selon vostre accoutumée bonté . . . Vous remonstrant . . . que plusieurs dudictz Diocèse estans de la relligion (sic) prétendue réformée, sans craindre ou redoubter aulcune puissance, se permectent et donnent telle auctorité et liberté que de ne souffrir ou permectre le divin service, administration des saintz sacrementz, prédications, sermons et exhortations estre faictes, et les festes estre solemnisées en ugne grande partye des paroissies dudict Diocèse, selon la tradition et usance de l'église catholique, apostolique et romaine. Et oultre usurpent, occupent et détiennent injustement par force et contre tout droict divin et humain en plusieurs lieux dudict diocèse les domaines, héritaiges, droictz, possessions et meubles appartenantz esdictz du clergé, ne se contentans des saccagementz sacrilèges, pillages et volleries par eulx cy-devant commises . . .

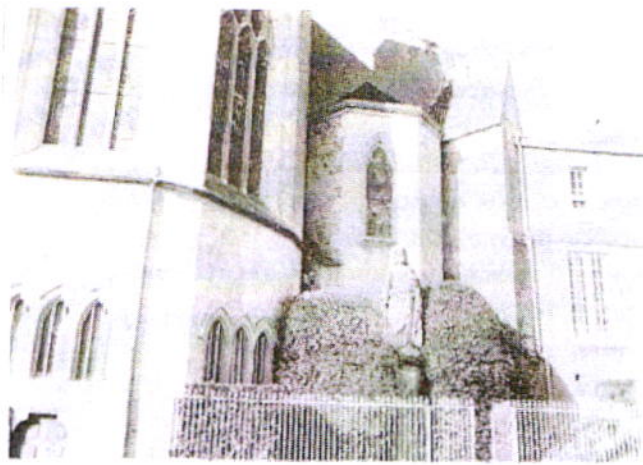
Et, qui plus est, actentent journellement, soyt directement, ou indirectement, ès biens et vyes des personnes ecclésiastiques, les oultragentz par telle cruauté et tyrannie que plusieurs d'iceulx en sont mortz (sic) et les aultres tellement intimidez qu'ils sont contraintz par changement de conversation, estatz et habitz de laisser leurs charges et troupeaux à eulx commis, voyres qu'il y a des cures où est ne se trouve aulcuns curez qui les veullent accepter. Ce qui se fait par aulcuns des seigneurs et plus apparantz des lieux ou aultres par eux apostez et soustenuz d'une telle véhémence et furye que nul n'y oze contredire . . . Font oultre ordinairement audict diocèse lesdicts de la relligion prétendue réformée conventioulos [conventions], synodes, consistoires, colloques et assemblées . . . et, entre aultres lieux, ont fait les cènes et assemblées à Mouchamp, Bourneveau, Puybelliard, **Mouilleron**, Pouzauges . . . le tout en cestuy diocèse de Luçon, faisans, comme il est bruict, entreprises secrettes contre les catholiques, mesme de leur couper la gorge, comme plusieurs se sont vantez, ou aultrement les faire mourrir, et tous aultres contraire [qui sont contre] à leur dicte relligion (sic) prétendue . . . » etc.

L'église de Mouilleron, qui est alors « au nombre des églises ruynées », l'est aussi de celles dites « occupées », comme d'ailleurs le « Prieuré de Mouilleron-en-Paroys » ! C'est également, à cette période, sous la férule des Huguenots, que cessèrent les inhumations dans le *Petit Cymeytière*. Celui-ci, dont l'utilisation remontait à quelques cinq siècles, ancienneté vénérable à nos yeux, jouxtait l'église. Après que nos bâtiments religieux, furent passés entre les mains des religionnaires, ceux-ci s'acharnèrent à les détruire : l'édifice sacré est incendié, les voûtes sont partiellement détruites, les croisées brisées ainsi que la plupart de leurs meneaux. Sur sept travées, deux [inférieures] sont totalement abattues et le clocher est endommagé . . .

L'église de **Mouilleron** →

C'est ce que constate, lors de sa visite paroissiale [en avril 1562], Monseigneur Jean-Baptiste Tiercelin qui remplace son prédécesseur démissionnaire du fait des circonstances présentes.





Il décide dès son arrivée de réagir contre les abus, p.67
de pacifier les esprits, de relever les ruines déjà nombreuses. Pour cela, sans tarder, il visite son Diocèse éprouvé ! Il avait compté sans les forcenés qui l'en empêchèrent ! Aussi, pour suppléer à cette enquête personnelle manquée, il mandata des témoins capables de le renseigner qui lui fourniront les « rapports » destinés aux pouvoirs publics sur l'état des choses . . .

← Nef latérale ajoutée, de l'église de **Mouilleron**

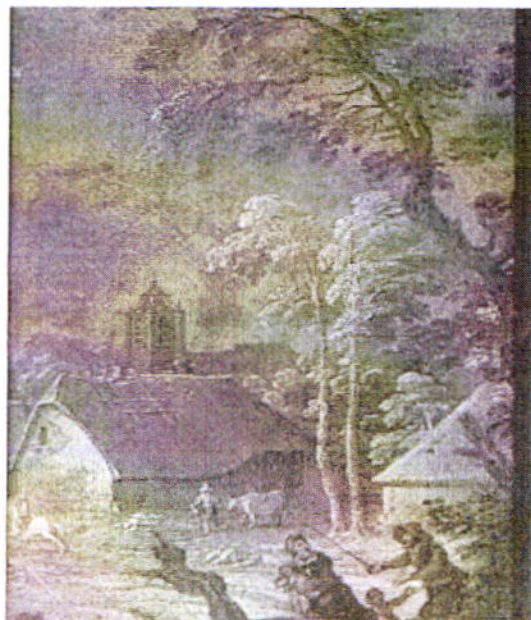
Il en ressort que « *aucun service divin, ni administration des saintz sacrementz (sic) ne ce fait plus ès paroisse de Mouilleron . . . que le Prieuré-Cure, avec jardins et domaines, ainsi que l'église, sont aux mains*

des « religionnaires » . . . qu'un ministre dénommé « La Frolle », occupe les lieux se servant éventuellement du sanctuaire pour presches, cènes et synodes . . . que des menaces ont été proférées contre les maçons . . . et tous autres ouvriers qui essaieraient de relever les autels . . . comme contre tout prebtre [prêtre] qui serait assez téméraire pour tenter d'y reprendre l'exercice du culte comme autrefois ».

Ton « Ancêtre », me racontait, mon père, qui était « masson de terre », comme avant lui ses aïeux, fut parmi les ouvriers. Notre paroisse en ces temps-là, poursuivait mon père, était presque quasiment acquise aux Huguenots à tel point qu'en « *la ville et gros bourg de Mouilleron . . . y a ung mynistré appelé La Fayolle [la Frolle ou encore La Fiolle] déchassé de la ville de Nyort par Monseigneur le Comte du Lude, parce qu'il n'esmovoyst sinon à séditions et armes . . . , lequel détient la maison du Prieuré [au bourg] dudict lieu, et fait en la halle dudict lieu, le dimanche, mercredy et vendredy, prières et presches publiques selon leur religion prétendue ; et y est tellement crainct par le support [soutenu par] des officiers et gentilzhommes du pays, que le dix-huictiesme jour de ce moys d'april, quelque diligence que nous puissions y faire en personne, ne pusmes trouver sergent, notayre ou quelqu'ils fust, qui en voulust à notre requeste et par l'autorité du Roy, suivant ses édictz, prandre la charge et luy faire commandement de cesser ses prédications et laisser la possession vacue [vacante] de la maison et revenu au Prieur et cure de laquelle il a toujours jouy contre les edictz du Roy et à nostre requeste qu'il eust à vuidier [vider] lesdictes maisons presbytérales et qu'il eust à cesser l'exercice de sa religion prétendue réformée, ce néangmoins il n'en fut rien fait pour crainte de sa vie . . . ».*

Rien ni fait, le pasteur protestant, est soutenu non seulement par la population mais aussi par les autorités locales comme le signale un dernier rapport : « *à Mouilleron, ne se fait aucun divin service, quelques sommations, significations d'édits que nous leur ayons pu faire, ayant ceux du dit bourg et le chastelain [seigneur du château de Mouilleron] fait faire publique (sic) exercice de la R.P.R. par un ministre qu'ils ont toujours eu sinon depuis trois ans et qui est directement contrevenu aux édits de la Majesté du Roy parceque le Sieur du dit lieu n'y est résident, non pas seulement une fois l'an . . . ».*

En cette même année, un Synode [réunion, assemblée générale] est précisément tenu à Mouilleron-en-Pareds. Sur le plan général, des tentatives de conciliation et d'apaisement sont entreprises mais sur le plan local



les rivalités demeurent ainsi que les violences . . . comme le « *sac de l'église de Pouzauges* ». Surtout, ce fut de leur part, au cours de l'un de leurs « Synodes », le fameux serment de détruire complètement la « *papistique religion* », qui est la nôtre dont nous les membres de la famille **Rousseau**.

← Attaque d'un village pendant les **guerres de Religion**

Dans ces conditions, les curés, les vicaires ont du mal à assurer le culte dans la paroisse. Ils demeurent peu de temps et se succèdent à une telle vitesse que c'est à peine si nous avons le temps de connaître nos prêtres. La riposte à toutes ces exactions s'ensuit, tout aussi excessive ! Les *Huguenots* [l'armée protestante] sont alors vaincus sur beaucoup de lieux par l'armée du roi Charles IX [fils d'Henri II et de Catherine de Médicis]. Celui-ci, dans ces moments-là, avait de plus promulgué un édit royal [janvier 1563] qui bouleversera nos archaïques habitudes : « *l'année se commencera d'oresnavant (sic) et contera dès le premier jour de janvier* » [antérieurement, le début de l'année variait selon les régions. Souvent, elle commençait début avril d'où les

Bientôt alors, les *Protestants* demandent la paix mais ce ne fut qu'une trêve bien mal observée, « *cette paix est boiteuse et mal assise* », dit-on partout, puisque des violences se perpétuent au quotidien même jusqu'au fond de nos campagnes !

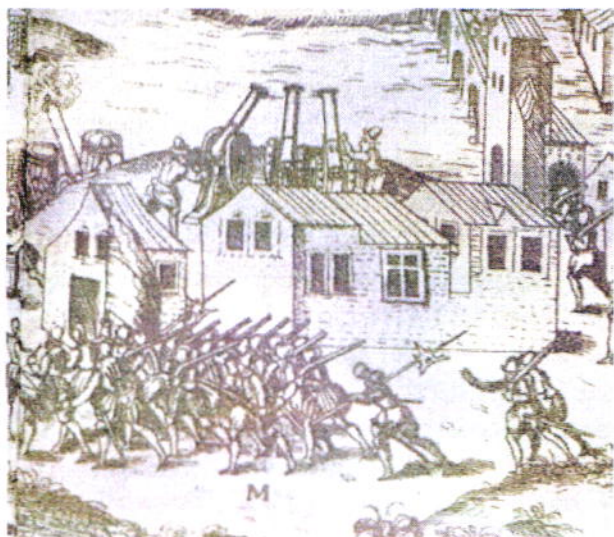
Ainsi, le lundi premier février 1563, Jean Girard, le seigneur de la Roussière, proche de Bazoges, l'un des rares gentilshommes de la contrée demeuré catholique tandis, dit-on, qu'il regardait voler des oiseaux, fut tué par les protestants à coup de pistolet, du côté de Moricq, dont il était également seigneur et son cadavre fut décapité. Il faisait du négoce, entre autre, avec un huguenot dont on parle beaucoup dans la région, le sieur Bernard Palissy, potier - émailleur, à qui il avait fourni [22 février 1560], pour alimenter ses fourneaux quelques « *trois milliers de mayrins* » ou têtes d'ormeaux provenant de notre endroit. À l'annonce de cette nouvelle la population en fut toute retournée.

Notre curé, quelques temps après, adressa [4 mai 1564] à son supérieur une plainte sévère concernant les ravages et les insultes continues que profèrent les Huguenots dans son église : « *À Monseigneur l'Évesque de Luçon . . .*

*Comme est-il, Révérendissime Monseigneur, qu'il a plu à Dieu et à Notre Saint Père le Pape, de me pourvoir moy, indigne de la Cure de Moilleron en Paraiz, en laquelle il m'est possible y habiter ny faire ou faire, faire en l'église dudict lieu le divin service ny semblablement faire administrer les saints sacrements ès [aux] paroissiens, pour cause que la plupart des habitants du dict lieu font de jour en jour prescher en ladite église par leur ministre [protestant] et autres, ne estans de la Religion Catholique et Romaine, ne recevant [de ce fait] aucuns fruits de la dite Cure, vous suppliant mon dit Sieur que en obéissant et obtempérant au vouloyr et désir du Roy nostre Sire, avoir esgard à ma personne, biens et revenus de ma dicte Cure, affin que par vostre moyen puisse aisément jouir de ma dicte Cure et servir mes paroissiens, administrer les dicts sacrements et faire le service divin comme il appert ayant été fait en la dite église à l'honneur de Dieu et des consentements des dits paroissiens et faire chasser et ouster le ministre [protestant] appelé La Frolle, qui a abiter, tient et possède les maisons de la dicte Cure [l'ancienne cure] avec les jardins contiguez à icelui ensemblement une pièce de pré contiguë des dits jardins . . . En l'église du dict Mouilleron n'est aucuns autels droissez et les habitants du dict lieu quequessoit [quel que soit] la plupart d'ueux [d'eux] menassent les massons ou autres personnes qui veulent droisser et faire redroisser les dits autels, à les tuer et qu'ils ne seront sitôt droissez qu'ils seront ruyner et le premier prestre qui y dira la messe sera tué, qui est l'occasion, mon dit Sieur, que en ensuivant le vouloyr du Roy que avez ad vostre peuple affligé estans en vostre Diocèse de vous présenter ces présentes, affin que par vostre moyen je puisse rentrer en mon dict bénéfice pour y faire mon devoir, administrer les saints sacrements, faire le divin service et autres oeuvres, O l'honneur de Dieu et contentement de mes paroissiens, lesquels susdicts [doléances], je certifie estre vraye par la présente escripte de ma main et fait signer à ma requeste ès Notaires soubz signés de la Baronnie de Luçon, le quatrième jour du mois de may mil cinq cent soixante quatre . . . , **Téxier** Curé susdit . . . ».*

Qu'en ces conditions, on comprend aisément l'absence pendant quelques temps de curés et encore plus celle de vicaires en notre paroisse ! Qu'en ces conditions encore, on comprend également que la reprise du culte ancien, chez nous, ait demandé quelques temps. Il connu également quelques difficultés pendant encore plusieurs années !

Monsieur le curé Jean **Téxier** réussit néanmoins tant bien que mal à se maintenir dans la paroisse et à



entretenir des relations bienséantes avec certains protestants attendu que, quelques temps après, il fait une transaction avec *Noble et Puissant Seigneur Antoine Prévost*, écuyer, seigneur du *Châtellier-Pourtault*, huguenot notoire comme son frère Honorast Prévost [né 1525]. Ceux-ci, sont deux riches gentilshommes de la paroisse qui portent blason : « *d'argent aux trois hures de sangliers* ». Antoine demeure en son château [manoir construit, avant le XVème sur les restes d'un « *castra, castella* », camp retranché établi par les Romains, et sur les vestiges d'un château féodal] s'occupant de ses métairies, de ses terres tandis que Honorast guerroye aux cotés des religionnaires.

← **Combats** entre Catholiques et Protestants

Tous deux, avec leurs nombreux frères et sœurs, ont été élevé à l'« *Houstel Noble du Chastellier* » où ils reçurent





PREVOST

Antoine Prévost
Philippe
ADRIEN

une éducation soignée donnée par une mère attentive, Paule Chabot, de la prestigieuse famille Chabot de Vouvant.

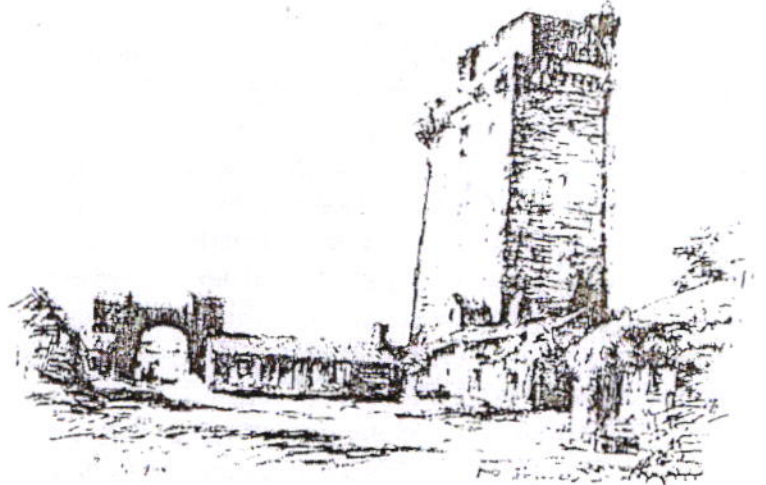
← Blason des Prévost

Leur château, auquel on accède par une allée plantée de buis, appelée « *la Venelle des Demoiselles* », est imposant avec la « *Tour de l'escalier* » d'assez faible diamètre placée dans un angle de l'ensemble. Il possède en plus un « *pavillon à pan coupé* ». Dans l'une des salles trône, sur une cheminée, une « *urne avec un écu portant trois têtes de sangliers, et au-dessus de laquelle est assise une Vierge couronnée sous un dais à*

pinacle gothique finement découpé ; et sous les consoles des deux poutres situées de chaque côté de la cheminée, est représenté un personnage médiéval . . . ». Une autre salle possède une cheminée assez grande pour recevoir un de ces chênes têtards qui se rencontrent dans les haies du pays.

Type de château local (**Bazoges**) →

La chapelle est pratiquement incorporée à l'ensemble du château [c'est un édifice rectangulaire de 5 mètres de haut et 5 m 30 sur 4m 50, couvert d'une croisée d'ogives dont les arcs partent d'une clef de voûtes, aux armes des Prévost, supportées par deux anges . . . pour venir reposer sur des culots dont deux représentent encore des anges et les deux autres des choux frisés] ; elle a été affectée à des usages profanes : dépendances et toits à bestiaux. De belles terres entourent le manoir dont une pièce de terre avec talus appelé « *Champ des Archers* » qui évoque une lointaine époque féodale. Puis, près du jardin, et le pré du château, se trouve la « *terre de l'Arrière* » où est le « *Fort de la Houlette* », antique fortin, vestige de l'occupation romaine.



Le seigneur du *Châtellier-Pourtaut*, Antoine Prévost a, sans aucun doute, quelques familiarités avec le curé de notre paroisse *Messire* Texier. Toutefois, bien que ne partageant pas les mêmes idées religieuses, cela ne l'empêche point de faire un arrangement [14 avril 1567] avec ce dernier. Cet accommodement porte sur un échange de terres : le premier recevant deux journaux de terre joignant le *pré du Pontreau* [proche le Châtellier-Pourtaut ou Pontreau] et le second recevant deux journaux de *pré à la Maladrerie* [dans le bourg, aujourd'hui cité des Dentelettes et proche le cimetière protestant de Mouilleron]. D'aucuns disent que cette transaction ne fut pas consentie librement mais peut-être imposée ! En tous cas, moi, **Jean Rousseau**, c'est ce que j'ai toujours eu ouï-dire par mon père qui, lui, le tenait de son « *Ancêtre* ».

Hélas, la lutte éclata à nouveau pendant l'été [1568] propagée encore par les Protestants. Les deux factions armées exécutent des marches et des contremarches à travers tout le Poitou sans s'occuper des terres « *emblavées* » ou « *prêtes à la fenaison ou à la moisson* » ! Dans la région, elle est dirigée par Jean **Boisseau** et un nommé Trousseau. Ce fut à nouveau des rixes qui ruinèrent nos campagnes, des pillages qui vidèrent nos greniers.

Mon « *Ancêtre* » raconte, même, que « *ces soldats indisciplinés s'installent violemment chez les laboureurs ou les paysans, y vivant à discrétion et après les avoir bien rançonnés, les accablent de mauvais traitements* ». Quand, ceux-ci, ne furent pas en voyant arriver les soldats. Parfois ils commettent même des viols et voire des meurtres qui laissent des veuves et des orphelins à foison. Fontenay-le-Comte subit un siège [28 août au 15 septembre] mené par Puyvialt, seigneur huguenot de Saint-Sulpice-en-Pareds. Puis la ville fut mise à sac et l'église Notre-Dame fut incendiée, démantelée en partie et devint un magasin de vivres recouvert d'une charpente en bois.

← Église Notre-Dame à Fontenay

La guerre est honnie d'autant plus ici en *not' bè paï de Poictou*, disait, encore, mon « *ancêtre* », par ce que depuis fort longtemps et, selon une législation royale, les soldats sont logés lors de leurs déplacements par le « *bon peuple* », qui leur doit « *le logement ou les estappes* » ou comme l'on dit, l'« *ustensile* » c'est-à-dire « *lit, pot avec*





verre et écuelle, place au feu et à la chandelle ». p.70

← Famille de la noblesse paysanne

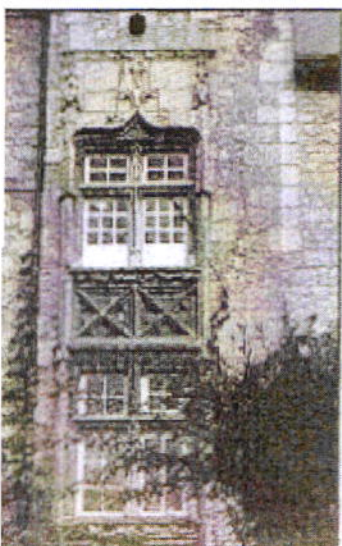
En revanche, le soldat doit payer les denrées qu'on lui présente pour sa « *subsistance* » ce qu'il oublie régulièrement de faire lorsqu'il « *décampe* ». Encore heureux si, quand il déménage, il n'a pas dévasté le poulailler et le grenier, ouvert les huches et les « *resserres* » ; s'il n'a pas molesté quelque peu son hôte par ce que celui-ci se rebiffe, violenté sa femme et ses filles. Parfois, on voit passer des troupes furibondes qui vont jusqu'à couper les arbres, vider les étangs et égorger le bétail ! Pauvre « *petit peuple* » dit-on. Pauvre paysan et,

« *pauvre bûcheron tout couvert de ramée* » [déjà] avant « *le créancier et la corvée* » [pressuré tellement], et qui eut plus d'une fois l'occasion de manifester, hélas sans résultat, sa réprobation devant ces procédés impitoyables. Aussi, dès que des bandes de soldats sont annoncées, on sonne le tocsin, on cesse les travaux des champs, le cabaret se vide. À la hâte les bestiaux sont mis à l'abri [caches, souterrains]. On va jusqu'à se barricader avec des fûts, des planches, des fagots d'épines, tout ce qu'on trouve pour « *se barrer* ». Alors, parfois, les soldats n'insistent pas et vont voir ailleurs.

Il y a eu, paraît-il, une très grande bataille à Jarnac [13 mars 1569] qui faucha l'élite des seigneurs protestants combattant aux cotés de *Monseigneur le Grand Condé* qui y a été tué, d'ailleurs. Honorat Prévost, seigneur du manoir du *Châtellier-Pourtault* de la paroisse de Mouilleron, « *homme de grand savoir* », personnage-clé devenu Vice-amiral, a pris part avec ses coreligionnaires à cette funeste journée. Il y tenait le commandement de l'avant-garde. Lorsqu'il attaqua l'aile gauche des catholiques son cheval est tué sous lui. Il est alors fait prisonnier. Il fut exécuté le lendemain, sans



merci, par des Papistes qui le reconnaurent. Une autre confrontation eut lieu dans les plaines de Luçon [15 juin 1570] : les troupes calvinistes, avec Puyvialt, aux ordres de La Noue, remportent leur plus grande victoire en Bas-Poitou face aux troupes catholiques de Puygaillard, grand maréchal des camps et armées du Roi, au lieu dit la « *Vallée Raud* » [vallée *Erault*], proche de « *la forêt dite de Sainte Gemme* ». Jacques Bejarry de la Roche-Louherie [château entre Saint-Hermine et la Roche], protestant, commandant de cavalerie, battit son parent catholique Amédée de Bejarry. Quelques mois plus tard, Fontenay est de nouveau assiégé [17 juin 1570] par La Noue. Jean-François de La Noue est un gentilhomme issu d'une famille de notre paroisse de Mouilleron dont certains membres se tiennent toujours en la seigneurie du *Petit-Châtellier* [Châtellier-Béjarry]. Il est l'un des principaux chefs huguenots de la contrée. C'est un calviniste notoire, d'une rigueur extrême et fort cultivé, qui se fit remarquer au cours des combats. La résistance de Fontenay fut héroïque. En donnant l'assaut de la *Porte Saint-Michel*, La Noue eu le bras brisé par un coup d'arquebuse. Il fallut le transporter d'urgence à la Rochelle où on l'amputa. On lui mit un crochet de fer. Rétabli, il n'en continua pas moins la lutte avec son moignon enfermé qui le fit désormais surnommé : « *La Noue Bras-de-fer* » [à Fontenay, existe encore : *rue de la Noue-Bras-de-fer*].



Quelques jours plus tard, la ville de Fontenay capitula. François La Noue n'y revint que quelques années plus tard. Ici, dans la région, même ses adversaires l'apprécient tandis que les enfants huguenots et mêmes les nôtres chantent ses louanges.

← Hôtel de la Prévôté à Fontenay

En juillet, après encore plusieurs batailles, les *Huguenots* sont à nouveau maîtres de presque tout le Poitou. Quelques jours plus tard un édit de pacification est signé [8 août 1570]. Il leur est très favorable mais ne leur permet pas de pratiquer leur culte ouvertement. Alors qu'un semblant de paix aurait pu redonner quelques espoirs, certains de ces *Huguenots* agissent en véritables détresseurs de grands chemins ne laissant nul moment d'accalmie. Il n'est plus possible de voyager en sécurité. Le commerce s'en ressent et la situation du pays est lamentable ! À Paris, le massacre du jour de la *St-Barthélemy* [24 août 1572],

ordonné par Charles IX, roi faible, auquel succédera son frère Henri III [roi en 1577], fut l'apothéose de toutes ces barbaries. Vint s'ajouter aux calamités de la guerre, l'infortune de terribles inondations [1582], suivit d'une épidémie de peste [1585], fléau inséparable de la guerre, et qui sema la terreur notamment en Poitou.

← Maison du Millepertuis, dite Henri IV, rue des Loges

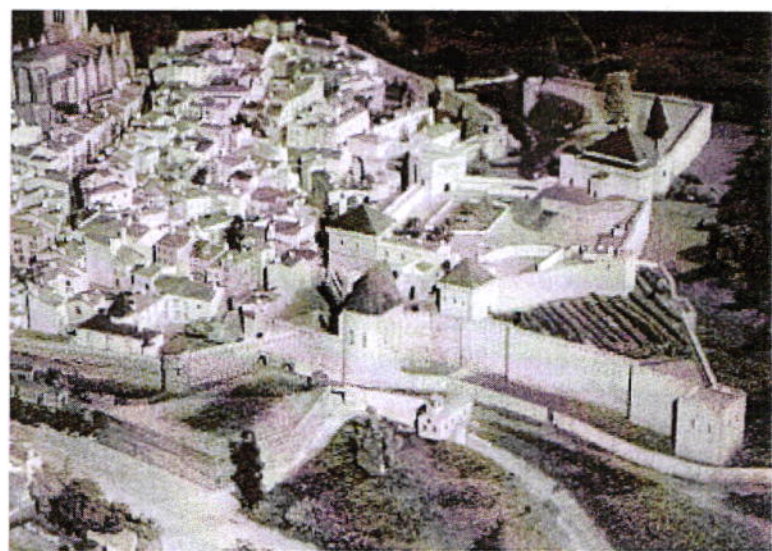
Les hostilités reprirent sous peu. Fontenay, qui est toujours aux mains des Huguenots, endura un nouveau siège de dix sept jours qui fut très meurtrier. *La Noue Bras-de-fer* a pourtant bien fortifié la ville, qui est attaquée de front par la *rue de la Tuée* [existe toujours à Fontenay]. Les affrontements sont rudes. La canonnade fait écrouler ce qui reste du clocher de Notre-Dame. Elle endommage toutes les tours des murailles ouest et fait écrouler le *Pont-aux-Chèvres*. La noblesse calviniste fut emprisonnée et due payer une rançon pour sa liberté. Quant aux habitants insurgés de la ville, ils furent livrés à la vindicte des soldats catholiques. Suit, enfin alors, une relative période d'accalmie.



Henri de Navarre, qui combat toujours aux côtés des Huguenots, se trouva quelques années plus tard aux portes de Fontenay-le-Comte, capitale du Bas-Poitou, lorsque celle-ci subit encore une fois un autre terrible siège [23 mai 1587]. Ce fut le plus important. Les Catholiques tenaient alors la ville bien armée avec en réserve des grenades, des lances, des *cercles-à-feu*, des arquebuses et des boulets. L'attaque se fit cette fois en plusieurs étapes. Tout d'abord, par la ville basse du coté des *Jacobins* et du *Fort St-Nicolas*. Ce choc-là fut de courte durée. Les chefs s'enfuirent abandonnant leurs troupes tandis qu'une autre troupe huguenote s'attaquait, le lendemain, aux quartiers des *Horts* et s'emparait du *faubourg des Loges* pourtant entourés de fossés fort profonds au point que des échelles étaient nécessaires pour y descendre et en remonter. Henri de Navarre installe alors son quartier général dans l'une des plus belles maisons de ce faubourg, la *Maison du Millepertuis*. Celle-ci est située dans le haut de la *rue des Loges*. Sa façade *Louis XII*, est ornée de vermiculures décoratives et agrémentée de têtes humaines, d'animaux, de coquillages. Elle est percée de mille petits trous destinés à faire jouer la lumière et les ombres, sur les belles pierres de cet hôtel particulier, lequel est percé d'une porte harmonieuse encadrée de sculptures, de vases en bas-relief. Cet hôtel est éclairé par des ouvertures au rythme à la fois rigoureux et plaisant.

Château de Fontenay-le-Comte →

Les Catholiques sont bien retranchés derrière les murailles de la ville haute et dans le château fortifié. Ils tiennent le coup tandis que les assauts se multiplient. On canonne des deux côtés. Henri de Navarre est le premier à diriger les combats, à surveiller les travaux de terrassement. Il est obligé pourtant de faire appel à l'artillerie de la Rochelle qui vient en renfort pour ouvrir les brèches nécessaires au passage de l'infanterie. Finalement la ville succombe [1^{er} juin]. La capitulation est signée près de l'*hostellerie St-Catherine* [actuellement rue Ste Catherine des Loges] par de nombreux parapheurs dont « *La Noue Bras-de-Fer* ». En 1589, notre roi Henri III décède, poignardé. Mort sans héritier, il laisse le trône vacant avec pour prétendant Henri de Navarre [époux de Marguerite de Valois, sœur du feu roi]. Ce prince protestant rencontre les pires difficultés pour se faire légitimer.



← Henri III

À ce moment-là, Henri I^{er}, duc de Longueville [descendant de Léonor], seigneur et baron de Mouilleron, s'était rallié lui aussi au drapeau du roi de Navarre à condition toutefois que ce prince abjure sa religion : ce qu'il fait [1594] mais bien trop tard. Déjà beaucoup de mal a été fait : presque, toutes les églises du Poitou sont ruinées, y compris celle de notre paroisse de Mouilleron

qui a subi de gros dommages.

p.72

Elle avait déjà été détruite, paraît-il, lors des guerres féodales. On l'avait restaurée [vers 1550] et la voilà à nouveau terriblement endommagée. Les paroisses voisines ne sont pas mieux loties. Ainsi, le donjon de Bazoges, en cette dite paroisse, a subi une violente attaque de la part des Ligueurs. La place fut dégagée par l'arrivée de la Cavalerie Royale de Fontenay-le-Comte, composée de 50 lances, 100 arquebusiers ayant à leur tête le Seigneur des Roches-Baritaud, papiste.

← Chapelle de la **Brossardière**

Un terrible massacre a lieu aussi contre les Huguenots [13 août 1595], en particulier, quand une troupe de catholiques venue de Rochefort-sur-Loire en



Anjou, vint chercher querelle aux protestants réunis au prêche du dimanche à la *Brossardière* [proche la Tardière] en un lieu qui est proche du *Moulin-Melleraie*, lequel est actionné par une vénérable roue « à coussotte ». Ce moulin est doublé d'un autre à vent situé sur la hauteur qui domine le Loing [rivière] qui arrose, là, les prairies de *Pied-de-Bise*. Le bilan de ce carnage fut lourd : 31 tués, 33 blessés dont Pierre **Texier**, marchand et protestant de notre paroisse. À Mouilleron, c'est un véritable foyer du protestantisme. On compte alors dans la population plus d'un bon tiers de protestants. Ces adhérents de la « *Religion Prétendue Réformée* » revendiquent le droit de célébrer librement leur culte, demandent l'arrêt des persécutions, avec enfin la permission de construire leurs temples. Jusqu'alors, ils pratiquaient en général dans la clandestinité. Leur office se faisait dans une maison très spécifique nommée « *temple particulier* ». Dans la campagne, là où les habitations sont isolées, les Huguenots pour s'identifier ont un signe de reconnaissance curieux. Ils plantent un pin parasol à leur porte. Ce signe gardé secret indique pour eux un lieu de refuge possible.



Les hostilités et les dépravations de toutes sortes cessèrent enfin après un traité, l'Édit de Nantes signé en 1598, par Henri de Navarre qui déclara alors « *Je demande la paix pour moi, pour tous les Français, pour toute la France !* ».

Mais, cette mesure n'arrête pas instantanément les dernières résistances ni ne fait disparaître totalement l'inquiétude dans les esprits !

La situation du clergé, de l'Église et du culte catholique, est lamentable : du fait de la destruction des églises, des *maisons curiales* [borderie nommée *Cure* attribuée au curé de chaque paroisse], presque toutes ruinées ou inhabitables, des biens ecclésiastiques dilapidés ou possédés par des commanditaires ou des bailleurs n'ayant aucun souci du culte et, du fait aussi, que les curés ne résident plus en leurs paroisses, ou que très épisodiquement, le service religieux se fait irrégulièrement. Il va sans dire que le mobilier des églises, qui n'ont parfois plus de toiture, est d'une pauvreté attristante ! Quelques prêtres néanmoins s'installent pour quelques temps, tentant de remettre de l'ordre et essayant de raviver la foi dans les masses populaires par « *un retour aux pratiques anciennes, dûment amendées . . . Dieu Merci* » ! Parmi, ces prêtres missionnaires : *Messire* Briglouet, « *viquaire* » [1601 qui devient Prieur-Curé en 1605] et *Messire* Hellouan [1610]. Partout, chacun oubliant ses rancœurs se remet à l'ouvrage et essaye aussi de vivre en bonne intelligence avec les coreligionnaires, ceux de la *R.P.R.*

[*Religion Prétendue Réformée*].

← Famille aisée de marchand au **XVII^e**

Pour un temps, rien ne vient altérer la tranquillité de notre pays poitevin qui se relève doucement de ses maux, malgré les charges [*impôts*] collectées pour le Roi de France mais aussi par les Ligueurs qui ne désarment pas complètement. Ce sont les « *tailles* » que Mathurin Bernaudeau, un protestant « *récepteur* », en notre « *recepte* » de Mouilleron, ne manque point de nous taxer dont, entre autre, pour exemple : « *10 sols de taille traversaine, rendables à la recepte (sic) de Mouilleron, à prélever [1603] au bénéfice de Vouvant*





et sur la Grange à la Bretille » [paroisse de Thouarsais]. p.73

Les « Jousseume de la Suirie [hameau de la Seurie proche le bourg] sont redevables [1605] d'un raz d'avoine à la mesure de Mouilleron sur le tènement du Bois-Maingoust [proche du moulin Maingot] tenant à la rivière des Loups ».

La baronnie de Mouilleron a ses mesures particulières. Le boisseau vaut 28,5 litres [ou 21 Kgs] même taux que pour Fontenay. Cette « mesure » sert couramment au mesurage officiel des grains, qui se fait à la « halle » ou « minage », le mercredi, jour du marché à Mouilleron.

D'autres encore pareillement sont redevables. Ainsi, les héritiers de Jean Poupet doivent « 5 deniers, 6 boisseaux de froment et 1 septier d'avoine payables chaque année à la fête de Notre Dame-Assomption de la Vierge » [15 août].

D'autres payent « 12 boisseaux d'avoine et de seigle à la fête

Notre Dame mi-août » (sic). D'autres « 9 boisseaux de seigle et 15 raz d'avoine à la fête de Notre Dame de septembre », ou encore, quelques « 20 raz d'avoine et une oie blanche à Noël ». D'autres, en plus de sols, deniers, oboles, doivent : un mouton, un chapon, une géline [poule], une oie . . . , en plus d'un « raz et septier de seigle toujours à la mesure de Mouilleron » qui est aussi la même que celle de Vouvant. Cette mesure est régulièrement surveillée par un « mesureur-juré ». Cet officier vérifie les capacités de contenance.

Hélas, cette relative période de paix fut gâchée par de graves épidémies [dont une de la peste en 1592] qui ravagèrent une bonne partie du Poitou à trois reprises : en octobre 1603, de juin à octobre 1604 et en septembre 1607. Pourtant, « Not' bon roué Henri », qui a un bon ministre *Monsieur de Sully*, veut que chacun de ses sujets puissent mettre « la poule au pot tous les dimanches ».

Alors, racontait mon aïeul, pour un moment les temps furent meilleurs dans nos campagnes qui renaissaient malgré tout. Malheureusement, *not' bon roué* est assassiné en 1610 par un fou, nommé Ravailiac. D'aucuns disent que c'était un complot. Tout bascula à nouveau. Notre roué fut beaucoup pleuré. On comprit de suite que la paix entre les factions religieuses serait alors, de ce fait, de courte durée !

Henri de Navarre devient **Henri IV** →

Son fils, *Louis le treizième*, était bien trop jeune pour gouverner : c'est sa mère qui prit la régence sous la houlette de l'infâme Concini, son amant, dit-on, homme avide, incapable et qui vida allégrement les caisses du royaume. Dès qu'il fut en âge, le



jeune roi récupéra les rênes du royaume. Il imposa alors un pouvoir ferme. Il fut aidé par un bon ministre, *Monsieur de Richelieu* qui est l'évêque de la ville de Luçon proche de chez nous. Hélas pour la paix, le jeune roi, de suite, reprend la lutte contre les protestants : il faut dire que certains de ceux-ci ne peuvent apparemment se résigner à une vie calme et honnête ; ils font sans arrêt des incursions, volant, rançonnant, faisant trembler les voyageurs et les habitants de villages qu'ils osent approcher. Le jeune roi tenait à y mettre de l'ordre.

← **Richelieu** Évêque de Luçon

Ce fut, à nouveau alors, le chaos et la ruine dans nos campagnes dévastées sans relâche par des bandes soldatesques. Les innombrables retours à la foi catholique, qui s'opéraient dernièrement par la force dans les rangs protestants, augmentaient

singulièrement le dépit et la colère de ces irréductibles *Huguenots* qui ne tardèrent pas à ourdir une nouvelle guerre civile.

← **Louis XIII** et la reine Marie de Médicis

Ce fut pendant cette période trouble [de 1608 à la fin dudit siècle] que nombre « d'émigrants », volontaires, quittent la France pour aller peupler le Canada [colonisé depuis 1500] dont Québec [fondé depuis 1608]. Du Poitou, partent 370 colons en majorité des paysans et des artisans tentés par l'aventure en ces terres hostiles.

Ainsi, sont partis pour défricher et peupler la Nouvelle-France : Louis-Alexandre **Rousseau**, dit *Beau-Soleil*, natif de Saint-Hilaire-du-Bois [proche de la Caillère] qui y fut caporal.





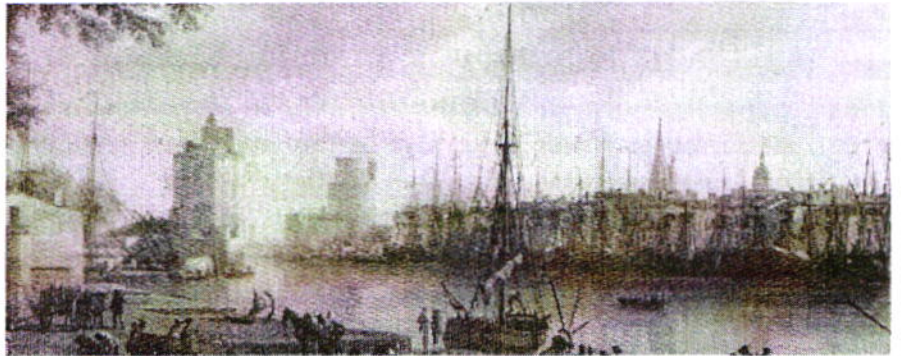
De notre paroisse, Abel Turcault, partit porter ses talents de meunier [né vers 1631, embarqué en 1662]. Issu d'une famille de *farinier* [meunier négociant en grains et farines] installée aux pieds des *Rochers* de Mouilleron, sur les terres de la *Roche-Babin*, lesquelles terres dépendent pourtant de la seigneurie de Bazoges. Cette famille comprend plusieurs membres qui sont aussi dans ce négoce : François Turcault, Mathurin Turcault, Louys Turcault [1617] et Abel qui a épousé justement en Nouvelle-France [1662] Marie Girou, une jeune fille « émigrée » native de la région de Royan. Il ne revint plus jamais au pays pas plus d'ailleurs que **Rousseau** dit *Beau-Soleil*, peut-être notre lointain parent, disait mon aïeul. Quelques-uns également font partie des corps de troupes envoyé par le Roi. Nombreux furent ceux qui périrent, dit-on, dans des postes avancés, sous les flèches des Iroquois, en préservant ceux qui s'efforçaient de mettre le pays conquis en valeur. [Parmi eux se trouvaient aussi ceux qu'on appelle les « 36 mois ». Plus ou moins aventuriers, ils

s'engageaient à partir pour les colonies dites françaises et pour « ce même temps ». Pour que leurs traversées soient prise en charge, entre autre à partir de La Rochelle, ils devaient attirer, amener avec eux de nouvelles recrues à qui ils faisaient miroiter la même fortune. Certains revenaient mais la majorité restait sur place].

Peu de protestants sont partis. Certains, comme ici à Mouilleron, ont pourtant changé de camp. Ainsi, Honorat, le neveu de feu Honorat Prévost [décédé 1569], et qui demeure lui aussi au *Châtelier-Pourtault*, a été le parrain [5 janvier 1616] de Marie, la fille du Sieur de la *Mothe* qui fut baptisée en l'église de notre paroisse.

Port de la Rochelle →

À la suite de l'assemblée que les *Huguenots* ont tenue à la Rochelle, ville protestante qui leur appartient, la révolte éclate à nouveau. Ils s'y sont réunis en vue de s'organiser en république indépendante du royaume de France.



Notre roi, *Louis Le Treizième*, renforce alors la garnison de ses villes, notamment Fontenay-le-Comte, ville qui

est proche de chez nous. Le roi bloque également la Rochelle et son port ; c'est une cité indépendante, riche de son commerce avec le Nouveau-Monde, mais aussi un important centre de rébellion protestant jusqu'en 1627, date où la ville est reprise par les armées royales. C'est l'année suivante qu'une épidémie de fièvre pourpre terrorisa les habitants de notre région.

Mon « Ancêtre », **Etienne** Rousseau, avait environ cinq ans lorsque notre roi, *Louis le treizième* trépassa [1643]. Tout le peuple fut averti de ce malheur par la sonnerie du tocsin qui rassembla la population dans notre misérable église autour de *not' curé*. Ce dernier qui a annoncé la nouvelle en *presche*, a fait dire des neuvaines pour *not' roué défunt* et chanter aussi des *te deum* pour son fils, *Louis Le quatorzième* qui n'a que cinq ans. Comme il est bien trop jeune pour gouverner, c'est sa mère qui tient les rênes du royaume avec cet italien, nommé Mazarin, qui songe plus à remplir ses coffres qu'au bonheur du peuple pressuré et affamé. À la mort de ce dernier, en 1661, le jeune roi prend le pouvoir dirigeant son royaume avec fermeté.

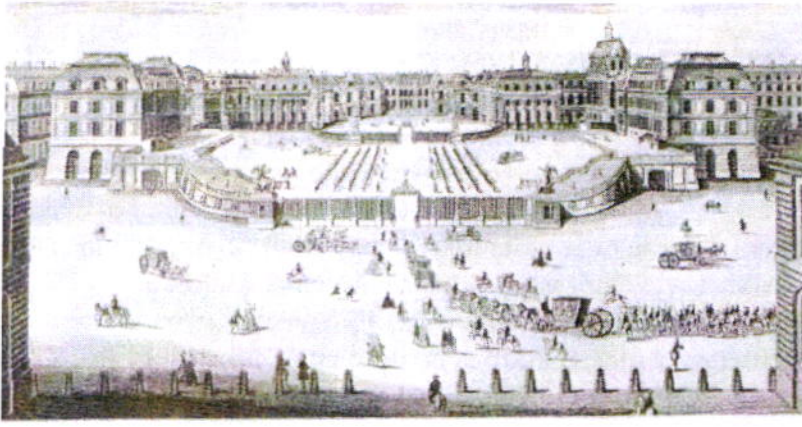
C'est aussi cette année-là, que décède [4 octobre] notre vicaire *Messire* Michel de Lespinay qui fut inhumé dans l'église. Ce même jour on enterra aussi le sacristain, le sieur Benjamin Tullivière, qui était également « *marguiller* » [fabriquer] de la paroisse. Il décéda, signala le curé, dans la créance de la C.A.R. [c'est-à-dire au sein de l'église Catholique, Apostolique, Romaine].

Il n'y a plus dorénavant en notre paroisse qu'un curé-prieur et un vicaire. Fini les cliques d'antan ! Cela est amplement suffisant. Tous deux vivent sur le revenu du *Prieuré-Cure* et sur les terres qui ont pu être récupérées et louées à des tenanciers . . . Ce qui fait à notre curé un rapport satisfaisant qui lui permet d'être plus libre du côté des besognes matérielles. Il peut ainsi se consacrer davantage aux tâches spirituelles.

À l'automne, *Messire* Honoré Dubuisson, « *prestre curé de St-Hillaire de Mouilleron-en-Pareds* », rendait hommage et vassalité à la seigneurie de la Châtaigneraie « *pour son lieu et herbergement de Mouilleron et partie du « Fort » abony à 5 sols pour tout droit de rachapt, plet et cheval de service* ».



Louis XIV →



C'est également cette année-là, p.75 que naquit [1661] le fils de notre roi Louis XIV. Il fut appelé *Louis de France* mais on le nomme plus communément le *Grand Dauphin*. *Not'curé* annonça l'évènement. Ce fut l'allégresse dans tout le pays. Les cloches sonnèrent à toutes volées !

← Château de Versailles

L'an suivant, justement l'année de la majorité de mon « *Ancêtre* », survint une grande disette que Monsieur le curé nomma la « *Famine de l'Avènement* ». Elle en fit

« *trépasser* » plus d'un qu'on mit en terre dans « *l'ouche de baille-bec* » [cimetière]. Le curé et son vicaire *Messire Tullivière* [parent de l'ancien fabriqueur] furent très « *à la tâche* ».

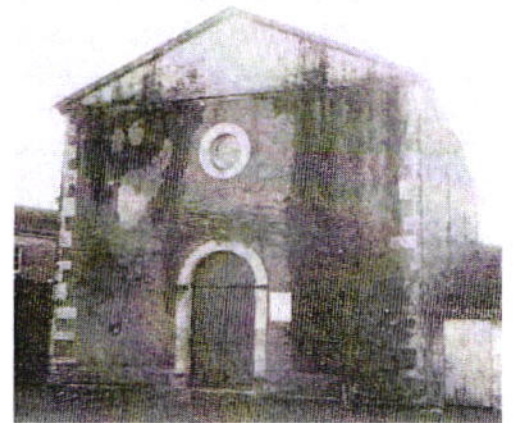
Notre nouveau roi, qui aime le luxe, est hélas fort bien trop dépensier. Il veut, paraît-il, restaurer et agrandir le château de feu son père situé proche du village de Versailles. Il fait également trop de guerres qui ruinent un peu plus encore le pays. Il n'aime point ces *Huguenots* trop puissants à son goût. C'est pourquoi il a pris des mesures signifiées dans un arrêt royal : treize temples bas-poitevins doivent être détruits dont celui de Mouilleron-en-Pareds : « *Le roy estant en son conseil . . . a interdit et défendu, interdit et défend tout exercice de ladite religion dans les lieux de Puybelliard, Chantonay, le Boupère, la Jaudonnière, Mouilleron . . . Ordonne Sa Majesté que les dits [sujets] de la dite R.P.R., feront abattre et démolir à leurs frais leurs temples qu'ils ont es dits lieux interdits, dans deux mois à compter de la signification du présent arrêt. . . Fait au Conseil d'Etat du Roy, sa Majesté y estant, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le six jour d'aoust mil six cent soixante-cinq . . . »*

Le délai fixé expirait le 12 octobre. Peu après une commission de contrôle parcourait la contrée pour juger des démolitions : « *Et le lendemain, vingt-cinquième dudit mois de novemvre [novembre], en susdit 1665, sur la déclaration à nous faite par ledit sieur syndic [de chaque paroisse concernée] que les temples du Boupère auroient été démolis comme il avoit appris, s'estant transportez sur les lieux, par ceux de ladite R.P.R. depuis le jour de nostre premier départ dudit Fontenay quy fut le quatriesme du présent mois, et que partant nostre transport sur les-dits lieux seroient inutilles (sic) il a protestez néanmoins de rendre lesdits [lieux] de la Religion P.R. desdits : Mouilleron, Chantonay, Puibeliart, responsables pour leur part et portion suivant ledit arrest pour raison des frais de notre transport et de ladite démolition pour n'avoir par eux estez satisfaite dans les temps portez par ledit arrest ; desquels direz, desclarations et protestations avons audit sieur syndic [de chaque paroisse], ce requérant, octroyé acte pour luy servir ainsy que de raison. . . ont signés [Jacques] De Maurienne. . Froment . . Collardeau. . . »*

[ce culte se célébrait pendant les guerres, dans l'église même de **Mouilleron** puis sous la halle où se font les foires, puis dans un temple particulier (rue du Pavé) qui fut détruit par l'Édit Royal, en question. Par la suite, un nouvel oratoire est alors installé dans une maison particulière, en la « *Maison de la Regueleterie* », située près de l'ancien « *champ de foire* » ; pendant la Révolution, profitant des dispositions légales du moment, liberté du culte, les protestants pratiquent à nouveau sans retenue - en 1823, ils édifient un nouveau temple, dans la « *rue de la corne* », qui devient alors « *rue du temple* ». Toutefois à ce moment-là, il n'y avait pas de pasteur].

Nouveau temple de **Mouilleron** →

Nous avons un nouveau curé. *Messire Chevillon*, qui est là depuis un an ; il a reçu [16 avril] la visite de Monseigneur Colbert, prélat de l'évêché, qui dans ses « *Collationnes* » [registre d'inspection des paroisses], fait mention de tous les lieux à la charge de l'Église, dont : « *in majori coemeterio* », le « *Grand Cimetière* », et un plus petit, dit précisément « *Petit Cimetière* » [situé dans le parterre actuel de la Cure], ainsi également d'une chapelle attribuée et à desservir « *selon pareil droit et profit* » au curé de St-Germain. Il s'agit de la *Chapelle du Grand Cymetière* dite des *Laurens* : « *Nous, Nicolas Colbert, par la grâce de Dieu et du Siège Apostholique, Évêque de Luçon, à notre très cher fils, Pierre Druet, prêtre de notre diocèse et curé de St Germain-l'Aiguiller . . . Salut et Bénédiction . . . T'ayant reconnu suffisamment apte à cette fonction, nous te remettons par les présentes la chapellenie [ou Stipendie] vulgairement appelée **Chapelle des Laurens**, dans la Grand Cymetière de Mouilleron, libre et vacante par la cession et démission de son détenteur précédent : Samuel Fortin, avec toutes les charges et les droits y afférant . . . Fait à Luçon le seize avril mil six cent soixante cinq, sous notre*



← Signature du curé Clérambault

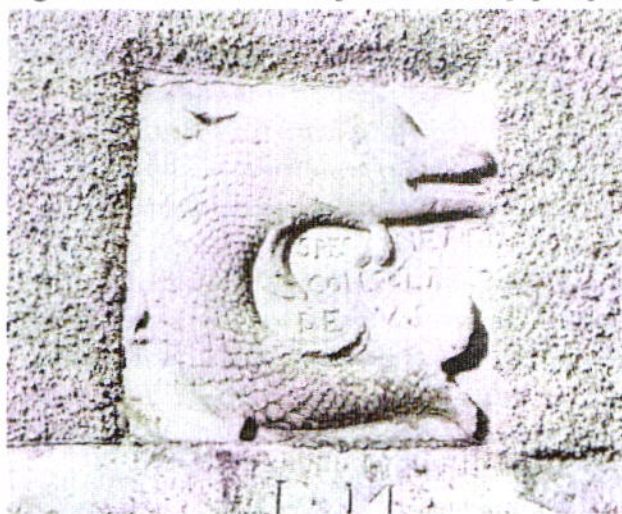
Messire Chevillon avait trouvé son lieu de culte en très mauvais état. Faute de

moyen, il ne pouvait rien faire sinon exhorter à la prière. Pourtant des restaurations importantes avaient déjà été entreprises [depuis 1661 jusqu'en 1771] et que continua son successeur [arrivé en 1667], Messire Anthoine Clérambault. Celui-ci, réussit à obtenir des subsides du Roi par l'intermédiaire de l'Évêque de Luçon, à nouveau de passage en notre paroisse. Avec lesquelles dites oboles, il a fait construire un énorme pilier octogonal qui avec ses puissantes arcades renforce, dans l'église, le clocher ébranlé pendant les belligérances entre papistes et huguenots. Dans la partie de l'église démolie, lors de ces mêmes incursions [parterre actuel de la Cure], depuis quelques temps déjà, on y inhume à nouveau, ainsi : « Jean Habert est enterré le 26 janvier 1663, dans l'ancienne église puis Louis Paillou fut inhumé le 26 avril 1667 dans la vieille église ».

Le paix était précaire en notre pays de Poitou où demeuraient encore beaucoup de Protestants qui, entre autre, payaient très mal ou parfois pas du tout les diverses redevances [impôts]. Un bureau de contrôle des Agents du Fisc est établi [14 mars 1679] quelques années plus tard à Mouilleron pour ladite paroisse et une dizaine d'autres circonvoisines.

← Enseigne de la Maison du Dauphin

Pourtant, nombre de Huguenots n'étaient point dans le besoin. Certains construisent ou bien restaurent. Ainsi, dans le bourg, l'un d'entre eux, Pierre Bodin, sieur du Dauphin, avait réparé son Logis où pendait pour enseigne « Le Dauphin ». Cette maison, fort ancienne, a toujours été, et depuis longtemps, la propriété des religionnaires. Elle consiste en « chambres basses et hautes, grenier, cellier, caescurie (sic), grange, gallerie, pressouer, four à cuire un boisseau et demi de pain ». Elle se situe au coin du carrefour de la Rue de la Corne, de la Rue Plantechoux et « pour aller des Halles à Bazoges » [aujourd'hui, à l'angle de la rue du Temple et de la rue du Maréchal de Lattre]. Sur le fronton de sa porte, il a



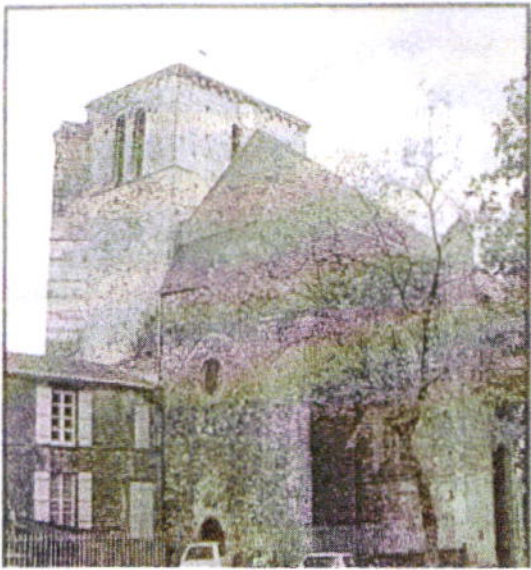
fait sculpté en plus de la date 1671, un Dauphin avec sa devise : « Spes mea et consolatio mea Deus » - « Mon espoir et ma consolation, c'est Dieu » [style d'épithames que l'on lit fréquemment sur les pierres tombales des cimetières protestants]. Ceci alléguait une époque relativement plus douce pour l'Église réformée ; le poisson aux allures de dauphin, évoque lui, semble-t-il, la baleine de Jonas, lequel, après son séjour dans le ventre du monstre attendait sa libération et son éjection, en criant vers son Dieu cette « citation » [en 1720, Jean-Honoré Ferchault, de Réaumur, religionnaire, vend à Marie Draud, Vve de René Maillot, une rente de 50 livres sur cette maison appelée : le Dauphin, au bourg de Mouilleron, et pour la somme de 850 livres].

Le curé de Mouilleron, Messire Jean Libaudière nouvellement installé, a fort à faire avec les dissidents de notre culte. Et puis son église est en très mauvais état, encore. Lui-même est constamment handicapé du côté de sa santé. Il doit fréquemment se faire assister. Depuis son arrivée en notre paroisse [1678], il a beaucoup de mal à administrer sa bourgade et a fait appel à des confrères dont Messire Ayrault, prêtre du Tallud-Sainte-Gemme, qui écrit-il, est obligé de « me remplacer à cause de ma maladie ». Il se fait suppléé également par le Frère Bernardeau, capucin, qui y « exerce à cause de la maladie de M. le Prieur ». Messire Marchand, prêtre de Cheffois, vient lui aussi en renfort. Messire Libaudière est assisté aussi par le sacristain Antoine Le Feuvre ainsi que par Me Jacques Rambaud, le « Régent » [instituteur], lorsqu'il se voit promettre des secours pour des réparations à l'église, qui en a toujours bien grand besoin, et lorsqu'il reçoit Monseigneur Barillon, évêque de Luçon, qui a visité notre paroisse quelques temps avant.

Signature de Messire Libaudière →

Les réparations effectuées, alors, se bornèrent à murer et niveler ce qui restait des deux nefs ruinées lors des belligérances religieuses qui s'étaient déroulées il y a cent ans. Pour les vouîtes, il a fallu les tiller

... la maison par le ...
 l'avis sain en foy de que je me suis l'oublié
 Libaudière pr. de mouilleron
 le 11 janvier 1691 après la proclamation canoniquement
 du mariage de ...



sur certaines surfaces [plafonner].

p.77

On a dû attendre, pour cela, la veille de la Révocation de l'Édit de Nantes, pour que le gouvernement de Louis XIV accorde une aide de 1000 livres, octroyée [6 février 1684] par l'intermédiaire de Monseigneur de Barillon et du Père Lachaize.

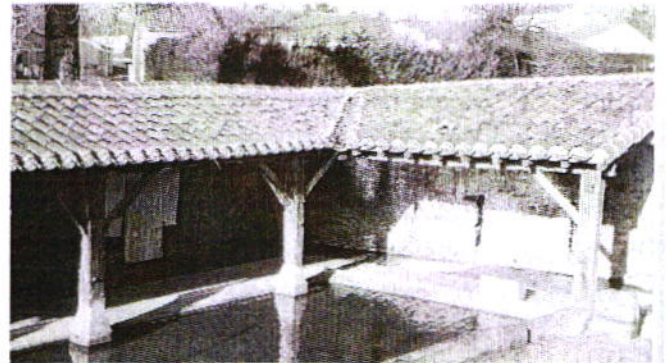
← Église de **Mouilleron**

Messire Libaudière dont la santé est très altérée ne « *fait pas de vieux os* ». Il décéda peu de temps après [8 octobre 1685]. Il fut inhumé dans l'église. Une foule nombreuse accompagnait sa dépouille. L'intérim fut assuré par le *Frère* Barthélémy, missionnaire, en attendant l'arrivée d'un nouveau Prieur-Curé. C'est *Messire* Nicolas Babin qui fut envoyé [fin d'année] pour exercer les fonctions curiales.

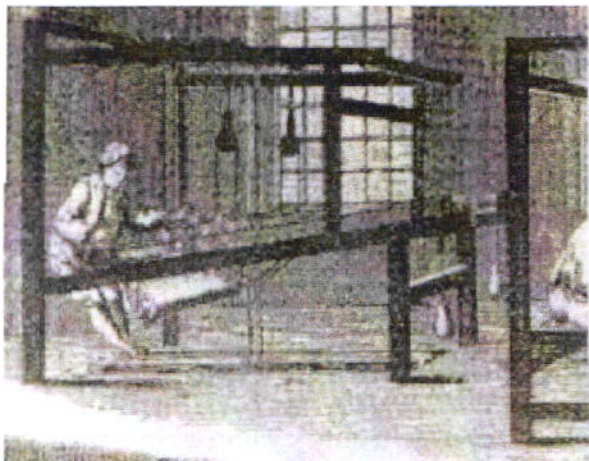
L'Église Réformée représente alors, surtout en Bas-Poitou, une force considérable. Elle compte une vingtaine de centres dont Mouilleron. La plus grande partie s'était massée dans le Bocage. Plus particulièrement, dans la région des « *montagnes* » de Pareds, entre les Herbiers, Bazoges, Rochetrojoux, Monsireigne, le Boupère, la Tardière et la Châtaigneraie qui sont des bourgs manufacturiers. La Châtaigneraie compte alors 39 maîtres fabricants de : « *serge trémière, sergette, campe, revêche, droguet* ». Mouilleron, qui fournit 310 pièces par an, compte 10 manufactures, 13 métiers et une quarantaine d'ouvriers. À Saint-Prouant, sur 70 familles de religionnaires, il y en a 40 qui sont tisserands. À Pouzauges, il y a 10 fabricants et quelques-uns aussi à Mouchamps [où en 1622, il ne restait plus qu'un seul catholique]. Ces ouvriers recevaient des paysans, la laine, le lin ou le chanvre préparé, lavé, teint et filé. Leur travail était des plus pénibles dans des espaces souvent très exigus [moins de 10m²], peu éclairés et situés souvent en sous-sol. Ils sortaient peu souvent de chez eux, si ce n'est pour livrer un travail terminé ou encore pour rapporter la laine non utilisée au fermier.

Lavoir de la **Châtaigneraie** où se tient une grosse foire →

Ces paroisses [et d'autres paroisses environnantes], en effet, étaient peuplées de nombreux tisserands tous fervents Huguenots qui travaillaient pour de riches familles de marchands. Seuls, les marchands, au sommet de la hiérarchie de ce métier divisé, jouissaient d'une position sociale enviable. Certains nombres de ces petits « *texiers* » n'étaient pas uniquement tisserand mais aussi souvent des cultivateurs qui consacraient au tissage les moments qu'ils dérobaient à l'agriculture. À cette époque,



les tissus de pure laine sont rares, chers et par conséquent réservés aux classes aisées. Les habitants des campagnes n'y peuvent prétendre. Aussi avaient-ils cherché à fabriquer des étoffes plus économiques leur permettant de se vêtir à moindre frais. Ils se réservaient quelques livres de laine sur la tonte de leur troupeau. Cela faisait la trame. Pour la chaîne des tissus, ils utilisaient le lin et le chanvre récoltés sur le domaine. Ces étoffes relativement grossières, confectionnées de la sorte pour les métayers, les laboureurs, les domestiques se nommaient : *tiretaine, boulangé*, et la *sergette*, qui est une spécialité des paroisses de Mouilleron et de Cheffois. Cette dernière était destinée aux négociants de Nantes pour le Canada. Les débouchés sont les foires de la Châtaigneraie où viennent des marchands de Marans et de la Rochelle. Si grossiers qu'ils fussent, ces tissus, à l'époque, avaient une certaine vogue. Ils alimentaient également le commerce de Fontenay-le-Comte qui se fait aux foires de la Saint-Venant [12 octobre], de la Saint-Jean [24 juin]. Ces étoffes également, à partir de la Rochelle, étaient des matières d'exportation vers le Nouveau Monde : le Québec, entre autre.



Cependant, même en tenant compte de l'emploi du lin et du chanvre avec la laine dans la dite fabrication, il est certain que la tonte du cheptel ovin bas-poitevin ne suffisait pas.

Notre paroisse et d'autres environnantes, spécialisées dans cette fabrication, importaient d'Espagne des balles de laine avec une escale à Fontenay où se trouvaient l'entrepôt que les muletiers basques y fondèrent pour leur trafic. Ils donnèrent

d'ailleurs à ce comptoir le nom de leur ville : *Fontarabie*

[aujourd'hui, Hôtel de Fontarabie 57 rue de la République].

Les exactions des Huguenots reprirent hélas sous peu. Le roi Louis XIV leur avait interdit à nouveau de pratiquer leur confession ouvertement. Pour cela, il avait révoqué [20 octobre 1685] l'Édit promulgué par son grand père, *feu not' bon roué Henri*. Les peines pour les récalcitrants sont terribles. Ceux qui s'assembleront dans « *les déserts* » seront sévèrement châtiés. Leurs maisons ou leurs logis seront rasés. Certains sont même condamnés aux galères « *pour refus de conversion* ».

De plus, le roi leur enleva aussi leurs dernières franchises. Il a fait pression par des moyens fiscaux en augmentant les taxes des Protestants et promis de les réduire s'ils se convertissent.

Apparemment, beaucoup cédèrent à la violence qui leur est faite quotidiennement ne fut-ce qu'en effectuant une conversion simulée ainsi que l'on disait. Pour « *la plupart convertis pour la forme sans renier leurs convictions* » plutôt que de demeurer de plus en plus exposés aux rigueurs

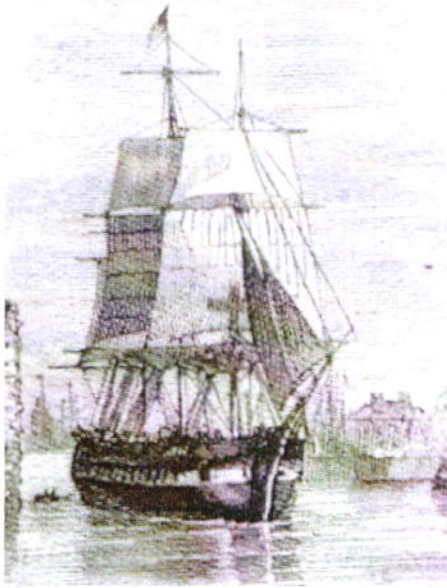
des lois. Ils ne nous gênent point trop ces *Huguenots*, disait, pourtant mon « *Ancêtre* ». C'est vrai aussi qu'ils savent faire le commerce mieux que quiconque ! À Mouilleron, il n'y a que *Monsieur not' curé* pour se plaindre de leur nombre toujours croissant. Certains, surtout parmi les plus actifs, les plus industriels et souvent les plus instruits de la population, préférèrent sauvegarder leur liberté en recherchant la fuite à l'étranger : en Angleterre, en Hollande . . .

Parmi ceux-ci, : Charles Béjarry, de la seigneurie de la Grignonnière en la paroisse de Sainte-Gemme, Jean Saoullet, Sieur des Toubrais, de notre paroisse, et divers autres : Louis Bernardeau, *Ministre des Touches* [pasteur protestant] de la paroisse de Chavagnes-en-Pareds, a émigré avec femme et enfants ainsi que Pierre Bernardeau, aussi pasteur, de Mouilleron. Puis Isaïe, Suzanne et Gabriel Fortin, fugitifs, et un nommé Jacques Loyau, également de Mouilleron ainsi que Marie Merlet, l'épouse de Isaac **Rousseau**, qui s'est installée « *à la paroisse de la Patente* », en Angleterre [encore le 6 mai 1739] .

L'Édit, de *not' bon roué Henri*, nous avait apporté la paix pour un moment. Surtout un peu plus de prospérité malgré que l'hiver de 1686-87, fut des plus âpres. Il fut précisément si rigoureux que le lin gela et même le vin ! Mais le roi *Louis le Quatorzième* veut absolument rétablir l'unité religieuse [catholique] dans le pays. Pour cela, il n'a pas hésité à ordonner [depuis quelques années déjà 1680] la création des *Dragonnades* ou « *Missions Bottées* ». C'était une force soldatesque armée jusqu'aux dents à laquelle le roi laissa toute latitude pour que soit faite, le plus souvent par la contrainte, des conversions massives. Alors la délation allait bon train ! Les *dragons* s'installaient chez les « *réfractaires* » dans les maisons « *soi-disant huguenotes* ». On récompensait même les volontaires qui allaient dans les forêts à « *la chasse aux Dissidents* ». Ils torturaient sans discontinuer, brûlant les pieds des hommes, violant sans vergogne les femmes et les filles, massacrant allégrement même les vieillards, profanant sans scrupule leurs lieux de culte déjà mis à mal, eux aussi.

Mon « *Ancêtre* » racontait qu'on avait « *converti* » par de telles manières trois cent personnes en cinq jours seulement dans la paroisse de Foussais, située en bordure de la forêt royale de Vouvant. Les *dragons* égorgèrent souvent aussi sans distinction de religion. Ils étranglèrent également un nommé Bigot, ancien maître d'école de la Châtaigneraie, tandis que d'autres protestants ont été pendus publiquement. Rien n'arrêtait ces « *soldats de la mort* » qui, à tout venant, pillaient parfois même nos propres maisons et surtout nos pécules.

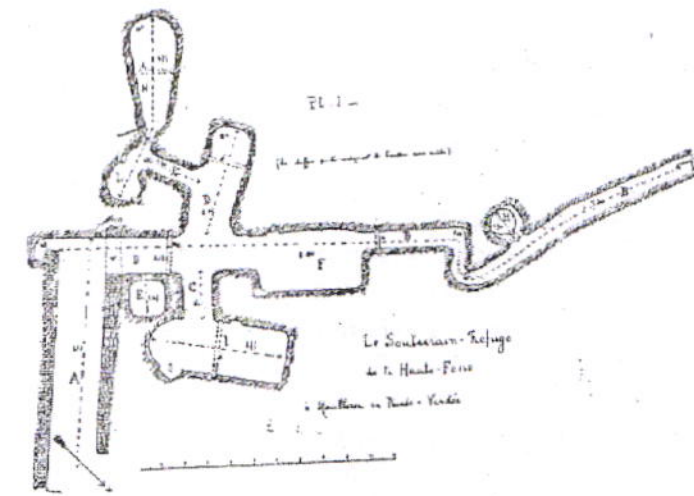
À leur approche, même nous les catholiques, nous quittions nos borderies et nos travaux champêtres, pour fuir nous cacher avec nos femmes et nos enfants dans



← Souterrain-refuge de la **Hte Fosse**, entrée en bas à gauche
Il en existe plusieurs dans la région dont un justement proche de chez nous. Il est situé sur le versant sud-est de la vallée de la *rivière des Loups*. Peu de personne en connaissent l'entrée qui se trouve au hameau de la *Haute-Fosse* au milieu de quelques petites borderies qui dépendaient du vieux *manoir de la Basse-Fosse*, établi plus bas.

Ce souterrain, disait mon « *Ancêtre* », existait depuis des lustres. Il a été creusé dans un sol argilo-schisteux. Il possède deux issues vers la terre libre dont l'une sort au milieu d'un verger légèrement pentu.

Il se compose d'un long couloir en pente très raide,



couvert d'une voûte en plaques de schiste local, et possède des murs épais de pierres schisteuses également. Ce couloir fait presque 10 mètres de longueur et donne accès à une galerie principale qui est très longue elle aussi ; elle fait 2 mètres de largeur sur un peu plus en hauteur. Viennent s'y greffer deux couloirs latéraux se faisant face et dont la rencontre forme un carrefour.

← Souterrain-refuge des **Ecotteaux** à Saint-Germain-l'Aiguiller

Ces deux couloirs conduisent, eux aussi, à des salles constituant le refuge proprement dit. Après le carrefour, il y a une plus grande salle qui se termine par un boyau plus étroit qui conduit à une issue. Juste avant cette sortie, sur la gauche, se trouve une petite loge carrée au milieu de laquelle se tient un puits qui fait pas moins de 9 mètres de profondeur et dont le fond se trouve, tout de même, à 14,70 au minimum au-dessous du sol extérieur libre. Au niveau de ce carrefour, le couloir conduit, à droite, à une première salle qui mesure 5,90 sur 2,40. Cette salle se termine par une petite rotonde semi-circulaire faisant penser à la nef et au chœur d'une petite église. Elle possède, comme les autres salles, des petites niches à hauteur de la main et dans lesquelles on place des lampes à huile et divers objets. Il y a aussi plusieurs foyers qui permettent de cuisiner, éventuellement. Toujours à ce niveau, un petit couloir à gauche conduit à une seconde salle puis, par un petit boyau, à une autre encore qui, elle, se termine en arrondi et fait un peu plus de 5 mètres sur 1,95 en sa partie la plus large. Toutes ces salles, ainsi que les couloirs, possèdent des systèmes d'attache pour des torches de résine. L'ensemble des divers passages ne fait pas moins de 68 mètres.

Dans toute l'étendue de son développement, ce refuge est défendu par des barricades volantes en bois dont les traverses de fixation sont fichées en des encoches profondément creusées dans les parois. L'aération se fait grâce à des tubulures ou conduits d'aération qui sortent à fleur de sol, à l'air libre et faisant pour certains entre 4 m.90 et 6m.20, au-dessus du plain pied du refuge.

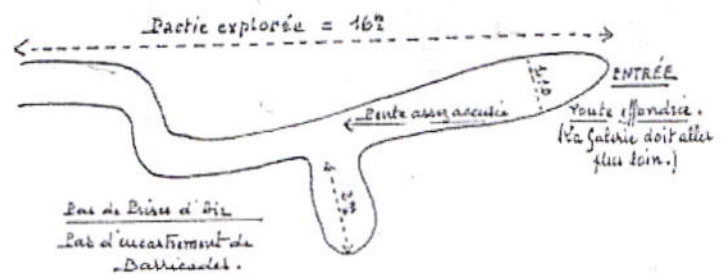
← Souterrain-refuge au **Petit-Beugnon** à St-Germain-l'Aiguiller

Ce souterrain n'était pas unique dans la région. On en connaît un peu partout tout de même. Bienheureux sont ceux qui en ont un à proximité. Il s'en trouve aussi deux à Saint-Germain-l'Aiguiller : celui des *Ecotteaux*, qui est creusé en plein schiste dans la chape dure et dont l'entrée se trouve sous une bâtisse.

Puis, il y a celui du *Petit-Beugnon*, creusé dans un sol bien moins consistant que celui des *Ecotteaux*. Sans compter celui des *Trois-Pierres* au Tallud-Sainte-Gemme. Enfin, il y en a d'autres encore à Réaumur et pareillement aux Châtelliers. Cela sauva bien des vies !

Souterrain-refuge des **Trois-Pierres** au Tallud →

À la suite des « *Dragonnades* », les *Huguenots* ripostent naturellement. À nouveau, ce fut l'horreur et le malheur dans tout le pays poitevin, raconte mon « *Ancêtre* ». Les églises furent encore saccagées sans relâche. En représailles, les temples protestants aussi. Toutes ces persécutions incessantes poussèrent un bon



in Vampillon yff outteu... present
Eschassereau

← Signature de Messire Jean Eschassereau
 Des riches, et des moins riches, quittent le pays [10.000 émigrés sur la région du Bas-Poitou]. Certains résistaient et se cachaient. Un bon nombre d'entre eux pour conserver sur place leurs biens et leurs positions abjurent leur religion. Pour compléter le lot des misères

bellicistes presque quotidiennes, la nature s'en mêla. Dieu ne nous épargnait vraiment pas !

En mars 1692, des pluies diluviennes emportèrent tous les moulins de la région. L'été suivant fut si pluvieux que les récoltes furent extrêmement difficile à faire. Tant qu'à l'hiver qui suivit, il fut si glacial que cela provoqua la plus grave crise jamais connue de mémoire d'homme. L'on compta, en notre pays, les décès par milliers [1,4 millions de morts].

Ce fut dans ces moments-là, qu'arriva en notre paroisse un nouveau Prieur-Curé : *Messire Jean Eschassereau* qui était précédemment chapelain en la Chapelle de Tiffauges. Il garda avec lui, comme vicaire, *Messire le Poder*, déjà à Mouilleron du temps du curé Babin.

À ces moments-là aussi, notre seigneur suzerain était le dernier descendant mâle des Longueville, *L'abbé Claude d'Orléans*, baron de Mouilleron et autres lieux. Il demeure à la cour fort lointaine du roi Louis XIV. On disait de lui qu'il était « *quelque peu dérangé et pratiquant des mœurs spéciales* ». À cela rien d'étonnant. Il était le fruit dérivé de mariages si souvent consanguins. Il décéda d'ailleurs le 4 février 1694 et naturellement sans héritier. Le *Grand Dunois*, son lointain ancêtre, lorsqu'il avait reçu tous ces domaines avait accepté que soit inséré dans ce legs, une clause de réversion de tous ces domaines à la couronne. Cette condition serait mise en exécution à défaut de descendance mâle. Ce fut le cas pour *l'Abbé de Longueville*.

Ce fut le 22 avril suivant qu'une grande partie de *not'pays du Poitou* passa, alors, dans le giron du royaume de France « *ressortissant nûment du Roi* ». Ce fut un évènement dans la paroisse mais cela ne changea en rien le quotidien. Le roi devenait possesseur des très nombreux biens des Longueville dont la baronnie de Mouilleron. Le monarque fit de suite dresser procès-verbal de ses nouvelles propriétés tant en immeubles qu'en terres agraires et qu'en bois. Le pays fut parcouru par *Messire Charles Moriceau*, seigneur de Cheusse, propriétaire du château de la Citardière, en la paroisse de Mervent. Celui-ci est Conseiller du Roy et son Sénéchal civil au Siège Royal et Sénéchaussée de Fontenay-le-Comte. C'était un ancien de la *R.P.R.* [religion prétendue réformée] qui n'avait pas hésité, pour remplir ses coffres, à dénoncer nombre de ses coreligionnaires. Ce procéda l'a bigrement bien enrichi.

Moriceau de Cheusse, pour faire cet inventaire, se fit accompagner de : Jean de La Haye, directeur du



Domaine Royal en Bas-Poitou, René Prouteau, greffier, et des experts : Cartier et Joubert. Un état des bâtiments qui dépendent des dites *Baronnies* a été demandé et constaté. À Mouilleron, ce fut le 26 avril : « *auquel lieu, aucunes maisons de la Seigneurie ni dépendances, sinon le Parquet où se fait la juridiction, les halles, les prisons et une mesure qu'on dit avoir été autrefois une chapelle . . .* ». C'était, assurément, la *Chapelle de la Vierge* dite « *Chapelle de la Fontaine* », très ruinée par les fanatiques du calvinisme.

← Forêt royale de Vouvent carte de Cassini
 Chaque fief fut répertorié avec ses dépendances et ses appartenances. Divers quartiers du bourg de Mouilleron dépendaient, d'ailleurs, de plusieurs seigneuries différentes.

Le bourg qui est situé entre les hauteurs [du château] de la *Motte* et

[de l'autre côté de la route nationale actuelle mais en la paroisse de Saint-Germain-l'Aiguiller], comprenait le bourg même plus un quartier, à gauche de la *rue de la Chapelle*, appelé « *Bourg Luneau* », qui dépendait lui de la seigneurie du *Grand Châtelier*, laquelle seigneurie devait hommage au seigneur de Bazoges. Celui-ci devait à son tour hommage, maintenant, au roi, nouveau propriétaire de la baronnie de Mouilleron.

← Logis de *Beauregard*

Cet ensemble formait la ville de *Molleron*. Mais certains immeubles dépendaient soit de la seigneurie de la



Châtaigneraie, de Bazoges, de Saint-Germain-l'Aiguiller, de Cheffois, tandis que le quartier de la *Girardière* dépendait lui de Saint-Maurice-le-Girard. À l'ouest de la « *Montagne des Rochers* » est installé le *Logis de la Motte* qui domine en partie le bourg. On s'y rend par le « *chemin de la Fontaine* ». Aux pieds du dit *château de la Motte* se trouve la *Fontaine* enclavée dans l'angle du *chemin des Notaires* ou *chemin du Hérault* et ledit *chemin de la Fontaine*. Ce dernier descend du château en pente raide. Proche de la fontaine se trouvent la *Chapelle de la fontaine de la Vierge* et, derrière, allant jusqu'au *Logis de la Motte*, il y a toute une série de terrains cultivés et bâtis, avec en particulier, la *maison de la Baragonnerie*.

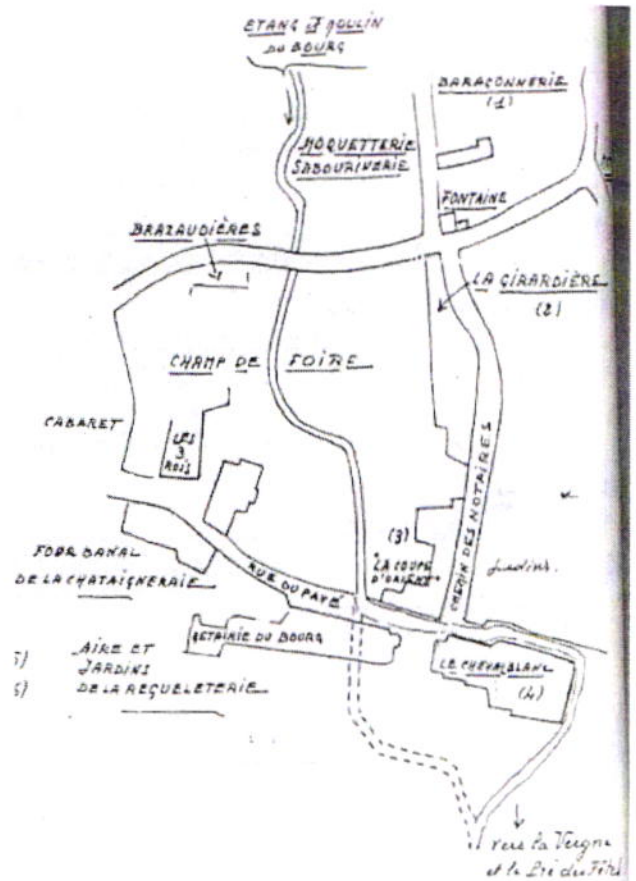
À droite du *chemin de la Fontaine*, appelé aussi *chemin du Fort à la Fontaine*, un autre quartier, lui aussi, est enserré par ledit *chemin des notaires*, par le *chemin de la Fontaine*, puis au nord, par le *ruisseau fluent de l'étang-Neau* [appelé plus en amont, le *ruisseau du Tonneau*] et, enfin à droite, par le *chemin du Pont-Dogue*. Dans ce secteur sont établis les « *herbergements* » de la *Moquetterie* et celui de la *Sabourinerie* [ou *Sabourinière*].

De l'autre côté de ce même ruisseau appelé pareillement *ruisseau du Bay*, qui descend de l'étang où tourne à sa sortie le moulin du bourg, il y a un autre secteur situé entre la « *Place du Vieux Marché et le ruisseau fluent de l'Estang-Neau* ». Cet espace s'étend au milieu des « *Vergers et Mazureaux du Prieuré* » dans lesquels sont construits « *l'herbergement de la Daroterie et le Fief Saint-Germain* ». Ces derniers comprennent une douzaine de maisons avec « *fief à juridiction basse, vante (sic) et droit d'assises avec la dîme ès susdites choses* » et dépendent de la Rousselière [Cheffois]. Un four banal juxte la *Place du Vieux Marché* dépendant, lui, de la seigneurie de Réaumur.

Nous sommes maintenant proche de l'église qui est juchée presque aussi haut que le *Logis de la Motte*. Également, de ce dernier *Logis*, on descend à la fontaine ou bien, en prenant à gauche, par le pentu petit *chemin de la Motte*, on rejoint le *Chemin de la Frairie* [ou *Frérie*, près duquel fut implanté le premier cimetière protestant], lequel longe des jardins. Après l'*enclos de la Frairie* et le *chemin des Notaires* [ou *chemin du Hérault*], il y a le secteur de la *Girardière* avec « *maisons, dépendances et fief relevant de Saint-Maurice-le-Girard* ». Il est enserré entre le « *Champ de Foire* », lequel est à cheval sur ledit ruisseau qui descend de l'étang, appelé également aussi, « *ruisseau du Pavé* ».

Plan du bourg de *Mouilleron* partie Est →

Le « *Champ de Foire* », fait face, au nord au *Fort*, puis il s'étend à l'est le long du *chemin du Fort à la Fontaine* c'est-à-dire le « *chemin de la halle à la Fontaine où à main dextre se trouve la Maison de la Brazaudière* » [habité en 1748 par Louis-Bonhomme Maillot, protestant notaire] dépendante, elle, de la seigneurie de la Châtaigneraie. En -dessous, se trouve la *Maison Communale*. Le « *champ de Foire* » est bordé, aussi en partie, par la *rue du Pavé*. À l'entrée de cette rue il y a la demeure du sieur Durand [1770], celle du sieur François Moquet, celle de Pierre Pellon, marchand, celle de Louis Germain, le cabaretier, puis celle de Rouet, le perruquier, celle de François Métayer, le maréchal-ferrant, celle de Maître Frouin, le notaire, celle de M^o Guichet, l'huissier. Enfin, il y a la petite maison de la femme Bichon où, tout à côté, se trouve





un puits. Plus loin, continuant le « *Champ de Foire* », p.82
 mais en bordure de la place de la *Croix du Pavé*, se trouvent plusieurs immeubles :
 la « *Maison de l'auberge des Trois Rois* » tenu par Grallard, celle de Neau, le
 marchand de fer et enfin celle de Maître Jacques Morin, père. Ce dernier est
 marchand potier d'étain. Il y demeure avec son épouse Engellique (sic) Morin [sa
 cousine germaine]. Cet homme aisé afferme la « *Mestairie de la Grange-Prieur* »
 dépendante du Prieuré de Mouilleron plus des terres au *Fief d'Appelvoisin* [1761 -
 1764]. Il les sous-loue à Pierre Brémaud et à Jeanne Grimaud, sa femme. Plus bas,
 face à l'*enclos de la Frairie*, il y a encore la « *Maison de l'auberge de la Coupe
 d'Orient* ».

En face du « *Champ de Foire* », encore, de l'autre coté de la *rue du Pavé* ou
Grand'Rue, trois autres hostelleries encore : l'*auberge des trois marchands*,
 l'*auberge de la Cosse* et l'*Auberge du Cheval Blanc* [qui deviendra plus tard un relais de
 diligences] avec leurs maisons, aires, écuries et terres s'étalant jusqu'au *Pré des
 Fêtes* en direction de la *Vergne*.

Un peu au-dessus de cet espace, en remontant vers l'église par la *rue du
 Pavé* ou *Grand Rue*, il y a la grosse « *Métairie du Bourg* » [maison Barion en 1789] et
 à l'arrière la *Regueleterie* [le premier temple protestant] qui doit au seigneur de la

Châtaigneraie « *une rose vermeille à la Fête Pentecôte* ».

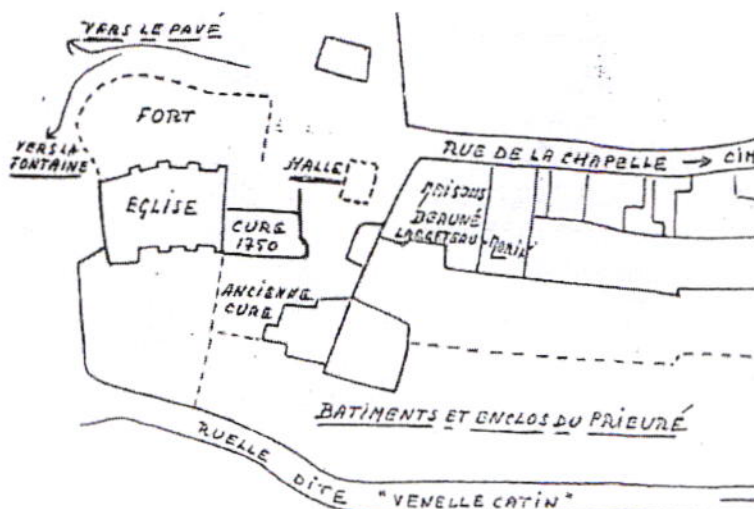
Tout en haut de la rue se trouve l'imposant calvaire appelé *Croix du Pavé* qui jouxte presque le *Four
 Banal* dit « *Four de la Châtaigneraie* » qui dépend, justement, du seigneur dudit lieu de la Châtaigneraie. Il est
 « *assis dans la Grand'Rue de Mouilleron à la Croix du Pavé avecq droit de contrainte sur mes [sic] hommes
 d'y cuire leur pain* ». Le seigneur de la Châtaigneraie a des droits sur les bâtiments, sur les *manans* dépendants
 dudit secteur et soumis aussi à autres diverses usages : « *et en laquelle Grand'Rue, avons droit de bailler
 mesures à bled et à vin, à nos hommes subiectz [sujets] du dit bourg y couchans et levans* » [y demeurant].
 Dépendaient également dudit fief de la Châtaigneraie, le droit des « *grapilles de son territoire* » [ramassage de
 raisins et glanage du blé] et des parcelles de terre : le *Bois-Pourceau* pour huit boisselées, la *Bruère* [en partie de Ste
 Gemme] pour quatre boisselées, *Chantegrelet* [situé à l'emplacement de St Sauveur, paroisse de St Germain] pour huit
 boisselées, et où Michel Roquet, maçon, demeure [11 novembre 1609], *L'estang-Neau* pour un journal et demi, le
Bois-Picoron pour un arpent, *Grollet* pour deux boisselées et le *Champ Jadault* pour six boisselées.

De la seigneurie de la Châtaigneraie dépendait, également, encore, le Prieuré de Mouilleron avec toutes
 ses dépendances et appartenances et pour lesquelles le Prieur devait pour « *son lieu et herbergement dudit
 Prieuré, et partie du Fort sis audit Mouilleron, abony à 5 sols pour tout droit de rachat, plet et cheval de
 service* » et plus d'autres redevances sur d'autres terres : le *Chaignoux* pour deux boisselées, l'*Ouche Péquine*,
 la *Noue*, la *Plante-Alexis* et le *Bois des Roches*, sur une boisselée.

Les bâtiments et enclos du Prieuré se trouvent enserrés entre l'église, la *Cure* et une ruelle dite la
 « *Venelle Catin* », où, au grand dam du curé, se font des rencontres quelque peu libertines. Cette rue remonte
 vers le *Fief Saint-Germain* et le *Grand cimetière* où est sise la *Chapelle des Laurens*, en très mauvais état, mais
 qui assure encore un « *revenu annuel de 40 livres à charge pour le bénéficiaire d'y célébrer une messe par
 mois* ». Ce secteur est bordé au sud par la longue *rue de la Chapelle* [aujourd'hui, rue Georges Clémenceau], qui
 monte, elle aussi, jusqu'au *Grand Cimetière* et, le long de laquelle rue, s'étale toute une série de maisons, de
 bâtiments et de boutiques d'artisans et de
 commerçants.

Plan du bourg de **Mouilleron** partie Nord →

Proche de l'église, aussi, il y a l'habitat du
 boulanger : « *maison et four à ban ès bourg de
 Moilleron-en-Paroys, dépendant du seigneur de
 Bazoges, à l'usage de ses subiectz [sujets]
 rousturiers, levans et couchans en icelluy bourg
 pouvant valloir [par], an par aultre, quatre
 livres tournois* ». À ce four, fait suite la première
 demeure de l'entrée de la rue. C'est celle des
 Beauné - Jouanneau, justement boulangers [y
 seront installés pendant des décennies, les Jouanneau ou
 Jeanneau puis Jeanne Jouanneau et son époux Louis





Largeteau, qui participera aux guerres de Vendée].

C'est une « maison flanquée d'une tour circulaire ».

← Maison de François Gautreau

De l'autre côté de cette *rue de la Chapelle*, dans un angle formé par la place de la *Croix du Pavé*, se trouvent deux vieilles maisons très anciennes dont les fenêtres portent des « *croisées à meneaux* », vestiges des temps féodaux. L'une, de ces maisons, est flanquée à l'angle d'une « *tourelle en l'air, faite de briques et portée sur un cul de lampe en granit* » [l'habitation à tourelles sera remplacée par la demeure de la demoiselle Barion]. Ce côté-ci de la rue est également bordé de maisons, d'échoppes et d'ateliers dont, tout au haut, celui de François Gautreau,

marchand menuisier [ancien religieux « *mal converti* » et futur syndic de la paroisse. Son fils sera maire en 1830 et son arrière petit-fils, Georges Clemenceau, Président du Conseil de France].

Entre la *rue de la Chapelle* et la *rue de la Corne* [plus tard *rue du Temple*] se trouve encore tout un ensemble de maisons dont le magnifique « *Logis du Dauphin* » longtemps habité par des Religionnaires. Cette demeure est sise en « *la rue pour aller de la Halle à Bazoges* » [à l'angle de la *rue Planchoux* et de la *rue de la Corne*] et, au coin du carrefour de la dite rue. C'est ordinairement l'habitation [aujourd'hui, n° *rue du Temple*] du sieur Jean Bodin, marchand, après avoir été pendant longtemps celle de la famille de Pierre Bodin, *sieur du Dauphin*, religieux notoire, de la paroisse de Mouilleron.

Ledit logis est constitué en « *chambres basses et hautes, grenier, cellier, cave, escurie, gallerie, pressouer, four à cuire un boisseau et demi de pain, granges, étables et appartenances, le tout composant la dite maison où pend pour enseigne le Dauphin* ». Il faisait l'objet d'une rente de 50 livres [en 1720].

Dans ce même secteur, se trouve un peu plus haut, la « *Maison du Petit Cerf* ». C'est également par là, qu'il y a la demeure et l'atelier du sieur David Cahors [de la famille du « *Régent* » instituteur en 1717]. Il y vit avec sa femme Jeanne Fortin et leur fils Gabriel-David, menuisier [leur petit-fils David-Théophile sera lui aussi recteur de l'école de ce lieu 1762].

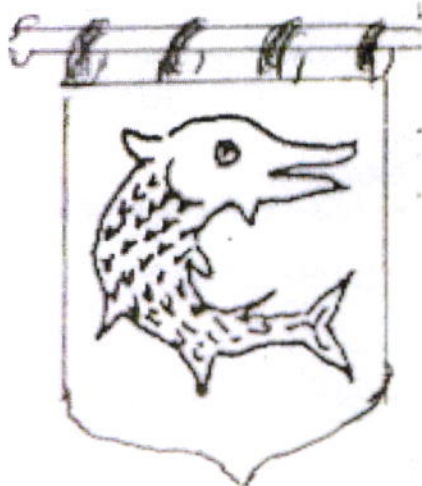
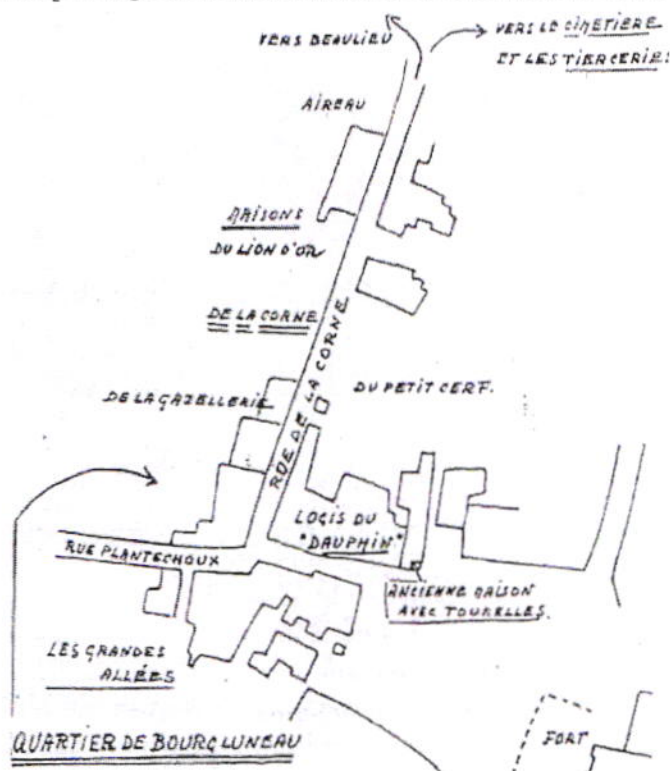
Bourg-Luneau, partie Ouest →

Ce groupe d'habitations fait partie d'un quartier appelé : *Bourg-Luneau* qui dépend de la seigneurie de Bazoges. Ce fief porte le nom de l'un des premiers seigneurs de Bazoges qui donna le revenu, aux religieux de « *l'abbaye de Maillezais [1056] des terres à Bazoges, et un vivier à Mouilleron, pour le repos de l'âme de son père, de sa mère et de ses épouses . . .* ».

Marie Lunelle, sa descendante, passe ce fief, par mariage [1412], à son époux Jean Girard, seigneur de la Roussière [de Bazoges]. Puis, par mariage encore, le fief passe [1563] entre les mains de la famille Poussart puis il fut mis en adjudication et tomba alors [1700] dans les mains des Baudéan-Parabère, dont Alexandre, déjà seigneur de la Roussière, en Cheffois, seigneur aussi de *la Fosse* en la paroisse de Mouilleron.

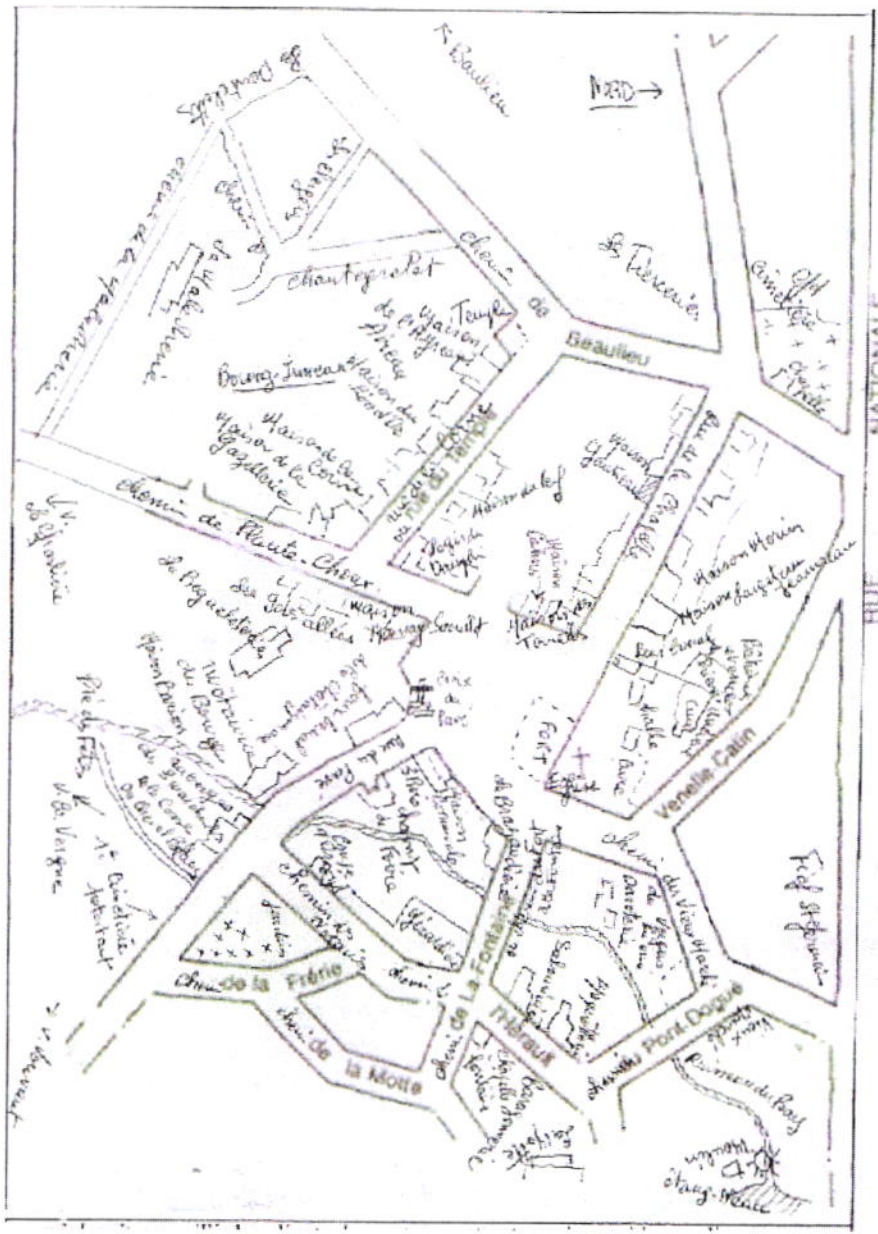
← Enseigne de la maison du Dauphin

Ce fief de *Bourg-Luneau* est situé sur le « *chemin allant de la Halle et, de l'église, en direction d'une part, des Châtelliers et, d'autre part, de Beaulieu et Bazoges* ». Ce secteur est bordé par la « *rue Planchoux* » et par le *chemin de Chantegrelet*. Vingt cinq maisons environ, qui doivent la redevance [1603] au seigneur de Bazoges, composent ce quartier. François Barré paie la contribution pour une maison et un jardin. Jean de Besse, à



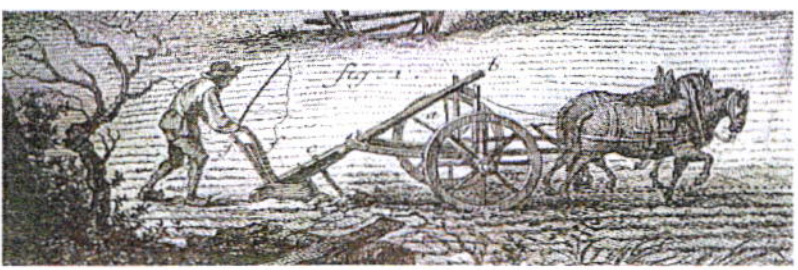
cause de sa femme
 Suzanne Gaignon, paie lui aussi pour une maison et jardin situés sur l'autre bordure de la rue de la Corne. Cette maison dite la « Maison de la Gazellerie » [appelée aussi Gagellerie ou Gaellerie] était jadis la propriété du *Sieur Jean Bodin*. Une autre maison appelée « Maison de la Corne », située également en bordure de la même rue, est, elle aussi, assujettie à l'impôt. Elle appartient à Pierre Guignard et son épouse Françoise Pellon, la fille de Pierre Pellon.

← Ensemble du bourg de Mouilleron
 Plus haut, remontant vers le chemin de Beaulieu et, toujours en bordure de la même rue de la Corne, se trouvent la « Maison du Lion d'Or » et la « Maison de Layrault » [l'Ayreau], proche de laquelle, se tenait l'aire du Bourg-Luneau. Pour une maison et un jardin dans ce quartier, François Brouhart, doit la redevance et François Gillebert, marchand, qui demeure dans une « maison sise en la Grand'Rue qui va de la halle à Plantechoux », également. Mathurin Cherbonneau paie pour une « maison sise en Plantechoux », Louis Joubert, sergent royal, pour plusieurs maisons sises aussi au Bourg-Luneau. Enfin, René Tessard paie la redevance aussi sur plusieurs maisons de ce bourg dont une ayant appartenue longtemps au



« Confrères de Mouilleron » [adeptes de la Confrérie du Rosaire]. Plus au sud de la rue Plantechoux, se trouve le quartier dit de la « Grande Allée ». Il est composé de tout un groupe de maisons [ce sera le fief des Cacault, Saoulet, notaires, puis beaucoup plus tard, celui des Mosnay, des Hénaults et des De Latre]. Au nord de la dite rue, le long du « chemin de la Maladrerie », là où il y avait une antique maladrerie datant de temps immémoriaux, se trouve le secteur des Dentelettes et celui des Clergères qui donne sur le chemin de Beaulieu. Au-delà dudit chemin, c'est le Fief des Tierceries. Parmi les grosses redevances dues par les manants de Mouilleron, il y a celles payées au Prieuré de la paroisse. Les ressources de celui-ci sont considérables et s'expliquent par un patrimoine étendu, acquis, jadis, audit Prieuré par le travail des moines défricheurs comme par les dons et « usages » reçus de l'époque. Mais il faut dire qu'en ces temps-là, le Prieuré devait faire face à des charges non moins considérables : l'entretien par moments d'une dizaine de clercs, l'entretien des immeubles, la bienfaisance publique, l'instruction . . . etc. Ceci explique l'importance de ses biens dont les terres de la Métairie de Chantefoin, en la paroisse de Monsireigne, affermées « à moitié fruits », plus les « menus suffrages » soit « dix livres de beuire [beurre], six poullées [poulets], quatre chapons, deux oisons, quatre boisselées de terre à façonner et à emblaver à tous biens et semonces [semences] . . . », puis sur le « Grand Jardin, contenant à semer trois boisseaux de lin ou environ [puis] le Petit Jardin, consistant à semer un boisseau de graines de lin » et le « Pré de la Noue Bordet, qui rapporte une chartée de foin ».

À Mouilleron, des prés et des terres rapportant « bénéfices » sont affermés à différents particuliers : le Pré de la Maladrerie est assujetti pour une rente de 64 livres, le Pré des Rivières à 66 livres, les deux Champs des





Rivières à 28 livres ; p. 85
ils sont loués aux sieurs : David, à Honoré et Pierre Morin, à Antoine Ferrant, à Le Lièvre, à Draud sieur de Beaulieu ; puis d'autres terres encore, au sieur Frouin, à Monsieur Saoullet [notaire], au sieur de la Motte, au sieur Jouanneau, tailleur, et à Jouanneau, boulanger, ainsi qu'au sieur François Gautreau . . .

← Carte de **Mouilleron**

Le Prieuré perçoit des redevances également sur des terrages *imposés au douzième* [12^{ème} des revenus] dont le *Petit Fief de Vouvant* affermé au sieur Leroy, *l'Ouche Jaminne* au sieur Saoullet, les *Cholets* à Monsieur Du Vignault [Petit du Vignault] ; également le *Champ des Melles*, qui est rattaché à la seigneurie du *Châtellier*. Plus, trois champs de la *Métairie de la Riffaudière*. Plus, des

redevances, sur une partie du *Champ Luneau*, que doit le seigneur de la *Fosse* et, une également, sur le *Grand Champ de la Sansonnière* par le seigneur de la *Graslière*. Il y a aussi des terrages partagés « *au six* » [imposés sur la 6^{ème} partie des revenus] : les *Basses Pouzinières* tenues encore par le sieur Saoullet, le *Champ Gazeau* par le sieur Ferrand à valeur de deux boisselées. Des dîmes également au « *douze* » sur les jardins de la *Grange-du-Chemin* et sur la *Métairie du Vivier*. Des dîmes « *au vingt-quatre* » sur les jardins de la métairie et des borderies de la *Sansonnière* et de la *Gactière*. Des dîmes de lin, de pois et de chanvre, entre autre, sur tous les champs des terres faisant partie du *fief de la Roche-Babin*. Des dîmes d'agneaux « *au douze* » [un agneau dû sur 12] par les métairies de : la *Petite Fosse*, le *Pinier*, la *Carailière*, la *Grange-Colon*, la *Pouzinière*, la *Rechignière*, la *Goinière*, la *Babinière*, la *Sansonnière*, la *Roche-Babin* et, encore, sur les villages suivants : la *Seurie*, la *Rimbretière*, la *Métairie-Bonnet*, *Ché-de-Bois*, la *Chicaillière*, ***Lymbretière***, la *Guillaudière*, la ***Sauvagère***, la *Renaudière*, la *Bernerie*, la *Joguère*, *Reclus* . . . et, sur des terres du bourg également. Le Prieuré a rarement des revenus sur les moulins à eau et encore moins sur ceux à vent qui auréolent nos collines.

la **Dent Gaudin** →

À l'est, de la cité, se profile la « *Montagne des Rochers* » qui se termine par la « *Dent Gaudin* ». Cette extrémité aigüe domine la « *Métairie de la Roche-Babin* » et aussi la terre dite « *Roche-Babin* ».



Sur la crête de la *Montagne des Roches* [qui atteint de 100 à 180 mètres, voir page 10 la cartographie de Cassini 1745-1765], une suite de moulins surmonte la chaîne de cette petite montagne sur laquelle se trouve un « *couloir à vent* ». Un sentier qui part du bourg longe l'enfilade des huit moulins [dont un est déjà « *ruiné* »] installés sur



cette cime rocheuse [on en construisit jusqu'à 13-14- et plus]. Cette sente porte le nom de « *chemin de la fontaine du rocher de la Dent Gaudin à la Roche-Babin* » et, où se trouve tout proche une fontaine. Depuis fort longtemps déjà, ces moulins tournent sur « *nos collines tapissées d'ajoncs et de genêts, jaunes au printemps, aux flancs desquelles s'encastraient seuls quelques champs de seigle et où erraient quelques troupeaux de moutons attentivement suivis de bons gardiens* ». La technique de ces moulins à vent permettait d'étaler la mouture des grains sur toute l'année tandis que la force hydraulique des « *moulins à ève* », ne

Le plus ancien de nos moulins, le « moulin à vent de la Roche », est cité dans un parchemin concernant Jehan de Montfaucon, seigneur de la Fosse [1438]. Puis aussi dans un autre acte d'arrentement [du 11 août 1549], il est question d'un moulin à vent consenti au profit de Maître Guillaume Breluet, meunier installé au « Moulin de Breluet [moulin à eau de Brillouet] et, a lui accordé, une aire d'une boisselée [surface

d'une certaine contenance pour battre ou déposer les gerbes] au premier rocher dit « Petit Rocher », moyennant une redevance de huit boisseaux de seigle à la fête de la Mi-aoust et de trois quintaux à celle de Noël » [en 1784, y est meunier Paul Gaschet].

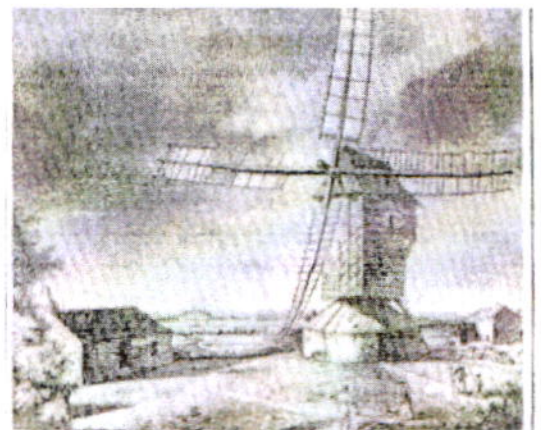
Au fil du temps, les moulins ont fleuris sur les crêtes. On dit que « si la colline possède tant de moulins, au point d'en être blanche, blanche et couverte depuis le haut jusqu'en bas, c'est que chacun de ces moulins représente un bâtard du seigneur du lieu car chaque fois que ce châtelain en avait un, il lui offrait un moulin pour assurer sa vie plus tard » !

Au Grand Rocher de la seigneurie de la Roche, il y a trois moulins qui sont les plus rapprochés du bourg. Ils étaient suivant une déclaration [29 août 1618] « exploités solidairement avec leurs trois boisselées, par Jean Fortin [dont la famille tient les deux moulins à eau, à froment et à seigle, dits « Moulins de Reclus », dépendants de la seigneurie de la Fosse et tenu par Jean Sarrazin en 1784] et consorts moyennant deux chapons et quinze quintaux [de farine] à Noël ». Selon deux autres déclarations [16 novembre 1624 et 9 juillet 1635], les trois moulins du Grand Rocher étaient alors exploités par Jean et Pierre Fortin, aux mêmes conditions. Par la suite selon une autre attestation [20 février 1735], l'un de ces moulins est échu à Suzanne Fortin [héritière]. Elle était mariée à Pierre Mouchard puis, devenue veuve, elle se remaria avec Jean Gourmaud, meunier, résidant au « moulin à eau de l'étang de Moulleron [étang Neau dans le bourg], lequel, qui faisant tant pour lui que pour ses demi-sœurs », échangea un moulin avec René Rochay, meunier [1736] et époux de Françoise Gendronneau. Ce dernier tenait le « moulin à eau de Badeau » dépendant et attenant à la seigneurie de Villeneuve [la Maison Neuve de la paroisse de Bazoges]. L'échange du « moulin du Petit Rocher », plus proche et plus commode, fut fait devant notaires [25 mai 1755, Rampillon et Mosnay, notaires royaux en la paroisse de Moulleron].

Antérieurement, Jean et Collas Fortin, tenaient également [1573] le « moulin du gué » [à eau] appelé aussi Moulin Darrot ou Garrot, qui dépendait de la seigneurie de la Fosse [il portera plus tard en 1709 le nom de « Moulin Fortin »]. Le cinquième moulin de la colline est tenu par Pierre Sarrazin, époux de Marie Lièvre qui est fille de meunier. Le sixième moulin sur les rochers est tenu, quant à lui, par Nicolas Lièvre, de la même famille.

Les familles de meunier constituaient une corporation bien unie et qui respectait les règles établies. Les meuniers élèvent les mules qui leur sont nécessaires au convoyage des grains et des farines mais il est fréquent que le client arrive avec sa récolte [des dizaines de poches de grains à moudre] au début de l'automne. On la décharge et on l'entasse dans le moulin. Le meunier écrase le blé des sacs des clients, un à un, sans faire de mélange. Le moulin possède bien souvent une salle où les clients peuvent attendre leur tour en se reposant du trajet qu'ils viennent de parcourir. Il y a toujours une affluence et un va-et-vient incessant [d'ou l'expression « entrer comme dans un moulin »]. Certains attendent leur mouture jusqu'à trois jours et préfèrent bien souvent l'ambiance conviviale du moulin à celle des auberges du village. C'est la femme du meunier qui accueille les clients, les restaure et entretient aussi la salle du moulin.

L'amour du métier, qui fait aussi toute la fierté du meunier, se transmet généralement de père en fils mais parfois aussi par un apprentissage chez un autre meunier. Un « moulin ruiné » [détérioré] est reconstruit d'ordinaire sur les mêmes « cernes » [même emplacement et même base du socle]. Au rez-de-chaussée, se trouve la salle des meules qui sert également de cuisine et de salle de séjour pour la famille du meunier. Le premier étage se compose bien souvent d'une chambre unique où dormaient parents, enfants et grands-parents. De ce fait, le meunier proche de son outil de travail peut intervenir très vite face à un problème. Quand il y a du « Bufant » [le vent souffle], de la tempête, il doit « virer à râteau » en

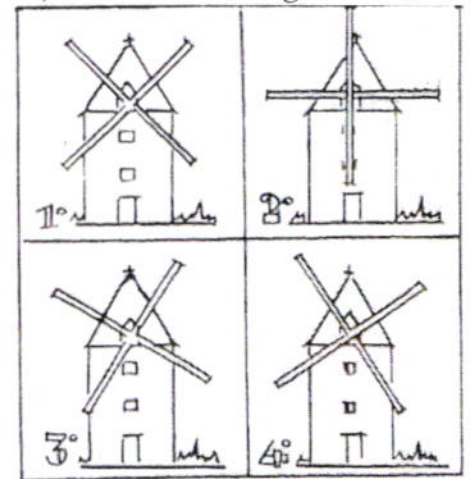




repliant les voiles et faire preuve d'agilité en grim pant en vitesse à p.87
 « l'échelle de meunier » pour retirer les voilures sinon le moulin risquera de virer sous la violence du vent et de briser ses verges. Le rythme du travail du meunier dépendait du temps naturellement mais aussi des moissons. Les périodes de travail les plus intenses se situaient autour de la fin de l'été durant l'hiver et au printemps. Le moulin tournait, jour et nuit, selon le vent. Pour cela, le meunier interroge la girouette qui l'informe du type de vent et sa direction : « vent d'air » ou « soulaire » [est], « vent sur l'air » [nord-est], « galerne » [nord-ouest], « pré-haut » ou « vent de haut » [nord], « vent de bas » [sud] ; puis il mettait le moulin au vent et celui-ci s'orientait alors lentement. Le meunier montait alors dans la charpente et manipulait les quatre bras reliés aux ailes pour étendre ou détendre la voilure. La position des ailes permettait de communiquer avec le voisinage. Ce langage variait d'une province à l'autre, néanmoins lorsque les ailes formaient une *croix grecque*,

elles signalaient un *repos de courte durée* ou bien le *meunier était absent*. En *croix de saint André*, elles évoquaient un *repos de longue durée*. Sans les toiles, elles signifiaient le *deuil*. En cas de décès du meunier, on signalait sa mort par un voile noir fixé sur les ailes pendant au moins un an. La position d'*aile venante* ou en « *chien qui pisse* » signifiait un baptême ou un mariage. La position d'*aile partante*, quant à elle, annonçait aussi un deuil. Lorsque l'aile est décalée d'un côté, le meunier répare ses meules, c'est le « *rhabillage* ».

Parmi les moulins de la « *Montagne des Rochers* » [au nombre de 11 en 1745 puis 13 en 1789], certains dépendaient de la seigneurie de la Roche, d'autres de celle de la Fosse, tandis que d'autres dépendaient de la seigneurie de la Châtaigneraie. L'un de ces moulins à vent appelé « *Moulin - Marchaut* » devait par exemple « *une poule et un chapon à la charge des hoirs Boisumeau* » [des héritiers en 1650] qui habitaient au moulin à eau dit lui aussi « *Moulin - Marchant* ». Un autre appelé plus précisément « *Moulin des Gendronnaux* » [situé proche le bourg est tenu en 1650 par Pierre Lièvre. Puis, l'une de ses descendantes le transmet par mariage à Louis Gallot, issu lui aussi d'une famille de meunier installé au *moulin de Maingot* - moulin à eau - assis sur les bords du Loing mais du côté de la paroisse de St Maurice-le-Girard ; Louis Gallot, en 1748, tenait les deux moulins cités plus haut], possédait, en plus, deux boisselées de terre, et devait à la Noël « *une poule et quatre boisseaux de seigle* ». Un autre dresse fièrement ses voilures, le « *Moulin Petiteau* » qui dépendait de la seigneurie de la Roche. Ses tenanciers se tenaient sur le *tènement Petiteau*, situé près de la *Sansonnière*, et le long du chemin de Mouilleron au *Châtellier*. Pour ce tènement, qui comprenait une maison avec jardin plus trois journaux de pré, dont le *Pré Cartouet*, la redevance était de « *20 sols à la St Jean et deux chapons à Noël* » [28 juin 1758] tandis que le « *moulin et son cerne* devait 40 sols et deux chapons » payés par Jacques Petiteau et les siens. Tout au bout de la « *Dent Gaudin* », saillie situé à l'extrémité des rochers, était assis le « *moulin des Estourbières* » [Etrebières] qui dépendait lui aussi de la seigneurie de la Châtaigneraie. Il possédait un champ dépendant, lui, des terres de la *Roche-Babin* pour lesquelles on devait au *Prieuré* de Mouilleron, la « *dixme au vingt quatrième* ». Avant ce dernier moulin, se trouve le « *Moulin de la Girardière* » séparé du précédent par « *un champ contenant quatre boisselées* » pour lequel, est dû la dîme aussi audit *Prieuré*. Chaque moulin à eau possédait en principe son annexe à vent installé sur les hauteurs voisines. Ce dernier prenait le relais surtout en saison d'été lorsque les rivières étaient asséchées. L'eau ne pouvait plus alors actionner les roues des « *moulins à ève* » installés, eux, dans les vallées.



Profondément creusée dans le plateau Mouilleronnais, discrètement encaissée qu'on l'y soupçonne à peine, la vallée de la petite rivière des Loups [le Loing] est la vallée d'élection des moulins à eau de la paroisse. S'y trouvent : le *moulin de la Fosse* auquel les fermiers des *Hautes et Basses Fosses* doivent aller « *moudre leurs grains et curez l'écluze* » puis le *moulin de Reclus* qui a une meule à froment et une meule à seigle. Plus bas, le *Moulin Maingot* dépend de la seigneurie de la Roche. Il est depuis longtemps tenu par la famille Le Lièvre [1649]. Il sera transmis par mariage. Suzanne Lièvre épouse Louis Gallot qui en prend alors la charge [1700] et après lui ses enfants : Louis et Louise Gallot « *demeurant au moulin Maingot, fils et fille et héritiers de défunt Louis Gallot* ». ➤ Inventaire des moulins à froment, à eau et à vent, de l'Élection de Fontenay recensés

Mouilleron. In *Yves Le Gallot, Les moulins de la paroisse de Mouilleron*, 1978, p. 10. *Yves Le Gallot, Les moulins de la paroisse de Mouilleron*, 1978, p. 10.

en 1709 - Série C15
 ADV- 20 moulins à
 Mouilleron



Proche de la *Sauvagère*, il y a aussi deux moulins à vent, situés sur le « *champ Béraud* » : le *moulin Cacaud*, le *moulin de Rabore*. Tout proche, en bas, sur la rivière du Loing, tourne aussi le *moulin de Cacaud* (à eau) dont une parcelle de terre en dépendant est appelée le *Pré du Moulin*. Cette terre, et les trois moulins cités, relèvent de la seigneurie de la *Graslière* toute proche. Ezéchiel Béraud a des « *droits sur un moulin à draps* » [les moulins à eau ayant plusieurs roues, on pouvait aussi y fouler les étoffes]. Un peu plus en aval, se trouve encore le *Moulin Badaud*. Plus loin, celui tenu par Jacques Lièvre, meunier « *demeurant au moulin à eau du Pons des Clais* » [Pont des Clais 1735] puis quelques années plus tard François Lièvre y est dit « *bordier et farinier* » [en 1784] avec Pierre Lièvre dit, lui, « *ancien meunier* ». Toutes ces usines font de notre paroisse une cité prospère. Sauf

en temps de guerre naturellement.

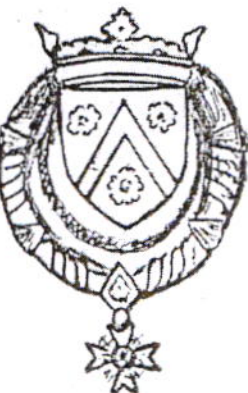
Nous jouissons enfin depuis quelques temps d'un peu de quiétude, racontait mon aïeul. Nous avons reconstruit tant bien que mal notre église qui a subi de gros avatars pendant les belligérances entre les Catholiques et les Protestants toujours fort nombreux dans la paroisse et les environs. Nous avons relevé aussi quelques unes de nos maisons.

Le 24 septembre 1696 a été ici un jour d'allégresse. En grandes pompes a été bénie une cloche qui fut « *coulée en le bas de l'église* ». Elle a été nommée DAVID-HILAIRE et fut consacrée par notre Prieur Curé, *Messire Gourichon*, en présence de *Honorable Personne Messire David Arnault*, licencié ès lois, Lieutenant et Assesseur des Baronnie de Vouvent, Mouilleron . . . , qui en fut le parrain et Marie-Anne **Rousseau**, la marraine, et femme de *Messire Pierre Morin*, notaire de ce lieu et procureur de la Fabrique . . . en présence de *Messire Pierre Bizard*, vicaire, plus d'autres ici présents : le sieur Charpentier, fondeur . . . Pour le grand bonheur de tous ici, la cloche se mit à sonner.

Signature de **Gourichon** →

Dans ces moments-là, le roi a ordonné également que soit arpenter toutes les forêts de ses domaines, notamment celui de Vouvent, . . . et d'en faire le plan [voir p. 80] ; en 1698, se crée la

Maîtrise des Eaux et Forêts, dont le siège est établi à Fontenay-le-Comte, ancienne capitale du Bas-Poitou et dont font partie les terres sylvestres de Mouilleron, Mervent, Vouvant . . . La baronnie de Mouilleron [plus, de Mervent, Vouvant et également tous les fiefs en dépendants], avait déjà été concédée, bien avant le décès du dernier des Longueville, à des « *seigneurs - engagistes* » [seigneurs qui jouissent par engagement d'un domaine, ceci depuis 1638]. Ces derniers, reçoivent « *l'hommage et l'aveu* » dus par les vassaux au même titre que, jadis, feu, le seigneur de Longueville, qui leur avait baillé tous ces domaines. Ces possessions sont abandonnées aux soins de ces nobles qui jouissent de tous les revenus, de tous les droits seigneuriaux qui leur ont été affermes et, après adjudication au plus fort enchérisseur. À eux alors de rendre le montant de la « *ferme* », à la « *chambre des comptes* » de la famille de Longueville qui, elle, vivait alors à la cour du roi. C'est peu dire la richesse et l'importance de ces « *seigneurs engagistes* ». Ont été reconduits, pour la gérance de tous ces lucratifs domaines : « *Guy Girard, Sieur de la Roussière* », de Saint-Maixent-de-Beugné (D.S.).



Puis en 1672, « *Très Honorable Messire Macé Bertrand, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur, marquis de la Bazinière et du Grand Pressigni, conseiller du roi en ses conseils, trésorier de son épargne et baron de Mervent, Vouvant, Mouilleron et autres lieux* ». Ce dernier fit des dons à l'église afin d'y effectuer quelques restaurations. Il fait alors placé une

plaque armoriée, entourée des colliers de l'Ordre de Saint-Lazare et du Saint-Esprit, avec son emblème « *d'azur au chevron d'or ou d'argent accompagné de trois roses d'or* » [cet écusson peut se voir aujourd'hui dans un recoin de l'église au-dessus de la porte de la sacristie].

← Blason de **Macé Bertrand**

En 1691, « *l'hommage et aveu* » est rendu à « *Messire François-Chrétien de Lamoignon, chevalier, marquis de Basville, baron de St Yon, Vouvent, Mervent et Mouilleron, premier avocat général au parlement de Paris* ». Ces seigneurs gèrent la baronnie de Mouilleron [et les autres domaines] mais ce sont leurs sbires qui prélèvent les taxes fort nombreuses, afin d'en tirer évidemment un



maximum de profit.

p.89

Ils prélèvent de nombreux tributs consentis dans ce bail qui, lui, est affermé encore en sous-traitance à diverses personnes qui en tirent encore profit naturellement. Ce sont de riches fermiers ou des bourgeois qui ne manquent point de faire recueillir par leurs commis les redevances dues : des droits sur les

récoltes comme sur le « *quintias* » [tas de 16 gerbes de blé disposées en croix], sur les farines, des droits de ban sur les fours, sur les moulins, sur les péages, des droits sur la fabrication des draps plus un profit sur les dites ventes de draps, des droits sur la mercerie, la coutellerie, la verrerie, la poterie, des droits sur la poissonnerie et sur les vins vendus au détail, des droits également sur les bestiaux et les peaux vendus, des droits sur les marchés que paient les « *foarous* » [ceux qui vont à la foire] . . . ainsi de suite !

Lorsque tous ces domaines furent passés dans le giron royal quelques années plus tôt, les hommages des vassaux, et de ces seigneurs engagistes, furent fait évidemment au roi alors possesseur de tous nos villages. Il percevait alors à son tour les revenus de toutes sortes, sur la paroisse de Mouilleron [et bien d'autres lieux]. Ce sont ses *fermiers-généraux* ou ses *receveurs du trésor* ou, plutôt encore leurs hommes de mains, qui prélèvent sans concession ces tributs ! Quelques années plus tard [1799], le serment d'aveu est fait par : « *François Peu, Seigneur de la Gaignerie, en sa qualité de Maître Particulier des E. & F. de Fontenay-le-Comte* » et qui gère naturellement aussi le domaine royal sylvestre.

En ce moment-là (1696), « à ct'heure », plutôt, comme disait mon « *Ancêtre* », les belligérences entre les *Catholiques* et les *Protestants* s'étaient calmées. Beaucoup sont partis ; une bonne part d'entre eux se sont convertis ; pour les autres, ils continuent de pratiquer leur culte en cachette et se réunissent en des lieux secrets qu'ils appellent : le « *Désert* ».

Réunion clandestine au **Désert** →

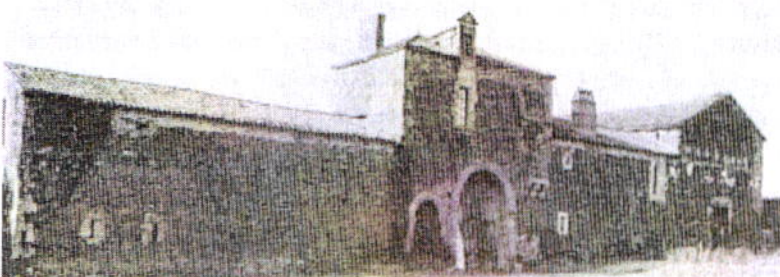
Ces Assemblées clandestines, organisées par les plus fermes et auxquelles bon nombre de faux « *nouveaux convertis* » [au catholicisme] se rendaient inévitablement, se multiplièrent sur tout le pays. Ainsi, en l'automne de 1697, il s'en tint une chez Jean Fortin, le meunier de *Chantegrelet* puis à nouveau une autre à « *la Roche, pour une Assemblée du Désert chez le métayer Bodin un religieux* » notoire [Jean Bodin, marchand de bœufs au lieu dit la *Roche*]. Vers Noël, dans la nuit du dimanche au lundi après la Fête [25 au 26 décembre], des réunions nocturnes plus ou moins clandestines sont signalées chez le métayer Sarrazin, à Maunic, qui demeure proche de l'ancien logis féodal que l'on aperçoit à l'extrémité d'une longue allée et qui est perdu sur les terres de Saint-Germain-l'Aiguiller. Il s'en fera également d'autres, par la suite, chez Harron, au bourg de Mouilleron et au Vignaud [St-Germain-l'Aiguiller - ci-dessous]. Ces virées épouvantaient les Catholiques qui voyaient les Huguenots « *passer à la tombée du jour par bandes, tant à pied qu'à cheval, six, sept, huit personnes convergeant de tous côtés vers le lieu de l'Assemblée. On les entendait s'interroger sur leurs paroisses d'origine, sur la route à suivre. Il en venait jusque de la Loge-Fougereuse, à 4 lieux de Mouilleron [20, 25 Km.]. Le jour couché, on en rencontrait encore marchant sourdement sans répondre à ceux qui les interpellaient au passage. Des femmes allaient en sautant les échaliers [barrière en bois, en patois échalias] et se cachaient dans les genêts si d'aventure survenait un « papiste », quitte à se relever ensuite et à rejoindre la*



troupe en marche. Jacques Roy [catholique], notaire de Mouilleron, se renseigna sur les assemblées auprès de quelques Huguenots rencontrés, se faisant passer pour nouveau converti, mais, l'un d'eux le reconnut et coupa court à la conversation. L'Assemblée finit, on entendait vers une heure de la nuit, repasser les Huguenots rentrant chez eux ».

← Logis du **Vignaud**

Une vive curiosité poussait les Catholiques à épier ces mystérieuses allées



et venues nocturnes.

Aussi un jour « *Pierre Métayer, le fils du meunier de la Vallée* [de St-Maurice-le-Girard], allant s'embusquer par une nuit sans lune au carrefour des Mouchardières, vit plusieurs hommes converger vers la Roche [de Mouilleron] dont un homme à cheval tenant une femme en croupe ».

← Ferme de la Vézinière aux environs de Cheffois

À cette importante Assemblée « *le ministre parut, vêtu d'un justaucorps brodé d'or et d'argent, monté sur un très beau cheval. Il parla du haut de sa*

monture impressionnant les assistants par sa belle prestance ». Estimant pouvoir braver les autorités, les nouveaux convertis se rendaient en foule à ces Assemblées. À Cheffois, paroisse voisine de la nôtre, les paysans ont trouvés dans les bois des chandelles de suif plantées dans des bâtons fendus en deux servant à éclairer de telles réunions. Et, « *Jean Cosset, sergetier* [tisserand] de Cheffois, passant, dans la soirée du 27 décembre, au village de Puygreffier, vit toutes les maisons des nouveaux convertis désertées par leurs habitants sauf quelques enfants ». Des émissaires, surtout des jeunes garçons, comme « *Picard, fils d'un voiturier des Estoubins* [Estourbières de Cheffois] ou *Pierre Cahors, de la Tardière* [paroisse de], allaient aux maisons des Protestants prévenir des Assemblées, se trompant quelquefois et réveillant en pleine nuit des Papistes en répétant le mot de passe : *Soyez fermes dans la foi* ».

Plus rares, après Noël, les Assemblées reprirent après Pâques suivant [1698]. Il s'en tint une le 7 mars à la Babinière de notre paroisse alors habitée par des religionnaires. Puis une autre, également, à la Pelletrie de Ste-Gemme-des-Bruyères où se manifesta un « *ministre en manteau rouge* ». Mais, nos Huguenots prirent finalement trop peu de précautions et des enquêtes furent menées par l'Intendant du Poitou, M. de Maupou [Maupéou], qui aboutirent à des arrestations, des procès et des amendes. Parfois, ce fut une paroisse entière, sans que soit distinguer les *Huguenots* des *Papistes*, qui se voyait frapper d'une redevance importante comme ce fut le cas de celle de Bazoges, voisine de la nôtre.

Notre paroisse de Mouilleron compte à ce jour [1699] 243 feux (familles) qui font 500 catholiques [350 en âge de communier]. Il paraît qu'il s'est produit 143 retours dont celui de Pierre Ayrault, le valet du Ministre protestant Pierre Bernardeau, et de ses trois enfants, mais que sur ce nombre, 15 à 20 seulement de ces nouveaux convertis faisaient vraiment leur « *devoir* ». Les autres se contentent de paraître pour l'essentiel . . . mais, en dehors de là, restent fidèles à leurs sentiments !

Il y a dans la paroisse plusieurs d'entre eux qui sont fort opiniâtres et attachés à leur religion. Plus particulièrement Pierre Maillot, sieur de Maunic, riche propriétaire qui, d'ailleurs, a deux jeunes enfants qu'il « *seroit en estat d'entretenir aux escoles* ». Au bourg même de la paroisse, il y a aussi, Louis Germain, sergent royal, protestant notoire, puis Samuel Fortin, Pierre Bodin, sieur du Dauphin qui demeure en la maison où pend « *l'enseigne du Dauphin* » ainsi qu'André Rivalin et Jean Bodin qui ont fait tenir des *Assemblées*. À ceux-là, s'ajoutent le sieur Sabourin dit *Richardière*, demeurant au dit lieu du même surnom, où il a fait la *presche*. Puis

également Pierre Batiot qui est « *adoué* » [non baptisé catholique vivant alors hors mariage reconnu par l'Église] avec une fille dont il a abusé et qu'il a pervertie ainsi que Louis Arnaud qui « *pervertit les autres* ».

À St-Germain l'Aiguiller, le curé du dit lieu signale également [en 1699] :

« *Il n'y a que 140 anciens catholiques et l'on compte 50 nouveaux convertis mais, il y en a qui sont très opiniâtres comme Pierre Draud, seigneur du Beugnon, esprit dangereux aussi bien qu'Habraham Harron qui fait le ministre et détourne ceux qui visbdraient* [sic = voudraient] *Arthur Moreau et Louis Girard, qui a pourtant donné un billet pour se marier . . . et René Blanchet et sa femme . . . Il y a quatre métayers qui ont promis de faire leur devoir et qui assistent à la Messe cela pourrait aller à 24* » [il y a déjà 20 feux de catholiques sur 62 en cette paroisse cela ferait 24 foyers] .

En plus de ces Huguenots qui nous pourrissent la vie



il y avait les misères du quotidien.

En l'année 1701, une épidémie dont on ne connaissait point l'origine a fait périr tous nos ovins [moutons]. Ce fut une catastrophe nourricière mais surtout économique car sans leurs laines nos fabriques de « *droguet* » et autres habillements s'arrêtèrent de fonctionner. Sans leurs peaux, les tanneurs ne pouvaient plus confectionner les chauds « *pelissons* » si utiles pendant les froidures de l'hiver. Et, sans leur viande que nous mangeons pourtant rarement, ce fut un grand manque pour nombre d'entre nous. Quant à nos « *pacages* », nos « *noues* » [prairies humides cultivées], nos « *nèdes* » [terrain marécageux], ils poussaient alors à tout venant faute d'être broutés. Cela nous fut très préjudiciable. La paix revint peu après dans le pays. Ce fut juste après le décès du curé prier de la paroisse *Messire Pierre Gourrichon* [1 avril 1705]. Il fut enterré dans l'église. Ce fut pour sa dépouille un grand honneur. Ce pinacle était réservé seulement aux personnalités de la paroisse. Ainsi, il y eut la même année [25 septembre 1706], la « *Sépulture dans l'église, de Dame Catherine Pierre, femme de défunt Rampillon* [notaire], inhumée au bas-côté de l'Évangile ». Notre



défunt curé fut remplacé par l'un de ses parents *Messire Mathurin Gourrichon*, issu d'une famille de notables. D'ailleurs, ce dernier blasonnait « *d'or à deux fasces d'argent et d'azur à six pièces* ». Peu après son arrivée, il présida l'enterrement [7 octobre 1708], en « *grandes pompes* », de « *Damoiselle Jeanne Arnault inhumée dans l'église, du côté de l'Évangile, proche l'autel de St-Hillaire* », âgée de 28 ans, et en présence de sa famille plus d'un grand nombre d'ecclésiastiques des paroisses circonvoisines ainsi que d'une grande foule des habitants de la paroisse.

Ce fut peu de temps avant que notre « *Ancêtre* », **Etienne** Rousseau, a, lui aussi, « *rendu son esprit à Dieu* » [3 février 1707 ; il était né v. 1637 Ste-Gemme-des-Bruyères]. Il était âgé d'environ soixante dix ans. C'était un vénérable vieillard. Son épouse, d'environ vingt ans sa cadette, **Misette Brunet** (Michelle), était déjà « *passée dans l'autre monde* », seulement âgée de cinquante ans. Elle avait été « *ensépulturée* » l'année précédente [12 décembre 1706] en présence de son époux et de ses trois enfants : **Etienne** (ou Pierre ° 14 janvier 1684), qui est mon grand-père, **Pierre** (vivant en 1714 X Renée Talon) et **Françoise** (° vers 1700 x Pierre Huguet). C'est, *Messire Mouriclé*, desservant pour le curé prier Mathurin Gourrichon, qui a fait l'office religieux. Cette même année-là, la région a subi un été qui fut d'une sécheresse extrême. Il y eut également beaucoup de « *hâle* » [période de grand vent qui dessèche la végétation]. Le bétail a crevé. La misère fut grande et les prix flambèrent. Ainsi le « *boisseau* » de seigle grimpa jusqu'à 16 sous, un cochon se vendait 37 sous, un poulet 2 sous, deux oisons et un poulet 13 sous tandis que le prix d'un agneau passa à 12 sous. Le froment [blé] fut inconnu car on en trouvait plus. La viande de boucherie fut rare aussi. Les collecteurs d'impôts ont été reçus à coups de fourches. Cette nouvelle affliction en fit « *trépassé* » plus d'un.

Lorsque mon « *Ancêtre* », **Etienne**, avait épousé **Misette**, il avait environ trente huit ans. Ne disait-on point alors que « *mariage de vieil homme et de jeune femme est du diable* ». La femme est si naïve, crédule, ignorante, veule, fautive et coupable, comme dit *M'sieur l'curé*, au point de s'être laissé tenter par le *Fruit Défendu* ce qui a précipité le monde dans le chaos ! *Je ne sais*, me dit encore mon père, *si le diable s'en mêla* mais en tout cas **Misette** fut bonne pour son époux. Elle lui fit surtout de solides enfants dont **Etienne**, qui est mon grand-père. Ce dernier vint au monde quelques temps après les noces de ses parents [14 janvier 1684 Ste-



Gemme-des-Bruyères] naissant dans des conditions à peu près identiques à celles de son père et, avant lui, son grand-père . . . et les autres encore avant ! Lorsque la délivrance approcha, sa mère s'allongea non déshabillée dans le lit conjugal, et entourée des femmes du voisinage. Sans aucun égard, elle a subi les douleurs de l'enfantement. Son époux et quelques hommes du village attendaient dehors naturellement. Il n'aurait pas été convenable qu'un individu mâle demeure dans la même pièce et encore à plus forte raison au chevet de la parturiente. Sa mère, la « *reproductrice* » comme disent certains hommes, n'a bénéficié d'aucune douceur pendant sa gestation. Elle a continué de tenir son rôle habituel dans la maisonnée, dans l'exploitation familiale, auprès du petit bétail, des volailles, dans le jardin et pendant les travaux saisonniers de l'été. Heureusement, sa mère était une femme robuste. Parfois, hélas, les femmes qui sont avancées en grossesse font des « *accidents* », des « *blessures* », comme on disait [qui ne sont autres que des avortements



spontanés], où elles donnent vie à des bébés prématurés dont les chances de survie sont très minimes. Quand le travail fut bien avancé, on a fait venir la « *bonne mère* », aux mains, aux doigts, et aux ongles douteux [*matrone, sage-femme*]. Cette dernière bien souvent n'a quasiment aucune connaissance en la matière. Il suffisait pour tenir ce rôle d'avoir au moins cinquante ans. Ce qui, souvent, faisait d'elle presque une petite vieille. Elle avait été choisie pour son habilité [!], sa connaissance des herbes, son expérience [!]. Il suffisait seulement d'avoir « *réussi* » quelques accouchements normaux pour être plébiscitée

p.92

par une assemblée de femmes, non moins dignes d'elle, souvent toutes des bougresses auquel se joignait parfois le curé de la paroisse. Cette fonction n'impliquait aucune formation particulière. Le seul « *diplôme* » qu'on lui demandait était un certificat de bonne vie et de bonnes mœurs. C'était un brevet de pratique de la religion catholique [!], obtenu à l'issue d'un « *examen* » devant le curé qui lui conférait surtout le droit d'ondoyer l'enfant en cas de péril de mort au moment de la naissance.

La *matrone* n'était pas exigeante. Elle laissait à la parturiente la liberté de mettre son enfant au monde dans n'importe quelle position. Dans son lit, debout, assise sur une chaise percée ou suspendue à une sorte d'espalier. Les conditions de l'accouchement sont hélas souvent difficiles. La souffrance est alors perçue comme « *normale* ». On pense qu'une femme, qui ne souffre pas, peut être considérée comme une femme de mauvaise vie. Ainsi que le dit, *not' curé* pour justifier ce moment difficile : « *le dieu des chrétiens n'a-t-il pas en effet condamné la femme à enfanter dans la douleur à cause de la faute d'Ève* » !

Cette *matrone* n'avait de cesse de hâter l'accouchement en pratiquant des attouchements divers, en faisant des massages d'huile sur le col de l'utérus ou en posant des compresses d'eau chaude et toutes sortes d'émollients. Elle n'hésitait pas aussi à mettre sa main, souvent noire comme celle du charbonnier, dans la matrice. Elle se livrait aussi hélas bien souvent à des manipulations maladroites qui exposaient la mère à toutes les impuretés possibles. Tout n'était pas que fatalité !



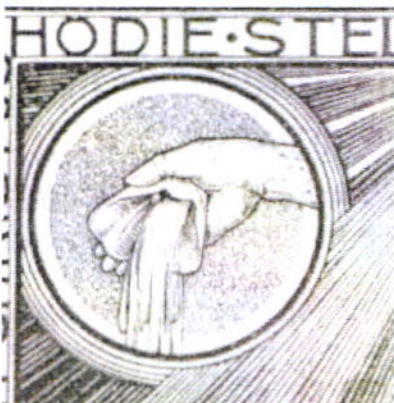
Ne disait-on pas que « *femme enceinte a un pied dans la tombe et l'autre sur le bord* » ou encore que « *femme grosse à un pied dans la fosse* » !

Rien d'étonnant avec certaines de ces bougresses, qui se disaient « *bonne mère* » et qui provoquaient, sans aucun remords ni tracas, des « *déchirures* ». Si des complications surgissaient, elle extirpait alors le fœtus qui sortait parfois en morceaux. Dans le meilleur des cas, la *matrone* n'hésitait pas non plus aussi à décrocher brutalement le placenta qu'elle allait chercher dans la matrice pour hâter la « *délivrance* » ! Avec de tels traitements, encore heureux si cela n'entraînait pas la fièvre puerpérale [nommée ainsi par le médecin, que peu de pauvres gens peuvent faire venir faute de ne pouvoir le payer - le curetage est inconnu], suivie de la mort !

Pour une naissance de jumeaux tout est à craindre. Peu survivent quand ce n'est pas la mère qui « *trépassé* », elle aussi ! Un bon nombre des femmes disparaissent [5 à 10%], dans le mois qui suit la naissance, faute de connaissances suffisantes des ces *matrones*. Les hommes savent souvent bien mieux s'y prendre pour faire vèler leurs génisses. Aussitôt, que l'enfant est sorti du ventre de la mère, la *matrone* sectionne le cordon avec la paire de ciseaux posée sur la table et guère plus propre que ses mains. Encore heureux si cela ne provoque pas le tétanos ombilical qui tue, bien souvent, tant de petits.

L'enfant est ensuite confié aux femmes de la maisonnée qui l'emmailotent solidement en l'enserrant dans de larges bandelettes faites, bien souvent, dans de vieux linges de chanvre qui ont déjà servis maintes et maintes fois. Elles lui collent un « *béguin* » sur la tête et l'enroulent dans le châle de mariage de sa mère. Immédiatement, si possible, on l'emmène à l'église accompagné de son père, ce qui n'est point indispensable pourtant. Par contre, c'est la « *matrone* », fière de son œuvre, qui le porte, escorté de son parrain et de sa marraine, qui l'assistent pendant l'acte de baptême.

Cela doit se faire, au plus tard; dans les vingt quatre heures qui suivent la naissance, le jour ou au pire le lendemain comme l'impose l'Édit royal de





Dans ce délai, par peur d'un décès soudain, on veille l'enfant nuit et jour. Son berceau est toujours éclairé d'un cierge, tandis que sur la table proche sont disposés du pain, de l'ail et du sel, aux vertus protectrices. On craignait toujours le pire. Car ainsi, que nous l'a conté notre aïeul, tant qu'un petit n'est pas baptisé, il est « *enfant du diable* ».

Le curé est obsédé [les parents aussi bien souvent] par la nécessité absolue qu'aucun enfant ne soit privé du baptême.

Dans le cas d'un danger de mort, le prêtre peut recourir à

l'ondoïement qui est un baptême simplifié. Il peut aller plus loin encore, lorsqu'il s'agit d'un enfant en danger de mort dans le ventre maternel. Si la mère est vivante, il demande à la sage-femme de passer par les voies naturelles l'eau du baptême jusqu'à l'enfant. Si la mère vient de mourir, portant son enfant supposé vivant, le prêtre peut recourir lui-même, ou par l'intermédiaire d'un médecin, à une césarienne « *post mortem* ». Parfois même, il demande à la sage-femme de lui ouvrir le côté du ventre de la mère avec un rasoir, de manière à ce que l'eau bénie touche le corps, autant que possible la tête de l'enfant. Cette pratique n'était pas rare !

Il faut avant tout, d'après *Not' curé*, que le salut de l'enfant soit assuré par le baptême. Cette consécration se déroule bien souvent aussi en présence de quelques notables locaux du voisinage qui se font un honneur d'être parrain ou marraine et qui s'empressent, eux aussi, de le conduire à l'église de la paroisse pour y être baptisé illico presto.

La mère est exclue de la cérémonie parce qu'elle est « *impure* » jusqu'à ses *relevailles*. Elle a été corrompue, dit-on, par ses couches. Le curé exige qu'elle soit réintégrée socialement. Quelques jours après le baptême [10 jours de relevailles au moins], la mère se présente à l'église pour ses « *relevailles* » [la femme qui met au monde un enfant illégitime n'a pas droit à cette bénédiction]. Voilée [tête couverte en tous cas], la mère tenant un cierge à la main, est accueillie à la porte de l'église par *Not' curé* qui la fait mettre à genoux, l'asperge d'eau bénite, l'encense. Après une première prière, *Monsieur Not' curé*, présente à la main droite de la mère l'extrémité gauche de son étole puis il l'introduit dans le sanctuaire. La mère se met alors devant l'autel de la **Vierge** et, après avoir été à nouveau aspergée, encensée, elle entend la messe. Et qu'importe, d'ailleurs, si comme pour le baptême l'église est loin du hameau, si elle est glaciale en hiver, ou si l'été il faut s'y rendre sous une chaleur accablante. C'est le moindre souci du curé, car « *à Dieu va* » !



Le curé surveille tout. Il recommande aussi expressément que l'enfant ait un berceau car il craint que les tout-petits couchant dans le même lit que les adultes ne soient accidentellement étouffés. On appelle cela la « *suffocation* » des enfants, contre laquelle tonne constamment l'Église dans la mesure où elle croit y déceler, souvent, un infanticide camouflé en accident. Cela se produit souvent au sein des familles les plus pauvres.

Une femme qui peut nourrir son enfant au sein est une mère appréciable. Ne dit-on point, d'ailleurs, que « *le lait de la mère appartient à l'enfant* » ! Aussi, bien heureux l'homme dont la femme a les seins bien gonflés. Elle lui allaitera de solides marmots. Malheureusement et, c'est alors une situation gravissime, « *lorsqu'un enfant est à la mamelle et que la mère tombe gravement malade ou bien si le lait ne monte pas, l'enfant est condamné* ».

Il faut trouver au plus vite une nourrice. Cela peut être difficile, depuis qu'une ordonnance, promulguée par *Louis Le Quatorzième*, interdit aux femmes de prendre un nourrisson tant que leur propre enfant n'a pas atteint l'âge de sept mois. D'ailleurs, cette motion n'est pas si idiote que cela dans la mesure où le petit nourrisson qui prend le relais de son frère de lait va consommer un lait de sept mois qui ne lui convient pas et par conséquent qui lui est inadapté. C'est sans doute, encore, une des raisons de la surmortalité des petits. Sinon, afin que l'enfant survive, on utilise parfois un « *biberon* » fait de faïence et en forme de cruchon avec un goulot dans lequel on enfonce une mèche de tissu terminée par un gros nœud à l'intérieur. L'enfant suce par le bec





du récipient, d'ailleurs rarement lavé, le chiffon imprégné d'eau sucrée ou de lait de chèvre ou de vache qui n'est ni bouilli ni coupé d'eau précaution pourtant nécessaire pour les fragiles nourrissons. C'est un malheur, s'il arrive qu'une vache soit tuberculeuse sans le savoir. Cela peut provoquer alors le trépas de tous les bébés du village dans la mesure où la contagion d'une seule bête se répand dans les étables du voisinage avec une effrayante rapidité. Parait-il, aussi, que certains enfants s'étranglent en tétant ce chiffon imbibé de lait. C'est, également encore, la mort du nourrisson si par malheur la mère vient à mourir peu de temps après l'accouchement et que la famille n'a pas les moyens de payer une nourrice nouvellement *délivrée* [accouchée]. C'est grave, encore, si une femme voit son lait se tarir ou se raréfier parce qu'elle est souvent bien trop épuisée surtout pendant la période des grands travaux estivaux. Si, son lait « *passé* », au cours d'une grossesse suivante, il lui est alors bien souvent quasiment impossible de nourrir le nouveau-né. L'enfant est sevré en général vers ses dix huit mois. Auparavant, on l'a progressivement habitué au pain et à la bouillie que consomment les grandes personnes. Parfois, il faut faire cela, surtout, quand leur mère n'a plus du tout de lait.

Ils nous sont précieux, ces petits, alléguait encore mon *aïeul* ! Car un jour, ils seront nos « *bâtons de vieillesse* » et « *les bras qui nous nourriront* ». Hélas, certains « *trépassent* » également encore emportés par une entérocolite, la rougeole ou plus tard la variole.

Marmot, c'est ficelé au dos de sa mère qu'il effectue leurs premières sorties. Lorsqu'elle se rend au puits, à la fontaine, au lavoir ou bien lorsqu'elle exécute les travaux de jardinage, à elle échus. Mais aussi pendant la période des grands labeurs d'hiver et de printemps. Le pire, c'est pendant les travaux des champs en été. L'ouvrage ne manquant point. À ces moments-là, d'ailleurs, beaucoup d'enfants meurent malheureusement soit d'un « *coup de chaleur* », parce que trop enroulés dans des langes, dans des maillots souvent trop serrés et peu renouvelés.

C'est la période qui mobilise tout le monde, petits, grands, et surtout toutes les femmes. Elles doivent emmener avec elles les petits, faute, souvent, de grands parents ou d'aînés qui pourraient s'en occuper. Les marmots, installés dans une « *ballotte* » [sorte de hotte dans laquelle on maintient debout le bébé emmaillotté], sont placés à l'ombre mais le soleil tourne parfois sans qu'elles s'en rendent compte, alors les petits meurent de déshydratation. Il y a, aussi, les fameuses « *diarrhées vertes* » [*toxicose*] qui les emportent. Les registres paroissiaux dans les mois d'août et de septembre sont « *emplis des noms de petits corps décédés* ».

Les journées sont longues, dures, et l'ouvrage, même le soir, ne manque point encore. La nuit venu, on s'installe tous autour de l'âtre. Le feu de la cheminée est la seule source de lumière. On s'y cale, le plus près possible parfois même à l'intérieur de l'âtre, ou bien l'on dispose devant quelques sièges bas. Nombre de petits glissent des genoux de leur mères, qui sont souvent frappées de torpeur après les fatigues de la journée, et il arrive qu'ils tombent dans les braises.

A ce stade de la vie, raconte encore mon *aïeul*, le père ne s'intéresse guère à son « *rabouit* » [petit dernier

] pas plus d'ailleurs qu'il ne le fait pour ses « *drôles* » [frères] ou ses « *drôllères* » [*drôlesses, sœurs*]. Les nourrissons, les marmots et les jeunes enfants, ne sont à ses yeux que des êtres en réduction, des êtres imparfaits. Ce n'est pas pour autant que le père les ignore mais ce n'est pas de son fait de les regarder, de leur parler, de les choyer. Les seules tendresses que l'enfant reçoit, c'est la mère qui lui les donne. Il a été court le temps, se souvient encore mon *aïeul*, où il faisait de la musique avec le pipeau que lui avait confectionné son grand-père, où il jouait avec des bûchettes, des chiffons, avec le chat de la maison et le chien de son père. Court aussi le temps, où il vaquait autour de la basse-cour allant chercher une cruche d'eau pour sa mère ou jouant avec un oiseau ou encore avec un bâton que l'on chevauche comme si c'était un petit cheval. Court le temps où



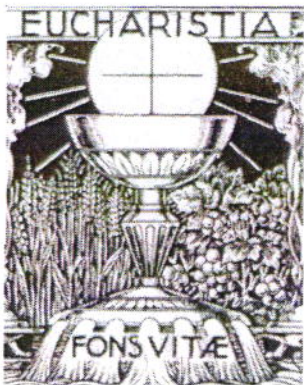


il déambulait dans la campagne contiguë pour attraper des « *guerlés* » [grillons], des sauterelles, et plus tard pour pêcher des « *gueurneuilles* » [grenouilles] qui se nichent autour de la cressonnière, proche de la mare, et située en bas de la grande prairie.

Mon *aïeul* disait encore : « *comme mon père avant moi, on m'a mis au travail dès je suis sorti de l'enfance* ». Très tôt, il avait peut-être cinq ans ou sept ans, il devait surveiller les petites volailles [poules, poulets] dans la cour. Très vite également, il doit ramasser de la « *fournelle* » [épines pour allumer le feu] mais, surtout, il a la grande responsabilité de s'occuper de la basse-cour, des oies, des porcelets, de la « *glandée* », c'est-à-dire de mener les cochons en forêt pour

qu'ils se gavent de glands, et surtout sans dépasser les limites de « *pacage* » permises par le seigneur maître des lieux. Le garde-chasse ne manquerait point alors de dresser procès-verbal et de pénaliser. Son père ne raterait pas non plus l'occasion de lui administrer une correction corporelle des plus mémorables ! Puis bientôt, vint le temps d'aller surveiller les brebis, qui d'ailleurs, viennent d'être décimées par une épidémie [1701] qui en fit périr les trois quart. Elles ne doivent point paître dans des espaces réservés sous peine également de récolter une amende. Il doit aussi mener les « *bêtes blanches* » dans les landes de broussailles qui leur sont destinées en y adjoignant précautionneusement quelques chèvres, bêtes réputées maléfiques, effectivement dangereuses à cause de leur dentition. Bientôt aussi, il fut en âge de veiller les vaches. C'est une tâche encore plus difficile. Il faut savoir leur parler, les aiguillonner et éviter surtout qu'elles ne s'écartent du « *pacage* » qui leur est aussi désigné.

Rapidement, racontait encore mon *aïeul*, arriva le temps où j'ai dû m'acquitter de mes devoirs religieux en effectuant ma première communion [étape importante dans ma future vie de chrétien]. C'est, à ce moment-là, justement, que j'ai quitté définitivement le monde de l'enfance et de l'adolescence pour entrer dans celui des adultes. C'est alors que j'ai été mis sérieusement au travail de la ferme car il n'y a pas trop de bras pour entretenir même une petite borderie. Il nous faut travailler très dur. L'été sous le soleil et la chaleur, l'hiver sous les intempéries parfois pénibles.

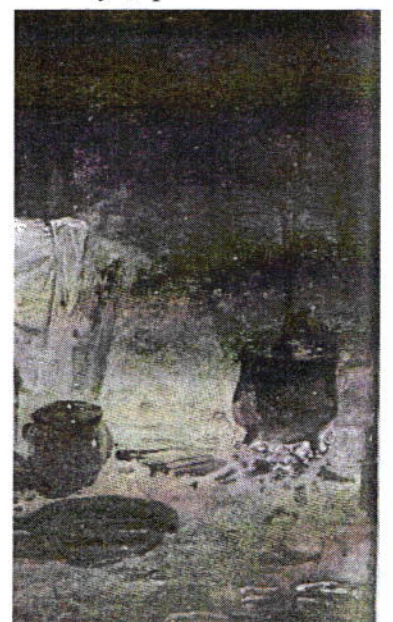


Au fil de ces veillées, mon grand-père **Etienne**, racontait à son fils, **Pierre Hilaire**, mais aussi à toute la famille présente autour de l'âtre, les misères qu'il a connu. Notamment la grande misère qui avait régné sur tout le pays lors du terrible hiver de 1709 : « *On avait vu pareil hiver depuis cinq à six cent ans* ».

Le mois de mai de 1708 avait été déjà très pluvieux et cela continua presque jusqu'au début de l'hiver suivant. Noël était juste passé, lorsque dès les premiers jours de janvier, la température chuta brutalement dans toute la France [- 23° à Paris]. Dans certaines régions elles tombèrent encore plus bas [- 30°] ce qui fit que les semences gelèrent dans la terre enlevant déjà tout espoir de récolte future. Cette situation fut si brutale que, dès le second jour, le vin gela dans les barriques. Le bétail pâtit terriblement aussi. Ce fut le sixième jour de janvier, *jour des Roys*, que vers les deux

heures et demi de l'après-midi, il commença un froid terrible venant du haut [vent de nord]. Il continua durant dix huit jours de suite, la terre étant couverte de neige. Les moulins à eau de la paroisse, et des autres, cessèrent de tourner tant les rivières, les gros ruisseaux étaient gelés. Il fut impossible de moudre le moindre grain.

Le froid fut tel qu'on avait du mal à tenir un peu de tiédeur dans la « *chambre* » [pièce principale] dans laquelle en permanence pourtant la cheminée était allumée. On y faisait pourtant flamber régulièrement une « *charibôte* » [brassée de mauvais branchages : genêts, fougères sèches, ronces . .]. Il gelait presque jusqu'au coin du feu au point que même la précieuse miche de pain et le vin dans le pichet, pourtant posés tout près du foyer, figeaient. Le plus pénible, surtout, c'était pendant la nuit lorsque le froid s'accroissait. On entendait dans la forêt proche les arbres qui pétaient comme des coups de fusil en se fendant en deux sous l'action du gel [et plus tard sous l'effet du dégel, également]. Les robustes noyers, les vieux chênes, les séculaires châtaigniers ne résistaient pas plus d'ailleurs que les « *poérés* » [poiriers] et également les pommiers.





Les loups, mourant eux aussi de faim, hurlant sous une lune presque toujours claire, s'enhardissaient et sortaient des bois. Sans crainte, ils s'approchaient jusqu'aux maisons essayant d'attraper quelques brebis et autres animaux domestiques. On les avait pourtant protégé le plus possible en renforçant les portes de notre grange, malgré tout, attenante à notre « chambre ». D'habitude, avec cette promiscuité, nos bêtes nous apportent un peu de chaleur. Mais, cet hiver là, vraiment trop rude, elles souffrirent tout autant que nous et certaines ont même crevées. Tant de bétail a péri qu'on disait « plus d'un paysan ruiné ».

Une accalmie se produisit le jour de la *St François d'Assise* [24 janvier] par un dégel brutal qui engendra des inondations, à tel point que tous nos champs furent couverts d'eau. Ce répit ne dura guère puisque le 31 du même mois, le froid reprit. Pendant ce court répit, nous avons réussi à moudre quelques précieux sacs de blés qu'on utilisait pourtant avec parcimonie. Le moulin proche menaçait sans arrêt d'être emporté par la force de la crue.

La nouvelle vague de froid nous surprit fin du mois, suivie de vagues successives et interminables. Le froid fut encore plus terrible en février. Plus rien ne résista cette fois. Nous n'avions plus de choux ni de raves ni quelconques herbes sauvages et nous étions réduits à manger de la soupe au sel et à l'eau. C'est tout juste si, notre maigre vache, à qui pourtant nous donnons un peu de foin sec engrangé l'été passé, nous donne du lait.

Le gibier de la forêt voisine, si précieux d'ordinaire, crevait lui aussi. On ne rencontrait plus de ramiers ni de merles ni de mammifères sauvages de tous poils que l'on avait l'habitude de braconner, plus ou moins, malgré l'interdiction. Même les « garennes » du seigneur ne résistaient point. On n'y croisait plus de lièvre ni de lapin et même les petits rongeurs moururent. Faute de jeunes pousses et d'herbes caduques, les gros gibiers affamés se déplaçaient constamment à la recherche de quelque nourriture. Il finirent eux aussi par périr.

Ce froid horrible fit « porter à la terre un deuil qui n'avait jamais été vu ». À chaque décès, *Monsieur not' curé* note, scrupuleusement, dans ses grands livres le nom du trépassé à coté duquel il inscrit souvent « *Fame Perit* » [mort de faim] tandis que le fossoyeur passait ses journées à creuser la terre gelée de l'« *ouche de baille-bec* ».

Il n'y a pas eu que le froid qui rappela ces âmes à Dieu mais aussi la faim ! La famine était proche. Il fallait s'accommoder de maigres repas et de toutes sortes d'expédients pour survivre. La plus part, d'entre nous, avaient vendu à prix fort le plus beau de leur blé pour faire de la belle farine. Il ne leur restait que de mauvaises « *recoupettes* », sales, un peu noircies faites de mélange d'orge, de seigle et d'avoine. Il paraît que certains ont même déterré des graines à demi-germées. Que d'autres se contentent également de fèves ou des *vesces* [pois du Poitou] écrasées en remplacement de la farine. Que d'autres encore se satisfont de glands disputés aux goretts, de trognons de choux, de tubercules d'herbes rustiques et même de racines de fougères. Tout cela, d'une manière ou d'une autre, est gelé ou à peu près.

Lorsque le printemps est revenu, on a même eu « *ouï-dire* » que des « *malheureux paissaient l'herbe naissante comme des moutons faute de nourriture* ». L'on croisait partout de pauvres êtres décharnés, la peau collée sur les os.



Ici, dans la paroisse, dans notre village, et même au sein de notre « *communauté* » [ensemble de la famille], on en a vu quelques-uns « *passés* ». Mais également aussi, il y en eut, quelques autres, qui en eurent quelque peu « *le cerveau fêlé* » ! On avait accoutumance du cycle régulier des sept ans : « *sept années de bonheur, sept années de malheur* ». Mais là, ce fut la désolation la plus totale.



Ce fut l'une des plus grandes et des plus destructrices calamités que nous ayons eu « *ouï-dire de mémoire d'homme* ». Les intempéries se succédèrent à un rythme incessant et nous connurent tempêtes, neige et verglas sans discontinuer. Pourtant, nous implorons en permanence la clémence de l'Éternel !

Monsieur le curé nous exhortait de prier et de prier encore notre *Seigneur Divin* afin qu'il ne soit pas davantage irrité contre son peuple et qu'il nous donne la grâce de survivre à cet apocalypse.



Not' curé, surtout, nous rappelait aussi, p.97
sans arrêt, qu'il nous fallait être résignés car Dieu avait,
sans nul doute, ses raisons. N'est-il pas dit dans
l'Évangile : « *Heureux les pauvres et les affligés car ils
verront Dieu* ».

Affligés, nous le fûmes plus encore quand arriva
un vrai dégel à la mi-mars. Rien n'avait résisté. Même
les cloches, pourtant à l'abri dans le clocher de l'église,
ont gelées et elles se sont fêlées.

Dans les grandes comme dans les petites forêts,
les solides chênes, les châtaigniers et, même les
arbrisseaux les plus durs tels que les houx, ne purent
résister à l'intensité de ce terrible hiver et gelèrent

jusqu'au cœur. Les arbres fruitiers et, même les robustes noyers, furent touchés, eux aussi, ainsi que les vignes
naturellement. On espérait qu'au printemps, une fois les sarments taillées au ras du sol, leurs ceps donneraient
malgré tout quelques rejets. La fourmille non plus n'a pas résistée et les abeilles encore moins.

Il n'y avait plus rien à espérer pour l'été à venir !

Les blés, qui avaient résistés à la première offensive de janvier, n'avaient pas survécus aux suivantes.
Son prix enchérissait tellement que « *not' roué* » [roi] a dû prendre des dispositions pour empêcher la
spéculation. Mais ces mesures ne furent guère respectées. Il y avait des « *traficalous* » [des profiteurs] partout et
de toutes sortes. Tel le « *gros fermier* » qui, lui, a pris ses précautions. Il n'a point en manque. Comme il a de
quoi « *en surface* », il peut mettre dans ses grands greniers de précieuses réserves pour sa consommation
personnelle mais aussi pour la revente. Il attend que les prix montent.

Pour les autres, les plus démunis, ils empruntent alors aux « *gros laboureurs* », ces « *coqs de villages* »
si souvent arrogants. Pour cela, ils mettent en gage un lopin de terre, une parcelle arable, parfois leur propre toit,
s'engageant à rembourser « *avant l'août, foi d'animal* ». S'ils ne le peuvent, c'est la saisie !

Heureusement, quelques laboureurs avisés ont pendant le premier dégel semé
de l'orge dans les terres où ils avaient « *emblavé* » du blé qui, naturellement, avait
gelé. Lorsqu'arriva la moisson tant attendue, l'orge, moins exigeant et plus résistant
que le blé, a produit trois fois plus, ce qui sauva beaucoup d'entre nous. Il était temps
car on était en pleine disette depuis avril ! Et, pour finir, dans l'été [1710], c'est la
petite vérole [variole] qui se propagea de village en village et tua les plus affaiblis.

Louis XIV →

C'est, cette année-là, que vint au monde *Louis*, arrière petit-fils de *not' roué*,
Louis le quatorzième. Notre roi vit, paraît-il, dans un grand palais tout en or, qui est
entouré de grands parcs, de bassins, et situé en plein milieu d'une grande forêt où son
père aimait jadis à chasser, situé proche d'un hameau appelé, Versailles. On dit que
not' roué manque de rien, lui ! Il mange des petits pois, des asperges, des radis et des fraises même en hiver
ainsi que toutes sortes de légumes qui sont cultivés par le sieur *Jean de la Quintinie*, le régisseur de ses jardins
et vergers. On dit aussi que, l'été, il savoure des *sorbets* faits avec de la glace descendue des montagnes.

Les petites gens de nos campagnes n'aiment point se plaindre mais là ils ne savent plus à quel saint se
vouer !

Avec cet enfer hivernal, plus la « *vérole* », la grande « *faucheuse* » est partout avec sa faux qui tranche
tout. Et, disait mon aïeul, « *elle est sans oreille,
elle n'écoute plus nos prières* ».

Pourtant *Monsieur le curé* organise des
processions et fait faire neuvaines sur neuvaines.

Toutes les familles de la région sont
touchées par la mort qui frappe les jeunes comme
les vieillards.

Il devient difficile de faire de bonnes
alliances car les jeunes gars comme les « *feuilles* »
[filles en patois] viennent à manquer dans chaque
« *communauté* ». Il est plus aisé de trouver un veuf
ou une veuve à marier !



j'avais trente quatre ans lorsque j'avais épousé une veuve, **Perrine** Guérin. Elle était à peine plus âgée que moi. Son défunt époux, Pierre David, était trépassé depuis peu. Il lui laissait un enfant prénommé également Pierre. Ce fut moi, qui dorénavant, éleva ce petit comme mon fils.

Monsieur le curé prier, de St Germain-l'Aiguiller, *Messire* Nicolas Ayrault, a béni notre union, le 10 septembre 1710, juste avant la période des vendanges qui, cette année-là, ne donnèrent naturellement rien. *Messire* Ayrault officiait parfois aussi dans notre paroisse [pendant plusieurs années, il n'y a eu aucun registre à St Germain-l'Aiguiller, leurs actes étaient inscrits sur ceux de Mouilleron]. De plus, il était titulaire [depuis 1665] de la *Chapellenie* dite des « *Laurens* », appelée plus communément *Chapelle du Grand Cymetière*, de Mouilleron. Dans les mêmes temps, il y a eu un grand mariage. M^o Jacques Morin, notaire royal, de la paroisse de Mouilleron épousa *Demoiselle* Henriette-Judith **Rousseau**. Celle-ci, abjura de la R.P.R. [Religion Prétendue Réformée - le 19 janvier 1711]. Cela fit grand effet dans la paroisse. Ce fut pour un temps un sujet de conversation dans beaucoup de demeures.



Après les dernières catastrophes climatiques, il a fallu se remettre sérieusement à l'ouvrage. Il fallait surtout replanter beaucoup d'arbres. Heureusement, la nature reprenait vite le dessus. Il fallait aussi faire des enfants mais, de ce côté-là, Dieu nous donne ou nous reprend ce qu'il veut !

Not' roué Louis le quatorzième n'a pas été épargné lui non plus. Il a perdu son fils, *Louis le Grand Dauphin*, âgé de cinquante ans [1711]. Il vient encore de perdre son petit fils, *Louis de France*, qui n'a que trente quatre ans [1712]. Louis XIV, qui est très âgé [77 ans], n'a plus pour lui succéder que son arrière petit fils *Louis*, qui n'a que deux ans. Aussi, *Monsieur not' curé*, chaque dimanche à la messe, nous fait prier à profusion pour ce jeune enfant afin que « *Dieu lui prête vie* » ! Dieu décide de tout. Voici qu'en 1712, une épidémie de rougeole sévit sur tout le royaume emportant un nombre incroyable de nourrissons, de jeunes enfants mais aussi bien d'autres. La « *grande faucheuse faucha encore sans distinction* ».

Le pays, qui a été fort longtemps accablé, se relève tout doucement. On mange maintenant un peu plus à satiété mais il y a beaucoup de bouches à nourrir dans chaque foyer. Heureusement, le travail ne manque point en chaque borderie, ainsi que dans tout *not' paï de Poitou* et ailleurs. Ici, dans la paroisse, on pratique surtout la culture de « *métive* », appelée aussi « *mesteils* », « *bledz* » [qui sont du blé, du froment, seigle pour la consommation, de l'orge pour la bière, de l'avoine pour les chevaux, . . en somme, toutes céréales panifiables]. On fait aussi de l'élevage.

Depuis des temps immémoriaux, un tiers parfois la moitié de notre sol est laissé au repos après deux récoltes. On opte ordinairement pour la pratique tournante des « *jachères* ». Ce tiers est mis parfois en « *jachère verte* » parfois en « *jachère pâturée* ». Parfois, ce tiers est labouré selon le temps de la saison. On pratique très peu la méthode des « *assolements* » [rotations des espèces agronomiques]. Les champs ne sont pas systématiquement cultivés. On conserve de vastes landes qu'on incendie tous les vingt ans. On appelle cela « *écobuage* ». Sur leurs cendres, on fait venir deux ou trois récoltes puis à nouveau on les rend à la végétation naturelle.

La paroisse de Mouilleron comprend quelques plaines faites de calcaire jurassique mais aussi des étendues constituées de roches anciennes : schiste mêlé de quartz d'un blanc lumineux ou d'autres parcelles qui sont semées de rognons [de silix]. Certaines étendues, qu'on appelle « *Bocage* », sont couvertes de verts pâturages, bordés de haies. Chaque champ, derrière ses épais buissons, est un petit monde obstinément clos. Ces haies naturelles, bien entretenues depuis la nuit des temps, protègent des vents puissants venant de l'Ouest. C'est un terroir au sol d'une nature généreuse. Il est très verdoyant et, semé par ci par là de bosquets, de vertes « *praiës* » [prairies]. Il est également sillonné de petits layons, de sentes à peine tracées, de chemins bordés de talus plantés de hautes haies [dont l'entretien est à la charge des villageois] où se mêlent : les noisetiers, la charmille, les frênes . . . , ce qui les ombragent. On appelle ces boyaux, ces trouées, des « *chemins creux* ». Chacun de ces chemins, constitue un traquenard où l'on s'embourbe à la mauvaise saison.



Pâtis et " Praiës " (prairies) du Bocage



Pour ceux qui ne connaissent pas cette région bocagère, la circulation n'y est pas toujours facile hors des routes que l'on dit de « *grande circulation* », ainsi que celles beaucoup moins larges encore, et souvent herbues, qu'on nomme « *chemin vert* ». Pour les habitués, la mobilité est aisée par ces chemins creux, bordés de haies, d'arbres taillés de manière à former une voûte, de branches feuillues, qui nous protège un peu de l'averse ou du chaud soleil d'été.

Parmi les grandes routes [XVIème] de la région, il y a le « *chemin de Thouars à Lusson (sic) passant par Menonblet et Mouilleron . . . en très*

mauvais état ». Puis encore, d'autres voies secondaires qui vont de « *Mouilleron au pont de l'Aumandière* », le « *chemin de Mouilleron à la Grange du chemin* » puis le « *chemin de Mouilleron à la Caillère* », le « *chemin de Mouilleron à Bazoges* », le « *chemin de Mouilleron à Reclus* », le « *chemin de Mouilleron à Vouvant* » [qui passe à la *Croix Renard*] coupé par celui de la Châtaigneraie à la Caillère. D'autres encore plus modestes, le « *chemin de la Vendrie à l'Aumandière* », le « *chemin de la rue de Plantechoux au Châtellier* », qui part du bourg, le « *chemin de Mouilleron à la Grallière* » ; celui sur les collines appelé « *chemin de la Fontaine du Rocher de la Dent Gaudin à la Roche Babin* », enfin le « *chemin de la Vieille Testaudière [l'Etaudière] à Mouilleron* », le « *chemin du Grand Beugnon [St-Germain] à la Fosse* » et le « *chemin de la Tétaudière à la Roche Babin* ».

Ces chemins ne sont pas toujours en bon état. Aussi, les voyageurs qui s'arrêtent dans les auberges [XVIIIème] s'en plaignent et disent que « *dans cette contrée les chemins sont impraticables les trois quart de l'année* ». Les habitants de Saint-Germain-l'Aiguiller contraints à des convois pour la troupe le déplorent, eux

aussi, non sans amertume.

← Église de **St Germain-l'Aiguiller**

À cause de cela, ils se sont adressés à l'Intendant du Poitou [11 octobre 1728] pour obtenir une réduction de la taille et autres impositions vu qu'en raison du passage fréquent des troupes, les « *métayers étaient souvent obligés d'aller mener et charroyer les équipages de*

soldats quand n'en passe (sic) à Réaumur ce qui leur cause de grandes pertes et maux . . . car le plus souvent [il] arrive qu'ils sont battus, eux et leurs bœufs, par les soldats et les charrettes rompues par la pesanteur qu'on y est mise ».

Il ne manquèrent pas, aussi par la même dépêche, de faire remarquer à l'Intendant la « *pauvreté de la paroisse [St Germain-l'Aiguiller] qui est une terre inculte ne produisant qu'ajoncs et bruyères, fort peu de blé et moitié d'avoine, que la paroisse ne comporte que 69 feux, 13 chevaux, qu'elle est en bocage rempli de landes et de bruyères et que les terres y sont fort ingrates, qu'il y a environ 1.200 boisselées dont on sème ordinairement que 300* » [seulement].

La paroisse de Mouilleron, quant à elle, compte 246 feux [habitations en 1728], 48 chevaux. Pour ce qui concerne son bocage, elle est satisfaite de ses terres qui sont assez bonnes, de ses pâturages et de son élevage de bestiaux. Le canton de Mouilleron est composé de carrés, de rectangles, de trapèzes aux dimensions très variables, qui sont tous bordés de talus et de fossés. Les champs et les prés sont bouchés par des barrières mobiles, les « *échalas* ».

pâturages et échalas du **Bocage** →

Ces parcelles sont séparées par des buissons de charmille, entremêlés de ronces, de prunelles, d'églantines d'où émergent des chênes et notamment des frênes. Ce sont surtout ces derniers que l'on étête à quelques mètres du sol.

On coupe leurs branches tous les huit ou





dix ans pour en faire des fagots.

p.100

Ces arbres arasés sont désignés alors sous le nom de « *têtards* ». Ils peuvent devenir énormes en vieillissant et également creux sous l'effet des suintements des eaux de pluie à tel point qu'un individu pourrait y loger sans peine à l'intérieur. On les appelle aussi des « *ceppes cracottes* ». La taille régulière, de ces « *têtards* », fournit du bois de chauffage lequel est fort onéreux d'ailleurs.

← Têtards dans le Bocage

Au hameau de l'**Imbretière**, à celui de la **Sauvagère**, comme dans les autres hameaux des alentours, il n'y a que des petites borderies au revenu relativement faible [à la **Sauvagère** il n'y a qu'une borderie en 1508, chiffre qui passe à 5 ou 6 borderies en 1810]. Certaines de ces borderies ont une contenance d'une « *boissellée et demi* », seulement, qui demande un « *boisseau et demi* » de grains pour l'ensemencer. Une partie des terres, appelée « *terre chaude* », est disposée en portions et en général toujours bien encloses.

Ces sections sont divisées en « *parées* », en « *versennes* », en « *seillons* » ou « *rèses* », généralement souvent « *laniérées* » [découpées en lanières], et délimitées par des pierres de bornage. Elles sont vouées à la culture des céréales variées. Avoine, ici, orge là, froments fragiles le plus souvent mêlés de mil, de sarrasin, de seigle [base de la consommation populaire]. Sur 3.000 boissellées, on en sème ordinairement 1.440 seulement. À la belle saison, ces parcelles céréalières sont parsemées de bleuets, de coquelicots, de « *vesces* » sauvages [pois] et d'herbes étrangères qui n'en rehaussent point hélas la qualité ni n'en facilitent la conservation.

pâturages à l'**Imbretière** →

Une autre partie des terres bocagères, nommée « *terre froide* », par ce que réservée au bétail, consiste surtout en pâturages de diverses qualités. Il y a aussi quelques bonnes prairies près des cours d'eau dont celui de la *rivière des Loups* qui est grossi de plusieurs petits affluents.



Ces parcelles sont réservées pour la culture du foin qui se paie, d'ailleurs, dans ce bocage-ci, à prix d'or. Ces près nous fournissent du fourrage qu'on « *fane* », une ou deux fois l'an, selon les caprices du soleil. Les bêtes n'y peuvent généralement entrer qu'après le « *regain* », ou « *deuxième poil* », comme on dit, c'est-à-dire, qu'après qu'ils seront fauchés au moins deux fois. Dans les meilleurs pacages, les verdoyantes prairies, on fait paître les ruminants [deux, trois ou quatre vaches au plus] surtout les jeunes qu'on pourra revendre. Y paissent aussi le baudet ou le cheval. Mais, tous n'en ont pas ! Les champs continuellement épierrés, débroussaillés, reconquis en permanence sur l'herbe qui pousse avec une facilité affolante, sont cultivés de loin en loin et deviennent parfois « *pâturageaux* » de secours. On réserve aussi toujours une lande de broussaille pour les « *bêtes blanches* », ou « *bêtes à layne* », nommées aussi « *bélinial* » ou le « *brébial* ». Ce sont des moutons jaunâtres gardés par un berger du hameau, escorté d'un ou deux « *mâtins* » [garnements du village], qui doivent l'aider à empêcher les bêtes d'empiéter sur les « *emblavures* » voisines [terres cultivées]. Parfois, il reste encore quelques lopins de mauvais herbages pour les chèvres.

Les terres ne sont jamais très loin des habitations. Le modeste petit « *masurault* » [terme courant à cette époque qui veut dire mesure, maison], qui nous abrite, est couvert d'un toit de chaume. Cela donne de la fraîcheur en été, un peu de tiédeur en hiver mais, hélas aussi, un terrible risque de l'« *arsin* », de « *brûlement* », ou pour dire plus communément, une menace d'incendie.

Il y a autour, même, du « *masurault* », un hangar sommaire pour la charrette auquel touche une courette avec, perpétuellement fumant en hiver, un « *port à frambois* », c'est-à-dire un tas de





fumier qui trône dégoulinant, constamment, de son précieux purin si fertilisant.

p.101

← borderie à l'Imbretière paroisse de Mouilleron

Plus loin, dans la cour, où gratte la volaille, se trouve une petite bâtisse pour la truie « *porteuse* », et ses goretts, que les femmes et les plus jeunes enfants ont la charge de nourrir. Attenant encore à la maisonnée, il y a aussi le « *courtill* », petit jardin clos et riant appelé aussi « *l'ouche* ». Il est aménagé de « *planches* », bien soignées, plantées d'« *herbes* » [légumes verts, « *porée* » ou poireaux et choux le plus souvent] ; de « *racines* » [les raves : carottes, navets, rien moins que tendres], plus une

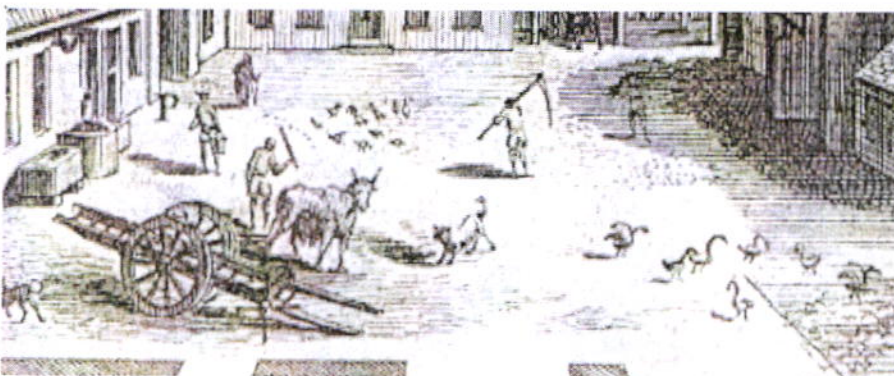
vingtaine de sortes de fèves et de « *pois* » [nos haricots secs]. Tout cela, pousse avec pour tout engrais le fumier de nos bêtes et de la fougère putréfiée. Ce bout de terrain potager est prolongé d'une « *chanvrière* ». C'est une petite parcelle où l'on sème du chanvre qui pourvoit, en général, aux besoins de chaque famille. Il y a aussi une petite « *linière* ». Cette pièce de terre, qui estensemencée de lin, est installée dans une terre plus humide. Elle devient toute couleur d'azur lorsqu'elle est en fleurs. La récolte de ce chanvre et de ce lin suffit en général à chaque foyer enfin, assez pour « *bricoler* » [mot de l'époque], assez pour boucler le bénéfice du moins en année « *normale* », assez également pour fournir au travail du soir et assez pour faire entrer quelques piécettes dans la bourse familiale.

Chanevacier travaillant le chanvre →

Si par malheur les éléments se déchaînent, que l'épidémie passe, c'est l'équilibre fragile, de ces petites exploitations de « *demi-laboureurs* », qui bascule [ce sont ceux, ne possédant qu'un cheval, tandis que celui qui dispose de deux ou quatre bœufs selon la superficie de sa ferme et une charrue, est appelé laboureur ; d'ailleurs la surface se mesure justement en « *charrue* », qui équivaut à 20 hectares par charrue et selon la qualité de la terre]. L'on peut très vite sombrer dans la disette [le manque]. Ce sont alors les « *années chères* » [celles où le blé atteint des prix astronomiques]. Bien vite, parfois, c'est l'endettement au bénéfice de plus gros laboureurs qui, si besoin est, n'hésite pas à faire des « *avances* » [prêts].

En temps ordinaire le travail ne manque point. Aussi dès que les gars de la maisonnée sont devenus bien costauds, ils participent à tous les gros travaux : labours d'automne, semailles qui suivent. Quand arrive l'été, ils participent aux moissons sans compter que si l'année est bonne les foins peuvent être fauchés jusqu'à trois reprises successives. Quand le blé est à point, mûr, bien gonflé, bien doré, il faut au plus vite de peur d'orage inopiné le couper ou plus exactement le scier à la faucille. Ensuite, rapidement, surtout si le temps menace, il est mené dans une grande grange commune mais plus généralement sur « *l'aire* » du village où le battage se fait au fléau mais aussi parfois avec un rouleau promené sur les gerbes étalées.

Quand l'année est mauvaise, au moment de la saison des « *métives* » [moissons], les gars de la maison vont à la « *louée* » du bourg [pour travailler chez les autres] et se présentent aussi aux « *loueries* » des villages voisins. Cette embauche orale se fait en général lors de fêtes traditionnelles. Les gars sont alors nourris et payés à la journée « *ouvrée* » [une *ouvrée* de terre = 1/8ème d'un *journal* - un *journal* de terre = la surface labourable en une journée de travail]. Ils vont souvent de ferme en ferme, de villages en villages restant aussi parfois plusieurs jours au même endroit et sont hébergés par le fermier du lieu. Cette mobilité en fait bien souvent de fameux *gazetiers*. Cela leur donne également accès à plus de connaissance.



← Cour de ferme, encyclopédie de Diderot

Bien souvent, hélas, même avec tous ces travaux saisonniers, cela ne



suffit pas « à faire bouillir la marmite » !

p.102

Chez nous, les **Rousseau**, racontait encore mon aïeul, nous sommes tous céans en indivis vivant « à même pot à même feu ». Et tous sans exception nous mettons « la main à la pâte » !

Parmi les gars les plus robustes de la communauté, il y en a toujours au moins un, qui « loue ses bras » aux laboureurs voisins plus aisés qui le paient généralement avant la *St Cosme* [27 septembre]. Parfois, il va aussi chez un bourgeois nanti « qu'a do beure au dâre » [du beurre au derrière, qui est riche] ou chez un nobliau des environs, bien souvent issu de la « roture » et

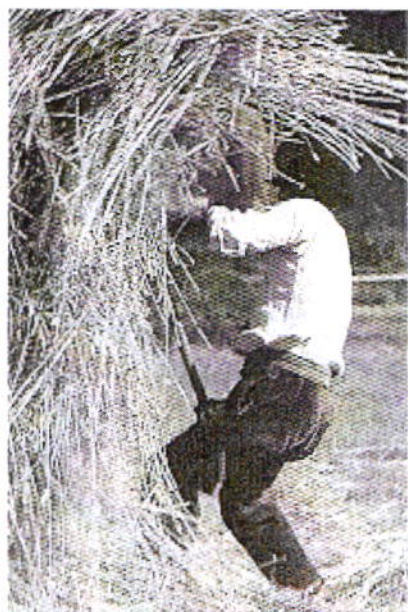
fraîchement passé « à la savonnette à vilain » [c'est-à-dire anoblit contre une somme plus que rondelette, lui et toute sa postérité] et qui s'est empressé alors de rajouter à son nom la particule qui impressionne tant les nigauds. Le mieux pour nos gars est d'avoir un second métier. Cela les rend plus indépendants et surtout cela leur permet également d'arrondir les autres petits gains. Il y a le métier de tisserand, ou « affineur » de chanvre, de charron, de tonnelier, d'« affileur » d'outils, ou de rémouleur, ou celui d'« aixier » [métier qui est tout à la fois proche de celui du menuisier ou du charpentier mais qui fabrique surtout des poutres et des piliers de bois]. Mais, en aucun cas, il ne peut suppléer au charpentier, qui est un métier qui nécessite une véritable formation. Il peut être maçon appelé également « masson de terre ». Dans ce cas, il travaille surtout les temps d'hiver, une période où l'on pratique beaucoup moins de travaux de paysannerie. Les gars vont de hameaux en hameaux pour proposer leurs services, parfois jusqu'à la grande ville proche et travaillent alors uniquement à la tâche.

Bien souvent, racontait encore mon aïeul, on vivait difficilement avec nos seules récoltes et les « fruits » de notre borderie. Tout est pourtant produit et fabriqué sur place. On n'achète guère que du fer et du sel. Malgré tout, on serait réduit à la mendicité si les hommes de « not' communauté » n'avaient point ce second métier.

Dans notre lignée, les garçons sont souvent appelés **Pierre** ou **Jean**. En plus d'être cultivateur, on apprend, chez nous, le métier de maçon de père en fils. Les **Rousseau** du hameau de la *Berthomerie*, qui sont généralement nommés **Jacques**, sont cordiers ou tisserands. Ils offrent également leurs services pour « tramer » la laine, le chanvre ou le lin que chacun a préalablement lavé, filé, dévidé, préparé. Ils sont, même aussi parfois, un peu tailleurs de « fripes », cousant toutes sortes d'attifements et autres vêtements. Cette rentrée d'argent supplémentaire leur permet, à eux aussi, de faire face aux lourdes charges des divers impôts.



Sitôt finie la saison des « métives », le battage étant à peine terminé, voici que le *collecteur d'impôt* [le subordonné du fermier-général] est déjà là avec sa charrette qui sous peu sera remplie. Passant d'une ferme à une autre, il se présente sur « l'aire » du hameau où l'on dépose les gerbes qui attendent d'être battues. Chaque année, chaque hameau de la paroisse doit payer un impôt : la « taille », somme qui varie selon le millésime et qui est de toute manière toujours trop lourde. Nul prévision n'est vraiment possible à cause des catastrophes imprévisibles dues aux intempéries. Le danger véritable ne réside pas que dans les déchaînements de la nature mais surtout dans la maladie qui réduit ou annihile les forces du père, des fils ou de la mère. Contre laquelle maladie, voire l'infirmité, il n'existe pratiquement aucun recours ni médical [sauf auprès des rebouteux et des guérisseurs qui ne sont pas toujours efficaces], ni social : la charité privée, seule présente en nos campagnes, ne peut aider que quelques individus.



Le grand péril aussi est l'inégalité des récoltes, la perte d'une vendange, la mort d'une vache [pire, d'un cheval, quatre ou cinq fois plus coûteux]. Dans cette conjonction d'infortunes probables, le plus souvent les paysans s'inclinent résignés ou passifs puisque Dieu l'a voulu ainsi !

Les paysans contribuables disent « être pris à la gorge », souvent à l'improviste, par le « collecteur de taille » qui est désigné pour lever le « denier de César ». Celui-ci est choisi en général parmi les paysans les plus aisés de la paroisse. Cette charge qui, pour certains, est très attrayante, fructueuse, est parfois terrible et en effraie d'autres car il n'est pas rare, lorsqu'on l'exerce, de se faire rosser. Ne vous y trompez point, racontait mon aïeul, fréquemment les paysans contestent et s'opposent avec courage. Certains même refusent tout simplement de payer ces redevances parfois



abusives mais n'y échappent pas toujours. p.103

Alors des rixes éclatent également parfois !

Car, rajoute encore mon aïeul, le « paysan est le baudet du royaume » !

La *taille*, ou la quote-part d'impôt royal [impôt direct de base], qui est la taxe par excellence, n'a cessé de croître depuis deux siècles [1600 - 1750 et elle amplifiera encore plus au XVIII mais heureusement le niveau de vie des paysans sera supérieur]. Ce sont les paysans qui en supportent tout le poids à peu près exclusivement puisque les nobles et le clergé n'en payent pas.

À chaque fin d'été, la note arrive. Il faut se débrouiller pour la payer. Le calcul est fait sur la propriété ou les biens de toute personne imposable.

Cela est écrit sur un rouleau de papier appelé « rôle ». Il existe depuis fort longtemps des registres de propriété, des cadastres appelés aussi « *compoix* ». Toutes les terres dites « *roturières* » [il y en a aussi quelques-unes dites nobles qui sont dispensées d'impôt comme certains *alleux* ou *villes-franches*] y sont scrupuleusement enregistrées après avoir été mesurées et estimées. Chacun paie au prorata de la valeur de la terre qu'il détient sans en être, bien souvent, pour autant le propriétaire.

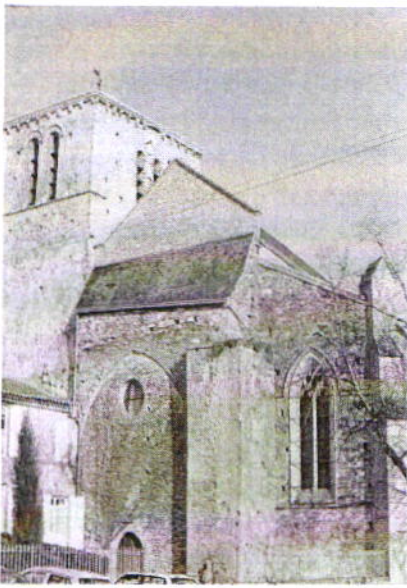
La « *collecte* » des impôts est régie aussi par l'*Assemblée de paroisse* appelée *communauté des habitants*. Elle se réunit le dimanche après la messe [premier dimanche d'octobre] au son de la cloche. Elle se tient à « *l'endroit accoutumé* » et siège parfois même dans l'église ou dans la petite sacristie. Le clergé refuse pourtant cette pratique mais souvent d'ailleurs sans résultat. Souvent aussi, c'est sous le porche de l'église, assis sur des bancs de pierre ou de bois, ou dans son narthex [portique en avant de la nef du sanctuaire]. Par beau temps encore, « *l'Assemblée* » peut se tenir sous les tilleuls de la place. Par mauvais temps, c'est dans une « *maison commune* », privée, mais tous les villages n'en ont pas.

Quelques fois, ô scandale ! c'est dans la grande salle du cabaret qu'elle se tient. Celui-ci devient alors le centre administratif de la paroisse au grand dam du curé. Pourtant, ce dernier qui se dit être le « *pasteur des âmes* », le chef, est souvent bien loin des réalités matérielles et des besoins réels des paysans. Néanmoins, il lui arrive aussi, ne serait-ce que par curiosité, d'assister à ces réunions où le cabaretier [souvent un élu] y vend tout de même allégrement ses chopines. Lors de ces réunions, on y décide de l'utilisation des bois, des communaux, . . . ; y sont nommés les syndics, le recteur, les gardes-finage, les pâtres public, . . . etc. À ces séances, sont présents encore, le « *procureur syndic* » et les « *syndics* » de la paroisse [c'est l'équivalent du maire et de ses conseillers municipaux] ; sont présents également les « *assesseurs* » [d' « *asseoir* » c'est-à-dire de faire *l'assiette de l'impôt* = décider du montant] qui sont souvent les mêmes personnes ayant déjà des responsabilités au sein de la communauté. L'établissement, pas toujours équitable du « rôle » appelé aussi « *roule des tailles et crues y jointes* », montant de l'impôt direct principal, est souvent dressé bon an mal an après « *maints arbitrages* », bien des contingences, des discussions souvent vives, des criaileries et parfois des querelles.

Cette pincée de « *braves gens* », réunis lors de l'*Assemblée*, délèguent les « *assesseurs* » et les « *collecteurs* » qui sont souvent les deux à la fois [deux, quatre ou six hommes, selon l'importance de la paroisse, sont désignés pour la collecte annuelle]. Ces derniers assurent le ramassage puis en font la remise au « *Trésor royal* » [en espèces sonnantes bien sûr]. Ils sont responsables [sur leurs biens] du paiement effectif de la totalité de la somme exigée qui est dite « *tailhable* ». Elle ne l'est pas toujours au même taux, ni pour chaque individu, ni pour chaque hameau, ni pour chaque paroisse. Inévitablement, les percepteurs de l'année ont tendance à ménager leurs familles, leurs amis [eux-mêmes en sont quasiment exemptés, ce qui constitue l'un de leurs rares (!!) avantages] au détriment injuste de certains autres. Peu importe, il faut réunir la somme demandée. Ils savent bien aussi que d'autres « *collecteurs* » ne manqueront pas les années suivantes de prendre évidemment leur revanche !

Toutes les paroisses sont contraintes ainsi et procèdent à peu près de la même manière : « *Aujourd'hui* [2 juillet 1730], jour de dimanche à deux heures, à l'issue des Vêpres, au devant de la grande porte et entrée principale de l'église de Saint





*Germain-l'Aiguiller, ce requérant Pierre Durand, syndic, et le notaire Friot, se sont transportés en l'assemblée générale dudit lieu, convoqués par ledit Durand, au son de la cloche en la manière accoutumée, aux fins de la nomination par lesdits habitants des personnes chargées de travailler à la confection de l'État ou Tableau des impositions conformément aux ordres de Monseigneur l'Intendant du Poitou . . . ; étaient présents, entre autre : Pierre Pouzin, Henri Rouet, André Sarrazin, **Pierre Rousseau**, . . . ».*

p.104

← Église de Mouilleron

Maître Jean Friot, le notaire présent à l'assemblée, demeure au Grand Beugnon, de St Germain-l'Aiguiller. Il fut l'époux en première noce de **Marie Rousseau**, native de la dite paroisse. Il n'a pas bonne réputation. C'est un « *procédurier de premier ordre* ». Il est le fils de Mathurin Friot, lui même « *un malin* », qui habita la Rousselière [de Cheffois] et, dont le frère, M^o René Friot, notaire également, est « *un ivrogne et un dissipateur notoire* ».

Les plus modestes paysans, et à plus forte raison les plus pauvres, payent au sou à sou en mauvaise monnaie de bronze, un dimanche après l'autre, et, souvent, après bien des attentes, des reports et des tergiversations. Quand l'année a été mauvaise parfois ils ne peuvent rien payer. Alors, quelques mois plus tard, surviennent des petits officiers des finances chargés de récupérer les recettes de l'année non payées. Ils arrivent avec des mules et des charrettes pour recueillir alors en nature ce qui n'a pas été versé. Jamais tout, bien entendu. Parfois rien ! Et, bien beau, s'il ne reste pas encore des « *arrérages* » de l'année précédente. Lassés de revenir deux ou trois fois, les receveurs finissent par envoyer quelques huissiers besogneux parfois accompagnés de soldats pour mieux intimider, fouiller les coffres et menacer de « *mainmise* ». Si l'affaire tourne mal, le paysan ameuté quelques voisins, tout autant furibonds, et obligent les gens de justice à rebrousser chemin après qu'ils aient été parfois quelque peu lapidés ou bâtonnés ou pour le moins menacés.

Si on ne peut pas régler, il est légal d'envoyer une sommation par voie d'huissier. Il est licite aussi de procéder à une saisie ce qui est fait en général avec l'appui des sergents de justice ou des cavaliers de la maréchaussée ou des « *fuzeliers* », ces hommes armés, qui, lorsqu'ils arrivent dans le village pour faire leur office reçoivent un accueil très frais. Parfois, on voit tout simplement des huissiers moins téméraires passer à cheval jetant au vol la sommation griffonnée et criant le nom de l'intéressé. Quant à pratiquer la saisie, c'est tout de même une autre affaire ! Le paysan refuse d'ouvrir sa porte, sa femme et ses enfants crient pour amener le voisinage . . . Bien souvent, alors, l'officier de saisie tourne alors immédiatement les talons.

Il peut en être de même pour les « *collecteurs* ». Eux aussi, parfois à leur tour, oublient de faire leur « *remise au Trésor royal* » des deniers de la collecte. Ils voient arriver chez eux aussi les huissiers du roi qui viennent encaisser le « *dû royal* ».

Avec le temps, les paysans ont adopté à l'égard du fisc royal une stratégie différente. Ils sont devenus plus astucieux. Ils se sont initiés quelque peu à la fraude. Ils ont mis au point des techniques qui leur permettent de passer parfois à travers les mailles du filet. Ils affichent, face au « *collecteur du roi* » lorsqu'il se déplace avec sa carriole déjà bien chargée, une passivité têtue. Parfois également, ils feignent une ignorance plus ou moins affectée déclarant ne pas savoir exactement à quel seigneur appartient tel ou tel champ donc ses « *fruits* » et ni par qui il est tenu. Ils tentent surtout d'essayer de ne rien payer pendant trente ans des revenus sur une parcelle par exemple afin d'atteindre le délai de prescription. Ils prétendent que tel « *champart* » [impôt] n'est point dû sur tel lopin de terre puisque le voisin ne le paye pas.

Parfois, tout de même, ils finissent par solder ou à peu près mais ils ne manquent pas de quémander quelques « *remises* » pour des grêles, des orages, des épidémies. L'année suivante tout recommence.



Parfois, hélas, pour s'acquitter les paysans doivent vendre une bonne part de leurs récoltes : des veaux, des porcelets, des agneaux, des toisons, des fromages, quelques volailles, des œufs . . . du chanvre, du lin . . . bref tout ce qui peut être marchandé y compris quelques fois dans les cas de grande misère les cheveux de leurs femmes !

Parmi tous les impôts, il y a les « *aides* » qui sont collectées justement par la terrible « *Ferme royale des Aides* » mais aussi par les « *maltôtiers* ».

Puis, il y a aussi la « gabelle » et l'inévitable « taille ».

Cette dernière est l'impôt royal par excellence. Au XVII^e siècle, ce tribut est devenu pour la première fois plus lourd que tous les autres. Surtout, il est obligatoirement perçu en numéraire : or, bronze. C'est, cet argent là, justement, que le paysan a le plus de mal à gagner. Et encore à plus forte raison à sortir de sa bourse !

La « gabelle » est un impôt indirect qui consiste en l'achat du sel.

Obligatoirement, on doit acheter une certaine quantité de cet assaisonnement à raison de sept kilogrammes par an et par personne de plus de huit ans rien que « pour le pot et la salière ». C'est alors le seul moyen de conservation [sauf le froid hivernal] pour les poissons hormis les viandes qui, elles, peuvent se mettre également dans la graisse. Le nécessaire pour les salaisons est souvent acquis encore en sus. Cet impôt se perçoit dans le principe sur tout le monde. Il y a fort longtemps que le « roy » a le monopole de la vente du sel aliment indispensable à la vie. Des collecteurs du même type que ceux qui s'occupent des « tailles », mais appelés les « gabelous » sont affectés toujours sur ordre du roi à dresser avec soin dans chaque village les listes de « gabellans » c'est-à-dire de ceux qui sont assujettis à cet impôt. Quatre fois par an, ils vont aux dépôts, les « greniers à sel », qui appartiennent au roi, et qui sont gérés par ses subordonnés. Les « gabelous », ces officiers des finances du roi [plus tard ce sera les agents de la *Ferme générale*] achètent le sel nécessaire pour leurs concitoyens. Ils le vendent jusqu'à vingt fois son prix de revient et eux seuls peuvent le rétrocéder dans l'ensemble des régions dites de « grande gabelle » [l'Anjou est un pays de *Grande Gabelle*, fortement taxé sur le sel ; en revanche, le Poitou distant de 10 km est en *Petite Gabelle* = taxe plus légère. Quand à la Bretagne, à 20 km de là, elle en est exemptée]. D'où de nouvelles comptabilités, de nouvelles difficultés, de nouvelles querelles. Naturellement il y a des fraudes énormes qui sont durement réprimées si l'on se fait prendre ! Cette cherté, comme d'habitude, ne touche guère les privilégiés qui jouissent d'un prix de faveur extrêmement bas, le « franc salé ». Le coût exorbitant du sel rend les paysans furieux surtout ceux qui ne peuvent se le payer ! À cause de cela, cet impôt est honni par tous. Il est vrai, néanmoins, cependant qu'avec quelques risques on peut s'en procurer pour cinq ou dix fois moins cher par la contrebande active et très populaire des « faulx saulniers ». Ils sont pourtant âprement poursuivis mais habiles à se défilier dans une complicité générale. Pour s'approvisionner il faut se rendre aux abords des voies fort nombreuses, tout de même, dites « routes des faulx saulniers ». Tous les connaissent bien !

Mon aïeul évoquait fréquemment ce sujet concernant l'impôt et la contrebande. Tout ce que les paysans doivent donner, les « *laisse sur la paille* » ! En plus, des collecteurs et des « gabelous », il y a les contrôleurs comme les « rats de caves », pour le vin, qui n'hésitent pas à dresser procès-verbal dès qu'un quidam est pris en défaut : « *Aujourd'hui [10 avril 1761], nous Nicolas Guarin, contrôleur ambulant des Aydes [Aides] de Fontenay-le-Comte, et Pierre Goulet, commis aux Aydes, à la Châtaigneraie, sommes parvenus au domicile des époux Claude Rousseau, cabaretier, au bourg de St Germain-l'Aiguiller, où étant et parlant à ladite Rousseau, lui avons demandé s'ils n'avaient pas fait entrer de vin depuis notre dernière visite, a dit que non ; sommée d'être présente à celle que nous entendions faire aujourd'hui, y a consenti ; étant avec elle conjointement en son cellier, n'y avons trouvé que deux barriques sur lesquelles avons observé qu'il n'y avait pas de changement depuis notre dernière visite [du 2 avril] ; en ayant témoigné notre surprise et déclaré que cela donnait à croire qu'ils avaient du vin caché, ladite Rousseau a déclaré qu'ils n'en étaient pas capable ; ce que voulant approfondir, avons procédé à une plus ample vérification ; ayant aperçu des fagots arrangés de façon suspecte et les ayant dérangés partiellement, avons découvert un fût percé en bas de son fond et n'ayant plus qu'un huitième de sa liqueur ; que, vu et goûté, avons reconnu être du vin blanc, loyal et marchand, sur quoi, la femme a voulu dire qu'il venait de leur récolte et que son mari l'avait caché là pour leur usage personnel ». Malgré les explications de la femme Rousseau, le contrôleur verbalise et s'ensuit un beau procès qui fit grand bruit. Depuis des lustres, les impôts dus au roi et les diverses redevances dues au seigneur ou châtelain du voisinage sur les terres desquels les paysans sont installés forment un « cycle infernal » pour ces derniers. C'est aux subordonnés du roi, des seigneurs qui sont encore plus « grippe-sous », que le paysan a à faire. Quand ce n'est pas, bien souvent, à leurs commis qui passent avec arrogance pour prélever le*



Fig. 13.



« cens » qui d'ailleurs remonte à des temps féodaux.

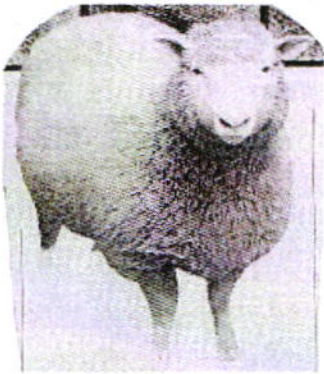
p.106

J'ai ouï-dire, disait mon aïeul, que jadis dans « le fond des temps » tout appartenait à tel ancêtre de notre seigneur actuel. Il était le premier et le seul propriétaire de la terre, des eaux et des forêts. Ce que certains paysans acceptent fort mal ! Il possédait alors d'immenses hectares de toutes sortes de terre agraires et sylvestres. Cela comprenait son domaine personnel plus de vastes étendues les « censives » où nos aïeux fort lointains se sont installés. Ils y ont construit leurs maisons, utilisé la terre, les eaux et les forêts. Tout cela ne leur a pas été concédé gratuitement. Ils n'en avaient que le droit d'usage ou l'usufruit.

Par reconnaissance et par devoir, ces ancestraux précurseurs, ces « manants » [de *maneo*, veut dire habiter, résider] étaient tenus de régler le « cens » [en général, redevance réclamée en nature puisque l'unité monétaire dévalue perpétuellement depuis fort longtemps]. Comme ils résidaient sur ces « censives » on les nommait des « censitaires ». Ces « censives », disait encore mon aïeul, sont tous les petits hameaux sur lesquelles vivent « à ct'heure » les paysans et pour lesquels ils payent ce « cens » souvent faible mais « reconnaissant ». À cause

de cela, à date fixe, ils font « aveu, allégeance et redevance » à leur seigneur.

L'affranchissement se fait en général en nature. On lui offre un cheval, un charroi de bûches plus des oies grasses à la Noël. Des fromages en leur saison, tantôt frais et tantôt secs. Quelques volailles comme des poulets ou des oisons à la Pentecôte ou encore une douzaine de bécasses, un cent d'écrevisses, des anguilles, un daim [jeune bouc récemment castré]. Plus communément des chevreaux à Pâques, des agneaux, des pourceaux à la St Michel [29 septembre]. À la Toussaint [qui est alors une fête et non jour de deuil], on lui apporte des boisseaux de pommes ou des fèves de la récolte. De la filasse ou du fil de chanvre, du lin et même quelques charretées de fagots de genêts ou de brande, le tout livrable au domicile du bailleur [celui qui concède le bail en l'occurrence le seigneur].



Tout ceci, naturellement, est due au prorata de la superficie de chaque « censive ». Ce qui pour certains d'entre nous n'est bien souvent qu'un misérable lopin de terre, un chétif bout de vigne ou un pauvre « masurault ». Mais, c'est ainsi depuis des décennies dans notre Gâtine poitevine mais aussi dans les terroirs des alentours. À ces taxes fort nombreuses qu'on appelle pareillement des « suffrages » [des paiements de toutes sortes] s'ajoutent des charrois qui immobilisent à plusieurs reprises les bœufs et les charrettes des paysans. Ils doivent par exemple aller quérir

parfois, même à des lieux et des lieux, des « charrois de vin pour leur bon maître et seigneur ».

Encore à ct'heure, disait mon aïeul, le seigneur du lieu [même si c'est un tout petit châtelain] est le premier partout notamment à l'église où il a son entrée personnelle. Il a aussi son banc à part, à l'écart des « petites gens » qui se tiennent debout. Les femmes derrière, les hommes devant. Pendant l'office le curé de la paroisse est dans l'obligation de « l'encenser » presque comme un demi-dieu vivant. Le seigneur communie toujours le premier. Il possède également au sein de l'église son « enfeu », qui est un caveau réservé pour sa future sépulture, placé le plus près possible du chœur. Il a aussi le « droit de patronage » c'est-à-dire qu'il choisit lui-même le ministre du culte.

Le seigneur possède naturellement le plus gros troupeau qu'il met à paître le premier dans les printanières et riches prairies ainsi que dans les « jachères » dès que celles-ci sont « ouvertes ».

C'est encore lui, not' châ't'lain, qui déclare ouvert le ban c'est-à-dire le début de la moisson. Il a aussi le droit de « champart », sorte de « dîme », portant sur les grains prélevés sur les récoltes, dont un tiers ici en Poitou, à son profit.

Au moment des vendanges, c'est encore lui qui commence toujours le premier. Il a également encore le « droit de banvin », qui est l'exclusivité de vendre son vin le premier, et, lui seulement, pendant une durée de trente à quarante jours à certaines périodes de l'année.

Pâturages du Bocage →





← Tonnelier, encyclopédie de Diderot

Tous les hommes et les femmes des hameaux dépendants de sa seigneurie sont « *corvéables à merci* ». Ils doivent quitter sans attendre les occupations de leurs borderies et lui donner des journées de « *corvée* ».

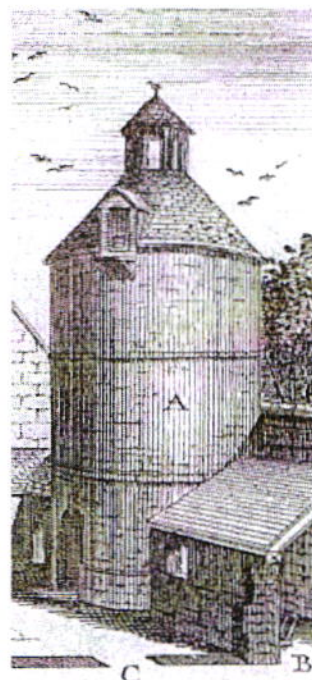
Cependant, avec le temps, cette obligation s'est doucement rapetissée. Jadis, ce service était de douze jours mais plus usuellement il est passée à trois ou quatre journées choisies par lui et naturellement sans préavis. On peut être appelé en pleine période de moissons, de labours. On doit interrompre tout et laisser nos champs, nos vignes même si le travail est commencé. L'exigence de « *la corvée de bras* » est d'une journée à la fenaison, une à la moisson, la dernière à la vendange et naturellement toujours au moment des plus forts travaux. Ceci entrave la bonne marche de nos propres labours.

Parfois, le seigneur réclame la « *corvée de cheval* ». Ceux qui possèdent des bœufs ou des chevaux doivent venir avec leurs charrettes également pour effectuer des charrois. Sans compter que l'on peut être encore appelé pour les réparations des murs ou des clôtures du son château seigneurial ou pour un travail encore plus dur, le curage des douves, des viviers ou des étangs.

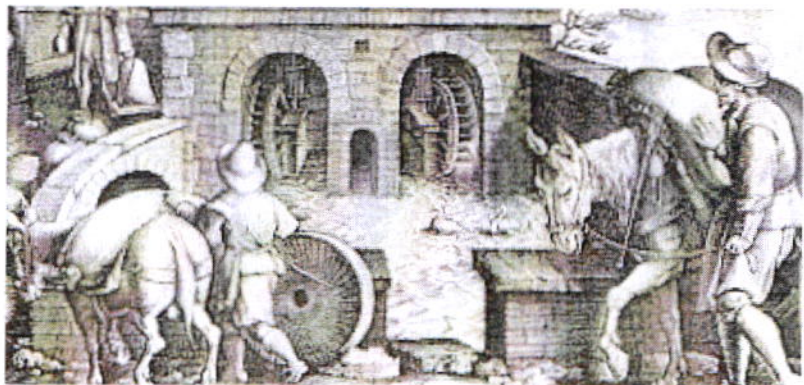
Le seigneur a seul le « *droit de colombier* » ou de « *fuie* » selon son titre de noblesse. Le colombier est souvent une tour ronde ou octogonale ou parfois carrée. Celle-ci est garni de cent à deux cent pigeons que nous maudissons lorsque ceux-ci se jettent sur nos champs de blés.

Le seigneur a aussi le monopole des fours et des moulins dits « *banaux* » auxquels on doit cuire le pain et moudre le blé. Ceci, naturellement, n'est point gratuit. Toutes ces « *banalités* », qui datent des temps immémoriaux, sont exécutées par tous du plus petit paysan au petit notable rural même plus ou moins embourgeoisé. Elles leur paraissent obsolètes, dépassées. Aller moudre le grain au moulin comme cuire le pain au four ou encore écraser le raisin au pressoir est une contrainte. De plus, il n'existe pour le paysan aucune garantie de qualité et d'honnêteté du travail fait par le meunier ou le boulanger affecté à ce travail. Le seigneur exige aussi que cela soit fait à jour fixe sans soucis des besoins ou des intérêts des paysans qui se lamentent en permanence ne serait-ce que pour espérer quelques allègements. Certains se rebiffent et se déclarent « *maître de cuire ou de moudre quand ils voudront* ». Les paysans du hameau mais aussi ceux des villages limitrophes ergotent et crient après toutes ces taxations. Parfois, ils rusent et fraudent dès qu'il leur est possible de le faire !

Colombier, encyclopédie de Diderot →



Dans la famille **Rousseau**, disait mon *aïeul*, il n'y avait point de lamentation mais plutôt des actions. À cette époque, il n'est point trop courant d'avoir des idées mais nous en avons. Elles avaient eu tendance à évoluer surtout depuis que « *not' roué, Louis le quatorzième* », est devenu vieux et quasiment agonisant. Bien des choses avaient pourtant changées surtout lorsque « *not' barounnie était passée dans le giron royal* » [1694], rappelait encore mon *aïeul*, « *à cet'heure c'est au roi que nous payons tous ces impôts* ». Certes, nous les acquittons toujours mais notre sort s'est quelque peu amélioré. Il faut dire que *not' seigneur* a un très bon intendant. Sa vigilance est en permanence aux aguets. Il a également à son service d'impitoyables « *collecteurs* ». Surtout, ses « *papiers terriers* » sont en ordre. C'est sous *Not' Grand Roué* que les collecteurs avaient commencés d'être choisis parmi des gens d'origine riche. Ce sont en général de très gros fermiers locaux ou des individus issus d'une franche ascendance



bourgeoise. Pourtant tous, *peu ou prou*, sortent du gros labourage ou l'ont côtoyé de fort près.

Là où la grogne se renforce, et le cas est fréquent, c'est lorsque celui qui lève l'impôt est le gros fermier arrogant du voisinage pourtant sorti comme nous tous de la « *roture* » !

← moulin banal à eau

De ce fait, il connaît bien toutes nos ruses et les possibilités, pour l'ensemble de la



paysannerie, de tricher.

p.108

Personne ne se réjouit de voir arriver dans le village des individus de cette trempe qui sont naturellement méprisés quelque peu. Ils viennent pour « faire la recette ». Depuis quelques temps, s'organise une sorte de résistance contre tous ces tributs. Cela se cristallise sur la chasse, les eaux, la pêche, la forêt, les landes, les incultes et même les *communaux* en général.

Les discussions allaient bon train le soir à la veillée, racontait encore mon aïeul, **Etienne Rousseau**. Le fond du débat portait surtout sur la conception du seigneur qui prétend que tout lui appartient : les bois, les terres cultes et les incultes y compris les eaux [sauf les grandes rivières, qui sont au roi]. Il allègue aussi que ce n'est que par pure bonté de sa part qu'il consent [rarement gratuitement d'ailleurs] à ce que nous utilisions l'eau de la rivière pour arroser nos prés. Qu'il accepte aussi que

nous prenions un peu de bois dans quelques secteurs limités. Que nous puissions mettre, seulement, à certaines époques de l'année notre bétail sur les pâtures dites « communes ».

Nous autres, paysans, nous raisonnons autrement. Nous pensons « à ct'heure » et, nous en avons même la conviction, que la terre inculte aussi bien que certains bois ainsi que l'eau sont en quelque sorte à notre disposition spontanément. Nous jugeons, que nous pouvons en tirer ce que nous désirons aux époques les mieux choisies et selon nos besoins.

Les troubles des décennies précédentes ont favorisés, il est vrai des deux cotés, un certain laxisme et excusent sans doute quelques mauvaises habitudes à l'appropriation illicite, de part et d'autre, de quelques lopins de terre, de bois ou autres. Ces bouleversements nous ont également entraînés à faire des dégâts en particulier forestiers. Tout cela a renforcé un sentiment commun, quelque peu ingénu ou quelque peu naïf de pas mal d'entre nous, de nous permettre ces libertés.

Parmi nous, il y en a qui se disent propriétaires. Ils feignent de se croire propriétaire absolu puisqu'ils peuvent louer, échanger, vendre et même léguer ce qu'ils appellent « leur » terre. Et pourtant, ils ne peuvent rien faire sans l'accord du seigneur. Pour ces actes, ils ont recours aux « notaires seigneuriaux », comme on les appelait, mais depuis que notre baronnie est rentrée dans le giron royal ils sont devenus « notaires royaux » ; ils sont tout autant spéculateurs que les précédents. Ces hommes de lois ont quelques rudiments de droit. Mais leur fonction essentielle est de « garder notes » des actes désignés sous le nom de « minutes ». Ils délivrent des « grosses » qui sont la copie des documents rédigée et payée à la ligne.

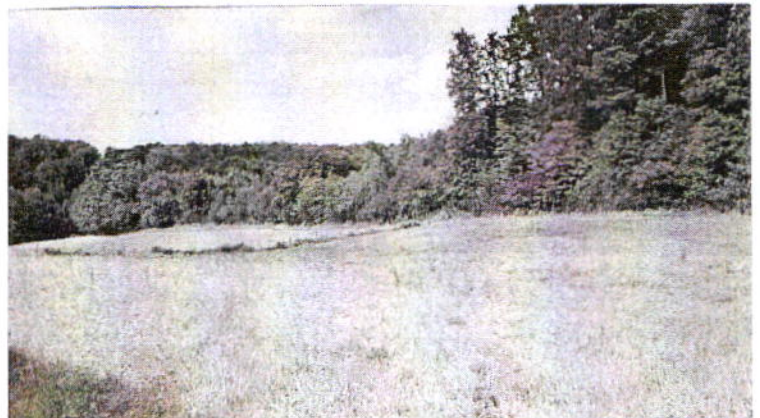
Ce sont les plus aisés de la paroisse qui font le plus souvent appel à leur service. Ils leur font dresser les actes de contrat de mariage, les contrats de bail qui sont d'une grande diversité, les donations, les successions, les menues ventes, les échanges et surtout un nombre impressionnant de « constitution de rentes ». Ces dernières sont bien souvent, voire en général, ni plus ni moins que des prêts à intérêts. Ces crédits, pourtant interdits, sont convertis ou travestis en contrat de vente d'une « rente », qui équivaut à un intérêt, moyennant un certain « principal » qui équivaut au capital. Les plus modestes paysans ont très peu recours à ces « officiers royaux », rattachés à une cour de justice séante, entre autre, au bailliage royal de la ville de Vouvant et qui se trouve à quelques lieux seulement de la paroisse de Mouilleron [12 Km].

Le paysan « propriétaire » peut certes vendre, échanger, léguer mais seulement avec l'assentiment de son seigneur et en lui payant fort cher un droit de « lods et ventes » qui s'appliquera aussi lorsque son fils et son petit-fils prendront la succession. Le seigneur demeure toujours le « propriétaire éminent ». Le paysan est celui qui « tient » la terre en payant le « cens annuel ». Il ne doit pas l'oublier ! Il ne doit pas oublier non plus que la loi absolue est : « nulle terre sans seigneur » ! Loi, largement respectée d'ailleurs par force et grevée par l'éminence seigneuriale assortie des droits seigneuriaux [que la Révolution balaiera].

Depuis que la baronnie de Mouilleron est passée dans le giron royal, le roi a réorganisé la gestion de ses domaines sylvestres. Il ne transige plus, depuis quelques temps, et plus particulièrement sur la protection de ses domaines forestiers de plus en plus saccagés. Pour cela, il a créé la *Maîtrise des Eaux & Forêts* [1698], qui siège à Fontenay-le-Comte, capitale du Bas-Poitou.

pâturage et bois privé →

Il a mis en poste d'excellents gardes-chasse, des gardes forestiers qui, armés, multiplient les tournées et qui, par surcroît, font pleuvoir des



Les paysans se sont inclinés quelque peu de mauvaise grâce devant ces nouvelles mesures mais continuent les délits d'eaux avec des cordelles tendues pour attraper les anguilles ou des nasses cachées astucieusement dans les trous d'eau. Dans les forêts, ils poursuivent leurs habitudes de braconnage pratiquant la chasse au collet et posant divers autres pièges.

Ils ont maintenu aussi leurs excursions dans les coupes de bois, parfois même nuitamment, ramenant quelques soliveaux, des manches de pieux, de fourches, des « *douelles* » pour les tonneaux . . . Les pacages se font

également toujours à la « *sauvette* » ainsi que les cueillettes de toutes sortes d'autant plus qu'heureusement, d'ailleurs, les agents de la répression ne peuvent se trouver partout à la fois !

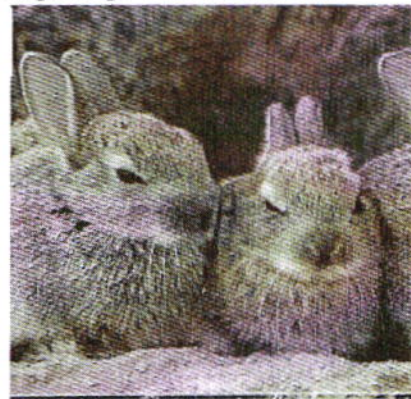
Le plus dangereux, c'est la délation qui est hélas fréquente. Elle est faite naturellement par des personnes vivant hors de notre « *communauté* » et qui nous honnissent sans doute ! Aussi, tout est tenu secret au maximum. C'est le moment de faire « *bouche cousue* » : quand les hommes vont poser des collets ou attraper des poissons dans l'étang seigneurial par une belle nuit de pleine lune ; quand ils partent en forêt à la va vite pour dépecer un sanglier ou un cerf braconné et qu'il n'est point possible de ramener jusqu'à la maison.

Il faut bien se débrouiller pour améliorer l'ordinaire. J'ai appris à braconner à merveille avec mon père, racontait mon *aïeul*, et lui l'avait appris avec son père ! Quand on a une nombreuse famille à nourrir et tous ces impôts à payer, bien souvent, le revenu d'une petite borderie ne suffit pas. Il faut bien alors trouver quelques expédients. Les paysans ne comprennent pas pourquoi dans la province de l'Ouest, justement, on paie un impôt si fort. On le paie en rechignant naturellement et en trichant ! Les paysans ne comprennent pas non plus pourquoi les nobles si riches ne paient rien ! *Not' grand roué Louis le Quatorzième*, toujours à court d'argent, essaya par deux fois de taxer la noblesse [en 1695 et 1710] mais il n'y réussit point. Elle paya peu et pour peu de temps.

On ne comprend pas non plus pourquoi certains des gens d'Église, si riches eux aussi comme les évêques, les cardinaux et certains serviteurs de Dieu plus modestes, certes, comme les curés et les vicaires, ne paient rien non plus ! Eux, les « *pasteurs d'âmes* », disent-ils, se contentent de « *servir par la prière* » ! C'est le paysan, la « *masse laborieuse* », qui doit les entretenir. Le Clergé ne s'en trouve nullement gêné. En somme, dit-il, il ne perçoit que les vrais « *fruits de la terre* ». L'imposition prélevée pour l'Église [plusieurs dizaines de millions or], cette taxe, presque millénaire, est basée sur le principe que tous les hommes « *qui recueillent les fruits de la terre* » en redonnent une part à l'Église qui est censée l'utiliser « *à la subsistance des pasteurs, l'entretien des bâtiments du culte et le soulagement des pauvres* ». Mais dans la réalité, les pauvres n'en tirent presque rien. Les bâtiments culturels ne sont guère plus restaurés. Et, certains petits curés de paroisses sont parfois tout simplement spoliés de la part qui leur revient de droit au profit de ce haut et riche clergé qui ramasse l'essentiel.

Allégorie montrant Dieu, le pasteur, l'homme et les fruits de la terre →

La législation canonique, presque millénaire, a réglé la question depuis fort longtemps. La subsistance des curés, l'entretien de l'église paroissiale ainsi que le secours des pauvres, doivent être assuré par un revenu appelé la « *dîme* ». Elle correspond au dixième des principaux « *fruits* » que donne la terre [*fructus* = produit]. Chaque prêtre doit la recevoir de chaque paysan sitôt les récoltes faites. Le tout représente tout de même une somme considérable, il faut en convenir ! Mais les évêques, les chapitres de chanoines, les « *grasses* » abbayes ont petit à petit confisqués aux modestes curés presque les trois quarts de ces revenus. Cette grande partie de la « *dîme* » est appelée « *grosse* » par ce qu'elle est perçue sur des produits essentiels tels que les « *bleds* » [qui sont toutes sortes de grains panifiables], la vigne, les huiles de noix, d'olives ou parfois de colza. Sur le « *croît du bétail* » aussi, c'est à dire sur les jeunes bêtes nées dans l'année. Également sur les peaux du bétail et surtout sur les toisons des brebis ainsi que sur toutes sortes de volailles et sur les cochons, enfin pareillement sur





la production des lins, du chanvre . . etc.

p.110

Les grands personnages de l'Église ont escamoté pratiquement cette part de la « *dîme* » qui était destinée à l'origine aux besoins « *des pauvres ainsi que les deniers voués à l'entretien de la maison de Dieu et à la pitance de son desservant* ». Les grands de l'Église avaient été mis aussi dans l'obligation de reverser une partie de leurs revenus fonciers nommée « *gros* ». Cela devait pourvoir à une sorte de salaire fixe pour le curé. En réalité, ils ne leur délaissent que la perception de dîmes souvent minuscules, les plus contestables, les plus difficiles à récupérer comme celles des toisons, des lins, du « *croît* » de certains animaux. Celles, aussi difficiles à contrôler comme les « *novalles* » qui sont des dîmes sur des terres récemment défrichées ou ayant changées de culture.

La rapacité des « *gros décimateurs* » [les grands du clergé] était devenue telle que la législation royale a fini par intervenir [sous le roi Louis XIII déjà].

Elle a fixé une sorte de « *minimum vital* » pour les desservants qui n'ont bien souvent, pour certains d'entre eux, que le revenu de leur petite exploitation « *la cure* » et le produit de leur jardin. À ce salaire fixe, appelé « *gros* », s'ajoute un autre revenu qui provient du paiement des actes pastoraux : les messes, les baptêmes, les mariages et les sépultures. Ces émoluments sont perçus selon un tarif diocésain appelé le « *casuel* » parce que la rémunération s'effectue au « *cas par cas* » ou pas du tout si le décédé entre autre est indigent ! Ce revenu incertain, variable, peut s'accroître parfois grâce à des « *obits* » [dons] ou à la jouissance de « *fondations* » qui sont des capitaux ou des rentes ou des terres laissés par de pieux défunts qui veulent s'assurer quasiment à perpétuité des messes dites à leur intention. Souvent ces rentes perpétuelles sont à la charge plus tard des héritiers du disparu. Les revenus de ces legs, de ces « *messes de fondation* », permettent à certains curés de n'être tout de même pas dans la misère. Bien sur, il y a toujours des exceptions, quelques prêtres plus ou moins gênés mais on a jamais connu aucun de vraiment indigent. Les vicaires ou les prêtres sans bénéfice ou des errants, plus ou moins volontaires, peuvent se trouver être plus miséreux certes !

Nombre de paysans sont souvent plus miséreux encore. Car avec la « *dîme* » pour le clergé, le « *cens* » pour la noblesse, les « *tailles* » et la « *gabelle* » pour le roi, c'est un florilège de taxes qui raflent une bonne partie des récoltes surtout les grains, le vin, la volaille . . . Comme le paysan, le curé se débrouille tout de même tant bien que mal faisant le plus souvent directement appel à tous ses « *ouailles* ». Il les incite au labeur et clame au prône du dimanche « *Prenez courage, Ne craignez point, voici Notre Dieu qui viendra et nous sauvera* » !

La noblesse est supposée de payer, elle aussi, également la « *dîme* » à l'Église mais à un taux moindre. Néanmoins, dans la quotidienne réalité, les plus titrés et les plus riches ne paient directement rien puisqu'ils ne cultivent pas « *de leurs mains* », ne « *jouissent* » pas matériellement des « *fruits de la terre* », ces « *fruits accordés par Dieu* » ! C'est tout simplement leurs fermiers, leurs métayers et leurs petits « *bordagiers* » qui supportent la charge de la « *dîme* » à leur place !

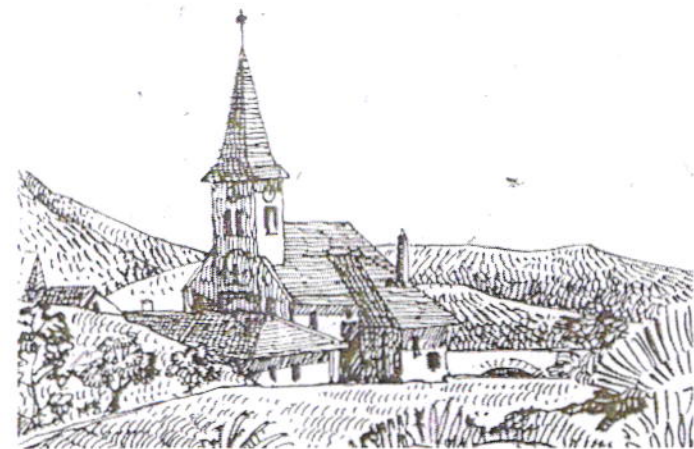
Bref, continuait mon *aïeul*, nous sommes réellement pressuré ! On maudit ces prélèvements irraisonnables qui sont fait sur les champs à peine moissonnés, dans nos gerbiers, dans nos étables, notre basse-cour, sur nos réserves et jusqu'au pressoir ! Néanmoins, il y a cependant quelques rares exemptions notamment sur les animaux de labour. C'est pourquoi nous mettons même nos vaches laitières à la dure tâche du labourage des champs. Chaque année, après la moisson, on regroupe les gerbes en tas et on doit attendre, quel que soit le temps d'ailleurs, que passe la charrette du « *décimateur* ». La « *dîme* » est toujours « *quérable* ». C'est-à-dire que le collecteur doit lui même venir la quérir ou la faire prendre par ses commis.

Arrivé sur les lieux, en général sur « *l'aire* » du hameau, le « *décimateur* » pique une gerbe par tas. Chaque tas est composé de neuf gerbes si la « *dîme* » est au neuvième, de dix si elle est au dixième, de treize gerbes si elle est au treizième, etc. . . Ensuite seulement, on peut commencer à battre le blé ou à engranger quand il s'agit des foins. On maquille la récolte autant qu'il est possible de le faire. Il arrive que des gerbes disparaissent dans la nuit. On a l'art de faire fort astucieusement des tas de « *gerbes à dîmer* » où



Là où la grogne se renforce, et c'est fréquent, c'est à propos de la paille. Cette dernière n'a pas à être « *dîmer* » mais seul uniquement les grains qui en sont issus. Le « *décimateur* », habituellement, malgré les querelles fréquentes, conserve la paille pour lui. Parfois, il tente effrontément avec un réel toupet de nous la revendre.

On triche aussi sur le nombre des porcelets nés dans l'année ainsi que sur les agneaux. On ne manque



aucune occasion de frauder ou de feindre l'ignorance. Sont imposables, également, les bois sauf parfois quelques taillis qui sont en général la propriété de paysans un peu plus aisés ; sont quittes d'imposition les mines, les carrières mais elles aussi appartiennent naturellement aux riches. Il y a quelques exceptions sur les produits de la chasse, de la pêche, sur les prairies naturelles alors qu'on doit en payer sur les parcelles de trèfles, de luzerne, appelées « *luzerniers* », sur le « *sainfoin* » qui procure le fourrage nécessaire à l'entretien du bétail, et même pour le baudet du curé. Il y a une chose encore qu'on a surtout pas le droit de toucher. Ce sont les arbres, les arbustes et les haies qui sont sur les terres du seigneur et sur lesquelles on vit, naturellement. Tout juste si nous pouvons prendre les branches mortes. Et, par surcroît en pays bocager, nous devons chaque année entretenir les haies et refaire à nos frais une partie des talus.

Sont exempts de « *dîme* » encore : les jardins des borderies, les enclos à condition qu'ils ne contiennent point trop de « *fruits décimables* » [taxables]. Point de « *dîme* » non plus sur les récoltes des arbres fruitiers. Néanmoins les paysans doivent les planter et les « *enter* » [les greffer] à leurs frais. Cette exemption de taxe sur la récolte des fruitiers est acquise en vertu d'un très ancestral principe coutumier. L'usage veut qu'« *on ne dîme pas le haut et le bas* » à la fois. Ce qui revient à dire que les récoltes ne peuvent être levée sur les parties plates d'un terrain et en même temps sur ses parties pentues s'il en possède. C'est pourquoi les cultures fruitières sont généralement installées sur des parcelles pentues naturellement de préférence ensoleillées. On y plante des poiriers, des pommiers, des cerisiers parfois des noyers . . . , superposés par conséquent le plus possible en hauteur. Les

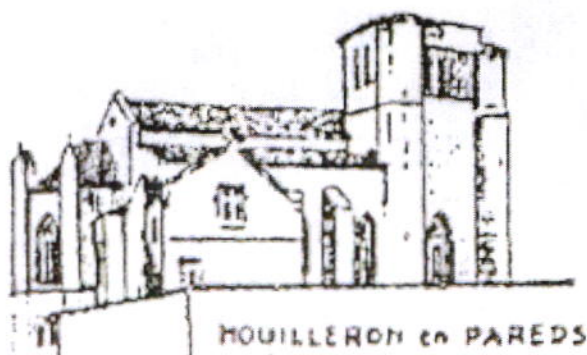


discussions sont fréquentes justement à propos de ces noyers. On les plante pertinemment non pas dans une parcelle « *dîmable* » mais sur sa bordure, même le long de ses délimitations, en bordure d'un chemin ou dans les haies et en tous cas sur des limites discutables. On fraude, certes aussi, sur bien d'autres produits ! En plus de la « *dîme* » des blés, et des besoins pour sa consommation, le paysan doit également mettre de côté le plus possible de semence de grains pour le prochain automne. Il engrange entre 15 à 20 % de sa récolte sachant que même en une très bonne année, les blés ne « *rendent* » guère plus de 10 hectolitres à l'hectare. Les plus modestes ont souvent à peine un ou deux arpents [1 arpent équivaut à 1/3 ou 1/2 de notre hectare, selon les régions] pour faire vivre une nombreuse famille.

À la veillée, les sujets de discussions ne manquent point à ces propos : rendement, charge, . . . , disait encore mon *aïeul*, **Etienne Rousseau**. Il y en a aussi à propos du règlement des réparations de l'église et autres bâtiments en dépendants. À chaque « *assemblée* », les élus de chaque hameau de la paroisse sont convoqués et s'opposent inéluctablement aux « *décimateurs* » [les hommes chargés de prélever la dîme pour le curé]. Il y a aussi toujours des controverses à propos de l'entretien de la maison du culte.

Église de **Mouilleron** →

Un édit [de 1695, bien tardif, certes] ordonnait que soit à la charge des habitants de la paroisse, l'entretien de la nef de l'église, la clôture du cimetière et le presbytère. Le chœur [et le clocher s'il se trouvait dessus] doivent être à celle des « *décimateurs* ». Mais ces derniers rechignent



MOUILLERON en PAREDS



toujours pour s'acquitter de cet entretien. Alors les paysans, justement, lors de cette « assemblée », finissent toujours par établir une liste d'imposés pour se « cottizer » et acquitter ces charges qui ne devraient pourtant pas leur être dévolues. p.112

Notre ancêtre, **Etienne Rousseau**, ne tarissait pas sur le sujet des tributs à payer. Aujourd'hui, ces récriminations semblent toujours autant justifiées ! Rien n'a vraiment changé. Dans notre « communauté » [famille], et dans bien d'autres, heureusement, on se tient les coudes. On cohabite sans problèmes graves, toutes générations confondues, où se mêlent les anciens et les plus jeunes « pour le meilleur et pour le pire » ! Et, continue l'ancêtre, le pire nous l'avons connu certes ! Vous connaîtrez, hélas, sans aucun doute, vous aussi des mauvais jours.

Etienne Rousseau, mon grand-père, avait trente ans lorsqu'il a pris la tête de sa « communauté ». Ce fut à la suite du décès de son père **Etienne**. Ce dernier, fort âgé, qu'on appelait « l'ancien », a « trépassé » (3 février 1707) un an après son épouse, **Misette Brunet**.

Ce fut mon grand-père qui fut alors le maître absolu de la maisonnée. Tous les membres de la famille s'étaient rassemblés dont son frère, Pierre, et tous l'avaient désigner librement comme chef de la fratrie.

Il est devenu à son tour « l'ancien », en quelque sorte le patriarche respecté, obéi, qui gouverne, qui perçoit l'argent, va négocier le veau, les agneaux, paie le fermage, ordonne et répartit les tâches. Surtout, il occupe dorénavant la place d'honneur. Ses

propres enfants, ses fils surtout ne jouissent d'aucun privilège. Ils sont traités à l'égal de tous au sein de la « communauté » dont d'ailleurs les biens ne sont jamais partagés. Tout reste en indivis personne n'hérite vraiment ni par mariage ni par la mort.

Les relations, bien que subordonnées, sont en général bonnes au sein de notre fratrie et les liens sont étroits. C'est justement Pierre (vivant en 1714 x Renée Talon), le frère de mon grand père, qui fut le parrain de son fils, **Pierre Hilaire** [lequel est mon père, à moi, **Jean Rousseau l'aîné**], lorsque celui-ci vint au monde le premier jour du premier mois de l'année 1714. Sa marraine fut sa tante (par alliance), Renée Talon.

À ce moment-là, racontait mon grand-père, le soir à la veillée, *Not' vieux roué, Louis le quatorzième*, était fort vieux et très malade. À la messe du dimanche, pendant la « presche », *Monsieur not'curé* nous a dit que « sa vie ne tenait qu'à un fil » et il ne manqua point de nous faire dire des neuvaines et chanter des « *Te Deum* » pour *not' vie roué* !

On disait que *not' roué* vivait toujours dans son grand château, là-bas, à l'ot' bout du royaume ! *Y n' l'aimions point autant que jadis les anciens avions aimé le bon roué Henri assassiné par un fou !*, disait encore mon grand-père ! *Car not' roué d'anét [d'aujourd'hui] l'a quand même accablé à nouveau les Huguenots [protestants] avec qui ma foy nous avions fini par faire bon ménage ! Et, not' roué a envoyé ses dragons surtout ici chez nous en Poitou. L'en avons massacré, l'en avons tué autant qu'un curé peut en bénir, olé pas croyable ! L'avons même brûlé leur temple ici en not' paroisse de Mouilleron. Alors la plupart sont partis sinon à cet'heure le serions tous occis !* Et, continuait mon grand-père, « toi, mon fils **Pierre** t'avais tout juste un peu plus d'une annaille [plus d'un an], lorsque *not' vieux roué Louis le Quatorzième* vint à rendre son âme à Dieu ».



Messire Mathurin Gourrichon, était le curé de Mouilleron [il avait déjà été vicaire en notre paroisse en 1704-1705] ; il était issu d'une famille de notable puisqu'il blasonnait « *d'or à deux fasces d'argent et d'azur à six pièces* ». Il est aussi prieur de *not' parouësse* et se fait assisté par deux vicaires, *Messieurs Le Bailly* et *Grimaud* [Mr Gourrichon demeurera jusqu'en 1738. Plus tard il aura d'autres suppléants : *Messieurs Mariner* et *Pager de Maisonville*]. *Messire Gourrichon* nous a dit, aussi, que maintenant, *not' nouvè roué*, est *Louis le quinzième*.

Enfin, *o lé encore et torjou un Louis !* Mais *l'est ben trop jeune* aussi, c'est son oncle le « *Régent* » qui nous gouvernera en attendant sa majorité.

Rousseau **Etienne**
X Misette Brunet



Rousseau **Etienne**
X Perrine Guérin



Rousseau **Pierre Hilaire**
X Marie Ripaud



Rousseau **Jean « Brigand »**
X Jeanne Mussaud



De tout façon, o nous faudra toujours travailler, p.113
trimer comme un galérien pour payer les tailles, la gabelle et tout
le restant ! Travailler pour payer not' feurmage au seigneur et
travailler encore, aussi, pour payer la dîme à M'sieur not' curé.

← Louis XV

Messire Gourrichon est un homme de grand secours !
On doit le respecter, l'écouter et lui obéir. N'a-t-il point dit,
d'ailleurs, que « le travail assure la santé de l'âme puisque
l'oisiveté est la mère de tous les vices ». N'a-t-il, point dit, aussi,
que « la prière en est le seul remède ».

Avec la Régence de Philippe d'Orléans, on a ressenti qu'une certaine tolérance s'établissait vis à vis des Huguenots. De ce fait, ceux qui n'avaient point cédé furent rejoints par quelques exilés qui sont rentrés au pays. Ils s'employèrent très vite à reconstituer leurs effectifs d'avant la prescription et à rallier à leur cause leurs coreligionnaires convertis de fraîche date. . . « les Assemblées reprirent dans le pays de la Châtaigneraie, les feux brillèrent à nouveau sur les collines dont celles de Pareds ». Du coup, les « nouveaux convertis » à notre religion se détachèrent de l'Église Catholique : les mariages et les enterrements à notre église se rarifièrent . . . Quelques baptêmes s'y pratiquent encore en raison de l'état civil. Ceci dit, ces religionnaires sont considérés comme vivant dans l'irrégularité. Sur nombre de papiers les concernant la mention suivante est fréquente « adoués » ou « récalcitrants ».



← Louis-Marie Grignon de Montfort

En cette année 1715, nous avons eu la visite en notre paroisse de missionnaires de Dieu. Jadis, leur congrégation avait été chargée par feu not' roué Louis le Quatorzième de ranimer la foi devenue quelque peu vacillante dans l'ensemble du royaume et plus particulièrement dans l'ouest. Parmi eux, se trouvait Louis Marie Grignon. Il était originaire de Monfort-la-Cane, paroisse située environ à une centaine de lieux de Rennes [aujourd'hui, Monfort-sur-Mer, Ille et Vilaine]. Les lointains ancêtres de ce *Saint Homme* étaient pourtant calvinistes. Maintenant, ce sont de fervents catholiques. Louis Marie Grignon fut ordonné prêtre en 1700. De suite, il se consacre surtout aux conversions et va de paroisse en paroisse prêcher la bonne parole. Il anime pour cela des missions. À travers ses sermons, et ceux de ses catéchumènes, Louis Marie Grignon exhorte à remettre en état les églises qui ont été mises à mal pendant les guerres de religion. Celle de Mouilleron est dans une condition lamentable.

Monsieur de Montfort, comme on l'appelle, se fait secondé dans sa tâche par des disciples : le Père Illuminé, capucin, Adrien Vâtel, prêtre de Coutances et le prêtre Mulo. Comme le Père Louis Marie Grignon, ils sillonneront pendant plusieurs années toute not' contrée. Monsieur de Montfort s'attache à enraciner, dans la pratique religieuse des habitants évangélisés, trois dévotions : celle de la Croix, celle du Sacré-Cœur de Jésus et Marie et celle du chapelet. Mais « Montfort » est gênant. Il est toujours suivi, dit-on, d'une cohorte de mendiants qui troublent l'ordre public. De plus, dit-on encore, il leur donne l'illusion qu'on peut vivre au gré de la Providence sans travailler ! On dit, également de lui, qu'il détourne les paysans du travail des champs pour assister à ses « presches » et qu'il ruine les petites gens en quêteant auprès d'eux ou en leur vendant quelques pieux objets. On dit aussi de lui qu'il est un peu sorcier. Il agace par sa singularité vivant en haillons parmi les pauvres. Il dérange également par ses outrances en prêchant une morale trop exigeante mais aussi il irrite par ses extravagances : il jeûne trois fois par semaines, se fait subir des flagellations et toutes sortes de mortifications.

Louis-Marie Grignon de Montfort →

Pendant sa mission en la paroisse de Mervent, antique cité située au cœur de la forêt royale de Vouvant, et qu'il connaît bien, il a découvert, au-dessus du petit hameau de Pierre-Brune, une grotte creusée naturellement, la « Roche aux faons ». Il décide d'en faire son ermitage, d'y prendre sa retraite recherchant la solitude et le recueillement dans ce lieu superbe. Il aménage la grotte, y installe un rustique lit, une table et un siège. Au-dessus, sur le plateau, il y a une clairière où il rêve d'y cultiver quelques légumes en écoutant chanter les oiseaux. Il pense aussi à y bâtir une chapelle mais en attendant il y dresse une croix. Quelques mètres plus bas, il capte dans un bassin entouré de pierres l'eau d'une source dont bientôt tout le monde dit qu'elle est « miraculeuse ». Ce qui ne tarde pas à attirer des foules pieuses.





De ce promontoire, à travers les troncs des chênes, des châtaigniers, et par des échappées, il peut voir la rivière *Mère* qui coule dans l'étroite vallée. De là, il peut entendre aussi le tic-tac du moulin de Pierre-Brune. p.114

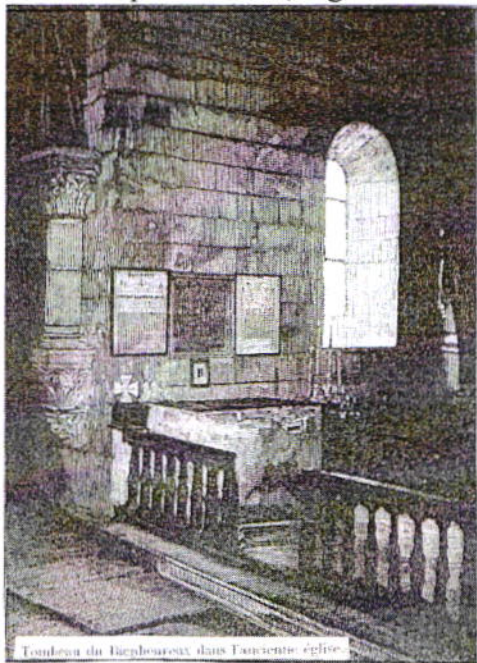
← La grotte, dite du **Père de Montfort** à Mervent

Pour son installation, plusieurs personnes du hameau sont venues l'aider, abattant quelques arbres tirant de la pierre pour construire un mur qui le protégera des vents froids du Nord. Mais, l'Administration royale de la Maîtrise des Eaux et forêts, siégeant à Fontenay-le-Comte, a appris les faits qu'elle considère comme un délit forestier. Le 28 octobre [1715] trois agents du Roy sont dépêchés pour enquêter. *Messire* Moriceau de Cheusse, magistrat zélé [cet ancien religieux s'était déplacé en la paroisse de Mouilleron faire de l'inventaire réalisé pour la passation de notre

baronnie dans le giron royal en 1694], Delahaye, présent en sa qualité de Directeur des Domaines, et Grelier, greffier. Ils dressent un procès-verbal et lui intiment sur le champ l'obligation d'abandonner le lieu. Si l'administration royale « réussit à ôter au vagabond de Dieu jusqu'à la pierre sur laquelle dans ce coin délaissé du domaine royal où ce dernier espérait se reposer, elle ne put effacer le souvenir de son séjour en ce lieu qui très vite devient un saint lieu où l'on se rend en procession régulièrement ».

Montfort se retire. À ce moment-là, sa santé est chancelante. À force de privations, de mortifications, Montfort a l'air à quarante trois ans d'un petit vieillard. Il décède le 28 avril de l'année suivante. Ses funérailles, fixées au lendemain en l'église de St Laurent-sur-Sèvre, lieu de sa dernière mission, attirent dix mille personnes venant de partout notamment de notre bocage pour se recueillir autour du corps exposé, dans l'église, de celui que l'on considère déjà comme un saint. Il y eut très vite de nombreux miracles.

Après sa mort, régulièrement, des pèlerinages ont été fait à la *Grotte de Pierre Brune* en forêt de



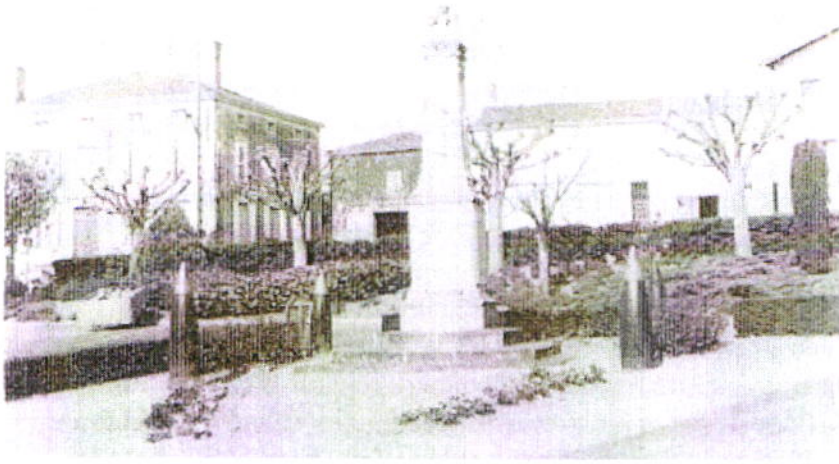
Tombes du *Bucéphales* dans l'ancienne église

Mervent, avec en tête brandissant une croix, *not'curé* et les habitants portant des oriflammes pieux [aujourd'hui, encore célébré le 8 septembre]. Malgré l'éloignement de notre paroisse qui en est distante de cinq à six lieues au moins [20 km environ], cette pieuse vénération se fait dans une journée pour ne point faire défaut à notre travail fort intense en cette période. Pour sûr, c'est certain en ce moment, le travail il y en a plus qu'à satiété !

← Sépulcre du **Père de Montfort**

On vient d'apprendre que les Protestants se font encore remarquer. Une lettre anonyme a d'ailleurs été adressée [avril 1717] au sieur Moreau, lieutenant général et subdélégué à la Châtaigneraie : « Nous savons qu'il y a plusieurs années qu'il se fait des assemblées de nouveaux convertis dans le voisinage. L'inaction où l'on est à ce sujet depuis un temps leur fait croire qu'on les tolère et leur donne même l'espérance d'en faire même publiquement car il ne se cache pas. Quoy (sic) qu'il en soit sans vouloir pénétrer en des secrets qui ne sont pas de mon fait, je ne puis m'empescher de vous dire qu'il s'en est fait une depuis quelques jours qui mérite une attention particulière. La nuit de

Samedy dernier 24 de ce mois à Dimanche, dans les bois entre St-Sulpice et St-Maurice-le-Girard, les gens des villages d'alentour aperçurent du feu. Comme chacun d'eux y avoit fait faire provision de fagots, ils y allèrent ensemble résolus à se deffendre. Lorsqu'ils furent apportée (sic), ils reconnurent la voix du nommé Belliard, du village de la Reillardière paroisse de Mouilleron qui faisait des prières. Celui-ci est un misérable serrurier, né et eslevé catholique qui a un faux zèle de prescher ouvertement les catholiques aussy bien que les nouveaux convertis et qui a esbranlé la foy de plusieurs. Lorsqu'il eut fini, ils crurent reconnaître aussi la voix de Gabriel David, marchand de Mouilleron, qui avoit passé il y a quelques années en Engleterre, qui commença un sermon. Mais comme le temps leur duroit plus qu'aux autres auditeurs, ils firent du bruit qui mit l'allarme (sic) dans l'assemblée. Les uns prirent la fuite, les autres tinrent bon et tirèrent plusieurs coups de fusil qui ne portèrent pas, par bonheur. Ceux-là au lieu de reculer, s'animèrent et coururent au feu, et l'un d'eux se jeta sur Gabriel David, le fils, qu'il croient estre le prédicant et lui otta son fusil. Il l'a encore aujourd'huy et il est



escrit dessus : p.115
Gabriel David. Je ne sçay s'il y a quelqu'un de la part de l'assemblée de blessé, ils ne s'en vanteront apparemment pas mais celui qui m'a dit de ce fait y estoit et il m'a assuré qu'il s'étoit fait de grands cris et qu'il y avoit eu un grand désordre. Trouvé bon que je ne vous le nomme point, vous le sçaurés pourtant quand il vous plaira s'il est nécessaire. J'ay des raisons pour cela aussy bien que de ne pas signer ma lettre ».

← Bourg de **Mouilleron** (aujourd'hui)

Vous pensez bien que le sieur Moreau n'a pas manqué d'envoyer [3 mai] le

contenu de cette curieuse missive à Monsieur Delatour, Intendant :

« Vous trouverez ci-joint Monseigneur la copie d'une lettre qui m'a été écrite au sujet d'une assemblée de nouveaux convertis qui s'est tenue il y a huit jours, à la nuit du 23 au 24 du mois dernier. Il me paraît que la chose mérite votre attention quoi que la lettre soit anonime (sic), j'en connois parfaitement l'écriture et la personne qui me l'a écrite et que me l'a même envoyée par un de ses domestiques . . . C'est un ecclésiastique des environs dudit lieu, dont la foy et la probité ne peuvent être suspecte, ainsy on peut y ajouter foy. Si cet ecclésiastique ne signe pas, c'est qu'il a quelque raison pour cela. . . Il apparoit Monseigneur qu'il y a deux personnes dénommées dans cette lettre, punissables les nommés Belliard et Gabriel David qui a été saisi avec un fusil qu'on lui a osté sur lequel son nom est inscrit. Cette circonstance seule le rend coupable sur le fait des assemblées illicites et port d'armes. J'aurois quasi envi de les faire arrêté sans attendre vos ordres mais comme je ne veux rien prendre sur moy et que je sçay positivement les ordres de la Cour, je craindrois d'estre peut-être désavoué. Je me contenteray seulement de veiller secrètement à ce qu'ils ne s'échappent point. Je né pas encore ouy dire qu'ils fussent allarmés de cette avecture quoy qu'elle ait esclatté comme vous le jugés bien tant ils sont sur une fausse assurance sur la liberté qu'ils se donnent. Il est bon même de ne pas paroître pendant quelque peu de temps y faire attention affin de mieux les arrêtés (sic). Cependant je pourrois avoir deux occasions assez prochaines, l'une mercredy jour de foire à Mouilleron, leur paroisse, où ils ne manqueront pas d'estre. Je pourray y aller aussy prendre langue et les mesures convenables en cas que vous jugiez qu'on doive faire suite à leur affaire ; l'autre samedy prochain, jour de foire en ce lieu [la Châtaigneraie] où ils pourront aussy se trouver n'en étant éloignés que d'une lieue et demie . . . »

Si vous jugez à propos de faire arrester ces gens-là, et m'adressez vos ordres pour cela, je les recevray ce jour-là assez à temps pour les faire exécuter si ces gens-là s'y trouvent, pourveu que vous ayez la bonté de me les envoyer par la première ordinaire. Je prendrai des mesures pour faire examiner leurs démarches ce jour-là et s'ils se rencontrent ici. Si vous prenez le parti que j'ay l'honneur de vous proposer, il faudroit s'il vous plaist que vous eussiez la bonté de m'envoyer en mesme tems une lettre ou d'crire directement au prévost de Fontenay afin qu'il m'envoyât le nombre de ses archers dont j'auray besoin pour l'exécution de vos ordres n'ayant pas dans le canton de gens capables de le faire. Mais qu'il ne m'envoie ses archers que dans le temps que je le lui demanderay par-ce que je pourray peut-être faire la capture autrement. J'attendrai vos ordres sur le contenu de cette lettre. J'ay l'honneur d'estre . . . » etc. Peu de temps après les deux compères, Belliard et David, ont été arrêtés et incarcérés [juin 1717].

Dans ces moment-là, racontait encore mon aïeul, on a appris le décès de l'ex-curé de St-Germain, celui-là même qui m'a uni, il y a huit années, moi **Etienne Rousseau** à **Perrine Guerrin**, qui était veuve en premières noces.

Rue de la Fontaine au bourg →

En famille, on est allé à ses funérailles qui ont eu lieu dans la paroisse de Ste-Gemme où il officiait depuis de nombreuses années :

« L'an de grâce 1718 et le premier jour d'octobre, vénérable Messire Nicolas Ayrault, prêtre, âgé de 83 ans, curé, autrefois de St-Germain l'Aiguiller, et





depuis 42 ans curé de cette paroisse de Ste-Gemme-des-Bruyères, p.116
 a été enterré dans le chœur de son église étant décédé le jour d'auparavant après
 avoir eu quelques semaines de fièvres . . . Ont assisté à son enterrement au moins
 huit prêtres des paroisses circonvoisines, lesquels se sont soussignés sur une
 feuille volante n'y ayant eu aucun registre depuis plusieurs années dans cette
 paroisse . . . ».

Ce fut une magnifique cérémonie. Les assistants n'ont point regretté
 d'avoir laissé pour quelques heures l'ouvrage qui ne manque nullement à cette
 saison. C'est le moment des grands labours, des semailles sans compter la récolte
 des vignes tardives. Sans compter qu'en plus de la borderie à tenir, il y a tous les
 travaux manuels effectués en forêt ou pendant les veillées. Tous savent travailler le
 bois. D'abord, il faut le couper, le fendre, le façonner ; réparer les outils, les
 attelages, les meubles, les sièges et mil autres ustensiles. On utilise toute la force
 de notre corps pour effectuer le dur travail du cardage de la laine et du chanvre
 voire même celui du lin.

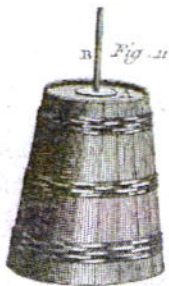
Mais, malgré tout, c'est tout juste si l'on arrive à « joindre les deux bouts ». Encore, si on a la chance d'avoir de bonnes pâtures pour y mettre nos « aumailles » [de *animalia*, gros bétail], on peut espérer s'en sortir d'autant plus que depuis quelques années l'élevage est plus intensif dans le bocage. La vente des bestiaux se fait bien.

Les hommes sont absorbés par les semailles, les fenaisons, les moissons, les vendanges sans compter les charrois. Les femmes travaillent dur, elles aussi. Réellement, on ne peut s'en sortir que si « on ne brûle point la chandelle par les deux bouts » et, surtout, si la femme sait tenir la maisonnée. Levée la première, couchée la dernière, elle ne s'assied à la table commune qu'après que les hommes



aient fini leur repas. Bien que nos femmes nous soient soumises, dans certaines occasions, elles savent aussi nous tenir tête. Si inférieure que l'on considère leur condition, on sait reconnaître qu'elles sont tout de même l'équilibre, la stabilité de la maisonnée car elles savent gérer avec plus de rigueur que nous les exigences économiques du foyer. Tout ceci fait d'elles le pilier de la famille et les hommes le savent bien ! C'est pourquoi si le malheur vient à frapper l'un d'entre nous il ne tarde point à reprendre « épousée » !

← « *Barrate* » pour battre le beurre



Mais hélas, racontait mon grand-père, **Etienne**, on voit trop de pauvres femmes qui sont comme était ma *boune femme Marie Guérin*, vieillie avant l'âge, courbée, déformée par l'effort. C'est vrai que les femmes ont mille et une charges : elles traient les vaches, les chèvres, les *oëlls* [brebis] ; elles *barratent* le beurre et font les fromages qu'elles vendent ainsi que les œufs ramassés tous les jours dans le poulailler. Parfois même, elles participent à la tonte de nos *ouailles* [moutons] ; elles teillent le chanvre et *berioche* le lin [passer le lin dans des broies de fer], ce qui est très pénible. Les filles de la maisonnée travaillent elles aussi

beaucoup. À la veillée, elles filent tandis que la maîtresse de la maison passe en revue les vêtements. Elle a la charge de les coudre ou de les *rebôcè* [remettre en état]. En soirée, dès qu'on est placé sans cérémonie autour de la cheminée, les femmes ont la quenouille au côté, le fuseau dans la quenouille, le « *tie* » [petit instrument en fer] au bout du fuseau, puis elles humectent la filasse et, de leurs doigts agiles, la font tourner. Quelques-unes selon leur aptitude tricotent. En hiver, elles posent leurs pieds sur leur « *couvet* » [sorte de petite chaufferette].

Malgré la besogne, les veillées sont des moments apaisants, bienséants, enrichissants mais point totalement silencieux. Tout ce travail ne se fait point on s'en doute sans bavardage. Les femmes dissertent sur les propriétés de la filasse, sur la manière de filer gros ou de filer fin. Souvent, elles parlent des aventures survenues dans le village ou dans ceux des hameaux voisins. C'est, en général, ce qui forment le fond des débats.

C'est aussi, à ces moments-là, que, « *l'ancien* », mon grand père, ressassait les histoires de la famille qui sont intarissables. Tout le monde l'écoutait d'ailleurs avec beaucoup d'attention. Il donnait aussi son opinion sur les dernières nouvelles de guerre, sur les affaires du royaume et sur ce qui a été dit à la *presche* du dimanche par le curé *Messire Gourichon* qui nous a annoncé





que le Régent, Philippe d'Orléans a « *trépassé* » [2 décembre 1723]. p.117

Messire Gourichon a expliqué que dorénavant la tolérance momentanée que la Régence avait admise envers les religionnaires allait être réduite. Une « *Déclaration sur la Religion* » [19 mai 1724], établie en 18 articles, prévoit un régime plus rigoureux que jamais, allant jusqu'à la peine de mort pour les prédicants, et leurs assistants, et l'envoi aux galères pour les gens du commun « *persévérant dans l'hérésie* ». A été rétablie, par les mêmes décrets, l'obligation de l'instruction catholique comme celle du passage à l'église pour les mariages et les sépultures. Dans les années qui suivirent certains irréductibles ont été inquiétés. Une *Demoiselle* Bodin, de Saint-Germain-l'Aiguiller et une *Demoiselle* Maillot de Mouilleron ont été confiées d'office à l'Union Chrétienne [couvent destiné à accueillir les enfants des anciens protestants et les jeunes filles de la bourgeoisie locale afin de leur donner une éducation « *convenable* »].

L'une, a été placée à Fontenay, l'autre à Luçon. Quelques temps après, Gabriel Morin [parent de Pierre Morin, notaire et Procureur au Siège de ce lieu], religionnaire du bourg de la paroisse de Mouilleron, a été arrêté [18 août 1729] à la place de sa fille qui ne s'est pas présentée. Cela a fait grand bruit dans nos paroisses et le sujet de discussions à la « *veillaille* » [veillée].

Les soirées sont souvent animées : « *Do foé* » [quelques fois], racontait mon *aïeul*, des voisins nous rejoignaient. « *Ô l'était terjou, ma* » [moi], qui commentait les dernières nouvelles. On parlait aussi du ciel, de la température du jour ou du temps à venir. On se remémorait les anciens disparus. On évoquait les esprits comme ceux qui hantent les parages du *fief de la Fosse* [lieu proche du hameau de l'*Imbretièrre*] où se trouve une fontaine hantée. Il y a fort longtemps, racontait mon *aïeul*, un « *Fadét* » [lutin] blotti au creux de celle-ci devint amoureux d'une jolie fileuse : *Germanette*. Il l'a fréquentée pendant plus de six semaines à l'insu de son mari. Six semaines d'abondance, où le pain se multipliait sur la table, où le coffre se remplissait d'écus jusqu'au jour où l'enchantement cessa. Le stratagème ayant été découvert. Pour avoir raison du *Fadét de la Fontaine de la Fosse*, on avait fait appel au curé de la Jaudonnière [paroisse située à deux lieues à peine de la nôtre], exorciste émérite s'il en fut . . . qui le fera rôtir sur un trépied chauffé à blanc ! Après cela, pas « *étouant* » [étonnant en patois] si la « *frésaie* » [chouette] hulule lugubrement dans les nuits de tempête, si nos bœufs « *burgôdent* » [beuglent avec effroi] et si des malheurs arrivent : la famine au logis, la ruine, l'enfant trouvé mort.

« *L'ancien* » racontait, aussi, des contes venus de la nuit des temps comme celui de la *Pierre qui Vire*. Cette roche se trouve au fief de la Rousselière [paroisse de Cheffois] et a la singulière propriété de tourner sur elle même une fois tous les cent ans, au « *premier chant du coq du seigneur de la Rousselière* ». Puis, l'histoire de « *Compère Guillery* » que les plus jeunes écoutent en tremblant ainsi que celle de la « *Chasse Gallery* » [esprits parcourant les airs durant la nuit] : « *En des temps reculés du Moyen-âge, Mouilleron vit passer à l'ombre de son clocher fortifié, la folle chevauchée de la Chasse Gallery et qui vint là à cause du châtimeut d'un châtelain impie de Saint-Sornin* ». En effet, « *le seigneur Gallery, châtelain de Saint-Sornin, avait pour seule occupation la chasse. Or, un dimanche pendant la grand' messe sa puissante meute lança un cerf qui vint se réfugier dans la grotte d'un pieux ermite. Le saint homme voulut persuader le chasseur de mieux employer cette heure qui aurait due être consacrée à la prière et aux louanges du Seigneur. Mais l'impie l'ayant repoussé avec colère, fut condamné à chasser désormais la bête insaisissable toutes les nuits du coucher du soleil à son lever* ». Il existe à Mouilleron un lieu dit, appelé le « *champ de la Chasse Gallery* », qui rappelle ce fulgurant et malséant passage. Certains jours de tempête quand le vent aboie aux portes, on entend encore la meute du chasseur maudit. « *L'ancien* » relatait également des récits de « *chêti qu'aime courir la darue* » [individu qui profite de la nuit pour battre la campagne et fouiner, épier, écouter . . .], de « *sorcère* » [tourbillon de vent], de « *garou* » [personne qui prend l'aspect d'un animal pour faire peur], de sorcier [jeteur de sort], de « *galipotte* » [personne qui se couvre d'un drap blanc, de chaînes et porte une citrouille évidée, éclairée, afin d'effrayer]. D'autres fois, il proposait des « *devignottes* » [devinettes] qui amusaient tout le monde. Parfois, on prie mais surtout on travaille tous beaucoup :

« *Ô fô bé s'nourrir ! Enfin, à ct' heure y mangeons à peu près à not'faim ! Et surtout y prions, y prions beaucoup ! Mais, y comprenons point pourquoè, de temps en temps, Dieu nous châtie si durement !*

Y m'souvint, en cet' annaille [année] de 1725,





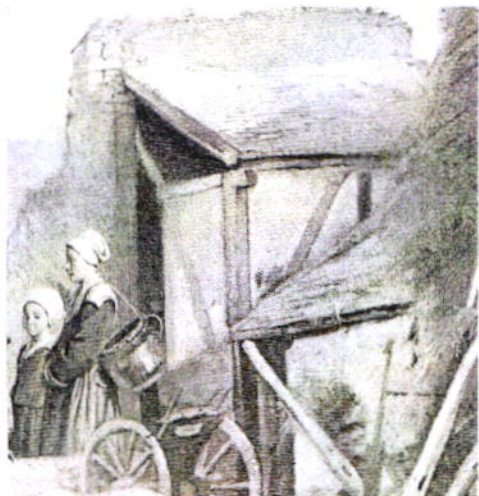
disait mon grand-père, à son fils **Pierre Hilaire** [mon père]. p.118

T'avais tout juste fait ta première communion et tu promettais d'être un bon chrétien, toi aussi ! Cette année-là Dieu nous a envoyé un vrai déluge ». Le pire fut le jour de la Saint-Barthélémy [24 août] : « à propos de tiète Saint-Barthélémy, ô lé qu'que chose, ô lé un nom dont y ait déjà entendu parlé par mon grand-père mais m'en souvint pu s'cô lé ! Faudrait ô demanda à M'sieur le curé, li l'ô saura ! Tiète journalle donc, ô l'a tombé d'ô hallebardes sans discontinuer ! Mes aïeux, y m'en rappellerais un moumoint ! ». Mon grand-père continuait : « Te souviens-tu encore, tu avais passé ta majorité d'environ au moins deux annailles [année] lorsque survint cette terrible épidémie qui toucha nos ovins » [en 1740, la moitié des moutons a péri]. Ce désastre fut suivi par deux années de « disette » [vers 1741-42]. Il fallut relever la tête et travailler encore plus dur

pour se sortir de cette nouvelle catastrophe.

À cette époque, comme à l'accoutumée, le curé a convoqué la population de la paroisse pour la mise aux enchères du « pacage » du cimetière, et autres terres appartenant au Prieuré, et dont le compte-rendu fut fait [3 février 1744] : « À la requête de Messire David Arnault, Seigneur de la Motte, demeurant au bourg et Paroisse de Mouilleron, fabriqueur en charge de l'Église et Fabrique du dit Mouilleron, ont été mis et expausés (sic) à l'issue de la Grand Messe Paroissiale au bail et enchère au plus offrant et dernier enchérisseur, la levée des Pré, Ouche et Cimetière dépendant et appartenant à l'Église et Fabrique de ce dit lieu et fait savoir aux prônes et issues de Grand'Messes, de ce dit lieu de Mouilleron, par trois Dimanches consécutifs dites et célébrées par Messire Alexandre Pothier, prestre desservant de laditte Église, à charge pour les derniers enchérisseurs de payer le dernier prix enchéry pour le temps des trois années et trois cueillettes et levées de fruits, la première desquelles a commencé au jour et feste de Notre Dame de la Chandeleur [2 février] pour finir à pareil et semblable jour de l'année que l'on comptera mil sept cent quarante six, à charge de jouir des lieux en bon père de famille ni sans y commettre aucunes dégradations, abus ni malversations : premièrement, le Pré et l'Ouche de la Fabrique, situé, le tout, proche le village de la Vanderie [Vendrie], Paroisse de Ste Gemme-des-Bruyères, enchéris et mis à prix par Suzanne de L'Ouche [Delouche], femme de Jean Ferrand, à 60 livres, par le Sieur de la Motte [David Arnault] à 66 ; par laditte de l'Ouche [Delouche], à 70 . . . et à elle adjugé du consentement dudit Sieur Arnault, fabriqueur . . . Item, le Cimetière dudit lieu de Mouilleron, situé proche le Bourg, enchéry et mis à prix par Jean-Pierre Charron, marchand poëlier, à 15 livres et à lui adjugé du consentement dudit Sieur Arnault et a donné pour caution M^o Antoine Rampillon [notaire, seigneur de la Sauzay, qui demeure au Châtelier de cette paroisse] . . . » [Arch. Vendée Min. Notaire].

L'Église, et particulièrement le curé, a toujours des différends avec les Calvinistes de la paroisse. Pourtant, depuis quelques temps, il y avait eu une accalmie qui s'était produite en faveur des Protestants de la région. Ceux-ci en ont profité pour réorganiser leurs églises réformées dans la contrée. Cinq communautés ont été fondées dans la région dont celle de Mouilleron, gouvernée par trois ou quatre « anciens ». Ils ne manquent point une occasion de se distinguer. Ainsi, l'on a appris dernièrement [30 novembre 1744] la dénonciation des Jacquets [famille de commerçant du bourg], protestants, qui se rendent à leur Culte non sans ostentation, affichant ouvertement leur appartenance à leur religion ainsi que le curé, Messire Pothier, a dû le signaler à M. Berryer qui a transmit un mémoire à ce sujet, au Prévôt du Poitou : « Le Sieur Prieur [de Mouilleron] m'a déclaré que le 18 du mois d'octobre dernier, à heure de grand' messe, les quatre Jacquets, accompagnés d'une grande troupe d'hommes et de femmes alloient aux presches et disoient tous que leur bon Roy leur avoit donné permission de bâtir un temple et, que les Maillot de la Daroterie [Pierre, Sieur de la Daroterie, né 1685] et leurs enfants et les Charondet et leurs enfants, avoient accompagné lesdits Jacquets qui sont quatre frères natifs de Pouzauges ; il m'a aussi déclaré qu'un des Maillot [René] qui demeure à la Grange-Colon [de Mouilleron] avait une jeune fille [Charlotte] bien jolie âgée de 17 ans, qui n'avait jamais été à l'église et que c'étoit bien dommage, et il m'a aussi déclaré n'avoir aucune connaissance de leur absence, qui est tout ce qu'il a déclaré . . . ».



Les Maillot, comme une grande partie de la noblesse, et de la bourgeoisie de cette époque, sont protestants depuis les débuts de la R.P.R. ; ils sont installés surtout à Maunic [paroisse de St-Germain



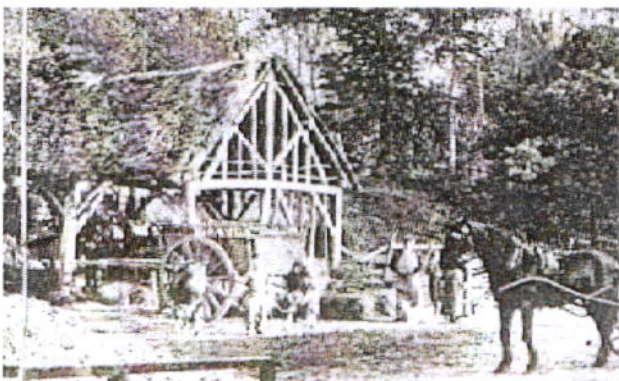
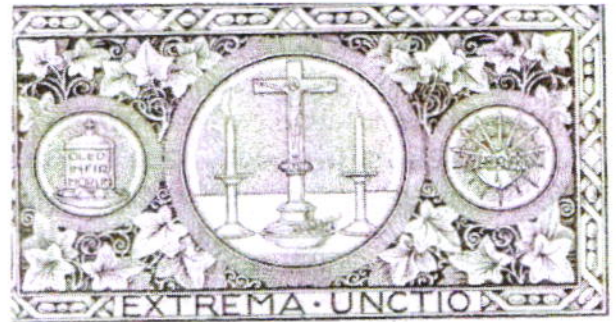
l'Aiguiller], fief religieux et ancienne demeure féodale p.119
perdue dans ses terres à l'extrémité d'une longue allée. Le fief de Maunic
consistait en une « *borderée de terre herbergée* » [avec un logement]. Dans leur
lignée, on trouve plusieurs pasteurs du culte réformé. René, *Sieur* de la
Daroterie et Charles, également ministre protestant, mais qui demeure à
Mouilleron. Son fils, Pierre, « *nouveau converti* » apparemment, sera pourtant
inhumé au cimetière catholique de la paroisse. Heureusement, ces gens-là
n'entravent plus les façons de vivre et surtout le travail des paysans de la
paroisse.

C'est, ce que racontait mon grand-père. Un jour, il dit encore : « *Je
commence à me faire vieux puisque me voilà sur mes soixante cinq ans. Dieu
m'a donné et garder un fils, toi, Pierre Hilaire. Tu es devenu un gars fort et*

travailleur ». Bien que mon grand-père eut encore toutes ses facultés parfois sa mémoire chancelait et ses bras
ou ses jambes le trahissaient. Son fils [mon père] allait bientôt devenir le chef de notre « *communauté* » et le
gardien de la mémoire de la famille. Il devra à son tour raconter aux plus jeunes les événements concernant
notre lignée, évocation qu'ils devront recueillir presque religieusement comme un devoir envers l'aïeul, envers
tous les « *anciens qui sont trépassés* ». Il devra reprendre les narrations maints et maints fois répétées et maints
et maints fois entendues, depuis la plus tendre enfance, ainsi que les dernières paroles de son père trépassé.
Maintenant, c'est mon père, **Pierre Hilaire** (° 1714) qui transmet les histoires de famille : « *Lorsque j'ai épousé
ta mère, Marie Ripaud, ton grand-père était déjà décédé depuis six ans* ». C'était peu après le décès du régent
[l'instituteur] de la paroisse, Nicolas Guérin, qui était âgé de cinquante trois ans. Il fut inhumé [21 avril 1746]
avec tous les honneurs au sein même de l'église et « *proche de la Sainte Table, près de l'Autel du Rosaire* »,
lequel, dit autel est réservé habituellement pour les solennités de la *Confrérie du Saint-Rosaire*. Le défunt
Régent fut remplacé par David-Théophile Cahors [d'une famille qui était protestante]. Celui-ci, est également
menuisier et marchand au bourg de Mouilleron.

Lorsque mon grand-père décéda (11 février 1747), c'était
un estimable vieillard âgé d'environ soixante cinq ans. Il était
déjà veuf puisque son épouse, **Perrine Guérin**, l'avait
précédée dans la tombe. Il était déjà bien amoindri depuis le
début de l'automne. Il se trouva encore plus affaibli lorsque
survint le moment de la « *chute des feuilles* ».

Lorsqu'il fut quelque peu agonisant, toute la famille se
réunit autour de notre vénéré « *ancien* », racontait [maintenant],
mon père, et, aussi ma tante, **Françoise** (° v 1700), avec son époux Pierre Huguet, s'étaient déplacés. Le curé fut
prévenu, et toutes affaires cessantes, il arriva afin d'assurer le salut éternel de l'âme qui allait monter vers Dieu.
Monsieur *l'curé* vint dans l'urgence auprès du malade pour recevoir sa confession générale, lui administrer
l'extrême-onction et lui donner le saint viatique c'est-à-dire l'ultime communion eucharistique. Le curé, à grand
train, se déplaça donc illico-presto. Et, pour donner les sacrements, il s'était fait accompagner d'un clerc mais le
plus souvent pourtant, c'est le bedeau qui l'escorte. Celui-ci, sera le fossoyeur du « *trépassé* ». Un enfant de
chœur les précède portant une lanterne car il pourrait faire nuit au retour. Il tient une clochette qu'il «
branlicotte », inlassablement et frénétiquement, pour alerter les passants et les habitants des maisons situées
tout au long du parcours. Le curé, tête nue, doit aller à pieds et marcher gravement en portant le *saint
sacrement*. Il ne doit jamais courir. Mais, s'il lui arrive d'aller plus vite, c'est que le cas est pressant. Parfois
tout de même, lorsqu'il est trop fatigué, le curé monte un *cheval doux*, un baudet, surtout s'il a de très longues
distances à parcourir ! Enfin arrivé, *l'curé*, en présence de toute la famille au complet, a donné les « *derniers
Sacrements* » à l'agonisant, notre respecté grand père,
pendant que celui-ci avait encore un peu de lucidité.



On avait déjà pressenti la mort prochaine de notre
aïeul à cause de nombreux présages. Trois lumières ont été
par inadvertance allumées dans la même pièce et deux
couteaux en croix ont été retrouvés ainsi posés sur la table. Il
y a quelques nuits, on a entendu une chouette ululant sur le
faîte d'un toit du voisinage. Le plus jeune de la maisonnée a
dit avoir croisé une belette traversant le chemin.
Pareillement, ma sœur, **Françoise** a vu apparaître des



étincelles sur les lits. Il y a quelques temps, son drap refusa de s'enfoncer dans l'eau du lavoir.

On avait espéré que se serait produit quelque subit miracle après que l'agonisant eut reçu tous les sacrements et ondolements. Mais en vain ! Aussi, on a tenté tout de même quelque chose d'autre mais ne pouvant pas payer un barbier-chirurgien pour examiner notre père, on a fait appeler « l'adoubeur » du coin. Il est plus ou moins rebouteux, plus ou moins sorcier, sûrement pas toujours efficace. Tout de même, il a le don, paraît-il, de guérir la pleurésie, cette maladie que nous attrapons fréquemment, nous autres paysans, si souvent mal lavés et toujours en sueurs. Il l'a traite avec neuf brins de certaines herbes dont il tient les noms secrets et qu'il cueille à reculons, avant le lever du soleil, le premier jour de la saison d'automne. Malgré toutes ses potions ésotériques, plus ou moins étranges, ce « trètous » [guérisseur - trètouse, guérisseuse] est resté impuissant lui aussi.

Aussi, quand il s'aperçut qu'il n'y avait plus rien à faire et pour mieux nous le faire comprendre, à nous tous ici qui attendions l'œil sec mais tout de même avec quelques légers espoirs, il nous a demandé un bassin, des plats de

terre, les a rempli d'eau et les a placé aux quatre coins de la « chambre » [pièce principale] afin que l'âme de notre « ancien » s'y lave avant de monter au ciel. Et, quand mon aïeul, ce vieux paysan, usé d'avoir tant travailler, s'est endormi pour toujours le guérisseur aidé d'un des nôtres a ramassé dans un seau ladite eau et est allé la vider dans le verger proche afin qu'elle ne serve pas à d'autres usages.

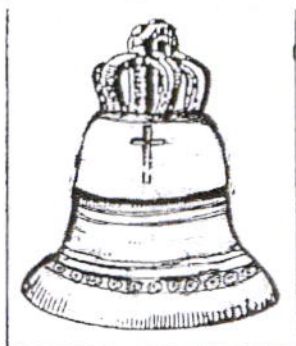
C'est à la mi-février de 1747 que notre estimé « ancien » a « trépassé » [le 11 du mois]. Il avait déjà réglé sa succession depuis fort longtemps avec le « notaire royal » de notre baronnie de Mouilleron. Sitôt le décès, on a arrêté toutes nos activités domestiques. On a cessé tous nos travaux des champs et rentré nos bêtes. La maison toute entière a pris le deuil. On a promptement voilé la « bournè » [ruche] et l'un d'entre nous a accroché un crêpe noir à la poutre maîtresse de la borderie. On a également placé, au chevet de la dépouille de l'aïeul, un seau d'eau très pure que l'on jettera seulement après



l'enterrement. Elle pourrait être chargée des forfaits éventuels de notre défunt. Ils sont peu nombreux, je pense, disait mon père, car c'était un homme juste et brave ! Devant la porte de la maison, encore, on a accroché une croix de paille faite par les femmes de la maisonnée. La taille en varie selon la richesse ou la notoriété du « trépassé ». Dans les derniers moments également et pour faciliter « l'essor de son âme », pour qu'elle « puisse gagner les cieux » sans encombre, on a aussi allumé deux petits cierges que le curé avait béni le jour de la messe de



la Chandeleur [2 février dernier]. Puis, on a commencé à veiller notre défunt, nuit et jour, tout en récitant chapelet sur chapelet. On a également aussitôt prévenu le « crieur des morts » celui qu'on appelle aussi le « cloqueman ». Il est parti à vive allure annoncer le deuil aux cousinages, aux habitants des hameaux voisins ainsi qu'à ceux du bourg, tandis que, et jusqu'au jour de l'enterrement, la cloche de notre église a sonné. Elle rappelait à tous plusieurs fois par jour que, dans le pays, « une âme s'est détachée de son corps ». Le sonneur donne toujours trois volées de cloches, précédées de trois coups de glas, comme il est d'usage de le faire lorsque le « trépassé » est un homme. Tandis qu'il n'y a seulement que quatre volées lorsqu'il s'agit d'une femme. Leur « défunt père », racontait mon père, ne fut pas enveloppé dans un morceau de lin car on n'en avait pas les moyens mais tout simplement dans un « linceul » fait de grosse toile de chanvre tissée par les femmes de la maison.



Il fut « ensépulturé » rapidement comme à l'accoutumée après que fut faite la mise en bière, à la maison, la veille de l'enterrement et en présence de peu de gens. Cette bière appartient à la paroisse qui en possède deux. Une grande pour les adultes et une petite pour les enfants faite de bois plus que rustique. Elle sert uniquement pour transporter le corps du défunt en terre puis le fossoyeur la récupère et elle resservira évidemment pour le prochain « trépassé ».

Le jour venu, notre maison se trouvant loin du bourg, on a mis la bière dans un



char à bœufs puis nous sommes partis en un groupe pas toujours silencieux. p.121

← Tête sculptée au sommet du clocher de **Mouilleron**

Arrivés à l'entrée du bourg, le curé, le bedeau et les enfants de chœur attendaient le cercueil où gisait le « *trépassé* ». Les hommes de la famille l'ont porté jusqu'à la porte de l'église, après une « *levée de corps* » bénie, qui n'a pu se faire naturellement à notre domicile à cause de la trop longue distance qui nous sépare du bourg. Après la cérémonie religieuse, vivement expédiée tout de même, le curé a inscrit sur le registre paroissial « *ensépulturé* » à coté du nom du défunt **Etienne Rousseau**, son âge présumé : « *soixante dix ans environ* », et surtout, il n'a pas manqué d'indiquer que ce dernier a dûment reçu les « *Sacrements de la Sainte Église* ». Puis, *not' curé* a écrit aussi l'état du défunt c'est-à-dire sa condition « *laboureur - maçon* », le nom des deux témoins requis et qu'il a interpellé à haute voix. Comme la plupart d'entre nous ne savent ni lire ni écrire on a fait une **X** à coté de notre nom.

On s'est ensuite tous dirigés vers le « *sémetière* », lieu sacré dont la terre a été bénie, où trône une croix hosannière et, où justement, dans ce « *symettière* » consacré, le curé refuse d'y faire enterrer les suicidés qui ne peuvent prétendre après leur mort reposer en ce lieu saint, ni espérer que leurs âmes montent aux cieux !

Croix Hosannière du XVII^e →

Le « *trépassé* », drapé dans son linceul, fut extirpé du caisson paroissial puis couché dans la fosse tandis qu'instantanément le fossoyeur se mit à recouvrir son corps de terre après une dernière bénédiction du curé. Pour la majorité d'entre nous, pour les plus modestes, voire les plus pauvres, il n'y a ni place réservée ni pierre tombale. Nos os pourrissent dans la terre jusqu'à devenir poussière ainsi que le dit *Monsieur Not' curé* :

« *Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière* »

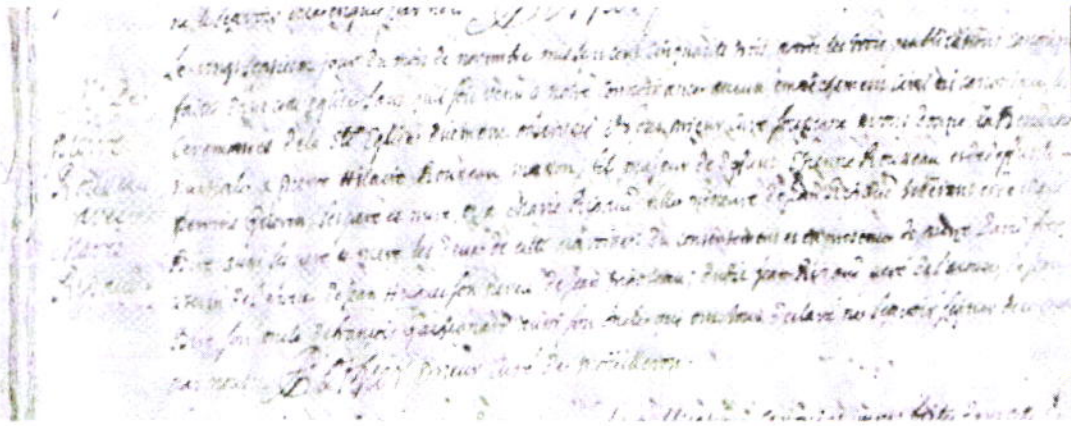
[Genèse 3:19]. On nous met en terre au sein même de cet « *enclos paroissial* » qui n'est pas du tout clos. Car, cet endroit « *sacré* », dans la réalité, sert parfois de lieux de rendez-vous pour les amoureux, d'étalage pour les petits marchands forains qui viennent pour la fête patronale. Il arrive, hélas, qu'il sert même de lieu de restauration pour les chiens et les porcs qui en creusant, quelque peu, découvrent là une sorte macabre de nourriture. Il est aussi un « *pacage* » très abondant par ce que naturellement bien fertilisé et où viennent chèvres ou brebis échappés ou non à la surveillance de leurs maîtres. Quand ce « *pacage* », pourtant sacré, n'est pas loué par le curé lui-même. Les tombes sont dispersées çà et là au gré des familles ou groupées en îlots bien déterminés entre lesquels se trouvent de grands espaces formant prairie. Ces espaces sont d'autant plus grand que le bourg de la paroisse de Saint-Germain-l'Aiguiller, pourtant accolé au nôtre, a son propre cimetière. Ces espaces font objet de « *location* », donné en bail [18 juin 1753], sous le ministère de *Messire Pothier*, au sieur Michel Guinot, marchand et *fabriqueur* de cette paroisse [un de ceux qui gère les biens de l'Église]. Ce bail est d'ailleurs noté dans le rapport fait lors de la visite pastorale de notre évêque, *Monseigneur de Mercy*. Sur le registre est mentionné que ce revenu se monte annuellement à 24 livres.



Moi, **Pierre Hilaire Rousseau** (° 1714), j'avais déjà passé mes trente trois ans lorsque mon père « *s'en était allé* ». Je n'avais pas encore fonder de famille aussi je devais sérieusement penser à assurer ma descendance. J'avais trente neuf ans lorsque je me suis fiancé avec **Marie Ripaud** (° 1730), un « *jolie brin de fille* », de seize ans ma cadette. Même majeur, malgré que mon père fut décédé, j'ai dû obtenir pour me marier l'autorisation de mon curateur. **Marie** qui n'a que vingt trois ans, et par conséquent est mineure, doit se marier avec l'autorisation de son père, toujours de ce monde et qui demeure dans la paroisse de Mouilleron. Car, en vertu d'une loi ancestrale [mise difficilement en application entre 1560 et 1640], instaurée par la royauté, celle-ci finit par gagner la bataille de l'obligation expresse d'une « *autorisation parentale* », quelle qu'elle soit. Pour l'Église, pourtant, cette autorisation ne s'impose pas puisque le sacrement est tout simplement constitué par les paroles et les actes des mariés eux-mêmes à condition qu'ils soient pubères.



Notre mariage fut, comme beaucoup d'autres, quelque peu arrangé. On se marie d'ordinaire sinon dans sa profession au moins dans son « *estat* » [c'est-à-dire de même classe] et quand on le peut dans le même métier.



« charivari » à l'annonce de mes épousailles à cause de notre différence d'âge.

← Acte de mariage de **Pierre Hilaire Rousseau**

On chahute aussi le marié quand la promise n'est point de la paroisse. Pour ma part, je me suis moqué des quolibets, des

blagues, des canulars, des facéties de toutes sortes qu'on m'a fait subir à ce sujet. Il en est toujours ainsi si un vieux épouse une jeunesse et c'est bien pire quand c'est le contraire. Les fiançailles chastes à leur début sont plus libertines par la suite mais inmanquablement mènent au mariage.

Les épousailles furent prévues pour la période de l'Avent [qui commence le 2 décembre]. Bien qu'un puissant désir me remue les entrailles, j'ai su avant les noces « *ne pas aller trop loin* » ou y aller par des voies détournées. *M'sieur not' curé* prêche en permanence la chasteté qui n'est point quand même totalement ignorée mais c'est un sermon que seuls gobent les plus benêts, sans doute. Pour ma part, je dis au « *diable les paroles du curé* » car je sais également qu'on peut « *répandre la semence hors le vase destiné à la recevoir* ».

Après avoir afficher les bans, à la porte de l'église de la paroisse, la cérémonie de mariage pouvait se faire. L'union fut bénie [27 novembre 1753] par *Messire Pothier*, curé prier de Mouilleron [ce religieux desservait la Cure depuis quelques temps déjà, lorsqu'il fut nommé Prieur, le 24 avril 1744]. C'est d'ailleurs sous son ministère [1750] que fut entrepris la reconstruction de la *Cure* [toujours existante] avec les décombres, des deux travées inférieures de l'église ruinées, il y a des temps immémoriaux [1554], par ces satanés protestants.

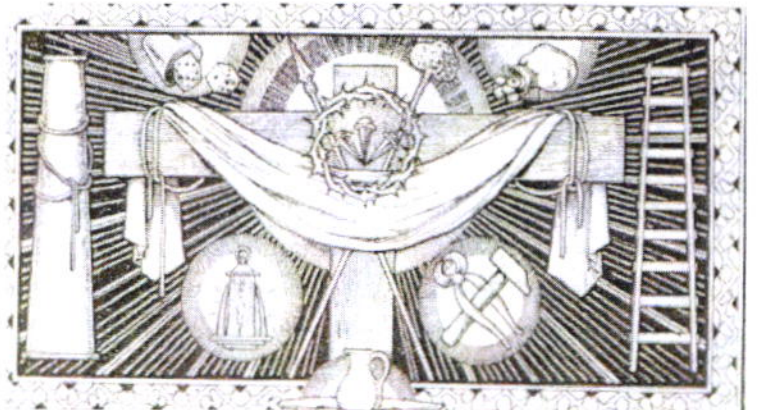
La période des noces avait été choisie en fonction des critères imposés par l'Église. Hors des grandes périodes interdites de « *temps clos* », dont le Carême et l'Avent [en gros tout le mois de décembre], en dehors aussi des grands travaux agricoles surtout ceux des derniers labours de novembre, également, et si possible pas pendant les moissons et les vendanges. De préférence pas en mai, mois qui est réputé « *porter malheur* ». Reste les périodes d'interstices : novembre, janvier et février, souvent, qui est le mois où l'on sacrifie le cochon. La noce se fait souvent le lundi mais de préférence le mardi. La fin de la semaine étant consacrée au souvenir de la *Passion du Christ*. De plus le curé est trop occupé avec la messe et les vêpres du dimanche.

Monsieur le curé *Messire Pothier* a scrupuleusement noté dans son registre l'acte de notre mariage : « *Mariage de **Pierre Rousseau** avec **Marie Ripaud** . . . Le vingt septiesme jour du mois de novembre mil sept cent cinquante trois . . . après les trois publications canoniques faites dans cette église sans qu'il fut venu à notre connaissance aucun empêchement civil ou canonique, les cérémonies de la Sainte Église düemen (sic) observées nous prieur curé soussigné avons donné la bénédiction nuptiale à **Pierre Hilaire Rousseau** masson (maçon) fils majeur de défunt **Etienne Rousseau** et de défunte **Perrine Guérin**, ses père et mère et à **Marie Ripaud** fille mineure de **Jean Ripaud** tisserand et de **Marie Biré** aussi ses père et mère [présents] . . . les deux de cette paroisse. Du consentement et en présence de **Pierre David** frère utérin de l'époux, de **Jean Huguet** son neveu [fils de Françoise Rousseau], de **Jean Tripoteau**, dudit **Jean Ripaud** père de l'épouse, de **Jean Biré** son oncle, de **François Gachignard** aussi son oncle qui ont tous déclarés ne savoir signer . . . ».*

Après nos épousailles, notre couple a pris une certaine indépendance certes mais nous demeurons obligatoirement dans la maison de famille. En ce moment, nous sommes en fermage dans une petite borderie située pas très loin du « *chemin de grande communication* » qui sépare la paroisse de **Mouilleron** de celle de **St-Maurice-le-Girard**.

Après nos noces j'ai pleine autorité non seulement sur les biens de ma femme mais également sur sa personne allant même jusqu'au « *droit de châtiment corporel* » si l'occasion se présente. Mais, **Marie** est une brave fille, solide, travailleuse, qui va me faire de vigoureux et nombreux enfants, alors, le reste je m'en « *baille aux cornelles* » !

Symboles de la *Passion du Christ* →





Notre exploitation se trouve dans le hameau de l'**Imbretière** [en patois l'**Imbeurtière**]. On y vit en « *communauté* » avec ma sœur **Françoise**, son époux Pierre Huguet et leurs enfants dont Jean, plus notre frère utérin, Pierre David. Ce dernier est le fils issu d'un premier mariage de notre mère **Perrine Guérin**.

Notre famille agrandie, reformée se trouve être « *en même ordinaire. Pot, feu, table, biens cultivés en commun, les tailles payées de même* ».

Notre borderie de l'**Imbretière** est nichée sur des coteaux entre *Chedebois* et le *Pinier*. Elle est située pas très loin de la « *rivière des Loups* » [le

Loing]. C'est un hameau entouré de magnifiques parcelles bocagères. Il est composé de quatre borderies qui ne font pas moins de huit feux. À proximité, on a la possibilité de moudre nos grains au « *moulin Maingote* » qui est à un peu plus d'une lieue seulement. Nous travaillons tous très dur dans notre petite fermette. Notre aisance semble bien meilleure que celle que nos aïeux ont connus.

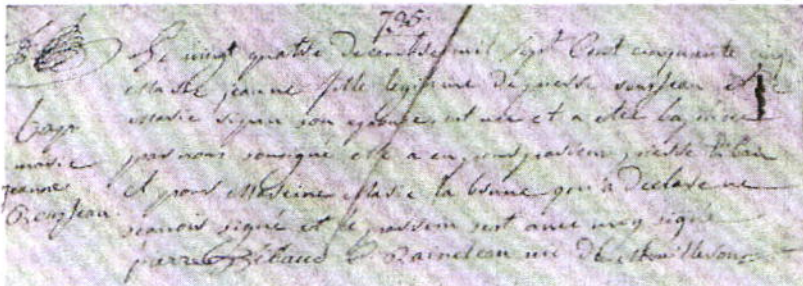
Nos quatre premiers enfants voient le jour dans ce hameau. **Marie Anne** est née un an après nos noces [1754] et, la même année que le jeune dauphin qui, si Dieu lui prête vie, sera un jour *not' roué sous le nom de Louis le Seizième*.



Louis XVI jeune →

Puis, nous avons eu encore une fille. « *Le vingt quatre décembre mil sept cent cinquante cinq [1755] Marie Jeanne fille légitime de Pierre Rousseau et de Marie Ripau son épouse, est née et a été baptisée par nous soussigné elle a eu pour parrein (sic) Pierre Tibau et pour mareine Marie Labrune qui a déclaré ne savoir signé et le parrein s'est aussi soussigné : Pierre Thibaud, Raineteau curé de Mouilleron* ».

Ce fut cette année-là qu'advint une épidémie qui fit des ravages considérables parmi la population. Ici, en notre maisonnée, nous n'avons pas été touché par ce malheur. Dieu nous en a préservé. Ma femme **Marie**, qui naturellement allaite notre dernière fille, fut pour quelques temps en repos d'enfantement.



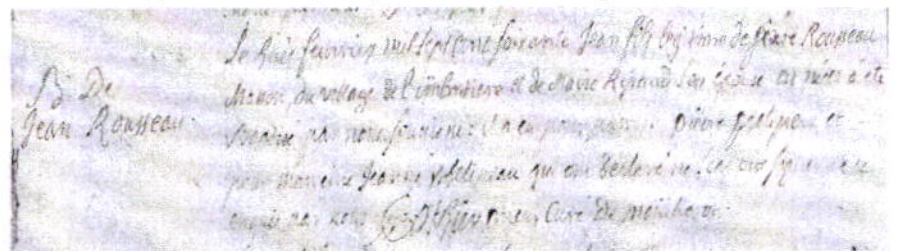
← Baptême de Marie Jeanne Rousseau

Quelques années plus tard, est né [1760] notre fils **Jean**, tandis que cette nuit là un chien jappait aux étoiles. C'est *Messire Alexandre Pothier*, qui avait célébré nos noces, qui l'a baptisé « *Le huit février mil sept cent soixante Jean fils légitime de Pierre Rousseau masson du village de l'Imbretière et de Marie Ripaud* ».

son épouse, est né et a été baptisé par nous soussigné il a eu pour parrein (sic) Pierre Phelipeau et pour marraine Jeanne Phelipeau qui ont déclaré ne savoir signé de ce enquis par nous Pothier prieur curé de Moüileron ».

Baptême de Jean Rousseau →

Nous avons de l'ouvrage à satiété avec toutes ces bouches à nourrir. Deux ans plus tard, nous avons eu une autre fille **Renée**. Mais Dieu l'a rappelé très vite à lui [9 mars 1762].



Quelques temps après, nous avons déménagé pour une autre borderie, située dans le hameau de la **Sauvagère**, que l'on a pris également en fermage. Cette dernière est assise sur des hauteurs avec tout autour de belles pâtures verdoyantes et bocagères. Tout en bas, entourée de magnifiques herbages à foin, coule la rivière du *Loing* sur laquelle tournent surtout en hiver trois moulins : « *Badeau* », « *Cacos* » et plus loin le « *moulin Maingote* ». En face, sur les hauteurs, au niveau de l'horizon, on aperçoit des moulins à vent groupés comme des triplés : ce sont les moulins de la *Mouzandière*, annexes des ces moulins à eau.

Toujours en bas de ces élévations, il y a encore le moulin de la *seigneurie des Bourracheries*, lové tout en bas du très pentu « *bois des Bourracheries* », lequel est planté de châtaigniers. Il est tenu par la famille *Sarrazin* qui y loge. Selon la saison, et en fonction de la hauteur de l'eau, on peut traverser, par ici, la *rivière*

Au gué de *Badeau*, situé plus haut et proche le moulin du même nom, ainsi qu'au gué de *Cacaud*, proche de l'autre moulin à eau. On passe également à sec, mais seulement en été, devant la borderie des *Bourracheries* où *Maître Sarrazin* fait aussi cabaret. Enfin, et beaucoup plus haut, on peut également passer la rivière au *Pont des Claies* par un gué et chemin qui conduit vers la paroisse de *Bazoges*.

← Plan du hameau de la Sauvagère

Le hameau de la *Sauvagère* est proche de celui de la *Goinière* situé, lui aussi, sur des hauteurs. On a de bonnes relations avec les familles qui y demeurent. Le dimanche matin, tous ensemble, nous partons jusqu'au bourg distant d'au moins deux lieux pour assister à l'office religieux



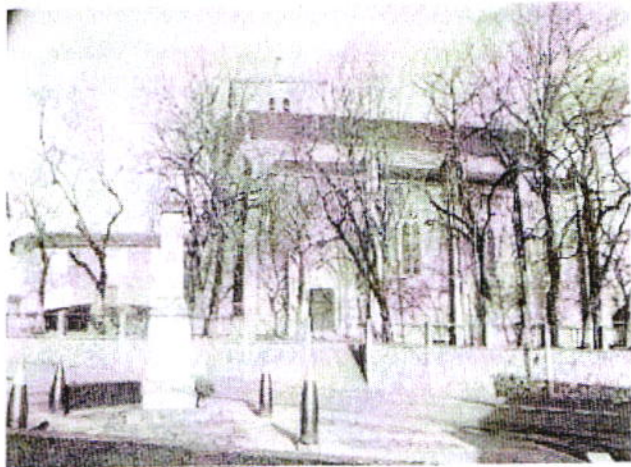
hebdomadaire. L'église concentre pour la messe l'essentiel de la vie paroissiale. Peu d'entre nous s'abstiennent d'y aller puisque c'est « *péché mortel* » de la manquer. De plus, c'est aussi, là, l'occasion d'un repos général bien mérité. Le « *Jour du Seigneur* » doit être consacré exclusivement à lui. C'est ce que dit *not' curé* ! On ne doit cette journée-là ni coudre ni filer ni labourer ni moissonner. Si la pluie ou l'orage menace, les autorités religieuses et civiles donnent l'autorisation exceptionnelle de rentrer les foins ou les blés. Néanmoins, à l'occasion, faute de celle-ci, les paysans s'en passent, bien qu'ils sachent que, malgré tout, cela peut les mener en justice. La totalité des paroissiens, sauf les grands malades et quelques fortes têtes brouillées surtout avec la personne du curé, doivent se rendre d'un seul pas à la messe dominicale. Dans l'église, chacun se tient debout à sa place. Les hommes toujours devant, les femmes derrière. On ne doit pas « *cracher par terre ni amener son chien* ». Gare à celui qui croit pouvoir se dispenser de l'office sacré. Il risque d'être dénoncé en chaire. À l'occasion d'être poursuivi, mais plutôt rarement d'ailleurs, par le petit juge du lieu, ce jovial petit nobliau issu de la roture sans doute mais très imbu de ses prérogatives.

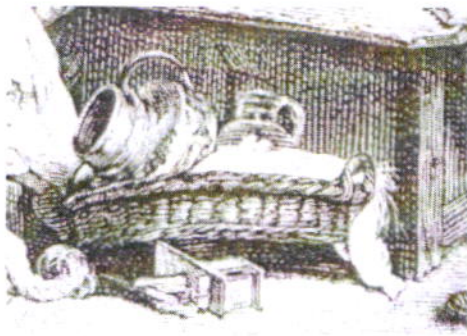
← Place de l'église où se trouvait l'ancien Fort

En réalité, chacun attend vraiment le dimanche matin. C'est l'opportunité de rencontres pour les affaires. On débat du prix des bestiaux et, à ce propos, une épidémie vient de décimer la moitié des ovins puis, on discute de bail, d'enchères et de terres à vendre, des métairies à prendre. C'est l'éventualité d'échange d'œillades entre jeunes et parfois moins jeunes. L'occasion pour les femmes de comparaison de tabliers ou de « *corps* ». C'est aussi le jour où l'on apprend les nouvelles soit au prône soit juste après l'« *Ite missa est* » ; le jour où sont proclamées les dernières décisions du roi et du bailli que le curé affiche ensuite à la

porte de l'église pour ceux qui savent lire. Mais, c'est tout de même aussi un moment de recueillement. C'est le dimanche aussi qu'a lieu les débats de l'Assemblée Paroissiale qui se tient souvent dans le lieu du culte. Le dimanche, c'est enfin aussi le jour où le cabaret, « *lieu de perdition* » aux yeux de l'Église, ouvre. Il n'est point rare pourtant d'y rencontrer *l'curé*, bien qu'en principe cela lui fût interdit [vers le milieu du XVII^e siècle surtout]. L'Église n'a de cesse de tonner contre les cabaretiers et leur gagne-pain. D'après elle, ce lieu est un endroit favorable à la propagande et où naissent de « *finestes erreurs* ». Les évêques demandent que le cabaret [presque toujours sis sur la place du village, non loin de l'église] soit fermé pendant les offices y compris la porte de derrière souvent empruntée par les assoiffés matinaux. Dans les campagnes, il y a au moins un cabaret par village sinon parfois par hameau. Ceux, notamment, situés aux abords de croisement des grandes routes, reçoivent peu de clients à la fois.

Celui du bourg est beaucoup plus fréquenté surtout le dimanche. Il accueille les clients à la sortie de la célébration de la messe. Souvent, dans « *l'après-dîner* », se déroulent à ses abords des jeux collectifs : jeux de palets, de quilles, de boules, de ballon, tandis qu'en été les plus jeunes essaient de se baigner dans le ruisseau proche ou dans le lavoir voisin. D'autres entonnent une « *gavotte* » [air ou chanson pour



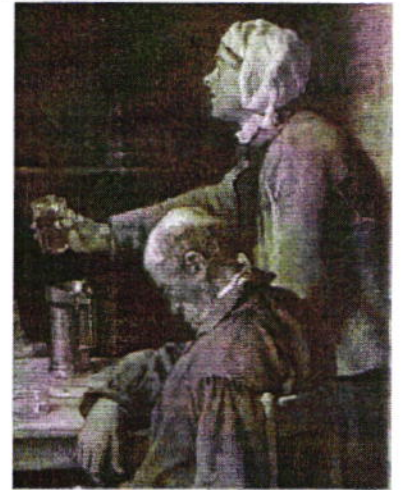


faire danser]. Et quand le « violonou » [violoneux] se déplace avec sa « vielle » [instrument de musique], d'autres se hasardent à « baller » [danser]. Alors sans retenue, la jeunesse se met « a virouné » [tourner sur place] au point d'en être complètement « émoustiqués » [excités par la danse], ce que le sévère curé désapprouve. Le « jour sacré » est réservé à la prière mais pour les femmes il est voué aussi à la conversation. Dans le cabaret n'entrent en principe que les hommes. On y vend à la clientèle locale, mais aussi à celle de passage, le vin du pays généralement rouge, et de l'année, au tonneau, débité au pot ou à la pinte.

p.125

Le cabaretier a le droit à l'occasion de servir des sortes de casse-croûte ou des écuelles de soupe ; il héberge aussi pour la nuit le client de passage. La vente du vin est contrôlée à cause des droits à payer au « nom du Roy ». Ils sont perçus par les agents de la *Ferme royale*, ces « rats de caves », qui contrôlent l'arrivée du vin et si l'on ose dire aussi sa sortie en vérifiant qu'aucune taxe n'a été escamotée sur le vin récolté, encavé, bu ou bien trop bu, vendu en gros, vendu au détail, entrant ici ou sortant là. Toute cette active surveillance permet ainsi de bien connaître le monde complexe des cabarets, des tavernes, des auberges, et autres « estaminets », qui sont souvent plus petits, situés surtout dans des hameaux plus éloignés, souvent proche justement d'un moulin, et toujours très fréquentés comme celui des *Bourracheries*. Pour reconnaître cet établissement un « bouchon » [ou le plus souvent une branche de sapin] est fiché au-dessus de la porte du vendeur qui ne peut céder son vin que pinte par pinte. C'est, quelques fois, le meunier qui vous reçoit mais plus souvent son accorde femme.

Le cabaret du bourg fait toujours « salle comble » surtout le « jour du Seigneur ». Il dispose de quelques bancs, quelques tables, des pots en quantité. Ces « salles à boire » sont surveillées le dimanche par la maréchaussée et, à l'occasion, par le curé. Il s'agit d'éviter si possible tout excès bachique et surtout la pratique des jeux de hasard. S'y tiennent parfois les séances des « assemblées de paroisse » et parfois aussi s'y effectue le paiement de la « taille royale ». C'est là, également, que s'installent, lorsqu'ils viennent à passer par là, les « racoleurs de l'armée du Roy ». Ils payent à « qui veux-tu en voilà », une chopine, quelques « canons » ainsi qu'à volonté des « fillettes » ou des « pintes » de vin à quelques solides benêts après les avoir repérer. Ces derniers, avec en plus l'appât d'un ou deux louis d'or, se retrouvent le lendemain bien dessaoulés mais soldats dans quelques régiments royaux.



Bien souvent, le soir venu, surtout s'il a « fait beau », la moitié du village, les hommes en tous cas, se retrouvent tant qu'assez joyeux. Il y a toujours quelques très bons « rinceurs de gobelets ». Parfois, certains sont un peu ivres sinon « plein de vin » ou totalement « pris de vin ». La journée se termine alors, de temps à autre, par de robustes explications à mains nues ou au bâton. Cela occasionnent bien souvent quelques laides blessures parfois mortelles consécutives à ces querelles de rustres, à ces rixes fréquemment assez sordides. Le lendemain, malgré une nuit souvent agitée, pénible, le labeur doit reprendre sans exception. Dans les campagnes on ignore la « Saint-Lundi », jour de repos supplémentaire propre à quelques corps de métier des grandes villes. Le « jour du Seigneur » passé, le curé peut enfin dormir tranquille. À la nuit tombée, le cabaret se vide pour presque toute la semaine. Face à tous ces dangers, l'Église tance et clame qu'elle, seule, est un réconfort puissant voire un remède à tout cela. Elle demande de faire pénitence, de se rendre en des lieux de pèlerinage où se produisent à foison des miracles. Tous les dix kilomètres au moins, il y a un. Il accueille les petits atteints de rachitisme, de scrofule, de gale, d'eczéma. Le curé recommande vivement de les visiter. Il y a bien d'autres lieux sacrés : une fontaine, un rocher, un calvaire, un tombeau de saint, un autel de la Vierge. Ces lieux d'espoir, que répand sans embarras l'Église, et ses serviteurs, tissent une toile à mailles serrées qui s'étend sur tout le pays. La foi, et la résignation chrétienne, qui habite le paysan est la plupart du temps bien nécessaire au cœur attristé de ces mères lorsqu'elles perdent leurs petits.



Les protestants ne se dérangent point sur ces lieux. Ils sont actuellement au nombre de cent soixante quinze dans la paroisse. Ils tiennent souvent leurs presches sur les confins de la commune et plus particulièrement au lieu dit le « Pont des Claies » [situé sur les bords du Loing, au-dessus des moulins à eau et à vent de Badeau et proche de la Graslière]. Les nommés François Bouillaud, du hameau de la *Chicaillère*, qui est sabotier, François Goudot, de la *Rechignière* et Louis Gautron, de la *Graslière*,

Le curé, qui est très contrarié par leur obstination, tempête. Mais pour lors, il a des soucis plus concret : le *mauvais état de l'ancien presbytère*. Il a fait venir ses propres experts, les sieurs Ayraud, Doux et Gramard pour dresser un devis. Les élus de l'Assemblée de paroisse ont conclu à l'urgence de l'édification [vers 1750] d'un nouveau bâtiment mais pour l'instant rien n'a été commencé.

← Pierre tombale portant l'inscription : « cy gist le corps de Mtre **Arnault, Sieur de la Mothe**, conseiller du roi et son receveur particulier de la Maîtrise de Fontenay-le-Comte et gruerie de Secondigny, âgé de 69 ans, décédé le 12 mars 1751 P.P.Luy »

Ces temps derniers, a eu lieu un enterrement très solennel [12 mars 1751], « en l'église » de la paroisse St-Hilaire de Mouilleron, celui de : *Très Honorable Homme Messire David*

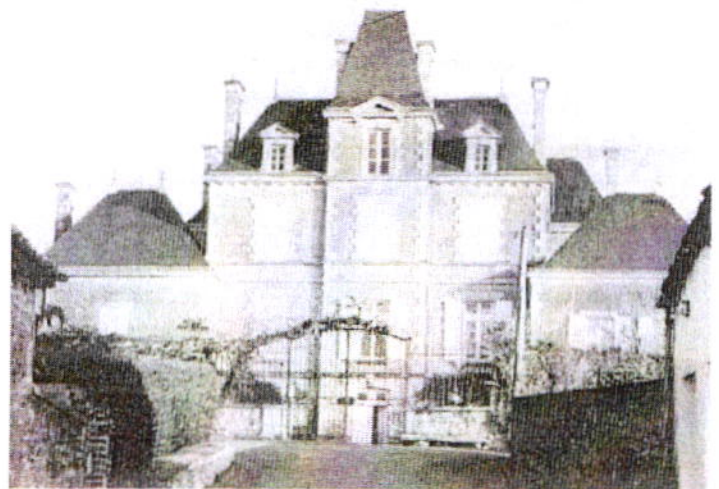
Arnault, seigneur des Granges [de Fontenay] et de la *Motte* [de Mouilleron] qui fut un très bon *Fabriqueur* de la paroisse et un bienfaiteur des pauvres. Une grande foule a suivi sa dépouille avec en tête son épouse *Dame Marie-Rose Fleury*. Nombreux furent présents, aussi, des paroissiens de la Caillère dont *Dame Fleury* est native. Son corps a été escorté depuis le *Logis de la Motte* (château), sa demeure, jusqu'à l'église. Étaient présents, également, ses enfants : Thérèse [qui a épousé Augustin-François Jolly de St-Picq], Françoise-Rose [qui a épousé Paul Chapelle, écuyer Seigneur de Fontaines et Conseiller du Roi], Marie-Anne [épouse d'Etienne Petit Du Vignaud d'une famille installée justement au Logis du Vignault, paroisse de St Germain-l'Aiguiller], Marie-Anne, qui a épousé il y a quelques années [28 janvier 1748 à Mouilleron] Jean-Marie Houllier de Villedieu, l'un des « 200 gendarmes du Roi ». Enfin ses deux fils : Jean-François [qui s'installera à Paris] et Maximilien [qui épousera Louise-Elizabeth Maillot de la Vergne, native de St-Hilaire-du-Bois], lequel, hérite des titres de son père ainsi que du *Logis de la Motte* à Mouilleron.

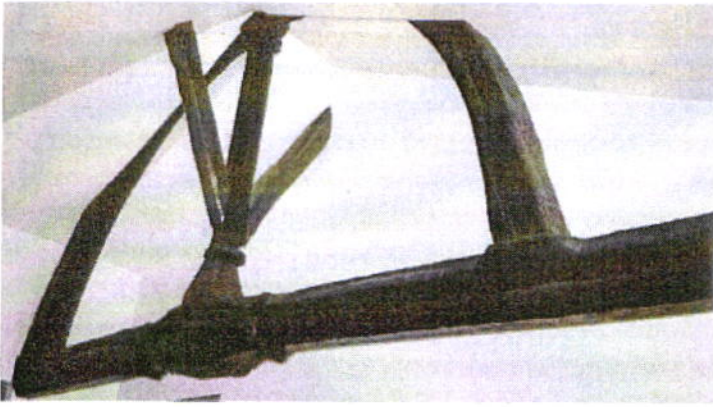
Les plus anciens de la paroisse se souviennent très bien de *feu Messire David Arnault*, père de celui que l'on vient d'inhumé. Ils se souviennent aussi de son épouse « *Damoiselle Suzanne Admiral, l'un et l'autre convertis plus ou moins sincères* », disait-on, alors ! Ces gens-là, au fond de leur cœur n'ont jamais renier totalement leur conviction en la R.P.R. [Religion Prétendue Réformée]. Cette grande famille, de « *marchands* » protestants, est installée en notre paroisse et dans d'autres circonvoisines depuis fort longtemps. Ainsi *Honorable Homme, Jacques Arnaud*, marchand en la paroisse de Mouilleron [s'était marié vers 1610 avec Louise Collin dont il eut trois enfants : Jean, Françoise, qui épousera Pierre Chastellier, Maître chirurgien à Mouilleron et, Jacques, Sieur du Grand Champ], fait acquêt d'Hilaire Arnaud [17 août 1599], son parent, marchand boucher, au bourg de Mouilleron, d'une pièce de terre au *Champ des Esteurs*, en la dite paroisse, et située au *Fief du seigneur de Vouvant*. *Messire Jacques Arnaud* [Arnault] a aussi un frère, Jean [qui s'est marié en 1639 avec Suzanne Marchand dont il eut quatre enfants : Marie, Jacques, Jean et Sylvie]. Ce dernier est fermier de la Boutetière [St-Philbert-du-Pont-Charrault] mais demeure en la paroisse de Mouilleron. Puis encore, *Messire Isaac Arnault*, Sieur de la Grosselinière, résidant dans le *Logis de Beauregard*, situé proche du bourg de Mouilleron mais faisant partie de la paroisse de Saint-Germain-l'Aiguiller. Il a eu aussi des enfants : Isaac, qui demeure audit *Logis de Beauregard*, Anne, un garçon [qui aura un fils, Henri Arnault dit de la Fauconnière, qui habitera aussi au logis de Beauregard] ; enfin un troisième fils, David, Seigneur de la Morandière, le père de feu, *Très Honorable Homme Messire David*, qui a été inhumé au sein de l'église de Mouilleon le 12 mars dernier. Il était *Lieutenant & Assesseur* des Baronnie [de Vouvant, Mervent, Mouilleron . . .] et avait acquis le *Logis de la Motte*, situé tout proche de l'abondante fontaine dont l'eau est réputée pour être miraculeuse. La fontaine est contiguë à une chapelle dite *Chapelle de la Fontaine de la Vierge*.

Peu de temps après, a été porté aussi en terre [31 mars 1754], *Maître Antoine Rampillon*, Seigneur de la Sauzay, âgé de soixante dix neuf ans et décédé en son château du *Châtellier-Pourtault*. Étaient présents M^o Antoine-Mathurin Rampillon, son parent, également notaire royal, et une très grande foule de la paroisse.

Le Château de la Motte →

C'est, dans ces moments-là, que *Messire Pothier*,





le curé prieur de la paroisse, p.127
 a demandé des réparations voire la reconstruction du Presbytère situé proche de l'église et antérieurement ruiné pendant les guerres de religion. L'ancienne *Maison Prieurale* se trouve, elle, un peu plus en retrait du côté de l'aire [où l'on entasse les gerbes de blé pour les battre] et des bâtiments d'exploitation. Une visite est enfin faite [mars 1755] pour constater le mauvais état des lieux :

← charpente à la **Bordelaise**

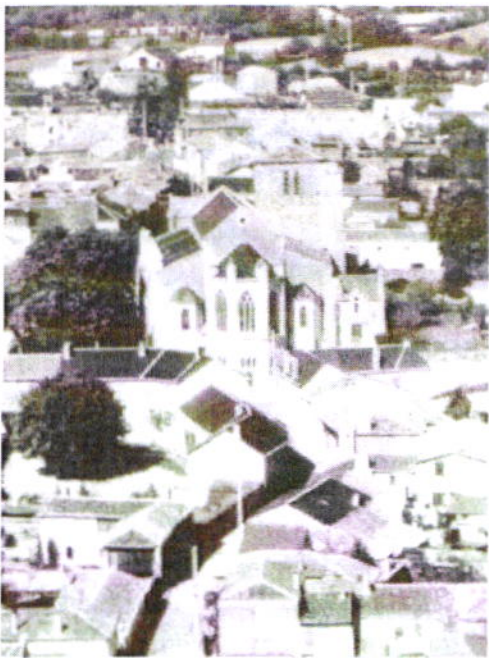
« . . . L'expertise est faite par Pierre Ayraud, maître-maçon, du village de la Bénétière, en St-Pierre-du-Chemin ; Louis Doux, également Maître-maçon, et Antoine Gramard, maître-charpentier, ces deux derniers de la Châtaigneraie, nommés d'office par M. le Bailly, Lieutenant Général du Baillage et Siège Royal de Vouvant, séant à la Châtaigneraie . . . ledit Ayraud au lieu et place du Sieur Hiou, architecte désigné par Messire Lancelot Turpin de Crissé, Brigadier des Armées du Roy, seigneur de la terre du Châtellier-Pourtault . . . Lesdits Doux et Cramard faisant pour les Sieurs : Pothier, Prêtre, Curé dudit lieu de Mouilleron et pour Pierre et Louis Gourichon, héritiers de feu Sieur Gourichon, vivant, Prieur-Curé dudit lieu de Mouilleron après qu'ils eurent prêté serment.

Ce jour d'huy 21 mars 1755 [notent les experts], nous nous sommes transportés au Presbytère du dit lieu de Mouilleron-en-Pareds, où étant arrivés à la porte d'entrée de la **salle** qui donne sur la cour, avons remarqué que les deux contrevents sont très mauvais, qu'il manque des gonds . . . etc. que la porte qui ouvre en dedans est vitrée . . . que le vitrage consiste en 36 carreaux plombés et qu'il en manque . . . Étant entrés dans la dite salle, nous avons remarqué que le carrelage est à refaire . . . que la cheminée est boisée et pas en état de pouvoir servir . . . que la charpente qui soutient le carrelage de la **chambre haute** est sur le point d'échapper à la poutre etc. . . Et, de là, sommes montés au **grenier**, qui est en très mauvais état, qu'il y a deux traits de **charpente noble**, à changer . . . De là, sommes entrés dans la **cuizine** (sic) à main gauche, avons remarqué que le mur qui sépare cette cuizine, et la salle précédente, est à refaire ainsi que la cheminée qui est dans le dit mur . . . que la porte est demi uzée et peut servir encore, la ferrure étant bonne . . . que la fenêtre qui donne sur le jardin est mauvaise et qu'il convient d'en poser une neuve avec des volets et des vitre plombées . . . Auprès de la cuizine, une petite salle : la **boulangerie**, est en très mauvais état . . . et le grenier dessus, item . . . Et, ce Vendredy 21 mars, soleil couché, nous nous sommes retirés chez le Sieur Mtre Germain [Louis], aubergiste [sur la place du Champ de Foire], pour y prendre notre repas et y coucher et avons remis la continuation à demain 22 du présent mois de mars 1755 . . . Fait au Presbytère de Mouilleron . . . [signés] les experts ».

Et, le lendemain, l'inventaire continua : « Ce jour d'huy, 22 mars, nous dits experts susdits, sommes sortis de la dite auberge et transportés au Presbytère de Mouilleron . . . sommes entrés dans le **cellier** au-dessous de la **chambre haute** occupée par le Sieur Prieur et entrant avons remarqué que la porte et ferrures sont vieux, uzés et hors d'état de pouvoir servir . . . de là, sommes entrés en une petite **antichambre**, à côté de la chambre du dit Sieur Prieur, dont la porte d'entrée est hors d'état de servir et le reste à l'avenant . . . et sommes descendus dans le **courrouer** [couloir] qui va dans le jardin, avons remarqué que le bousillage d'en-haut est à refaire et une brasse du mur proche de l'**évier** qui faut refaire . . . que la porte d'entrée dudit courrouer à venir dans la cour est en bonne état et celle qui sort dans le jardin toute neuve . . . De là, sommes allés au grand **cellier** qui est contre l'église, avons remarqué que le mur joutant la chambre du Sieur Prieur est penché et à redresser . . . De là, sommes descendus dans la **cave**, avons remarqué que la porte est à changer ; de là, nous sommes transportés dans la **grange** où est le **pressouer** [pressoir] et qui sert aussi à mettre le foin, deux porteaux sont à refaire. De là, sommes entrés dans le **jardin** avons remarqué que le mur de côté de la maison du Sieur Morin [Jacques, potier d'étain, héritier de feu Pierre Morin] est à refaire neuf, que celui du Nord à main droite en entrant dans la basse cour est aussy à refaire, qu'il y a une porte dans le dit mur ayant sortie sur le chemin, item . . . et étant actuellement le soleil couché, nous sommes retirés chez le Sieur Germain, aubergiste [à Mouilleron] pour y prendre notre repas et y coucher et avons remis la continuation de ladite visite au lundi 24 mars . . .



Le 24 mars, continuant la visite du jardin, avons vu le **colombier** y joignant hors d'état de servir à



refaire ainsi que le mur entre ledit jardin et la basse cour. p.128
 Dans la basse cour, un **fournil** consistant en basses et hautes chambres avec porte d'entrée, murs, cheminée à refaire . . . De retour dans le jardin, y avons trouvé les arbres fruitiers en bon état. De là, sommes entrés dans un autre jardin, y avons trouvé d'autres arbres nouvellement plantés aussy en bon état et de là, en un **affiage** [verger] avec une boissellée dégarnie d'arbres n'y ayant trouvé que 10 anciens, 4 nouvellement plantés et 4 arrachés . Avons jugé qu'il conviendrait d'y planter 54 pieds . . . En sortant du Prieuré avons remarqué le grand portail en état de service et le petit tout neuf, qu'entre le dit portail et l'église (sic) il y a une **brasse** [1, 60 mètre] de mur à refaire . . . et le soleil couché, nous sommes retirés en même lieu . . . ».

← L'église de Mouilleron

L'expertise faite, les résultats en furent rendus le 27 mars suivant à Messire Jean-François Moreau, Conseiller du Roy séant en son Hostel de la Châtaigneraie, assisté de Me François Mosnay,

commis greffier ordinaire [son petit-fils, Alexis-René Mosnay s'installera à Mouilleron, y sera maire de 1817-1855 et aura pour descendance le Maréchal de Lattre de Tassigny, illustre militaire].

Dans le même temps, est aussi expertisée la *Ferme de la Grange au Prieur* qui relève du dit Prieuré [et qui possède un étang retenu par une levée, d'où sort le ruisseau, qui en aval, à la *Grange Nicolas*, se jette dans le ruisseau de l'*Huctière*]. Cette ferme est située au Nord-Ouest de la paroisse. Le dit Prieuré possède encore, entre autre, à Mouilleron, une autre borderie importante de laquelle fait partie le *Patis-Reillard* [champ et pré], plusieurs champs aux *Ménaudières*, un grand pré à la *Vendrie* plus la Métairie de Chante-foin [paroisse de Monsireigne], à quoi s'ajoutent toutes les dîmes [le dixième de tout ce qui est élevé, produit et récolté] de la paroisse ainsi que des droits sur le fief des *Châtelliers* : 12 charges de seigle, 4 barriques de vin et, sur la *Fosse* [fief et métairies] : un porc (cochon à devoir) . . La *Ferme de la Grange Prieur* n'est pas en meilleur état : « dans l'habitation principale trois fenêtres sont à remettre ; une petite antichambre possède à main droite, un évier et il y a une autre petite chambre basse avec grenier, une chambre du côté du couchant, une grange et son « *appentif* » servant d'écurie en même état lamentable . . ». Et, les experts constatent encore : « au cellier une charpente uzée, à la boulangerie une porte perdue. Quant au petit étang d'une boissellée et demie, il est envahi par les herbes vu que la chaussée de 24 toises de long [environ 46 m.], de 28 pieds de large [8, 50 m.] et de 8 à 9 pieds de haut [2, 80 m.] est percée d'outre en outre au milieu . . . ».

Cette ferme est baillée [bail déjà renouvelé en 1759] par « Messire Alexandre Pothier, Prieur-Curé de St-Hilaire de Mouilleron et y demeurant d'une part, à Maître Jacques Morin, potier d'étain et Engellique (sic) Morin, sa femme, demeurant au bourg de Mouilleron [à côté du Presbytère dans l'espace situé entre la rue de la Chapelle et la Venelle Catin] . . . Ce jourd'hui, 2 avril, baillé, loué et affermé au dit Morin et à sa femme pour le temps et espèces de trois années entières, à commencer de la Toussaint 1761 pour finir à la Toussaint 1764, la dite Métairie de la Grange-Prieur, avecq toutes ses dépendances, telles que ledit Morin en a joui et en joui actuellement, à charge expresse par ledit Morin de bailler et payer pour chaque année en la fête de la Toussaint la somme de 150 livres . . . Seront obligés lesdits Morin [qui, à leur tour, ont sous-loués à Pierre Brémaud et Jeanne Grimaud sa femme], de faire labourer chaque année par le bordier 4 boissellées de terre et d'amener foin, grain et paille » [dues] pour le Prieur Messire Pothier.

Ce fut, dans le même temps, que Monseigneur l'Évêque de Luçon passa [1757] à Mouilleron en visite pastorale. Il y eut une grande messe solennelle et on y fit un grand nombre d'autres cérémonies dont celle de la *Confirmation*. Ce fut l'occasion aussi de dénombrer les *Communians* de la paroisse et de faire le compte-rendu de l'état du « Prieuré-Cure de Mouilleron-en-Pareds de l'Ordre de St-Ruf » : il y a « 650 communians » et le « revenu de la paroisse est de 150 livres et celui du Prieuré : 1.400 livres ; l'église grande [est] non tillée [pas de plafond] passablement fournie [garnie d'objet], le Presbytère grand et commode », a fait noté également le greffier de l'Évêque.





Peu de temps après, un horrible malheur est arrivé à notre curé. p.129

Une bonne partie des paroissiens étaient en chemin pour l'office du dimanche matin. *Messire* Alexandre Pothier sonnait lui même sa messe quand il fut écrasé par la chute du battant de la cloche. La nouvelle s'est « *répandue comme la poudre* ». Il fut inhumé le lendemain en « *grandes pompes* » [12 juin 1760]. Il fut assisté d'une dizaine de prêtres des bourgades voisines et de tous les habitants de la paroisse. Il fut pleuré car il était un bon curé et surtout il était encore bien jeune [45 ans]. L'intérim fut assuré par *Messire* Charles Raineteau, vicaire, originaire de la paroisse de Mouilleron. Quelques jours plus tard, est arrivé le nouveau curé *Messire* François Le Faucheulx [qui signe *Faucheulx*], qui était précédemment curé des Châtelliers [aujourd'hui Châtelliers-Châteaumur] dans le

Haut-Bocage.

Messire Faucheulx eut de suite de nombreuses difficultés avec certains de ses paroissiens, dont plus particulièrement les calvinistes. Ceux-ci portèrent fréquemment plainte contre lui. Ces embarras conduisirent le curé prieur *Messire* Faulcheux, généralement, en procédure. D'autre part, « *pour éviter toute fausse contestation* », à propos des limites de la paroisse d'avec celles de Sainte-Gemme-des-Bruyères, *Messire* Faulcheux a due, dans ces mêmes temps, convoquer tous les « *enciens* » (sic) de la paroisse : René Pivoteau 76 ans, René Eriau 73 ans, Jacques Fumoleau 80 ans, le *doyen d'âge*, Henri Erault 61 ans, Pierre Linard 62 et Pierre Beaussé 72 ans. Le contentieux fut noté dans un mémoire par M^o Saoullet, notaire de la paroisse de Mouilleron : « *Avons reconnu que la séparation des deux dites paroisses, prenant de la Fontaine du haut village de la Vendrie à conduire le long de la Tannerye, passe le long de la hais du Champ des Bruères [bruyères] dépendant de la métérye des Demoiselles Gandouart et suivant le long de la hais du Champ des Bruères dépendant de la métérye des sieurs Petit, continuant le long du buisson des terres du Sieur David, jusqu'au bout en ligne droite au fief de la vigne appelée « Gastepic » appartenant au dit Sieur David et de là au tourenant (sic), continuant le buisson de la même vigne, aboutissant au chemin qui va de Pouzauges à la Pouzinière, et du dit chemin fèzant un coude . . . continuant le long des terres de la Métérye du Prieur de Mouilleron lessant lesdites terres à main droite jusqu'au chemin qui conduit de la Grange au Prieur à la Potence [où se dressait jadis un gibet] . . . et de là aux Trois Pierres [où se trouve un souterrain] . . . ».*

Signature du curé **Faucheulx** →

Il arriva aussi une drôle d'aventure à *Messire* Faulcheux. L'affaire fit le tour de la paroisse et de celles circonvoisines : « *C'était un jour d'exposition du Très Saint Sacrement. Sitôt la Messe, suivant*

l'usage, l'Ostensoir fut placé sur l'autel. . . les diverses catégories de fidèles étant invitées à se relayer à ses pieds. Les hommes commencèrent donc, animés par Monsieur le Prieur . . . puis, ce fut le tour des personnes de bonne volonté. Or, quand, son repas terminé, Messire le Faulcheux revint à l'église . . . Stupéfaction ! . . . Il n'y avait plus d'Ostensoir sur le Thabor ». Que s'était-il passé ? Cela était-il le fait d'une plaisanterie déplacée, d'un sacrilège odieux ; cela était-il l'œuvre douteuse d'un protestant du bourg ? Vous devinez l'émoi dans lequel se trouva le Prieur et les fidèles accourus sur le champ. On ne tarda point à être rassuré. C'était tout simplement le fait d'une pauvre fille, qui venue avec « *les personnes de bonne volonté* », veiller près de l'autel, . . . et demeurée seule ne voyant pas venir de « *relève* » avait pris sur elle-même de « *reposer le Saint Sacrement dans le Tabernacle* ». Dans la pensée de la pauvrete, il était bien moins irrévérencieux d'en agir ainsi que de laisser le Maître [notre Seigneur] sans « *Garde d'Honneur* ».

← Signature du curé **Faucheulx**

Messire Faulcheux, qui tantôt signe « *Prieur curé de Mouilleron* », ou tout simplement « *Prieur de Mouilleron* », eut encore d'autres tourments. Notamment à propos des redevances des dîmes [redevances sur

les récoltes]. Ce fut surtout de la part de gros tenanciers. Ces dîmes se trouvaient être déjà l'objet de nombreuses contestations. À Mouilleron, les redevances sont pourtant loin d'atteindre le dixième des récoltes puisqu'elles ne sont que de deux gerbes sur cinquante seulement. Les gros fermiers prétendent s'en libérer par une contribution forfaitaire insignifiante d'où des querelles qui sont particulièrement vives comme celle avec le

Cette âpre controverse contribua, dans l'immédiat, à provoquer surtout le départ du Curé Prieur, quelques temps plus tard [1772]. Il a été regretté par tous.

← Pierre sculptée, vestige de l'ancienne église de **Mouilleron**



Moi, **Pierre Hilaire** Rousseau, j'en fus contrarié. Mais à part cela, je ne peux point me plaindre. En ce moment les récoltes sont bonnes. J'ai une brave femme qui me fait de solides enfants. Elle vient de me donner un autre fils **Jean**, *le cadet* [en 1764 - 65].

Quelques temps après sa naissance, il y eut de curieux signes dans le ciel [17 avril 1766]. On les vit à Mouilleron et dans bien d'autres communes circonvoisines :

« Il fut aperçu dans la partie australe du ciel, une comète dont le mouvement paraissait parallèle à l'orbite de la terre. Elle se levait et se couchait avec le soleil.

Son orbite paraissait une fois grand comme celui de Vénus en son plein. Elle coupait à angle droit pendant la journée la Constellation d'Orion, l'œil du Taureau et le Bélier, quelques fois suivant, quelquefois disparaissant avec lui. Sa queue en forme de lacet d'un brillant serein jusqu'à 8 heures du soir s'élevait après le coucher du soleil, jusqu'à 36 et 37° de latitude Nord-Ouest quart Nord embrassant les Gémeaux et les Playades. Le soleil s'approchant du solstice d'été, la laissa, sans doute dans la partie septentrionale. On n'a point vu s'il en fut parlé dans les nouvelles [journaux]. Cette comète fut aperçue dans toute la paroisse et comme elle ne se montrait pas malfaisante les esprits n'en furent point épouvantés . . . ».

L'été suivant, elle réapparut : « Tout le mois d'août 1767, la même comète, qui avait paru l'année d'auparavant, reparut dans le Nord. Elle se montrait deux fois en dix-sept heures de temps, le matin dès deux heures et le soir sur neuf et dix. On eût dit, à voir son mouvement, tout irrégulier qu'il était qu'elle volait autour du Pôle. Elle partait du Nord-Est quart de Nord jusqu'au Nord-Ouest quart de Nord n'ayant à son zénith que 21° de latitude, embrassant le matin les Boêtes [chariot] ou Char de David, et le soir, la Grande Ourse, la Queue du Dragon et quelques autres Constellations septentrionales . . . ». Cela intrigua tout de même et certains y virent un signe particulier.

Ce fut quelques temps après que j'eus deux autres fils : **Pierre**, *l'aîné* [1768-69] puis, deux ans plus tard, un autre fiston. Ce fut le « *couïc* », le dernier enfant que ma femme, **Marie**, ait mis au monde [2 octobre 1771 la Sauvagère]. Nous l'avons aussi appelé : **Pierre**, *le cadet*. Je glorifie et remercie Dieu pour ce don là. Pourtant Dieu ne fut pas toujours à nos cotés !

Jean, mon fils aîné, n'avait que huit ans environ lorsque nous avons vécu une période d'intempéries épouvantables, racontait encore mon père, pendant les veillées. Dans l'une de ces années « il a tombé de l'eau presque continuellement à partir du 24 mai [1768] gâchant les fenaisons, les moissons » et pourtant en dépit des prières ordonnées au Synode. Ce fut « grande misère pour nos foins » et même pour nos vendanges puisque « le 15 septembre, il y eut terriblement du tonnerre, de la pluie et des glaçons [grêle] . . . ».

Et, ce mauvais temps continua jusqu'au 12 mars de l'année suivante [1769]. On avait pu à peine « guérité » [travailler la terre avant de l'ensemencer]. Et, tellement, qu'il fut impossible d'emblaver [labourer et semer] que la moitié de nos terres. Et que, dans d'autres lieux, par suite d'inondations, les « emblavaisons furent aussi très difficiles voire impossibles ». Il y eu également des « pertes de bétail dans le marais ». Cet état de choses ne laissa qu'une maigre récolte, et l'on était quasiment assuré d'une disette prochaine, tandis que le « boisseau de méture se vendit jusqu'à 6 frs ». La pauvreté fut extrême. On avait engrangé peu de « métives » [grains]. Le fenil était loin d'être plein du bon foin dont ordinairement les bêtes ont besoin. Et, « le pauvre commença d'engager le peu qu'il avait de meubles et d'immeubles ». Les années suivantes l'ont totalement ruiné.

On priait pourtant. On faisait neuvaine sur neuvaine ainsi que de fréquentes processions notamment à la *Vierge de Réaumur*.

Sous la houlette de *Monsieur L'curé*, on porta jusqu'à la fontaine miraculeuse voisine la statue du saint récalcitrant [Saint Barnabé] qui nous refusait ce beau temps si attendu !



Mais, malgré les prières, les cortèges d'une grande foule, déplacée spontanément, priant derrière le curé qui portait la Croix du Christ en main, hautement élevée, le saint faiseur de pluie demeura sourd. Le beau temps se fit attendre en vain ! L'été fut médiocre comme le fut l'année qui suivit. On fit tout de même une assez bonne fenaison mais une moisson peu conséquente. À cause de la pluie, c'est à peine si l'on put terminer les vendanges qui, de plus, furent tardives.

L'année suivante [1770] fut aussi une bien mauvaise année :

« *Les pluies furent si abondantes depuis la St Michel [29 septembre] que c'est à peine si on a pu emblaver les terres en ce país cy. Les eaux devinrent si grandes que le 26 novembre l'inondation était générale et qu'on avait jamais vu causé autant de grands ravages partout ! Les eaux sont venues à une telle hauteur qu'elles renversèrent tous les moulins des rivières. La pluie a continué depuis la foire de la St-Venant de Fontenay [11 octobre] jusqu'aux Roys [6 janvier 1771]. Tous les jours il eut de nouveau très d'eau. On n'avait jamais vû (sic) ny entendu parler d'un tel déluge. Les marais furent inondés par le Lay ».* On pût semer tardivement seulement un peu d'orge. Ceci permit de survivre l'hiver suivant.

Les cieux étaient déchaînés. Ce fut, aussi même, « *le tonnerre qui écorna la pointe du clocher de Luçon* ». Cette année fut triste pour toute la France, d'ailleurs, mais surtout pour la province du Poitou. Les inondations furent telles que « *le jour de la Foire de Luçon [25 novembre 1770] tout n'était plus qu'une vaste mer. La chaussée de la Claye fut emportée* ». La veille, sur le soir, il y eut un terrible tremblement de terre qui fut ressenti jusqu'en la paroisse de Mouilleron. Un curé des alentours n'a pas manqué de noter qu'« *À Mareuil, des blocs de pierre du coteau furent précipités dans la rivière. [ici] J'entendis la Cure trembler. Je me précipitai dans le jardin* ».

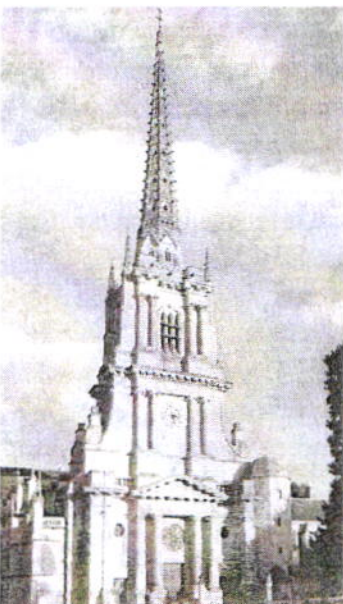
Il va sans dire que toutes ces calamités causèrent une « *année dizetteuse en bled. Le pauvre fut aux abois. Le boisseau de méturre se vendit jusqu'à 6 livres 10. Il y eut une quantité de gens qui moururent de faim dans le Bocage . . .* ». Il n'y a guère affluence sur les marchés même les plus importants comme celui de Fontenay ou celui de Cholet où est conduit le bétail et, d'où pourtant, « *l'on vient de quinze lieues [60 à 70 Km environ] au moins : de Puy-Belliard, de Pouzauges, de Mouilleron, . . . Il n'empêche que la voirie est détestable et que l'absence de bons chemins nuie à la culture et au commerce* ». Les ennus venant du ciel terrorisent énormément la population surtout lorsque le sol se dérobe sous leurs pieds. Elle ne sait plus alors à « *quel saint se vouer* », alors que les tracas terrestres du quotidien, en général, les paysans savent y faire face.

Depuis quatre ans il y a eu beaucoup de remous dans la paroisse. Une affaire bien cocasse occupa la population du bourg de Mouilleron [1770] :

« *Tout au début de mars de cette année-là, le Sieur Mallet, Procureur Royal, invitait le Bailli et Lieutenant Général de Vouvant séant à la Châtaigneraie à se rendre sans délai à Mouilleron . . . Vu que différents particuliers du bourg rétrécissaient et s'emparaient insensiblement du lieu dans lequel se tiennent les foires sous le prétexte d'y placer des bois, fumiers, pailles et autres . . . Alors que les foires dudit Mouilleron sont renommées et considérables et qu'il s'y rend quantité de bestiaux. Or, alors que ladite place n'est déjà que trop peu étendue par l'effet des entreprises dont il est question. Elle se trouve encore diminuée en sorte que les bestiaux sont rapprochés et repoussés peu à peu jusqu'en la Rue, ce qui provoque, et, est susceptible de provoquer, de plus en plus d'accidents et d'inconvénients contraires à la sécurité publique et au bon ordre qu'il leur incombe d'assurer . . . Pressenti donc par son supérieur hiérarchique, Maître Jean-François-Joseph Moreau, Écuyer, Seigneur de la Grange [qui fut Bailli et Lieutenant Général de 1745 à 1784], et qui était bien connu par ici, arriva à Mouilleron, au matin du 6 mars. Il descendit à la Maison de la Motte [château] et, de là, par la Rue de la Fontaine, gagnait le fameux Champ de Foire . . .*

← La cathédrale de Luçon

« *À la vérité [d'après leur rapport], ce fut un spectacle peu engageant pour leurs yeux - avec une épreuve sans doute aussi pour leurs narines - . . . À l'entrée même du Champ de Foire, à la montée gauche, un premier tas de fumier appartenant à un dénommé Durand, habitant du lieu, lequel, convoqué et prié de l'enlever au plus vite, promit d'obtempérer. Un peu plus loin, toujours à main gauche, une « mouche » [haut et gros tas] de fagots de genêts et un second tas de fumier, les deux appartenant à un certain Mocquet, lequel invité comme le*





précédent à y mettre bon ordre, p.132
se montra moins disposé à s'exécuter . . . objectant que l'emplacement dépendait de la Girardièrre . . .

← Le chemin de la Fontaine, à gauche l'ancien **champ de foire** [fief qui dépendait de St-Maurice-le-Girard et qui se trouve, à gauche, en bordure du ruisseau et le chemin de la Fontaine]
 . . . voisine et qu'il lui était plus commode de déposer ses ordures à proximité de son étable demandant - en conséquence - au moins un délai. Puis, toute une série d'autres fumiers appartenant ceux-ci à Cahors, de la famille du Régent [instituteur], à Germain [Louis] le cabaretier bien connu, à Rouet le perruquier, à Métayer, à Maître Frouin, le notaire, à Guichet, l'huissier, . . . toutes

gens qui, sur la sommation à eux signifiée, feront le nécessaire. Puis, autour d'une petite maison, construite sur la place même des Foires, des baraques en « bouzilly » [en genêt, chaume], des ballets [préau] couverts de tuiles, une palissade et encore . . . du fumier ! Il est bien entendu que la femme Bichon, qui en est tenancière, devra démolir tout ce qui entoure sa maison et, elle aussi, faire disparaître son fumier. De plus, tout à côté, elle possède un puits qui s'ouvre au niveau du sol et qui fait redouter la chute de personnes ou d'animaux. Elle devra, soit le combler, soit en entourer l'orifice d'une margelle de protection avec des « pierres plates » (sic) pour le fermer. Plus loin pareillement, contournant encore le Champ de Foire, l'Inspecteur se heurte à nouveau à trois fumiers se joignant et appartenant à Grallard, l'aubergiste des « Trois Rois », à Nau, le marchand de fer et, à Morin, le marchand potier d'étain. Mais, voici le bouquet, le même Sieur Morin [René] pour mieux s'assurer son espace vital est en train de faire élever une murette devant sa maison s'appropriant ainsi une portion de terrain devant sa cour. Les maçons s'y affairent justement. Ils doivent en arrêter la construction sur le champ et démolir ce qui est déjà fait. Le Sieur Morin veut parlementer, obtenir un sursis . . . Inutile ! . . . Le dimanche 18 mars de cette dite année, à l'issue des vêpres, une annonce est faite à la population par le ministère de Michel Gellot, premier huissier, décourageant toute résistance ou toute velléité de prendre ses libertés comme avant. Des amendes attendent les récalcitrants ! . . . ».

L'ambiance dans les auberges, cet après-midi-là, ne fut pas des plus calmes. Il y eut plusieurs procès également par la suite parce que des offices religieux furent troublés par le bruit et aussi parce que des violences y furent commises. Des gens pris par le vin ont échangés, facilement d'ailleurs, insultes et coups. Il y eut aussi des turbulences avec l'affaire de la rétribution des *dîxmes*.



Un nouveau curé, *Messire Mathurin-Louis Vergès* est arrivé [1772-73]. Il vient de la paroisse de Lairoux. Il ne devait pas rester longtemps en celle de Mouilleron. Aussitôt, il fut « pris dans les remous qui avaient amené le départ de son prédécesseur *Messire Le Faulcheux*. Il ne put s'y maintenir d'ailleurs » et son ministère fut bref et agité. De plus, il arriva dans la paroisse avec une santé déficiente. Il fait une relation amère de son passage :

« À peine fus-je convalescent [de la maladie du charbon pestilentiel], que le Prêlat me nomma au Prieuré-Cure de Mouilleron-en-Pareds qui procurait un bénéfice de 2.000 Frs . . . Le collateur m'ayant caché tout le dangereux de cette démarche, m'engagea à en prendre possession . . . ce que je fis le 28 août de cette année-là [1772] . . . L'affaire était délicate. Il crut [le Prêlat] que je pourrais en venir à bout par la force de la protection. . . Je pris chat en poche . . . Aussi, fus-je dupe ! ».

Messire Vergès a, de suite, « maille à partir » avec son prédécesseur. Ce dernier, *Messire François Faulcheux*, « n'avait été révoqué que de vive voix et sans forme de procédure, et nia qu'il l'eut été . . . et, soutenu par ses confrères et secrètement par son abbé . . . refusa de vider les lieux » ! Il fallut en venir à une lettre du *Petit Cachet*, que la Maréchaussée « luy signifia le jour de la St François [fête du dit bénéficiaire], qui tombait, cette année-là, un dimanche . . . Le Prieur [*Messire Vergès*] la célébra pour narguer ses ennemis avec une pompe inaccoutumée . . . mais, aux vêpres, on luy donna ce bouquet » ! Il devait vider les lieux. On lui accorda 600 livres pour le temps qu'il avait desservi le Prieuré de la paroisse ; il partit amer et désabusé : « Je m'exécutai et sortis de Mouilleron comme Harlequin avec les étrivières », reconnaît-il. Il était de retour à son ancienne cure de Lairoux, un an après [1^{er} mai 1773], où il arriva, raconte-t-il, : « harassé de travail et de chagrin, vuide (sic) d'argent, obéré de toutes parts par les emprunts

Trois novembre milie Sept cent soixante et
Douze. Vergès prieur de mouilleron

← Signature du curé Vergès p.133
considérables que j'avais été
obligé de faire sans autre
dédommagement que les 600
livres que j'eus toutes les peines
du monde à me faire payer

longtemps après . . . Voilà toute la récompense que j'aie eu de mètre (sic) livré à complaire ! . . . Malheur à qui s'appuie sur un bras de chair ! . . . Si l'on avait voulu me faire du bien, on l'eût pu aisément ! . . . ».

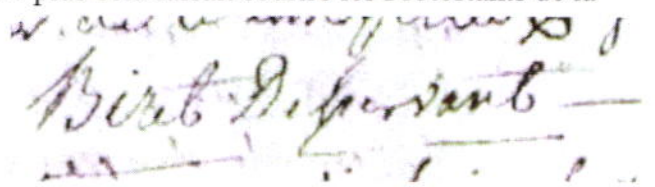
On a appris, dans ce moment-là, que la baronnie de Mouilleron [et celles de Mervent, Vouvant] a été détachée du giron royal. Elle a été donnée « en apanage » au frère du Roy, le Comte d'Artois [futur Charles X] sur le moment de son mariage avec Marie-Thérèse de Savoie.

Et, on a appris, également, qu'« un Édît du 10 mars 1773 interdit les sépultures dans les églises ». Pour y avoir contrevenu en inhumant, dans celle de Cheffois, Louis-Joseph de Liniers, seigneur de la Rousselière et de la Fosse [fief dépendant de Mouilleron], le curé du dit lieu de Cheffois, a été condamné à une amende de 50 livres.

Messire Vergès partit sur ces entre faits [Plus tard, pendant la Révolution, il sera élu à la pluralité des voix, Président du Corps Municipal de Lairoux, le 26 février 1790 et néanmoins il faillit être pendu par ses administrés. Il avait également prêté serment. Il mourra en cette paroisse en juillet 1793 après quatorze jours de maladie]. La Cure de Mouilleron demeura vacante pendant cinq ans. Seuls les desservants [vicaires entre autres] célébrèrent les offices et gèrent la paroisse. Ainsi se succédèrent pour l'administrer : Messire Raineteau, curé de St-Germain-l'Aiguiller, qui en assura l'intérim avec Messire Brazel, « bachelier en Sorbonne », Messire Goujon, natif de Nieul-sur-l'Autize, Messire Boursier, natif de Montaigu. S'y installa enfin Messire Biret [né à la Réorthe en 1744. Il occupa la Cure pendant la fin de l'intérim et il continue quelques temps encore son service à Mouilleron avant d'être nommé curé de St-Philbert-de-Bouaine, en Outre-Loire].

Tous ces changements de prêtre ne plaisaient point. De plus cela faisait sourire les Protestants de la paroisse qui goûtaient, déjà alors, d'un peu plus de latitude et surtout depuis les derniers adoucissements accordés par le Roi [en 1736].

Signature du curé desservant Biret →



Moi, Jean Rousseau, inlassablement j'écoutais mon père nous narrer toutes ces « querelles de clocher », toutes ces tribulations qu'a vécu la paroisse.

« Ah ! mon fils, me disait-il encore, je me souviens également de cette saison, celle d'après ta quinzième « annaille » [1776], celle où pour la première fois tu as pris en charge nos bœufs attelés à la charrue et puis, qu'avec une grande fierté, tu labouras tes premiers sillons. Te souviens-tu, Jean mon fils, des grandes calamités qui survinrent ainsi que de la grande sécheresse qui nous accabla cet été-là ! Qu'avions nous donc fait pour mériter un tel châtement ! Nous avons pourtant porté encore une fois en procession malgré la torride chaleur la statue de notre saint patron Hilaire jusqu'à une fontaine miraculeuse proche afin de l'immerger espérant que notre saint paroissial exauce nos prières et nous envoie la pluie si attendue. Mais, tous nos saints et même Dieu ont fait la sourde oreille ».

La seule réponse, qu'il y eût du ciel, fut un tremblement de terre. Ce jour-là [30 avril 1776], « à 4 heures 42 minutes, le ciel était serein. Un vent froid de Nord-Est quart de Nord soufflait avec vivacité. Ce fut un tonnerre souterrain, un bruit sourd comme une voiture traînée à six chevaux. La maison fut ébranlée. Un feu souterrain faisait effort pour déboucher et ne le pouvait pas . . . ». Les misères continuèrent ainsi pendant encore une décennie avec des cycles d'intempéries et d'épidémies épouvantables. Il y eut une grande sécheresse. On ne vit « Pas de pluie du 29 juin jour de la St Pierre jusqu'au 29 septembre, jour de la St Michel.

L'été fut brûlant, les eaux rares et les incendies furent nombreux » [1778]. Les années suivantes ne furent pas meilleures.

← St Hilaire patron de la paroisse de Mouilleron

Ce fut, à cette période, que la Cure de Mouilleron fut de nouveau occupée.

Un jeune ecclésiastique de la région s'y installa [printemps 1778] :

Messire Marie-Barthélémy Guinefolleau. Il était âgé de trente cinq ans [il est né à Benet en 1743 où il exerçait les fonctions de vicaire avant d'être nommé titulaire de la Cure de Mouilleron]. Monsieur Guinefolleau est à peine en place, que, la paroisse a l'honneur de recevoir en visite pastorale l'Évêque du Diocèse, Monseigneur Charles-Isidore de Mercy. Naturellement cette visite fut consignée [12 mai 1778] :

« Aujourd'hui, douze du mois de Mai mil sept cent soixante dix huit nous nous sommes rendus vers les neuf heures du matin de Cheffois en l'église





Paroissiale de Moulleron-en-Pareds où nous avons été reçu avec les honneurs accoutumés par le Sieur Marie-Barthélémy Guinefolleau, prêtre du Diocèse de la Rochelle, qui en est curé depuis environ trois mois, par le Sieur Pierre-Joseph Biret, prêtre de notre Diocèse [de Luçon] depuis dix ans, ci-devant desservant de la Paroisse, et par un grand nombre d'habitants. Après les prières ordinaires, nous avons procédé à notre visite, que nous avons commencée par celle du Saint-Sacrement dont nous avons donné la Bénédiction au peuple et nous avons constaté qu'il faudra ôter les boutons qui sont autour de l'Ostensoir et y mettre une glace à la place de celle cassée, que le tableau de l'Autel Principal [représentant St-Hilaire] est pourri et hors d'état de servir, donc à renouveler, que les cartons sont déchirés et qu'il en faudrait d'autres ainsi que d'autres chandeliers, qu'il conviendrait d'ôter le siège actuel du Sanctuaire pour y mettre un fauteuil propre ou une banquette recouverte de velours d'Utrecht, que le tableau de l'Autel de la Vierge est déchiré et fort indécent et par conséquent à ôter incessamment, qu'il en faudrait un autre ou plus tôt repeindre le Retable, en ôtant la figure de la mort posée dans l'emblème de la Trinité, qu'il y faudrait [dans l'église] une autre pierre sacrée avec des cartons neufs [que l'on pose sur le Calice] et des chandeliers neufs afin que l'on puisse célébrer convenablement le Saint Sacrifice ; que l'église, entièrement voûtée autrefois, n'est pas même tillée [n'a pas de plafond, de lambris] au Sanctuaire et au Chœur ; qu'une grosse pièce menace ruine qui sera à remplacer et qu'il faudrait partout tiller et lambrisser le Chœur, qu'il serait besoin de

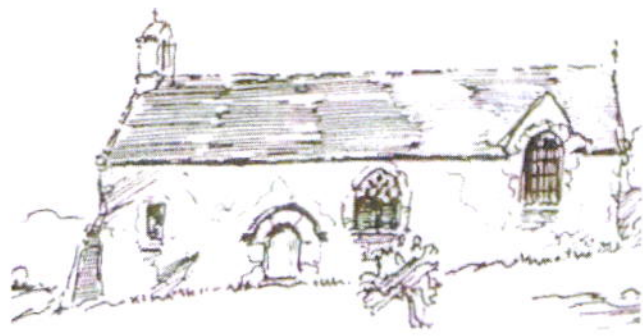
rétablir la piscine des Fonds Baptismaux, d'y avoir un couvercle et un tapis pour les couvrir, et de faire fermer à clef la balustrade qui les entoure et nous avons constaté qu'il faudrait des Vases de Saintes Huiles en argent, qu'il faudrait changer aussi le vase de l'Huile des Infirmes ainsi que la Custode pour le Viatique aux Malades, et que l'on aurait intérêt à se munir d'une Custode plus commode et dont le pied puisse servir pour l'Huile des Infirmes et que le toit de la Sacristie a grand besoin de réparations et qu'elle ne possède pas suffisamment de meubles, et qu'il y faudrait une commode et une armoire. Pour le linge, il serait nécessaire de se procurer 2 corporaux de toile fine, propre et sûre, 12 purificateurs [mouchoirs fins pour s'essuyer les mains], 2 surplis, 4 rochets, 2 aubes. Il n'y a ni Manipule ni Étole à l'ornement violet, il faudrait s'en munir. Il y aurait lieu d'acquérir une chasuble de soie de toutes couleurs avec manipules, étoles, bourses et voiles pour Dimanche et Fêtes et un ornement noir. Dans l'église avons remarqué encore que la nef est remplie de bancs et bancelles en mauvais état et sans ordre, que le pavé a besoin d'être levé et réparé ici et là, défendons conformément à l'Édit Royal du 10 mars 1773 d'y enterrer dorénavant sous quelque prétexte que ce soit et défendons sous peine d'Interdit du Cimetière d'y faire paccager [paître] désormais les bestiaux de quelque espèces qu'ils soient (sic) . . ». Le bilan est lourd. Comment parer aux frais nécessités par les réparations et la remise en état de l'église et de son matériel ? Monseigneur Mercy examine également où en sont les finances paroissiales tenues précédemment par Pierre Thibault qui en fut le Marguillier [du 2 février 1774 au 2 février 1777]. Ce dernier a indiqué le montant des recettes de ces trois dernières années soit : 1.230 livres 3 sols 5 deniers d'où un bénéfice de 560 livres 4 sols 4 deniers qu'il a remis sur le champ à son successeur dans la fonction : René Drault, marguillier, actuellement en exercice.



← Église de **Moulleron**, sculptures saccagées pendant les guerres de religion

Comme cette somme ne suffira pas à couvrir les dépenses envisagées, l'Évêque a décidé que désormais tous ceux qui auront des chaises personnelles paieront à la *Fabrique* 12 sols annuellement et ceux qui se serviront des bancs [de l'église] 20 sols. Et, s'il se trouve des emplacements disponibles, ils seront mis à la criée. Précédemment le rapport des bancs s'élevait annuellement à 50 livres. Mais le paiement des chaises ou des bancs pour l'office du dimanche est bien trop lourd pour nombre d'entre nous.

De plus, chaque année, la *Fabrique* dispose de la location du *Pré de la Vendrie*, affermé au sieur Antoine Ferrand [charpentier à l'Huctière] pour 200 livres, d'une pièce de terre à St-Germain dite « les *Chainelières* » louée à la *Demoiselle* Martel, de plusieurs rentes, de plusieurs dîmes et autres oblations [dons] faisant un total de 250 livres. Monseigneur de Mercy ordonne aux marguilliers de se conformer à ses ordonnances dans l'administration du temporel et leur interdit de faire d'autres dépenses extraordinaires tant qu'ils n'auront pas fait face aux



dépenses présentes.

p.135

Pendant la visite de *Monseigneur* l'Évêque, il y a eu un grand nombre de cérémonies. Un grand nombre de paroissiens y ont assistés assidûment notamment celle où *Monseigneur* s'est fait présenter les Confréries. Il en existe trois très actives [en 1778] : celle du *Saint-Rosaire* [existait déjà en 1534 et est fêtée justement le jour du Saint Rosaire, le 1^{er} dimanche d'octobre], celle du *Saint-Sacrement*, celle de la *Charité*. Cette dernière a pour seul revenu des oblations. Sa

secrétaire, *Mademoiselle* Naud, a montré les comptes au Prélat. Il s'y trouvait en caisse 204 livres. Il y a également d'autres confréries plus ou moins délaissées : celle de la *Sainte-Vierge* [déjà en place en 1534] et celle de *Saint-Nicolas* [aussi déjà en 1534].

Monseigneur l'Évêque s'est également intéressé à d'autres pieux bâtiments : « *S'étant informé s'il y avait des chapelles, il fut répondu qu'il y avait une chapelle de Saint-Laurent d'une valeur de 40 livres environ, chargée d'une messe dont le titulaire est Messire Pierre-François Rodier* ». Cette « *Chapelle de Saint-Laurent* » [dite aussi *Chapelle du Grand Cimetière* et sise au Fief des Tierceries, existait bien avant 1534, date d'une autre antérieure visite] est, aujourd'hui, sous le « *Patronage Céleste du Martyr* », pour avoir été à l'origine sous le « *Patronage Terrestre* », de la famille Laurent (sic). Cette lignée était jadis parmi les plus aisées des familles de la bourgade de Mouilleron. Plusieurs de ses membres : Jacques, Pierre, Laurent . . . se rencontrent en plus d'une circonstance dans les affaires de la paroisse. Une des branches de cette famille deviendra la famille de *Beaulieu*.

Hélas, cette chapelle est quasiment en ruine. Il est certain que le culte n'y est plus assuré et, que, le titulaire, en échange de la rente qui lui en revient, acquitte la *Messe* [mensuelle] due là où il le peut [c'est-à-dire] à l'endroit où il réside. Ce n'est plus forcément un des prêtres de la région depuis qu'il a été passé un « *acte de résignation en Cour de Rome, de la Stipendie ou Fondation des Laurens* » [1732-36]. Ledit acte de prise de possession de ce même bénéfice montre qu'il est tombé entre les mains de *Messire* Pierre Chevalier, prêtre, appartenant au diocèse de Poitiers.



Le Prélat a aussi demandé qu'on lui présente également les sages-femmes, « *personnes instruites* », lui a-t-on précisé : Anne Briffaud et Marie Rambaud. Également, il a voulu rencontrer le personnel enseignant de la paroisse dont le « *Régent* » [l'instituteur] : David-Théophile Cahors ainsi que la « *maîtresse d'école* » : *Mademoiselle* Françoise Friot de Launay. Ils ont l'un et l'autre une pension prise sur les « *secours royaux* ». Le premier perçoit une somme de 100 livres, la seconde 50 livres.

Monseigneur de Mercy s'est aussi enquis du nombre de paroissiens pratiquants de la paroisse : 800 communicants. Mais, le curé lui a signalé qu'il y a également quelque 300 protestants. Puis les dits paroissiens ont été invités à assister à l'office religieux. Tout cela a été consigné : « *Nous avons ensuite entendu la Messe après laquelle nous avons administré le Sacrement de Confirmation aux personnes de cette paroisse [au nombre de 70 individus] et de celle de St-Germain l'Aiguiller [25 personnes] qui nous ont été présentées et que nous avons jugées suffisamment instruites leur ayant fait faire d'abord les instructions que nous avons jugées convenables* ».

Le nombre de protestants a certes diminué mais, parmi eux, certains sont toujours aussi virulents voire violents. Deux frères, l'un Métayer dit *La Barre*, l'autre Métayer dit *La Fontaine*, ont participé au Colloque protestant du Bas-Poitou [1780]. Métayer dit *La Fontaine* est le ministre de Mouilleron dont relèvent également les protestants de la paroisse de Saint-Maurice-le-Girard. À ce moment-là, un armateur et négociant de La Rochelle, un nommé Dangirard, vient en cette paroisse pour cause de mauvaise santé. Il s'installe chez le jeune docteur, Jean-Gabriel Gallot, son parent, qui doit le soigner. Ce dernier demeure avec toute sa famille au *Logis des Aprelles*, dans la dite paroisse de St Maurice. Ce fut l'occasion pour Dangirard, lui aussi protestant, de faire la connaissance des frères Métayer qu'il juge très vite : « *ces deux frères sont d'honnêtes gens et l'ont est content d'eux quand ils travaillent par ce qu'ils ont du talent et manifestent du zèle . . . mais ils ne travaillent pas assez, ne visitent pas assez fréquemment les maisons des*



fidèles, ils se mêlent d'affaires étrangères à leur vocation et les affaires qui surviennent les trouvent paresseux pour l'œuvre du Seigneur . . . Quand aux tournées, ils les arrêtent et les arrangent comme bon leur semble et encore n'avertissent-ils que le plus tard possible les « anciens » de leur venue ».

p.136

← L'église de St Maurice-le-Girard

Le sieur Dangirard, qui se considère dans l'Ouest comme le « Pape des Huguenots », est froissé de n'avoir pas eu à Saint-Maurice, où il effectue son séjour médical, la visite et l'hommage de Métayer dit La Fontaine. Et rajoute-t-il :

« J'avais espéré en effet que Monsieur La Fontaine

prévenu dès la fin d'août de mon séjour dans ce pays serait venu me voir. Que du moins, le 9 septembre [1780], étant à une demie lieue d'ici, il aurait rendu visite à Monsieur Gallot ».

Dangirard exprime ouvertement son mécontentement. Il avait déjà noté :

« Samedi 8 septembre, on se prépare à aller demain (sic) à une demie lieue d'ici où se tient l'Assemblée de ce canton. Les Assemblées de ce canton sont au nombre de six. On a commencé le 12 [août] par Mouchamp, le 15 on était à Foussais, le 19 à Pouzauges, le 26 à Mouchamps, le 2 de ce mois [septembre] aux Touches. Et demain, c'est l'Assemblée de Mouilleron qui se tient dans un terrain de la paroisse de St Maurice-le-Girard. On s'y rend sur les 9 heures et on ne revient guère que vers midi quoique le discours que prononcent ces Messieurs soit très court. La tournée actuelle est de préparation, la prochaine, qui commencera le dimanche 16, sera de communion. Ce jour, dimanche 9, toute la maison Gallot est [donc] à l'Assemblée [de Mouilleron]. Je suis resté seul au Logis avec un domestique de la religion dominante [catholique]. Notre monde ne reviendra que pour dîner. Le temps s'est fort réchauffé . . . ». Dangirard consigne ensuite : « Tout notre monde est revenu de l'Assemblée vers midi. Il y avait, paraît-il, environ sept cent personnes. C'est Monsieur de La Fontaine qui a officié, béni un mariage et fait deux baptêmes. Son discours a été sur ces paroles de St Paul « Je m'efforce à avoir ma conscience sans reproche devant Dieu et les Hommes ». Ce ministre a été bon, simple, clair, à la portée de tous ». Une chose est certaine dans l'esprit d'un grand nombre de personnes : le culte est célébré et si des réunions comme celles-ci peuvent se tenir ouvertement sans vexations, c'est que l'on marche vers la tolérance. Le roi Louis XVI est très ouvert en ce sens. Il n'a d'ailleurs pas tardé à officialiser cette « tolérance » dans la pratique par un Édit Royal [en 1787].

Monsieur le curé Guinefolleau, quand à lui, fait assez bon ménage avec les protestants de sa paroisse. D'autre part, il a déjà assez à faire pour s'occuper correctement de ses « oèlles » [en patois, ouailles], ses fidèles. Aussi a-t-il près de lui quelques collaborateurs pour l'aider dans son ministère. Ainsi, sont passés en notre paroisse, les Pères Capucins : Guillaume Planguet [1780] et Messire Jérôme qui se sont acharnés à ranimer la foi. De coté-là, tout va mieux depuis quelques temps mais les cieux ne nous sont guère encore cléments. On a eu encore une fois une terrible année de pluie [1782] qui provoqua la pourriture des graines en terre et des débordements partout tandis que l'été suivant fut d'une sécheresse mémorable. Les deux années suivantes, il y eut des contagions qui firent des ravages considérables dans toute la contrée. Beaucoup d'individus furent atteints de fièvres malignes et de dysenterie qui causèrent une grande mortalité : « Il faut avoir vu ces malheureux, tous plus ou moins besogneux, malades et mourant sans secours, sinon que celui du curé ! ».

Et le mauvais temps continuait, ainsi, on eut encore une de ces années [1784] des plus rigoureuses, du commencement à la fin : « Le 17 janvier, il se produisit une tempête horrible . . . si horrible qu'on a voulu l'assimiler au raz de marée qui, tous les ans, bouleversent les îles dites - Sous le Vent - en Amérique Méridionale (sic) . . . La chaleur fut très vive, il y eut un manque de fourrage . . . des vaches de prix, qui à la Toussaint valaient 10 pistoles, se donnaient pour 6 francs à Noël ! . . . Les propriétaires préféraient les tuer et les manger . . . ».

← Louis XVI

L'année suivante [1785], ce ne fut guère mieux : « Janvier, Février, Mars . . . ce fut un hiver long et dur. Il y eut de la neige, du verglas, des gelées blanches puis, le printemps et l'été furent très secs. Ce qui fit qu'il n'y eu pas de foin et peu de blé. Des vaches de 100 frs étaient vendues 10 livres 9 sols. Un curé avait, chaque jour soixante pauvre à sa porte » [en moyenne].

Il y a, à peu près deux ans, le « 27 octobre 1781 a été inhumé dans ce





cimetière un homme, que Pierre Bernard, farinier, dans cette paroisse, p.137
a déclaré s'appeler Jean Rousseau (° 1731), qui était son domestique depuis la dernière
St-Jean, lequel Jean Rousseau, ledit Besnard m'a dit, avoir été trouvé mort dans son
moulin des Rochers de Mouilleron par les dénommés Pallardy, Jacques Bérard et Jean
Thibault, hier matin, et que ledit défunt était âgé d'environ 50 ans, de taille d'environ
quatre pieds 10 pouces (un peu plus d'1,60 m), cheveux noirs, déclaré en présence de Louis
Pacteau, Mathurin Bodin et Louis Bernard, a certifié véritable et a signé les témoins ». C'était un parent de mon père.

C'est, à cette époque-là, aussi, que moi, **Jean Rousseau l'aîné**, j'ai perdu à mon tour mon père, **Pierre Hilaire** (v. 1784), âgé de soixante dix ans environ. Dès qu'il eut « passé dans l'autre monde », ma mère s'est empressée de vider toutes les eaux contenues dans les récipients de la maison de peur que l'âme de *not' père* ne s'y noie, tentée d'aller y laver ses péchés. Ma mère jusqu'au jour de l'inhumation s'est également abstenu de balayer le sol de notre demeure de peur encore d'y jeter, avec la poussière, l'âme de mon père.

Jean, mon cadet, qui a aux alentours d'une vingtaine d'« *annailles* » [années] a couru jusqu'à notre « *bourne* » [ruche] installée, sur le coteau qui fait face aux *Bourracheries*, et a promptement noué un ruban noir à son sommet afin de dire aux abeilles de s'abstenir de butiner le temps du deuil, de peur que, par mégarde, elles ne piquent l'âme de feu notre père. Mon plus jeune frère, **Pierre**, qui a seize ans à peine, a grimpé lestement sur notre toit pour y ôter une tuile afin que l'âme de notre défunt puisse gagner les cieux. Le jour venu de son inhumation, nous, ses quatre fils, unis comme les doigts de la main, nous avons porté sa dépouille en terre après que Monsieur le curé Guinefolleau, assisté de son desservant, l'ait béni. Ma mère, **Marie Ripaud**, priait entourée de mes sœurs aînées, **Marie Anne** et **Marie Jeanne**, qui étaient accompagnées de leurs époux respectifs : Charles Trutet et Jean Tourcaud [Turcault]. Arès, que Monsieur le curé ait fait son ouvrage, nous nous sommes mis en tâche d'aider le fossoyeur et de pelleter la terre afin de refermer la fosse où notre père reposera désormais de son « *dernier sommeil* ».

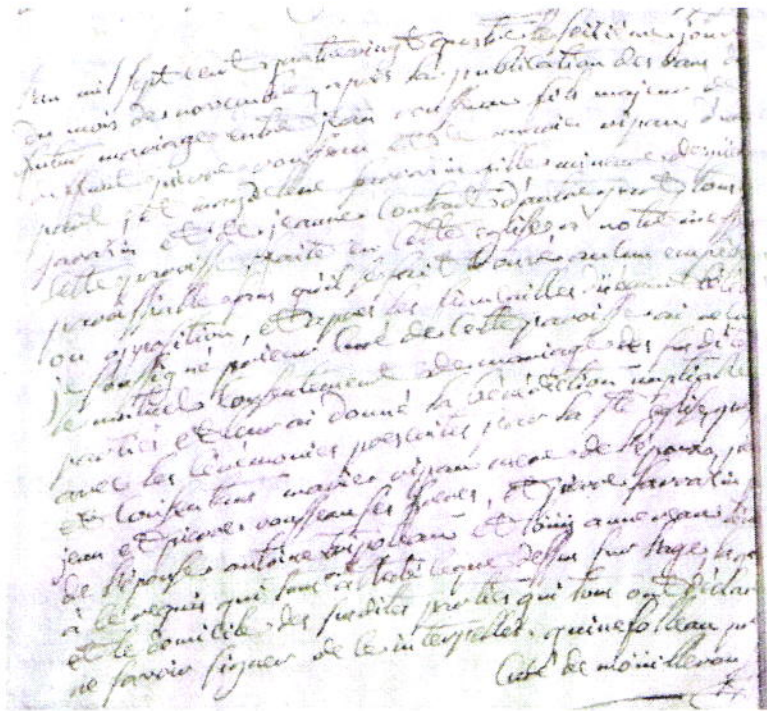
Moi, **Jean l'aîné**, je me sentais maintenant responsable de ma mère, de mes frères et de toute la famille. Le jour suivant, Monsieur, notre notaire, s'est déplacé afin de régler la succession de mon père et de rédiger les papiers concernant l'indivision entre nous tous. À ce jour, aussi, je devins à mon tour la mémoire vivante de notre « *persounerie* » [générations d'une même famille vivant sous le même toit]. La mémoire de tous nos aïeux trépassés et, Dieu sait, si il y en eurent des nôtres qu'il a rappelé à lui ! Dieu en a rappelé à lui surtout pendant les épidémies dévastatrices de ces dernières années [1784 et une partie de 1785]. Le docteur Gallot, éminent philanthrope, qui demeure à quelques lieux d'ici dans la paroisse de St Maurice-le-Girard, perçoit intensément la dimension sociale de la maladie. Il a vu et côtoyé, d'ailleurs, à ces moments-là, bien des misères : « *Il faut avoir vu cette pauvreté d'une clientèle paysanne, à qui il manque tout jusqu'à l'espérance. . . ces épidémies ravageuses, disait-il, sont dues à la mauvaise nutrition de la population qui a peu de viande, peu de vin, parfois du cidre et, à qui il manque du pain de seigle, du blé noir, des fruits . . . et, de plus, on constate une déféctuosité de l'eau, qui est sûrement à l'origine de ces dysenteries endémiques et de ces fièvres malignes. De plus, il y a parmi la population pauvre un manque d'hygiène évident, une insuffisance de vêtements, qui sont pourtant grossiers. Ils ont de mauvais couchage et, parfois, ils dorment avec leurs bestiaux. D'autre part, ils n'ont que de la résine pour s'éclairer, continue le Docteur Gallot, qui côtoie tous les jours ces miséreux ! Il faut avoir vu ces malheureux périr dans leurs ordures ! Et, dit-il encore, ils font trop confiance aux charlatans, aux procédés mystérieux voire à la sorcellerie et puis ils sont emplis de préjugés tenaces ! Nos pauvres gens se tuent eux-mêmes en ne voulant pas se rapporter aux avis des médecins, ils se laissent tuer par les « *médicastes* », qui*



leur fournissent des emplâtres et des pilules à l'efficacité suspecte ! Heureusement, continue-t-il, je suis aidé dans mon art par les curés qui m'appellent souvent pour eux et pour leurs paroissiens ». D'ailleurs, il fait déposer des paquets de médicaments dans chaque paroisse. Le docteur Gallot, devant une telle misère, propose, pour y remédier, d'obtenir des fonds publics pour les voies de communications mais surtout pour les nécessiteux qui travaillent dans ces insalubres ateliers où se fait pourtant du si bon « *droguet* » [tissu]. Il tente de créer un service des épidémies. Il souhaite également que soit fait des distributions de vivre dont du riz et surtout il incite à la vulgarisation de la culture de la pomme de terre [1785]. Il propose que soit créé des hospices de charité et même des maternités qui sauveraient bien de nos femmes, afin, dit-il, « *d'éviter à ces pauvres femmes d'être massacrés par des matrones douteuses* ». Il participe à la création de cours d'accouchement. Ce bon docteur se dit prêt à contribuer à la création de ces fonds et il invite à en faire autant

Toutes ces mauvaises conditions sont certainement à l'origine du trépas de ma première épouse qui n'avait que vingt deux ans lorsque Dieu l'a rappelé à lui [1785]. C'était, sept mois après nos noces et pendant cet été qui fut si épouvantable. Il y eut d'ailleurs, cette saison là, peu de fourrage, une mauvaise récolte à cause de la pénurie d'eau qui provoqua la défectuosité de l'eau des sources et des puits. Cela amena encore une épidémie.

J'avais épousé **Madeleine Sarrazin** quelques temps après le décès de mon père. C'est not' curé, Monsieur Guinefolleau qui nous a uni. Il a consigné l'acte : « *L'an mil sept cent quatre vingt et quatre le seizième jour du mois de novembre après la publication des bans du futur mariage entre Jean Rousseau fils majeur de*



deffunt (sic) Pierre Rousseau et Marie Ripau d'une part, et Madeleine Sarrazin fille mineure de Pierre Sarrazin et de Jeanne Coulais d'autre part, tous les deux de cette paroisse, faite en cette église à notre messe paroissiale après qu'il ne fut trouvé aucun empêchement ou opposition et d'après les fiançailles dûment célébrées, je soussigné prier curé de cette paroisse ai reçu le mutuel consentement de mariage des futures parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Église, présents et consentants : Marie Ripau, mère de l'époux, Pierre, Jean et Pierre Rousseau, ses frères, et Pierre Sarrazin, père de l'épouse, Antoine Tripoteau et Louis Annereau . . . à ce requis qui ont attesté ce que dessus pour l'âge, la qualité et le domicile des susdites parties qui ont déclarées ne savoir signer - Guinefolleau curé de Mouilleron ».

En juin, de l'année suivante, **Madeleine** décédait. Quatre jours après ce malheur, et juste le lendemain de son inhumation, on fit la noce de ma mère **Marie Ripaud**, âgée de cinquante cinq ans. Ma mère aurait bien voulu prendre époux plus tôt mais il n'était pas question d'épousailles en mai car ne dit-on pas que « *noces de mai [sont] noces mortelles* » ! Aussi, elles furent faites le lendemain de la Saint-Jean [25 juin 1785], juste après les fenaisons qui furent précoces en raison de la grande sécheresse. Presque tous ses enfants étaient présents : « *Pierre, Jean et Jean Rousseau* ». C'est ce qu'a noté le curé dans son registre.

Ma mère a épousé, en secondes noces, Pierre Mussaud, natif du *Tallud-Sainte-Gemme des Bruyères*. Il est veuf de Louise Baudoin. Un contrat de mariage fut établi stipulant que chacun conserverait ses biens propres mais que dorénavant tous vivraient « *à même pain et même pot* » partageant les tâches et les « *fruits à venir* ». Il en fut de même pour mon mariage et mon remariage.

Un an après mon veuvage, je me suis remarié avec **Jeanne** [2 juillet 1786] qui est la nièce de mon récent « *bia-père* » [beau-père]. Jeanne a perdu son père, **René Mussaud**. Sa mère, **Perrine Baudoin**, alors veuve s'était remarié avec Louis Parpaillon. De ce fait, Jeanne m'a épousé sous l'autorité de son beau père. Nous étions entouré, ce jour-là, de toute la famille. **Jeanne**



portait une robe de lin couleur bleue et un joli bonnet qu'elle avait brodé. Quelques temps avant nos noces, Jeanne avait quelque peu « *jeté son bonnet derrière le moulin* ». Aussi notre premier enfant, **Jean** vint au monde sept mois plus tard [23 janvier 1787]. Pour son baptême, Monsieur le curé était assisté d'un desservant *Messire* Boussiron, son vicaire. Ce fut mon frère cadet, **Jean** qui fut son parrain et Jeanne Brossard, sa marraine.

La maisonnée a dorénavant une bouche de plus à nourrir. Lorsque nous sommes tous réunis pour prendre nos repas, nous sommes fort nombreux. Il y a notre « *bia-père* » qui occupe désormais la place de notre défunt père. Ma mère se tient souvent derrière lui ou près de l'âtre.





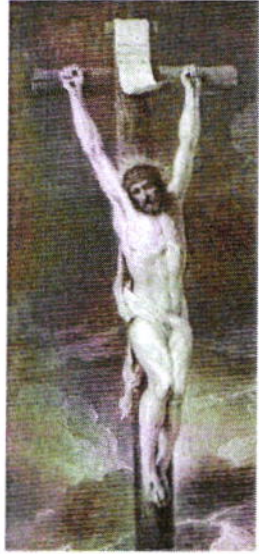
Moi, **Jean Rousseau l'ainé**, je me place à l'autre bout de la table. Jeanne vaque plus ou moins entre la table et la marmite bouillante accrochée à la crémaillère au-dessus des braises de la cheminée. Elle nous sert ou bien parfois c'est notre mère, qui d'ailleurs depuis quelques temps, se rabougrit et se courbe de plus en plus.

Certains de mes frères sont assis ou se tiennent debout autour de la table ou près du foyer : **Jean**, mon *cadet*, va maintenant sur ses vingt trois ans, **Pierre**, son puîné qu'on appelle **Pierre l'ainé** porte dix neuf ans environ. **Pierre**, le *cadet*, le benjamin de la famille, est le « *couïc* » de

notre mère [c'est à dire le dernier qu'elle a porté] ; il a, d'après elle, une quinzaine d'années ou aux environs. Ce sont tous de solides gars âpres au travail tant en notre borderie qu'en leur métier de « *masson de terre* ». C'est notre père, qui était lui aussi maçon, qui nous a enseigné son art. Pas plus que lui, nous ne savons lire et écrire mais nous savons compter et mesurer. C'est un métier dur mais qui assure un revenu supplémentaire non

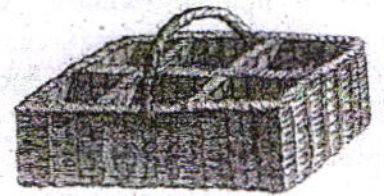
négligeable. Comme nous n'arrêtons guère, nous avons de solides appétits.

En tant qu'ainé, j'ai maintenant la charge de réciter le « *Bénédicté* » rendant ainsi grâce au Père Céleste du « *pain quotidien* » qu'Il veut bien nous accorder. J'ai aussi la charge d'entamer la miche en traçant, auparavant sur sa croûte, un signe de croix que je fais avec la pointe de mon couteau, ceci en souvenir du « *Calvaire de Notre Seigneur* ». J'ai la tâche, aussi, d'en découper des morceaux, proportionnés à l'âge et aux travaux fournis par chacun en notre « *communauté* ». On prend le premier repas au lever du soleil. C'est le « *déjeuner* » puisqu'il rompt le jeun de la nuit. Il consiste, hors des temps de disette, naturellement, en une soupe bien garnie. Elle est composée de choux, de raves, de navets, de pois, de fèves, de toutes sortes de légumes de saison. On y additionne des herbes aromatiques, des racines sauvages et, auxquels, on rajoute selon les moyens du moment, du lard, un morceau de jambon, de la saucisse sèche ou encore un morceau de couenne ou bien un peu de beurre, de l'huile ou du saindoux. Ma femme, ou ma mère, se charge de nous servir cette « *potée* » avec une « *cuillère de fer à tremper la soupe* » dont



elles emplissent nos écuelles. Nous y trempions des tranches de pain rassis. Après avoir raclé l'assiette chacun d'entre nous la range soit sur le manteau de la cheminée soit dans l'unique grand tiroir de la table. Puis nous partons faire notre ouvrage. On revient pour le « *dîner* », après qu'eut sonner l'Angélus de midi. Pendant les grands travaux d'été, ce repas frugal est pris à l'extérieur. Soit dans les près pendant la fenaison, soit dans les « *versennes* » [grands sillons] pendant la moisson, soit dans les « *layons* » pendant les vendanges. Cet « *en-cas* » se compose, alors, seulement de quelques tranches de pain frottées d'ail ou d'oignon et accompagné de fromage sec. À la belle saison, on y rajoute quelques fruits que l'on cueille au verger ou quelques baies sauvages ramassées au long des chemins.

La journée finie, après l'Angélus du soir, presque au coucher du soleil, on rentre à la maison. On prend de suite le « *souper* » constitué généralement d'une soupe faite de la même manière. Quelques fois, en plus, on mange un œuf chaud gobé au creux de la main si la mère ne les a pas tous vendus au « *coquetier* », qui passe régulièrement. Sinon, avec précaution, elle les garde en réserve dans un panier à casiers. À ce maigre souper, on rajoute et selon la saison, quelques fruits secs : des noix, des noisettes, une pomme rainette sauvage, des guignes et des nèfles que l'on cueille, elles, en forêt sitôt les premières gelées. Le dimanche et les jours de fêtes, dans les bonnes années, ma mère améliore l'ordinaire. Elle cuit une poule au pot qu'on appelle ici une « *geline* » ou un chapon pour la Noël, un agneau pour Pâques. Pour les célébrations d'avant Carême, la Chandeleur, le Mardi-gras ou autres fêtes carillonnées, les femmes confectionnent diverses pâtisseries : des « *boterias* » [gâteaux frits qu'on mange à Mardi-Gras], des crêpes, des beignets, des merveilles aromatisées, et sucrées au miel de nos ruches, ou une grande quantité d'« *échôdi* » [espèce de galette plate dont les bords sont légèrement relevés]. Heureux, celui qui mange à



sa faim. Ce n'est pas toujours le cas lorsque nos gars vont aux « *louées* », comme domestiques ou comme on dit comme « *gens de journée* ». Leur statut n'est pas brillant. Ils sont souvent relégués en bout de table se contentant des reliefs du repas de leurs maîtres, suçant les os ou croquant des abats rabougris, ce qui est à peine un « *ordinaire* ».

← Les « *échôdis* »



du hameau de la **Sauvagère**, et par nos femmes. Il est souvent noir, fait de seigle, d'orge ou de sarrasin voire d'avoine pendant les périodes de disette mais aussi de « *méteil* », qui est un mélange de blé avec une autre céréale. Lors d'une fête, une noce dans la famille par exemple, les femmes confectionnent surtout de grosses miches de pain rondes à la mie plus blanche et plus savoureuses qu'à l'accoutumée. On les mange fraîches. Cet « *ordinaire* », amélioré, est un vrai luxe. Pendant sa menstruation, la femme ne saurait pétrir la pâte à pain. Ce serait notre « *nourriture sacrée* » qu'elle souillerait. C'est ma mère, qui pourtant est

bien âgée, qui s'en charge alors aidée par les plus jeunes femmes du voisinage ou bien ce sont les hommes qui le font s'ils sont libres. C'est une dure besogne qu'il faut effectuer tous les quinze jours pour nourrir une grande maisonnée. Je veille à ce que le pain ne soit jamais tourné à l'envers. Ne pas respecter le « *pain quotidien* » que Dieu donne est une profanation. Et ainsi, que Monsieur *not'curé*, le rappelle sans cesse, cela entraînerait les pires catastrophes. Le diable entrerait dans la maison, l'argent s'enfuirait. Il paraît que dans certains foyers qui ont fait ce sacrilège la Sainte Vierge, déposée sur la cheminée, s'est mise à pleurer. Et, de plus, ils n'ont jamais pu trouver de maris pour leurs filles . . . On doit aussi veiller à ce que jamais aucun couteau ne se trouve à être croisé, ce serait également une offense à la Croix et au sacrifice du Christ, notre Seigneur !

Moi, **Jean Rousseau**, l'aîné, je tiens à ce que chacun d'entre nous respectent ces choses-là et que tous me respectent également. Je suis devenu leur « *ancien* ». À mon signal, sitôt le « *souper* » terminé, on s'installe, nos ouvrages à la main, pour passer la veillée. L'un, de mes frères, se charge d'alimenter régulièrement la cheminée avec quelques « *charibôdes* » qui crépitent éclairant parfaitement la pièce, puis il reprend son travail. Il fabrique et sculpte dans du bois tendre de noisetier des aiguillons qui servent à guider nos bœufs. Il fait aussi d'autres menus objets de menuiserie : des manches de serpettes, de faucilles, des râteaux et également des barreaux en bois pour les « *échallas* » [barrières]. Un autre, confectionne des seaux, des écuelles, des trépieds. Le plus jeune, **Pierre**, en compagnie de notre beau-père, émondent des noisettes, des noix que l'on passera au pressoir à main afin d'obtenir un peu de cette précieuse huile que nous aimons tant. Ils écossent aussi, parfois, des fèves, des pois secs et ils trient également la « *mogette* » [haricots blancs secs].



un « *échalla* » →

Les femmes de la maisonnée ne demeurent point inactives. Ma mère file de la laine parfois du chanvre selon le moment. **Jeanne**, « *racabille* » [répare, raccommode] et, du pied, balance le berceau où dort notre petit. Quelques fois, je donne la main aux femmes, leur teillant leur chanvre ou bien je carde leur laine, qu'une fois filée, elles mettent en « *fusées* », avant de la tisser ou de la tricoter. J'exécute parfois également des travaux de tissage sur un rustique petit « *métier* », parfois je fais de la vannerie. Tandis que tout le monde s'active en silence, je récite à haute voix le « *Pater Noster* » et des « *Ave Maria* » pendant une partie de la soirée. Puis, je narre des histoires de famille, celles, que mon père nous avait si souvent contées.

Le temps de la veillée passé, c'est le moment d'aller se reposer. Quelques-uns d'entre nous sortent pour se soulager sur le fumier tandis que les femmes installent quelques paillasses à même le sol pour les plus jeunes de la maisonnée et les disposent à travers le mobilier. Celui-ci se compose d'une longue et lourde table, flanquée de barres aux pieds robustes, qui occupe le milieu de la salle, deux bancs, quelques chaises. Il y a aussi une « *maie* » pour pétrir le pain, deux grandes et profondes armoires et deux lits assez élevés enveloppés de rideaux de serge grise, pour l'un, verte pour l'autre.



Il y a une hiérarchie très précise des lits comme des places à table. Dans le lit d'honneur, installé le plus proche possible de l'âtre, couchent les plus âgés de la famille. Ensuite, le fils aîné et sa femme puis les autres enfants. Enfin viennent les filles et les servantes installées toujours plus en s'éloignant de la cheminée. Les hommes célibataires couchent dans la pièce voisine mais plus généralement dans le grenier ou le fenil. Des



berceaux jouxent les lits.

p. 141

La cheminée, au pesant linteau de pierre de calcaire dure (ou de granit pour les plus riches), rougeoie toute la nuit. Quelques bouts de tisons entretiennent un peu de chaleur. Dès que tout le monde est installé, sans tarder, je souffle la chandelle ou plutôt la lampe à huile, qui coûte tout de même moins cher que la bougie. Comme « *les chats ne pissent pas d'huile* », il nous faut économiser notre source de lumière car, « *brûler la chandelle par les deux bouts* », ruinerait la maisonnée ! Demain, l'ouvrage nous

attend. C'est ainsi que se déroule notre vie de l'aube à la nuit et du berceau à la tombe. On sait que la vie terrestre n'est qu'un passage sur un long chemin semé d'embûches. Pendant ce franchissement, on doit mériter son « *Paradis* », récompense suprême qu'a promis Monsieur *L'curé*. Le labeur, les épreuves, la foi, ouvriront un jour les portes d'une vie meilleure dans le monde d'en haut.

Moi, **Jean Rousseau**, *l'ainé*, je donne également le signal du lever au « *chant du coq* », à la « *pique du jour* ». On prend alors rapidement un repas : le « *déjeuner* » qui rompt le jeun de la nuit. Dans une écuelle, chacun se sert quelques cuillerées de la soupe préparée la veille par les femmes et tenue au chaud dans l'angle du foyer. Je distribue les tâches et chacun y part sans tarder. Si le travail ne presse point trop, le plus jeune garçon de la maison ira dénicher quelques oiseaux que les femmes feront rôtir. Selon la saison, parfois, il ramène des champignons qu'elles savent « *fricasser à la poêle rouge* » [cuire en ménageant le beurre]. Parfois, il ramène aussi quelques truites ou quelques anguilles qu'il a braconnées ou bien il part à la cueillette de baies ou de fraises sauvages si parfumées. Il va aussi faire un peu de « *boisillage* » [ramasser du menu bois] qui servira pour allumer la cheminée. Il va aussi garder les chèvres. Avec l'âge, il est astreint à des tâches plus sérieuses comme le traitement du fumier, le curetage du bétail et le jardinage. Il devra apprendre à se servir correctement de la binette, de la houe, de la serpette en attendant que ses forces lui permettent de bêcher, de piocher, de soulever la fourche. Je « *veille aux grains* ». Il doit s'exécuter au mieux sous peine de recevoir à l'occasion une « *torgnole* » ou un coup de trinque.

Dans le bocage [Vendéen], on trouve dans le quart de terre tout ce qui est nécessaire à la vie agricole. Il y a de bons pâturages où l'on élève les bovins et les ovins. Et, de bonnes terres où l'on cultive le seigle, la pomme de terre [timidement en 1788], le lin, le chanvre, la vigne. L'ouvrage ne manque pas à la belle saison. On est pas vraiment pauvres quand on a la chance de tenir une petite borderie. Ce qui est dommageable, c'est que les lopins de terre à cultiver n'y touchent pas ce qui provoque des allées et venues. Le bail stipule qu'on doit entretenir les chemins, même communs, nettoyer les fossés, tailler régulièrement les haies qui entourent les pâtis, élaguer en hiver les têtards en leur coupant leurs plus grosses branches lesquelles sont débitées en bûches régulières. Les branchages sont mis en fagots. On les charge et on les ramène dans une charrette. Si, il y a de l'excédent, on vend un peu de bois mais on doit en réserver suffisamment pour l'hiver à venir. Le bail stipule également qu'on doit entretenir les bâtiments afin que le jour venu, lorsque l'on prend une autre exploitation, souvent plus grosse, on laisse les lieux dans l'état où on les a trouvés.

Pour les grands travaux des labours d'automne et, de début d'hiver, si pénibles, tous les bras sont réquisitionnés. On a pas une minute à perdre surtout si le temps est clément. On doit « *emblaver* » [semer] au plus vite par crainte d'intempéries. C'est aussi la même chose pour les fenaisons. On est toujours sujets au risque d'orage ou aux pluies ininterrompues. Les femmes, en état de supporter cette ardue besogne, donnent la main aussi pour le ramassage des foins qui doit se faire le plus rapidement possible. Le ciel souvent capricieux ruinerait le fourrage qui est si précieux pendant la mauvaise saison. La période des moissons est, aussi, encline aux frasques des cieux. Durant les longues et chaudes journées d'été, on travaille souvent jusqu'à quinze ou seize heures. On se contente alors de prendre un rapide repas frugal composé de quelques tartines de pain rassis frotté d'ail et accompagné de fromage sec fait avec du lait de chèvres. À l'heure de midi, pourtant, au moment où le soleil est au zénith, on s'arrête pour faire la « *mariénaille* ». On prend un repos mérité et réparateur d'un peu plus d'une heure. Ensuite, on reprend l'ouvrage jusqu'au coucher du soleil.





Les femmes s'activent aussi. Derrière nous, elles glanent p. 142 les derniers épis qu'elles amassent dans leurs « *devantiers* » [grands tabliers] confectionnés avec de la solide toile de chanvre.

On prie le ciel de nous être clément encore pour le temps du battage. On amasse les gerbes sur « *l'aire* » située au centre du hameau. Là, les plus solides gaillards les frappent vigoureusement avec le fléau pour séparer les grains des pailles.

Après le passage du collecteur de l'impôt, qui emporte en premier sa part, on remplit de blé des sacs faits de « *jute* » [toile] qu'on monte à dos d'homme jusqu'à notre grenier. Si la récolte est bonne, on est satisfait et on oublie très vite qu'on « *a été à la peine* » !

Une fois tout engrangé : le foin au fenil, le blé au grenier, on espère qu'un temps trop humide ne vienne à le gâcher. Une fois les vendanges terminées, on peut alors donner un peu de temps à notre « *courtil* » [jardin]. Il n'est pas bien grand, certes. On y plante néanmoins quelques rangs de raves, des « *porailles* », des choux qui nous sont si précieux surtout pendant la période des gelées. Il faut aussi entretenir la « *chênevière* » qui nous donnera le chanvre qui nous est nécessaire. Après la récolte, on va le « *rouïr* » au ruisseau proche ou dans une mare voisine afin de le nettoyer, de le faire gonfler. Puis, on le met à sécher sous le « *ballet* » [hangar] attendant à la borderie. Quand il est sec, on le carde avant de le remettre aux femmes qui pourront alors le filer. On prend grand soin aussi du « *luzernier* » qui nous donne une herbe si tendre dont raffolent certaines de nos bêtes. On le fauche à deux à trois reprises à la belle saison.

Moi, **Jean** Rousseau, *l'aîné*, ainsi que mes trois frères, on a fort à faire d'autant plus qu'on pratique également, surtout l'hiver (rarement l'été), notre métier de « *masson de terre* » (sic).

Les femmes ont elles aussi de l'ouvrage à satiété d'autant plus lorsqu'elles donnent la main pendant les grands travaux saisonniers. Comme dans la maisonnée, il y a beaucoup de bouches à nourrir, elles n'arrêtent pas de cuisiner sans compter qu'elles ont aussi la charge d'aller quérir l'eau au puits ou la fontaine proche. C'est elles encore qui, dès le beau temps, entreprennent la longue et fastidieuse « *buaille* » [lessive]. Les « *bues* » ne durent pas moins de trois jours. Ce n'est point qu'on soit très riche en draps, en nippes et autres chiffons. C'est toujours avant Pâques qu'à lieu ce rituel. Les femmes se rendent au lavoir, ou selon le temps au bord de la rivière, afin de lessiver le linge sale. Celui-ci est déjà prélavé, puisqu'elles l'ont passé d'abord au « *Purgatoire* », c'est-à-dire qu'il a été plongé dans un grand évier en pierre, la « *ponne* », emplie d'eau très chaude à laquelle a été mélangé des cendres de bois de frêne, notamment, et puis il est brassé régulièrement. Au second jour, dans une rustique brouette, les femmes amoncellent la « *ournée* » de linge puis se rendent au lavoir. C'est alors le stade de « *l'enfer* ». Munies de solides battoirs, les femmes le frappent énergiquement pendant toute la journée puis elles le rincent abondamment. Puis, le jour du séchage est la troisième phase : le « *Paradis* ». Elles vont étendre le linge sur l'herbe tendre d'un pré légèrement en coteau et, surtout bien ensoleillé, qu'on appelle « *l'éparou* » [c'est pourquoi certaines parcelles portent ce nom : éparou ou Paradis]. Quand il est bien sec, les femmes le plient, propre, purifié, puis elles le rangent dans le bahut ou dans le coffre. C'est un dur travail pour elles. Néanmoins, ce sont des jours de fêtes malgré la fatigue, car elles peuvent papoter à volonté ce qu'elles font sans retenue. La « *lessie* », faite et rangée, les frusques propres sont prêtes pour la fête pascale qui a lieu quelques jours plus tard. Pour cette grande fête, les femmes font aussi le nettoyage complet de la batterie de cuisine et des pots de terre. Elles blanchissent aussi les murs de la grande salle où l'on prend les repas et où l'on dort.



Cette fête religieuse est précédée du dimanche des Rameaux. Cette journée-là, qui est très importante, on surveille surtout pendant le temps de la messe d'où vient le vent. On sait qu'il sera dans la même direction toute l'année. Pendant l'office *not'curé* béni toutes sortes de branchages qu'on amène. Du laurier que les femmes se servent pour mettre dans les sauces, et qui fleurit à ce moment-là, des branches de buis ou de sapin souvent façonnées en forme de croix. Une fois bénies, on va tous ensemble jusqu'au cimetière pour en déposer sur les tombes des anciens et on rapporte le reste à la maison. Une partie, des branchettes bénies, est fixée au crucifix accroché au-dessus du lit conjugal, afin de conjurer la mauvais sort et d'éloigner les orages. Le reste est suspendu aux ruches, à la bergerie et dans l'étable. Tout ce rituel a été maint et maint



fois répétés par les aïeux et nos enfants feront de même.

Chaque fête religieuse a une grande importance.

Les « Rogations » sont les trois jours qui précèdent l'Ascension [qui, elle, est toujours un jeudi]. Elles sont très suivies par les femmes. Cette fête religieuse, le parcours des « Rouzins », comme on dit en Vendée, est soigneusement programmé dans le but de couvrir l'ensemble du terroir de la paroisse d'un réseau symbolique de protection.

Le premier jour, est destiné à protéger les fenaisons. Le deuxième pour les moissons et le dernier jour les vendanges. Ce parcours est suivi par les paroissiennes qui partent en procession depuis l'église, « à jeun pour obtenir de Dieu les fruits de la terre ».

Monsieur le curé est en tête, revêtu de la chape. Il est précédé des porte-croix, des enfants de chœur et du chantre qui psalmodient les litanies des Saints. Tôt, dans la rosée du matin, au milieu des envolées de perdrix

tandis que passent les attelages fumants, M'sieur le curé va d'un lieu à un autre. Il bénit de son goupillon, les champs au bord desquels fleurissent les « Doigts de Notre-Dame » [autre nom de la Digitale], les vergers, les jardins, implorant le Seigneur pour qu'Il accorde les bénéfices de la création. Pendant cette procession, le cortège s'arrête devant les calvaires existants et les oratoires que les femmes ont ornés de fleurs tandis qu'elles plantent aussi des petites croix de bois, des « croissettes », qu'elles enfonce au bord des champs et des pâturages qui viennent d'être bénis [après le concile de Vatican II, en 1965, l'Église estima que ces pratiques superstitieuses d'un autre âge n'avaient plus de raison d'être]. Ne dit-on point d'ailleurs : « Telles Rogations telles fenaisons » ou encore « Belles Rogations belles moissons ». Les femmes font ainsi jusqu'à quatre ou cinq lieux pour ne pas laisser un seul coin du village sans bénédiction.



La procession de la Fête Dieu est la plus grande solennité avec Noël. Cette dernière nous ravie complètement par sa splendeur naïve et lumineuse. Pour cette occasion tous les habitants du bourg et des hameaux se déplacent pour assister à l'office divin. Les hommes debout remplissent la nef. Les femmes défilent apportant des offrandes qu'elles ont préparées et qu'elles déposent sur une table recouverte d'un linge blanc. Les unes donnent une quenouille garnie de laine, d'autres une pièce de lin ou de chanvre, une motte de beurre, un pot de miel, une corbeille de noix, des sabots, de la vannerie . . .

Pour la fête de la Purification de la Vierge [2 février], qui est une fête plus familière dite « fête des femmes » ou « Chandeleur », les femmes apportent à l'église des petits cierges qui, après avoir été bénis par Not'curé, seront allumés pendant les orages ou seront mis quand l'occasion se présentera dans la chambre où se trouve un « agonisant ». Ceci, afin de faciliter l'essor de son âme vers les cieux. Le jour aussi de la



« Chandeleur », Not'curé bénit et allume solennellement le « chiron ». C'est un énorme cierge de cire qui sera porté aux processions mais aussi aux enterrements des femmes.

Dans la famille **Rousseau**, on assiste tous assidûment à toutes les fêtes religieuses de notre Sainte Mère l'Église. Les hommes « majeurs » participent également aux assemblées, nouvellement créées qui ont lieu aussi le dimanche. Chaque curé de paroisse a en principe été prévenu de cette innovation mais celui de Mouilleron semble avoir été

oublié ainsi qu'il l'explique à son Évêque dans une lettre [13 octobre 1787] :

« Ayant appris par la rumeur publique que le Roi avait rendu un Édit, le 12 juillet 1787, portant création d'Assemblées Provinciales, que sa Majesté a fait ensuite un règlement sur la formation de ces assemblées pour la Province du Poitou, par lequel les Curés, en leurs paroisses respectives, ont été nommés Membres d'une Assemblée Municipale. J'eusse cru qu'on m'en aurait informé personnellement pour me mettre à même d'exercer cette fonction intéressante où le gouvernement m'avait cru nécessaire. Or, cette disposition de l'État s'est trouvée illusoire à mon égard. Je n'ai jamais assisté aux Assemblées Municipales de ma Paroisse parce que je n'y est jamais été appelé, ni n'ai su l'heure ou le lieu où elle était convoquée . . .

Ayant cherché des renseignements sur la manière dont mes Paroissiens se conformaient aux intentions du Roi relativement à cet Édit, j'ai découvert qu'elle était absolument illégale dans ce quelles ont de plus

essentiel, à savoir : l'élection des représentants.

Ils ne devraient être élus que par la voie du scrutin ! C'est ce qu'on a pas mis en pratique !



*Un parti de deux ou trois individus, qui ont un certain ascendant dans la Paroisse, ont commencé par se nommer eux-mêmes et ont choisi le reste à leur gré. J'ai su que, de ce nombre, était un nommé **Gautreau**, menuisier, d'abord, élu membre et, devenu syndic depuis huit jours, sur la démission du premier. . . Je sais que presque tous mes Paroissiens voient avec bien de la peine et une extrême répugnance cet homme : Gautreau, occuper cette place de Syndic ! . . . Outre, que la plupart craignent qu'il ne se serve de ce moyen pour se venger de l'oubli dans lequel on l'a laissé jusqu'à présent. . . n'ayant jamais été appelé à aucune affaire de la*

*Paroisse, malgré ses efforts et ses intrigues pour cela . . . [il aura pour descendant : **Georges Clémenceau**].*

Dans ces conditions, l'on murmure non sans raison de le voir Syndic et Membre de la Municipalité . . . Cet homme est loin d'avoir les qualités requises par l'Édit. . . Il ne paie point de taille [impôt] il n'est point chef de maison [non marié], il demeure avec son père avec lequel il fait communauté. . . C'est son père qui, jusqu'à ce jour, a occupé les diverses charges publiques, qu'il a occupé à son tour comme collecteur de tailles, du vingtième, des corvées . . . etc. Cet homme a déjà justifié les craintes de mes Paroissiens de lui voir abuser de son pouvoir contre le droit, l'équité et le bien public. . . Par son instigation, le « Régent » [instituteur, Théophile Cahors] de la Paroisse a été nommé Collecteur [des tailles, du vingtième etc.] en contradiction avec les vues sages et bienfaisantes du Gouvernement qui n'admet point que les Maître d'Écoles, dans nos campagnes, soient distraits de leur fonction si importante. . .

Ce sont ces considérations qui m'ont porté à m'adresser à votre Grandeur comme Président de l'Élection de Fontenay, pour La prier [votre Grandeur] d'ôter au nommé Gautreau une place qu'il occupe contrairement au vœu général et en opposition avec l'Édit et les intentions du Roi . . . Il ne manque pas ici de personnes infiniment plus aptes à occuper cette place . . . On a refusé d'y admettre le fils aîné de M. de la Motte [Louis-Charles né 1764] pour la même raison dont on n'a fait de cas pour Gautreau . . . par ce que - ont-ils dit - il n'était pas chef de maison . . . et demeurait avec son père, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne ».

Gautreau, qui aspire à entrer dans la classe des « Bourgeois-marchands », piaffe d'impatience et ambitionne à tenir un rôle encore plus important dans la paroisse ! Il est en étroites relations avec le « Régent » Théophile Cahors, issu lui aussi d'une famille jadis protestante [instituteur à la suite de son père David-Théophile

Cahors et également menuisier]. Gautreau et Cahors briguent à gouverner la commune, implication accomplie d'ordinaire bien souvent par le curé de la paroisse, entouré par quelques nobles naturellement aussi de celle-ci.

← **François Gautreau** fils du Syndic et maire en 1830 (né 1790-1872)

François Gautreau, fils [né le 12. 10. 1747], est issu d'une « famille protestante de tradition, mais ordinairement sans pratique ». Il a quarante ans quand il est nommé Syndic de la paroisse de Mouilleron. Il est menuisier comme son père Charles, travaillant le bois comme son grand père, Jean, qui lui était Maître-menuisier installé à la Châtaigneraie et dont on disait qu'il était également « mal converti ». Tant qu'au père de notre nouveau syndic, Charles Gautreau [né en 1719 et qui décèdera la même année que son fils François en 1794], il est lui aussi marchand-menuisier. Il avait



épousé « au désert » [22. 2. 1745] Louise Germain qui lui donne, entre autre, François, toujours célibataire à ce jour. Dans la paroisse, on ne les prise point trop ces gens-là, ces Gautreau, qui sont dans le fond de l'âme toujours un peu protestant. Ce sont surtout des affairistes.

Tout ceci fait l'objet des conversations à la veillée. Pour le moment, on prépare la fête de Pâques. Cette année [1788], on emmènera jusqu'à *not' église Saint-Hilaire, le dernier né de la famille. Jean*, a maintenant un peu plus d'un an. Monsieur le curé, comme chaque an, obligatoirement, inventorie ses « communiantes ». Monsieur Guinefolleau, *Not' curé*, est aidé de desservants : *Messire Coquille d'Alleux* qui est « Récollet », *Messire François Pibouing* [né 24 décembre 1756 à Chalandry (Manche), vicaire à Chantonay, puis à Réaumur]. Monsieur Guinefolleau dénombre ses « ouailles » et comptabilise également aussi la population de la paroisse y compris ceux qui ne franchissent guère ou pas du tout la porte de son église ainsi que ceux qui fréquentent le temple

← Place du Vieux Marché à Mouilleron

La paroisse de Mouilleron, d'après le recensement du curé, comprend mil deux cent treize habitants [1213]. La paroisse est une subdélégation de la Châtaigneraie en l'élection de Fontenay-le-Comte. Elle appartient au roi depuis que cette baronnie est passée dans son giron royal. Mais, la baronnie est actuellement dans les mains d'un seigneur-engagiste qui la gère : *Monseigneur* le Marquis de Beuvron.

Mouilleron compte exactement deux cent quarante six feux [foyers = familles], qui sont des chaumières, des borderies, des métairies réparties sur

une superficie de presque 2000 hectares. Les terres, qui sont assez bonnes, contiennent à peu près 3400 « *boissellées* » dont on en sème ordinairement 1440. Sont recensées également, 48 charrues.

Le reste des terres, qui sont très « *bocagées* », sert de pâturages où l'on fait paître les bestiaux. Pour ceux qui n'ont point de terre à cultiver, ils ont la possibilité de travailler au hameau de la Brierie [proche de la Sauvagère mais faisant partie de la paroisse de St Maurice-le-Girard], dans une fabrique qui produit du droguet et autres étoffes. Elles sont vendues lors des six foires annuelles. Au marché du mardi, qui est très prisé, on y vend quand on est pas en période de pénurie, les produits de la ferme. Actuellement, les œufs valent 5 sous la douzaine, la viande 5 sous la livre et le beurre 10 sous la livre.

La paroisse de Mouilleron est bien située. Elle touche au nord à la paroisse de Saint-Germain-l'Aiguiller. La limite de territoire de celle-ci coupe notre bourg en son tiers. Saint-Germain a son curé, *Messire* Gaudon, qui est un homme grandement apprécié par tous. Son église est tout aussi fréquentée par les paroissiens de Mouilleron et vice versa. Cette petite paroisse qui compte seulement trois cent cinq âmes dépend de la seigneurie appartenant à *Monsieur* de Saint-Germain, seigneur de la Motte-en-Tillay.

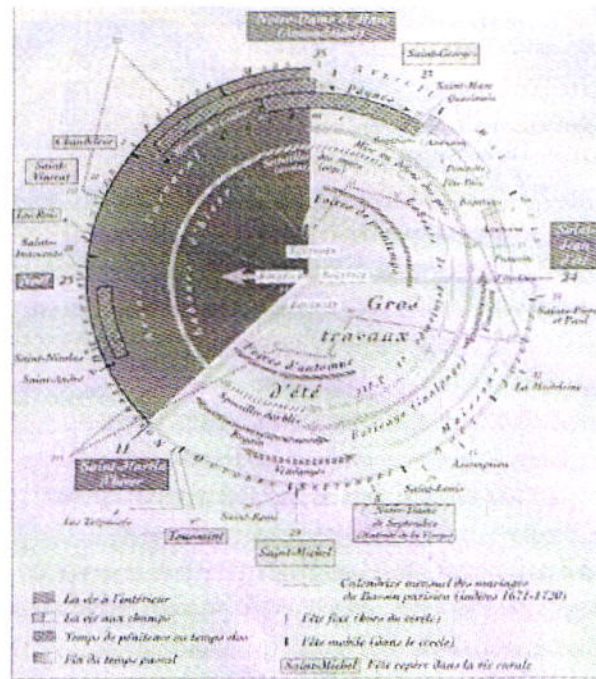
Après avoir dénombrer ses « *ouailles* », à savoir ceux qui ont fait leur communion solennelle, le curé inscrit leurs noms sur son registre paroissial. C'est un moyen pareillement de compter ceux en état « *d'être cottisés au sel* », c'est-à-dire d'être imposé à la *gabelle* [impôt]. Ceci les range au nombre des individus aptes au travail mais aussi en âge de se marier. Le mariage ne peut cependant se faire avant la puberté [quatorze ans pour les garçons, douze pour les filles]. Certains arrangements entre familles se font très tôt. Mais, naturellement, les noces se font plus tard.

Pâques est un évènement. Pour ce jour, **Jeanne**, ma femme, a mis à notre petit **Jean** un « *béguin* » tout neuf qu'elle lui a confectionné et une robe propre. Elle a revêtit un « *sarrot* » propre, sur lequel elle a rajouter son plus beau « *devantier* » [tablier]. Elle a sorti de l'armoire également un joli bonnet de toile bis qu'elle a posé sur sa tête prenant bien soin de nouer, de serrer ses cheveux qui ne sauraient dépassés. Sinon, on pourrait dire d'elle : « *Voyez cette gourgandine !* » D'ailleurs, aucun mari ne saurait tolérer « *qu'elle aille ainsi en cheveux* » !



Au quotidien, l'homme porte l'habit bocain, lourd et sans pittoresque, fait de bure grossière couleur « *d'ouaille* », c'est-à-dire couleur du mouton qui a fourni la laine. Pour travailler, il rajoute une blouse bleue ou bi en toile très épaisse avec un pli au milieu formant ceinture. Pour aller à la grand messe pascale, il fait toilette. Il met un pantalon également nettoyé et, pour tenir cette « *chausse* », il enroule autour de sa taille une sorte de très longue écharpe propre elle aussi. Il rajoute par-dessus une « *biaude* » du dimanche tout juste passée à la « *lessie* ». Il enfle de rustres guêtres de gros cuir ou des sabots de bois que, souvent, pour courir il attache alors par un lacet à sa ceinture d'étoffe. Après s'être rasé de très près, il se couvre la tête d'un « *rabalet* » [chapeau] à larges bords. Toute la famille entière s'est préparée : changés et propres, tous marchent en cortège vers le bourg pour assister à l'office religieux. Mais seulement après avoir terminé l'ouvrage : le pansage, la distribution de fourrage sans oublier de donner les grains aux volailles.

Pâques passé, arrive la plus dure période de l'année, la saison estivale et ses pénibles travaux des champs. C'est une période faite de grandes espérances. Il est d'une nécessité absolue d'engranger au maximum en prévision de l'hiver suivant. Mais l'été, de cette année-là [1788], fut torride et sec faisant tout dessécher en terre. Pendant l'automne, qui suivit, il y eut de terribles orages. Les vendanges étaient à peine finies qu'arrivèrent les premiers frimas. On a de suite compris que l'hiver serait précoce et froid.



Dès la fin septembre, le jour de la Saint-Michel [29], il se mit à geler sur toute la région. Le jour de la Saint-Placide [5 octobre], il a neigé. Le vent d'Est a pris ses quartiers. Le 22 octobre, un grain verglaçant s'abat brutalement sur Mouilleron et surprend tous les habitants. Cette eau glacée s'est étendue jusqu'à la paroisse de Saint-Hermine et celles : de la Jaudonnière, de Chantonnay mais aussi sur Bazoges, Cheffois et même jusqu'à la Châtaigneraie. Tout le pays est paralysé. En novembre, le froid s'est accentué anormalement à tel point, que les eaux dormantes, les étangs et même les rivières ont gelés formant par endroits des épaisseurs de glace atteignant deux pieds d'épaisseur [plus de 60 cm]. À l'Ouest comme au Sud de la région, le désastre est le même au début de la nouvelle année [1789] : « Dans cette année 1789 est fini (sic), du 14 janvier, l'hiver le plus rigoureux qu'on ait peut-être jamais vu dans le pays. Le baromètre descendit ici deux degrés et demi plus bas qu'en 1709 ; il commença vers la mi-novembre 1788 et finit au

14 janvier suivant ; un vent de Nord violent sous un ciel toujours couvert rendoit ce froid insupportable, et continua de le faire sentir sans cesse pendant deux mois ; par deux reprises il tomba un verglas fort épais qui couvrit la terre près de quatre semaines et empêcha toute circulation de denrées, tout commerce et suspendit tout genre de travail ; il tomba des neiges en quantité, et ce qui s'étoit jamais vu sur les bords maritimes, la neige s'éleva jusqu'à dix pouces [27 cm] ; plusieurs personnes périrent de froid. La plupart des oiseaux périrent aussi, à l'exception des pinsons, et dans cette dernière année nous n'avons vu ni merles ni grives, tous les poissons des fossés périrent jusqu'aux anguilles toutes les huîtres furent gelées . . . toute la baie qui nous sépare [Beauvoir sur Mer] de Noirmoutier n'étoit que glaces, des tas énormes amoncelés formaient des rochers de glace dans le Goye [Gois] à mer basse . . . », rapporte le curé de Beauvoir.

« Le grand Hiver a commencé le 24 novembre 1788 et n'a fini que le 15 janvier 1789. Le froid a été jusqu'à 18° trois quart au dessous de la congélation. Pendant tout le temps du froid, la terre a été couverte de verglas qui a causé beaucoup d'accidents . . . », signale encore un curé de Luçon.

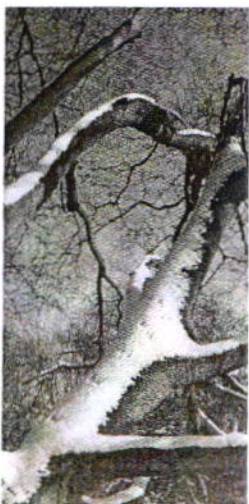
En décembre, l'hiver s'était fait encore plus âpre. Les températures déjà très basses tombent pendant la nuit jusqu'à - 15°, parfois jusqu'à - 20. Jamais de mémoire d'homme et même parmi les plus anciens de la paroisse, on n'avait vu cela ! Il gèle à « pierre fendre ». Les sources tarissent et les moulins sont partout arrêtés. Cela dépasse même ce qui avait été vu en 1709, qui fut pourtant l'un des hivers des plus mémorables, qu'on eut ouï-dire, d'après ce que disent les anciens.



Le sol est pris jusqu'à plus d'un pied de profondeur [plus de 32 cm] au point que d'énormes blocs de pierre éclate un peu partout. Même dans les meilleures caves, le vin dans les barriques gèle « dur comme pierre » et les fait éclater. Dans les vergers, les arbres fruitiers ne résistent pas plus que ceux de la forêt. Les

noyers, les chênes pourtant si durs se fendent et les crevasses qui se forment sont engluées par d'énormes coulées de gel. Peu habitués à de telles températures, beaucoup de malheureux, d'ici et des alentours, sont frappés de congestion parfois à la porte même de leur chaumière, tandis qu'ils sortent juste pour aller quérir quelques bois de chauffage. On dit même que, déjà hélas, quelques bougres sont morts de faim. La maigre récolte, du mauvais été passé, s'épuise. On dit que le prix de la farine a déjà doublé. Les « traficalous de tous poils et de tout acabit » ne manquent point de profiter de la situation dans laquelle est plongé le pays à cause d'un tel hiver. La grogne d'ailleurs s'installe partout dans les chaumières.

On a faim. **Jeanne**, ma femme, est bien maigre. De plus, je crois qu'elle est à nouveau « grosse ». Que Dieu nous vienne en aide et nous accorde sa clémence. Pour la Noël, malgré ce froid pétrifiant, on est allés péniblement jusqu'à l'église de la paroisse afin d'y prier Dieu, d'y entendre la bonne parole du curé et d'y trouver quelques





réconforts. Les plus vieux sont restés à la maison.

p. 147

Ils attendent le maigre feu qui réchauffe à peine la pièce et ils surveillent une soupe qui n'est guère qu'un « *brouet* » léger ! Même les choux pour les bêtes, si robustes d'ordinaire, ont gelés. Habituellement, on en mange le cœur qui est si délicieux.

À nouveau, sitôt les *Roys* passés, le froid s'est accentué terriblement [moins 21, 8 degré] provoquant une hécatombe de décès. Puis, brutalement une semaine après [14 janvier], un redoux est enfin survenu. Il était bien temps, on n'en pouvait plus. Tout le monde est très affaiblis. Ma mère, **Marie Ripaud**, qui n'avait pourtant que cinquante neuf ans, « *rend son âme à Dieu* » le 23 du mois de janvier de la nouvelle année [1789]. Cette élévation

soudaine des températures a fait dégelé le sol. Cela a permis de pouvoir la mettre en terre, au cimetière, auprès de notre père. Jeanne, ma femme, se retrouve seule maintenant pour tenir notre grande maisonnée. Aucun de mes trois frères n'a encore « *d'épousée* » qui pourrait la seconder.

La grande offensive du froid a pris fin mais l'hiver n'en finit pas de mourir tandis qu'arrive le printemps. On a compté depuis novembre quatre vingt six jours de gel dont cinquante six consécutifs. Les gelées perdurent encore tandis qu'on arrive au mois de mai. Le mal qui est fait est irréversible. De plus, le printemps est médiocre. Sa venue n'a pas effacé trois mois de malheur et de misère noire.

Depuis quelques temps, dans la paroisse, et quelques-unes aux alentours, les esprits sont échauffés, changés à cause des misères endurées et, du bien-être qu'affichent, sans vergogne, quelques nobliaux mais surtout les bourgeois de la contrée. En février, il y eut dans la région quelques troubles générés par la faim. Mauvaise récolte, hausse des prix, baisse du pouvoir d'achat, entraînent bientôt la disette du pain. En ville de Luçon, qualifiée pourtant « *de grenier à blé* », la population locale assiste, impuissante, à l'achat de cette céréale par des courtiers étrangers. Bientôt des émeutes populaires éclatent dans les rues mêmes de Luçon et des navires sont arraisonnés au port [Luçon était un port].

À Mouilleron en Pareds, aux Essarts, à Fontenay, etc. . . on assiste à des scènes identiques. Nous sommes de plus en plus pressurés. Monsieur Guinefolleau, le curé qui, semble-t-il, ne souffre point trop de cette situation, nous invite à prier davantage afin d'être préservé des « *malheurs pressentis* ». Cet hiver rigoureux n'en est-il pas le présage ?

On prie beaucoup afin que Dieu nous épargne. Notre pays de France est pourtant paisible. Il n'y a point de guerre. On serait heureux si ce n'était tous ces malheurs causés par les intempéries passées et les misères présentes, d'ailleurs : « *Act' heure, not' roué, est Louis le seizième. Il est l'arrière-arrière petit-fils de notre Grand roué Soleil, olé li qu'à presque ruiné, en son temps, not' païs pour faire construire son beau palais, tout en or ! - parait-il - On dit que not' jeune roué est quelque peu balourd. D'autres disent qu'il est un peu nigaud et qu'il laisse trop les affaires du royaume entre les mains de ses ministres. On dit, que not' roué préfère s'occuper d'huisseries et de serrures plutôt que de nos misères. Ce sont les mauvaises langues qui disent cela, mais d'autres disent également qu'il est bon roué et qu'il sait donner aux pauvres. Il y a sûrement un peu de vrai dans tout cela !* ».

Il y a quelques mois, à la *presche* du dimanche, Monsieur le curé a dit que *notre roué*, l'année précédente [29 janvier 1788], avait convoqué l'*Assemblée des Notables* qui s'étaient alors mis en route pour Versailles. Mais, ceux-ci qui craignent toujours pour leurs acquits, se sont efforcés de ruiner la réforme que le roi et son ministre Calonne [contrôleur général des finances, propose un plan de réforme qui stipule l'égalité devant l'impôt mais son plan rencontra une forte opposition ; il fut disgracié], avaient tenté d'instituer, ceci, afin de contraindre le roi à convoquer les États Généraux grâce auxquels ces « *Notables* » pourraient prétendre une renaissance de leur caste.

← Louis XVI

Cette Assemblée, réactionnaire, a été dissoute quelques temps après [10 décembre suivant] sans résultat. Mais, le roi, conscient du danger, songea aussitôt à s'appuyer sur le Tiers [état], qui représente son « *petit peuple* », estimant, avec juste raison, que ce dernier pourra lui apporter une majorité lui permettant d'imposer des réformes nécessaires afin de procéder à une





révolution royale qui éviterait p. 148
 une révolution tout court, présente dans bien des esprits du moment. Le roi, qui aime son peuple à n'en point douter, a pensé très sérieusement [27 décembre 1788] à la convocation de ces États Généraux qui, paraît-il, auront lieu en mars ou en avril de cette nouvelle année. Un monde nouveau semble apparaître. Unanimement, prêtres, nobles, bourgeois, artisans, laboureurs du Nord comme du Sud, demandent des réformes.

← Maison de **François Gautreau** (rue G. Clémenceau)

En janvier dernier [le 24 janvier de l'année 1789],

Monsieur le curé Guinefolleau avait déjà lu le règlement qui précisait les divers modes d'élection des représentants du Tiers État. Cette notification a été également adressée à notre syndic, le sieur François Gautreau [célibataire lorsqu'il fut nommé syndic en 1787. Il a, devant le pasteur David, épousé « au désert », également comme son père et son grand père, une protestante Marie-Anne Noireau, Elle lui donnera un fils nommé aussi François, qui épousera à son tour, toujours « au désert », Louise-Henriette David ; ce fils sera maire de Mouilleron en 1830. La famille Gautreau s'embourgeoise. La fille de François, Sophie-Emma, épousera le Docteur Paul Benjamin Clémenceau, qui sera le grand père de **Georges Clémenceau**, Président du Conseil de France et le « **Père la Victoire** » de la **guerre 14-18** ; d'ailleurs, ce dernier verra le jour dans la maison de son aïeul, François Gautreau].

Sophie-Emma Gautreau →



Le curé de Mouilleron a lu la déclaration à la *presche* du dimanche puis il l'a affichée à la porte principale de l'église. Il en fut de même pour les paroisses des alentours. Ce manifeste ordonne la convocation de tous les habitants, mâles et majeurs, de chaque paroisse pour la rédaction des « *Cahiers de Doléances* » ainsi que pour l'élection des délégués locaux. À Mouilleron, on a des idées sur le sujet.

Moi, **Jean Rousseau**, je fus le seul de notre famille, à assister à leurs rédactions : « *Cahier de Plainte et Doléances de la Paroisse de Mouilleron en Pareds* . . .

Aujourd'hui, Dimanche 8 mars 1789, à l'issue de la grande messe paroissiale, nous François Gautreau, syndic de la paroisse de Mouilleron, avons, en conséquence des ordres qui nous ont été signifiés par le Sieur Gelot, Huissier Royal au Siège de Vouvant, séant à la Châtaigneraie, convoqué l'assemblée générale de cette paroisse à la manière accoutumée et au son de la cloche ainsi qu'il est prescrit par le règlement, dans laquelle dite assemblée ; sont comparus, tous les membres et habitants composant la communauté de cette paroisse, tous nés français ou naturalisés, âgés de vingt cinq ans compris, dans la salle des imposition s [où se détermine les contributions : dime, taille, gabelle], après qu'ils ont eu lecture tout haut du dit règlement déjà lu à la dite grande messe devant la principale porte et, de là, étant entré dans la salle ordinaire où se tient habituellement la dite assemblée, tous les sus dits membres et habitants, après une mûre délibération, ont pris la liberté qu'il plaît à sa Majesté de bien vouloir leur accorder d'insérer dans le présent cahier de plainte et doléance ainsi que suit :

ART Ier : Demander de toute nécessité l'établissement d'une Chambre composée de douze personnes dont la probité et la délicatesse des sentiments sont connus, qui seront prises dans les Trois Ordres, qui donneront annuellement Commission à la Nation de l'emploi des deniers publics sous la férule d'un responsable.

ART IIe : Que tous les députés aux États Généraux voteront par têtes et non par ordre. Et dans le cas où on insisterait sur ce dernier article, nous déclarons dès à présent le pouvoir de nos représentants et sans pouvoir qui nous lie en aucune manière. Que les députés du Tiers État, à ces différentes assemblées ne puissent être pris parmi les nobles et anoblis.

ART III : Demande la suppression de la Milice en imposant que chaque homme soit à tirer au sort dans chaque paroisse. La somme de trois livres qui sera plus que suffisante pour compléter dans chaque province tous les soldats provinciaux dont le gouvernement peut avoir





besoin etc. . .

p. 149

ART X : Demande l'uniformité des lois ou du moins leur simplification en un Code nouveau pour une plus claire interprétation de celles-ci . . . Enfin, les frais de procédures, les notaires qui mettent à contribution arbitraire leurs clients. Ces derniers s'arrogent le droit de prendre dix francs par mille livres pour la passation des actes [10 frs par tranche de 1000 livres sur les biens pour les droits de succession notamment] .

ART XI : Demande la suppression des receveurs des tailles.

ART XII : Demande la suppression des lettres de « committimus » [?], des lettres de petit cachet et de tout pouvoir arbitraire qui pourraient être nuisibles au maintien de la liberté publique qui dans tous les États, est de droit naturel.

ART XIII : Demande la rédemption des droits seigneuriaux abusifs et vexatoires tel que ceux des banalités, des droits de guet, de garde pour lesquels les habitants de cette paroisse et plusieurs autres voisines payent, tous les ans, à Monseigneur marquis de Beuvron en gage de la seigneurie de VOUVANT, la somme de neuf à dix mille livres. . . etc.

ART XV : Demande la suppression pour toujours des droits de franc-fief, des droits de gabelle.

ART XVI : Demande la suppression, dans cette province, d'un certain « plomb de marque » connu sous le nom de « Liberté » qui précisément gêne et intercepte l'émulation des fabricants qu'on oblige de porter leur étoffe au bureau d'arrondissement distant quelques fois de chez eux de trois ou quatre lieux. Il faut déplacer toutes ces pièces [d'étoffes], passer la journée avec trois ou quatre montures pour les conduire ce qui devient coûteux et très désagréable pour les fabricants, ce qui ne rapporte rien à l'État, non plus que la marque des toiles à deux sols par pièce, dont la perception est peut-être encore entre les mains de ceux qui perçoivent . . . etc.

ART XVIII : Demande que toutes les contributions de quelque nature quelles puissent être, soient supportées également par tous les sujets de sa Majesté, privilégiés ou non privilégiés, de quelque état qu'ils puissent être . . . etc.

ART XXI : Il faut aussi demander la périodicité triennale des États Généraux et qu'il ne sera jamais établi aucune imposition sans le concours des dits États.

ART XXII : Il faut demander l'abrogation de toutes les lois qui tiennent de la monarchie féodale et les droits tyranniques qui en dérivent tels que ceux de corvée, banalité et autres.

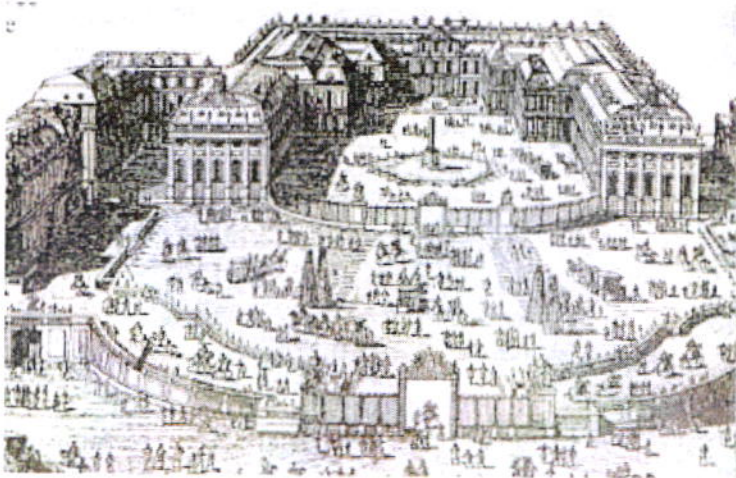
ART XXII : Le pouvoir de nos députés aux États généraux ne pourra s'étendre au delà de ce qui sera contenu dans notre présent cahier et instructions qui y seront insérées, faire au delà des sus dits pouvoirs et instructions sans au préalable nous en avoir donné connaissance.

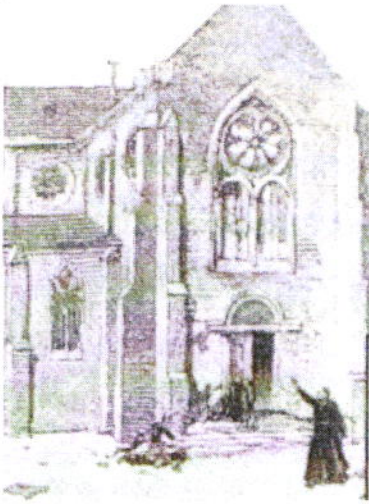
ART XXIV : Demande l'admission du Tiers État dans tous les corps militaires, charges, emplois généralement quelconques. Qu'on supprime l'exclusion honteuse établie de ces derniers impôts à cet égard, contre le Tiers État.

ART XXIV : Demande l'augmentation des portions congrues des curés, la réduction à un niveau suffisant pour un si digne état comme celui de tous les bénéfices et l'emploi de l'excédent à l'acquittement des charges de l'État. Un revenu fixe pour les vicaires en supprimant la quête qu'il est honteux au ministre de l'Église de faire. En supprimant aussi tous les casuels des ecclésiastiques ; par ce moyen on détruira tous les procès que les ecclésiastiques remplissent les tribunaux journellement, ce qui réduit fort souvent leurs habitants à la dernière mendicité ».

← le château de Versailles

Voici, ce que les portes paroles du Tiers





État, les gens du peuple de la paroisse, vont aller réclamer.

p. 150

Les représentants fontenaisiens du Tiers réclament, entre autre, le droit de « vote par tête », l'abolition du droit d'aînesse, tandis qu'à Vouvant, il fut question de la liberté de conscience. D'aucuns pensent : est-ce pour détourner l'attention, pour occuper les esprits, que le roi propose la rédaction des cahiers de doléances. Son projet de réformes est-il crédible ? Tout le monde sait bien que seuls : la crise financière, la menace d'une « *banqueroute royale* », le besoin d'argent frais, conduisent le roi vers cette démarche et les cahiers ne sont-ils pas que des exutoires pour apaiser les esprits, pour épargner la violence qui éclate déjà dans certaines provinces !

Les cahiers de doléances sont bien le cri sincère de tous les Français : « *Ces plaintes depuis combien de temps étaient-elles dans les cœurs !* ». Il y eut 60 000 cahiers de la plus petite à la plus grande paroisse. À la convocation des

curés, au cours des messes dominicales, les habitants des villages se rendaient à l'« Assemblée extraordinaire » ; là, les patriotes, s'échauffaient à qui mieux mieux, s'excitant mutuellement à « *l'amour de la liberté par la haine des tyrans* » et, ainsi que le constataient certains esprits plus lucides : « *il n'y avait rien de pire en ces réunions de village où la sottise en sabots n'était surpassée que par la suffisance en perruque* » ; ce qui fit que,

bien souvent, ces réunions furent des foyers d'intolérance, de jalousies, de dénonciations à jet continu et bientôt : de proscriptions, de vexations de toutes sortes, de passions « *patriotiques* » et irréligieuses d'une implacable férocité : source de colère, ainsi que l'exprime très tôt M. Boutillier de Saint-André, de Mortagne, où se tiennent pareillement ces assemblées. Il y avait pour écouter et pour débattre, non seulement les électeurs - les hommes âgés de 25 ans et plus, domiciliés dans la dite paroisse et inscrits sur le rôle des impositions mais aussi les autres et, surtout les femmes . . . Pendant ces mêmes derniers mois, des élections avaient déjà eu lieu. Elles furent souvent difficiles et très agitées à cause des passions. Les délégués sitôt élus se sont mis de suite en route pour Versailles afin d'être rendu à temps pour l'ouverture des États Généraux [4 mai]. Les députés du Tiers État se sont vus dans l'obligation de porter pour l'occasion un habit dépouillé et sombre, que certains ont considéré comme une humiliation, parce qu'il était composé d'un costume noir à la française avec des bas et une culotte de soie noire, un manteau et un chapeau tricorne, tous deux également noirs. Parmi, ceux-ci, se trouvait le docteur Jean-Gabriel Gallot [issu d'une famille protestante], élu par



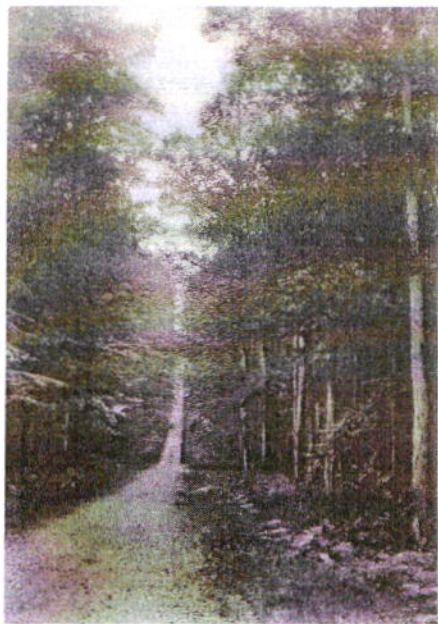
l'assemblée de Mouilleron entre autre. Il est de Saint-Maurice-le-Girard, paroisse limitrophe de la nôtre, où il est né [3 septembre 1744] et où il demeure avec son père et toute sa famille au *Logis des Apelles*. Cette élection, dit-on, lui permet de se mettre en évidence en se faisant le porte-parole des déshérités mais aussi de ses corrélationnelles (sic). Il est très connu des habitants de la paroisse de Mouilleron pour en avoir parcouru, au cours de ses vingt deux ans de la pratique de la médecine, tous les chemins et ceux des communes environnantes. C'est un humaniste, dit-on encore de lui, qui ne ménage pas sa peine et n'hésite pas pour soigner ses malades à parcourir jusqu'à une dizaine de lieux [environ plus de 50 km] par jour sur des chemins pas toujours en bon état. Tous les chemins sont pareils dans le pays du « *Bas-Poitou* » et, plus particulièrement, dans le bocage qui est par endroit comme un labyrinthe obscur, inextricable et profond, composé de fouillis de bois, de

landes, de genêts tandis que les pièces cultivées sont ceintes d'épais buissons. Parmi les haies serpentent d'étroits chemins encaissés où la circulation pose problème en toutes saisons. Dans la réalité, ces chemins vicinaux sont considérés comme impraticables, surtout pendant la mauvaise saison car on y établit point de fossés le long et comme le milieu est le plus utilisé, ils finissent par devenir plus bas. De cette manière, ils deviennent de larges fossés dominés par les pièces de terre placées des deux côtés. Ici, on les appelle des « *chemins creux* ». Ils sont en général bordés de haies et d'arbres qu'on laisse pousser en forme de voûte qui protège un peu de la pluie l'hiver et, surtout, du soleil, l'été. On s'y déplace alors, surtout quand ils sont bien feuillus, totalement à l'abri des regards.

← chemin creux

Souvent en hiver, des portions de ces chemins deviennent très

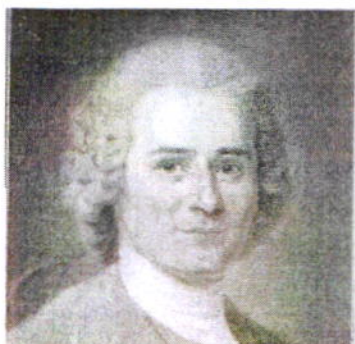




profondes et se convertissent hélas en un véritable bournier p. 151
d'où les chevaux, les charrois ne peuvent plus se tirer ainsi que les trop lourdes charrettes et, les animaux de traits, même, ont bien du mal à sortir de ces cloaques. On y jette alors de grosses pierres, des fagots de houx mais bien souvent le passage n'en devient pas pour autant plus facile. Pour ceux qui vont à pieds, on suit carrément un sentier sur le bord des champs ou le long des chemins, en passant par les « échallas » ou en sautant par-dessus pour arriver d'un champ à l'autre. On va souvent sans bottes [de cuirs] ni chaussures adéquates mais avec des sabots de bois ou des « *sabarins* » par-dessus lesquels l'eau et la boue passent constamment. De retour au « *masurault* » [maison], on y remet une poignée de paille nouvelle et on se retrouve à nouveau avec les pieds au sec. De temps à autre, sont choisis quelques habitants de la paroisse, parmi les plus valides, pour aller à la « *tâche* », sur un ordre du syndic. On doit entretenir les chemins de plus grandes importances. On participe tout d'abord à l'extraction des pierres qu'on transporte sur place. Puis, on en effectue le placement ou le cassage des cailloux quand ce n'est pas même les terrassements en terre. Dans la région, une seule route est importante et praticable à n'importe quel moment de l'année. C'est la route de Saumur-Bressuire à Fontenay-le-Comte, ville qui est la capitale du « *Bas-Poitou* ». Cette route passe par la Châtaigneraie et Baguenard.

Docteur Jean Gabriel Gallot →

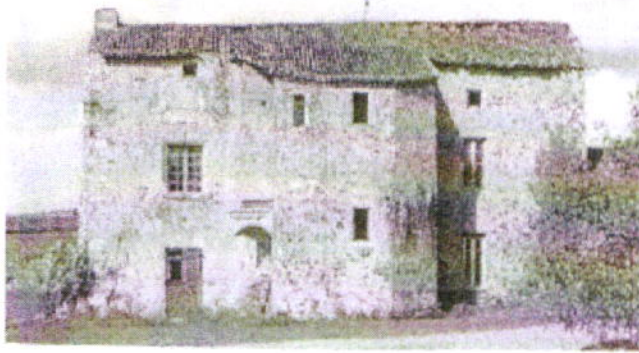
Le docteur Gallot, en plus de la précarité de la voirie est confronté également, journallement, à la pauvreté d'une clientèle de paysans, d'artisans, de tisserands et maints autres quantités de pauvres bougres tous plus ou moins besogneux, à qui, dit-il bien souvent, il manque jusqu'à l'espérance. Il est révolté par les conditions de vie de ces malheureux qui ont une mauvaise nutrition, mangent peu de viande, n'ayant pas de vin, de cidre, pas assez de pain de seigle, de blé noir, de fruits . . . Et, dit-il encore, tout cela est la cause principale des épidémies de fièvres malignes, des dysenteries qui font des ravages considérables. Mais, il y a aussi un manque d'hygiène évident ! Il déplore, que les vêtements soient insuffisants et grossiers et que nous ayons de mauvais couchages. Il fait remarquer qu'il n'est pas sain de dormir avec les bestiaux et n'a point manqué de faire des recommandations en ce sens depuis longtemps déjà ! Le docteur Gallot, qui est très estimé, ici, s'est confié à l'un de ses amis [dès 1785] : « *Il faut voir certains de ces malheureux périr dans leurs ordures ! De plus [rajoute-t-il] ils font trop confiance aux charlatans et, ils ont encore des préjugés tenaces, utilisant des procédés mystérieux et faisant trop souvent appel à la sorcellerie. Nos pauvres gens se tuent eux-mêmes en ne voulant pas se reporter aux avis des médecins. Ils se laissent tuer par les « *médicastres* », tel un nommé Masson qui demeure à la Caillère, qui distribue des emplâtres et des pilules à l'efficacité suspecte. Heureusement [rajoute-t-il], je suis aidé dans mon art par les curés qui m'appellent souvent pour leurs paroissiens et pour eux-mêmes !* ». Mais les gens du bocage, en effet, se méfient de la médecine nouvelle qu'il représente. Ils lui préfèrent le « *rebouteux* », « *l'empirique* », ou même le célèbre bourreau de Fontenay, expert en l'art de disloquer, mais aussi, paraît-il, de remettre les articulations. . . Monsieur Guinefolleau, le curé de la paroisse, recommande expressément d'avoir recours au docteur Gallot, qui comme lui, est affilié à la Franc-maçonnerie. Le docteur en est adepte depuis 1771. Bien que son activité y soit discrète, cela explique nombre de ses engagements (*successifs*) et surtout la parfaite « *laïcité* » de ce « *Protestant* » avec qui le curé entretient de bonnes relations. Érudit, le docteur Gallot est un adepte d'un grand homme aux idées novatrices, quoique un tantinet révolutionnaires, le philosophe Jean



Jacques Rousseau [1712 -1778, descendant de Huguenots émigrés, qui se sont convertis au catholicisme vers 1728]. Ce penseur plaide depuis longtemps pour plus de justice et moins de pauvreté. Surtout, il dénonce les méfaits de la société fondée sur la propriété, source d'inégalité. Il a été jusqu'à promulguer l'idée de démocratie. C'est lui aussi, qui a tant exalté la vie simple aux champs et que prône également le docteur Gallot.

← Jean-Jacques Rousseau

Pour l'heure, le docteur Gallot plaide pour les gens de chez nous surtout pour les plus humbles. Il préconise pour remédier à toutes les misères d'obtenir des fonds publics pour l'entretien des voies de communication, des ateliers de travail pour les nécessiteux mais surtout que soit réalisé des distributions de vivre.



← Logis vendéen typique du XVI^e - XVII^e.

p.152

Il incite aussi à la vulgarisation de la culture de la pomme de terre, ce tubercule, qui paraît-il, est délicieux et qui colle bien les estomacs affamés. Il voudrait aussi qu'on établisse des hospices de charité pour les vieillards sans ressource et surtout sans famille ainsi que des maternités qui pourraient éviter, dit-il, l'hécatombe de décès de nos femmes en couches. Il se dit prêt à y contribuer et il invite à en faire autant ceux qui sont plus riches que lui ! Le docteur Gallot, qui demeure un homme modeste, et abordable dans la vie

courante, a réellement le souci du peuple !

Moi, **Jean Rousseau**, l'aîné, j'ai l'impression que c'est un brave homme. Pourtant, certains disent de lui que sa bonté n'est pas sans une certaine condescendance protectrice et que c'est un « bourgeois » manipulateur qui recherche sa propre promotion dans l'abaissement du clergé et de la noblesse. Pour moi, il est l'un des nôtres après tout le respect que nous devons à Monsieur *Not'curé* ! N'est-il point, comme nous, né au « *païs* ».



JEAN GABRIEL GALLOT

← Le Docteur Gallot

Il est le petit-fils de Noé Gallot [1675 - 1739], Sieur de la Filée, de la paroisse de Saint-Maurice-le-Girard. On disait de cet hobereau, que c'était « *un mauvais converti qui ne s'acquittait pas de ses devoirs [catholiques] mais pour le reste, bon vivant, grand chasseur, grand propriétaire autant à Mouilleron qu'en celle de St Maurice* ». Il demeure en famille au « *Logis des Aprelles* », paroisse de Saint-Maurice. Il a eut deux fils, Noé-Pierre, Sieur des Aurières, qui demeure en la paroisse de Bourneau. Et, Noé-Mathurin Gallot, toujours de ce monde et qui est le père du docteur. Pour lors, c'est ce dernier ainsi que son fils aîné Jean Gabriel, le docteur, qui demeurent ensemble au « *Logis des Aprelles* », dans la demeure paternelle. Jean Gabriel a fait ses études de médecine à Paris mais doit, à cause de sa religion, soutenir son doctorat à la Faculté de Montpellier. En 1767, il revient dans le bocage de son enfance, à

Saint-Maurice-le-Girard. Il épouse [1^{er} septembre 1779] Elizabeth Goudal, protestante et fille d'un riche commerçant de Bordeaux. Leur union a été bénie « *au désert* », en Saintonge, par le pasteur Martin, du village de Saint-Savinien-du-Port. Très vite, elle lui donne un fils Néo-Gabriel [1780-1792] puis une fille, Philippe-Elizabeth [1781] puis un autre fils, Moyse-André [1782-1841]. L'estimé praticien a été élu membre de l'Académie royale de Médecine [1787] mais n'en demeure pas moins fort simple et modeste. Cette année-là, est publié un Édit Royal qui accorde aux Protestants le droit à l'État-civil. Le docteur Jean Gabriel Gallot, fait alors légaliser son mariage [6 septembre 1787] devant le Bailli de Vouvant, paroisse située en bordure de la forêt royale de Vouvant [aujourd'hui dite Mervent-Vouvant] et distante de quatre lieues environ de Saint-Maurice [15 -20 km]. Tout cela, se raconte lorsque l'on va de maison en maison pour travailler à la journée comme « *masson de terre* ». C'est un métier qui nous mène, mes frères et moi, parfois loin de notre borderie de la **Sauvagère** où nous demeurons toujours tous en famille et en « *communauté taisible* ». Mes frères, qui prennent de l'âge, et surtout de l'assurance, commencent à se déplacer seuls, eux aussi, selon l'offre de travail. C'est ainsi qu'on apprend toutes ces choses et les dernières nouvelles qui, en ce moment, sont fort nombreuses. On sait que, depuis quelques temps, la grogne règne un peu partout. Les esprits ont réellement changés surtout depuis janvier dernier et, en février surtout, lorsqu'il y a eu ces troubles à cause de la faim. La misère, depuis ce dernier hiver, s'est abattue sur nous comme « *la vérole sur le bas clergé* ». Il règne une certaine effervescence dans beaucoup de paroisses et dans nombre de foyers.

À la veillée, tous, on discute âprement sur le sujet et les espoirs permis grâce à la prochaine réunion des États Généraux. Ma femme, **Jeanne**, est « *en espoir* » à nouveau. Elle est bien grosse mais toujours aussi gaillarde à la besogne. Il nous faut penser au petit à venir et à l'hiver prochain qui risque d'être encore dur. Le début de l'été, de cette année [1789] est aussi pourri que ne l'a été le printemps. Les foins pourrissent sur les prés avant même de pouvoir être fauchés tant il pleut.

Masson de terre →

Et pour comble de malheur, on ne peut couper les seigles qui germent sur les épis. On n'a plus de blé en réserve dans les greniers. Sous peu, le pain va manquer. Le 9, 10, 11 et 12 mars





← Les trois Ordres : le Clergé, la Noblesse et le Tiers État p. 153
 dernier, à La Châtaigneraie, a eu lieu l'Assemblée des délégués des paroisses faisant partie du « baillage » de Vouvant, afin de procéder à la désignation des représentants du Tiers état, qui nous représenteront. Ils se sont rendus à Poitiers [16 mars] afin de participer à l'élection des Députés de cet ordre qui doivent, eux, représenter le « *petit peuple* » aux États Généraux. Le docteur Gallot, qui a quarante cinq ans, y a été élu. Le 20 mars suivant, Mr Guinefolleau, curé de Mouilleron-en-Pareds et prier de la paroisse, est parti lui aussi à Poitiers accompagné de ses confrères, de Saint-Sulpice, de Thouarsais et, Forgeret, vicaire de la paroisse de Bazoges-en-Pareds, afin de contribuer à la nomination des

Députés du Clergé. Ce clergé, « *riche comme Crésus* », qui ne donne point toujours l'exemple, et qui de ce fait est en plein déclin, subit, dit-on, un peu partout une crise de vocation, une crise de foi et de pratique religieuse attestée, entre autre, par la disparition quasi totale des clauses pieuses dans les testaments. Ces donations, qui leur étaient faites, étaient rédigées par le mourant, à l'approche de la mort souvent par peur de l'enfer. Elles sont devenues une pratique rare, ce qui affaiblit le Clergé, souvent avide, il faut bien le dire ! D'après certains, « *Not' curé Guinefolleau, n'est sûrement pas parmi les prêtres porte-parole d'une moralité des plus austères dans notre population rurale aux mœurs simples pour ne pas dire simplistes* ». Monsieur Boursier, un ancien desservant de Mouilleron, et aujourd'hui, curé de la paroisse de Mouchamps, ainsi que Macé, le vicaire de Saint-Maurice, sont beaucoup plus estimés dans la population de ces deux paroisses. Ils sont connus pour leur « *esprit Montfortain* » et, surtout, ils ne vivent pas aussi confortablement. En attendant, un grand espoir fait battre tous les cœurs ! En convoquant les États Généraux, le roi et ses ministres souhaitent éviter la banqueroute car les finances royales sont en très mauvaises passes. Les bourgeois espèrent des réformes politiques qui les avantageront. Le bas clergé attend une situation meilleure et, les paysans, sans trop d'illusion, aspirent à des charges moins lourdes qui amélioreraient leur vie au quotidien. Surtout, ces derniers escomptent pouvoir chasser bientôt à leur guise sans avoir toujours à leurs trousses les sergents gardes royaux ou les gardes privés. Toutes les réunions d'Assemblée, du dimanche au bourg, pour la rédaction notamment des Cahiers de Doléances, sont à peu près semblables partout. On a tous une nouvelle vision du futur et, de ce fait, un vent d'optimisme souffle dans les campagnes. L'heure est aux grandes espérances.

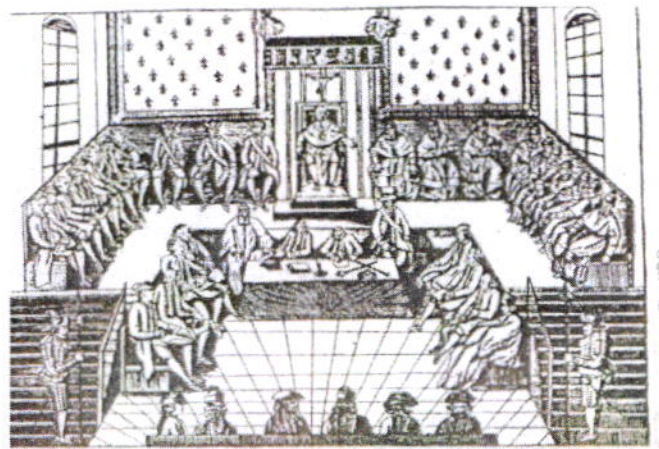
Louis XVI →

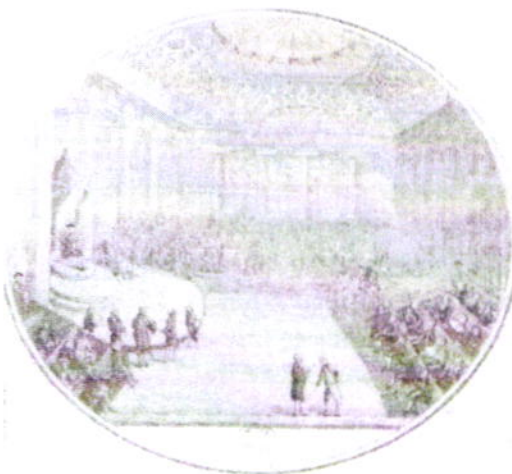
Moi, **Jean Rousseau**, l'aîné, et mes trois frères : **Jean le cadet**, **Pierre**, l'aîné et **Pierre**, le cadet, on est très agités. On a participé avec discernement à tous les évènements, écoutant tour à tour le curé et le docteur Gallot. On croie et on espère surtout que tout puisse changer. L'Age d'Or va poindre. On va connaître la *Liberté*, on goûtera bientôt à l'*Égalité* et on pratiquera la *Fraternité*. La Réforme fiscale sera acquise, c'est sûr ! Peut-être, y aura-t-il la suppression des impôts !! C'est ce que l'on chuchote dans les caves, dans les cabarets et dans certains petits cercles évolués, comme il en existe, parait-il, à Pouzauges, à Réaumur, à la Châtaigneraie et, même ici, à Mouilleron, que l'on nomme « *Sociétés des Pensées* ». Sitôt après leur voyage à Poitiers, les Députés se sont déplacés comme prévu à Versailles où ont commencé les États Généraux en présence du roi, de la reine, de la Cour, dans la salle des *Menus-Plaisirs*, qui est située non à l'intérieur du palais mais entre l'*avenue de Paris* et la *rue des Chantiers*. Elle a été repeinte pour l'occasion en tons clairs, blanc et vert.



Réunion des États Généraux →

L'ouverture s'est faite [5 mai] sans notre curé, Monsieur Guinefolleau, qui n'a pas été élu. Ont été retenus neuf députés pour la Vendée dont à Fontenay-le-Comte, les nommés : **Pervinquière** [Mathieu-Joseph Pervinquière devint Procureur général syndic et administrateur du Département [1791-92] avant d'en devenir le Président. Il fut juge-criminel à Fontenay en 1806, Président de chambre à la Cour de Poitiers en 1811, obtint le titre de Baron d'Empire et fut élu député en 1814. Il se fit construire un bel immeuble, rue de la République à Fontenay [actuellement n° 47 où logera le Commandant allemand en 1940] et il mourut le 24 janvier 1828, dans son domaine de la Baudonnière, près de Marsais-Ste-Radegonde].





Pervinquière est né à Fontenay [11 février 1760]. Il est le fils d'un avocat et est devenu à vingt et un ans sénéchal de Coulonges-les-Royaux [1781] ; Baille-Germon, un républicain convaincu, mais d'opinion modéré, aussi de la région de Fontenay. Avec eux, s'étaient réunis aussi pour la rédaction des cahiers de Doléances, dans la *chapelle des Cordeliers*, de Fontenay : Cochon de l'Apparent, personnage éminent, qui n'hésita pas à dénoncer les « *abus révoltants* », demandant une meilleure répartition et une diminution des frais de perception particulièrement sur le blé et le pain. Il revendiqua également un amoindrissement des droits pour « *encourager et soulager le peuple avec des débouchés suffisants pour que notre Poitou tienne son rang parmi les Provinces les plus*

importantes du Royaume ». Avec eux encore : le nommé François Bouron, né à St-Laurent-de-la-Salle [2 octobre 1752], procureur du Roi, qui a fait paraître une vigoureuse brochure sur les « *Moyens de sauver le Royaume de France de la Banqueroute* », ouvrage plein de patriotisme, qui le rendit bientôt très populaire auprès de tous les milieux. Il a de vastes connaissances juridiques, un jugement très sûr et il sut imposer à l'Assemblée de Poitiers le « *Cahier de Doléances* » de Fontenay. Un autre représentant du Tiers : François Le Maignen, qui est un aisé propriétaire de la région. Il possède, entre autre, la Métairie du Tallud-Sainte-Gemme, proche la paroisse de Mouilleron. Il fait partie de cette *Bourgeoisie* marchande et administrative qui a fait récemment fortune, formant une élite de pensée, se sentant de plus en plus forte et considérée.

Sont allés également à Versailles, le docteur Gallot, Louis Prosper L'Official, ami de Gallot, et qui est lieutenant général au Siège Royal de Vouvant siégeant à la Châtaigneraie, ainsi que Goupilleau « de Fontenay », qui malade, se fit porter dans un fauteuil pour le *Serment du Jeu de Paume* (*).

Parmi les représentants du Clergé, attentifs et craintifs, face aux idées nouvelles, il y a : Ballard, né à Fontenay [20 août 1728, fils du chirurgien Ballard], curé du Poiré-sur-Velluire ; Grandin, curé de Bazoges en Pareds ; Monsieur Dillon, personnage haut en couleurs et curé du Vieux-Pouzauges [Dominique Aristide, voir son portrait p. 156 ; en 1797, curé défroqué et marié, il est président de l'administration locale] ; Jallet [originaire de la Motte-Ste-Héraye], curé de Chérigné. Mais, très vite, il y a eu confusion et mésentente entre les trois ordres. À ce qu'il paraît, le Clergé s'est rallié officiellement [19 juin] à nos représentants du Tiers État. Le curé Jallet est, comme les autres religieux qui font partie du bas clergé, habillé en costume traditionnel. Il porte une soutane, des souliers à boucle d'argent et un bonnet noir. Il avait déjà annoncé sa décision [le 12] de quitter le Clergé et de se joindre à nos représentants du peuple, leur disant : « *Nous venons à vous, précédés du flambeau de la Raison et guidés par l'Amour du Bien Public, nous placer à côté de nos concitoyens, de nos frères. Nous accourons à la voix de la Patrie, qui nous presse d'établir entre les Ordres la concorde et l'harmonie, d'où dépendent le succès des États Généraux et le salut du Pays* ». C'est ce qu'a rapporté, en *presche*, l'curé de Mouilleron. Ce dernier paraît, à ce jour, abonder en ce sens.



Le bas clergé, semble s'écarter de la Noblesse qui, d'ailleurs, ne se distingue plus que par ses titres. Elle a eu son heure de gloire à l'époque féodale jouant un rôle éminent dans la France militaire [des XVI^e et XVII^e siècles] mais elle n'a plus que des privilèges dépourvus de fondement rationnel. Pour la noblesse vendéenne, en tous cas, l'abbé de Beauregard du chapitre de Luçon, dit complaisamment qu'elle « *vit dans son château, plutôt une modeste gentilhommière. Elle entretient d'étroits rapports avec les paysans, d'autant plus que le système d'exploitation qui est le métayage, implique le partage des récoltes et du bétail entre le propriétaire et le métayer. Le seigneur se montre attentif à ce qui touche la vie familiale de ses paysans. . . De son côté, le paysan montre attachement et fidélité à son maître. Mais, s'il lui témoigne du respect, il affiche à son égard quelque liberté. Il traverse son parc sans autorisation et organise, à l'occasion, ses fêtes locales dans la cour du château. La noblesse ne s'allie que dans la contrée : toutes les familles sont, en conséquence, unies par les liens de parenté et forment une espèce de confédération dans laquelle règne une égalité parfaite et même une extrême* » (*) il est reconnaissable, à droite, sur la toile qu'a fait le peintre **David** (voir p. 156)





familiarité, malgré l'inégalité des fortunes.

p.155

La noblesse vendéenne, sans être fière, a une grande idée de son rang ; elle ne va pas à la Cour et n'aime pas ceux qui s'y font représenter. Cette noblesse, qui consomme tous ses revenus dans le pays est vraiment aimée du peuple, mais son éducation est loin d'être soignée et ses mœurs ne sont pas toujours exemplaires ».

C'est, à ce moment-là, en général, l'image réelle des nobles du Bas Poitou. Ils participent à la même société que leurs métayers, leurs bordiers et leurs journaliers. Le négoce qui est fait sous leur tutelle : la vigne, le blé, les troupeaux contribuent au ravitaillement de grandes villes comme Nantes entre autre.

Vers la fin du mois de mai [20, 22], la Noblesse, pourtant avec beaucoup de réticence néanmoins, abandonne à son tour ses privilèges

fiscaux et acceptent enfin l'égalité devant l'impôt, mesure qui fut applaudie à tout rompre ! Les députés du Tiers État, en souvenir de ces faits, ont fait fabriquer une assiette de porcelaine pour marquer l'évènement. Elle représente une balançoire, où d'un côté le peuple dit : « *le plus fort l'emporte* » tandis qu'on fait dire à la noblesse : « *nous jouons de malheur* ». Une autre assiette, en faïence de Nevers, est réalisée également agrémentée d'une légende : « *Vive le Tiers État* ». Elles étaient vendues par des colporteurs. Parmi les gens du « *Petit Peuple* », peu avaient les moyens de les acheter.

En ce moment, les conjonctures se succèdent à un rythme insensé. Les nouvelles vont vite, très vite même. Le bourg de Mouilleron est en pleine effervescence !

Après le ralliement des trois Ordres, l'Assemblée des députés, réunie à Versailles et, qui se disait « *Nationale* », se transforme [9 juillet] en *Assemblée Nationale Constituante*. On ne comprend pas très bien ces différences mais on espère en l'efficacité de cette session. L'Assemblée veut refondre entièrement le vieux royaume, revoir les institutions, la législation, l'administration, la justice, les finances. Elle veut également modifier les poids et les mesures, qui paraît-il, sont obsolètes. Elle veut aussi avoir un regard sur la religion même, ce qui de mon avis à moi, **Jean Rousseau**, n'est pas de son ressort.

Tout, en fait, lui paraît à reprendre ! Au premier abord, toutes les réformes qu'ils préconisent, déplaisent un peu à la paysannerie, attachée qu'elle est à l'Ancien Régime et surtout au Roi. Mais enfin, il faut voir ! On apprend, qu'à cause de la pénurie générale de blé et la peur de la disette qu'elle engendre, des « *Jacqueries* » [révoltes] se multiplient un peu partout dans nombre de province. Il se répand la nouvelle qu'à Paris le peuple qui a faim, gronde. Après un hiver glacial, on a, maintenant, un été réellement pourri.



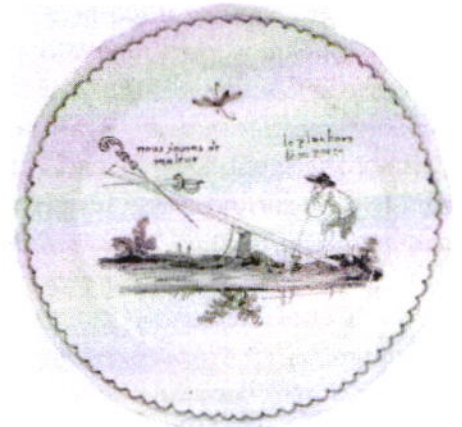
Assiette révolutionnaire, **la force du peuple l'emporte sur la noblesse** →

Les foins sont à peu près partout gâtés sur les prés et l'on ne peut couper les seigles qui germent sur les épis tant il pleut. Le peuple ne peut trouver ni pain, ni blé. La misère est extrême surtout dans les grandes villes. À la Rochelle, il n'y a plus de pain que pour trois jours et, à Paris, le peuple en réclame avec violence. La misère est dans ce moment à son

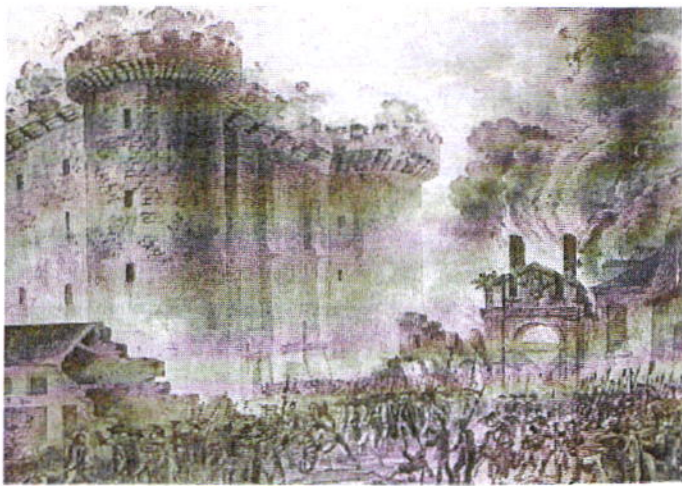
comble . . . !

← Assiette révolutionnaire **Vive le Tiers État**

D'ailleurs, une grande émeute s'est produite. Le « *petit peuple* » de Paris a pris de force la prison de la Bastille [14 juillet] faisant de nombreux morts. Ce jour-là, le ciel était couvert, un vent d'ouest assez fort soufflait et il ne faisait pas très chaud : 17° 8 à Réaumur [22° 2 à midi à Paris]. La masse populaire, qui menait grand tapage autour de la Bastille, mais qui avait fort peu de fusils et ne pouvait rien faire avec les piques, les sabres et les broches de cuisine dont elle était armée, devint plus agressive. La tension monta au fur et à mesure que le temps passait. Elle fut telle qu'une fusillade éclata vers midi et demi. Le sang coula et malgré les pourparlers,



(Ph. Jasse)



← Prise de la Bastille

p.156

rien n'arrêta la masse populaire décidée à en découdre. Le soir, la Bastille était prise faisant une trentaine de morts devenus, aussitôt, les « *Martyrs de la Liberté* ».

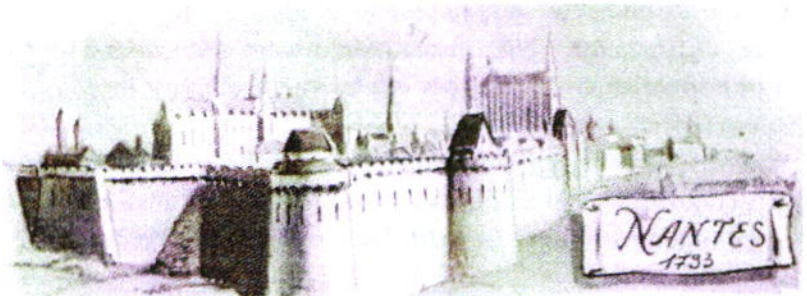
À Versailles, le roi n'a rien changé à ses occupations habituelles et, dans son journal, à la date du « *mardy 14* », il noté : « *Rien* ». À quelle heure Louis XVI a-t-il appris le siège de la Bastille ? Son entourage lui aurait-il caché intentionnellement, pour quelques heures encore, des troubles aussi graves.

À la suite de la nouvelle de ces événements, qui bousculent brutalement le vieux royaume ainsi que la vie de toutes les catégories d'individus, une grande

peur de l'inconnu se propage soudain surtout dans les campagnes. Elle est accompagnée d'un vent de violence, puisque, paraît-il, près de trois cent châteaux ont été pillés et brûlés [19 juillet] tandis qu'à Nantes, il y a eu [le 20] des scènes de panique. Les représentants sont toujours à Versailles où la situation piétine. Le curé de la paroisse de Luçon, invite les paroissiens et la population des alentours à se déplacer pour assister [31 juillet] à la célébration d'un *Te Deum*, pour le retour de l'ordre dans le pays de France. Toute la famille **Rousseau**, et ceux du voisinage, y ont assistés. On est troublé, embarrassé par tous ces bouleversements et on ne comprend pas vraiment la finalité de tous ces troubles.

la ville de Nantes →

Pourtant, l'immense majorité du peuple français se félicite des premiers résultats obtenus par les États Généraux. Les édiles luçonnais [élus de Luçon] écrivent même [31 juillet 1789] à l'Assemblée Nationale pour lui faire part du dévouement de leur ville : « *à tout ce qu'elle a fait et qu'elle continuera à faire pour former et consolider l'édifice national dans toutes ses parties et qu'elle restait [la ville de Luçon] animée de l'amour le plus pur et de la fidélité la plus inviolable pour la personne sacrée du Roi* ».



Jeanne, ma femme, vient de me faire encore un petit qui est né [4 août 1789] en notre borderie de la **Sauvagère**. On l'a appelé **Pierre**, comme mon jeune frère, qui d'ailleurs en est le parrain. On est allé au bourg pour le faire baptiser illico-presto par Monsieur le curé Guinefolleau.

Quelques jours plus tard, on a appris que le jour même de la naissance de mon fils, à Versailles, les députés de l'Assemblée ont voté l'abolition des privilèges et la possibilité de rachat des droits féodaux. « *Nous sommes tous des citoyens* », a-t-on entendu dans la salle du jeu de paume, pendant que les représentants prêtaient serment. Dès, le lendemain la nouvelle a circulé. Cela a été des manifestations de joie à Paris et dans tout le pays surtout parmi les gens du peuple, qui à la vérité, en général, n'aimaient pas spécialement leurs gros seigneurs. Surtout, « *l'ivresse de la joie s'est aussitôt répandue dans tous les cœurs. Il semblait qu'un nouveau jour allait luire sur la France* » !

Cet événement, et la naissance de mon deuxième fils, me procure une double satisfaction. Il transporte de joie mes frères ainsi que toute la famille et pareillement ceux des hameaux voisins. Ce fut aussi de la joie dans le bourg de Mouilleron. Les petits « *bourgeois* » se félicitaient, encore plus que les petites gens du peuple, de cette nouvelle conjoncture qui allaient leurs permettre de racheter certains droits, des charges et de l'immobilier.

le Serment du Jeu de Paume →

Le cabaret du bourg de Mouilleron, et bien d'autres, n'ont pas désempli de la journée. Nous, les **Rousseau**, on y a bu un bon coup de





gnaule [eau-de-vie] pour fêter l'évènement.

p.157

Quelques jours plus tard [11 août], un décret de l'Assemblée confirmant les décisions du 4 août, détruit entièrement le régime féodal : « *les droits et devoirs tant féodaux que censuels sont abolis* ». Cette mesure fut accueillie avec joie par tous ici et donna l'occasion de trinquer à nouveau. Certains, à Paris surtout, chantaient : « *Si les grands troublent, encore, que le Diable les confonde ! Et puisqu'ils aiment tant l'or, que dans leur gueule on en fonde ! Voilà les sincères vœux qu' les harengères font pour eux* ».

À la vérité, le poids réel des droits féodaux est fort variable selon les provinces. D'ailleurs depuis quelques temps, les circonstances économiques difficiles dans cette région [seconde moitié

du XVIII^e siècle] avaient déjà contraints certains seigneurs à réactualiser un certain nombre de petits droits et redevances féodaux. D'autres, plus coriaces, les maintenaient avec pugnacité, ce dont se plaignaient amèrement leurs paysans : « *Que nous importe la perte de ces titres qui leur est si cher ! mais qui obligeait parfois les hommes à passer la nuit à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de nos voluptueux seigneurs ! Qui de nous ne ferait avec plaisir un bûcher [feu] expiatoire de ces infâmes parchemins où s'étaient toutes nos redevances* ».



← Les députés des **Trois Ordres**

À Fontenay-le-Comte, il paraît, qu'il y eut quelques émeutes qui étaient le fait de gens malheureux et révoltés auxquels s'étaient joints de traditionnels pillards de circonstance. Ils ont fait, entre autre, un grand feu de joie avec tous les papiers terriers ! Pour prévenir d'autres troubles, les représentants de la ville ont organisé un régiment sous les ordres du major général Gabriel Baudry d'Asson, noble poitevin [qui plus tard se trouvera à la tête des insurgés de sa région]. À Luçon, le « *Grenier à blé de la Vendée* », on note bientôt la présence de

fortes garnisons militaires.

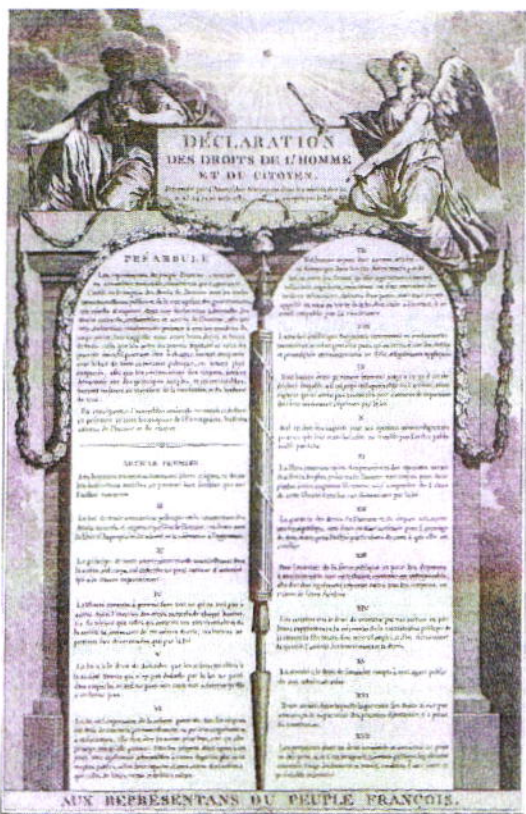
Monsieur le curé nous a lu les Articles du décret, portant sur l'« *abolition du régime féodal* ». Ils ont été votés sur plusieurs jours [4, 6, 7, 8, 11 août], dont : L'Article **I**, qui n'exclut pas toute indemnisation [pour leur rachat] de son fait. Ce sont exclusivement les débiteurs des taxes, des rentes non féodales ou non « *mélangées de féodalité* », qui doivent effectuer ces rachats. Il doit être payer une somme forfaitaire une seule fois pour toutes au seigneur du lieu qui reste néanmoins propriétaire de son bien. Cette somme se substitue à la rente sur la propriété d'un moulin [par exemple], sur celle d'une borderie ou sur les redevances annuelles à condition d'avoir la possibilité de le faire. Par contre, s'il s'agit de rentes à caractères féodales ou mélangées de féodalité, comme la « *journée de corvée* », la « *main-morte* » [c'est-à-dire l'impossibilité légale de transmettre aux enfants les biens par testament] etc. . . , celles-ci sont abolies purement et simplement sans dédommagement pour le seigneur, comme par exemple, la rente sur la mouture [farine], sur le pressage du vin.

Mais qui, parmi les plus pauvres auront les moyens de les racheter ? On a apprécié plus particulièrement certains changements : L'Article **2**, abolit le droit exclusif des fuies et des colombiers. Dorénavant, les pigeons seront enfermés aux époques fixées par les communautés ce qui évitera le saccage de nos champs de blé. Durant d'autres périodes, ils seront regardés comme gibier et chacun aura le droit de les tuer sur son terrain.

Par l'Article **3**, le droit exclusif de la chasse et des garennes ouvertes est pareillement aboli. Tout propriétaire a le droit de détruire et, faire détruire, seulement sur ses possessions naturellement, toute espèce de gibier sauf à se conformer aux lois de police. Cette liberté de chasser a été tellement attendue par tous les paysans !

Par l'Article **5**, le clergé séculier et régulier est contraint lui aussi à abandonné sa redevance, la dîme, parfois lourde selon les curés : à





Mouilleron, elle était au 24^{ème} de nos revenus, tandis que, l'Article 8, supprime les droits de casuels [somme à payer pour les enterrements etc.] qui cesseront d'être rétribués dès qu'il sera donné une pension [salaire] aux prêtres. p.158

La perception de l'impôt se fera sur tous les citoyens, quel qu'il soit et, sur tous les biens de la même manière et dans la même forme, dit, l'Article 9. On applaudit surtout à cette mesure enfin égalitaire.

L'Article 13, pose le principe d'une « contribution commune indispensable » répartie également.

On apprend, que le 23-24 août, a été rédigé un décret qui proclame la liberté des opinions religieuses et de presse tandis que le 26, l'Assemblée vote :

la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Un des députés clame : « L'ignorance, l'oubli et le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ! . . . ».

Partout, le peuple acclame cette déclaration et chante : « Oui ! tous les hommes sont égaux et leurs droits sont les mêmes, on ne distingue les héros ! qu' à leurs vertus suprêmes ! Mais la loi qui nous pèse tous, dans sa juste balance ! Mortels, ne doit mettre en vous aucune différence ! »

À Versailles, pour les Députés, c'est encore l'emballement bien que les déboires soient déjà commencés car la « machine du changement » s'emballle, elle, aussi ! Pourtant, dans l'ensemble et, pour nous aussi, les hommes de la famille **ROUSSEAU**, « tiète Revolution » a été bien accueillie et plus particulièrement par les populations du Bas Poitou ainsi que de celles des Mauges. On a été sensible à certaines promesses : égalité fiscale, suppression des taxes et privilèges seigneuriaux [dont beaucoup étaient néanmoins, en réalité, théoriques] et, surtout, on a été très réceptif à la disparition de la milice royale. Cette milice ne mobilisait pourtant qu'un seul homme pour 149 civils [environ 8 à 9 pour Mouilleron] et, le requis, allait faire le soldat à proximité [dans les garnisons] de la côte : Talmont, Les Sables . . . Malgré tout, cette milice est viscéralement haïe. Aussi, les hommes répugnaient-ils à cette obligation.

Dans les campagnes, l'enthousiasme règne encore malgré les intempéries qui perdurent. On va, c'est certain, manquer de blé pour l'hiver à venir ! On a toujours en mémoire les tourments de l'hiver passé qui a été des plus rigoureux. Le printemps qui a suivi ne fut que bourrasques et, l'été, en ce moment, est très pluvieux. Tout ce mauvais temps n'est-il pas le présage de mauvaises choses à venir ! Les esprits sont très échauffés et l'on constate quelques changements dans les mentalités. Les paysans ne sont pas les seuls à manifester maintenant quelques tiédeurs à l'égard de ce « bouleversement » et aussi envers quelques-uns de ces représentants. Les artisans et les ouvriers, surtout, n'y ont pas trouvé les améliorations promises.

Le Bas Poitou et, plus particulièrement le bocage, est une région d'agriculture et d'élevage mais elle connaît également une petite activité industrielle répartie autour de la Châtaigneraie, dont une à Saint-Maurice-le-Girard, à Pouzauges, aux Herbiers, à Bressuire, soit quatre mille personnes environ employées à la fabrication surtout d'étoffes grossières : « droguet », « tiretaine », alors qu'à Cholet, dans une multitude d'ateliers établis autour de la ville, on fabrique surtout des mouchoirs souvent rouge et de grande renommée.

Dès que commencèrent les événements, « une foule d'ouvriers et de tisserands se trouvaient à la veille de manquer d'ouvrage et de pain ». Aucune des mesures politiques et sociales annoncées ne leur a été profitables. À tout ce petit peuple, on a apporté plus d'idées que de progrès.

Cholet capitale du mouchoir →

C'est pourquoi, la peur des incertitudes du changement est arrivée. Avec raison, puisque très vite les choses vont en se gâtant. Les événements, qui se succèdent, brusquent les idées acquises depuis toujours. Le peuple, par la voix de ses représentants, devient le dépositaire de la souveraineté nationale, en les substituant à Dieu, au Roi . . . Tout cela provoque déjà des conflits au sein de la population





← le roi explique à son fils les termes de la **Déclaration des Droits de l'Homme**

Par un nouveau décret de l'Assemblée [10 octobre], le roi du royaume de France, *Louis le Seizième*, devient « *Roi des Français* ». On ne comprend point trop ces nuances. Monsieur le curé a tenté d'expliquer la différence : « *Not' Roué* était *Rex Francorum* » par la grâce de Dieu. Maintenant, il est « *Roi des Français* » que parce qu'il a prêté serment à l'Assemblée Constituante. Il est décrété citoyen comme les autres.

D'ailleurs, rajoute *not' curé*, qui semble satisfait de cet état de chose, le roi dispose de l'essentiel du pouvoir exécutif et contrôle la législation par le droit de suspendre quelques temps l'application des lois en opposant son « *veto* ». On ne comprend « *goutte* » à tout ce « *charabia* ». Ces nouvelles mesures ne nous dérangent guère tant qu'on touche pas à un « *seul cheveu de notre roué* » qui l'est toujours, pour nous, par la grâce de Dieu !

Que de changements tout de même ! Chaque dimanche, à chaque

prône, Monsieur le curé annonce des nouveautés. Il paraît que la paroisse n'est plus une paroisse mais une commune. Pourquoi ce changement ? La majorité des habitants de la paroisse ont pris assez mal cette installation d'une « *municipalité* », avec à sa tête des « *municipaux* » choisis, il fallait sans douter, parmi les plus riches de la paroisse, non, de la « *commune* », doit-on dire maintenant ! Monsieur Guinefolleau, qui appartient à la Maçonnerie, comme on le sait d'ailleurs, se montre à priori favorable à ces changements et aux idées nouvelles. La nouvelle administration, telle qu'elle a été décrétée par la Constituante, ne séduit pas particulièrement.

En outre, la formation des municipalités a conduit à des regroupements de paroisses : Saint-Germain-l'Aiguiller vient d'être annexé à la « *commune* » de Mouilleron. Ceci, a conduit à la fermeture de son église. Ces cas sont nombreux, paraît-il et certaines églises sont vendues avec même leur mobilier sacré au profit de l'État et non de la commune. Ceci irrite les paroissiens habitués depuis des lustres à pratiquer leur culte dans leur chapelle.

Le conseil général, le maire et le procureur, élus pour deux ans, ont remplacés les notables traditionnels et, les paysans pourtant majoritaires dans la commune, sont minoritaires parmi les élus qui ne sont, ni plus ni moins, que les mêmes : ces « *bourgeois* » locaux qui se sont toujours allégrement rempli le « *gousset* » et qui continueront de le faire au détriment des plus modestes voire des plus pauvres !

Avant, dans les « *assemblées* » de paroisse, on pouvait au moins s'exprimer.

À *ct' heure*, leurs réunions se font en privé dans la « *salle communale* ». Un système de courrier très rapide a été établi entre les responsables locaux et ceux du pouvoir central ; ainsi les ordres et, surtout les nouvelles, vont vite, bien trop vite pour les mauvaises. Ce qui nous déplaît aux paysans, c'est qu'à la place du curé et des nobles que l'on connaissait et, dont la supériorité était admise, on voit apparaître ces « *fameux bourgeois* » souvent « *issus de la roture* » [de la paysannerie] et qui n'ont pas toujours la manière avec leurs administrés. Ce sont souvent des « *maires insolents dont l'orgueil se fait d'autant plus sentir sur le peuple qu'ils en sont sortis* ».

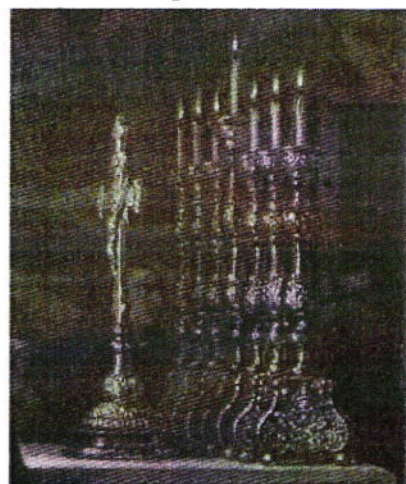
← **Allégorie** : l'éducation de l'Homme commence à la naissance

Les esprits ont changés et les comportements !

Quelques roturiers, qui ont une grosse métairie, se sont « *embourgeoisés* » comme ce Le Maignan, régisseur de la « *Métairie de la Bruyère du Tallud* » [Ste Gemme]. Mais dans quelle condition ! Les vieux paysans de la paroisse qui connaissent bien *t' iète famille* [Le Maignan entre autre] n'oublent pas que leur « *maître du moment, si souvent trop fier, n'est pas descendu d'un si haut prunier* » ! Que le grand-père ou l'arrière grand-père de ce « *maître* », jadis, ne vivait pas dans de meilleures conditions qu'eux même aujourd'hui et que leur fortune, acquise sur deux ou trois générations, est parfois suspecte et difficile à expliquer.



L'éducation de l'Homme commence à la naissance.





← Arcades de la place Belliard à Fontenay p.160

Marchand, bourgeois, le nouveau riche, à ct' heure, est plus méprisé que certains de nos authentiques nobles, qui éloignés du commerce en ignoraient les fraudes, les gains sordides et autres transactions douteuses !

« Y' avons peu de noble ici en not' parouësse mais ceux que nous avons, leurs biens, leurs richesses, ils les doivent surtout à leurs naissances . . . C'est pourquoi, on leur pardonne bien leur fortune » !

Les anciennes provinces ont disparues au profit des Départements [22 décembre]. Le pouvoir

central faillit de peu respecter l'ancienne division du Poitou [qui datait de 1242] et ne faire que deux circonscriptions avec pour chefs-lieux Poitiers et Fontenay-le-Comte qui était déjà la capitale du Bas-Poitou. Mais, Niort, ville très patriotique, revendiqua sa part et ainsi sont nés la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée.

« Ô, la bonne Constitution », disent les benêts et continuent-ils : « tout le monde va pouvoir manger à sa faim ». Jusqu'à présent : « y' faisons v' nir la farine et, ne mangions que le son ». Bientôt : « J'aurons à nôtre tour, lard et triple menton ».

L'Assemblée Constituante prétend organiser également l'éducation des citoyens, qui doit « commencer à la naissance », pour que « le progrès croissant des Lumières ouvre une source inépuisable de secours de nos besoins, de remède à nos maux, de moyen de bonheur individuel et de prospérité commune . . . pour contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée ».

Malgré les beaux mots, moi, **Jean Rousseau**, et mes frères, « nous nous faisons des soucis, à ct' heure ! À ct' heure aussi, y savons plus trop quoi penser ! », disons-nous, à la veillée. « Y restons quelque peu aux aguets, y attendons pour vouère un peu comment tout ici va tournaille [tourner] ! Une chose est sûre, tout cela n'en a point rempli nos écuelles ! Y v'nons d'apprendre aussi [2 novembre] que les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation maintenant, afin que cela aident à résoudre le problème financier de l'État. Y m'demande où tout' ieu va nous m'naille [mener] ! ».

On a appris que quelques seigneurs du voisinage, par ce qu'ils ont peur, ont quittés le pays dès juillet dernier. On pense que « Tout'ieu, olé pas normal ! Ces « aristocrates », comme le les appelons à ct' heure, ces « émigrés », comme le disons aussi, tout'ieu, olé pas ordinaire ! Ô lé inquietant ! Les seigneurs qui laissent leurs terres, leurs châteaux, y sait pas c' quo veut dire ! ». « Tout'ieu, ô virounne [tourne] la tête à certains surtout depuis que l'on a créé c'tièr Assemblaille, que l'appelons maintenant, la Constitution française, que le roi a accepté » [14 septembre dernier] puis signé [le dimanche 18, suivant]. Il a juré fidélité à la nation, à la loi dans la salle du Manège, proche des Tuileries.

← Salle du Manège à Paris

À cette même période, la Constituante a créé une nouvelle monnaie de papier [9 septembre 1789], tout juste bonne à allumer le feu, que l'appelons des « Assignats », qui sont tout simplement des « bons hypothéqués », qui vont pouvoir servir pour l'achat des biens du Clergé.

« Certains, s' voyons déjà propriétaire d'une Cure ou d'un Prieuré ! Y m' demande où tout' ieu va nous menaille ! Y s' rons pas long à o' savouère ! ».

Quelques jours plus tard [17 décembre], l'Assemblée Constituante, où se trouve toujours le docteur Gallot et ses collègues, décide l'utilisation des biens de l'église quels qu'ils soient. Ils seront mis en vente afin de rembourser et gager les dettes du notre nouvel État Français.





« Ma !, **Jean Rousseau**, l'ainé, y su pas d'accord avec eux et, pour moué, it'chi, olé teurjours le royaume de France. Olé pas un État ! ».

Tous les biens d'église ont été « nationalisés », contre promesse d'une rente en principe de 1.200 livres aux membres du clergé. Les « Biens nationaux » sont adjugés pour une très grande majorité à des « bourgeois » nouvellement enrichis. Les paysans sont rares à avoir trouvé dans la Révolution un moyen d'acquérir de la terre

afin d'agrandir celle qu'ils exploient déjà. Quant à ceux, qui sont déjà en fermage, ils héritent bien souvent tout bonnement de nouveaux maîtres et propriétaires plus comptables et plus « regardants » que le clergé ne l'était bien souvent avec eux. En fin de compte, pour les paysans, pas grand chose n'a changé dans leur vie quotidienne. Il n'y a plus de pain et l'on ne paye pas moins d'impôt !

« O, faut les vouère, tous, tiés traficalous, le se j' ttons sur les Biens de l'Église comme « la vérole sur le bas clergé » ! Le s' montons la tête entre eux, o faut les vouère ! O l'en a iun qui veut ach'ta le « champ de la chapelle », qui a quelques bonnes boisselailles [boisselées] et qui se trouve juste à coté de notre hameau de la **Sauvagère**. Y' avons aussi entendu parler d'un autre qui lorgne la « Grange du Prieur », qu'est en limite de not' parouèsse et de celle de St-Germain-des-Bruyères.

Leurs « Assignats », olé ben beau mais faut avouère de l'or pour les échanger ! Olé que tiés « Traficalous » qu'en ont ! Et nous, c' qui voyons à ct' heure, c'est qui manquons de tout. Y sommes prêts à la révolte. Pas étouonnant ! ».

Allégorie représentant la France →



Depuis quelques jours, des bruits circulent qui ont le don d'affoler !

L'Assemblée nationale Constituante, veut réquisitionner les subsistances, c'est-à-dire les dernières récoltes. Presque toute la paroisse n'est pas d'accord avec cette mesure : « Alors, raisonnons-nous, si on doit venir du dehors collecter nos blés et les emporter au loin au risque de nous laisser périr, mieux vaut que nous les rassemblions nous mêmes, chez nous en lieu sûr afin d'en disposer à notre gré sur place selon nos besoins ! Nombre d'entre nous sommes bien décidés « à monter aux créneaux ».

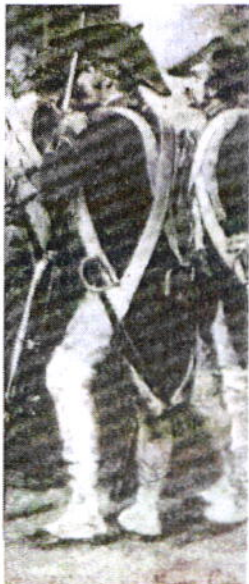
Le syndic de la paroisse de Mouilleron, le sieur François Gautreau, ainsi que le curé Guinefolleau, quelque peu dépité du reste par les derniers événements et, quelques 400 habitants de la paroisse, dont, nous les frères **Rousseau**, tous en accord et, pendant trois jours [27, 28 et 29 décembre], on a opéré à main armée, une razzia de tous les blés existants de la commune. L'affaire fit grand bruit !

Mal nous en prit. Dès les premiers jours de janvier [1790], survint à Mouilleron, le lieutenant de la Maréchaussée [gendarmerie] de Fontenay-le-Comte, accompagné d'une brigade composée d'une cinquantaine de cavaliers. Il ordonne la restitution des blés à leur propriétaire et décrète Monsieur Guinefolleau, le curé, en état d'arrestation. On n'a point besoin de vous dire l'émotion que suscita, parmi nous, de semblables incidents.

De vingt paroisses voisines, l'on accourut à Mouilleron pour protester.

Madame Elizabeth, la femme du docteur Gallot, s'est déplacée depuis son *logis des Aprelles*, de la paroisse de Saint-Maurice-le-Girard. Vainement, elle tenta d'apaiser les esprits qui étaient à la révolte sans retenue. Le déchaînement était à son comble. Elle essaya de conseiller Monsieur Guinefolleau, placé dans une situation inconfortable, entre les extrêmes, ceux à qui le blé était enlevé et ceux qui voulaient le prendre sans dédommagement !

Madame Gallot intervint de suite dans le sens de l'apaisement. Elle le fit sur les instances de son mari, toujours à Versailles et qu'elle a mis de suite au courant des événements par courrier rapide. Tout le monde connaît bien le docteur Gallot. On sait, que par nature, il n'aime pas les troubles. Cela l'ennui d'autant plus d'en voir dans la région et tout particulièrement à Mouilleron où il a des attaches. Il fréquente, en visite surtout, les gens du *château de la Motte*, sis en plein bourg, les Arnault. Ce sont de « gentils nobles » avec qui il est en très bonnes relations.





Aussi, à ce propos, il ne manque pas d'écrire régulièrement à sa femme afin de lui promulguer quelques bons conseils : « *Montre de la fermeté mais aussi de la prudence, ramène les égarés par des bienfaits. C'est ainsi qu'il faut s'attacher le peuple, continue-t-il, et le persuader que s'il dépouille les personnes bienfaisantes, il ne recevra plus de charités, que les riches deviendront pauvres, les pauvres des voleurs et que tout sera perdu !* ». Guère de paysans sont de cet avis et considèrent qu'il serait préférable de pouvoir se suffire au lieu de demander la charité ! Ils sont fatigués de « *ramasser les miettes* » et n'en ont cure de ces arrangements.

Monsieur Gallot ne cache pas son inquiétude face à une situation générale qui est loin de s'arranger. Toujours à Versailles, il écrit à sa femme quelques temps après [9 janvier 1790] : « *Chère amie, je n'ai pu ce matin, que te témoigner combien les détails que tu m'as donnés, m'ont affecté. Pourrait-il en être autrement ? Ce qui m'a étonné, c'est que, deux heures après, j'ai eu des lettres de mon frère, Moïse, sieur des Aurières, de la paroisse de Bourneau, datées du 1er de ce mois, qui ne me dit rien des insurrections. Peut-être, ignore-t-il celles de Mouilleron et de St-Maurice, mais il devait savoir celles de Mouchamps. Enfin, je pense que c'est par ménagement pour moi qu'il ne m'en parle pas ! Pourrai-je espérer que ces misérables mutins fussent rentrés en eux-mêmes et que le Prieur de Mouilleron [Guinefolleau] eût opéré ce bienfait ? Car ils se sont égarés, ces malheureux ! Il faut les ramener dans le bon chemin et sa réponse qu' « il fallait céder à la force » est une défaite abominable. Il fallait qu'il vint lui-même calmer le peuple et il le pouvait d'un mot . . . Mais, il y allait de son bénéfice ! ».*

← Église de Bourneau



Gallot n'est pas dupe en ce qui concerne l'attitude du curé Guinefolleau. Il reconnaît le pouvoir du curé qui pouvait en effet calmer les esprits mais n'a rien fait. Quelques jours plus tard [12 janvier], le docteur Gallot est toujours inquiet, cependant : « *Dieu veuille que tout soit rentré dans l'ordre !* », écrit-il à sa femme. Il se réjouit également lorsqu'il apprend que du courrier venant de Fontenay-le-Comte annonce que Monsieur Guerry de la Barre poursuit le procès et que le Prieur de Mouilleron, *Monsieur le curé Guinefolleau*, qu'il désapprouve évidemment, est accusé : « *Cela constituera un bon exemple !* » surenchère-t-il ! Puis, encore [20 janvier] : « *Juge de mon ennui, chère amie, écrit-il toujours à sa femme, J'ai su dès hier, qu'il était allé cinquante cavaliers à Mouilleron, le jour de la foire [mercredi] et, aujourd'hui, point de lettre de toi, ni du papa [Néo-Mathieu Gallot, son père, Sieur de*

la Filée, demeurant également au Logis des Aprelles]. *Je t'avouerai ma peine [au sujet de l'affaire de Mouilleron] quoique d'autres m'annoncent que tout est fini à Mouilleron. Le Prieur Guinefolleau, a envoyé [écrit et expédié] l'histoire de ses prouesses à L'Official » [citoyen député].*

Le nommé, Louis-Prosper L'Official, ami de Gallot, est lui aussi élu député du Tiers État, représentant du Poitou. Depuis le début, il est pareillement aussi à Versailles. De temps à autre, ces mandatés dînent ensemble le soir. Gallot n'a pas manqué, dans ses courriers, de narrer ces soirées à sa femme : « *Aujourd'hui [2 septembre 89], grand fricot [souper] à notre petit couvert [à notre table]. Prosper L'Official et moi, donnons dîner à nos quatre curés députés » : Grandin, Ballard, Jallet et Dillon, le curé du Vieux-Pouzauges qui est un personnage hors norme . . .*

Allégorie invitant à un traitement égalitaire des Trois Ordres →

En fin de compte, l'affaire de Mouilleron ne fut pas tant que cela préjudiciable au curé Guinefolleau. Il sera, début janvier, lors de la formation de la nouvelle municipalité, pressenti pour le poste de maire [les élus sont en place pour deux ans à ce moment-là], ayant eu la presque unanimité des suffrages au grand dam du sieur Gautreau, syndic en place, et avec qui il a de mauvais rapport ; quelques temps plus tard, il sera même élu Électeur du Département de la Vendée. Après l'euphorie des débuts, les déboires ne lui manquèrent pas pourtant à commencer par ce que l'on a appelé tout bonnement « *l'émeute des grains* ». D'aucuns, à ce sujet, se sont montrés très sévères à son égard. Ses intentions étaient-elles



à la suite de la signature pour le journal
qui se fait au lieu de celui de M. de la Roche
le 27 décembre 1789, le dimanche

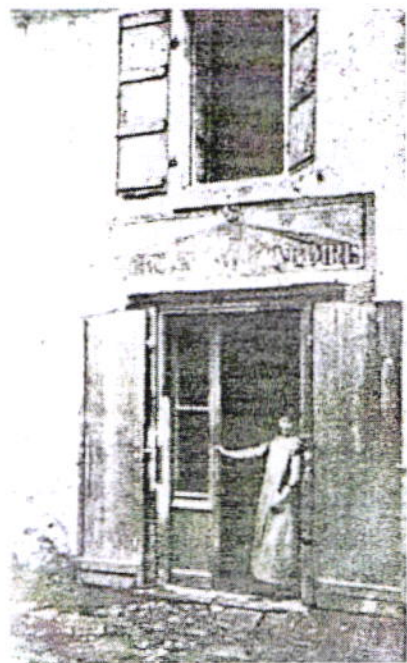
autant désintéressées ? p.163

← Signature de Guinefolleau

Décrété de prise de corps

[en état d'arrestation] par le Tribunal
de la Maréchaussée de Fontenay-
le-Comte, Guinefolleau produisit

un manuscrit « **Mémoire Justificatif** », édité en fin d'année 1790, à Paris par les soins de l'imprimerie Chalon, rue du Théâtre Français : « *La disette de grains qui s'est fait sentir dans la capitale et généralement dans toutes les provinces a eu son contre-coup à Mouilleron, bourg dont je suis curé et qui renferme un grand nombre de gens et d'artisans qui ne cultivent point. . . Ces gens ne sont point des brigands désirant le désordre, afin de se livrer au pillage et de s'emparer par force du bien d'autrui. . . Ils sont laborieux et portés à la tranquillité. Ils vivent dans une parfaite union et il faut de puissants motifs pour occasionner des remous dans cette paroisse qui renferme environ 1.500 personnes. Justement, ils savent que des grains existent ici et là . . . On leur dit que des accapareurs viennent les chercher la nuit et on assure à ces gens que le Gouvernement va stocker ce qu'il en reste. Se voyant à la veille de manquer de subsistances les plus indispensables à la vie, quoi d'étonnant qu'ils aient décidé de s'assurer des blés encore existants sur la paroisse ? Telle était la situation des habitants de Mouilleron. . . Le 27 décembre 1789 [dimanche], une heure après les vêpres, j'étais donc en compagnie de quelques amis, lorsque je vis entrer chez moi le Sieur Gautreau, Syndic, suivi d'environ 30 à 40 particuliers. . . Alors, Gautreau, m'adressant la parole, me demanda un billet ou ordre à effet d'être autorisé à faire visite dans tous les greniers. Je m'aperçus bien vite que tous ces individus étaient fort excités. Je les exhortai à la douceur et à la modération. Je les engageai à respecter les propriétés et à n'insulter personne. Je leur assurai que les blés ne manqueraient point. . que le Gouvernement s'emploierait à faire ce qu'il faudrait et je les suppliai de différer, dans tous les cas, de quelques jours. . leur promettant, quand à moi, d'aller à la Châtaigneraie chez le Procureur du Roi dès le lendemain. . . Le 28 décembre [lundi], le lendemain, à 6 heures du matin, sur l'ordre de Gautreau, le tocsin fut sonné. À 8 heures, il y avait 400 habitants de rassembler sur la place devant la porte de l'église. Je me présentai à eux. Je fis tous mes efforts pour les amener à renoncer à leurs projets. Je leur reprochai de manquer à la parole qu'ils m'avaient donnée la veille. Je cherchai à leur faire sentir le péril qui pourrait résulter d'une pareille démarche. Je les conjurai de rester tranquilles au moins jusqu'au lendemain*



29. Je n'en pus rien tirer.

← Maison de François Gautreau (n° rue G. Clémenceau)

. . . Leur parti était pris. Ils s'écrièrent que le 29 il serait trop tard, qu'ils étaient sûrs que les Sieurs Perrineau et la Grallière [Jean-Philippe-César Desprez, seigneur de la Grallière, s'est retiré sur ses terres depuis les événements] faisaient enlever leur blé pendant la nuit, qu'ils en avaient vendu le reste à des meuniers étrangers et que, dans ces conditions, ils voulaient s'assurer du blé qui était dans tous les greniers de la paroisse afin de n'en pas laisser sortir. . . Je prévis alors les malheurs qui pourraient arriver si cette multitude animée comme elle l'était se portait chez les fermiers. La moindre résistance eut pu causer les plus cruels accidents. Je songeais au moyen de sauver les habitants de leur propre imprudence et je crus qu'il n'y avait pas de conduite plus sage pour moi que de les accompagner, persuadé que ma présence leur en imposerait. Je leur dis donc que, s'ils voulaient me promettre de se comporter en honnêtes gens, j'irais avec eux. Ils me le promirent . . . Tandis que je parlais encore, survint le Sieur Gautreau, Syndic, . . . Il est douloureux pour moi que la nécessité

de me justifier me force à inculper ce particulier. Mais, je dois dire, pour ma justification,



puisqu'on m'accuse d'être l'auteur de l'attroupement, que c'est le Sieur Gautreau, qui, dès le matin, avait donné l'ordre de sonner le tocsin et de rassembler les habitants, que c'est lui qui insistant pour que se fasse cette visite des greniers . . . et que c'est d'après cela que le peuple se porta d'autant plus volontiers à une opération qu'il regardait d'ailleurs comme nécessaire à sa subsistance . . . Le Syndic arrivé [Gautreau], donc, l'on commença par visiter mon propre grenier : on estima que je n'avais de blé que ce qui était

nécessaire pour ma propre consommation, et, pour cette fois, l'on ne m'en enleva point. De là, l'on se transporta chez le Sieur L. . . . (*)

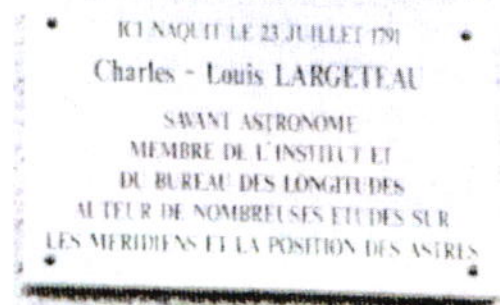
Je fis promettre que tous n'entrerait point dans le grenier de ce particulier . . . mais, que l'on choisirait cinq ou six personnes qui iraient s'assurer de la qualité qui s'y trouvait. Tout se passa dans le meilleur ordre. Personne ne se plaignit. Il ne fut point question encore de déplacer le blé dont l'on constatait ainsi la présence. La visite faite dans le bourg, l'on dit qu'il fallait aller dans une ferme appelée *La Fosse* [appartenant au seigneur de la Fosse, Louis-Joseph De Liniers, de la Rousselière en la paroisse de Cheffois] saisir, cette fois, le blé qui s'y trouvait. Quelques représentations que j'aie faites, l'on partit avec des sacs. Le Sieur Gautreau entra chez le métayer et lui dit qu'en sa qualité de Syndic, il lui ordonnait de donner sa voiture pour les transporter jusqu'au Bourg. . . Puis, ce fut le tour de la *Grallière* [Desprez de la Grallière]. Là, le métayer avait caché une partie de son blé. Il dit aux paysans que, s'ils le découvriraient, il le leur donnerait . . . Ils trouvèrent, en effet, ce qui les incita à de nouvelles recherches, mais, elle se firent sans aucun tumulte, et j'assurai le métayer que son blé serait payé, quoi que le peuple le considérât de bonne prise d'après ses procédés. . .

Le 29 Décembre [mardi], Gautreau fit lui-même de nouveau sonner le tocsin pour rassembler le peuple et continuer la perquisition. Toutefois, ces recherches, qui eurent lieu trois jours consécutifs, se déroulèrent, les deux premiers jours dans l'ordre le plus absolu ; on choisit un local pour servir de grenier [le blé est entreposé chez le Sieur Louis-Charles Largeteau, commerçant-boulangier, installé dans la famille de sa femme, Marie-Jeanne Jeanneau. Feu le père de celle-ci, ses deux fils et son gendre sont boulangers, rue de la Chapelle, aujourd'hui n° de la rue Georges Clémenceau ; cette maison particulière est connue sous le nom de « *Maison Morin* », réquisitionnée à cet effet, vidée de ses meubles, où le blé sera gardé], on y mit en réserve le blé collecté, on en tint un état très exact . . . Les difficultés commencèrent ce troisième jour, quand l'on apprit que le Sieur L. . . . avait mandé des Cavaliers de la Maréchaussée et que l'on en aperçut trois dans le Bourg, la baïonnette au fusil. La présence des Cavaliers fit naître une grande fermentation. . . . [la Maréchaussée garda aussi militairement le clocher de crainte que quelqu'un ne fit à nouveau sonner le tocsin qui avait déjà sonné trois ou quatre jours durant].

On vint m'en avertir. Je sortis de chez moi et me présentai sur la place pour calmer les esprits. Je fis observer aux habitants, me jetant en quelque sorte à leurs genoux, que les Cavaliers faisaient, en somme, leur devoir et qu'il y aurait injustice et imprudence à les attaquer. Il ne leur fut fait aucune insulte mais le fait que ces Cavaliers aient été appelés par le Sieur L. . . . continua à inquiéter les uns et les autres au point qu'ils voulaient absolument se porter chez lui, ce à quoi je m'opposai. . . J'obtins de m'y rendre avec le Syndic. Nous y étant rendus, nous trouvâmes un homme très excité, prêt à repousser tous ceux qui approcheraient

(*) **Lyonnet Pierre Henri** « patriote de la première heure », parent de Me Henri Lyonnet, décédé en 1766, chirurgien qui demeure dans le bourg. Pierre-Henri, naît à Mouilleron le 27 juillet 1773 et exerce la profession de « maître chirurgien » conformément à la tradition familiale depuis cinq générations. En 1793, dès ses 20 ans, il sera enrôlé dans un régiment de hussards républicains et participera à la défense de la Châtaigneraie attaquée à maintes reprises par l'Armée vendéenne. Il désertera et combatta alors quelques temps dans les rangs des Royalistes. Mais, sitôt la proclamation de l'Amnistie en 1796, il réintègrera son régiment d'origine. Plus tard, il exercera, à son tour, ses talents de chirurgien au service de la marine et passera la seconde moitié de sa vie dans l'île Maurice ; son petit-fils Félix Lyonnet (1832-1896) vivra à la Châtaigneraie où il est né. Il s'illustrera dans l'art de la peinture et sera d'ailleurs maire de sa ville natale ainsi que député de la Vendée.

Plaque posée sur la maison Jeanneau-Largeteau →





par la violence et à faire feu sur ceux qui tenteraient de se présenter. Les Cavaliers assuraient qu'ils tireraient également. J'employai jusqu'aux larmes pour les modérer à leur tour. Je fis tous mes efforts pour leur montrer combien de malheurs arriveraient s'ils maltraitaient une multitude agitée par crainte de manquer de subsistance et l'idée qu'on enlevait le blé durant la nuit. Je pus rien gagner, ni auprès du Sieur L. . . , ni auprès des Cavaliers. Je revins donc vers les gens qui s'impatientsaient et leur indiquait ces dispositions. Alors, un grand cri d'indignation s'éleva. Chacun se porta dans les maisons pour y

p.165

prendre des fusils. . .

Il faut observer que depuis trois jours que durait l'émeute l'on n'avait pas encore vu une seule arme. Je cherchai, une fois encore, à arrêter ce torrent. À force de prières et de supplications, j'obtins d'aller derechef chez le Sieur L. . . , avec le Sieur Drault [Marguillier de la Fabrique, responsable des revenus de l'église, et appelé aussi Fabriqueur], cette fois. Je parvins à déterminer le Sieur L. . . à venir parler à cette multitude. Il vint. Il vit qu'il aurait été imprudent d'opposer la force à la force. En conséquence, il consentit à délivrer son blé, à condition, toutefois, qu'il ne serait point mêlé à celui d'autrui. . . ce qui lui fut accordé. . .



Je crus alors pouvoir m'absenter quelque moment. . . mais, à peine fus-je rentré chez moi qu'on vint me chercher en me disant que l'on était menacé des plus grands malheurs. J'arrivai. Je vis que l'on s'était pris de querelle et l'on était sur le point d'en arriver au pire. Le Sieur L. . . , à ce que l'on me dit, aurait mis en joue les personnes qui étaient entrées dans sa cour ! Je parvins à ramener le calme. On mesura le blé, et le Sieur L. . . le conduisit, lui-même, au grenier public.

La circonstance de cet armement semble aggraver les torts des habitants de Mouilleron . . . mais, il faut observer qu'ils n'avaient pas mauvaise intention au début . . . qu'ils se croyaient autorisés par le Syndic [Gautreau, syndic équivalait au maire] et qu'ils furent irrités du traitement dont on les menaçait . . . On alla encore dans différentes maisons dans lesquelles on croyait trouver du blé, on revint chez moi et, cette fois, on m'enleva ce

qu'on estima dépasser ma provision. . .

Le 1er Janvier 1790 [vendredi], à l'issue de la Messe Paroissiale, le Syndic convoqua l'Assemblée de tous les habitants en la manière accoutumée ; on délibéra sur les moyens d'assurer le paiement du blé dont on s'était emparé [payé 4 livres 10 sols le « boisseau ». Le curé Guinefolleau en a fixé le taux du « boisseau », mesure qui valait pourtant 24 livres à ce moment-là] ; je donnai la lecture d'un acte par lequel la communauté s'obligeait à verser aux propriétaires le prix de leur blé à mesure qu'il se vendrait ; j'établis, par le même acte, un ordre de distribution, et, comme l'on avait eu la précaution de tenir un compte exact de la quantité que chacun avait fournie, personne ne pouvait être lésé. . . Cet acte fut signé par la majorité des habitants, même par ceux qui ne s'étaient pas trouvés à l'enlèvement. Cette précaution justifiait pleinement ce qui s'était passé dans les jours précédents. Aucun de ceux dont on avait enlevé le blé ne se plaignit. Tout paraissait terminé et le peuple satisfait. . .

Quand je fus informé que le Tribunal de la Maréchaussée de Fontenay s'occupait de cette affaire. . . J'allai trouver le Sieur Guerry de la Barre, lieutenant [officier de justice], et j'en conférai avec lui. Il me demanda, alors, si je croyais qu'il fut possible encore de faire rendre le blé à ceux à qui on l'avait pris. Je répondis au Sieur de la Barre que, s'il voulait bien se rendre seul sur les lieux, nous aurions d'autant plus de facilité pour aboutir à cette restitution du blé à ceux chez qui il avait été pris, que les esprits étaient calmes et que





tous étaient dans la plus grande tranquillité.

p.166

Il me promit d'y venir le 13 janvier [mercredi], jour auquel il se tient une foire à Mouilleron. . . Hélas, la veille du jour indiqué, le Sieur de la Barre arriva, mais, avec l'appareil le plus effrayant. Il était accompagné non seulement de sa brigade, mais, encore, de cinquante hommes d'un Régiment de cavalerie en garnison à Fontenay ! Cette incursion jeta l'effroi dans le bourg ! Les habitants qui étaient paisibles dans leurs maisons, prirent la fuite. . . et il ne resta pour être témoins de l'expédition du Sieur de la Barre que des femmes et des enfants !

La conduite que tint cet officier est inconcevable. Elle caractérise le despotisme le plus absolu. . . Quoiqu'il n'y eut sur la Place que quelques paysans venus pour la Foire, il a

commencé par requérir le Sieur Gautreau, Syndic, de proclamer la loi martiale. Il [Gautreau] s'était précautionné d'un drapeau rouge qu'il fit placer à une fenêtre [sur la Maison de la Municipalité]. La proclamation faite, la maréchaussée fit ouvrir la porte du grenier et avertir ceux dont le blé avait été déposé. On rendit le blé à ceux dont il existait en nature. On le paya à ceux dont on l'avait vendu. Moi, seul, en cette opération, ai perdu les deux tiers du mien. . . Je ne dois pas taire les traitements malhonnêtes que j'essayai en cette occasion. Les Cavaliers de la Maréchaussée s'introduisirent chez moi à plusieurs reprises et me traînèrent honteusement sur la Place publique où je reçus des outrages de toutes sortes. L'Officier qui conduisait le détachement des troupes de ligne, décoré de la Croix de St-Louis, quitta son poste pour venir m'injurier. Il disait hautement qu'il fallait me pendre et qu'il servirait, lui-même, de bourreau !

C'est sur la place de l'église que le Sieur de la Barre me fit signifier, en sa présence, un décret d'ajournement personnel [de remise de mes fonctions]. . . Tout le reste du jour, je fus en butte aux injures, aux vexations, aux mauvais traitements du Sieur de la Barre, de l'Officier qui commandait le détachement de soldats et de plusieurs jeunes gens venus de Fontenay, camarades du Sieur L. . . et logés chez lui. Pendant la nuit, ce fut un tumulte continuel à ma porte. Les officiers et soldats y vinrent sans cesse frapper en proférant contre moi les injures les plus atroces. C'est ainsi que se comportaient ceux qui étaient censés venir rétablir l'ordre à Mouilleron ! Cette cohorte prévôtale est restée trois jours dans le bourg de Mouilleron. Les soldats étaient logés chez l'habitant et se faisait servir à discrétion. . . Le 20 du même mois de janvier, j'ai purgé le décret d'ajournement. C'est alors que j'ai eu connaissance de la trame odieuse ourdie contre moi. On m'a présenté comme étant à la tête des séditeux tandis que je n'ai paru que pour empêcher qu'on se porta à des excès répréhensibles. J'ai vu dans les charges et informations le dessein formé de me perdre pour sauver les vrais coupables. J'ai présenté au Tribunal deux requêtes pour être admis à la preuve de mes faits justificatifs. . . ».

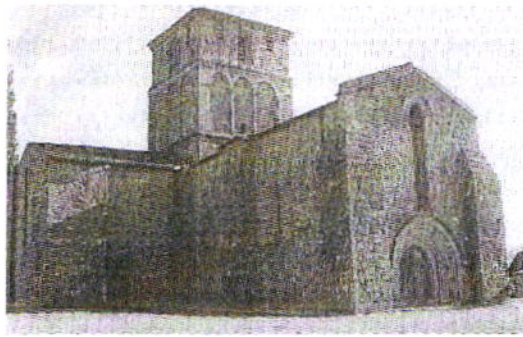


Le curé Guinefolleau est réellement très mal traité par toute une « coterie » [en patois, groupe de gens ayant les mêmes idées]. Il ne semble pas pour autant apeuré sûr, qu'il est, de son fait. À Versailles, le docteur Gallot suit de très près les événements de Mouilleron et s'en inquiète toujours régulièrement : « Point de lettre de toi, hier », écrit-il à nouveau à sa femme en ce début d'année [ce matin du 21 janvier]. « Ce retard m'est pénible. L'Official et Dillon ont eu des lettres leur disant que tout était calme à Mouilleron ».

← Dillon curé du Vieux-Pouzauges

Enfin, le même jour, il reçoit une lettre. L'après-midi même, le docteur Gallot répond au courrier, qu'il a reçu dans la matinée, de sa femme : « Chère amie. J'ai eu ta lettre ce matin. Elle avait été oubliée par quelque commis. Juge du plaisir qu'elle m'a fait. Enfin, tout s'est passé sans bruit à la foire [mercredi 13 janvier dernier] de Mouilleron ! Dieu veuille que cet exemple prévienne les insurrections à l'avenir ! Pour y concourir, je me suis décidé, à la sollicitation de mes meilleurs amis, à faire





imprimer une « adresse » [un manifeste] à nos bons villageois, qu'il faudra leur lire. Quelques codéputés n'ont pas adopté ce projet mais, L'Official [Prosper] et nos trois bons curés [Ballard, Jallet, Dillon], non Dillon, ce fou de Dillon [à l'esprit plus fortement révolutionnaire n'est pas de cet avis] . . . m'ont encouragé à cette démarche qui ne produira pas, je crois, mauvais effet, d'après tout ce que tu me dis. Ceux qui se sont attroupés, qui ont sonné le tocsin, qui ont fait des menaces, des violences, ont-ils agi selon les lois ? Vous le savez

[vous] habitants peu fortunés du sol qui m'a vu naître, les plus riches que vous ne vous ont-ils [pas] toujours procuré les soulagements les plus efficaces dans vos besoins ? ». Voici ce que ce « le médecin des pauvres », le docteur Gallot, qui aspire à la plus stricte tranquillité dans son canton, dresse dans son « manifeste ».

Les missives échangées avec sa femme se poursuivent et quelques temps après il lui manifeste sa satisfaction [25 janvier] : « Au soir, mon « adresse » a plu à beaucoup de membres qui ont été satisfaits. On a mis dans les petits journaux de Paris l'aventure de Mouilleron. Je suis impatient de savoir si ce drôle de Prieur [curé Guinefolleau] sera puni. Pour le nôtre, celui de St Maurice [Pierre Roguier], je suis bien content, malgré ses petitesesses, il s'est conduit en honnête homme ». Puis, encore [27 janvier] : « étant pressé par l'expédition de mon « adresse » aux habitants de notre canton, dont j'ai envoyé bon nombre à Mouilleron et à la Châtaigneraie . . . ».



Le curé Guinefolleau, explique encore dans son *Mémoire Justificatif*, imprimé en fin de la dite année : « . . . Fort du jugement de ma conscience, j'attendais donc le jugement définitif, mais, le 28 juin, on me fit signifier un Décret de Prise de Corps [un ordre d'emprisonnement] . . . Je ne crus pas devoir attendre les suites de ce Décret . . . Comment, en effet, me livrer en confiance à des juges dans lesquels je remarquais une odieuse prévention ? J'ai pensé qu'il était prudent de recourir à la source de l'autorité pour échapper à des intentions sinistres et me mettre à l'abri de l'infamie. . . Je viens donc implorer des

Représentants de la Nation. mais, je manquerais à mon devoir si je ne m'occupais que de ma propre justification. . . Je dois m'occuper aussi de celle des Habitants. Ils sont innocents comme moi. S'il y a un fautif - je regrette de le dire une fois encore - c'est le Sieur Gautreau [dont l'arrière petit fils, Georges Clémenceau, sera Président du Conseil de France]. Les autres n'ont eu aucune mauvaise intention. Ils ont été abusé par ce particulier qui s'est prévalu de sa qualité de Syndic pour les induire en erreur et les entraîner dans les démarches dont ils n'ont pas tardé à se repentir. . . Or, deux officiers et, le Sieur Gautreau lui-même, qui a déposé contre moi, depuis, ont dit hautement, sur le moment, particulièrement devant les habitants de la Châtaigneraie, que, par ma conduite, j'étais le sauveur [libérateur] de ma Paroisse. . . De vils calomniateurs, des personnes qui, pour sauver le Sieur Gautreau [qui sera finalement maire en 1830], font tous les efforts pour me perdre, répandent dans le public qu'on s'est porté de préférence, chez tels ou tels pour leur enlever leur blé. C'est là une insinuation maligne. Sur les quatorze personnes dont le blé a été requis, il n'y en a que quatre de la sorte dont on parle. . . Il est, en ma faveur, une circonstance que je ne dois pas omettre. Depuis ces événements, le Bourg de Mouilleron est dans la plus grande effervescence et consternation. Plusieurs sont dans les prisons. D'autres décrétés de prise de corps, ont pris la fuite. Après cela, il n'est pas présumable que, s'ils m'eussent considéré comme l'auteur de cette calamité, les habitants de Mouilleron m'eussent conservé leur estime. Or, j'en ai reçu, depuis le fameux décret, une preuve éclatante. Lors de la formation de la Municipalité, en effet, j'ai la satisfaction de voir la presque unanimité (sic) des suffrages se réunir en ma faveur pour la place de Maire ! . . . [début janvier et confirmé à son poste le 14 mai 1790]. Le Sieur Gautreau, Syndic, ne vit évidemment cette nomination qu'avec un extrême chagrin. Il prétendit que cette élection devenait nulle en raison du décret (auquel cependant, j'avais satisfait) . . . et il suspendit l'organisation de la Municipalité en refusant de convoquer la Commune. Alors, les habitants de Mouilleron [patriotes en majorité] se réunirent pour présenter une « adresse à l'Assemblée Nationale » . . . et, dans cette circonstance, ils rendirent un



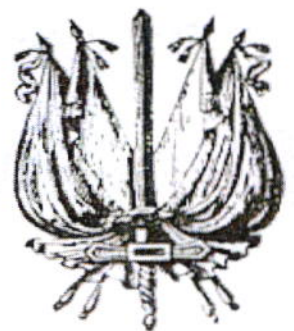


hommage éclatant à ma conduite et à mes intentions. . . p.168
disant que le décret par lequel leur Curé avait obéi à la justice
loin de l'avoir entaché à leurs yeux, le leur avait, tout au
contraire, rendu plus cher et plus glorieux. . . et qu'il n'était
aucun d'eux qui ne se rendit garant, non seulement de son
innocence, mais, encore, du grand bien qu'il avait opéré dans le
funeste événement occasionné par la crainte de la disette et bien
plus encore par l'égarement qui avait résulté des pernicious
conseils reçus. . . Le Comité de Constitution a été frappé de ces
considérations et il a confirmé mon élection par une décision du
14 mai 1790. . . Ce n'est pas tout. Lorsqu'il fut question de former
le Département, le Canton de Mouilleron, composé de 9 Paroisses,
s'assembla et je fus nommé Électeur ! Ce témoignage public
d'estime et de confiance ne peut être suspect ! Si j'avais été
coupable, comme on le prétend, croit-on que j'eusse réuni, dans

ces deux circonstances marquantes, les suffrages des habitants de Mouilleron et dans des
paroisses circonvoisines ? Ces deux élections sont une preuve. Elles montrent l'injustice de ceux
qui ont entrepris la procédure. Elles soulignent la partialité et l'animosité des juges Prévôtiaux
de Fontenay . . . De telles juridictions exercent une autorité arbitraire. Par leur abus, elles sont
l'effroi de nos campagnes. Leurs prérogatives sont barbares. Les juges qui s'en prévalent sont des
suppôts du despotisme ! . . . ».

Guinefolleau n'a pas froid aux yeux et il ne mâche pas ses mots. Dans son manifeste, il ne ménage
personne : « Quand à la conduite du Sieur Louis-François Guerry de la Barre, lieutenant de la
Maréchaussée de Fontenay, l'on en jugera. . . Cet Officier survient avec 50 hommes de
cavalerie. Il ordonne au Syndic de proclamer la Loi Martiale. Il commande d'une façon
discrétionnaire. . . Il faut rendre le blé. Ceci fait, il se rend avec ses hommes chez le Sieur L. . . .
On se livre sans réserve à la bonne chère et au vin. . . en sorte que le Bourg est à la merci
d'une soldatesque plongée dans l'ivresse. Sur ce, le Sieur de la Barre apprit qu'un individu qui
buvait dans un cabaret proférait des menaces à son égard. Il supposa que c'était sur mes
excitations qu'il agissait ainsi. Alors, ses Cavaliers entrèrent chez moi, me saisirent au collet,
me traînèrent devant ledit Sieur de la Barre, afin de me confronter avec l'individu en
question. Or tandis qu'on interrogeait ce dernier, je me rendis compte que les Cavaliers de la
Maréchaussée lui soufflaient des réponses propres à me charger. Je protestai vigoureusement.
Et, toutes les personnes présentes frémissaient d'indignation. Le Sieur L. . . en profitait pour
déclamer lui aussi contre moi avec une indécence qui révoltait les mêmes témoins. Le Sieur de
la Barre, s'en rendant compte, tenta alors de l'arrêter et se tournant vers le Sieur Desprez de la
Grallière, qui m'injurait lui aussi, avoua : « Nous avons trop diné. Sortons prendre l'air ! Il
était temps ! . . . Il faut le pendre, criait l'un de ces énergumènes ! . . . Quelle valeur pouvait
avoir le procès-verbal de gens excités à ce point ? . . . ayant passé trois jours dans une ivresse
absolue ?

Pour moi, je suis né dans la Province de Poitou ; j'appartiens à une famille honnête et
considérablement répandue jouissant d'une estime et d'une considération bien méritées.
Depuis 12 ans, je suis curé de la Paroisse de Mouilleron. . . Cette place est d'autant plus difficile
à remplir que tous les habitants ne professent pas la même doctrine. Je suis forcé d'exercer les
fonctions de mon ministère avec beaucoup de circonspection. J'ose dire que je suis l'ami de tous
et, si, dans ce moment, j'ai à me plaindre de quelques-uns, je leur rends assez de justice pour
croire qu'ils ont été trompés et qu'ils ont cédé à des impulsions étrangères. . . Dans tous les
moments, ma conduite est irréprochable. Jamais, on a remarqué en
moi un esprit turbulent. . . Je me suis, au contraire, toujours montré
un ami de la paix et de la tranquillité. Quoi qu'il en soit, je crois
avoir mis en évidence la pureté de mes intentions. Ma conduite est
irréprochable. L'on ne verra en moi qu'un citoyen zélé, qui a sacrifié
sa tranquillité personnelle au salut et à l'honneur des habitants de
sa paroisse. . . J'attends donc, de la justice des Représentants de la
Nation, qu'ils ne souffriront pas que je sois la victime. . . ». À la lecture
de son « Mémoire Justificatif », l'on se rend compte que le curé Guinefolleau,



ICI ON S'HONORE DU TITRE DE CITOYEN

bien qu'en mauvaise posture, se défend longuement et âprement. Mais, il a jugé, tout de même vu la conjoncture, plus prudent de s'éclipser pour quelques temps [du 17 janvier au 4 avril 1790].

← Pancarte posée sur les maisons des citoyens

La plainte dressée contre lui était accablante. Les officiers qui l'ont porté, ont beau dire « *qu'en raison du respect dû au caractère du Curé* », ils ne veulent pas pour lui le pire. En attendant, ils le chargent sans pitié ! Ils déclarent le curé coupable des dires suivant à savoir que : « *ceux dont le blé a été pris se sont*

plaints de violences » et, que tout ce que le curé a fait, « *il l'a fait de bon cœur* » mais aussi qu'« *il n'a cédé à aucune menace* », mais encore qu'« *il était d'accord et qu'il applaudissait à l'enlèvement des blés* ». Les témoins continuent, chargeant un peu plus le curé, disant qu'« *il ne condamnait pas les façons de faire de ses paroissiens et s'en félicitait devant ceux de Cheffois* » puis encore qu'« *il était à la tête des habitants pour faire mesurer et enlever le grain* » et qu'« *à la Grallière [métairie de la Graslière], il fit lui-même ouvrir les coffres* », qu'« *il a fouillé la barge avec une broche à rôtir* », qu'« *il a fait sonder des barriques et ouvrir des lits* » et encore qu'« *il était triomphant à la Grallière d'avoir trouvé du blé dans un tonneau* » . . . , et qu'il a « *donné l'ordre d'y mettre tout sens dessus dessous* », qu'« *il était acharné* », qu'« *il pressait les gens pour qu'ils aient terminé avant la nuit* » et, de plus, qu'« *il avait confié son fusil à deux coups aux mains de Durand le jeune. . .* ».

Dans la réalité, on sait exactement ce qui c'est passé puisque la plupart d'entre nous étaient présents. Personne ne souffle plus un mot sur cette affaire! Car malgré les travers certains du curé, les paysans demeurent ici dans la région profondément attachés à leur foi et, à leur « *Pasteur* », le guide choisi par Dieu.

Malgré sa véhémence défense, et sa probable bonne foie, le curé a été appréhendé et avec tout de même : Guyonnet [qui sera l'un des premiers chefs lors de l'insurrection de mars 1793, à Mouilleron], et Cahors, le « *Régent* » [instituteur] de la paroisse, Durand le jeune, puis Béneteau [Louis, présent le 16 novembre 1790 au mariage de Jean Rousseau et curateur de son épouse Catherine Fievet], ainsi que plusieurs autres.

Pour les autres, les vrais « *patriotes* », comme ils se disent, tel que Gautreau, le syndic, ils affichent ouvertement leur enthousiasme. Peu, d'entre nous, en fait, sont d'accord avec ces riches marchands qui ne cherchent, sans relâche, qu'à s'embourgeoiser, qu'à nous pressurer et nous étrangler s'ils le pouvaient ! En attendant, du blé on en a presque plus pour l'hiver à venir et presque plus d'argent dans l'escarcelle, non plus !

Dans la période de l'« *affaire des blés* », un Décret de l'Assemblée [24 janvier] a institué les communes comme unités administratives de base, les groupant en canton et, ces derniers, formant des districts. Devenue commune, Mouilleron-en-Pareds se vit désigné, en vertu du même Décret, comme centre de canton des communes l'entourant qui sont : Saint-Germain-l'Aiguiller, Sainte-Gemme-des-Bruyères, Le Tallud [Tallud-Ste-Gemme], Tillay [Meilleraie-Tillay], Monsireigne, Chavagnes-les-Redoux, Bazoges-en-Pareds et Mouilleron ; ce qui réunit 8 communes en canton dont Mouilleron est le chef-lieu dépendant du District de la Châtaigneraie, lequel district, est formé à son tour de 8 cantons : Châtaigneraie, Mouilleron, Pouzauges, la Flocellière, la

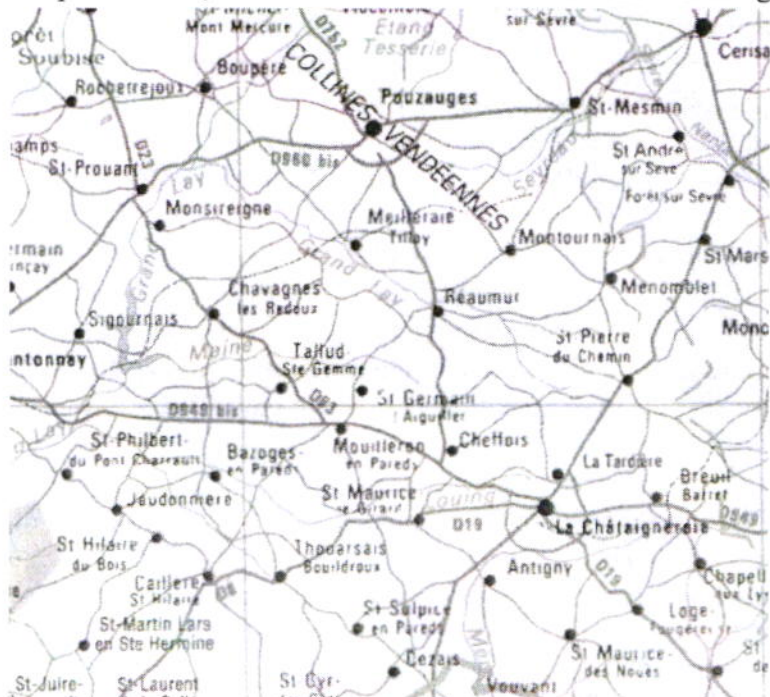
Caillière, la Jaudonnière, Chantonnay et Loge-Fougereuse, composés au total de 64 communes qui font toutes parties du tout nouveau département de la Vendée.

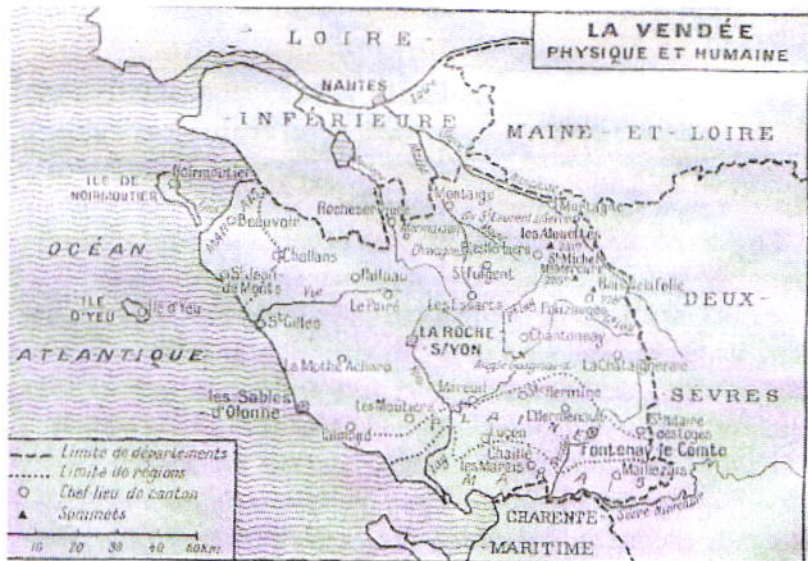
← Carte du canton de Mouilleron

La Vendée devient officiellement un département [26 janvier 1790].

L'Assemblée Nationale reconnaît les limites et structures de la Vendée comme suit : « *Superficie 338 lieues carrés [701 553 hectares], Population : 312 000 Habitants [aujourd'hui, 559 888, Préfecture La Roche/Yon, Sous-Préfecture : Fontenay, Les Sables], Chef Lieu : Fontenay-le-Comte 6 500 habitants [aujourd'hui 15 419], Administration : 6 Districts, 58 Cantons, 317 Communes* » [aujourd'hui 3 arrondissements, 31 cantons, 282 communes].

Fontenay-le-Comte, devenue préfecture, tient sa première assemblée en l'église des





Cordeliers [29 juin suivant] avec pour premier Président, Pichard du Page. Ce ci-devant, brillant jeune noble, fréquente les salons à la mode de la ville et plus particulièrement ceux de ses cousines, les « *Demoiselles de Grimouard* » [maison en haut de la rue Pierre Brissot, proche de l'église Notre-Dame].

Érudit, il se tient au courant des idées nouvelles peut-être plus par opportunisme d'ailleurs que par conviction. Sa générosité est légendaire et un geste spectaculaire a fait de lui une idole à Fontenay et aux alentours.

Quand, il y eut la disette générale, il a ouvert ses propres granges pour ravitailler la

population. Il fut tantôt récompensé de ce zèle et, se vit élu d'abord, premier Maire, de la première Municipalité Républicaine [janvier 1790]. De plus, il hérita quelques jours plus tard de la Présidence de la Préfecture départementale, siégeant à Fontenay. Lors de la désignation d'un Directoire départemental, il en devint tout naturellement le premier Procureur. Pour la Fête de la Fédération [14 juillet suivant], le Poitou resta tiède mais Fontenay, sous l'impulsion de Pichard du Page, réveilla les deux départements de l'ancienne province et celle-ci fut bien représentée. Notre « *Préfet* » continua à mener des actions remarquables, toujours talonné par le souci primordial de la famine, n'hésitant pas à frapper à la porte des Ministères pour obtenir des grains [blé] pour la Vendée.

Tous ces chamboulements, ces désordres, nous « *boulittent* » [agitent et affolent] quelque peu. On ne comprend pas cette salade ! Alors, plus de Poitou, et bientôt alors pourquoi pas aussi plus de roi ! Tous ces bouleversements ne nous disent rien qui vaille. Le curé, Monsieur Guinefolleau, vient d'être condamné par contumace à trois ans de bannissement. Mais, par ailleurs, il est dans une « *absence momentanée* » volontaire. C'est, Macé, son nouveau vicaire, qui arrive de Saint-Maurice, qui fait l'office maintenant.

D'ailleurs, celui de Noël fut bien triste ! Bien qu'en ce moment, le pays jouit d'une période de paix appréciable, il existe, paraît-il, des tensions et des conflits latents, ou ouverts, plus en encore en campagne qu'à la ville. Le pays est secoué dans les terroirs par une « *Grande Peur* » issue d'un « *agrégat constitué d'un peuple désuni* ». Peur et panique sont transmises de bouches à oreilles et vont plus vite encore à cause de cela !



Moi, **Jean Rousseau, l'ainé**, je crains bien que le temps des illusions soit passé ! On n'a pas tiré les *Roys* cette année et la Chandeleur n'a pas été fêtée comme à l'accoutumée à cause de la pénurie de blé. On n'a pas eu suffisamment de froment pour s'offrir quelques gâteries, quelques crêpes que l'on faisait sauter après le maigre souper. Tout va de mal en pis. Que nous arrive-t-il ? Dieu nous abandonnerait-il ? Quelques jours après cette fête, j'ai eu trente ans [le 8], en tous cas, c'est ce que m'a certifié Monsieur *L'curé*.

Ma femme, **Jeanne**, d'ordinaire si en train, est désespérée par l'état de grand vide du grenier. Mon fils aîné, **Jean**, qui vient juste d'avoir trois ans, a faim et réclame à sa mère, le sein. Mais, ma Jeanne le réserve pour notre dernier-né, **Pierre**, qui va sur ses six mois. D'ailleurs, elle craint à tout moment de voir son lait se tarir tant elle est en grande faiblesse à cause du manque de pain et de viande. On a presque plus de lard. Et, on est nombreux en notre maisonnée.

Mes frères, et moi, attendons des chantiers mais avec tous ces événements plus personne n'offre du travail qu'il ne pourra payer. Je me suis déplacé pendant quelques jours au hameau de la **Croix-Renard**. Jeanne, ma femme, est venu m'apporter quelques effets et quelques provisions. Elle avait avec elle mes deux fils et, c'est là que, **Jean**, mon aîné est décédé subitement [14 février 1790], douze jours après la Chandeleur. Il a été mis en terre dès le lendemain au cimetière de Mouilleron.





On a appris par le curé, que la veille, l'Assemblée Constituante, a proclamé un décret interdisant les vœux religieux. Elle supprime aussi les ordres contemplatifs comme les couvents où, bien souvent, aimaient à se retirer quelques jeunes ou vieilles filles non mariées des familles de la noblesse. On se demande en quoi ces couvents gênent cette Assemblée qui siège maintenant à Paris.

Pour « *un oui pour un nom* », maintenant, le tocsin sonne. Aussitôt, tous se rendent au bourg pour connaître les dernières nouvelles qui sont presque quotidiennes. Il y a eu encore de nouveaux décrets de l'Assemblée [4 mars] qui suppriment les droits seigneuriaux usurpés à l'État, ainsi que les « *lettres de cachet* » et la gabelle [impôt sur le sel]. Ce à quoi, on ovationne ! Puis, un autre, instituant l'égalité des partages lors des successions, quoi de plus normal ! Pourquoi fallait-il que tout revienne à l'aîné ? De toutes façons, pour beaucoup d'entre nous, leur père leur a laissé qu'un si maigre héritage : quelques frusques, quelques ustensiles, un peu de mobilier et rarement quelques lopins de terre, cette terre à laquelle on est pourtant si attaché.

On a appris également l'établissement d'une loi décidant la vente des biens du clergé par les municipalités. Le curé, monsieur Guinefolleau, a fait la grimace ! Déjà que, depuis l'an passé, les *dîmes* - qui pourtant à Mouilleron n'étaient qu'au 24ième - avaient été supprimées ! Voici que les biens de l'Église sont nationalisés [14 avril] contre promesse, en principe, d'une rente de 1.200 livres aux membres du clergé.

Certains ne se tracassent point pour le curé Guinefolleau, car ils disent : qu'il a su « *faire sa pelote* » et qu'il saura toujours « *tirer son épingle du jeu* » ! Les opinions, d'ailleurs, ont changées envers lui depuis quelques temps. Beaucoup d'entre nous n'ont plus confiance en lui, le haïssent même et surtout le craignent. Ce qui n'est pas le cas pour le nouveau vicaire, l'abbé Macé. Auparavant, il était vicaire à Cheffois où il était fort estimé car c'est un homme simple. Il est de cinq ans mon aîné ce qui lui fait actuellement trente cinq ans.

← Signature de Monsieur Adrien Macé

Monsieur Adrien Macé, qui est né dans la paroisse de St Clément de Nantes [2 août 1755], a quelques parentés dans la région. Il fut ordonné prêtre vers 1780. Son premier vicariat s'exerça à Cheffois. D'ailleurs, il a une proche parente qui

est mariée au seigneur, *Monsieur* Louis-Joseph de Liniers, de la Roussellière, en la paroisse de Cheffois. On le dit aussi apparenté avec *Monsieur* Jacques-René Moreau, procureur au Siège Royal de Vouvant, fils de feu Jacques et de Marie Rose Hérie, de la Châtaigneraie, lequel procureur a épousé [23 novembre 1785] *Demoiselle* Renée Macé, originaire aussi de Saint-Clément. Parmi les témoins se trouvent Mr Macé et Mr de Liniers.

Nouveau décret de l'Assemblée [19-23 juin] : elle vient d'abolir la noblesse héréditaire, qui ne se distinguera plus, pour le moment, que par ses titres et non par ses privilèges. On acclame à cette mesure. Car ainsi que le dit l'Article I de la Déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* », tandis que l'Article 2, lui, fait obligation aux citoyens de ne porter que « *le vrai nom de sa famille* » ce qui interdit, en même temps, les titres et les surnoms. Le nouveau vicaire Macé nous a expliqué en quoi toutes ces dispositions consistent. Monsieur Guinefolleau, le curé de Mouilleron, est de retour. Son bannissement n'a guère duré. Il doit participer avec les autres représentants du canton. [le 29 juin] à l'élection du Procureur Syndic du District de la Châtaigneraie. Monsieur Guinefolleau est très en politique. En tant qu'électeur du canton, il ne saurait manquer cette élection. Il est, disent certains, comme les moulins, il va d'où souffle le vent ! Les électeurs des 8 cantons de Mouilleron se sont réunis à la Châtaigneraie afin de procéder à plusieurs désignations dont celle du Procureur Syndic du District. Ils étaient au nombre de 85 plébiscites dont principalement des « *bourgeois* », ces riches si souvent bellâtres, vaniteux, dont la plupart sont, comme on le sait, tout simplement issus de la roture. Beaucoup aussi d'entre eux sont protestants ou des « *reconvertis* ». Ce sont de riches marchands - fermiers qui amoncellent des biens et des terres depuis quelques décennies. Dans le canton de **Mouilleron**, dix électeurs étaient présents dont : Guinefolleau, naturellement ; le docteur Loyau, protestant qui demeure à la Chauvinière, de la paroisse de Monsireigne ; François [Le] Maignan, qui est régisseur de la grosse *Métairie de la Bruyère*, de la paroisse du Tallud [Tallud-Ste-Gemme], a depuis peu laisser tomber sa particule et n'a pas hésité un instant à porter le titre de *citoyen*. C'est un parvenu,



un accapareur ! Parmi eux encore, Etienne Marie Giraud, P. 172 actuellement maire de la Châtaigneraie et qui est un anticlérical notoire. Le canton de Pouzauges n'avait que 10 électeurs. Tout ce beau monde a voté et porté au siège de Procureur Syndic de notre District, *Monsieur* [de] Fontaines, un noble, de petite noblesse certes, et ancien Procureur du Roi.

Une dizaine de jours plus tard [12 juillet], l'Assemblée Nationale a voté la Constitution civile du Clergé. Mais qu'est-ce que c'est encore que cette nouvelle loi ?

Cette assemblée se permet, de son propre chef, de prendre des mesures pratiquement schismatiques que Rome et les évêques désapprouvent. Ce décret bouleverse complètement l'organisation existante depuis des lustres. La Constitution du Clergé réduit les évêchés [qui étaient au nombre de cent quatre vingt cinq] à 85 dont un, seulement, par département et elle instaure surtout une élection, des évêques au dernier des desservants, soumettant les candidats aux postes à la nomination. Tout cela ne dérange guère du moment que l'on a toujours des prêtres pour donner les sacrements.

Rien n'arrête cette Assemblée ! Elle vient de remplacer la monnaie courante [29 septembre] : les sous, les deniers, les « *Louis* » d'or, de bronze ou d'argent en papier monnaie qu'on appelle « *Assignats* » [en tout, 8 millions d'Assignats seront mis en circulation]. C'est sans intérêt pour le « *petit peuple* » puisque ces « *Assignats* » ne sont échangeables que contre de l'or seulement. Et, comme le « *petit peuple* » n'en a guère, cela ne concerne que les riches ! Elle vient aussi de remplacer [21 octobre] le drapeau à fleurs de lys par un drapeau tricolore.

Elle va toujours plus loin, en aggravant les dispositions déjà prises à propos du clergé et impose [26-27 novembre 1790], aux ecclésiastiques, un Serment de Fidélité à la Nation et à la Constituante.

Mais peu de prêtres s'y décide, au premier abord, car les conditions de ce décret dessert leurs intérêts. Le prêtre, s'il accepte, devient un « *curé constitutionnel* » élu par l'Assemblée. De plus, on lui attribue une paroisse, qui en général, l'oblige à quitter la *Cure* où il a bien souvent toujours vécu entouré des siens. On le nomme dans une paroisse nouvelle, attribuée par le District et, où, bien souvent, on ne veut pas de lui. Certains ont dû s'y installer, assisté de la force armée, réquisitionnée au surplus au « *nom du Roi* ».

Cela a créé de la perplexité parmi la population et surtout la confusion dans les esprits en découvrant que le Roi est apparemment complice de la situation. Il y a eu, parait-il, des manifestations violentes dans certaines paroisses contre les « *assermentés* », à qui certains ont jeté des pierres ainsi qu'aux autorités venues les introniser. Les gens du peuple, surtout, sont très attachés à leurs « *bons prêtres* » qui sont leurs seuls guides toujours présents depuis des décennies.

À Mouilleron, et dans beaucoup d'autres paroisses, on refuse les prêtres « *jurés* ». Ceux-ci, d'ailleurs en général, doivent faire face à l'hostilité tracassière de la population. Ainsi, on entendu dire que dans un petit village des bords de Loire, le dimanche à l'heure de la grand' messe, l'église se trouva tellement encombrée que le prêtre a eu de la peine à se frayer un passage au milieu d'une foule qui le bousculait de tous cotés. Au moment, où il monta à l'autel, chacun se sauva et l'église resta presque vide. Ce ne fut pas un cas isolé. Aussi, bien souvent, pour soutenir le prêtre jureur, les municipaux patriotes et leurs partisans sont réduits à faire, pour eux-mêmes beaucoup plus de religion que par le passé. On a dit aussi, que certains prêtres jureurs étaient obligés d'avoir recours à la force armée pour l'administration du baptême, acte religieux qui, selon nous, ne peut être donné que par un prêtre non jureur.



← Assignat de 15 sols

Selon certains prêtres « *jureurs* », et le curé Guinefolleau fait partie de ceux-là, les principes de la Révolution vont enfin apporter leurs lumières aux vieilles coutumes du Christianisme.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Il n'y a pas de coutume dans la croyance, elle est innée ! Le « *petit peuple* » n'a que faire de ces balivernes !

Moi, **Jean Rousseau**, je dis que puisque Guinefolleau a juré, il n'est plus notre « *pasteur* ». On lui retire notre confiance, notre respect et notre estime. D'ailleurs, Mr Macé, desservant de la paroisse [depuis le 2 juin 1790 et y demeurera



← Vieux four au **Beugnon-des-Trois-Fontaines** P.173 jusqu'au 13 juillet 1791], pour le moment, refuse le serment. Et pour combien de temps encore pourra-t-il se maintenir dans cette négation. Que va-t-il devenir et nous autres également ?

Enfin, la vie au quotidien continue. Mes plus jeunes frères sont toujours avec moi dans notre borderie de la **Sauvagère**. La famille s'agrandit. Ma femme m'a donné une fille Marie.

Mon *cadet*, **Jean**, qui est encore « mineur », a depuis quelques mois une « promise ». Il pratique toujours son métier de

maçon et me donne la main aussi, de temps à autre, bien qu'il demeure depuis quelques temps au **Beugnon-des-Trois-Fontaines**. C'est un assez gros hameau situé seulement à une à deux lieux de la maison familiale mais qui fait partie de la commune de Saint-Maurice-le-Girard. *À ct' heure !* on ne doit plus dire « paroisse » mais



« commune ». C'est dans la paroisse de Mouilleron qu'après s'être fiancé le 14 novembre, il s'est marié deux jours plus tard [16 novembre 1790], sous ma curatelle, avec **Catherine Fievet**, « mineure », et sous curatelle elle aussi.

Catherine, est domiciliée à Saint-Hilaire-du-Bois où elle est gagée. Elle est née [v. 1765] à Saint-Georges-de-Pointidoux [près de la Motte-Achard]. Elle est la fille de feu Antoine Fievet et de Jeanne Jeanneau, sa mère, qui demeure à la Châtaigneraie et qui était présente aux noces.

Pour ma part, je n'ai pu assisté au mariage de mon cadet bien qu'étant son « curateur ». Je demeure incapable de me déplacer à cause d'une invalidité inopinée qui me cloue sur ma couche. Le curé a dû venir jusqu'à moi. Ce n'est point *Monsieur* le curé Guinefolleau qui m'a visité. Il est fréquemment absent depuis qu'il s'est lancé

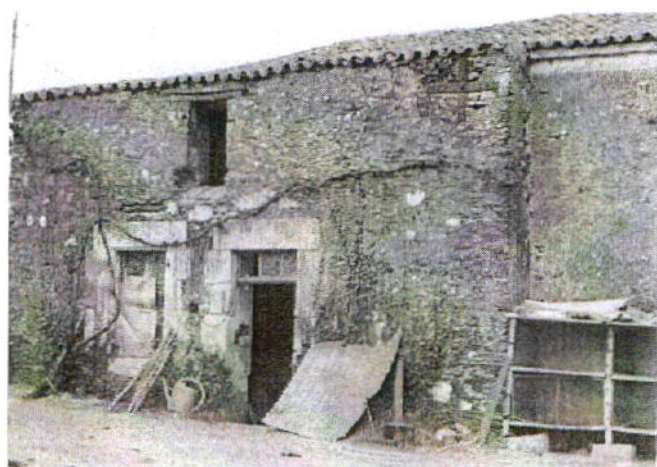
dans une action publique qui, avec quelques honneurs, lui vaudra sans aucun doute quelques ennuis. Alors c'est son vicaire *Monsieur* Macé qui s'est dérangé jusqu'en notre borderie de la **Sauvagère**, afin d'avoir mon

consentement. Dans l'acte, *Monsieur* Macé a écrit : « *L'an mil sept cent quatre vingt dix le Seizième jour du mois de Novembre après la publication des bans du futur mariage entre **Jean Rousseau** maçon fils mineur des défunts Pierre [Hilaire] Rousseau et Marie Ripaud, d'une part, et **Catherine Fievet** fille mineure de défunt Antoine Fievet et Jeanne Jeanneau, domiciliée de fait de cette paroisse [Mouilleron] et de celle de La Châtaigneraie, faite canoniquement [la publication des bans] tant en cette église qu'en celle de la Châtaigneraie et de St-Hilaire-du-Bois, au prône de la messe paroissiale sans empêchement ou opposition, comme il appert (sic) par les certificats des M.M. curés des dits lieux, l'un en date du six du présent mois aussi signé Giraudeau curé de la Châtaigneraie, l'autre en date du neuf aussi du courant mois et signé Nicolas, curé de St-Hilaire-du-Bois, vu les extraits ou originaux des actes requis, vu pareillement les actes de Curatelle en bonne forme, après les fiançailles dûment célébrées du jour d'avant hier et encore après m'être assuré du consentement de **Jean Rousseau** frère et curateur [moi-même] ad hoc du susdit Jean Rousseau, en me*



transportant dans sa maison [la Sauvagère] en cette paroisse ou quoique sain de jugement et de raison il est détenu pour cause d'infirmité, je desservant [Macé] de ce lieu ai reçu en cette église le mutuel consentement de mariage des susdites parties et leur ai donné la Bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Église, présent et consentant : Louis Bénéteau curateur de ladite Catherine Fievet, de la susdite paroisse de St-Hilaire du Bois [où il est domicilié]. Et encore en présence de Jean Ripaud parrain de l'époux [et oncle domicilié à St Maurice-le-Girard], Pierre Huguet, son oncle allié [époux de Marie

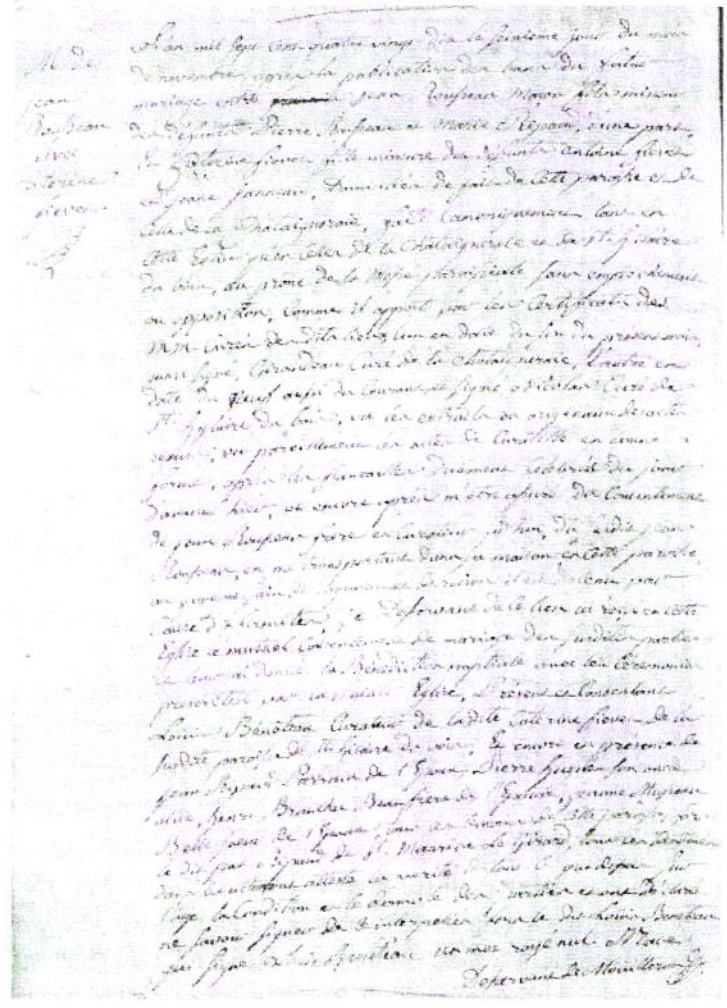
← Borderie de la **Sauvagère**



Rousseau sœur de feu Pierre Hilaire Rousseau, père], *Henri Branchu beau-frère de l'épouse, Jeanne Musseau* p. 174 [femme de Jean, curateur] *belle-sœur de l'époux, tous les témoins de cette paroisse hors le dit Jean Ripaud de St-Maurice Le Girard, tous les dénômés dans les actes ont attesté la vérité de tout, sur l'âge, la condition et le domicile des parties et ont déclaré ne savoir signé hors le dit Louis Beneteau qui signe. . . ».*

Acte de Mariage de **Jean Rousseau** →

On a nocé quelque peu. Bien qu'en ce moment les événements ne se prêtent point à faire la fête. On avait tué le cochon en février dernier. Il restait encore dans le saloir quelques morceaux. On a sacrifié une grosse poularde pour améliorer la « potée » composée aussi de légumes divers à profusion. Mes jeunes frères, **Pierre l'aîné** et **Pierre le cadet** sont allés en catimini « braconner » deux beaux lièvres. Ils ont aussi piégés quelques alouettes, quelques grives avec lesquelles les femmes, **Jeanne**, mon épouse, et mes sœurs, **Marie Anne** et **Marie Jeanne**, ont confectionné quelques délicieux pâtés bien aromatisés. Elles ont fait cuire aussi de grosses miches de pain dont quelques-unes furent dévorées fraîches, avec dessus pour l'occasion un peu de beurre fondu, du petit caillé ou du fromage sec fait avec le lait de notre chèvre. Assises devant l'âtre, les vieilles femmes surveillent avec vigilance la cuisson des premières châtaignes de la saison qu'elles font sautées dans un grand « poëlon peurcé » [troué]. Bien que repus par un tel festin, on les a mangé toutes brûlantes avec « gourmandise » encore. J'avais mis de coté un « barricot » de vin de la récolte de notre petit lopin de vigne. Il n'est point fameux cette année à cause des intempéries. Les hommes ont été généreusement servi pour l'occasion. Ce fut presque une journée de bombance. Après le repas pendant que les femmes desservaient la table, et ne pouvant me déplacer, j'ai envoyé dans le fournil, **Jean**, mon cadet. Je lui ai indiqué une cachette que mon père m'avait montré et d'où Jean a extrait une bouteille de *gnaule* [eau-de-vie]. On en a tous bu une bonne rasade pendant que le violoneux ajustait sa viole. Quelques voisins du hameau s'étaient joints à nous et, les jeunes et les moins jeunes se sont mis à danser afin d'oublier tous ces malheurs qui nous gâche la vie depuis quelques temps. Une vieille assise dans un coin, voyant les « feuilles » [filles] évoluer avec la plus grande insouciance, et moins de retenue qu'en son temps, se disait en hochant la tête que « les filles et les vignes sont difficiles à garder » et puis regardant tous ces jeunes gars quelque peu enhardis par quelques verres de « piquette », elle pensait qu'il vaudrait peut-être mieux « rentrer les poules car les coqs sont lâchés ». Mais, il faut bien que jeunesse se passe.



Pierre, mon dernier frère, lorgne sans retenue vers une « jeunesse », Françoise, la sœur de ma **Jeanne**. Quand la nuit fut venue, ce fut un vrai « charivari » [sorte de bizutage] autour des mariés du jour, **Jean** et **Catherine**, qui, je l'espère, ne tardera pas à lui faire un petit. Sûr que mon père et ma mère auraient été heureux de cette noce mais Dieu en a voulu autrement et les a rappelés à lui depuis fort longtemps déjà. Moi **Jean Rousseau l'aîné**, bien que je n'ai que trente ans, je suis maintenant le patriarche de notre communauté. Mes frères m'écoutent et ne font rien sans mon consentement. C'est moi aussi qui leur explique les nouvelles, la conjoncture du moment et les positions à prendre.



Somme toute, en cette fin d'année 1790, bien que tous ces événements nous inquiètent quelque peu, c'est encore le bon temps. Je suis heureux car j'ai pu faire une noce honorable à mon frère. Plut à Dieu, qu'on soit ainsi réunis souvent. Que tous ces tourments, qui bouleversent et séparent les habitants de la commune pourtant si belle, et bien d'autres gens dans le pays, cessent enfin et que Dieu nous apporte aussi la paix, la fraternité, la quiétude et la prospérité !

LES QUATRE FRERES ROUSSEAU



ROYALISTES BRIGANDS Scélérats égorgeurs de profession

Mme Maryline RAIMOND-VINCENT (commencé janvier 2003 fini avril 2012)
Arrière-arrière-arrière-arrière petite fille de Jean Rousseau « Brigand, Scélérat royaliste »



Honneur aux braves : « *Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie, ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie* » (Victor Hugo 1835 les chants du Crépuscule III).

Le devoir de l'historien est d'épouser pour un temps la subjectivité de ceux qu'il choisit comme objet de son étude afin d'essayer de les comprendre et de les expliquer.

Moi, Maryline RAIMOND-VINCENT [née 8 avril 1944, ci-dessous], je ne suis certainement pas une historienne chevronnée. Je me considère plutôt comme une chroniqueuse quelque peu douée. C'est pourquoi, j'ose me permettre de relater, à mes descendants présents et futurs, la guerre de mes ancêtres. Ce travail, je l'ai d'abord entrepris pour moi, choquée que j'étais lorsque j'ai découvert qu'on les traitait de « *Brigands* », terme dont je ne comprenais alors pas le sens (ce travail n'a pas été lu par un correcteur ; il est spontané ce qui explique quelques fautes).

← Paysan Vendéen (de 1830 et plus, mais si ressemblant de celui de 1793)

Ce travail entrepris est difficile pour une vieille plume [aujourd'hui, février 2006, je vais bientôt avoir 62 ans], et toujours novice, comme la mienne. Mais il y a, dans ces glorieux souvenirs historiques, un héritage pour vous mes enfants, pour notre Vendée, elle-même : ferez-vous un jour éditer ces lignes . . vous jugerez !

En tous cas, présentement, il y a une sorte de devoir pour moi, à vous transmettre ce que fut cette « *guerre de géants* », ainsi que la nommera Napoléon, la guerre de « **mes Rousseau** » qui sont qualifiés de « *brigands, scélérats, égorgeurs de profession* ». Peut-on leur en vouloir de nous laisser attaché à leurs personnages, ces qualificatifs, aujourd'hui si peu glorieux ?

Pour ma part, je m'incline devant ce qu'ils ont fait. Pauvres bougres, trahis, dénoncés et tués à leur tour, l'un en janvier, l'autre en mars de l'année 1800. Je suis si fière d'eux. Je les aime même. Sans eux, aurais-je entrepris cette œuvre de longue haleine. Je les remercie, où qu'ils soient, pour l'héritage qu'ils m'ont laissé. Il y a une sorte de devoir pour moi de le léguer à mon tour.

N'oublions pas que c'est en connaissant bien sa « *petite patrie Vendée* » et ses ancêtres que l'on apprend à mieux connaître aussi et à mieux aimer la grande [patrie] et, comme l'exprime la citation suivante [Louis Chaigne 1933] : « *Il faut plaindre l'homme qui prétend être partout, et n'est en réalité nulle part, qui ne possède point ici-bas une terre préférée entre toutes. Une petite patrie, donnant accès à tout ce qui, dans l'amour, objet de la vie, est d'ores et déjà frappé d'éternité* ».



Rousseau Jean « *Brigand* »



X Jeanne Mussaud

Rousseau Jean « *Jeannot* »

X Marie Pacteau

Rousseau Louis « *Liset* »

X Dagusé Zélie

Rousseau Marie

X Boisseau Onésime

Boisseau Marie Marthe

X Bagué Etienne

Bagué Susanne

X Raimond Raymond

Raimond Marie - Line

Ma patrie c'est la Vendée, ma terre c'est celle de mes ancêtres, son limon sera celui dans lequel après ma mort on déposera ma dépouille [je ne veux absolument pas être incinérée] et, ce terrain-là est déjà réservé au cimetière communal de la paroisse de Mervent où je suis née. Il y a beaucoup de belles contrées en France. Aucune n'a un passé plus glorieux et plus riche surtout en leçons d'héroïsme. Mes enfants, mes petits-enfants et, ceux qui viendront après, soyez fiers de votre Vendée, soyez dignes d'elle. Et, quand, on vous demandera plus tard : « *D'où êtes-vous ? Qui êtes-vous ?* », vous répondrez, le front haut : « *Je suis Vendéen !* », comme ma grand-mère :

Maryline, fille de *Suzanne*, petite-fille de *Marthe*, arrière-petite-fille de **Marie Rousseau**, elle-même, fille de *Louiset*, petite-fille de *Jeannot* et arrière-petite-fille de ce « *Brigand, Scélérat, égorgeur de profession* » : **Jean Rousseau**, notre ancêtre commun.

← Descendants de Jean Rousseau « **Brigand** »

Pour ma part et, en ce qui concerne la rédaction de ces écrits, ma ligne de conduite a été celle de vous rapporter les faits réels, à vous tous mes enfants, petits-enfants et arrières petits enfants. Avous seulement de les juger à l'abri des

passions. Ceux qui ont, comme moi, étudié cette période de l'Histoire de la Vendée et, pour moi justement plus particulièrement celle de mes ancêtres ROUSSEAU, ils peuvent se diviser en deux classes bien distinctes : les uns inspirés par l'esprit royaliste, les autres, beaucoup moins nombreux, il est vrai, par l'esprit républicain. Pour ma part, à ce jour, je puis dire que je suis tout à fait républicaine. Néanmoins, est-ce de la nostalgie ? C'est possible. Je dois avouer que j'ai un faible, un très grand faible pour mes ancêtres royalistes dont j'approuve tout à fait le comportement. Je pense que j'aurais eu cette même conduite dans le même conteste. Je me sens, comme eux, un esprit rebelle et, de toutes manières, je n'aurais pas baissé la garde face aux mortifications et renoncements multiples qu'on leur a fait subir.



Je sais que mon ancêtre « **Jean Rousseau, égorgeur de profession** », a tué de ses propres mains. Certes, c'est une situation que je n'ai pas connue et ne connaîtrai jamais. Je me dis, et non point pour les excuser, qu'il fallait avoir été poussé à bout pour en arriver à de telles extrémités. D'ailleurs, lui même et surtout ses frères, n'ont-ils pas payé au prix fort leur fidélité à leur Roi et à leur Dieu ! Et, leurs enfants aussi, certainement quelque part ! Trois ou quatre décennies plus tard, il ne fait aucun doute que leurs descendants étaient encore très traumatisés par les événements de cette époque et les actes commis par leur père, grand-père et arrière-grand-père ainsi que par leurs oncles . . . Or, **Jeannot**, mon ancêtre direct, et qui est l'un des fils de **Jean Rousseau « Brigand »**, laissa le souvenir d'un homme extrêmement pieux [Jean qui est né en 1794, décède en 1878 en « état de sainteté »]. À tel point, qu'à Saint-Maurice-le-Girard, où il demeurait, sa piété était et fut reconnue par tous, et encore par ses descendants, quatre à cinq générations plus tard. Sa dévotion pour la Vierge était immense. Tandis qu'il cultivait son petit lopin de terre situé vers le *Douet de la Billière*, du matin au soir, on l'entendait réciter des « *Ave Maria* ». Sa foi légendaire frisait la folie. Voulait-il racheter, les « *supposés crimes* » qu'auraient commis son père et ses oncles ? Priait-il sans arrêt pour tous ceux massacrés lors d'horribles combats et dont il avait entendu le récit probablement maints et maints fois. Comme le reste de la famille, il est bien certain qu'il était au courant d'un nombre incroyable d'anecdotes, d'innombrables conversations qui ont nourri son enfance et qu'il a écouté avidement. Il savait naturellement que son oncle, Jean *le cadet*, dit « **Rousseau du Couteau** », avait assassiné le curé constitutionnel de Bourneau. Il a alors probablement transmis aussi à ses enfants, le post-calvaire de son père qui, quelques dizaines d'années plus tard encore, ressassait sans aucun doute le martyr des siens et du peuple vendéen.

Il racontait encore, comme ce brave vieux Carquaud, un jardinier vendéen [vers la Roche], qui était âgé de 55 ans lorsqu'il fut volontaire, et, qui saisit, comme les frères Rousseau, des premiers un fusil pour défendre la cause. Il s'était battu comme un lion. Il était revenu de la bataille le corps à peu près intact, mais sa pauvre cervelle était demeurée fort altérée. La lutte était toujours présente pour lui. Il se croyait toujours en guerre : il voyait l'ennemi, le comptait, le combattait. Le jour, dans son jardin, le soir, assis au coin de sa grande cheminée, il marmottait sans cesse le récit de quelque bataille et, parfois oubliant tout le monde, il se livrait à son enthousiasme guerrier ; il appelait aux armes, il décrivait le champ de bataille, excitait ses compagnons [disparus et qu'il croyait encore autour de lui], nommait les chefs, les dépeignait à grands traits ; il imitait le tambour, le canon, les cris des combattants et dépeignait la douleur des blessés. Il y en eut qui reçurent jusqu'à dix coups de sabre sur le crâne avant de succomber. Tout cela fascinait l'auditoire. Les débris de la Vendée, comme les vétérans de toutes les guerres, se complaisaient, à table ou au coin du feu, à rappeler

leurs périls, leurs victoires et même leurs défaites, récits entremêlés d'abondants détails sur la marche générale des événements. N'ayant pas assez de recul, ils ne comprirent pas tous, sur le moment, le fond et la raison de leur soulèvement devenu une véritable guerre. Il faudra plusieurs décennies pour comprendre ce qui était arrivé à la Vendée : atteinte dans sa foi politique et religieuse. La Vendée, et ses hommes du terroir, se jeta généreusement dans la lutte. Seule, quand la terreur et l'échafaud faisaient courber toutes les têtes, elle osa lever la sienne plutôt pour mourir glorieusement que pour un triomphe qu'elle n'avait pas espérer et dont elle ne voulut pas envisager les difficultés. Plutôt la mort qu'une lâche soumission à des barbares qui ne respectent rien ! - s'écrièrent - alors, d'un même élan, les hommes braves de la Vendée.

Semblablement, dans notre époque moderne avec Hitler, la terreur écrasait alors toute la France abaissée : la Vendée lui jeta un défi et le soutint jusqu'au bout comme le firent cent cinquante ans plus tard les Résistants français écrasés par le joug nazi. Nous





sommes, certes, redevables à la Révolution d'avoir jeté les bases de p.177 la démocratie moderne mais nous devons à la Vendée de s'être mise en travers de sa dérive totalitaire. En luttant pour leurs libertés, les Vendéens, ces insoumis, ont préservé la Liberté. Ils l'ont payé au prix fort. C'est pourquoi leur dramatique histoire mérite d'être enfin connue. Mieux encore : reconnue, méditée. Nous sommes tous quelque part des Vendéens. Les pertes humaines qu'ils ont subi furent très importantes : après une enquête de grande ampleur, les pertes du territoire insurgé se montent (provisoirement à ce jour) à environ 165 000 individus (1995- 1997 La guerre de Vendée, Jacques Hussenet).

Depuis, un trou de mémoire dans les manuels scolaires et pourtant il ne faut pas oublier ce que fut réellement cette guerre : « *La guerre de Vendée fut une guerre populaire. La guerre du peuple, voulue par le peuple, pouvait seule produire une lutte prolongée jusqu'à l'extinction des combattants. Elle fut spontanée : elle n'eût pas eu, sans cela, cet élan subit, autant qu'énergique, qui lui fit renverser longtemps tous les obstacles. La Vendée lutta presque jusqu'à son dernier homme et la guerre finit par extinction* ». Volontairement ou non, la Vendée tomba dans l'oubli. Elle devint un point d'interrogation sur la carte de France. Le calvaire n'est pas fini : la Vendée « *saignée, ruinée, traumatisée, tenta au sortir de la guerre, d'oublier l'horreur. Bientôt, chaque disparu est remplacé par un enfant, tant est violente la rage de vivre qui anime les survivants. Les images les plus insoutenables, on les refoule tandis qu'au fil des veillées s'élaborent peu à peu le récit de ce qu'on a si intensément vécu* ». Tous, d'ailleurs, ont transmis ces récits à leurs enfants. Mais avec le temps, l'oubli a pris, en partie, place dans les mémoires.

Signature de Liset, petit-fils de Jean Rousseau « **Brigand** » →

Jeannot, le fils mon ancêtre le « **Brigand** », eut plusieurs fils. Tous portaient des surnoms, qui incroyablement, sont parvenus jusqu'à nous : **Jeandille** [né en 1821, décédé 1890. Il transmettra à ses nombreux descendants certains récits], **Liset** [né en 1823, décédé en 1896 mon ancêtre direct fera souche à Mouilleron ; Il avait épousé Zélie Dagusé qui décéda en 1907. Elle était la grand-mère de ma grand-mère : Marie Marthe], **Perret** [né 1824, qui aura de nombreux enfants, demeurera sur la paroisse de St-Maurice-le-Girard], **L'Aimé** [né 1826, aussi père d'une nombreuse famille, résidera aussi à St-Maurice-le-Girard]. Tous ont légué quelques récits quasiment invraisemblables. Et pourtant !

Marie Rousseau arrière-petite-fille de Jean Rousseau « **Brigand** ». →

Vers 1970, ma grand-mère Marie-Marthe Boisseau [née en 1889], m'a à son tour rapporté des bribes de ce passé occulté. Elle était la fille de **Marie Rousseau** [née en 1870], la petite-fille de **Liset**, l'arrière-petite-fille de **Jeannot** et l'arrière-arrière-petite-fille de Jean Rousseau « **Brigand** ». Ma grand-mère me parlait beaucoup de sa famille : « *Ce que je vais te raconter, me dit-elle un jour, se passait pendant la Révolution. C'est ma mère Marie Rousseau qui me l'a conté. Elle le tenait de son père et lui le tenait de son père ! Je ne sais pas, si ces Rousseau étaient des royalistes ou des républicains mais ce que je sais c'est que l'un d'entre eux a été fusillé pendant la Révolution ! Je crois, me disait-elle encore, qu'il se trouvait dans un cabaret lorsque les soldats sont arrivés, qu'il a voulu se sauver par la cheminée et qu'il a été tué d'un coup de fusil* ».

← **Marie Marthe Boisseau** arrière-arrière petite-fille de Jean Rousseau « **Brigand** »

Ma grand-mère n'était pas très loin de la vérité déjà bien escamotée un peu plus de cent cinquante ans plus tard. Ce n'était pas un mais deux frères de son ancêtre direct qui avaient été abattus d'ailleurs à quelques mois d'intervalles. Croyante, comme elle l'était, pareillement comme toute la lignée mais surtout sa mère, elle aurait dû savoir, pressentir, que ce ne pouvait être que des royalistes et non pas des républicains. D'ailleurs cette famille, qui est toujours aussi croyante, a donné au fil des générations plusieurs religieuses.

Ces quelques bribes de récit saisies sur le vif, ces fragments si précieux pour moi, avaient franchis tant d'années qui comptabilisaient tout de même cinq générations. En 1999, je me suis rendu chez l'un des descendants du « **Brigand** ».

Je l'ai rencontré dans sa maison située au lieu-dit : *Coupe-Gorge*, de la paroisse de

rousseau Louis





Saint-Maurice-le-Girard. Comme nom de lieu, c'est très approprié pour un descendant d'« *égorgueur de profession* ». Il s'agit de Georges Pacteau, âgé d'environ soixante quinze ans (toujours vivant en 2012). Il était arrière-arrière-petit-fils de *Jeandille*, lui même petit-fils de Jean Rousseau « *Brigand* ». Je lui ai fait part de mes travaux, je lui ai raconté des faits réels ignorés de lui notamment et qu'avait commis l'un de nos ancêtres communs : « *Rousseau Du couteau, égorgueur de profession, avait assassiné le curé constitutionnel de Bourneau* », il sait récrier. « *À ! voilà !* », se souvenant de ce qu'il avait entendu dans son enfance.

← Zélie (née 1835) épouse de Liset Rousseau

Quand il était jeune garçon, il allait parfois passer quelques jours chez son oncle, André Rousseau, que sa femme « *Mémé Rousselle* », surnommait « *Vieil Abraham* ».



Elle faisait référence, sans doute, au fait qu'il racontait trop souvent les histoires du passé. Ce qui énervait au plus haut point sa « *boune femme* » qui, d'ailleurs, aimait un peu trop la chopine. Lorsqu'elle avait bu un petit coup de trop, qu'ils s'engueulaient sans doute et qu'elle était plus ou moins énervée, elle lançait à son mari : « *t'es d'une famille d'assassins !* ». Le jeune Georges ne comprenait pas alors le sens des paroles de sa « *Mémé Rousselle* ».

← Mémé Rousselle et André Rousseau « *Vieil Abraham* »

Il avait aussi entendu raconter autre chose qui avait été transmis

dans la famille. Ses cousins Rousseau : Élie [né 1877, fils d'André justement] et son épouse Simone [fille de Valentin Rousseau, qui était lui aussi le petit-fils de Liset], connaissaient également cette anecdote : « *Pendant la Révolution, lorsque passèrent les Colonnes Infernales, qui tuaient et brûlaient tout, me dit-il, Jeannot, notre ancêtre, a été miraculeusement sauvé. Son père, Jean Rousseau avait placé son enfant dans une cèppe cracotte [un arbre creux] pour le cacher afin qu'il échappe au massacre. Dans la nuit, une araignée a tissé sa toile devant l'orifice. Ce qui fit que les Bleus qui fouillaient partout avec leurs baïonnettes n'ont pas sondé la cèppe cracotte* » et trouvé l'enfant, qui, alors comme beaucoup d'autres, aurait pu être cloué sur une porte comme l'on faisait pour les chouettes. *Jeannot* se considéra toujours comme un miraculé et, toute sa vie durant, il pria, remerciant la Vierge Marie de l'avoir sauvé. Ces transmissions concordait avec les faits palpables du moment. Cela m'a rapproché de mes ancêtres. Je dois dire aussi que le travail historique effectué m'a surtout permis de mieux comprendre l'attitude héroïque de mon ancêtre « *Rousseau* » et des gens de notre pays vendéen pendant la tourmente révolutionnaire ; cette tempête qui ébranla la France et menaça de l'engloutir dans un océan de boue et de sang et où moururent tant de jeunes vies à la recherche d'un perfectionnement social, utile peut-être, mais qui eût dû être laissé à la marche lente et calme du temps.

Élie et Simone Rousseau →



Une précision importante. Nous, les Vendéens, on nous appelle souvent des « *chouans* » mais il ne faut pas confondre les *Insurgés de la Vendée* avec les *chouans* [qui pratiquaient la guérilla]. La Vendée n'a jamais



chouanné, même dans son agonie. Elle a lutté à découvert jusqu'à la fin. La guerre des chouans [chouan, nom qu'on donna aux insurgés du Maine, de la Basse-Normandie et de la partie de la Bretagne qui leur confinait] fut une guerre presque occulte, une guerre de barouds, une guerre de surprise, d'embuscades et de coups de mains. Ce ne fut pas le cas pour la Vendée par contre tout Vendéen savait « *chaouler, chaouné, houpper* », c'est-à-dire imiter le cri de la chouette ; cela se fait en mettant les deux mains autour de la bouche. C'était une façon de se reconnaître, d'annoncer une alarme ou une attaque. De nombreuses années plus tard [vers 1920], l'un des descendants, Constant Rousseau [fils de Jeandille], qui était un marrant, qui faisait le guignol, allait à Paris pour visiter ses demi-frères Rousseau qu'on appelait « *les Parisiens* ». Il arrivait habillé de sa *belouse* vendéenne. Ensembles, « *le buvions* » quelques bons coups pour être en forme et alors ses demi-frères « *lui demandions de houpper* » [il faut prononcer *hioupper*] en plein boulevards parisiens. Entendant, ce hululement insolite, les badauds se retournaient demandant qui avait fait cela : « *C'est le petit bonhomme à la blouse* ». Encore, un legs précieux de notre ancêtre. Qui, aujourd'hui, parmi ses descendants sait encore *hioupper* ?

